

Rapport financier
annuel

Document de référence

	Message du Président directeur général	3			
	RAPPORT INTÈGRE DU GROUPE TF1	5			
	Profil du Groupe	6			
	1. LE GROUPE ET SON ENVIRONNEMENT	7			
	2. NOTRE GOUVERNANCE	12			
	3. NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE	14			
	4. DES ENJEUX DE MARCHÉ SOURCES D'OPPORTUNITÉS	18			
	5. AXES STRATÉGIQUES ET ALLOCATION DES RESSOURCES	20			
	6. NOTRE PERFORMANCE	21			
	7. NOS PERSPECTIVES	22			
1	PRÉSENTATION DU GROUPE TF1	23			
	1.1 Marchés du Groupe	24			
	1.2 Activités du Groupe	38			
	1.3 Recherche et Développement	RFA 41			
	1.4 Historique du Groupe	43			
	1.5 Facteurs de risques	RFA 44			
	1.6 Procédures de contrôle interne	RFA 52			
2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	61			
	2.1 Organisation de la gouvernance	62			
	2.2 Rapport sur le gouvernement d'entreprise	RFA 72			
	2.3 Informations sur les rémunérations 2017	85			
	2.4 Rapport sur les éléments de rémunération attribuables au Président directeur général en 2018	97			
3	COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2017	RFA 99			
	3.1 Faits marquants	100			
	3.2 Résultats des activités	101			
4	ÉTATS FINANCIERS	RFA 111			
	4.1 Comptes consolidés	112			
	4.2 Notes annexes aux comptes consolidés	117			
	4.3 Comptes individuels	175			
	4.4 Notes annexes aux comptes individuels	179			
5	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT	199			
	5.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	200			
	5.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	206			
	5.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	211			
	5.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital	216			
	5.5 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	217			
6	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL	221			
	6.1 Renseignements concernant la société TF1	RFA 222			
	6.2 Environnement juridique	226			
	6.3 Capital	RFA 227			
	6.4 Actionnariat	RFA 233			
	6.5 Informations boursières	235			
7	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE	RFA 237			
	Avant-propos	238			
	7.1 Informations sociales	245			
	7.2 Informations environnementales	262			
	7.3 Informations sociétales	271			
8	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	285			
	8.1 Ordre du jour	286			
	8.2 Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale	287			
	8.3 Projet de résolutions	293			
9	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	297			
	9.1 Responsable du document de référence et informations sur le contrôle des comptes	RFA 298			
	9.2 Relations avec les actionnaires	299			
	9.3 Agenda	299			
	9.4 Informations incluses par référence	299			
	9.5 Communiqués financiers publiés en 2017	RFA 300			
	9.6 Adresses des principales filiales et participations	301			
	9.7 Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004	302			
	9.8 Table de concordance du rapport de gestion du Conseil d'Administration	304			
	9.9 Table de concordance avec le rapport financier annuel (RFA)	RFA 305			
	9.10 Table de correspondance avec le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (article 225 de la loi Grenelle II)	306			
	9.11 Lexique	309			
	9.12 Index	310			



2017

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Avertissement

Cette version publiée le 19 avril 2018 intègre une précision au chapitre 2 en pages 86 et 97.



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 mars 2018 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il peut être consulté et téléchargé sur le site www.groupe-tf1.fr

MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un groupe en transformation

MESDAMES, MESSIEURS, CHERS ACTIONNAIRES,

En 2017, votre Groupe aura résolument poursuivi et accéléré sa transformation et mis en œuvre la stratégie multichaines, multimédia et multimétiers qui vous a été présentée au début de l'année.

La stratégie multichaines a répondu aux attentes : les chaînes en clair du Groupe, dont la part d'audience totale a progressé en 2017 sur toutes les cibles, ont soutenu l'activité publicitaire à coûts de programmes maîtrisés. Si l'audience de la chaîne TF1 est en léger retrait, celles des chaînes TNT du Groupe ont connu, grâce aux investissements réalisés, une progression au-delà de nos attentes : le repositionnement de TMC a connu le succès attendu et LCI est devenue la seconde chaîne d'information française.

Dans le domaine de la production, l'acquisition réalisée début 2016 de Newen Studios a rempli ses promesses : Newen a développé son portefeuille de clients au-delà de sa base historique, étendu son empreinte géographique, diversifié les genres de programmes produits en acquérant Tuvalu aux Pays-Bas et relevé le pari de produire pour TF1 la fiction quotidienne à succès *Demain nous appartient*.

Dans le domaine de la distribution et de la valorisation de ses contenus, votre Groupe aura également contribué à faire bouger les lignes en France dans l'univers de la télévision en clair, en distribuant à ce jour via l'offre *TF1 Premium*, ses contenus ainsi que des nouveaux services à Altice-SFR et Bouygues Telecom dans le cadre d'un accord novateur, qui dynamise le modèle économique du Groupe.

Le groupe TF1 a eu à cœur, en 2017, de se développer dans le digital et de conquérir de nouvelles cibles plus jeunes : prise de participation dans MinuteBuzz, participation minoritaire dans Studio71 (3^{ème} éditeur mondial de chaînes Internet sur les réseaux sociaux en nombre de vidéos vues), introduction de l'inscription obligatoire sur les sites du Groupe pour développer la base de données clients. De plus, ont été lancés Studio71 France ainsi qu'une alliance avec les groupes média européens de premier rang⁽¹⁾ pour commercialiser des inventaires digitaux *premium* à l'échelle européenne.

L'annonce en fin d'année de l'acquisition du groupe *aufeminin*⁽²⁾ permettra de nouer une relation différente avec les annonceurs, en s'appuyant sur de fortes audiences Web, sur des communautés très engagées envers les marques de ce groupe (*aufeminin.com*, *Marmiton*, *My Little Paris*) présentes dans plus de 20 pays, et pouvant aller jusqu'à la commercialisation de *box*⁽³⁾, livrées mensuellement à domicile. Le rapprochement de *aufeminin* avec le groupe TF1 sera une des priorités de 2018 pour accélérer la transformation digitale.

Parmi les diversifications du Groupe, l'ouverture de la salle de spectacle *La Seine Musicale* sur l'île Seguin, dont le succès ne s'est pas fait attendre, témoigne de notre capacité à développer de nouvelles activités. Ce pari réussi dans la musique et le spectacle, donne des possibilités nouvelles aux artistes, soutenues par nos nombreuses capacités de promotion.

(1) ProSieben Sat1, Mediaset Italie et Espagne, Channel4.

(2) Acquisition soumise à l'approbation des autorités de concurrence.

(3) Abonnement payant à des coffrets cadeaux surprise sur le thème de la beauté, faisant la promotion de produits pour les marques.



Crédit : TF1/Christophe Chevalin

En 2017, l'introduction de la marque unique *TF1 Initiatives* a permis de regrouper l'ensemble des actions dans lesquelles votre Groupe s'engage en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, c'est-à-dire dans le domaine sociétal – avec notamment la Fondation TF1 –, social et environnemental.

Enfin, nous avons mis en œuvre en 2017 notre plan d'action *Recover* pour trouver des sources de productivité, qui délivre des économies récurrentes et contribue durablement à améliorer notre rentabilité.

L'année 2018 concrétisera de manière encore plus significative nos ambitions de groupe multichaines, multimédia et multimétiers. Les *challenges* seront nombreux, dans un contexte en forte évolution, tant sur le plan concurrentiel, avec notamment des acteurs digitaux mondiaux très présents, qu'au plan réglementaire qui doit s'adapter en France et en Europe aux évolutions des marchés (chronologie des médias, nouvelle loi audiovisuelle, règlement européen sur la protection des données personnelles, *ePrivacy*, etc.)

Du côté des contenus, dans cette année de diffusion exclusive en clair de 28 matchs de la Coupe du Monde de Football sur nos chaînes, de renforcement des séries de fictions françaises comme étrangères (*Les bracelets rouges*, *Insoupçonnable*, *La vérité sur l'affaire Harry Quebert*, etc.), de renouvellement des divertissements (*L'aventure Robinson*, etc.), toutes nos équipes sont mobilisées, dans un état d'esprit de conquête.

Dans ce contexte, votre Groupe, riche de ses talents humains, se développe ainsi dans tous les domaines de la création. Du côté de l'Information, l'année 2018 verra une refonte de notre organisation et de nos processus ; notamment via l'innovation technologique pour proposer des journaux télévisés avec des expériences toujours plus fortes et immersives aux téléspectateurs.

En conclusion, le groupe TF1 est plus que jamais, en 2018, en ordre de marche pour renforcer à nouveau son *leadership* en télévision, poursuivre son développement dans la production et le digital, accroître sa rentabilité et créer de la valeur pour ses collaborateurs et ses actionnaires.

Boulogne, le 8 mars 2018

Gilles C. PELISSON

Président directeur général de TF1



RAPPORT INTÉGRÉ DU GROUPE TF1

PROFIL DU GROUPE	6	5. AXES STRATEGIQUES ET ALLOCATION DES RESSOURCES	20
1. LE GROUPE ET SON ENVIRONNEMENT	7	6. NOTRE PERFORMANCE	21
2. NOTRE GOUVERNANCE	12	7. NOS PERSPECTIVES	22
3. NOTRE MODELE ECONOMIQUE	14		
4. DES ENJEUX DE MARCHÉ SOURCES D'OPPORTUNITÉS	18		

A PROPOS DE CE RAPPORT

METHODOLOGIE

Ce rapport s'inspire du cadre de référence publié par l'International Integrated Reporting Council (IIRC). Il s'inscrit dans une démarche volontaire dans le sillage des actions engagées depuis plusieurs années en matière de responsabilité sociétale et d'une communication transparente auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Ce rapport intégré est le résultat d'un groupe de travail interne, piloté par la Communication Financière en collaboration avec les Directions de la Stratégie, Développement et Transformation et de la RSE.

PÉRIMÈTRE

Le rapport couvre l'année fiscale 2017 (du 01/01/2017 au 31/12/2017) et les entités du groupe TF1 consolidées dans le périmètre financier. Il rappelle les objectifs pour l'année 2017, ainsi que les réalisations, et inclut les projections de moyen et long termes, proposant ainsi une vision prospective du Groupe dans son environnement.

PROFIL DU GROUPE

1^{ER}
GROUPE PRIVE
DE TELEVISION
EN CLAIR EN FRANCE

5 CHAINES
EN CLAIR

TF1 TMC TFX

TF1 SÉRIES FILMS LCI

32,3 %
DE PART D'AUDIENCE
GROUPE SUR CIBLE (1)

2 125 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

2 706
EMPLOYÉS

TF1
Initiatives
 DES ACTIONS QUI NOUS RASSEMBLENT

TF1 est un **groupe de communication intégré** dont la vocation est **d'informer et de divertir**. Il propose des contenus et une offre adaptés à tous les supports.

TF1 est le groupe **audiovisuel privé leader de la télévision en clair en France**. Il édite cinq **chaînes en clair** complémentaires (TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films et LCI), qui réalisent une part d'audience cumulée de 32,3 % en 2017 sur la cible des Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats.

Ce positionnement est renforcé par l'adaptation permanente du Groupe aux nouveaux modes de consommation de contenus. Il développe ainsi une déclinaison digitale puissante de ses antennes et propose des **contenus digitaux** exclusifs et offres de vidéo à la demande afin de toucher tous les publics sur l'ensemble des plateformes. La prise de participation majoritaire dans MinuteBuzz ou encore la création de Studio71 France, en partenariat avec Prosieben Sat.1, ont pour objectif de toucher la cible des *Millennials*. Enfin, le groupe TF1 a trouvé, en début d'année, un accord avec le groupe Axel Springer pour l'acquisition du groupe aufeminin (2), acteur digital proposant une offre éditoriale et communautaire qui couvre principalement la mode, la beauté et la cuisine, lui permettant d'accélérer sa transformation digitale. Avec aufeminin, le groupe TF1 sera en mesure de proposer des solutions innovantes pour les marques reposant sur la notoriété, l'affinité et l'influence.

Le Groupe édite également des **chaînes thématiques** qui répondent aux attentes spécifiques des téléspectateurs : TV Breizh, Histoire, Ushuaïa et Serieclub.

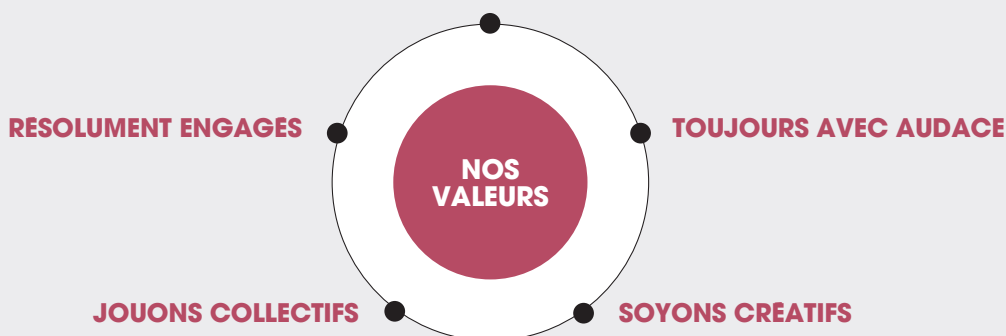
La **régie publicitaire** de TF1 propose aux annonceurs d'allier à la large audience de ses chaînes de télévision les bénéfices du média numérique personnel. Elle commercialise également les espaces publicitaires des Indés Radios et de nombreux sites Internet.

En lien avec son cœur de métier, le groupe TF1 est également présent dans la **production et la distribution de contenus** relatifs à ses propres antennes. La prise de participation majoritaire dans Newen a, quant à elle, pour principal objectif d'accélérer le déploiement de la production et de la distribution au niveau international.

Le groupe TF1 a enfin créé une large palette d'**activités complémentaires** telles que le télé-achat, les licences, les jeux de société, la production musicale et de spectacles, etc.

En tant que média, TF1 est conscient de ses responsabilités et s'engage dans un dialogue de qualité avec l'ensemble de ses parties prenantes, dans un souci de transparence et d'amélioration continue de ses pratiques. Cette année, le groupe TF1 a lancé **TF1 Initiatives**, marque qui regroupe l'ensemble de ses actions autour de trois piliers : la solidarité, la diversité et la société durable.

LA PERFORMANCE D'ABORD

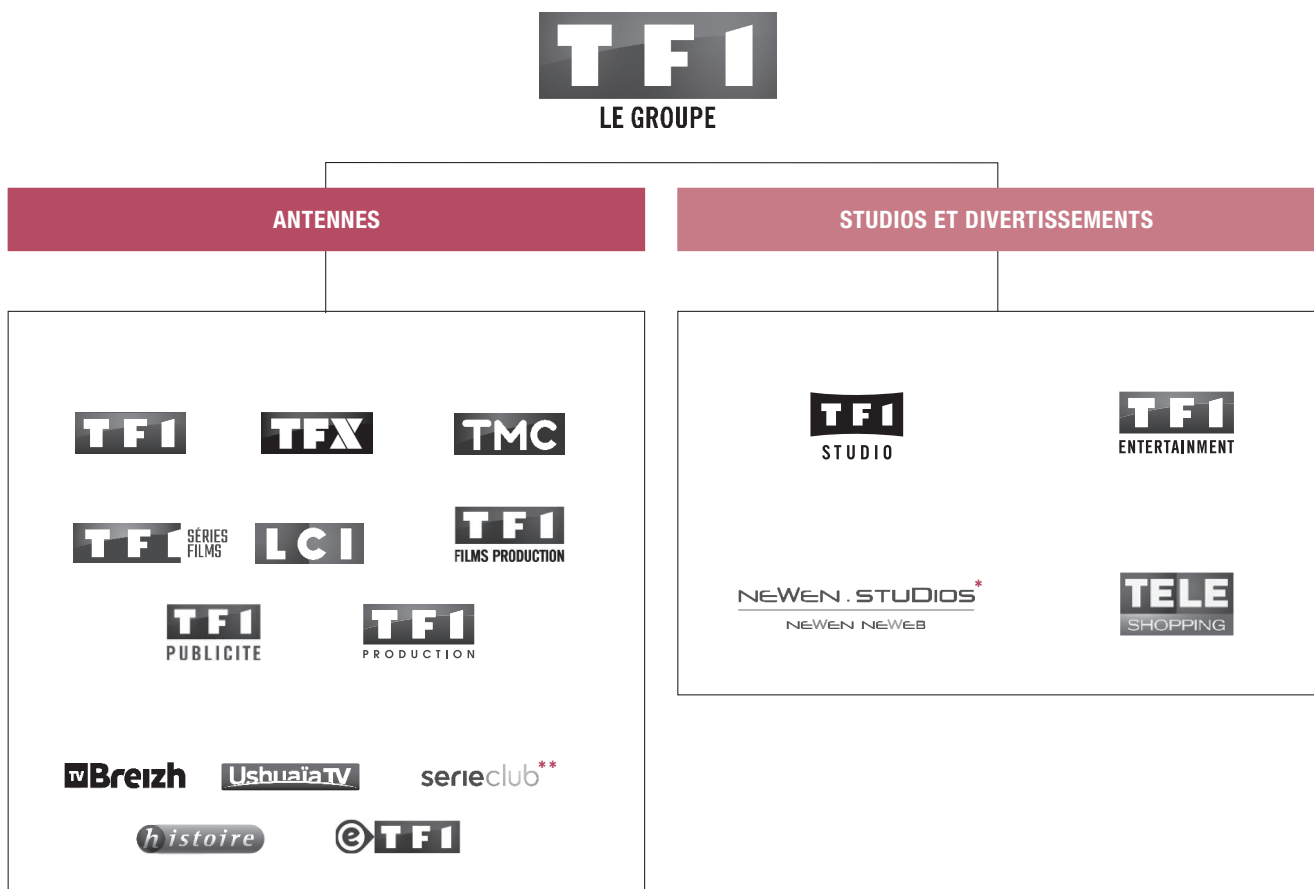


(1) Médiamétrie – Cible : Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats.

(2) La réalisation de cette opération reste soumise à l'obtention d'autorisations réglementaires en France et en Autriche.

1. LE GROUPE ET SON ENVIRONNEMENT

ORGANISATION ET ACTIVITÉS DU GROUPE



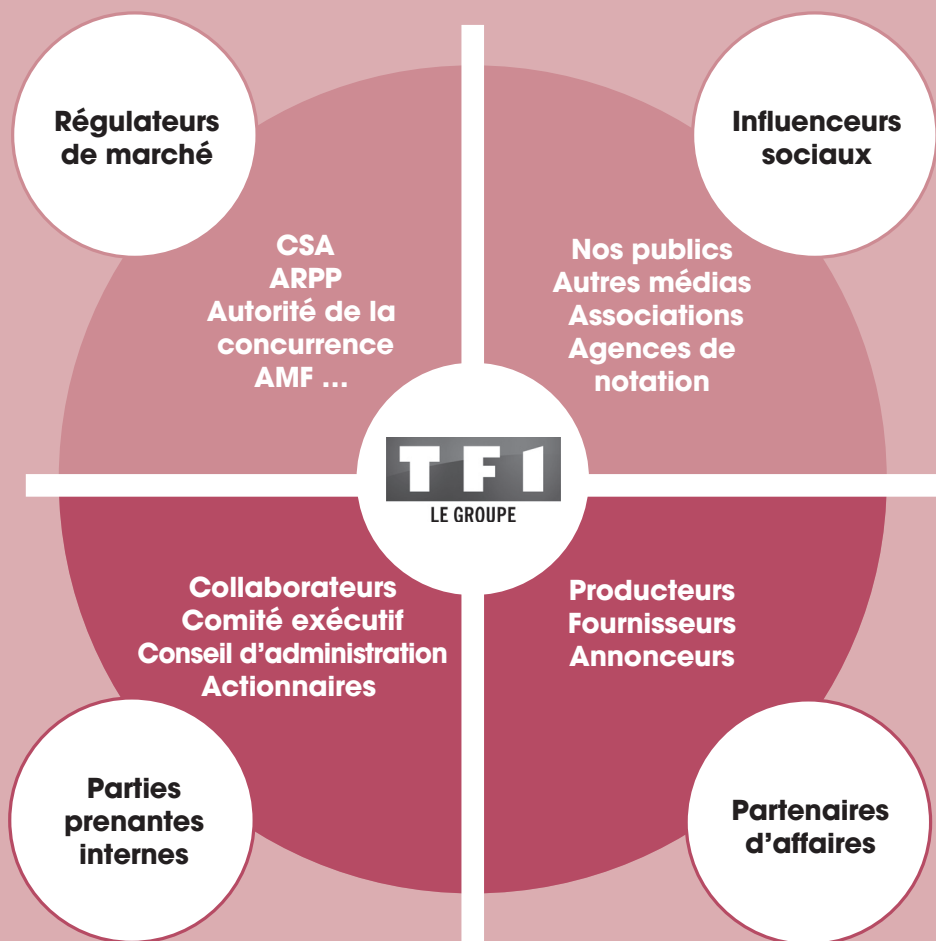
* Détenu à 70 % par le groupe TF1.

** Détenu à 50 % par le groupe TF1 et à 50 % par le groupe M6.

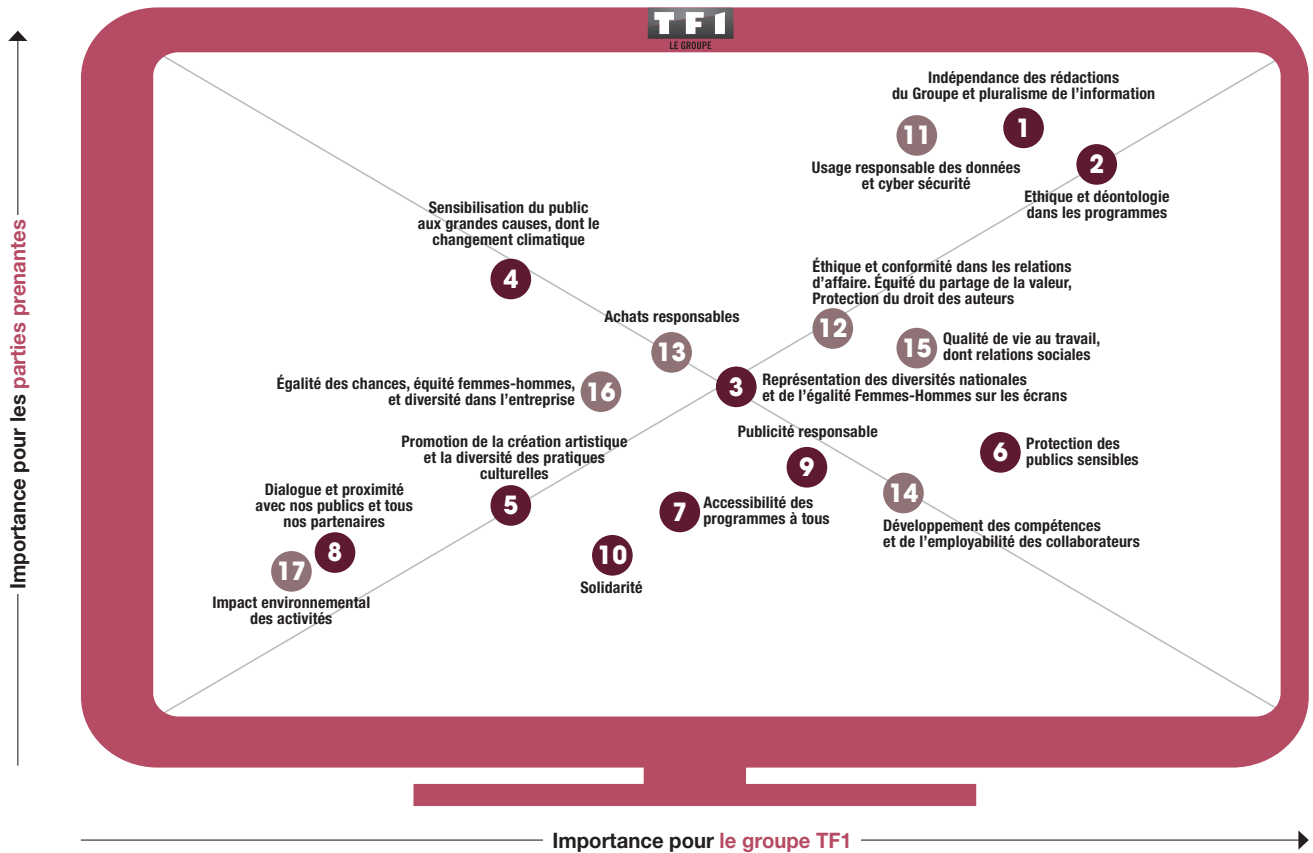
L'organigramme simplifié des filiales du Groupe est présenté au chapitre 6.1.1 du présent document.

PARTIES PRENANTES DU GROUPE TF1

Le groupe TF1 s'assure dans la gouvernance de l'entreprise comme dans l'ensemble de ses activités, de l'application de principes éthiques et responsables que ce soit vis-à-vis du régulateur, de ses publics, de ses clients et fournisseurs ou de ses collaborateurs. Il rend compte de ses activités à la collectivité de manière **exhaustive** et **transparente**.



ENJEUX RSE – MATRICE DE MATERIALITE



OBJECTIFS LIÉS AUX ENJEUX

Enjeux liés aux contenus

- 1 Générer la confiance du public par une information de qualité, indépendante et pluraliste.
- 2 Fédérer les publics par des programmes conçus pour tous, en respectant strictement nos engagements éthiques et déontologiques.
- 3 Refléter de manière juste et sans stéréotypes la diversité de la société française dans le contenu de nos programmes.
- 4 Par le vecteur des programmes, sensibiliser les publics aux grands enjeux environnementaux et sociaux.
- 5 Pour contribuer à la richesse de l'offre culturelle, favoriser l'émergence des nouveaux talents, encourager la diversité des styles et des modes d'expression
- 6 Prévenir et protéger les publics sensibles, dont les enfants et les adolescents, de tout contenu inapproprié ainsi que des phénomènes d'addiction.
- 7 Rendre les programmes accessibles à tous, y compris aux personnes souffrant de handicaps sensoriels
- 8 En tant que grand média généraliste, être à l'écoute permanente de la société pour mieux répondre à ses attentes. Permettre à tous ceux qui le souhaitent de rentrer en contact avec le Groupe.
- 9 Respecter nos engagements pour une publicité saine, vraie et honnête.
- 10 Soutenir les associations qui œuvrent pour de grandes causes, notamment en leur donnant de la visibilité à l'antenne.

Enjeux liés à l'entreprise

- 11 Protéger les données personnelles de nos clients, consommateurs et collaborateurs, et garantir un traitement et un usage responsable de celles-ci.
- 12 Mettre en place des principes de gouvernance éthiques et efficaces et une communication transparente. Favoriser l'équité dans le partage de la valeur créée auprès des différents acteurs de l'écosystème du Groupe, protéger notamment le droit des auteurs, source majeure d'équilibre économique de notre secteur.
- 13 Appliquer les principes de responsabilité sociétale du groupe TF1 dans la chaîne des achats.
- 14 Pour l'Entreprise : pouvoir compter sur la compétence et l'engagement des collaborateurs, ainsi que sur la qualité des filières de formation. Pour les collaborateurs : acquérir des savoirs et savoir-faire en phase avec les attentes de l'entreprise, gagner en autonomie dans la construction de leur parcours.
- 15 Réduire les risques professionnels, développer le dialogue social, assurer le maintien de la santé, de la sécurité des collaborateurs et de la qualité de vie au travail.
- 16 Garantir l'égalité des chances, notamment l'emploi pour les travailleurs handicapés, promouvoir la diversité dans l'entreprise. Veiller à l'équilibre entre les hommes et les femmes dans les niveaux hiérarchiques et les rémunérations.
- 17 Réduire l'empreinte environnementale directe de l'entreprise. Encourager l'ensemble du secteur du cinéma et de l'audiovisuel à intégrer la protection de l'environnement dans ses pratiques.

ACTIONNARIAT ET INFORMATIONS BOURSIÈRES



FICHE SIGNALÉTIQUE

COTATION : Euronext Paris

MARCHÉ : Compartiment A

CODE ISIN : FR0000054900

PRINCIPAUX INDICES :

SBF 120,
CAC MID 60,
CAC MID & SMALL,
NEXT 150®,
EURO STOXX® TMI Media.

INDICES ISR :

Dow Jones Sustainability World Index,
Dow Jones Sustainability Europe Index,
GAIA Index,
Oekom (statut Prime),
MSCI (note AA),
Ethibel Sustainability Europe,
Ethibel Excellence,
Ethibel Pioneer.



Éligibilité des titres aux plans d'épargne en actions (PEA) et au service de règlement différé (SRD) pour les positions longues.

CALENDRIER FINANCIER

19 avril 2018

Assemblée Générale Mixte des actionnaires

25 avril 2018

Chiffre d'affaires et comptes du 1^{er} trimestre 2018

30 avril 2018

Détachement du dividende

2 mai 2018

Arrêté des positions pour mise en paiement du dividende

3 mai 2018

Mise en paiement du dividende

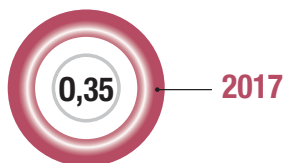
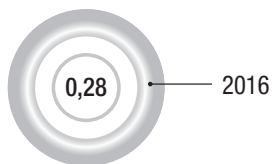
24 juillet 2018

Chiffre d'affaires et comptes semestriels 2018

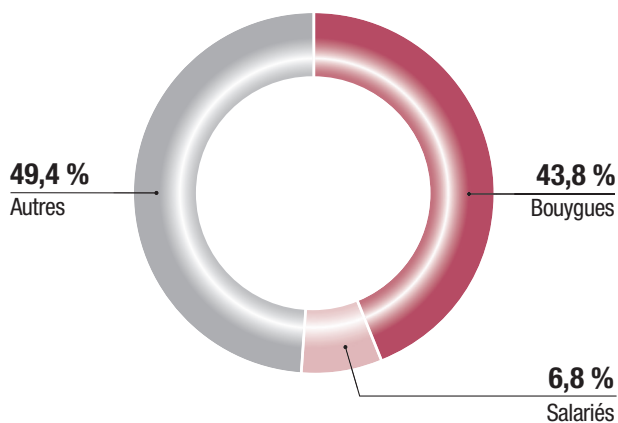
30 octobre 2018

Chiffre d'affaires et comptes des 9 premiers mois 2018

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE (EN €/ACTION)



ACTIONNARIAT AU 31/12/2017



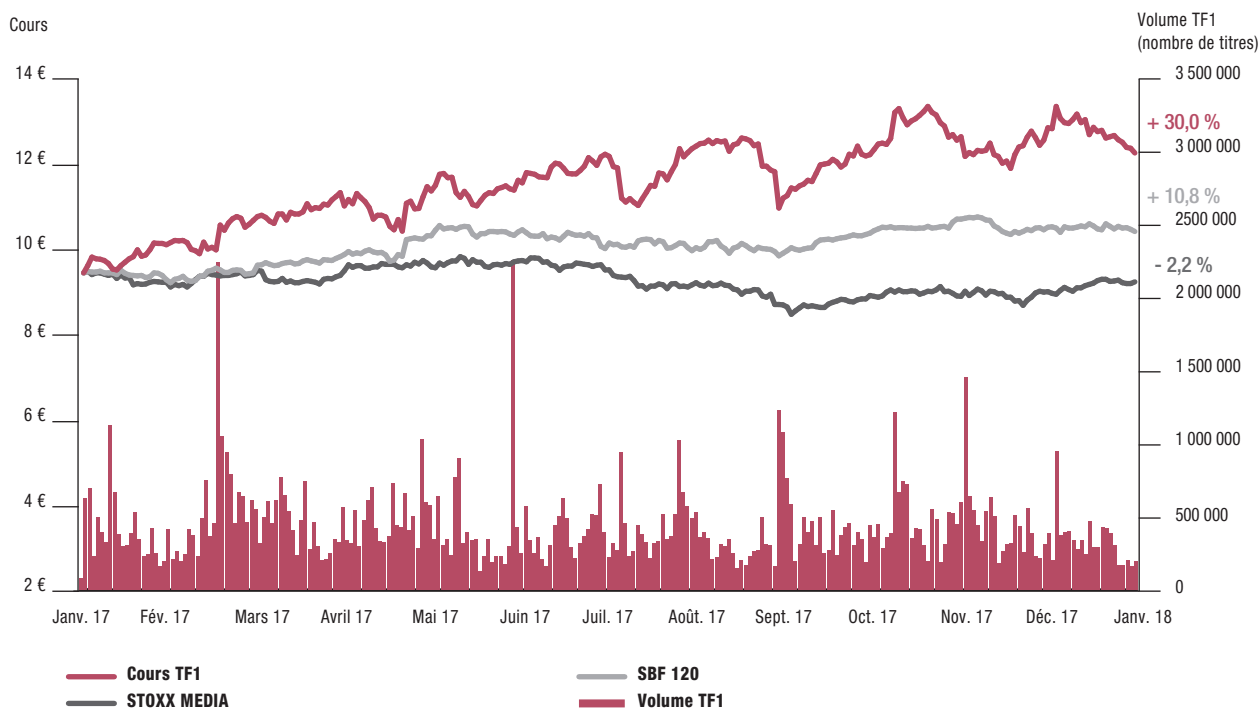
DONNÉES BOURSIÈRES

Cours de l'action (en euros)	2017	2016	2015
Plus haut ⁽¹⁾	13,43	11,99	17,17
Plus bas ⁽¹⁾	9,35	7,80	9,73
Dernier cours de l'année	12,29	9,45	10,25
Évolution sur l'année	+ 30,0 %	- 7,8 %	- 19,4 %
Évolution du CAC 40 sur l'année	+ 9,3 %	+ 4,9 %	+ 8,5 %
Évolution du SBF 120 sur l'année	+ 10,8 %	+ 4,7 %	+ 9,8 %
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions d'euros)	2 578	1 979	2 158
Moyenne annuelle du volume quotidien (en milliers) ⁽²⁾	269	440	552
Nombre de titres composant le capital au 31 décembre (en millions)	209,9	209,4	210,5

(1) Valeurs extrêmes atteintes en clôture de séance.

(2) Euronext.

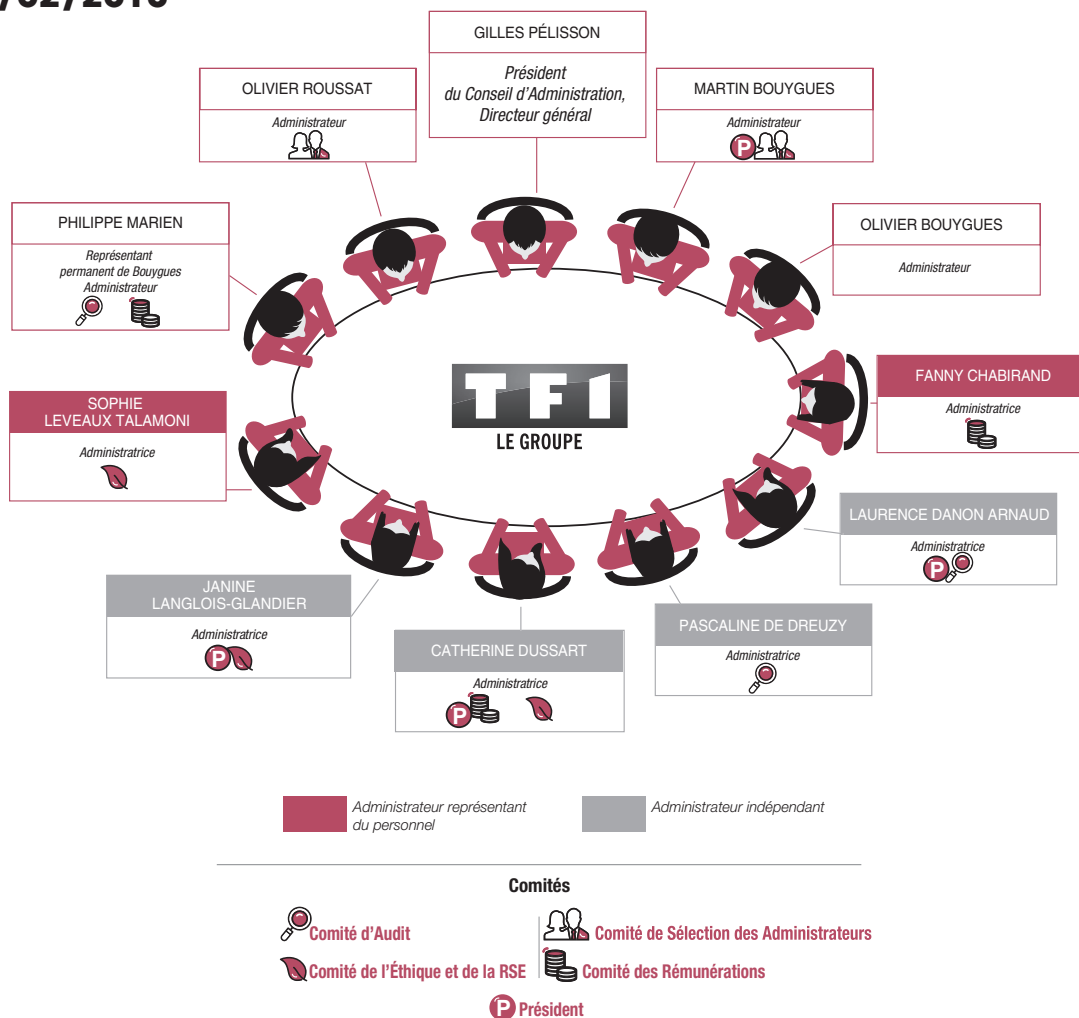
ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE TFI



2. NOTRE GOUVERNANCE

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES SPECIALISES

AU 15/02/2018



Les biographies des administrateurs sont disponibles au chapitre 2.1.3 du présent document.

PROFIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 15/02/2018

11
ADMINISTRATEURS

9 ANS
ANCIENNETÉ MOYENNE

44 %
D'ADMINISTRATEURS
INDEPENDANTS⁽¹⁾

7
REUNIONS EN 2017

2
REPRESENTANTS
DU PERSONNEL

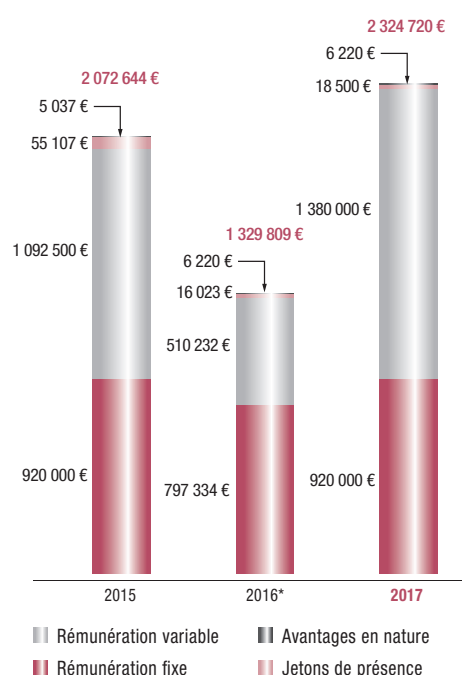
60 ANS
AGE MOYEN

44 %
D'ADMINISTRATRICES⁽¹⁾

(1) Hors administrateurs représentant le personnel.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION : DES CRITÈRES ALIGNÉS SUR LA STRATÉGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL



*Gilles Pélisson dirigeant mandataire social depuis le 19 février 2016.

RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

- Aucune indemnité de prise, cessation ou changement de fonctions ou indemnité de non-concurrence ;
- Aucune rémunération variable annuelle différée, rémunération variable pluriannuelle ou rémunération exceptionnelle ;
- La rémunération déterminée par le Conseil d'Administration correspond à l'intérêt général de l'entreprise. Elle résulte de la prise en compte des trois éléments suivants :
 - performances de l'entreprise,
 - performances boursières,
 - comparaison sectorielle et intra-Groupe ;
- La rémunération fixe du dirigeant mandataire social est revue annuellement par le Conseil d'Administration de TF1, après avis du Comité des Rémunérations. Elle résulte de la prise en compte des éléments suivants :
 - le niveau et la difficulté des responsabilités,
 - l'expérience dans la fonction,
 - l'ancienneté dans le Groupe,
 - les pratiques relevées dans le Groupe ou les entreprises exerçant des activités comparables ;
- La rémunération variable, quant à elle, dépend de l'atteinte d'objectifs reposant sur des critères collectifs et individuels, quantitatifs et qualitatifs. La rémunération variable du dirigeant mandataire social est définie selon 5 critères et est plafonnée à 150 % de sa rémunération fixe ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2014, sur proposition du Comité des Rémunérations, la rémunération variable du dirigeant mandataire social inclut un critère relatif à la performance en matière de RSE : le maintien de la présence de TF1 dans au moins 4 indices de notation extra-financière. Au cours de l'année 2017, le groupe TF1 a bien été maintenu dans 4 indices de notation financière (DJSI, Ethibel, Gaïa, Oekom notamment).

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMEX

- La part variable de chacun des membres du COMEX comprend également à partir de 2017 un critère RSE qui en représente 5 %. Ce critère est différent pour chacun des membres du COMEX car il dépend du métier et des enjeux de responsabilité sociétale qui y sont associés.

3. NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE

LES 6 CAPITAUX DU GROUPE



CAPITAL FINANCIER

- Les capitaux apportés par les actionnaires.
- Les capitaux apportés par les banques.
- Les bénéfices générés par l'entreprise.

FAIT MARQUANT 2017

Mise en paiement d'un dividende de 0,35 euro par action au titre de l'année 2017.

CHIFFRES CLES

Montant des capitaux propres part du Groupe au 31 décembre 2017 : **1 582 millions d'euros**.

Capitalisation boursière au 31 décembre 2017 : **2,58 milliards d'euros**.

Trésorerie nette : **257 millions d'euros** au 31 décembre 2017.



CAPITAL MANUFACTURIER

- Le bâtiment principal de TF1 incluant 5 studios.
- L'ensemble du matériel de production (de la production à la diffusion).
- Une usine de fabrication de jeux de société pour TF1 Entreprises.
- L'entrepôt et les magasins de Téléshopping.

FAIT MARQUANT 2017

Une nouvelle diversification pour TF1 : l'ouverture de *La Seine Musicale* sur l'Île Seguin est un succès avec plus de 300 000 spectateurs depuis son ouverture en avril 2017.

CHIFFRES CLES

Nombre de jeux de société vendus par TF1 Games Dujardin : **2,2 millions**.

Nombre d'heures de programmes diffusées par TF1 : **7 517 heures**.

Nombre de sujets pour les journaux télévisés de TF1 : **10 046**.



RESSOURCES NATURELLES

L'activité de TF1 utilise surtout :

- de l'électricité (processus de gestion des Sièges sociaux) ;
- du fuel (groupes électrogènes et véhicules de reportage).

L'essentiel des émissions de gaz à effet de serre est généré hors du Groupe par les productions audiovisuelles. Ce fait a conduit TF1 à la création du collectif Ecoprod en 2009.

Le principal impact de TF1 reste sa capacité à sensibiliser le public sur ces enjeux.

FAITS MARQUANTS 2017

Renouvellement pour 2018 du contrat pour la fourniture d'électricité labellisée « kWh Équilibre ». Chaque kWh consommé par TF1 engage EDF à produire la même quantité à partir d'installations utilisant des sources d'énergie renouvelables.

Organisation d'une *MasterClass* « Climat, comprendre et agir » pour les collaborateurs du Groupe.

Mise en place d'un parc de vélos électriques.

Lancement de la démarche vers la labellisation ISO 50001.

CHIFFRES CLES

Ushuaia TV a fêté en octobre 2017 les **30 ans** de diffusion de l'émission *Ushuaia Nature*.

Baisse de **5,7 %** de la consommation électrique depuis l'année précédente.

58 % des déchets sont recyclés ou valorisés.



CAPITAL INTELLECTUEL

- Le savoir-faire éditorial.
- La production et l'acquisition des droits audiovisuels (cinéma, séries, fictions, sport, etc.).
- Le savoir-faire commercial pour la vente d'espaces publicitaires et la relation avec les annonceurs.
- La propriété intellectuelle développée en interne et les marques du Groupe (jeux, formats, licences, etc.).
- La capacité à innover notamment dans les processus métiers et technologiques.

FAIT MARQUANT 2017

TF1 est partenaire de Viva Technology, premier événement français d'envergure mondiale sur l'innovation et l'économie de demain.

CHIFFRES CLES

7 start-ups incubées en 2017.

La plateforme MYTF1 sur les box ADSL a rassemblé jusqu'à **11,7 millions** d'utilisateurs uniques de la TV de rattrapage ⁽¹⁾.

1,3 milliard de vidéos gratuites ont été visionnées sur MYTF1 ⁽²⁾.



CAPITAL HUMAIN

- Talents et engagement des collaborateurs.
- Formation et développement des compétences notamment dans l'univers digital.
- Adhésion, fidélité à l'entreprise.
- Égalité des chances et Diversité.

FAITS MARQUANTS 2017

Renouvellement du Label Diversité en juillet 2017.

Signature du 4^{ème} accord sur l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Signature d'un accord sur le télétravail par l'ensemble des organisations syndicales.

Plan d'action pour une meilleure représentation des femmes dans les programmes d'information : formation des contributeurs (journalistes, documentalistes, monteurs-ses), opérations de média training dédiées aux femmes expertes, rencontres avec la rédaction, etc.

Obtention de la certification du parcours CONNECT (3 jours d'immersion dans l'univers digital, proposé à 100 % des collaborateurs du Groupe) au niveau Master 1.

CHIFFRES CLES

10^{ème} anniversaire de la Fondation.

10^{ème} promotion de jeunes accueillis dans l'entreprise.

10^{ème} anniversaire de la Mission Actions Handicap - Diversité.

42 % des postes couverts par la mobilité interne.

18 collaboratrices ont bénéficié d'un programme de mentoring.



CAPITAL SOCIÉTAL

- La confiance et la fidélité portée par le public.
- Le respect des engagements éthiques et déontologiques au cœur de la mission du Groupe.
- Des antennes à l'écoute des téléspectateurs et internautes.
- L'engagement sociétal de TF1 au service du lien social et du vivre-ensemble en France.

FAITS MARQUANTS 2017

Lancement de la démarche d'engagement sociétal de TF1 « TF1 Initiatives » qui fédère les actions des Antennes, de l'Entreprise et de la Fondation au service du vivre-ensemble en France. Trois axes d'actions : la solidarité, l'inclusion, la société durable.

Partenariat passé avec « Respect Zone », pour la promotion du respect dans les espaces digitaux.

TF1 présent dans les indices du développement durable : DJSI, OEKOM (niveau Prime), GAIA Index, ETHIBEL, MSCI (niveau AA).

CHIFFRES CLES

84 des 100 meilleures audiences pour la chaîne TF1.

38,7 millions d'euros de valorisation en espaces gracieux et autres dons.

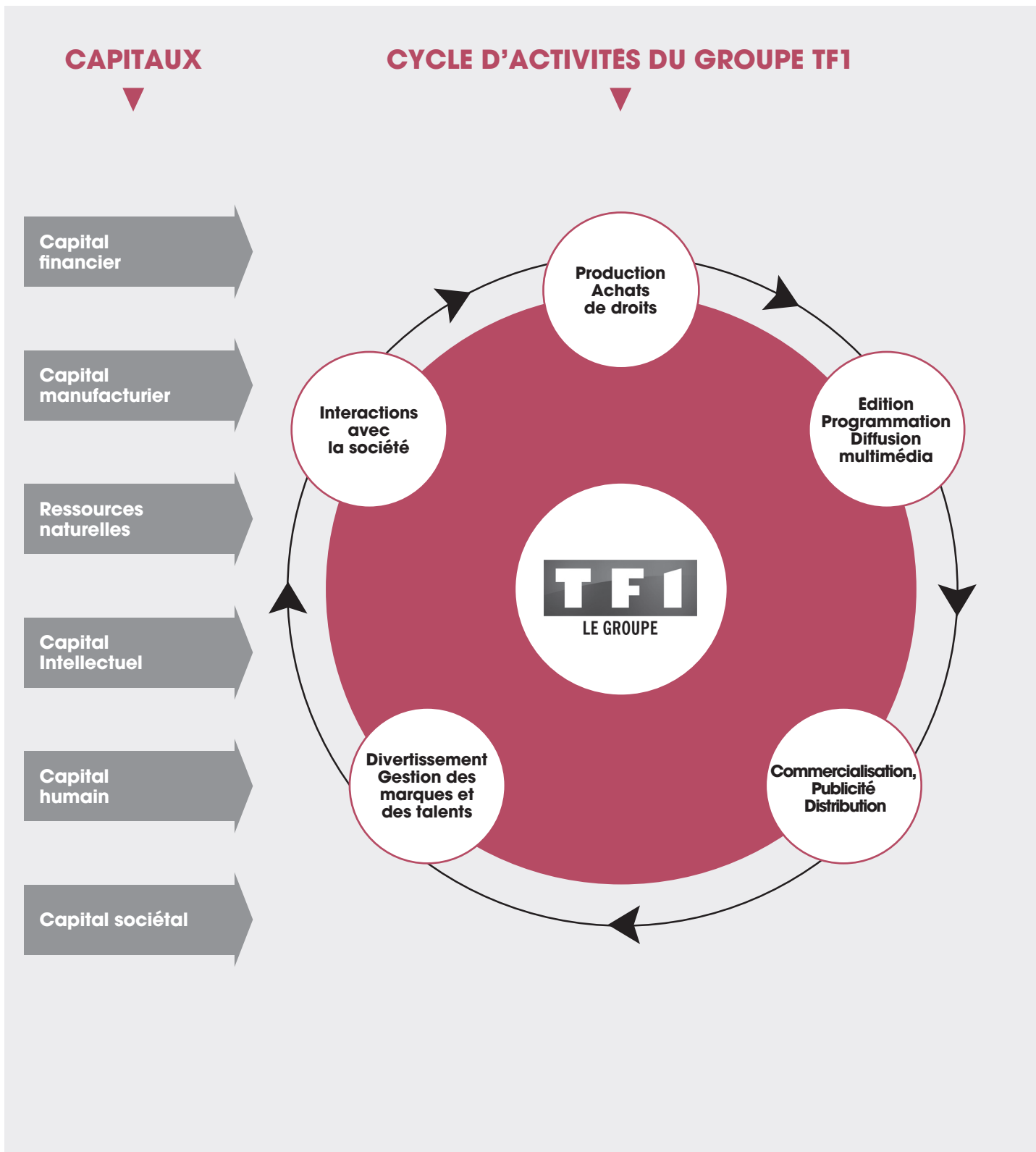
56 000 réponses mail et téléphone de la part du service d'accueil téléspectateurs.

65 millions d'abonnements sur les réseaux sociaux.

(1) Médiamat IPTV Médiamétrie.

(2) Hors contenus infos, hors contenus XTRA et hors sessions live

CRÉATION ET RÉPARTITION DE LA VALEUR



PRODUITS



Antennes

Chaînes en clair et payantes
Plateforme de diffusion digitale
Contenus
Espaces publicitaires

Studios et Divertissements

Programmes télévisuels et cinématographiques
Plateforme de distribution payante VOD
Téléshopping/e-commerce
Licences, jeux de société, spectacles, musique

VALEUR CREEE POUR



NOTRE PUBLIC

- Tous les genres de contenus sur 5 chaînes en clair complémentaires ;
- Une offre disponible en *live* ou en *replay* sur tous supports, pour tous les publics.

NOS ANNONCEURS

- Des espaces publicitaires *premium* et variés qui délivrent de la puissance sur toutes les cibles ;
- Des solutions innovantes, multiplateformes, digitales, ciblées, en temps réel, etc.

LES CONSOMMATEURS FRANÇAIS

- Une offre de services et de produits variés de qualité (VOD, DVD, Spectacle, Téléshopping, etc.) pour le consommateur.

LE RÉGULATEUR, L'ÉTAT

- Un respect scrupuleux des lois, réglementations et engagements avec une participation active à leur évolution ;
- Une contribution citoyenne importante avec des impôts et taxes payés en France.

LE TISSU AUDIOVISUEL FRANÇAIS

- Une contribution financière conséquente via l'obligation de production française participant au développement du secteur ;
- Un employeur responsable des talents de l'audiovisuel français.

LA SOCIÉTÉ CIVILE, LES ASSOCIATIONS

- Promotion de la diversité dans l'entreprise et ses programmes ;
- Une antenne ouverte aux associations via des dons et des espaces publicitaires gracieux.

NOS COLLABORATEURS

- Un cadre social avantageux ;
- Un accompagnement des parcours et des compétences favorisant l'employabilité.

NOS ACTIONNAIRES

- Une maximisation de la valeur des actifs ;
- Une communication transparente ;
- Taux élevé de distribution d'un dividende.

EXEMPLES DE SUCCÈS



Un public nombreux, fidèle et engagé :
1^{er} groupe audiovisuel privé français.

Augmentation du nombre d'annonceurs en 2017 :
+12,7 %.

Le film *alibi.com* est le plus gros succès VOD de l'année.

La part des investissements consacrée aux œuvres relevant de la production dite « dépendante » est portée à **36 %⁽¹⁾**.

Approvisionnement de contenus nationaux de qualité : **42 places sur les 100 meilleures audiences en 2017 sont occupées par la fiction française.**



Plus de 120 associations aidées dans le champ de la recherche médicale et de l'aide aux personnes démunies.


Recrutement et fidélisation des meilleurs talents.

Des actionnaires présents et fidèles : Bouygues est actionnaire depuis la privatisation de TF1 en 1987.

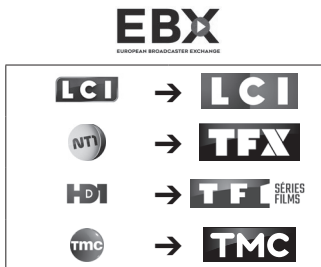
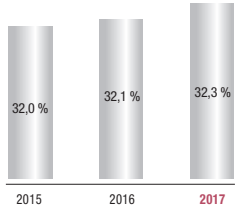
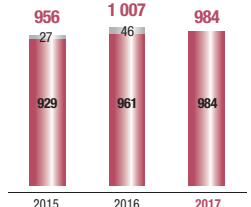

(1) Dont un couloir plafonné à 26 % réservé aux filiales du Groupe et le différentiel de 10 % représentant une « zone de souplesse » permettant au Groupe d'obtenir, dans des conditions encadrées par l'accord, des droits plus étendus auprès de sociétés de production capitalistiquement indépendantes.

4. DES ENJEUX DE MARCHÉ SOURCES D'OPPORTUNITÉS

MACRO TENDANCES	1 UNE OMNIPRESENCE DES ACTEURS GLOBAUX	2 UNE POURSUITE DES CHANGEMENTS DE MODES DE CONSOMMATION VIDEO
<p>CONTEXTE</p>	<p>Les médias sont bouleversés depuis plusieurs années par le renforcement d'acteurs globaux désormais omniprésents, les GAFAN (<i>Google et Youtube, Apple, Facebook, Amazon, Netflix</i>), qui profitent des effets d'échelle autour d'écosystèmes captifs pour accroître leur puissance.</p> <p>Ils fixent notamment les nouveaux standards de la consommation des contenus et dominent le marché publicitaire digital mondial, en captant la grande majorité de la croissance.</p> <p>Ils disposent d'une puissance d'investissements inégalée dans les contenus, dans les technologies et dans l'innovation.</p>	<p>La consommation de contenus vidéo augmente⁽¹⁾, soutenue par le développement de nouveaux univers de diffusion (essor de la TV en OTT notamment) et l'arrivée de nouveaux acteurs.</p> <p>La durée d'écoute TV reste résiliente et les usages médias se développent notamment sur la vidéo non linéaire, le mobile et les réseaux sociaux.</p>
<p>OPPORTUNITES & RISQUES</p>	<p>Pour rivaliser avec les acteurs globaux, de multiples alliances apparaissent dans le domaine des contenus, de la monétisation publicitaire et autour des données.</p> <p>Le groupe TF1 a ainsi récemment évolué dans ces domaines via l'acquisition de sociétés de production, le développement de sa structure de production interne et la formation d'alliances mondiales entre diffuseurs et producteurs.</p> <p>C'est le sens des différents accords récents avec notamment ProSieben, Mediaset Italie et Mediaset Espagne dans la production de contenus digitaux (Studio71) et la monétisation de ses inventaires premium (régie paneuropéenne EBX).</p> <p>Par ailleurs, le Groupe a pris des participations auprès de sociétés telles que Bonzaï Digital (devenue TF1 Digital Factory) et MinuteBuzz et a également fait une offre d'acquisition sur le groupe aufeminin afin d'enrichir son offre de services à destination des annonceurs et élargir ses sources de monétisation.</p>	<p>La demande des téléspectateurs demeure très forte pour les contenus exclusifs, quel que soit le genre. TF1 signe ainsi des performances remarquables lors de la diffusion en 2017 de fictions originales (<i>Le tueur du Lac</i> avec 7,2 millions de téléspectateurs), de son offre information (<i>Le grand débat de la présidentielle</i> à 9,9 millions de téléspectateurs), de divertissements (<i>Mission Enfoirés</i> à 10,6 millions de téléspectateurs)⁽²⁾. Le Groupe a ainsi renforcé sa capacité de production de contenus premium et exclusifs via sa filiale Newen qui a fait l'acquisition des sociétés Blue Spirit dans l'animation et Tuvalu et produit également des contenus pour les plateformes comme <i>Netflix</i> et <i>Amazon</i>.</p> <p>De plus, les nouveaux usages de consommation élargissent les champs d'exploitation : ainsi, les contenus du groupe TF1 se déclinent désormais sous de multiples formats (direct, <i>replay</i>, bonus, etc.) adaptés à ces nouveaux usages. La consommation digitale d'un programme linéaire peut atteindre plus de 20 % (en 2017, 24 % de l'audience moyenne de <i>Grey's Anatomy</i> s'est faite en délinéaire).</p> <p>En parallèle, le Groupe développe des formats adaptés aux audiences des plateformes comme <i>Youtube</i> et les réseaux sociaux grâce à Studio71 et MinuteBuzz, permettant ainsi de proposer une offre de contenus à des communautés ciblées.</p>
<p>INDICATEURS CLES</p>	<p>Alliances récentes</p> <ul style="list-style-type: none"> – NBCUniversal et Vox lancent en avril 2016 une plateforme de ventes des espaces publicitaires digitaux de leurs médias respectifs. Condé Nast rejoint l'alliance en mars 2017⁽¹⁾. – En avril 2017, Viacom, Fox et Turner annoncent le lancement de la plateforme OpenAP, plateforme digitale ouverte destinée à permettre aux annonceurs un ciblage d'audience inter-éditeurs. – En juin 2017, TF1, Mediaset et ProSiebenSat.1 annoncent la création de la régie European Broadcaster Exchange (EBX) pour proposer des campagnes programmatiques paneuropéennes sur leurs inventaires vidéo. En novembre 2017, Channel 4 rejoint l'alliance. – Studio71 : 8 milliards de vidéos vues mensuellement dans le monde⁽²⁾. <div style="text-align: center;">   </div> <p>(1) http://www.nbcuniversal.com (2) https://www.studio71.com/fr/</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Plus de 10 milliards de vidéos vues en 2017⁽³⁾ sur l'ensemble de l'empreinte digitale du groupe TF1. – En 2017, sur une durée d'écoute individuelle de 3h51 par Français sur l'ensemble des modes et écrans de consommations, 20 minutes sont consacrées aux nouveaux écrans et au <i>replay</i> (9 %)⁽⁴⁾. <p>(1) Médiamétrie DEI TV consolidée. (2) Médiamétrie, classement des 100 meilleures audiences 2017. (3) Audiences des contenus digitaux du groupe TF1 (MYTF1, LCI, MinuteBuzz et Studio71 France). (4) Médiamétrie communiqué de presse « L'année TV 2017 », 24 janvier 2018.</p>

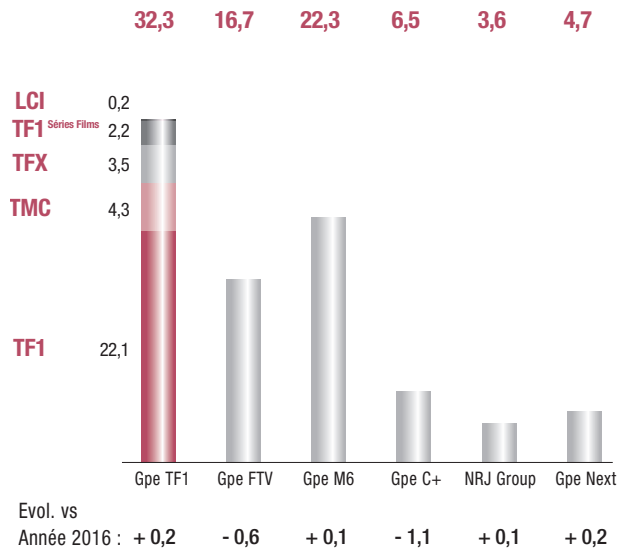
<p>3 LA PLACE CENTRALE DE L'EXPERIENCE UTILISATEUR</p>	<p>4 UNE MONETISATION DU CONTENU VIDEO INDISSOCIABLE DE LA TECHNOLOGIE ET DE LA DATA</p>
<p>L'attente des consommateurs en termes d'expérience vidéo est élevée. Des services devenus des standards de marché renforce la fidélité du consommateur. Par exemple, grâce à la personnalisation, chaque acteur est désormais en mesure d'anticiper les besoins de son client et de lui proposer des contenus qui lui conviendront en fonction de ses préférences.</p> <p>Il est nécessaire d'être toujours accessible, sur tous les canaux et d'offrir une expérience unifiée. Les data collectées et les outils d'intelligence artificielle permettent d'accroître l'expérience utilisateur par des interfaces toujours plus poussées technologiquement et innovantes et des contenus affinitaires vecteurs d'un meilleur engagement.</p> <p>Les assistants personnels, dans l'aide qu'ils apportent aux utilisateurs et les recommandations qu'ils formulent, pourraient prendre une place clé dans le parcours client.</p>	<p>Les technologies actuelles permettent de digitaliser les modes de ventes et ont permis l'essor des plateformes programmatiques (vente d'espaces publicitaires digitaux sans intervention humaine).</p> <p>Par ailleurs, la consommation des contenus sur le digital permet la création de données utiles et segmentées (consommation, usage, profils, etc.). Grâce à elles, les annonceurs attendent une efficacité accrue de leurs campagnes et une meilleure mesure de la performance.</p>
<p>Historiquement, le groupe TF1 propose une offre large et puissante d'information et de divertissement afin de garantir la satisfaction du plus grand nombre sur tous les supports. Ainsi, le Groupe développe en permanence sa plateforme MYTF1 pour proposer une offre personnalisable <i>via</i> la collecte de données dans le respect strict des dispositions légales ; en 2017, l'univers digital MYTF1 s'est renforcé pour s'adapter aux nouvelles conditions de marché (mise à niveau HTML5 du lecteur) et a refondu son expérience de lecture (lecture des épisodes en continu, recommandation de nouvelles vidéos). Ces innovations s'accélérent grâce à la mise en place d'un <i>login</i>, obligatoire pour regarder la plupart des contenus.</p> <p>Enfin, l'offre digitale s'enrichit également en termes de contenus, avec l'élargissement des droits à disposition du public (saisons précédentes, saisons intégrales).</p> <p>Tous ces dispositifs permettent d'améliorer l'expérience de ses utilisateurs et ainsi de les fidéliser.</p>	<p>La relation entre la régie publicitaire de TF1 et ses annonceurs se dématérialise : modes de vente digitalisés grâce à l'outil <i>La Box</i>, utilisation d'outils programmatiques, analyse et traitement de la data, etc.</p> <p>Le groupe TF1 a en effet mis en place une DMP (logiciel de gestion des bases de données) pour gérer l'ensemble des données à sa disposition (collectées dans le respect strict des dispositions légales). Ces données sont ainsi utilisées pour améliorer l'expérience des utilisateurs qui doivent désormais créer un compte personnalisé afin d'accéder pleinement aux produits du Groupe. De plus, le groupe TF1 crée des offres commerciales à destination des annonceurs s'appuyant sur des cibles plus segmentées, permettant une meilleure performance de leurs campagnes publicitaires.</p>
<p>Assistants personnels</p> <p>– Google affirme avoir vendu 10 millions de Google Home entre octobre et décembre 2017.⁽¹⁾</p> <p>(1) https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/0301117533727-google-affirme-avoir-deja-ecoule-10-millions-de-google-home-2143092.php</p>	<p>– La programmation représentent 62 % des achats <i>display</i> en 2017.⁽¹⁾</p> <p>– Nombre de <i>login</i> MYTF1 : 18 millions d'inscrits à fin 2017.</p>  <p>(1) SRI.</p>

5. AXES STRATEGIQUES ET ALLOCATION DES RESSOURCES

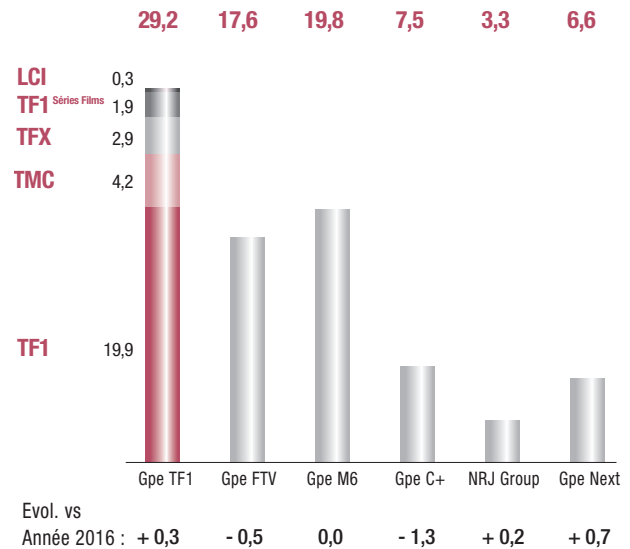
STRATEGIE																										
<p>Ambition 2020 : un Groupe leader multichaines, multimédia, multiplateformes de contenus média et de divertissement, intégré de la production à la distribution.</p> <p>Axes stratégiques : poursuivre la transformation du modèle et stimuler la recherche de relais de croissance afin d'améliorer la profitabilité du groupe TF1, passant d'un taux de marge opérationnelle courante de 6 % en 2016 et de 9 % en 2017 à une marge supérieure à 10 % en 2019.</p>																										
AXES STRATEGIQUES	LEVIERS STRATEGIQUES	ELEMENTS DE PREUVE																								
<p>1 TRANSFORMER LE MODELE DE LA TELEVISION EN CLAIR</p>	<p>Le Groupe souhaite capitaliser sur sa famille de chaînes en clair au positionnement clairement redéfini. Il entend maintenir des événements statutaires sur ses antennes avec une évolution toutefois vers une cible plus mixte. Par ailleurs, le Groupe travaille à réinventer et réorganiser son offre d'information.</p> <p>Ce positionnement s'accompagne d'une poursuite des efforts engagés depuis plusieurs années sur l'adaptation du modèle économique.</p> <p>Concernant la monétisation de ses offres, le Groupe poursuit la digitalisation des modes de ventes et des outils. Il innove dans ses offres commerciales avec le développement de la TV linéaire data et de la TV segmentée. La monétisation et la promotion des marques s'appuient sur tous les actifs du Groupe, notamment la diversification.</p> <p>Enfin, le Groupe s'est engagé sur la monétisation juste des signaux de ses Antennes et des services associés auprès des distributeurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Création de European Broadcaster Exchange – Rebranding des chaînes de la TNT – 2 accords TF1 Premium signés – Augmentation de la part d'audience du groupe TF1 sur les FRDA<50 – Évolution du coût des programmes des chaînes en clair du groupe TF1 (en M€)   <table border="1"> <caption>Part d'audience du groupe TF1 sur les FRDA<50</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Part d'audience (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td> <td>32,0 %</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>32,1 %</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>32,3 %</td> </tr> </tbody> </table>  <table border="1"> <caption>Coût des programmes des chaînes en clair du groupe TF1 (en M€)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Événements sportifs (M€)</th> <th>CDP hors événements sportifs (M€)</th> <th>Total (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td> <td>27</td> <td>929</td> <td>956</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>46</td> <td>961</td> <td>1 007</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>46</td> <td>984</td> <td>984</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Part d'audience (%)	2015	32,0 %	2016	32,1 %	2017	32,3 %	Année	Événements sportifs (M€)	CDP hors événements sportifs (M€)	Total (M€)	2015	27	929	956	2016	46	961	1 007	2017	46	984	984
Année	Part d'audience (%)																									
2015	32,0 %																									
2016	32,1 %																									
2017	32,3 %																									
Année	Événements sportifs (M€)	CDP hors événements sportifs (M€)	Total (M€)																							
2015	27	929	956																							
2016	46	961	1 007																							
2017	46	984	984																							
<p>2 TROUVER DES RELAIS DE CROISSANCE</p>	<p>Le Groupe poursuit son déploiement dans la production. Il entend saisir les opportunités d'acquisition de nouveaux talents, pour ses contenus premium et digitaux et développer son portefeuille de clients, en France et à l'international, notamment auprès des plateformes digitales. Il créera de nouveaux formats pour renforcer ses actifs existants. Pour ce faire, il s'appuiera sur Newen qu'il pourra renforcer par des opérations de croissance externe.</p> <p>Sur le digital, le Groupe poursuit sa stratégie. Il souhaite notamment s'adresser à de nouvelles communautés. Il veut proposer des solutions de communications innovantes aux annonceurs et monter en compétences sur les modèles de monétisation publicitaire utilisés par les GAFA. Le groupe TF1 va continuer à développer son offre programmatique et le <i>content marketing</i>. Enfin, il saisira les opportunités d'acquisition des briques de compétences digitales qui complèteraient l'existant.</p>	<p>Production</p> <ul style="list-style-type: none"> – Acquisition de Tuvalu Media Group – Accord Netflix-Newen pour la production de la série <i>Osmosis</i> <p>Digital</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nouveaux territoires, nouvelles cibles – Acquisition de Mayane Communication par Neweb – Annonce de la remise d'une offre ferme pour l'acquisition du groupe <i>aufeminin</i> 																								

6. NOTRE PERFORMANCE

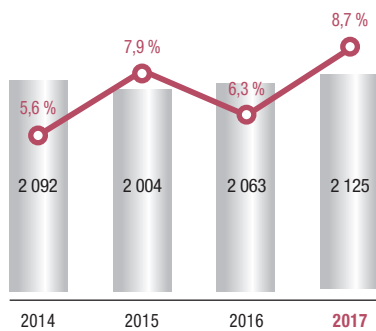
PART D'AUDIENCE GROUPES SUR LES FEMMES DE MOINS DE 50 ANS RESPONSABLES DES ACHATS (EN %)



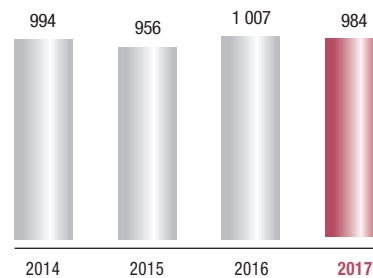
PART D'AUDIENCE GROUPES SUR LES INDIVIDUS AGES DE 25 A 49 ANS (EN %)



CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL (EN M€)/TAUX DE MARGE OPERATIONNELLE COURANTE



COÛT DES PROGRAMMES DES CHAINES EN CLAIR (EN M€)



UNE GESTION DYNAMIQUE DES ACTIFS

ACQUISITION
DE **TUVALU ET MAYANE**
PAR **NEWEN STUDIOS**

CRÉATION DE LA REGIE
EBX
(EUROPEAN BROADCASTER EXCHANGE)

TF1 PREND
UNE PARTICIPATION DANS
STUDIO71 ET MINUTEBUZZ

CESSION
DE LA PARTICIPATION
DANS **GROUPE AB**

SIGNATURE D'UN ACCORD
POUR L'ACQUISITION
DU **GROUPE AUFEMININ**

TF1 PREND
UNE PARTICIPATION
DANS **PLAY TWO**

7. NOS PERSPECTIVES

En 2018, le groupe TF1 poursuivra sa stratégie multichânes, multimédia et multimédiers, et sa croissance dans le digital et la production.

Le Groupe diffusera en exclusivité en clair 28 matchs de la Coupe du Monde de Football sur ses chaînes, poursuivra le renouvellement des séries (*La vérité sur l'affaire Harry Quebert*), des fictions françaises (*Les bracelets rouges*, *Insoupçonnable*) et des divertissements (*L'aventure Robinson*, *Running Wild*), confortera son offre d'access (*Quotidien*, *Demain nous appartient*) et fera évoluer son offre d'information.

Dans le domaine de la distribution, le Groupe, conformément à ce qui a été accompli dès 2017 avec Altice-SFR et début 2018 avec Bouygues Telecom, proposera l'offre TF1 Premium, incluant ses contenus ainsi que de nouveaux services à tous les opérateurs.

Dans le digital, l'annonce récente de l'acquisition du groupe aufeminin permettra de nouer une relation différente avec les annonceurs, en s'appuyant sur de fortes audiences Web, sur des communautés très engagées envers les marques de ce Groupe (aufeminin.com, Marmiton, My Little Paris) présentes dans plus de 20 pays, et pouvant aller jusqu'à l'achat de box ⁽¹⁾. Le rapprochement de aufeminin avec le groupe TF1

pourrait intervenir, après accord des autorités de concurrence, dans le courant du 1^{er} semestre 2018. Il sera une des priorités de 2018 pour accélérer la transformation digitale.

Le groupe TF1 prévoit :

- dès 2018, une progression du taux de marge opérationnelle courante pour le Groupe (hors événements sportifs majeurs) ;
- un coût annuel moyen des programmes ramené à 960 millions d'euros (hors événements sportifs majeurs) pour les cinq chaînes en clair sur la période 2018-2020, grâce à l'optimisation des investissements dans les contenus.

De plus, le groupe TF1 réaffirme :

- son ambition de croissance des activités hors publicité des cinq chaînes en clair qui devraient représenter au moins un tiers du chiffre d'affaires consolidé en 2019 ;
- son objectif de taux de marge opérationnelle courante à deux chiffres en 2019.

(1) Abonnement payant à des coffrets cadeaux surprise sur le thème de la beauté, faisant la promotion de produits pour les marques.



PRÉSENTATION DU GROUPE TF1

1.1 MARCHES DU GROUPE	24	1.5 FACTEURS DE RISQUES	RFA 44
1.1.1 Marché de la télévision	24	1.5.1 Risques opérationnels	44
1.1.2 Marché publicitaire	30	1.5.2 Risques industriels et environnementaux	44
1.1.3 Marché des droits et contenus	35	1.5.3 Risques juridiques	47
		1.5.4 Risques liés à la responsabilité sociale, sociétale et environnementale	51
1.2 ACTIVITES DU GROUPE	38	1.5.5 Risques de crédit et/ou de contrepartie	51
1.2.1 Description des activités par secteur	38	1.5.6 Risques financiers	51
1.2.2 Participations significatives	40		
1.2.3 Propriétés immobilières	40		
		1.6 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	RFA 52
1.3 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	RFA 41	1.6.1 Introduction	52
		1.6.2 Environnement et principes généraux de contrôle interne	52
1.4 HISTORIQUE DU GROUPE	43	1.6.3 Conclusion et prospective	59



1.1 MARCHÉS DU GROUPE

1.1.1 MARCHÉ DE LA TÉLÉVISION

La télévision est historiquement le cœur de métier du groupe TF1 qui édite 5 chaînes en clair (TF1, TMC, TFX⁽¹⁾, TF1 Séries Films⁽²⁾, LCI) ainsi que des chaînes thématiques (TV Breizh, Histoire, Ushuaïa et Serieclub).

Le marché de la télévision s'est transformé depuis dix ans :

- nombre croissant de chaînes grâce à l'arrivée de la TNT en 2005, puis de la TNT HD en 2012, pour un nombre de chaînes en clair actuellement égal à 27 ;
- amélioration de l'équipement télévisuel avec la généralisation des écrans plats et le développement de Haute Définition (HD) ;

- arrivée sur le marché de nouveaux écrans personnels et nomades comme le *smartphone* et la tablette, favorisant la consommation en mobilité et la personnalisation des contenus audiovisuels ;
- avec la démocratisation d'Internet haut débit, ces nouveaux usages ont accéléré la délinéarisation de la consommation des contenus, bien que la consommation linéaire soit toujours forte ;
- des acteurs vidéo *pure players* tels que Google, Amazon, Facebook, Apple ou Netflix confirment leur position, devenant un nouveau mode de diffusion de contenus télévisuels. Ils diffusent leurs services sur le téléviseur, en plus des supports traditionnels tels que l'ordinateur ou les applications mobiles.

1.1.1.1 PAYSAGE AUDIOVISUEL FRANÇAIS, EQUIPEMENT, MODES DE RECEPTION ET CONSOMMATION

PAYSAGE AUDIOVISUEL FRANÇAIS EN MUTATION

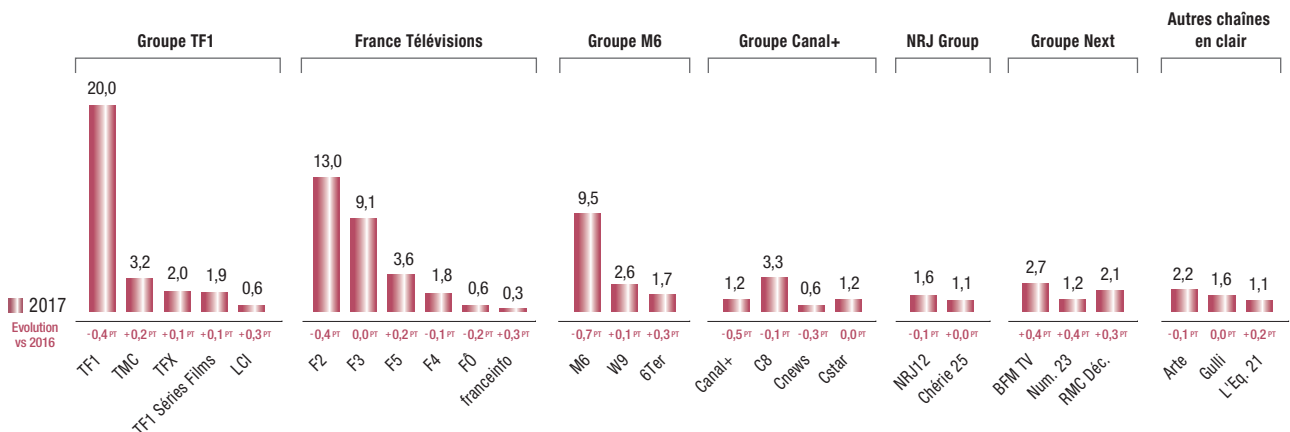
Le paysage audiovisuel français a considérablement évolué depuis plusieurs années :

- 6 chaînes en clair avant 2005, 19 chaînes en 2005, 25 chaînes fin 2012 et 27 chaînes depuis 2016 ;
- apparition de nouveaux groupes sur la télévision en clair (NextRadioTV, NRJ Group, Canal+, Lagardère, Amaury) ;

- baisse des audiences des chaînes historiques qui ont ainsi cherché à maintenir leur position en augmentant leur nombre de chaînes via la réponse aux appels d'offres du CSA ou le rachat de nouvelles chaînes entrantes.

Avec la démultiplication des offres et l'évolution du paysage audiovisuel, les parts d'audience des chaînes évoluent comme indiqué dans les graphiques ci-dessous⁽³⁾ :

PART D'AUDIENCE SUR LES INDIVIDUS AGES DE 4 ANS ET PLUS

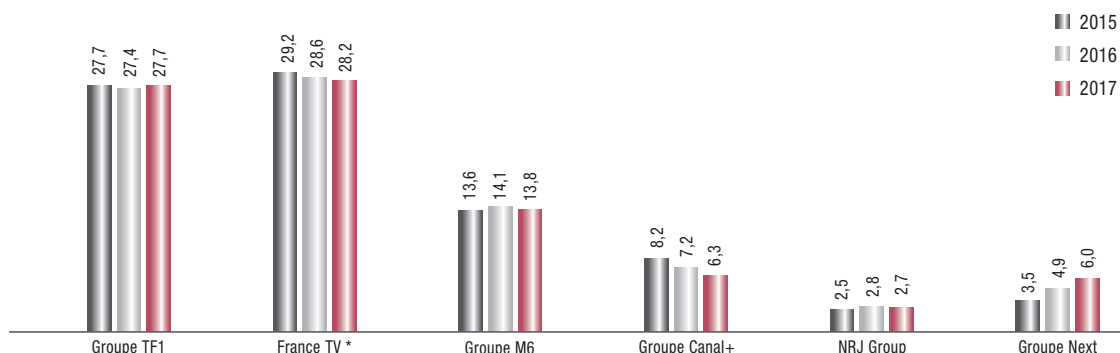


(1) Ex NT1.

(2) Ex HD1.

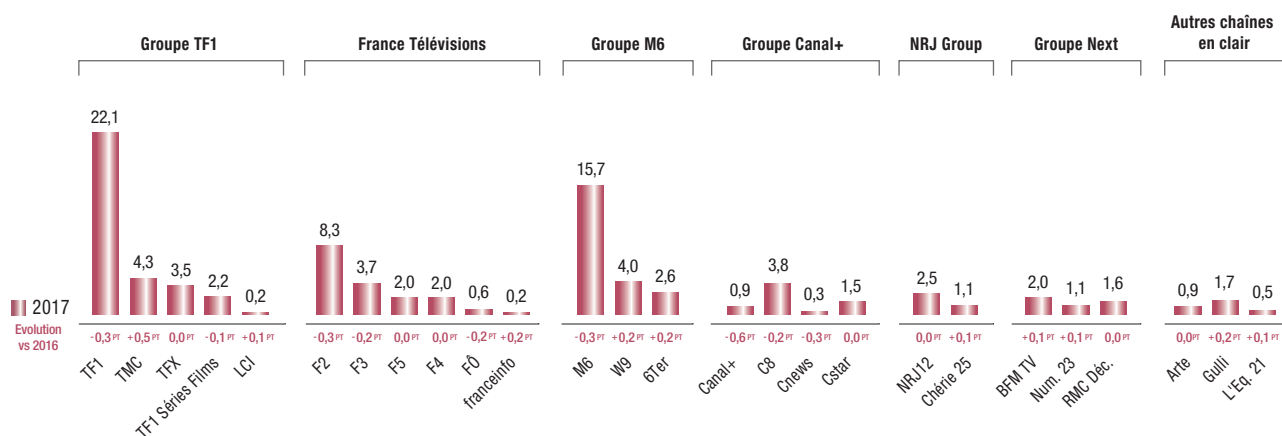
(3) Médiamétrie – Médiamat.

PART D'AUDIENCE GROUPES SUR LES INDIVIDUS AGES DE 4 ANS ET PLUS

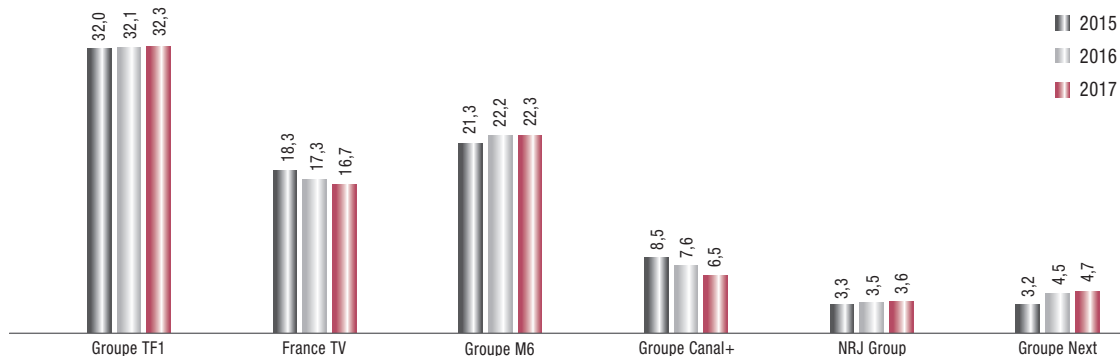


* Part d'audience recalculée en prenant en compte uniquement la présence en gratuit de la chaîne franceinfo depuis octobre 2017.

PART D'AUDIENCE SUR LES FEMMES DE MOINS DE 50 ANS RESPONSABLES DES ACHATS



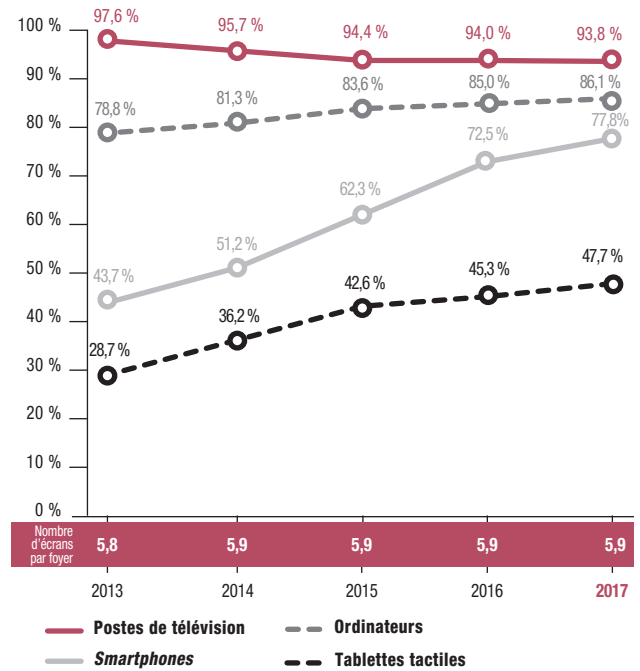
PART D'AUDIENCE GROUPES SUR LES FEMMES DE MOINS DE 50 ANS RESPONSABLES DES ACHATS



EQUIPEMENT AUDIOVISUEL⁽¹⁾

Les téléviseurs sont présents dans presque tous les foyers français : 94 % sont équipés d'au moins un poste de télévision.

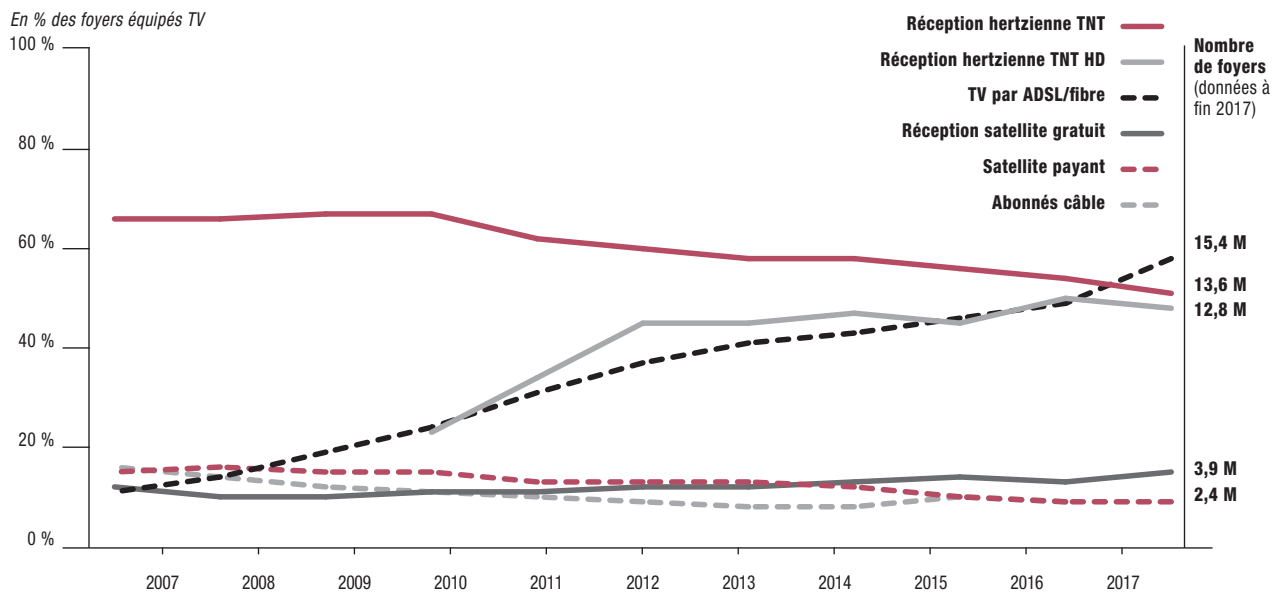
De plus, le nombre d'écrans par foyer est stable à 5,9 écrans, soutenu par le nombre d'écrans mobiles.



MODES DE RÉCEPTION⁽²⁾

En France, la TNT est encore le premier mode de réception de la télévision avec 51 % de foyers raccordés. Depuis la fin du passage au tout-numérique, ce mode de réception est en léger recul au profit de l'ADSL.

La télévision par ADSL, lancée en 2002, concurrence fortement la diffusion hertzienne grâce à l'augmentation de l'éligibilité des foyers aux offres Internet *triple-play*. Avec une pénétration de 58 %, l'IPTV (télévision par ADSL, câble/fibre optique) continue d'observer une progression constante.



(1) Médiamétrie – Home Devices - Chiffres à fin d'année.

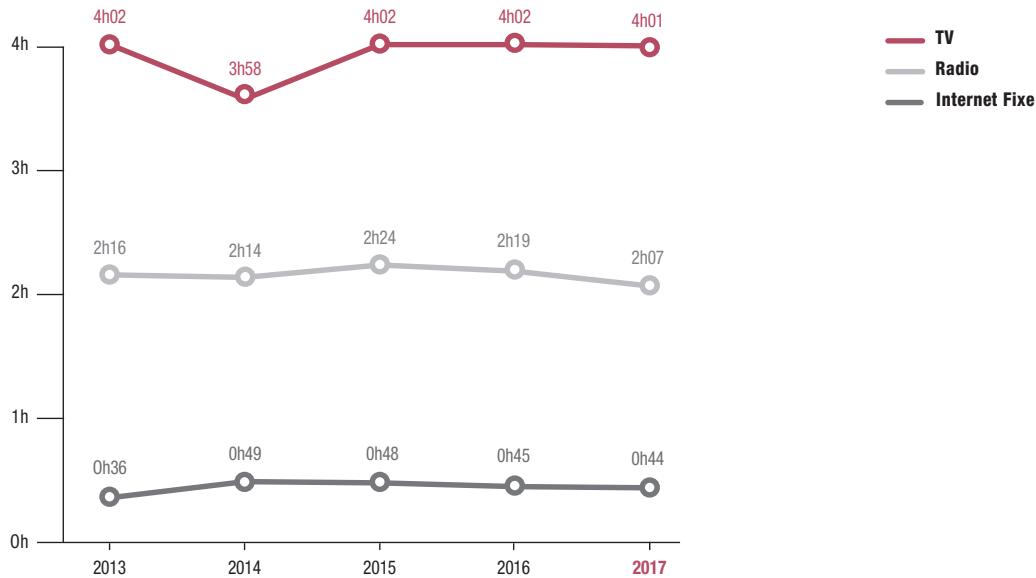
(2) Médiamétrie – Médiamat. Données à fin d'année.



CONSUMMATION

La télévision, premier média consommé⁽¹⁾

La télévision reste le média le plus consommé par les Français quotidiennement. Un Français de plus de 15 ans regarde la télévision en moyenne 4 h 01 par jour alors qu'il écoute la radio 2 h 07 et surfe sur l'Internet fixe pendant 44 minutes.



CONSUMMATION MÉDIA DES 15 ANS ET + (EN HEURE/JOUR/INDIVIDU)

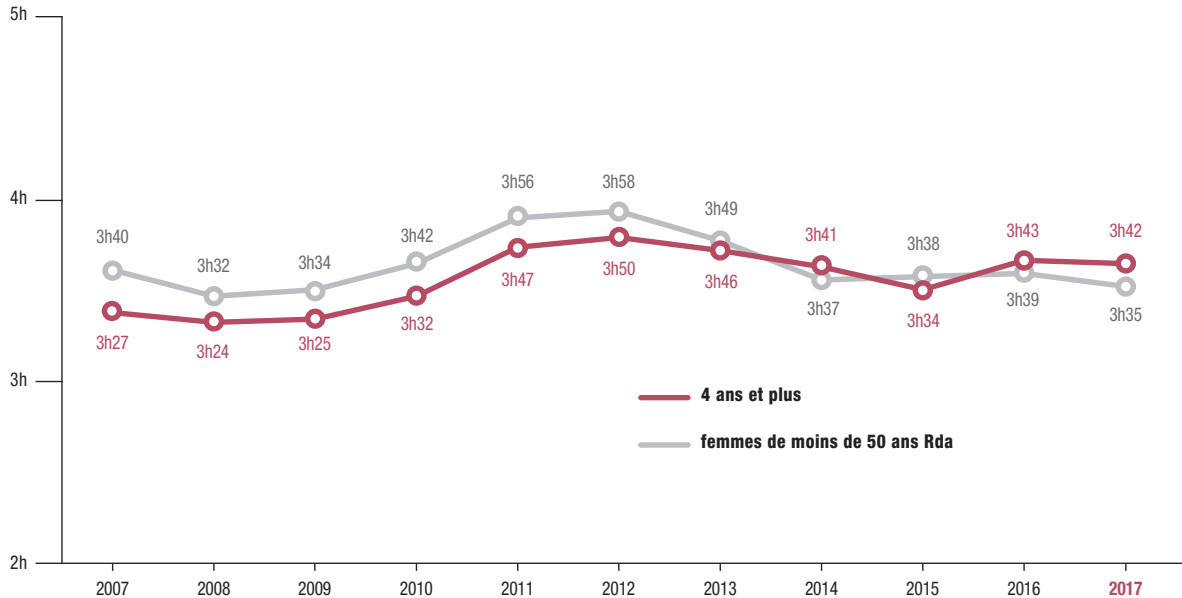
Une durée d'écoute de la télévision toujours à des niveaux élevés⁽²⁾

Entre 2016 et 2017, la consommation de la télévision des Individus âgés de 4 ans et plus s'est globalement stabilisée et alors que celle des Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats (FRDA<50) se trouve sur une légère tendance baissière.

(1) Médiamétrie – Médiamat/126.000 Radio/Netratings.

(2) Médiamétrie – Médiamat. Données consolidées.

DURÉE D'ÉCOUTE INDIVIDUELLE DES INDIVIDUS DE 4 ANS ET PLUS ET DES FEMMES DE MOINS DE 50 ANS RESPONSABLES DES ACHATS

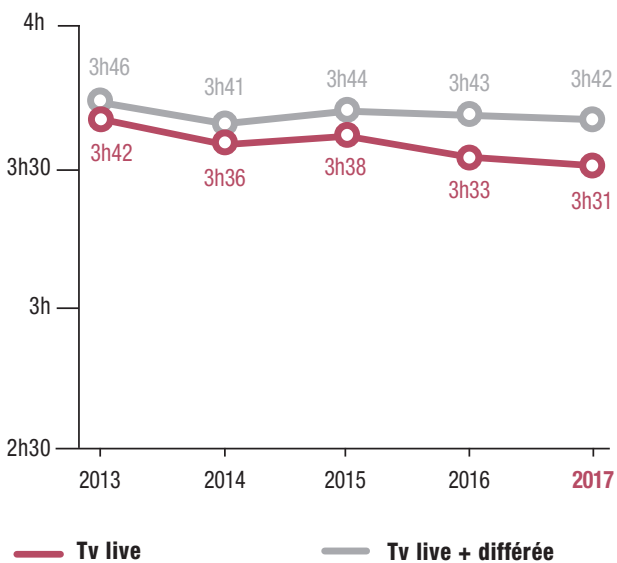


La prise en compte progressive de la consommation en différé⁽¹⁾

Depuis janvier 2011, l'enregistrement privé sur disque dur, enregistreur DVD ou magnétoscope, est pris en compte dans la mesure du Médiamat. En octobre 2014, c'est au tour de l'audience de la télévision de rattrapage sur téléviseur d'y être intégrée.

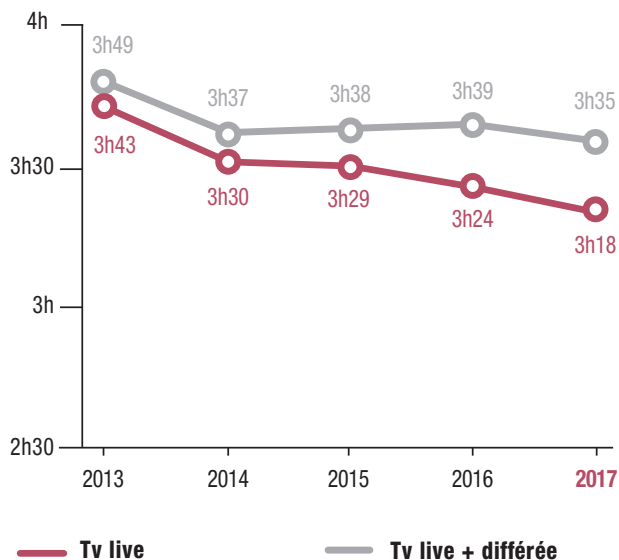
Au total, la consommation en différé de la télévision sur les Individus âgés de 4 ans et plus et sur les FRDA<50 représente respectivement 5 et 8 % de la consommation totale (respectivement 11 et 17 minutes par jour).

DURÉE D'ÉCOUTE INDIVIDUELLE DES INDIVIDUS DE 4 ANS ET PLUS



(1) Médiamétrie – Médiamat. Données live et consolidées.

DURÉE D'ÉCOUTE INDIVIDUELLE DES FEMMES DE MOINS DE 50 ANS RESPONSABLES DES ACHATS



Les autres modes de consommation de la télévision⁽¹⁾

D'autres modes de consommation ne sont pas encore intégrés aux mesures de Médiamat. Ils représentent 11 minutes 30 secondes de consommation par jour, soit 5,0 % de la consommation :

- la consommation en direct hors domicile représente 4 minutes 30 secondes, soit 1,9 % de la consommation totale. Ce chiffre exclut l'écoute chez les parents ou amis, déjà intégrée au Médiamat ;
- la consommation en direct sur un autre support que le téléviseur (ordinateur, *smartphone* ou tablette tactile) représente 4 minutes, soit 1,7 % de la consommation Médiamat ;
- la télévision de rattrapage sur un autre support que le téléviseur représente 3 minutes, soit 1,3 % de la consommation Médiamat.

La montée en puissance des usages multi-écrans

À fin septembre 2017, près de 46,6 millions de Français de 15 ans et plus accèdent à Internet, soit plus de 88,8 % de la population.

La montée des usages sur *smartphone* et tablette se poursuit en 2017 : 35,6 millions de Français utilisent un mobile et 20,2 millions des tablettes, tandis que la connexion depuis un ordinateur progresse légèrement à 41,7 millions.

Le multi-écrans fait depuis longtemps partie de l'offre du groupe TF1 avec 15,7 millions de Français se rendant chaque mois sur les sites Internet du Groupe et ses applications *via* les trois écrans digitaux. En détail, par *device* :

- 6,9⁽²⁾ millions de Français se connectent depuis leur ordinateur⁽³⁾ ;
- 8,1⁽¹⁾ millions de Français se connectent avec leur *smartphone*⁽³⁾ ;
- 4,1⁽¹⁾ millions de Français se connectent *via* une tablette⁽³⁾.

Les chaînes du groupe TF1, *via* leur intégration dans la marque digitale MYTF1 (TF1, TMC, TFX et TF1 Séries Films), réalisent de belles audiences sur le digital, quel que soit l'écran :

- 11,2 millions de Français regardent une des chaînes du groupe TF1 *via* leur téléviseur⁽⁴⁾ ;

et sur MYTF1 :

- 4,2 millions de Français consomment de la vidéo sur MYTF1 *via* leur ordinateur⁽⁵⁾ ;
- 2,9 millions de Français consomment de la vidéo sur MYTF1 *via* *smartphone*⁽⁵⁾ ;
- 1,6 million de Français consomment de la vidéo sur MYTF1 *via* leur tablette⁽⁵⁾.

Le temps passé par vidéonaute sur le site MYTF1 est de 1 h 58⁽⁴⁾ sur les 3 écrans (et 2 h 06⁽⁴⁾ sur ordinateur). MYTF1 est ainsi *leader* sur les 3 écrans avec 8,5 millions⁽⁴⁾ de vidéonautes uniques.

(1) Médiamétrie - Global TV - Individus âgés de 15+.

(2) Panel Internet Global - Médiamétrie - Septembre 2017.

(3) S'est connecté au moins une fois au *device*.

(4) Médiamat - Médiamétrie données - Décembre 2017.

(5) Panel Internet Global Vidéo - Novembre 2017.



1.1.1.2 TENDANCES ET EVOLUTION DU MARCHÉ DE LA TELEVISION

RALENTISSEMENT DE LA FRAGMENTATION DE LA TELEVISION EN CLAIR ET POURSUITE DE LA HAUSSE DE LA CONSOMMATION DÉLINEARISEE

Le nombre de chaînes en clair en diffusion hertzienne en France ne devrait pas évoluer significativement dans les prochaines années.

De plus, le déploiement de la fibre optique, porté par le plan Fibre 2025 (plan gouvernemental datant de 2010 visant à raccorder 100 % des foyers français en très haut débit à l'horizon 2025), devrait favoriser l'augmentation du nombre de foyers éligibles à l'*IPTV*.

En conséquence, sur l'ensemble des écrans disponibles, la consommation délinéarisée de contenus devrait continuer à progresser, et sa mesure se compléter pour prendre en compte les nouveaux usages.

1.1.2 MARCHÉ PUBLICITAIRE

1.1.2.1 EVOLUTIONS DES INVESTISSEMENTS PLURIMEDIA NETS EN 2017⁽¹⁾

À noter : à la date de la publication de ce rapport, les résultats IREP pour l'année 2017 n'ont pas encore été publiés. Les données IREP ci-dessous sont relatives aux neuf premiers mois 2017, tandis que les données SRI balaient l'ensemble de l'année 2017.

INVESTISSEMENTS PLURIMÉDIA – DONNÉES NETTES

Investissements plurimédia nets 9 premiers mois 2017	Recettes nettes 2017 (en M€)	Évolution 2017 vs 2016 (en %)
Télévision	2 061	- 0,3
<i>dont parrainage</i>	134	+ 14,9
Presse	1 254	- 7,4
Affichage	798	- 3,9
Radio	368	- 4,2
Cinéma	62	+ 11,7
TOTAL	4 677	- 3,1

Investissements nets digitaux annuels 2017	Recettes nettes 2017 (en M€)	Évolution 2017 vs 2016 (en %)
Digital annuel	4 094	+ 12,0
<i>dont Search</i>	2 050	+ 8,0
<i>dont Display</i>	1 450	+ 20,0

Sur les 9 premiers mois de 2017, les recettes des 5 médias historiques (hors digital) reculent de -3,1 % (à 4 682 millions d'euros versus 4 832 millions d'euros en 2016). Cette baisse est tirée par la presse, la radio et l'affichage, tous trois en fort recul. Le cinéma affiche une belle progression (+11,7 %) bien que les volumes concernés soient relativement faibles (62 millions d'euros). La télévision s'affiche stable, notamment grâce à une très forte dynamique du parrainage (due au

changement de réglementation intervenu cette année et autorisant les parrains à montrer leurs produits dans les *billboards*).

Sur l'ensemble de l'année, le marché de la publicité digitale (tiré par le segment du *display*) affiche une croissance de +12 %. Avec 4 094 millions d'euros de recettes (+ 438 millions d'euros versus 2016), le digital devrait rester 1^{er} média investi en France en 2017.

(1) Rapport IREP – Neuf premiers mois de 2017/9^{ème} édition de l'Observatoire de l'e-pub du SRI, réalisé par PWC, en partenariat avec l'UDECAM, le 25/01/2018

1.1.2.2 EVOLUTIONS DES INVESTISSEMENTS PLURIMÉDIA BRUTS EN 2017, HORS SEARCH⁽¹⁾

À noter : la difficulté à obtenir des données brutes fiables sur les investissements digitaux nous amène à exclure de l'analyse plurimédia les investissements Search, ainsi que les évolutions de recettes brutes de l'Internet display. Cependant, dans un objectif de représentativité, les estimations des recettes publicitaires brutes de l'Internet display sont intégrées dans le calcul des parts de marché par média en 2017.

Pour rappel, les données de recettes brutes et de parts de marché brutes sont à prendre avec réserve en raison de l'importance des taux de remise, plus ou moins élevés selon les médias.

En 2017, les recettes publicitaires plurimédia brutes sont en baisse de - 2,2 %. Le marché publicitaire historique (hors digital) affiche, quant à lui, une stabilité de ses recettes publicitaires brutes. La télévision (+ 6,2 %) et le cinéma (+ 11,5 %) compensent ainsi les baisses de recettes de la presse (- 3,9 %), de la radio (- 0,9 %) et de l'affichage (- 9,3 %).

Investissements bruts annuels plurimédia	Recettes brutes 2017 (en M€)	Évolution 2017 vs 2016 (en %)	Parts de marché 2017 (en %)
Télévision	12 065,5	+ 6,2	40,3
TV en clair	11 281,1	+ 6,4	37,7
TV payante	784,5	+ 4,2	2,6
Presse	6 317,9	- 3,9	21,1
Affichage	2 480,8	- 9,3	8,3
Radio	4 955,0	- 0,9	16,5
Cinéma	568,4	+ 11,5	1,9
Total hors Internet	26 387,7	+ 0,8	88,1
Internet hors Search	3 575,4	- 19,8	11,9
TOTAL	29 963,1	- 2,2	100,0

1.1.2.3 LA TELEVISION EN 2017⁽¹⁾

MARCHÉ TV (HORS PARRAINAGE)

En 2017, les recettes publicitaires brutes de TF1 Publicité en télévision hors parrainage sont en hausse de + 8 % à 5 milliards d'euros ; la régie confirme ainsi sa position de leader sur le marché TV devant M6 Publicité, Canal+ Régie et Next Régie.

Avec des recettes publicitaires brutes de 3,6 milliards d'euros, TF1, investie à hauteur de 29,5 %, demeure la première chaîne du marché. Les autres chaînes en clair du Groupe, TMC, TFX, TF1 Séries Films et LCI, affichent de belles progressions en 2017 : elles représentent 1,4 milliard d'euros (versus 1,1 milliard d'euros en 2016) et comptent pour 12 % des recettes publicitaires brutes TV (versus 9,4 % en 2016).

PARTS DE MARCHÉ BRUTES DES CHAINES TV - UNIVERS TOUTES TELEVISIONS (HORS PARRAINAGE)

	Année 2017	Année 2016	Année 2015
Chaînes de télévision en clair	93,5 %	93,4 %	92,1 %
TF1 Publicité			
TF1	29,5 %	31,4 %	32,4 %
TMC	5,3 %	4,3 %	4,1 %
TFX	3,9 %	3,2 %	3,1 %
TF1 Séries Films	2,2 %	1,5 %	1,6 %
LCI ⁽¹⁾	0,7 %	0,3 %	0,1 %
M6 Publicité			
M6	17,5 %	17,2 %	16,6 %
W9 6TER ⁽²⁾	6,0 %	5,6 %	5,1 %

(1) Investissements publicitaires bruts – extraction réalisée le 29/01/2018 – Kantar Media – hors parrainage TV, hors autopromotion et abonnement.



PRÉSENTATION DU GROUPE TF1

MARCHÉS DU GROUPE

	Année 2017	Année 2016	Année 2015
France Télévisions Pub			
France 2	3,1 %	3,2 %	3,0 %
France 3	1,3 %	1,3 %	1,2 %
France 4	0,3 %	0,2 %	0,2 %
France 5	0,4 %	0,4 %	0,3 %
France Ô	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Canal+ Régie ⁽³⁾			
Canal+	n/a	1,7 %	1,9 %
C8	n/a	5,4 %	4,1 %
C8 +	6,0 %	n/a	n/a
CNews	1,1 %	1,9 %	3,2 %
CStar	1,9 %	1,8 %	2,5 %
NEXT Régie			
BFM TV	3,9 %	3,5 %	3,1 %
Numéro 23 ⁽⁴⁾	0,9 %	0,6 %	0,8 %
RMC Découverte ⁽⁵⁾	n/a	n/a	1,5 %
RMC Découverte(S)	2,5 %	2,1 %	n/a
NRJ Global			
Chérie 25	1,2 %	1,0 %	0,7 %
NRJ12	3,1 %	3,5 %	3,5 %
Lagardère Publicité			
Gulli	1,4 %	1,9 %	1,9 %
Amaury Média			
L'Équipe 21	1,4 %	1,2 %	1,0 %
Chaînes de télévision payantes	6,5 %	6,6 %	7,9 %
TOTAL TÉLÉVISION	100 %	100 %	100 %

(1) Rappel : passage en clair de la chaîne le 5 avril 2016.

(2) W9 et 6TER sont commercialisées en couplage dans l'offre « Puissance TNT ».

(3) Canal+ et C8 sont commercialisées en couplage dans l'offre « C8+ ».

(4) Numéro 23 a été commercialisée par TF1 Publicité jusqu'en 2016.

(5) RMC Découverte, National Geographic Channel et Discovery Channel sont commercialisées en couplage dans l'offre « RMC Découverte(S) » depuis 2016.

1.1.2.4 LE DISPLAY DIGITAL EN 2017⁽¹⁾

D'après l'observatoire de l'e-pub du SRI France, le *display* poursuit sa forte progression (+ 20 %), et atteint 1 450 millions d'euros nets en 2017. Les investissements nets du *display* représentent désormais 35 % du marché digital.

Cette croissance est portée par différents segments particulièrement dynamiques, sur lesquels le groupe TF1 est présent :

- la vidéo digitale : + 38 % (dont la vidéo sur mobile à + 69 % et l'*IPTV* à + 35 %) ;
- le mode d'achat programmatique : + 41 % ;
- le social : + 48 %.

1.1.2.5 TF1 PUBLICITE

1^{ERE} RÉGIE VIDEO : UNE COUVERTURE INEGALEE SUR L'ENSEMBLE DES CIBLES

En 2017, TF1 Publicité a pu capitaliser sur le succès de la stratégie multichaines et multiplateformes du groupe TF1, et ainsi proposer aux annonceurs une gamme complète de dispositifs publicitaires *premium* et puissants sur tous les écrans.

L'offre vidéo diversifiée de TF1 Publicité, qui comprend les cinq chaînes en clair du Groupe (30 millions de téléspectateurs quotidiens⁽²⁾), leurs déclinaisons digitales (*live digital*, *replay*, *highlights*, bonus), et des *assets* 100 % digitaux, permet aux annonceurs d'adresser l'ensemble des cibles commerciales.

- La chaîne TF1, au cœur de l'offre de la régie, fédère l'ensemble des publics, grâce notamment à ses grands événements (matches de l'équipe de France de Football, *Concert des Enfoirés*), et à ses rendez-vous de divertissement (*The Voice*, *Koh Lanta*). En 2017, le renouvellement de l'*access* (lancement de *The Wall* et de *Demain nous appartient*) a permis de renforcer l'attractivité de la chaîne sur une case stratégique.
- Les chaînes de la TNT, dont les positionnements complémentaires ont été affirmés, rendent possible un ciblage affinitaire fin :
 - TMC sur les 25-49 ans/CSP+ ;
 - TFX les 15-34 ans ;
 - TF1 Séries Films sur les Femmes 25-59 ans ;
 - LCI sur les 25-59 ans/CSP+.
- La plateforme MYTF1 permet une couverture renforcée sur toutes les cibles, en particulier les jeunes : à fin 2017, 71 % des Français âgés de 18 à 24 ans ont un compte MYTF1⁽³⁾. Offre de *replay leader* sur les 4 écrans (*IPTV*, PC, mobile, tablette), MYTF1 attire aujourd'hui plus de 20 millions de visiteurs uniques par mois⁽⁴⁾.

- En complément, TF1 Publicité a développé une offre vidéo affinitaire et sociale à destination des *millennials*⁽⁵⁾, via :

- l'acquisition de MinuteBuzz (1^{er} média social français sur les 18-34 ans avec 350 millions de vidéos vues par mois) ;
- le lancement de Studio71 France (3^{ème} Multi-Channel Network mondial, avec 200 chaînes en France, lancé en collaboration avec Mediaset Espagne et Italie et ProSiebenSat.1) ;
- la commercialisation des espaces publicitaires de Twitch (1^{ère} plateforme vidéo mondiale de *e-Sport* avec 1,4 million de visiteurs uniques par mois en France) ;

À noter : forte de ces développements et de la montée en puissance de MYTF1, l'offre digitale de TF1 Publicité atteint aujourd'hui 22 millions de visiteurs uniques et 850 millions de vidéos vues par mois.

UNE CAPACITE UNIQUE A REpondre A DES PROBLEMATIQUES DE COMMUNICATION DIVERSIFIEES

L'offre de la régie s'étend au-delà de la publicité vidéo, et permet de répondre à des problématiques de communication très diversifiées (opérations spéciales, *brand content*, proximité).

- Les programmes phare de TF1 sont déclinés au-delà de leur diffusion TV, et peuvent donner lieu à des opérations spéciales de communication : les personnalités du Groupe peuvent être utilisées au profit des marques, les annonceurs peuvent tourner leurs spots sur les plateaux des émissions, ou encore réaliser des opérations de placement de produit.
- TF1 Publicité est également une régie majeure sur le marché de la radio grâce aux Indés Radios et à MFM Radio. Sur novembre-décembre 2017, les Indés Radios confirment leur position d'offre *leader* sur les 25-49 ans depuis 59 vagues consécutives, avec 19,1 % de part d'audience cumulée, et de 1^{ère} audience de France avec 8,5 millions d'auditeurs chaque jour⁽⁶⁾.
- Grâce aux nombreuses activités du groupe TF1 (TF1 Games, TF1 Licences, Seine Musicale, TF1 Spectacles notamment), les annonceurs peuvent également bénéficier de dispositifs de communication en hors-média.

(1) 9^{ème} édition de l'Observatoire de l'e-pub du SRI, réalisé par PWC, en partenariat avec l'UDECAM, le 25/01/2018.

(2) Médiamétrie 2017.

(3) Calcul = Nombre d'utilisateurs MYTF1 logués 18-24 ans (données DMP)/ population totale 18-24 ans (données Médiamétrie).

(4) MMW Décembre 2017 ; Médiamétrie Internet Global Septembre 2017.

(5) Studio71 & MinuteBuzz : Novembre 2017 ; Twitch, LCI & MYTF1 : Médiamétrie Internet Global Juin 2017, Septembre 2017 et Novembre 2017.

(6) Médiamétrie 126 000 Radio Novembre-Décembre 2017 - Base 1/4h moyen/Audience Cumulée : cible 13 ans et +.



UNE DEMARCHE DATA AU SERVICE DE LA PERFORMANCE PUBLICITAIRE

En 2017, TF1 Publicité poursuit ses initiatives Data dans le but de proposer une gamme complète de ciblage, de mesurer l'efficacité et le ROI des campagnes, d'optimiser le médiaplanning en fonction de KPIs de performance, et de préparer l'arrivée de la TV segmentée.

- Depuis le lancement de *OneData* en 2015, TF1 Publicité permet aux annonceurs de cibler en TV au-delà des cibles socio-démographiques. 44 cibles « acheteurs » (ex. : acheteurs de yaourts) sont mises à disposition des clients et intégrées aux outils médiaplanning référents du marché. Les mesures de performance réalisées en 2016 et 2017 démontrent l'efficacité de ces nouvelles cibles, avec un différentiel d'évolution sur les ventes en valeur de + 4 % à + 8 %⁽¹⁾ entre une campagne optimisée sur cible Data acheteur et une campagne optimisée sur cible socio-démographique à budget équivalent.
- L'arrivée du *login* obligatoire sur MYTF1 en avril 2017 a permis d'enrichir la DMP (*Data Management Platform*) du groupe TF1 avec les profils de plus de 16 millions d'utilisateurs. Pour rappel, la DMP, lancée en 2016, permet un ciblage fin sur la base de données issues de l'ensemble des assets digitaux du Groupe (MYTF1, TFOU, MYTF1VOD, TF1 Conso, LCI, Téléshopping), ainsi que de données partenaires (notamment Axiom et Exelate).
- En 2017, le groupe TF1 s'associe à Realytics, *leader* de la convergence TV/Digital, et lance TF1 Analytics, une solution permettant aux annonceurs *pure players* de mesurer la performance et d'optimiser leurs campagnes TV *drive-to-web* et *drive-to-app*.
- En parallèle le groupe TF1, en lien avec le SNPTV, poursuit ses initiatives en matière de TV segmentée. Aujourd'hui, une offre de publicité géolocalisée en *IPTV* est déjà disponible sur plus de 5 millions de boxes.

1.1.2.6 PERSPECTIVES 2018 : UNE CONTENT MARKETPLACE MULTICHAINES, MULTISUPPORTS, MULTIPLATEFORMES ET MULTIPAYS

En 2018, TF1 Publicité, 1^{ère} *content marketplace* de France, articule sa stratégie autour de cinq priorités :

- **une puissance utile sur l'ensemble des cibles publicitaires** *via* la poursuite de la stratégie multichaines. La lisibilité du positionnement des antennes est renforcée à travers une refonte et un *rebranding* de NT1 et HD1, qui deviennent TFX (la nouvelle chaîne de référence des *millennials*) et TF1 Séries Films (l'offre 100 % fiction). De plus, TF1 Publicité affirme son positionnement sur les cibles masculines et CSP+ grâce à la prise en régie des chaînes du groupe Discovery Communications, notamment Eurosport ;
- **des dispositifs publicitaires ultra-premium** autour des programmes phare du groupe TF1, notamment la Coupe du Monde de football 2018 diffusée en exclusivité en clair sur TF1 ;
- **des capacités renforcées en matière d'audience planning**, grâce à la Data. En TV, TF1 Publicité met à disposition du marché 10 nouvelles cibles attitudinales, et propose aux annonceurs des cibles *custom*, construites sur mesure pour répondre à leurs besoins. En digital, une nouvelle alliance Data avec RelevanC permet un ciblage basé sur les données d'achat réelles des enseignes du groupe Casino ;
- **des produits axés sur la convergence TV/Digital**, pour répondre aux nouvelles exigences du marché. Testé en 2017, le produit MyTNT1, qui permet un achat de campagnes 4 écrans (TV, *IPTV* PC, Mobile/Tablette), est désormais disponible sur l'ensemble des cibles. En parallèle, TF1 Publicité digitalise ses modes d'achat en TV en devenant la première régie à proposer l'achat TV en *Clic&Buy* (*via* l'*Achat Express*), et à s'engager sur la performance des campagnes sur les ventes avec le MPI Performance ;
- **une accélération sur la programmation avec une empreinte désormais internationale**. L'année 2018 sera marquée par le lancement d'EBX (European Broadcaster Exchange), régie programmatique paneuropéenne lancée avec ProSiebenSat.1, Mediaset, et Channel4.

(1) Tests MarketingScan – Campagnes TV diffusées entre octobre 2015 et octobre 2017

1.1.3 MARCHÉ DES DROITS ET CONTENUS

PRODUCTION AUDIOVISUELLE

TF1 est présent dans la production télévisuelle via sa filiale TF1 Production et le groupe Newen.

Ce secteur connaît une mutation importante ces dernières années dans le monde. Tout d'abord, des rapprochements entre acteurs majeurs ont eu lieu comme l'entrée, en février 2016, du groupe Vivendi au capital de Banijay Group, numéro 3 de la production audiovisuelle européenne.

Par ailleurs, les acteurs traditionnels de la télévision ont pris des participations importantes dans des sociétés de production. Parmi les mouvements les plus marquants, on notera le rapprochement de Discovery Communications et Liberty Global pour acheter la société de production All3Media ainsi que le groupe de télévision britannique ITV qui a conclu le rachat de Talpa Media. Vivendi a également signé un accord de prise de participation de 26 % de la société issue de la fusion Banijay et Zodiak. Enfin, le groupe TF1 a pris le contrôle, début 2016,

de la société de production Newen, acteur majeur de la production en France et présent à l'international.

En France, le secteur s'est construit autour de la relation entre producteurs et diffuseurs régie par des textes réglementaires contraignants, empêchant l'émergence de grands groupes nationaux. Afin de faire face à la concurrence internationale, les diffuseurs français, dont le service public, aspirent à intégrer des sociétés de production.

Ceci passerait par un changement de la loi qui ne permet pas aujourd'hui à TF1 de consacrer plus de 36 % de son obligation de commande de productions d'œuvres audiovisuelles patrimoniales à des sociétés dépendantes (sociétés dont TF1 détient plus de 15 %).

Il n'existe pas d'instance recensant la totalité des entreprises du secteur de la production qui reste fragmenté en France.

PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE

Le groupe TF1 est un acteur majeur du cinéma en France et est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du film :

- financement et production : TF1 Films Productions ; TF1 Droits Audiovisuels ;
- exploitation en salles : TF1 Droits Audiovisuels ;
- exploitation en vidéo physique et dématérialisée : TF1 Vidéo ;

- diffusion sur la télévision en clair : TF1 – TMC – TFX – TF1 Séries Films ;
- exploitation de catalogues : TF1 Droits Audiovisuels.

À travers sa filiale TF1 Films Production, le Groupe coproduit et préachète essentiellement des films de divertissement familial, qui auront vocation à être diffusés sur TF1 et à répondre aux obligations d'investissement dans la production cinématographique française prévues par la convention conclue avec le CSA.

En France, le cycle d'exploitation d'une œuvre cinématographique est réglementé par la chronologie des médias présentée ci-après :

CHRONOLOGIE DES MÉDIAS

DURÉE APRÈS SORTIE EN SALLES	4 mois	10 mois	12 mois	22 mois	24 mois	30 mois	36 mois
	DVD / Blu-ray – VOD payante						
	1 ^{ère} fenêtre TV payante (services cinéma) <i>accords avec les organisations professionnelles</i>						
	1 ^{ère} fenêtre TV payante (services cinéma) <i>dans les autres cas</i>						
	2 ^{ème} fenêtre TV payante (services cinéma) <i>accords avec les organisations professionnelles</i>						
	2 ^{ème} fenêtre TV payante (services cinéma) <i>dans les autres cas</i>						
	TV en clair et TV payante (hors services cinéma) <i>lorsque le service applique des engagements de coproduction de 3,2 % minimum de son chiffre d'affaires</i>						
	TV en clair et TV payante (hors services cinéma) <i>dans les autres cas</i>						
	SVOD						



PRESENTATION DU GROUPE TF1

MARCHÉS DU GROUPE

Après une année 2016 particulièrement élevée, la fréquentation des salles de cinéma en 2017 atteint 209,2 millions d'entrées (- 1,8 % sur un an), soit le 3^{ème} plus haut niveau depuis 50 ans et très au-dessus de la moyenne des dix dernières années (205 millions). Pour la quatrième année consécutive, la fréquentation des salles de cinéma franchit les 200 millions. Ainsi, la fréquentation en France demeure en 2017 la plus élevée d'Europe.

La fréquentation des films français progresse de 2,6 % en 2017 pour atteindre 78,19 millions d'entrées. La part de marché des films français progresse pour atteindre 37,4 % en 2017 contre 35,8 % en 2016.

La fréquentation des films américains diminue de 8,6 % à 102,04 millions d'entrées en 2017. La part de marché du cinéma américain est estimée à 48,8 % en 2017, contre 52,9 % en 2016.

En 2017, quatre films français réalisent plus de trois millions d'entrées contre deux en 2016. Par ailleurs, 17 films français réalisent plus d'un million d'entrées (contre 18 en 2016).

Le tableau ci-dessous présente le palmarès des meilleures entrées en salles de 2017 :

Film	Pays d'origine	Nombre d'entrées (en millions)
<i>Star Wars : épisode 8, les derniers Jedi</i>	États-Unis	6,5
<i>Moi, moche et méchant 3</i>	États-Unis	5,6
<i>Raid dingue*</i>	France	4,6
<i>Valérian et la cité des mille planètes*</i>	France	4
<i>Baby boss</i>	États-Unis	3,9
<i>Coco</i>	États-Unis	3,9
<i>Fast & Furious 8</i>	États-Unis	3,8
<i>Pirate des Caraïbes : la vengeance de Salazar</i>	États-Unis	3,7
<i>Alibi.com*</i>	France	3,6

* Films coproduits par TF1 Films Production.

MARCHE DE LA VIDEO⁽¹⁾

Le groupe TF1 est présent sur le marché de la vidéo via sa filiale TF1 Vidéo, dont l'activité est désormais intégrée à TF1 Studio :

■ en tant qu'éditeur de programmes multisupports destinés à être exploités en vidéo physique (DVD et Blu-ray) et vidéo digitale (VOD), TF1 Vidéo acquiert les droits de programmes audiovisuels (films, séries, spectacles, etc.) pour ces exploitations, ou s'en voit confier l'édition et la distribution vidéo et digitale par TF1 Droits Audiovisuels (dont les activités de développement, coproduction et acquisition tous droits font également partie de ce nouvel ensemble TF1 Studio).

Si le marché de la vidéo physique en France est resté orienté à la baisse en 2017 (- 9,8 % sur le chiffre d'affaires total consommateur), celui-ci pèse encore près de 540 millions en 2017, contre environ 240 millions sur l'ensemble de la VOD transactionnelle (ou « à l'acte »). Dans ce contexte, la part de marché de TF1 Vidéo sur le marché physique est restée stable en 2017 autour de 5 % ;

■ en tant que distributeur digital, TF1 Vidéo opère le service de vidéo à la demande MYTF1VOD aujourd'hui déployé via certains FAI (Free, Bouygues Telecom), des fabricants de *hardware* (produits connectés : TV, consoles de jeux, etc.) mais aussi directement en OTT (Web, applis iOS/Android). Les équipes de MYTF1VOD opèrent également depuis fin 2016 TFOU Max, le service de SVOD (Vidéo à la demande par abonnement) pour les enfants dont la croissance en 2017 lui permet d'adresser aujourd'hui près de 600 000 foyers.

Si l'on ajoute aux 242 millions de chiffre d'affaires total consommateur de la VOD transactionnelle les 250 millions de chiffre d'affaires total consommateur de SVOD, l'ensemble VOD France aura pesé 492 millions en 2017, ce qui représente une croissance de 35 % sur un an. Le marché digital est donc resté dynamique sous l'impulsion d'une offre de titres attractifs, de l'activisme des plateformes – qui ont notamment mis en place des opérations commerciales transversales type *Fête de la VOD* - du déploiement des offres EST soutenues par les opérateurs et les principaux studios américains, mais aussi du déploiement en France de Netflix.

Rappel : le marché de la vidéo digitale payant est structuré autour de trois types d'offres consommateurs :

- la location à l'acte (ou VOD, *Video on Demand*) ;
- l'achat à l'acte – par téléchargement définitif (ou EST, *Electronic Sell-Through*) ;
- l'abonnement en accès illimité (ou SVOD, *Subscription Video on Demand*).

(1) GfK.



MARCHE DES JEUX DE SOCIÉTÉ⁽¹⁾

Le groupe TF1, via TF1 Games-Dujardin au sein de TF1 Entertainment, évolue sur le marché du jeu de société.

Ce marché représente 274 millions d'euros en 2017, en croissance de + 2 % en un an.

En 2017, le principal acteur du marché en France est l'éditeur Hasbro (*Monopoly, La Bonne Paye, Pie Face*). Il est concurrencé par les éditeurs suivants : Goliath Game (*Rubik's Cube spark, Filou Chiptou*), Asmodee (*Time's up, Dobble*) et TF1 Games-Dujardin avec 7 % de part de marché.

MARCHE DES LICENCES

Le groupe TF1, via TF1 Licences au sein de TF1 Entertainment, évolue sur le marché des licences de marques.

En France, ce marché se compose des acteurs suivants :

- les détenteurs de marques sur le plan international (Disney, Warner, etc.), qui commercialisent directement leurs marques et peuvent également s'appuyer sur des agents de licences français afin de bénéficier de leur connaissance des particularités locales du marché ;
- les agents de marques internationaux (CPLG, The Licensing Company, etc.) ;
- les agents de marques français (TF1 Licences ou France Télévisions Distribution).

S'il n'existe pas d'indicateurs de marché spécifiques aux licences, ce marché est corrélé à la consommation des ménages en France, ainsi qu'à la capacité des ayants droit d'investir dans la promotion de leurs marques.

TF1 Games-Dujardin est présent sur ce marché grâce à des jeux de sociétés dérivés des émissions de flux principalement issus de l'antenne de TF1 (*The Wall, Money Drop, Vendredi tout est permis*, etc.).

De plus, TF1 Games-Dujardin édite en France et à l'international des marques patrimoniales françaises comme le *Mille Bornes* et ses nombreuses déclinaisons, ou *Le Cochon Qui Rit*.

Enfin, TF1 Games-Dujardin développe et distribue avec succès des jeux d'action pour enfants comme *Power Quest, Tresor Detector, Chrono Bomb* et plus récemment le jeu *Escape Game*.

TF1 Licences est un des *leaders* français du marché des licences en France. Il propose à ses clients deux types d'exploitation de leurs marques :

- la licence industrielle : commercialisation d'un produit associé à la marque (par exemple, les produits de beauté Ushuaïa) en échange d'un reversement de royalties ;
- la licence promotionnelle : association d'une marque à un programme, afin d'offrir une visibilité supplémentaire, contre une rémunération forfaitaire.

TF1 Licences est agent de marques présentes sur les antennes du groupe TF1 (*The Voice, Danse avec les Stars*, etc.) mais aussi de marques variées et puissantes (*Barbapapa, Les Schtroumpfs, All Blacks*). Ces marques peuvent être regroupées en deux grandes catégories : « Enfants », destinées à la jeunesse et « Famille », à destination d'un plus large public.

(1) NPD (couvre 75 % des distributeurs).



1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE

1.2.1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS PAR SECTEUR

1.2.1.1 ANTENNES

TF1

En 2017, dans un univers très concurrentiel, TF1 confirme sa position de grande chaîne généraliste et événementielle. TF1 détient la première audience de la télévision et place tous les genres de programmes qu'elle propose dans les 100 meilleures audiences de l'année.

Leader sur l'ensemble du public et les cibles publicitaires avec 20 % de part d'audience annuelle et 22,1 % de part d'audience sur les Femmes responsables des achats de moins de 50 ans (FRDA<50), TF1, dont la signature est *Partageons des ondes positives*, réunit près de 25 millions de téléspectateurs par jour sur son antenne et est, à ce titre, le premier espace de création de lien social en France.

TMC

TMC est devenue la chaîne *premium* de la TNT, incarnée notamment par *Quotidien*, présenté par Yann Barthès et son équipe. Cette proposition éditoriale unique est devenue le *talk-show* de référence de la TNT en 2017. La chaîne a réalisé son record d'audience cette année avec la demi-finale des *Championnats du Monde de Handball*. Elle se distingue également par une offre de cinéma très performante et ses concerts *live* comme celui de *Soprano* à Marseille. Cette programmation événementielle permet à la chaîne d'obtenir la meilleure performance annuelle depuis 2013 à 3,2 % de part d'audience.

TFX (EX NT1)

TFX est la chaîne du Groupe qui s'adresse au public des *Millennials*. Elle réalise en 2017 une année record sur les jeunes (4,3 % de part d'audience) et sur les FRDA<50 (3,5 % de part d'audience) grâce à son offre de télé-réalité (*La villa des cœurs brisés*, *10 couples parfaits* ou *Secret Story*).

Elle a réalisé sa meilleure audience de l'année avec le film *La mort dans la peau*.

Dans le cadre de son développement, NT1 a bénéficié d'un *rebranding* total pour devenir TFX depuis le 30 janvier 2018.

TF1 SERIES FILMS (EX HD1)

TF1 Séries Films est la chaîne 100 % cinéma-séries du groupe TF1. Elle réalise en 2017 une année historique avec 1,9 % de part d'audience sur les Individus âgés de 4 ans et plus, et 2,2 % de part d'audience sur les FRDA<50.

Désormais, les fictions françaises événements de TF1 font partie intégrante de l'offre de TF1 Séries Films (*Demain nous appartient*, *Le tueur du lac*, *Coup de foudre à Noël*).

Dans le cadre de son développement, HD1 a bénéficié d'un *rebranding* total pour devenir TF1 Séries Films depuis le 29 janvier 2018.

LCI

LCI est la chaîne d'information du groupe TF1. Depuis son passage sur la TNT en clair, LCI a doublé sa part d'audience et est devenue la 2^{ème} chaîne d'information de France. Depuis la rentrée, la chaîne propose de nouveaux rendez-vous autour du débat d'idées, et a accueilli avec succès de nouvelles signatures parmi lesquelles David Pujadas, Natacha Polony, Roselyne Bachelot, Pascale de la Tour du Pin.

Elle propose une déclinaison ambitieuse de son offre de programmes sur le digital et les réseaux sociaux.

MYTF1

MYTF1 est la plateforme digitale du Groupe qui permet de retrouver le contenu des antennes en *replay*. MYTF1 est disponible sur ordinateurs, *smartphones*, tablettes, et intégrée dans l'offre de télévision (IPTV) des principaux fournisseurs d'accès à Internet français.

En 2017, les audiences vidéo digitales du Groupe ont progressé pour atteindre 1,7 milliard de vidéos vues.

TF1 PUBLICITE

La régie du groupe TF1, première *content marketplace* de France, est le partenaire *business* des annonceurs et des agences.

Elle commercialise l'offre la plus complète du marché afin de répondre à tous les besoins de ciblage et de couverture. Grâce à sa *content marketplace*, véritable point d'entrée pour une offre média multi-écrans, élargie grâce à des événements et des produits en distribution (*licensing* et produits), elle crée un dispositif pertinent et porteur de valeur pour ses clients.

Après l'acquisition de MinuteBuzz fin 2016, la régie poursuit son développement sur le digital en 2017, et affirme sa position internationale, grâce à l'entrée du groupe TF1 au capital de Studio71, 3^{ème} *Multi Channel Network* mondial, puis à la création de la régie pan-européenne EBX (European Broadcaster Exchange).

TF1 Publicité commercialise de nombreux supports TV (TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films, LCI, Ushuaïa TV, Histoire, TV Breizh, les chaînes du groupe Discovery Communications et Eurosport) et digitaux (MYTF1, Studio71, Twitch, TFou), et radio avec les Indés Radios (couplage de 130 stations locales), une puissante offre Outre-Mer (Régie Radios Océan Indien, RCI, R2GP) et MFM Radio.

TF1 PRODUCTION

TF1 Production rassemble les activités de production interne du Groupe, hors émissions et journaux pilotés par la Direction de l'Information. La filiale est organisée autour des départements suivants :

- le Département Magazines, en charge de la production principalement des magazines de société (*50' Inside*, *90' Enquêtes*, *Chroniques Criminelles*, *Appels d'urgence...*) ;
- le Département Divertissements, Jeux et Télé-réalité avec notamment les émissions *Danse avec les Stars*, *Ninja Warrior*, *C'est Canteloup*, *NRJ Music Awards*, *Mon plus beau Noël...* ;
- le Département Sports assure la production des événements sportifs détenus par TF1 (Coupe du Monde de Football, Coupe des Confédérations, Coupe du Monde de Rugby, Championnat du monde de Handball) et des magazines de sport dominicaux, *Automoto* et *Téléfoot* ;
- le Département Publicité & Corporate gère, conçoit et fabrique des spots publicitaires, des opérations spéciales, des programmes courts (*Du côté de chez vous*) ainsi que la production de films institutionnels ;
- le Département Animation, qui a livré en 2015 *Mini Ninjas*, sa première série d'animation, et, en 2017, la saison 2 des *Mini Ninjas* et *Kikoumba*, une création originale.

1.2.1.2 STUDIOS ET DIVERTISSEMENTS

NEWEN STUDIOS

Créé en 2010, Newen est un acteur majeur de la production et de la distribution audiovisuelles en France, avec plus de 1 300 heures produites par an en fiction, programmes de flux et animation. Newen distribue un catalogue de plus de 5 000 heures au niveau international. Les programmes phares de Newen incluent *Demain nous appartient*, *Plus Belle La Vie*, *Candice Renoir*, *Braquou* ou encore *Versailles* (distribué dans plus de 135 pays).

Newen Studios a l'ambition d'être le laboratoire de la création originale française et distribue déjà ses productions dans plus de 80 pays. Le Groupe s'appuie sur une structure industrielle avec des studios en région parisienne et dans le sud de la France. À l'international, Newen a acquis, en 2017, Tuvalu Media Group, premier producteur indépendant aux Pays-Bas spécialisé dans le flux, la *scripted reality*, la fiction et le digital.

Le Groupe est également présent dans les activités digitales au travers de sa filiale Neweb.

TF1 STUDIO

Depuis mai 2016, TF1 Studio est le nouveau label cinéma du groupe TF1 qui réunit les activités des sociétés TF1 Droits Audiovisuels, TF1 International et TF1 Vidéo. TF1 Studio a pour vocation de développer, de coproduire ou d'acquies de nouveaux projets cinéma, de faire rayonner les œuvres et d'accompagner les talents sur l'ensemble de la

TF1 FILMS PRODUCTION

TF1 Films Production coproduit et préachète des films de long-métrage.

Elle acquiert des droits de diffusion destinés à la chaîne TF1 mais aussi des parts de coproduction lui donnant droit à une partie des recettes générées par l'exploitation des films.

Ces investissements permettent à TF1 de contribuer à hauteur de 3,2 % de son chiffre d'affaires publicitaire au financement de la production cinématographique d'œuvres européennes (dont 2,5 % sur des œuvres d'expression originale française).

TV BREIZH

Chaîne majeure de l'univers payant, TV Breizh propose à ses abonnés de retrouver les séries dites *gold* et les héros emblématiques de la télévision pour le plus grand plaisir de la famille.

HISTOIRE

Traitant de toutes les périodes de l'Histoire avec une grande variété de thèmes, cette chaîne propose des documentaires, magazines, documents-réalité et fictions historiques pour comprendre les événements d'aujourd'hui à la lumière de l'Histoire.

USHUATA TV

Grâce à un panel de films documentaires et de magazines originaux, variés et inédits, cette chaîne offre une immersion fascinante au cœur d'une nature profonde très peu explorée ainsi qu'un regard unique sur les hommes et la planète.

chaîne de valeur : sorties cinéma/e-cinéma, exploitation vidéo, VOD, ventes TV/SVOD France, ventes internationales, etc.

Les nouveaux modes de diffusion des œuvres sont au cœur de l'activité du studio qui abrite dans son organisation le service de VOD français MYTF1VOD ainsi que le service de SVOD Jeunesse TFOUMax.

Fort d'un ADN digital unique, TF1 Studio est aujourd'hui l'un des acteurs les plus actifs en matière de e-cinéma, le nouveau canal d'exploitation premium de films inédits. TF1 Studio est aussi attaché à la valorisation d'un catalogue de près de 1 000 films parmi lesquels d'immenses chefs-d'œuvre comme *Rocco et ses frères*, *L'Homme de Rio*, *La Vie est un long fleuve tranquille*, *La Leçon de piano* ou *Le Salaire de la peur*.

TF1 ENTERTAINMENT

Filiale de diversification, de production et de développement du groupe TF1, TF1 Entertainment est un acteur de premier plan dans cinq domaines d'activité du divertissement : musique, spectacle, licences, jeux/jouets et collections.

Fort d'une expertise reconnue dans la création, l'exploitation et la distribution de marques depuis plus de 20 ans, TF1 Entertainment détient et représente des actifs *premium*. TF1 Entertainment s'adapte en permanence aux nouveaux usages et propose du divertissement sous toutes ses formes, dans tous les domaines et pour tous. TF1 Entertainment a pour ambition d'accompagner des projets innovants et ambitieux, de créer de nouveaux produits, de nouveaux événements et de révéler de nouveaux artistes.



PRESENTATION DU GROUPE TF1

ACTIVITÉS DU GROUPE

TELESHOPPING

Téléshopping est l'un des principaux acteurs de vente à distance en France. Les activités de cette filiale s'articulent autour de deux marques, Téléshopping et Euroshopping :

- Téléshopping opère le téléachat sur TF1 grâce à ses émissions diffusées sur la chaîne, à ses catalogues, son site Internet, ses

7 magasins et sa présence en grande distribution grâce à un partenariat avec la société Venteo ;

- Euroshopping propose des *informercials* sur certaines chaînes de la TNT en clair, du câble et du satellite (RTL9, TFX, TMC, Direct 8, Eurosport, etc.).

1.2.2 PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

SERIE CLUB

Détenue conjointement par TF1 à 50 % et par M6 à 50 %, Serieclub est diffusée sur le câble, le satellite et les principaux réseaux indépendants.

Serieclub a une volonté toujours plus affirmée de sélectionner des séries efficaces qui sont ou deviendront des références et la spécificité de la chaîne est de proposer une majorité de programmes en version multilingue.

STUDIO71

Le groupe TF1 a accéléré ses développements digitaux et est entré au capital de Studio71 (6,1 %), 3^{ème} MCN⁽¹⁾ mondial avec plus de 6 milliards de vidéos vues par mois et 1 100 chaînes (le nombre de ses abonnés par chaînes en fait le *leader* européen sur cet indicateur).

Cette association entre acteurs majeurs du paysage audiovisuel européen permet à Studio71 d'agréger une audience puissante et de qualité et, de développer des nouvelles relations avec les grandes plateformes internationales.

1.2.3 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Le groupe TF1 évolue principalement au sein de plusieurs bâtiments présentés ci-dessous.

Principaux sites	Localisation	Surface	Label environnemental	Propriété du groupe TF1
TF1	1, quai du point du jour, 92100 Boulogne-Billancourt	35 167 m ²	Na	Oui
	6, place Abel Gance, 92100 Boulogne-Billancourt	20 220 m ²	Na	Non

(1) Un MCN (Multi Channel Network) est un agrégateur de contenus et d'influenceurs spécialisé dans la gestion, la promotion et la monétisation de contenus vidéo et de talents du digital sur les grandes plateformes comme YouTube.

1.3 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

RFA

Les activités de Recherche et Développement (R&D) chez TF1 découlent principalement des activités de développement expérimental et de réalisation de pilotes. Ces dépenses sont généralement engagées en vue de la mise sur le marché d'un nouveau produit ou service ou de la diffusion d'un nouveau programme.

TF1 développe également, en parallèle, des logiciels et systèmes afin de gagner en efficacité et d'étudier des infrastructures spécialisées permettant d'innover pour de nouveaux marchés.

En 2017, le montant des dépenses de R&D pour le groupe TF1 est de 4,4 millions d'euros.

Pour le groupe TF1, ces nouveaux produits, services ou programmes s'identifient de la manière suivante.

LES DEPENSES DE R&D LIÉES AUX PROGRAMMES

L'activité du groupe TF1 comprend une part très importante de création et d'innovation en matière d'émissions de divertissement, de fictions et de production de films dont les résultats peuvent être incertains. Cette activité d'innovation et de création de nouveaux concepts de programmes intègre les étapes suivantes :

- achat d'un format, d'un concept de programme, de convention littéraire ;
- réalisation d'une étude sociologique de ces nouveaux programmes auprès des téléspectateurs ;
- prestation de conseil ;
- repérage des lieux, *casting*, conception d'un décor et production d'un épisode.

Les dépenses de R&D liées aux programmes intègrent donc :

- les différents coûts de ces nouveaux formats de fictions, variétés, divertissements qui n'ont jamais été diffusés sous cette forme à l'Antenne, qu'ils soient diffusables ou non diffusables et tels qu'ils impactent les charges de l'exercice (mise au rebut ou diffusion) ;
- le coût des conventions littéraires relatives à de nouveaux concepts (jamais diffusés à l'Antenne), mises au rebut au cours de l'exercice.

L'activité du groupe Newen Studios comprend également une part très importante de création et d'innovation en matière d'émissions de flux, de fictions, de documentaires dont les résultats peuvent s'avérer incertains. Cette activité d'innovation et de création de nouveaux concepts de programmes intègre les étapes suivantes :

- mise en place de différentes équipes de créatifs pour participer au développement de créations originales des programmes de flux ;
- réalisation de casting pour incarner des experts, journalistes, animateurs, acteurs, et enrichir les développements ;
- réalisation de bandes-annonces, de story-boards, de pilotes pour présenter les créations et les vendre en France et à l'international, notamment les bandes-annonces ou pilotes codéveloppés au sein du Newen Network (Canada, Espagne, Allemagne) ; réalisation de

maquettes 3D décor pour visualiser les plateaux d'émission ou construction de décors allégés pour les émissions pilotes ;

- déplacements réguliers à travers l'Europe pour présenter les créations et savoir-faire de l'entreprise aux diffuseurs étrangers, mais aussi pour amorcer des codéveloppements et des partenariats ;
- achat de formats diffusés ou papiers, de conventions littéraires, de droits d'adaptations de livres par exemple ;
- réalisation d'études sociologiques sur les valeurs et attentes des Français, d'ateliers de veille pour faire connaître les dernières tendances et inspirer les producteurs, d'études qualitatives et quantitatives sur les marques de Newen afin de parfaire leur optimisation.

LES DEPENSES DE R&D RELATIVES AUX PROJETS D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Les modes de consommation de contenus audiovisuels et plus généralement les usages en termes de médias évoluant constamment, le groupe TF1 adapte son offre en s'appuyant sur des technologies innovantes impliquant des dépenses de Recherche et Développement.

2017 a vu se lancer de nombreux projets autour de la réalité virtuelle (VR) pour TF1 :

- en janvier 2017, TF1 a lancé l'application de réalité virtuelle « MYTF1 VR » sur iOS, Android et sur les casques Gear VR de Samsung. Ce lancement a été supporté par un dispositif interactif en VR sur le programme « The Voice » grâce auquel les utilisateurs pouvaient vivre en VR l'expérience d'un coach dans son fauteuil et choisir de buzzer ou non en fonction des candidats. Il s'agit du dispositif VR le plus vu en France avec près de 200 000 téléchargements générés ;
- en mai 2017, le Groupe a financé et produit une fiction originale écrite et réalisée spécifiquement pour de la réalité virtuelle : « Sergent James ». La création de la fiction s'est faite en partenariat avec le MK2 VR ;
- en juin 2017, Ushuaïa a lancé « Ushuaïa VR » et a enrichi MYTF1 VR avec des sujets en 360° pour les émissions « Bougez Vert » et « Le Monde Animal ». « Histoire VR » a publié le mois suivant une visite en immersion de la cathédrale de Strasbourg.

Au total, plus de 200 vidéos 360° et VR ont été diffusées autour du divertissement, du sport mais aussi de l'information (visites des pyramides d'Égypte, de la grotte de Lascaux, reportage au CES...). Plus de 450 000 vidéos ont été visionnées par plus de 220 000 utilisateurs.

En février 2017, TF1 a lancé officiellement la deuxième saison de son programme d'incubation composé de 7 nouvelles start-ups et accompagné par NUMA. L'objectif principal du programme réside dans la réalisation de tests, prototypes et partenariats commerciaux entre le Groupe et les start-ups incubées. Parmi les projets réalisés :



PRESENTATION DU GROUPE TF1

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- des filtres en réalité augmentée ont été développés avec la start-up JYC sur la nouvelle plateforme de développement « Facebook AR Studio » pour le lancement du programme *Danse avec les Stars* ;
- les start-ups Hivency (plateforme de micro-influence) et WhatTheShop (dispositif de mesure « drive to store ») ont signé des contrats d'apporteurs d'affaires dans le cadre de partenariats avec TF1 Publicité ;
- de même, la start-up Wakatoon (coloriages qui s'animent en dessins animés sur son *smartphone* ou sa tablette) a conclu un partenariat avec TF1 Licences ;
- enfin, la start-up Swiper a pu tester son outil de *push* enrichi sur les applications Android de TF1 Conso et de LCI.

Le groupe TF1 a poursuivi sa collaboration avec des start-ups issues de la première saison de son programme d'incubation à travers :

- l'organisation de compétitions e-Sport autour de nouveaux jeux (*Overwatch*, *Rocket League*, *Clash Royale*) en partenariat avec la start-up Glory4Gamers (plateforme d'organisation de tournois e-Sport en ligne) ;
- l'utilisation de l'outil Nunki (solution de *social listening* géolocalisé) au sein des équipes de l'information ;
- la création de contenus beauté et lifestyle par la start-up Lucette (plateforme d'avis sur les produits cosmétiques) pour LCI.fr et la génération d'avis sur les produits cosmétiques de Téléshopping par la communauté de testeuses de Lucette.

Par ailleurs, en juin 2017, le groupe TF1 a annoncé un investissement minoritaire dans la société Lucette *via* son fonds « TF1 One Innovation » à destination des start-ups.

En avril 2017, à l'occasion des élections législatives, TF1 a mis en place un dispositif innovant permettant de générer automatiquement des vidéos de présentation des résultats pour chaque localité dès leur publication par le Ministère de l'Intérieur. Un total de 165 000 vidéos ont ainsi été mises à disposition des internautes en temps réel, leur permettant d'être informés à travers un contenu de qualité, parfaitement adapté à une diffusion digitale.

Souhaitant faciliter la récupération de données par les annonceurs lors du lancement d'une campagne sur les écrans digitaux du Groupe, l'équipe TF1 Publicité a lancé début juin l'offre Spot 4 Data : la publicité digitale devient interactive et permet à l'internaute de s'inscrire à une newsletter ou de créer un compte sur le site de l'annonceur en un clic et ainsi d'enrichir les bases de données de l'annonceur.

Fin juin 2017 a eu lieu la deuxième édition du salon Viva Technology à Paris Porte de Versailles dont TF1 a été pour la deuxième fois consécutive le partenaire média. Le Groupe disposait d'un espace de 450 m² sur lequel ont été accueillies 31 start-ups. Trois expériences en réalité virtuelle (*Koh Lanta*, *The Voice* et le magazine d'Ushuaïa TV « Bougez Vert ») étaient présentées ainsi qu'un espace « maison du futur » permettant de mettre en lumière une vision de l'intégration de la technologie et des médias au sein du foyer : TV UltraHD, table de salon et réfrigérateur connectés, miroir connecté donnant les informations sur commande vocale, prototype de commande vocale de MYTF1 *via* un Alexa Amazon.

En septembre, suite au développement par les opérateurs d'une fonctionnalité de ciblage publicitaire géolocalisé sur *IPTV*, le groupe TF1

est devenu le premier groupe audiovisuel français à mettre en place une offre publicitaire permettant aux annonceurs d'optimiser leur ciblage publicitaire sur *IPTV* sur la base de zones géographiques précises (villes, quartiers, zones de chalandise). Cette nouvelle offre est apparue en parallèle de la mise en place d'un décrochage publicitaire TNT sur le territoire de la Belgique permettant aux annonceurs d'adresser spécifiquement cette audience.

Sur le plan des données, TF1 a poursuivi en 2017 l'implémentation de sa DMP (*Data Management Platform*) qui lui permet d'agréger et d'exploiter des données de navigation et d'inscription issues des supports digitaux du Groupe afin notamment de travailler le sujet de la « TV segmentée » et de proposer de plus en plus de modalités de ciblage aux annonceurs publicitaires. En parallèle, le déploiement du *Datalake* a lui aussi été poursuivi, afin de stocker et de croiser différentes sources de données telles que les référentiels vidéo, VOD, les comptes utilisateurs et les données adserveur (dans le respect de la réglementation propre aux données à caractère personnel) permettant d'aller encore plus loin dans la recommandation de contenus et la segmentation client. Enfin, les équipes TF1 ont mis en place des outils de personnalisation de l'expérience sur le site et la newsletter LCI en partenariat avec les start-ups AntVoice et OwnPage.

DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS ET DE SYSTEMES EN INTERNE

Afin de dynamiser la création de solutions basées sur le *cloud*, le Groupe a mis en place une liaison permanente Direct Connect avec la principale Région AWS (Amazon Web services) en Europe.

TF1 a réalisé des pré-études et des tests au cours de l'année 2017 pour permettre à la solution « Enterprise-grade Media Asset Management » d'évoluer « vers les technologies et usages *cloud* ». L'objectif est d'optimiser les coûts d'infrastructures *via* l'anticipation de l'obsolescence de nos infrastructures existantes.

Ainsi, à terme, l'ensemble du stock de médias diffusé sera hébergé dans le *cloud* public. Pour accélérer le processus de mise à l'antenne, TF1 qualifie une solution d'enregistrement de vidéos dans le *cloud* avec mise à disposition en simultané aux utilisateurs.

Par ailleurs, l'outil de *Media Management* permet désormais de virtualiser une partie des travaux de montage.

Le Groupe a transformé l'exploitation d'une régie finale monochaîne en régie multichaînes en s'appuyant sur des technologies de monitoring par exception et de supervision automatisée.

En ce qui concerne la modernisation des outils nécessaires à la gestion de l'information du groupe TF1 (TF1 LCI Digital), la pré-étude pour le renouvellement de l'architecture de la « News Factory » sera basée sur une solution dans le *cloud*. Cette Solution est en cours de déploiement depuis fin 2017.

TF1 a utilisé des techniques de liaison vidéo basées sur l'Internet public (en 4G) pour sécuriser les moyens traditionnels.

En 2017, le Groupe a réalisé la première expérimentation en France de diffusion de programmes HD basé sur les nouvelles technologies entièrement IP (SMPTE-2022, SMPTE-2110) grâce auxquelles la prochaine génération d'infrastructures Audio/Vidéo pourra être basée à 100 % sur des technologies IT.



1.4 HISTORIQUE DU GROUPE

		<p>TF1 prend une participation de 70 % dans le capital du groupe Newen</p> <p>Gilles Pélisson est nommé Président directeur général du groupe TF1</p> <p>TF1 détient 100 % du capital de TMC</p>	<p>TF1 devient actionnaire d'Eurosport à hauteur de 49 % et cède la majorité de contrôle au groupe Discovery Communication</p>	<p>TF1 regroupe son offre numérique autour d'une marque fédératrice, MYTF1, disponible sur tous les écrans</p>
		2016	2014	2011
	<p>2017</p> <p>Accord de commercialisation des espaces publicitaires de TF1 en Belgique</p> <p>TF1 signe un accord de distribution avec Altice-SFR</p> <p>Offre ferme pour l'acquisition du groupe aufeminin</p> <p>Newen prend une participation majoritaire dans Tuvalu</p>	<p>2015</p> <p>TF1 cède sa participation dans Eurosport au groupe Discovery Communication</p> <p>Le CSA autorise le passage en clair de LCI</p>	<p>2012</p> <p>Le groupe TF1 lance HD1, quatrième chaîne en clair du Groupe</p>	<p>2010</p> <p>Groupe AB et TF1 finalisent l'opération visant au rachat par TF1 de 100 % de la chaîne NT1 et des 40 % de la chaîne TMC détenus par Groupe AB</p>
<p>TF1 est disponible en HD sur la TNT</p>	<p>2008</p> <p>TF1 et Groupe AB finalisent le rachat de TMC au groupe Pathé. TF1 et Groupe AB détiennent chacun 40 % de la chaîne, la Principauté de Monaco gardant 20 % du capital</p> <p>La Télévision Numérique Terrestre (TNT) arrive en France</p>	<p>2005</p> <p>TF1 acquiert 50 % de Serieclub et monte à 100 % dans le capital d'Eurosport, en rachetant les parts de Canal+ et d'Havas</p>	<p>2001</p> <p>Lancement du site Internet TF1.fr qui rencontre un succès immédiat</p>	<p>1995</p> <p>Eurosport, première chaîne sportive paneuropéenne, entre dans le groupe TF1</p>
<p>2007</p> <p>TF1 et Groupe AB finalisent la prise de participation minoritaire de TF1 à hauteur de 33,5 % dans Groupe AB</p>	<p>2004</p> <p>TF1 porte à 71,1 % sa participation dans TV Breizh</p> <p>Le groupe TF1 conclut l'acquisition de 100 % du capital d'Histoire</p>	<p>1996</p> <p>Création et lancement de TPS, Télévision Par Satellite, en partenariat avec France Télévisions, France Télécom, CLT, M6 et Lyonnaise des Eaux</p>	<p>1994</p> <p>Le groupe Bouygues porte sa participation dans TF1 de 25 % à 34 %</p> <p>La Chaîne Info, LCI, est lancée sur le câble le 24 juin</p>	<p>1987</p> <p>Le groupe Bouygues devient opérateur de la chaîne TF1, qui est privatisée et introduite en Bourse le 24 juillet. Francis Bouygues devient Président directeur général de TF1</p>





1.5 FACTEURS DE RISQUES

RFA

Dans un environnement concurrentiel, technologique et réglementaire qui évolue en permanence, le groupe TF1 est exposé à des risques dont la matérialisation pourrait avoir un effet négatif sur ses activités, sa situation financière et son patrimoine.

1.5.1 RISQUES OPERATIONNELS

RISQUES DE PERTE DE PROGRAMMES CLÉS

DESCRIPTIF DU RISQUE

La performance de TF1 repose en partie sur sa capacité à offrir les meilleurs programmes afin de maintenir son *leadership* en matière d'audience. La perte de programmes clés constitue donc un risque de baisse de l'audience et de sa monétisation.

GESTION DU RISQUE

Grâce au savoir-faire de ses équipes artistiques, ainsi qu'aux liens privilégiés qu'elle entretient historiquement avec ses partenaires producteurs français et étrangers, TF1 dispose aujourd'hui des meilleurs programmes. Il sécurise cet approvisionnement au travers de contrats pluriannuels avec les plus grands producteurs, réduisant ainsi le risque de perte de programmes clés à moyen et/ou long terme.

RISQUES DE PROGRAMMES DEVENUS IMPROPRES A LA DIFFUSION

DESCRIPTIF DU RISQUE

La sécurisation des approvisionnements en programmes clés conduit TF1 à s'engager très en amont de la diffusion de certains programmes (séries, longs métrages notamment), sur des durées parfois importantes et avec une visibilité souvent réduite sur les nouveaux produits.

La ligne éditoriale des chaînes de TF1 s'adaptant sans cesse aux changements des goûts du public, un décalage artistique peut parfois se présenter entre les besoins éditoriaux du moment, destinés à maximiser les audiences, et les acquisitions de programmes réalisées

par le passé. Ce décalage, lorsqu'il est avéré, est susceptible d'accroître ponctuellement la dépréciation du stock de droits.

GESTION DU RISQUE

Le niveau d'exposition de TF1 à ce risque est limité aux contrats pluriannuels réservés aux plus grands producteurs. Deux mécanismes permettent le cas échéant d'en réduire l'impact lorsqu'il se matérialise :

- la mutualisation des droits entre les chaînes du groupe TF1 offre des alternatives d'exploitation d'un tel droit qui s'avérerait impropre à la diffusion sur TF1 ;
- la revente d'un droit à d'autres acteurs du marché permet en dernier ressort de limiter tout ou partie du risque.

RISQUES LIÉS A L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

DESCRIPTIF DU RISQUE

Au regard du contexte économique de 2017 et des perspectives 2018, un risque de stagnation du marché publicitaire pourrait impacter défavorablement l'évolution attendue du chiffre d'affaires du groupe TF1.

GESTION DU RISQUE

Afin de se prémunir des impacts liés à cette stagnation, TF1 maintient une vigilance permanente sur l'ensemble de ses dépenses et poursuit l'adaptation de son modèle économique par la recherche et la mise en œuvre de relais de croissance (cf. chapitre 2, section 2.2 « TF1 », du présent document).

1.5.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

DIFFUSION DES PROGRAMMES DE TF1 – RISQUE D'INTERRUPTION DU TRANSPORT DU SIGNAL ET RISQUE D'INEXÉCUTION

DESCRIPTIF DU RISQUE

Les programmes de TF1 sont désormais diffusés auprès des foyers français :

- par voie hertzienne en TNT HD en clair (sur le multiplex R6) via les 124 sites d'émission principaux et 1 502 sites secondaires opérés par les sociétés TDF, TowerCast, OneCast et Itas Tim ;

- par satellite en numérique HD en clair sur la position Astra 1 de SES dans l'offre TNT SAT et EW5A d'Eutelsat dans l'offre FRANSAT ;
- par câble en numérique SD/HD par l'opérateur Numericable et des câblo-opérateurs locaux ;
- par ADSL et par fibre optique le cas échéant en numérique SD/HD par tous les fournisseurs d'accès Internet Orange, Free, SFR, Bouygues Telecom.

Sur la TNT, TDF est de loin le principal opérateur national de diffusion du signal de télévision et il n'existe pas en l'état d'offres réellement alternatives comparables au réseau et moyens techniques de TDF, en particulier sur l'hébergement dans les pylônes en place.

TF1 se trouve ainsi placée dans une situation de dépendance pour la diffusion de son signal. En effet, l'émergence d'opérateurs de diffusion alternatifs ne permet pas aujourd'hui de s'affranchir de TDF pour l'hébergement des équipements de diffusion. En conséquence, en cas de défaillance du réseau TDF, TF1 ne peut faire appel à d'autres modes de transport terrestre lui permettant de couvrir de manière rapide et économiquement acceptable l'intégralité de son territoire de diffusion. Par ailleurs, le système d'antennes n'est pas à l'abri d'incidents (antennes, guides d'onde et multiplexeur en fréquences) et l'alimentation en énergie peut échapper à la vigilance du prestataire de diffusion (responsabilité d'EDF par exemple).

Le préjudice que pourrait subir TF1 en cas d'arrêt d'un émetteur est proportionnel au bassin de téléspectateurs desservi par l'émetteur défaillant. Une défaillance sur le bassin parisien (10 millions de téléspectateurs) pourrait avoir d'importantes conséquences économiques. C'est pourquoi TF1 a négocié pour sa diffusion numérique des délais très brefs d'intervention des services de TDF en cas de panne et demandé le renforcement de mesures de secours.

Sur les offres opérateurs, TF1 est dépendant des moyens techniques mis en œuvre par ces premiers et de leurs process de supervision/maintenance.

GESTION DU RISQUE

Progressivement, la variété des réseaux alternatifs à la TNT (satellite, câble, ADSL et fibre) et des opérateurs permet de minimiser l'impact des défaillances éventuelles du réseau TNT, ces réseaux étant déconnectés les uns des autres et utilisant des ressources propres. Sur la TNT, la diffusion est sécurisée au niveau du transport primaire (réseau satellitaire et réseau terrestre en secours), mais également au niveau des sites de diffusion de plus forte couverture par la sécurisation des émetteurs et de l'énergie.

Pour prévenir les risques relatifs aux réseaux opérateurs, les conditions générales de distribution prévoient la garantie d'une qualité de service élevée.

CYBER-ATTAQUES

DESSCRIPTIF DU RISQUE

Les cyber-attaques ayant impacté ces dernières années Sony Pictures et TV5 Monde ont conduit TF1 à réévaluer les menaces extérieures pouvant déstabiliser sa diffusion et plus généralement son activité. TF1 constate que les tentatives d'intrusion au sein des systèmes d'information des entreprises sont désormais récurrentes. C'est pourquoi elle a encore renforcé son seuil de vigilance et travaille de manière constante à la sécurisation de ses sites, activités et infrastructures.

GESTION DU RISQUE

Pour prévenir le risque de cyber-attaques, des audits sécurité sont menés par des sociétés externes, afin d'identifier d'éventuelles faiblesses dans les contrôles d'accès, étant rappelé que la sécurité absolue n'existe pas et que les formes d'« attaque » des systèmes évoluent continuellement. Des plans d'actions pour renforcer la protection des infrastructures de diffusion du Groupe ont été mis en œuvre ainsi que des dispositifs de gestion des éventuels incidents (plan de réponse en cas d'intrusion notamment), afin d'ajuster en

permanence ses sites et systèmes d'information et en veillant à l'intégration de l'ensemble des systèmes externes dans sa gestion des correctifs.

Les récentes attaques virales d'envergure mondiale (WannaCry et Petya) n'ont pas impacté TF1. Toutefois, elles ont mis en évidence l'impérieuse nécessité pour une entreprise d'avoir, une politique de sauvegarde performante des données, la capacité à « patcher » les systèmes d'information de manière très réactive pour appliquer rapidement les correctifs de sécurité, et une protection efficace de ses *datacenters* par des *firewalls*. Après analyse, les sauvegardes de TF1 sont parfaitement gérées, mais TF1 estime devoir, d'une part développer sa capacité à déployer plus rapidement et plus efficacement les correctifs sur l'ensemble du parc, et d'autre part systématiser le déploiement de *firewalls* pour protéger ses *datacenters* IT et broadcasts. Deux projets sont initiés en conséquence, l'un pour étudier la mise en place d'un nouvel outil de télédistribution fiable et automatisé, et l'autre pour protéger tous les *datacenters* par des *firewalls*.

RISQUE D'INTRUSION LORS D'ÉMISSIONS EN DIRECT ET EN PUBLIC

DESSCRIPTIF DU RISQUE

Le contexte sécuritaire et social actuel a conduit TF1 à réévaluer son exposition au risque d'intrusion pour les grandes émissions de divertissement en direct et en public.

GESTION DU RISQUE

Des mesures renforcées de sécurité sont mises en œuvre pour assurer la sécurité des publics. Elles relèvent de la responsabilité de TF1 pour les émissions produites en interne, et de celle de la société tierce de production en cas d'externalisation. Afin de conserver la maîtrise totale de la diffusion de ses chaînes, le groupe TF1 a par ailleurs instauré un léger différé de quelques minutes sur ses grandes émissions de divertissement en public et en direct.

RISQUES LIÉS À LA CROISSANCE DE LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE ET AU DÉVELOPPEMENT D'INTERNET ET DES NOUVEAUX SUPPORTS⁽¹⁾

DESSCRIPTIF DES RISQUES

TF1 évolue dans un contexte concurrentiel en mutation permanente. Cette situation s'est accélérée depuis 2005 :

- le développement de la TNT, y compris le lancement de six nouvelles chaînes fin 2012, a largement contribué à la fragmentation de l'audience des chaînes historiques ;
- l'évolution lente des comportements de consommation de divertissements, notamment au travers du développement des offres de chaînes en clair dans les bouquets basiques des fournisseurs d'accès à Internet (FAI), du média Internet, ou encore de la progression de la consommation de télévision « délinéarisée », entre autres par le biais du développement des Web TV et de la mise en ligne, légale ou non, de contenus sur Internet. Ces nouvelles offres pourraient rogner une partie des budgets publicitaires médias et hors médias, ainsi qu'une partie du temps auparavant consacré aux activités de télévision payante (cinéma, séries) ;

(1) Médiamétrie.



PRESENTATION DU GROUPE TF1

FACTEURS DE RISQUES

- le développement de la télévision connectée et des contenus vidéo sur mobiles ou tablettes offre de surcroît un nouveau mode d'accès contribuant à l'accroissement de la diffusion « délinéarisée » des programmes, soutenu également par les offres d'acteurs puissants tels que Amazon, Apple, Google et Netflix.

Au-delà de la fragmentation de l'audience, l'accroissement du nombre de chaînes pourrait contribuer à installer une certaine tension inflationniste sur le marché des droits, en particulier s'agissant des contenus puissants et attractifs comme les séries.

L'effet de ces évolutions, qui plus est dans un contexte de crise économique, pourrait également être amplifié si les grandes chaînes historiques se trouvaient confrontées à des politiques commerciales plus agressives. Dans ce contexte, TF1, au travers de ses performances éditoriales, poursuit son objectif de maintien de l'écart par rapport à ses concurrents, tant en termes d'audience que de performance commerciale.

Dans ce contexte d'élargissement de l'offre télévisuelle en clair, la part d'audience de TF1 a été mécaniquement affectée mais a néanmoins bien résisté : alors que le nombre de chaînes en clair a été multiplié par quatre depuis 2004, la part d'audience de TF1 sur les « Individus âgés de quatre ans et plus » est passée de 31,8 % en 2004 à 20 % en 2017. TF1 réalise 84 des 100 meilleures audiences de l'année 2017. Par ailleurs, le groupe TF1, y compris ses chaînes de la TNT, réalise une part d'audience de 27,5 % sur les « Individus âgés de quatre ans et plus ».

GESTION DU RISQUE

Le risque de fragmentation continue subie par TF1 est limité par la montée en gamme de ses chaînes TNT et par leur complémentarité renforcée, ainsi que le passage en clair de LCI en 2016, qui lui permettent de prendre sa part de ces nouvelles parts d'audience TNT et de limiter l'impact sur sa chaîne *premium*.

Dans ce contexte, le Groupe conforte la position de sa chaîne *leader* TF1 :

- en construisant une offre globale cohérente au travers de ses Antennes en clair et grâce à la puissance de ses programmes ;
- en se positionnant comme un acteur majeur de la TNT grâce à son portefeuille de quatre chaînes complémentaires (TMC, TFX, TF1 Séries Films, LCI) ;
- en optimisant, d'une part, l'acquisition des programmes destinés à sa chaîne *premium*, ainsi qu'à ses chaînes TNT, au travers d'une organisation transversale garantissant une meilleure adéquation entre les besoins des Antennes et les achats et, d'autre part, l'utilisation et la circulation des droits acquis dans le respect des engagements pris ;
- en améliorant la maîtrise de TF1 sur la chaîne de valeur grâce à la production interne d'une partie de ses programmes *via* sa filiale de production (TF1 Production) ;
- en adaptant sa politique commerciale au nouveau contexte concurrentiel, en particulier au travers de la commercialisation de ses écrans puissants ;
- et enfin, en plaçant le site Internet MYTF1 parmi les premiers sites média français.

Par ailleurs, TF1 se positionne sur le marché de la télévision connectée avec des investissements raisonnables. Le Groupe signe entre autres

des partenariats avec des constructeurs. Il accompagne ses publics sur les nouveaux usages (notamment Twitter, Facebook) en proposant des expériences d'interactivité aux téléspectateurs sur certains programmes phares de sa chaîne *premium* (*Danse avec les Stars* ; *Secret Story* ; *The Voice* ; *élection de Miss France*).

Enfin, l'adaptation des mesures d'audience de la télévision, qui a débuté en 2011 avec la prise en compte des audiences issues des enregistrements privés puis, en 2014, avec celles de la *catch-up TV* (télévision de rattrapage) issue des plateformes de *replay* sur *IPTV*, s'est poursuivie en 2016 avec l'intégration des audiences issues de la consommation *live* et *replay* de la télévision sur ordinateurs, tablettes et *smartphones*. Ces nouvelles mesures d'audience permettront d'atténuer le risque de fragmentation en intégrant une part de consommation du média dont l'évolution est croissante.

RISQUES LIES AUX EVOLUTIONS DU SPECTRE HERTZIEN ET A LA GENERALISATION DU MPEG-4 SUR LA TNT

DESCRIPTIF DU RISQUE

Après la fin du passage au tout numérique en novembre 2011, le spectre hertzien reste soumis à des évolutions qui représentent divers types de risques pour l'activité de TF1.

L'arrivée de la 4G dans les premier et second dividendes (Bande 700 et Bande 800), qui se situent dans la bande cédée aux opérateurs de téléphonie mobile contiguë à la TNT, conduit en certains points du territoire à des brouillages pour les téléspectateurs. Il appartient aux opérateurs de téléphonie mobile de prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas perturber la réception de télévision, en particulier par la pose de filtres. Ces opérations sont suivies par l'ANFR.

La loi n° 2015-1267 du 14 octobre 2015 relative au deuxième dividende numérique et à la poursuite de la modernisation de la télévision numérique terrestre prévoit qu'une partie du spectre hertzien (694 MHz-790 MHz, dite Bande 700), aujourd'hui affectée à la diffusion de services de télévision, le soit aux télécoms. Cette réaffectation sera progressive et s'opérera plaque géographique par plaque géographique (14 plaques identifiées). Elle a débuté en avril 2016 pour la plaque Île-de-France, s'est déroulée avec succès et se terminera en juin 2019 pour la dernière plaque. Les opérations de réaménagement des fréquences nécessaires sur chacune de ces plaques nécessitent que les téléspectateurs procèdent à une opération de recherche et mémorisation des chaînes pour retrouver le signal. Cette opération, si elle commence à être connue suite à l'opération nationale du 5 avril 2016 ayant concerné tous les téléspectateurs TNT, peut impacter la bonne réception de la chaîne. Des opérations de communication locales, plaque par plaque, menées par l'ANFR, doivent permettre de minimiser ce risque.

GESTION DU RISQUE

La continuité de la réception pour le téléspectateur est une priorité pour TF1 qui s'est considérablement investie auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour l'accompagnement de ces évolutions. De manière générale, TF1 maintient une relation institutionnelle suivie avec le régulateur et le législateur pour essayer de limiter l'impact de ces évolutions.

POLITIQUE GENERALE DE GESTION DES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Le Comité « Réagir », créé en 2003, poursuit son travail de veille et de prévention des risques majeurs notamment ceux associés aux processus clés de TF1. Il tient également à jour sa cartographie des risques et teste régulièrement des plans de continuité d'activités susceptibles d'être déclenchés à la suite de tout événement exceptionnel provoquant notamment une interruption du signal de diffusion ou une inaccessibilité au bâtiment de TF1.

Ce plan s'appuie sur un site de secours externe et protégé, déployé depuis 2007 et aujourd'hui opérationnel pour les trois processus suivants : la diffusion des programmes, la fabrication des éditions des journaux télévisés et de la météo (TF1 et LCI), et l'élaboration des écrans publicitaires pour la chaîne TF1. Les fonctions vitales de l'entreprise sont intégrées dans le plan de sécurisation au travers d'un processus d'alerte et de reprise d'activité. Au-delà de la sécurisation en temps réel, de nombreux systèmes bénéficient d'un mode de sécurisation à divers degrés, tels que notamment la comptabilité, la trésorerie, la paie, e-TF1 et l'exploitation des systèmes d'information. Des tests de procédures sont effectués ponctuellement et permettent si nécessaire l'ajustement du dispositif. La continuité de la diffusion et de

l'Antenne est opérationnelle 24 heures sur 24 et une simulation d'exploitation est effectuée régulièrement.

Aucun incident Antenne n'a nécessité la mise en œuvre du site de secours en 2017.

Opérationnel depuis 2011, « Réagir 1 Vigilance » est un dispositif préventif activé chaque fois que nécessaire et notamment à chaque période à risque accru pour l'entreprise (travaux, maintenance équipements, manifestations, directs, lancement de services, évolutions logicielles, tests de plan de continuité informatique, etc.). Tout en permettant de maintenir un état de vigilance des équipes, il garantit une meilleure réactivité et prise en compte de l'incident avant qu'il ne devienne un accident. En 2016, soixante-six e-mails « Réagir 1 Vigilance » ont été envoyés aux services concernés.

Comme précédemment indiqué pour les risques opérationnels, il est rappelé que TF1 dispose de couvertures d'assurances (notamment Responsabilité civile et Dommages aux biens) susceptibles d'être mises en jeu pour certains risques évoqués ci-dessus.

1.5.3 RISQUES JURIDIQUES

RISQUES LIES A L'AUTORISATION D'EMETTRE ET AU POUVOIR DE SANCTION DU CSA

DESCRIPTIF DU RISQUE

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de dix ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986), a expiré en 1997. Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

L'autorisation d'émettre de la chaîne TF1 a été reconduite automatiquement pour les années 2002 à 2007 par décision du CSA du 20 novembre 2001. Aux termes des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation a fait l'objet d'une prolongation automatique jusqu'en 2012, au titre de la reprise en *simulcast* de la chaîne en numérique hertzien terrestre. Par une décision en date du 10 juin 2003, le CSA a modifié la décision d'autorisation de TF1 et sa convention afin d'y intégrer les dispositions relatives à la reprise du programme en TNT.

La loi du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur instaure deux prolongations automatiques de cinq ans de l'autorisation de TF1 : la première, au titre de la compensation de l'arrêt anticipé de sa diffusion analogique de la chaîne au 30 novembre 2011, et sous réserve que la chaîne soit membre du Groupement d'intérêt public mettant en œuvre les mesures propres à l'extinction de l'analogique ; la seconde, au titre de l'engagement de la chaîne de couvrir 95 % de la population française en TNT.

Le CSA a attribué à TF1 une autorisation de diffusion en HD le 6 mai 2008, pour une durée de dix ans et a abrogé l'autorisation SD (*standard definition*) de TF1 dans le cadre du *switch off* (interruption du signal) du 5 avril 2016.

Le 19 octobre 2016, le CSA a décidé la reconduction simplifiée de l'autorisation de TF1 sur la TNT pour une durée de cinq ans à compter du 6 mai 2018 (soit jusqu'au 5 mai 2023).

Par décision en date du 27 juillet 2017, le CSA a reconduit l'autorisation de TF1 pour cinq années supplémentaires.

Par ailleurs, en cas de non-respect de ses obligations conventionnelles par TF1, le CSA peut, compte tenu de la gravité du manquement et après mise en demeure, prononcer contre l'éditeur une des sanctions prévues à l'article 42-1 de la loi du 30 septembre 1986 (sanction pécuniaire, suspension de l'édition, de la diffusion, de la distribution du service, d'une catégorie de programme, d'une partie du programme ou d'une ou plusieurs séquences publicitaires, pour un mois au plus, réduction de la durée de l'autorisation d'usage de fréquences dans la limite d'une année).

GESTION DU RISQUE

Le respect des obligations de TF1 fait l'objet d'un suivi strict. À cet égard, la Direction de la Conformité des programmes est dédiée au suivi du respect de la réglementation pour les programmes de la chaîne.



RISQUES LIES A LA PRESSION SOCIETALE SUR LA PUBLICITE ET LES PROGRAMMES

DESCRIPTIF DU RISQUE

Le traitement politique de certaines problématiques sociétales comme la violence ou la santé publique pourrait conduire le législateur à souhaiter intensifier la législation relative à la publicité ou aux programmes. TF1 prend en compte cette situation dans les discussions menées avec ses principaux partenaires afin d'accompagner ces évolutions dans le temps, au mieux des intérêts des parties prenantes.

Par ailleurs, TF1 s'efforce d'acquérir les meilleurs programmes auprès de ses partenaires producteurs français et étrangers, et diffuse des programmes destinés à un large public.

GESTION DU RISQUE

Les équipes de programmation et de Visionnage et Conformité accordent la plus grande vigilance au respect du jeune public afin de limiter au maximum ce risque. Concernant les spots publicitaires, une équipe de TF1 Publicité visionne chacun des spots publicitaires après avis de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP). TF1 Publicité s'assure de la conformité des films publicitaires à la réglementation et à la ligne éditoriale.

RISQUES LIES A DES TAXATIONS SUPPLEMENTAIRES OU A DES EVOLUTIONS LEGISLATIVES

DESCRIPTIF DU RISQUE

La loi relative à l'indépendance de l'audiovisuel public promulguée le 15 novembre 2013 a entériné le maintien de la publicité entre 6 heures et 20 heures sur les chaînes de France Télévisions alors même que le législateur avait, en 2011, adopté le principe de l'arrêt total de la publicité sur France Télévisions au 1^{er} janvier 2016. En contrepartie de ce report, la taxe acquittée par les chaînes visant à financer le manque à gagner de France Télévisions a été abaissée à 0,5 % de leur chiffre d'affaires publicitaire.

Cet exemple permet d'illustrer le risque économique qu'encourent les chaînes de télévision du fait de l'instauration de nouvelles taxes à l'instar de la taxe sur les investissements publicitaires.

Par ailleurs, compte tenu des difficultés de financement de France Télévisions, un retour de la publicité sur les antennes du service public après 20 heures ne peut pas être exclu.

GESTION DU RISQUE

De manière générale, TF1 maintient une relation institutionnelle suivie avec le régulateur et le législateur pour essayer de limiter la probabilité et l'impact de ce risque.

RISQUES LIES A LA COPIE PRIVEE SUR LE CLOUD (NETWORK PERSONAL VIDEO RECORDER - NPVR)

DESCRIPTIF DU RISQUE

La loi n° 2016-9257 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ayant étendu aux services d'enregistrement à distance (notamment dans l'informatique en nuage (*cloud*)) le régime de copie privée de programmes télévisuels (service autrement appelé *Network Personal Video Recorder* ou NPVR), de nombreux distributeurs de services de télévisions tels que les opérateurs de télécommunications et les agrégateurs de services de télévision sur OTT (*Over The Top*) vont proposer ce nouveau service à leurs utilisateurs. Ces services sont susceptibles de rentrer en concurrence avec les services de télévision de rattrapage des chaînes, les services de vidéo à la demande (VOD) des chaînes, mais également avec la diffusion télévisuelle linéaire.

En effet, contrairement au PVR classique (enregistrement sur la *box* fournie par l'opérateur), ces services seront actionnables et consultables à partir de tous terminaux (*smartphones*, PC, TV, tablettes), au sein ou à l'extérieur du foyer, avec une capacité de stockage potentiellement illimitée.

En outre, ces services peuvent prévoir des fonctionnalités très larges tels que des enregistrements récurrents. Ils pourraient ainsi constituer une nouvelle source de piratage de programmes audiovisuels compte tenu des risques inhérents à l'environnement numérique et à l'informatique en nuage.

Dans un arrêt du 29 novembre 2017 (« VCAST »), la Cour de Justice de l'Union européenne s'est prononcée sur le fait de savoir si un service d'enregistrement à distance de programmes audiovisuels relevait ou non de la copie privée. L'arrêt semble indiquer qu'un tel service ne relèverait pas de l'exception de copie privée et nécessiterait l'accord de l'ensemble des ayants droit, néanmoins l'arrêt est particulièrement sujet à interprétations.



GESTION DU RISQUE

La loi prévoit la conclusion d'une convention bilatérale préalable entre l'éditeur du service de télévision et le distributeur qui fournit le service d'enregistrement à distance de copies privées.

TF1 Distribution s'est dotée de conditions générales très protectrices pour les contenus des ayants droit, qu'elle propose aux distributeurs de manière notamment à :

1. limiter la capacité de stockage des programmes diffusés sur les chaînes de TF1 ;
2. imposer des conditions de sécurité informatique très strictes ;
3. préserver la gestion publicitaire des contenus.

Une première convention a été signée avec un opérateur OTT (*Over The Top*) en novembre 2016.

Suite à l'arrêt « VAST », TF1 Distribution va émettre des réserves auprès des opérateurs ayant déployé des services d'enregistrement à distance de copie privée à partir des chaînes de TF1, de manière notamment à dégager sa responsabilité vis-à-vis des ayants droit sur les programmes.

RISQUES LIÉS A LA DEMANDE DE REMUNERATION DU SIGNAL ET DES SERVICES ASSOCIES DU PROGRAMME TF1 (TF1 PREMIUM)

DESCRIPTIF DU RISQUE

Dans la perspective du renouvellement des contrats de distribution des chaînes TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films et LCI et du Service MYTF1 par les principaux fournisseurs d'accès Internet et par le groupe Canal Plus, TF1 a demandé une rémunération globale pour l'ensemble de ses services. Plusieurs distributeurs se sont opposés au principe de la rémunération des signaux des chaînes en clair TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films et LCI.

GESTION DU RISQUE

Un accord a pu être trouvé avec le groupe Altice-SFR le 6 novembre 2017 sur l'Offre TF1 Premium et sur des services complémentaires.

L'offre TF1 Premium inclut :

- les cinq chaînes en clair, TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films et LCI ;
- de nouveaux services associés (le *start over*, *cast*, 2nd écran) ;
- la prise en charge par le groupe TF1 des coûts de transport des chaînes en clair.

Les services complémentaires comprennent l'intégralité des matchs diffusés sur les antennes du groupe TF1 de la Coupe du Monde de Football 2018 (Russie) en qualité « 4K », et la création d'une nouvelle chaîne (« TF1+1 »), reprenant les programmes de TF1 avec un décalage d'une heure (SFR bénéficiant pour cette chaîne d'une exclusivité de distribution pendant 6 mois).

Compte tenu de cet accord, TF1 et SFR ont mis un terme à leurs procédures respectives au titre de cette nouvelle offre TF1 Premium, le service MYTF1 étant à nouveau accessible pour les abonnés SFR, après une période d'interruption qui a duré plusieurs mois.

Les discussions se poursuivent avec les autres distributeurs de services.

RISQUES LIÉS AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (DROIT D'AUTEUR, DROITS VOISINS)

DESCRIPTIF DU RISQUE

TF1 a été victime ces dernières années d'un piratage massif des contenus sur lesquels il dispose de droits d'auteur et/ou de droits voisins. Des actions judiciaires ont été engagées courant 2008 pour faire cesser ces agissements et demander la réparation du préjudice subi à un certain nombre de plateformes de partage de vidéo, telles que Dailymotion et YouTube.





GESTION DU RISQUE

Afin de prévenir les risques de contrefaçon de ses programmes, TF1 a réaffirmé sa volonté de généraliser une démarche visant à :

- créer des empreintes sur ses programmes (*fingerprinting* auprès de YouTube - Content ID, Facebook - Rights Manager, et Dailymotion - INA Signature), empêchant, dans les limites de ces techniques, le chargement de contenus piratés sur les plateformes précitées ;
- mettre en œuvre une cellule de veille ayant pour mission d'identifier autant que possible les contenus du groupe TF1 piratés sur les plateformes de *streaming* et les réseaux sociaux et en assurer le déréférencement ;
- enfin, recourir à un prestataire technique pour déréférencer les contenus TF1 piratés sur les *cyberlockers* (sites de téléchargement direct et de *streaming*).

POLITIQUE GENERALE DE GESTION DES RISQUES JURIDIQUES

Au regard des risques juridiques, TF1 dispose d'une assurance responsabilité civile qui couvre les conséquences de la mise en jeu de la responsabilité civile que TF1 et ses filiales existantes ou à créer encourent du fait des dommages causés aux tiers, pour des montants de garantie adaptés aux risques encourus.

La souscription de ce contrat d'assurance de TF1 est menée par la Direction des Affaires Juridiques auprès de compagnies d'assurance de premier rang.

Les franchises de cette police ont été définies en fonction des risques encourus et des réductions de primes possibles afin d'optimiser le coût global de la couverture des risques de TF1.

LITIGES

DIFFUSION DE LA CHAÎNE LCI

Par décision du 17 juin 2015, le Conseil d'État a annulé la décision du CSA rejetant la demande de passage en clair de LCI. Le CSA a ré-instruit cette demande à l'automne 2015 au vu des circonstances économiques à date. Par décision du 17 décembre 2015, le CSA a

agréé la demande de passage en TNT en clair de LCI. Le groupe NextRadioTV a déposé deux recours devant le Conseil d'État, l'un en référé et l'autre au fond, contre cette décision d'agrément. Par une ordonnance en date du 9 février 2016, le président du Conseil d'État a dit qu'il n'y avait pas lieu à référé ; la Haute Juridiction administrative a, pour sa part, rejeté le recours au fond aux termes d'un arrêt en date du 13 juillet 2016.

Dans l'intervalle, le CSA et LCI avaient conclu, le 17 février 2016, un avenant à la convention, lequel reprenait un certain nombre d'engagements pris par LCI dans le cadre de l'instruction de la demande de passage en clair de la chaîne ; de même, la convention de TF1 a été amendée pour intégrer les engagements à la charge de TF1 et notamment l'absence de promotion croisée sur l'antenne de cette dernière au profit de LCI. Par une décision en date du 21 septembre 2016, le CSA a mis en demeure TF1 de respecter les dispositions en matière de promotion croisée.

RISQUES LIÉS AU DROIT DE LA CONCURRENCE

PLAINTÉ POUR POSITION DOMINANTE SUR LE MARCHÉ DE LA PUBLICITÉ

Les groupes Canal Plus, M6 et NextRadioTV ont chacun déposé plainte contre TF1 auprès de l'Autorité de la concurrence pour abus de position dominante sur le marché de la publicité télévisuelle. TF1 Publicité a été auditionnée. TF1 a déposé auprès de l'Autorité de la concurrence et du CSA une étude économique du cabinet RBB sur l'évolution pro-concurrentielle de la position de TF1 sur le marché publicitaire. L'Autorité de la concurrence a clôturé définitivement les dossiers NextRadio TV et Canal Plus et donc rejeté leurs plaintes. La plainte de M6 est toujours en cours d'instruction.

PLAINTÉ POUR ENTENTE

Le groupe Canal Plus a déposé une plainte contre TF1 auprès de l'Autorité de la concurrence pour entente sur le droit de premier et dernier refus et droit de préemption dont bénéficie TF1 Films Production relatif aux œuvres cinématographiques qu'elle finance. TF1 a été auditionné. À ce jour, aucune notification de griefs n'a été adressée à TF1 par l'Autorité de la concurrence.

CONTREFAÇON

Orange a assigné Free devant le tribunal de grande instance de Paris au titre d'une « contrefaçon de brevets européens ». Free aurait frauduleusement utilisé deux brevets détenus par Orange dont un, déposé le 25 mai 2004, qui permettrait d'éviter que les vidéos « présélectionnées » par un internaute ne soient immédiatement téléchargées alors que son choix n'est pas définitivement arrêté et ainsi économiser de la bande passante, procédé qui serait notamment mis en œuvre par Free dans le cadre des services de télévision de rattrapage (*catch-up*) qu'elle met à la disposition de ses abonnés. Orange sollicite la condamnation de Free, en réparation du préjudice subi, à lui payer la somme de 138 millions d'euros de dommages et intérêts.

Free a fait intervenir dans la procédure les sociétés éditrices des services de rattrapage des principales chaînes de télévision françaises dans la mesure où elle considère que « les conditions dans lesquelles

sont exploitées les plateformes de télévision de rattrapage sont définies et mises en œuvre par les chaînes de télévision » et non par elle en tant que fournisseur d'accès. Ont ainsi été assignées pour le service de *catch-up* de TF1, e-TF1, qui édite le service, et TF1 Distribution qui a contracté avec Free pour la fourniture de ce service ; France Télévisions, M6, Canal+, D8/D17, Equidia, GameOne ont également été assignés.

Free se contente pour le moment de demander que le jugement à intervenir soit « rendu commun » à ces sociétés, mais il se réserve la possibilité de solliciter la garantie de ces sociétés éditrices. En défense, Free et les sociétés éditrices ont contesté la valeur du brevet revendiqué par Orange. Aucune demande n'a été formulée par Free contre les sociétés éditrices. Orange a maintenu ses prétentions à l'encontre de Free sans formuler non plus de demandes à l'encontre des sociétés éditrices. En toute hypothèse, e-TF1 et TF1 Distribution pourront, dans l'hypothèse où *in fine* leur responsabilité serait engagée et reconnue, se prévaloir, dans leurs rapports avec Free, de la clause limitative de responsabilité qui figure dans leur contrat.

1.5.4 RISQUES LIÉS A LA RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

Les risques sociaux et sociétaux sont traités au chapitre 7 du présent document.

Les risques environnementaux sont traités au point 1.5.2 ci-dessus et au chapitre 7 du présent document.

1.5.5 RISQUES DE CREDIT ET/OU DE CONTREPARTIE

Les risques de crédit et/ou de contrepartie sont traités dans le présent document au chapitre 4, note 8 des annexes aux comptes consolidés.

1.5.6 RISQUES FINANCIERS

Les risques financiers, soit les risques de liquidité et de marché, sont traités dans le présent document au chapitre 4, note 8 des annexes aux comptes consolidés.



1.6 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

RFA

1.6.1 INTRODUCTION

Le présent rapport vise à rendre compte des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il concerne TF1 SA et les filiales sur lesquelles est exercé un contrôle exclusif ou majoritaire.

1.6.2 ENVIRONNEMENT ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE CONTRÔLE INTERNE

1.6.2.1 ORGANISATION ET MODES OPÉRATOIRES

CONTEXTE

Ce rapport est le résultat d'un recueil d'informations et d'analyses, réalisé en collaboration avec les différents acteurs du contrôle interne au sein de TF1 et de ses filiales, aboutissant à la description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place.

L'élaboration de ce document a été coordonnée par le Département du Contrôle Interne. Il a été soumis à un processus de validation impliquant notamment la Direction générale adjointe Finances Achats Groupe (DGAFAG) et la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) puis communiqué aux Commissaires aux Comptes, et enfin présenté au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration pour approbation.

Depuis l'exercice 2007, TF1 a choisi de s'appuyer sur l'intégralité du cadre de contrôle interne publié le 22 janvier 2007 résultant des travaux du Groupe de place établi sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour analyser son dispositif de contrôle et présenter le rapport relatif aux procédures de contrôle interne. Une révision du cadre de référence de l'AMF est intervenue en 2010, afin d'intégrer en particulier les évolutions législatives et réglementaires en matière de gestion des risques, ainsi que la recommandation de l'AMF concernant les Comités d'Audit.

Ce dispositif doit également contribuer à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources de la société. Un tel dispositif ne peut toutefois fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs et à la maîtrise globale des risques auxquels le Groupe peut être confronté.

Le groupe TF1 inscrit sa démarche dans une perspective dynamique d'adaptation continue de son dispositif de contrôle interne à la nature de ses activités, à l'évolution de son modèle économique et de ses objectifs stratégiques.

Le socle de l'environnement général du contrôle interne est constitué par les principes du gouvernement d'entreprise, mais aussi par l'organisation du Groupe et notamment ses modes opératoires, ainsi que la diffusion de ses valeurs et de ses règles.

L'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités spécialisés qui l'assistent (Comité d'Audit, Comité des Rémunérations et depuis 2014 Comité de l'Éthique et de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, respectent ses règles et concourent à l'efficacité du contrôle interne.

Le Conseil d'Administration, sous l'autorité de son Président, détermine les orientations de la société et s'assure, avec l'appui de son Comité d'Audit, de la correcte mise en place des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe. Les principaux engagements font l'objet de processus de validation clairs, les décisions étant prises par la Direction générale sur propositions des Comités *ad hoc*. Le Conseil d'Administration en est régulièrement tenu informé. Gilles Pélisson, en qualité de Président directeur général de TF1, assure la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle des activités du Groupe pour mettre en œuvre la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration ; en particulier, il organise la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe. Dans sa mission, il s'appuie sur son Comité Exécutif (COMEX) hebdomadaire regroupant les principaux dirigeants du groupe TF1 ainsi que sur le Comité de Direction générale (CODG) réunissant mensuellement les Directeurs de chacune des activités du groupe TF1 et les Directeurs fonctionnels. Ces Comités lui permettent notamment de transmettre les grandes orientations en termes de contrôle interne et de responsabiliser chacun des dirigeants dans la mise en place et le suivi des dispositifs de contrôle interne sur leur périmètre d'activité.

En complément, des délégations de pouvoirs sont mises en place, afin de répondre au double objectif de responsabilisation des opérationnels et de maîtrise des engagements au niveau pertinent. Sur ce deuxième point, l'organisation de l'entreprise assure la séparation des tâches de façon à permettre un contrôle indépendant, en s'efforçant de dissocier celles relevant de la sphère opérationnelle et celles relevant de l'enregistrement comptable des opérations.

Chaque année, la Direction de la Stratégie élabore avec les membres du COMEX les orientations stratégiques à moyen terme traduites au sein d'un plan triennal. La première année de ce plan correspond au budget de l'année à venir. Il constitue le cadre des engagements pris par les responsables des différentes entités du Groupe.

Ce plan à trois ans est un élément clé de l'environnement de contrôle interne. Il s'inscrit avec comme l'un des objectifs l'évolution du modèle économique. Il définit non seulement les objectifs en termes de niveau d'activité et de coûts, mais également les moyens, structures et organisations à mettre en œuvre pour les atteindre.

Une synthèse du plan triennal du groupe TF1 est présentée au Président directeur général puis au Conseil d'Administration qui approuve le budget.

DISPOSITIF ET OBJECTIFS DE CONTRÔLE INTERNE

Au-delà du processus d'élaboration du plan à 3 ans, le groupe TF1 veille de façon constante à l'amélioration continue de son dispositif de contrôle interne, en lien étroit avec ses objectifs. Dès 2007, le groupe TF1 s'est inscrit dans une démarche conduite par le groupe Bouygues réunissant ses principaux Métiers, dont TF1, dans le but d'élaborer un dispositif de contrôle interne à partir du cadre de référence préconisé par l'AMF. Ces travaux ont permis d'aboutir à l'identification et à la définition de principes simples et évaluables, dont l'énoncé couvre les principales activités de l'entreprise.

Le dispositif s'organise autour de deux grands axes :

- les principes de contrôle interne comptables et financiers, relatifs au pilotage, à l'organisation et à l'élaboration de l'information comptable et financière ;
- les principes généraux de contrôle interne couvrant tous les grands processus de l'entreprise.

Cette démarche s'est également traduite par la mise en place d'une organisation réunissant régulièrement les représentants du contrôle interne de chaque Métier pour organiser le suivi du dispositif ou pour gérer son adaptation lorsque la réglementation l'exige. Ce dispositif commun est régulièrement enrichi de principes de contrôle interne spécifiques aux activités de TF1, à l'évolution de son modèle économique, de ses objectifs stratégiques et de son environnement.

Au sein du groupe TF1, le dispositif de contrôle interne fait l'objet de campagnes annuelles d'évaluation sur un périmètre représentatif des enjeux et risques propres à ses différentes activités. Le périmètre annuel adressé est partiel, il évolue tous les ans de façon à couvrir sur 3 ans la quasi-totalité du référentiel.

Les campagnes d'évaluation reposent sur une méthodologie d'autoévaluation. Dans chaque entité, la personne responsable du processus analysé établit et argumente son évaluation de l'application des principes de contrôle interne, qu'elle soumet ensuite pour validation à une personne disposant d'une perspective critique sur sa réponse (hiérarchie et/ou responsable filière métier). Depuis 2014, cette autoévaluation est majoritairement réalisée dans le cadre d'entretiens réunissant le responsable du processus et le responsable du contrôle interne. Ce mode opératoire permet une approche pédagogique du référentiel. La notation reste néanmoins du ressort du responsable du processus.

Cette évaluation comporte plusieurs volets dont une échelle numérique à quatre niveaux, une description du mode opératoire, un commentaire explicitant les écarts éventuels entre le mode opératoire et la bonne pratique. L'évaluation est complétée par des propositions de plans d'action inscrivant ces campagnes d'évaluation annuelles dans le cadre d'un objectif de progrès dans la maîtrise et la sécurité des processus.

Les résultats consolidés de ces campagnes font l'objet d'une synthèse globale par thème, filière et entité opérationnelle permettant d'alerter la Direction générale si une insuffisance devait être détectée sur certains processus et d'orienter et prioriser les plans d'actions ; ces résultats sont également présentés régulièrement au Comité d'Audit de TF1, qui en informe le Conseil d'Administration.

Les nouvelles activités sont intégrées aux campagnes d'évaluation, selon un rythme qui tient compte de l'introduction progressive dans ces entités des processus, des outils et des méthodes de maîtrise, de pilotage et de contrôle des activités, communs aux entités du groupe TF1.

En 2017, la campagne d'évaluation s'est concentrée sur les thèmes liés aux programmes de conformité (lutte contre la corruption, pratiques concurrentielles et promotion de l'éthique) ainsi que l'ensemble des principes concourant à la maîtrise des processus de ressources humaines, des achats, des systèmes d'information et des données à caractère personnel ou stratégique.

La totalité des entités générant le chiffre d'affaires du groupe TF1, y compris Newen, a été intégrée au périmètre d'autoévaluation.

Les autoévaluations de contrôle interne sont challengées dans le cadre des missions d'audit sur le périmètre audité. Depuis 2014, le rapprochement de l'Audit et du Contrôle Interne au sein de la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne (DACI) a contribué à renforcer la maîtrise et la gestion des risques dans le Groupe. Enfin les travaux de cartographie des risques en lien avec le contrôle interne sont opérés au sein de la DACI.

IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES

La cartographie des risques du Groupe recense, sur la base de comités opérationnels et fonctionnels tenus régulièrement dans les différentes entités du Groupe, les principaux événements dont l'occurrence pourrait avoir un impact négatif sur l'atteinte des objectifs du plan à 3 ans.

Ces Comités ont pour objet l'identification d'éventuels risques émergents, la revue systématique de l'ensemble des risques identifiés lors des précédents exercices ou la suppression des risques éteints.

Chacun des risques est caractérisé, scénarisé et probabilisé par un porteur ; les potentiels impacts financiers sont évalués afin de permettre une hiérarchisation des risques ; les mesures de réduction des risques sont explicitées. Parmi ces mesures, une distinction est établie entre, d'une part, celles qui permettent de réduire la probabilité de survenance du risque et, d'autre part, celles permettant d'en réduire l'impact.

Les Comités Risques permettent également de suivre l'état d'avancement des moyens mis en œuvre pour réduire les risques et proposer des plans d'action complémentaires le cas échéant.

La nature des principaux risques ainsi que les dispositifs destinés à les maîtriser sont décrits dans la partie 1.5 « Facteurs de risques », point dans lequel est aussi abordée la politique du Groupe en matière d'assurances. Les risques de marché (taux, change, etc.) sont abordés dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés du présent document de référence et rapport financier annuel.

1.6.2.2 ACTIVITES DE CONTRÔLE

En complément du contrôle interne et de la gestion des risques, le groupe TF1 assure différents contrôles au sein des directions opérationnelles et plus directement au travers des directions fonctionnelles.

MAÎTRISE DE L'ANTENNE ET DES AUTRES ACTIVITÉS VITALES DE L'ENTREPRISE

La Direction Techniques et Systèmes d'Information (DTSI) est en charge de la fabrication des émissions dont la production lui est confiée, de la diffusion des programmes et réseaux de diffusion et au travers de la Direction centrale des Systèmes d'Information (DCSI) de la conception à l'exploitation des applications informatiques nécessaires à la production des informations et à la gestion sécurisée des opérations.

Les applications dédiées à l'information comptable et financière qui concourent au processus de contrôle des bonnes pratiques font l'objet d'une description au chapitre « Systèmes d'Information financiers ».

La DTSI assure le pilotage de l'identification, de la maîtrise et de la prévention des risques technologiques majeurs pouvant impacter la continuité de l'Antenne et la poursuite des activités vitales du Groupe.

Cette mission se traduit par un dispositif de sécurisation, réalisé avec le concours de la Direction des Affaires Générales en charge de la gestion du parc immobilier et des moyens généraux, qui s'articule autour de deux axes majeurs :

Continuité d'activité

Un processus de gestion de crise a été défini, au travers du dispositif « Réagir », dont l'objectif est d'identifier et mettre à jour les principaux schémas de prévention des risques, et le cas échéant, de reprise des processus clés.

Un site de secours externe permet d'assurer la reprise des processus clés pour le Groupe : la diffusion des programmes, la fabrication des éditions des journaux télévisés, la commercialisation et l'élaboration des écrans publicitaires, l'exploitation des systèmes d'information notamment de la comptabilité, trésorerie et de la paie.

Des tests réguliers sont réalisés et permettent si nécessaire l'ajustement du dispositif.

En parallèle, la mise en place d'un site Internet et d'un numéro de téléphone permet aux collaborateurs de se tenir informés en cas de crise.

Sécurité des systèmes d'information

En complément du respect des principes de contrôle interne relatifs à la sécurité des systèmes d'information et face à l'aggravation des risques des cyber-attaques, la DTSI a renforcé son dispositif de protection avec :

- la mise en place d'un SOC (Security Operation Cockpit) dont le rôle est d'effectuer une supervision permanente des systèmes d'information et de détecter les anomalies de fonctionnement en cas de cyber-attaque ;
- le recours à une société spécialisée dans la diffusion de chaînes de télévision qui permet d'assurer la diffusion, de manière autonome, pendant 24 à 48 heures ;
- la prestation régulière de sociétés spécialisées pour auditer les systèmes et installations techniques afin de les évaluer face aux nouveaux risques et d'effectuer des tests d'intrusion. En partenariat avec la communication interne, des campagnes de sensibilisation ont été menées afin d'accroître la vigilance des utilisateurs sur les risques des cyber-attaques en particulier au travers des pièces jointes et liens Internet ;

- l'implication systématique des équipes de Sécurité Informatique et en particulier le Responsable Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) en amont de la conception des systèmes permettant la production et la diffusion des contenus télévisuels. Ces équipes veillent à la bonne application de la politique de sécurité et garantissent que les choix architecturaux sont et resteront compatibles avec les exigences de sécurité.

PROCESSUS D'ACQUISITION DE PROGRAMMES ET CONTRÔLE DE LEUR CONFORMITÉ

Les contrats d'achats de droits de diffusion sont souscrits dans le cadre de la sécurisation des grilles de programmes pour les années futures. Le processus d'acquisition fait l'objet d'une procédure d'autorisation d'investissement dont le rôle de chaque décisionnaire permet de respecter le principe de séparation des tâches :

- la Direction des Acquisitions présente les grandes caractéristiques du projet (prix unitaire, nombre de diffusions, etc.) ;
- la Direction artistique s'assure de la conformité du programme avec la ligne éditoriale ;
- la Direction de la Programmation s'assure de l'adéquation des droits avec les grilles de programmation des différentes chaînes du Groupe, les objectifs d'audience et les objectifs de maîtrise des stocks des chaînes ;
- la Direction générale adjointe Finances Achats Groupe valide l'inscription de l'acquisition dans le coût de la grille prévisionnelle et le budget d'investissement de l'Unité de Programme, la rentabilité prévisionnelle de l'acquisition, le niveau de stocks, la conformité du coût d'acquisition au prix du marché, ainsi que la présence de clauses de performance.

La validation finale est soumise au Président directeur général du Groupe, ou au Directeur général de la chaîne commanditaire, conformément aux délégations de pouvoir en place.

Les acquisitions de droits sportifs sont réalisées au sein de la Direction déléguée aux Sports, le plus souvent dans le cadre d'appels d'offres. Ces consultations s'inscrivent dans le cadre de la réglementation européenne et nationale (Code du Sport). Les projets les plus significatifs sont soumis à l'avis d'un Comité *ad hoc* désigné par le Conseil d'Administration du Groupe.

Les programmes diffusés sur les antennes du Groupe sont soumis au contrôle du CSA conformément aux conventions que les chaînes ont signées. En conséquence, TF1 a notamment mis en place une Direction de la Conformité des Programmes, qui exerce un contrôle en amont des programmes destinés à être diffusés sur ses antennes. Ce travail, réalisé dans certains cas en collaboration avec la Direction des Affaires Juridiques, permet, en outre, de limiter les différents risques juridiques inhérents à la diffusion de programmes télévisuels.

Les émissions destinées aux enfants sont soumises à l'avis de psychologues chargés de visionner notamment les programmes les plus sensibles.

CONTROLE DE LA CONFORMITE DE LA PUBLICITE

Des équipes dédiées au sein de la régie TF1 Publicité visionnent l'ensemble des *spots* publicitaires destinés à être diffusés sur les chaînes dont elle assure la commercialisation (TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films et LCI). Elles s'assurent également que l'ensemble des *spots* ont été déposés pour avis à l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) et ont obtenu un avis favorable à leur diffusion.

TF1 Publicité veille au respect des différentes dispositions réglementaires et législatives liées à la diffusion de messages publicitaires sur les différents supports. Le contrôle de la durée maximale de publicité diffusée quotidiennement et par heure d'horloge est assuré par les équipes de chacun des diffuseurs.

DIRECTION STRATEGIE, DEVELOPPEMENT ET TRANSFORMATION (DSDT)

La Direction Stratégie, Développement et Transformation du Groupe TF1 a en charge la conduite des études stratégiques et des opérations de croissance externe, la construction du plan d'affaires, le suivi des participations financières du Groupe ainsi que le pilotage du plan de transformation *OneTransfo* en lien avec la Direction générale et les membres du Comité Exécutif.

En complément, une analyse des tendances nourrit les études stratégiques et permet d'inscrire les projets structurants dans le cadre des évolutions pressenties de l'environnement du groupe TF1.

Plan de transformation

Le plan *OneTransfo* lancé en mars 2016 par Gilles Pélisson s'articule autour de 2 axes. Le premier « Préparer l'avenir » a pour ambition de développer le chiffre d'affaires des activités existantes et de nouvelles sources de revenus. Le second « Nous réinventer » doit permettre au Groupe de gagner en simplification et en agilité. Le plan est structuré en 6 chantiers, qui se déclinent eux-mêmes en 24 projets portés par des *managers* opérationnels et leurs équipes, sous le pilotage de leur membre respectif du Comité Exécutif.

Plan d'affaires

La démarche de planification stratégique s'appuie sur une analyse de l'évolution des marchés, des usages et de l'environnement concurrentiel, ainsi que sur la démarche de cartographie des risques.

Une veille stratégique et concurrentielle de l'évolution à long terme des secteurs médias, Internet et télécoms est ainsi réalisée, dans le but d'élaborer des scénarios sur l'évolution des activités du groupe TF1.

La validation des axes stratégiques en juillet de chaque année et l'alignement de l'ensemble de la Direction générale du Groupe autour de ces axes se traduisent dans des notes de cadrage stratégiques à destination de chacune des entités du Groupe, bases du plan à trois ans, incluant le budget de la première année. Ce budget constitue un engagement ferme de la part des responsables des entités vis-à-vis de la Présidence du groupe TF1 dont le suivi est assuré par la Direction générale adjointe Finance Achats.

L'élaboration du plan à trois ans se fait par chaque société et/ou entité, avec le soutien actif de la Direction qui est garante de la cohérence et de l'homogénéité de la construction du plan d'affaires.

Le plan est validé chaque année par le Conseil d'Administration.

Gouvernance

Le Comité Stratégique se tient mensuellement et procède à une revue des principaux indicateurs business et des dossiers stratégiques, de partenariat, de développement et de transformation.

Des Comités d'Engagement mensuels permettent d'impulser la dynamique nécessaire à des prises de décision rapides propres aux dossiers de croissance externe, de suivre l'état d'avancement des dossiers en cours et d'orienter les négociations accomplies par les équipes concernées.

Pilotage des participations

La DSDT effectue un suivi régulier des investissements réalisés dans les sociétés, en s'appuyant sur les directions financières, juridiques et opérationnelles. Un Comité fait état deux fois par an des participations historiques et des nouvelles prises de participation. L'investissement en « media contre equity » dans des sociétés et la gestion de ses participations ont été récemment confiés au fonds d'investissement RAISE. La DSDT s'assure de la meilleure collaboration économique entre ces participations et les entités opérationnelles du Groupe.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE FINANCES ACHATS (DGAF)

La DGAF regroupe les services financiers du Groupe et exerce un rôle de contrôle au travers des procédures transversales, des méthodes et de la doctrine qu'elle diffuse au sein du Groupe.

Direction de l'Audit et du Contrôle Interne (DACI)

Le service d'Audit Interne du groupe TF1 est amené à conduire des missions auprès des différentes entités du Groupe dans des domaines variés (financier, opérationnel, organisationnel), à l'exception des missions portant sur la fiabilité, la sécurité et l'exploitation des systèmes d'information qui sont confiées à l'audit central du groupe Bouygues.

L'ensemble de ces missions suit un plan d'audit annuel validé par la Direction générale et le Comité d'Audit du groupe TF1. Par ailleurs, l'avancement du plan d'audit ainsi que les principales conclusions et recommandations des missions réalisées sont présentés lors des réunions trimestrielles du Comité d'Audit.

La réalisation des missions s'effectue selon une méthodologie rigoureuse, dont l'objectif est de respecter les normes de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne). Chaque mission fait l'objet d'un rapport comportant des recommandations, lesquelles font systématiquement l'objet d'un plan d'action par les structures auditées et d'un suivi par le service d'audit.

Direction Appui Financier & Achats (DAFA)

La DAFA regroupe les missions non régaliennes de la Finance. Outre le service Missions et le pôle Relations Ayants-Droit, y figurent la Communication Financière et les Relations Investisseurs, les Achats Hors Droits, le Centre de Compétences Outils & Projets.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre de l'appui et du support fonctionnel que la Direction financière du Groupe apporte au quotidien à toutes les Directions opérationnelles.



Département de la Communication Financière et des Relations Investisseurs

Le Département de la Communication Financière et des Relations Investisseurs, à l'écoute des actionnaires, des investisseurs et des analystes, s'assure (voir descriptif détaillé au chapitre « Processus de gestion de l'information financière publiée ») que le marché et la communauté financière disposent très régulièrement de la compréhension la plus exacte et la plus complète possible de la stratégie de l'entreprise et de sa réalité économique. Cela dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

Direction des Achats Groupe (hors achats de droits audiovisuels)

La Direction des Achats optimise les processus achat en garantissant la maîtrise de la qualité du référencement, une méthodologie rigoureuse et le respect des bonnes pratiques.

Les engagements Achats responsables sont décrits au paragraphe 7.3.8 « Politique Achats Responsables ».

Centre de Compétences Outils & Projets

Le Centre de Compétences Outils & Projets est en charge de piloter les évolutions du Système d'Information Financier, autour des modules financiers du Progiciel SAP, et d'accompagner par l'amélioration de ces outils la transformation en cours des processus et modes de fonctionnement de la DGAFI.

Pôle Process et Data

Le pôle Process et Data a pour mission principale la mesure de l'efficacité et l'amélioration des processus financiers du Groupe. Cette structure est en charge d'accompagner les collaborateurs Finance dans la transformation en cours de leurs processus et modes de fonctionnement, en particulier grâce à une meilleure maîtrise de la Data.

Direction Comptabilité Fiscalité Trésorerie et Financement (DCFTF)

La Direction Comptabilité et Fiscale (DCF) est chargée de la définition et de l'application de la doctrine comptable et de l'élaboration des états financiers individuels et consolidés des sociétés du Groupe.

■ Normes comptables

La DCF assure la veille normative en référentiel IFRS et française. Elle garantit la pertinence des méthodes comptables, la coordination et la formation des équipes par l'élaboration et la diffusion des règles, procédures et méthodes comptables, fiscales et de contrôle interne associées applicables dans l'ensemble du Groupe.

■ Trésorerie et Financements

Ce Service mesure les besoins de financements du Groupe et veille à disposer de sources de financement pérennes, diversifiées et en quantité suffisante.

Il assure la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe (comptes bancaires, *cash pooling*, risque du taux et de change) et veille à la sécurisation des flux financiers du Groupe et à la réduction des risques associés à ces opérations (fraude, juridique, contrepartie).

Il élabore chaque année, en liaison avec les Directions Stratégie, Contrôle de Gestion et Relations Investisseurs, un dossier pour l'agence Standard and Poor's et assure le suivi de la relation tout au long de l'année.

Direction du Pilotage de la Performance et Contrôle de Gestion (DPPCG)

Sur base du budget annuel validé par le Conseil d'Administration, la DPPCG veille à la réalisation des objectifs fixés *via* notamment :

- le *reporting* mensuel Groupe, synthétisant et commentant les éléments financiers et opérationnels clés relatifs aux différentes entités, ainsi que les événements présents ou à venir et les impacts associés.
- ce document est basé sur les différents *reportings* élaborés et commentés mensuellement par chaque Business Units, intégrant un arrêté, un recalage fin d'année et des indicateurs de performance. Après contrôle, validation et analyse, la DPPCG établit un tableau de bord consolidé Groupe, présenté chaque mois à la Direction générale lors d'un point spécifique.

Dans le cadre des clôtures mensuelles, la DPPCG et la Direction Comptabilité Fiscalité Trésorerie et Financement s'assurent conjointement de l'exhaustivité et du correct rattachement des charges et des produits de la période. L'information financière à destination des *reportings* de gestion et des états comptables est issue d'un ERP commun garantissant cohérence et contrôle des données produites ;

- deux actualisations permettant d'ajuster les tendances en fin d'année et de réorienter si nécessaire les plans d'actions ;
- un processus de re-prévision régulier afin d'évaluer l'impact des événements en cours ;
- la production mensuelle d'indicateurs opérationnels reflétant les objectifs de pilotage à court terme des différentes activités et élaborés de façon à servir de supports à d'éventuels plans d'actions, constituant ainsi un instrument de mesure de la performance. Ce dispositif est décliné dans la plupart des structures devant permettre de se saisir de tous les vecteurs de performance existants à tous les niveaux de responsabilité opérationnelle ;
- un tableau de bord digitalisé d'analyse des éléments constitutifs de la marge de programmation des antennes TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films, LCI. Des études et analyses complémentaires des marges par émission, partie de jour, ou tranche horaire sont régulièrement réalisées pour permettre d'orienter des plans d'action.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RELATIONS HUMAINES ET RSE (DGRH & RSE)

La Direction générale adjointe des Relations Humaines et RSE joue un rôle essentiel dans la sélection, la mise en œuvre et le développement des ressources humaines, nécessaires au bon fonctionnement des différentes structures du groupe TF1.

Elle veille au respect du Code du Travail et à l'évolution de la politique sociale en relation avec les différentes instances représentatives du personnel et coordonne également la politique de formation professionnelle du Groupe, qui vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités de chaque collaborateur. Soucieux du développement des compétences de ses collaborateurs, TF1 est attentif à la mobilité entre les sociétés et Directions du Groupe.

Dans le cadre du cycle de *management*, la Direction générale adjointe des Relations Humaines, avec les Directions opérationnelles et fonctionnelles, planifie les besoins en matière de ressources humaines. Ces besoins sont formalisés et font partie intégrante du processus de

planification financière et stratégique à trois ans, arrêtée par la Direction générale. Les tables de remplacement des 50 principaux dirigeants sont régulièrement mises à jour. Toute demande de recrutement ou de promotion d'un collaborateur permanent fait l'objet d'une procédure d'approbation formalisée.

La politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise dont les informations sociales et sociétales concourent au contrôle interne est présentée au chapitre 7.

SECRETARIAT GÉNÉRAL ET DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ)

Le Secrétariat général Groupe anime et coordonne les deux fonctions ci-après :

- le Secrétariat général, directement en charge :
 - du suivi des relations avec les différents organismes et autorités extérieures (CSA, Autorité de la concurrence, Gouvernement, Parlement, Commission européenne), en lien avec la Direction des Relations Institutionnelles et des Affaires Réglementaires,
 - du suivi des lois, règlements et décrets ayant trait au secteur audiovisuel,
 - du suivi du respect des obligations réglementaires (obligations de production, bilan CSA, Autorité de la concurrence, concentration, abus de position dominante et ententes, etc.),
 - du suivi des relations avec les organisations interprofessionnelles compétentes dans le secteur audiovisuel (SACD, USPA, etc.) et des grands accords interprofessionnels (diffusion, production),
 - du support apporté à l'ensemble des chaînes payantes du Groupe dans leurs relations contractuelles avec les principaux distributeurs payants et FAI et les procédures administratives devant le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et l'Autorité de la concurrence,
 - du respect du Code d'Éthique ainsi que de l'application des règles en matière d'éthique, de déontologie et de conformité,
 - des relations avec le Comité Éthique et RSE du Groupe ;
- la Direction des Affaires Juridiques (DAJ), en charge :
 - de la définition et du contrôle de l'application de la politique contractuelle au sein du Groupe et plus généralement du suivi et de la négociation des principaux contrats d'acquisition, de distribution, de négoce du Groupe dans le respect des règles de gouvernance,
 - du suivi juridique des différents aspects liés au droit des sociétés (dont le secrétariat des Conseils et Assemblées) et du suivi de l'aspect juridique des dossiers de développement,
 - des Affaires Judiciaires, ainsi que du suivi des dossiers contentieux, le suivi des risques et contentieux étant réalisé en étroite collaboration avec la Direction générale adjointe Finances et Achats Groupe afin d'en rendre compte dans les états financiers,
 - de la gestion des droits de propriété intellectuelle (droits, marques et noms de domaines), et des mesures de protection à mettre en œuvre, notamment en matière de piratage,
 - de la protection des données personnelles et leur libre circulation, afin d'être en mesure de faire face au nouveau cadre juridique européen en vigueur à compter de mai 2018,

- du risque *management*, assurances et suivi du patrimoine immobilier. La DAJ veille notamment à l'adéquation des conditions de couverture et des niveaux de primes et franchise au risque encouru.

Le Secrétariat général et la DAJ se sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements, se traduisant notamment par la définition d'une politique contractuelle Groupe et l'élaboration de modèles de contrats standards pour tous les engagements récurrents. De plus, la DAJ veille à l'optimisation et à la pérennisation des contrats d'assurance souscrits par TF1 et ses filiales pour se garantir contre les risques éventuels.

Enfin, la DAJ veille et participe à la mise en application d'une politique cohérente en matière de délégations de pouvoir. Les filiales sur lesquelles TF1 exerce un contrôle exclusif font en particulier l'objet de mise en place de délégations de pouvoir en tenant compte des principes directeurs définis au niveau du Groupe. Concernant les filiales sous contrôle conjoint, le contrôle interne s'organise sur les bases de l'expertise du groupe TF1 et conformément aux accords entre actionnaires.

1.6.2.3 PROCESSUS DE CONTRÔLE RELATIF A L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE PUBLIEE

SYSTEMES D'INFORMATION FINANCIERS

La Direction centrale des Systèmes d'Information (DCSI) assure, en lien avec le Centre de Compétence Outils & Projets, le déploiement et la supervision des systèmes d'information financiers du groupe TF1 (comptabilité, gestion, trésorerie et consolidation).

TF1 exploite ainsi à la fois des systèmes spécifiques développés en interne ainsi que des logiciels du marché. Ces applications financières font l'objet d'analyses, d'une surveillance et d'une exploitation rigoureuses, visant à assurer leur disponibilité, leur intégrité, leur sécurité, et leur conformité aux obligations légales. Dans le cadre de sa Politique de Sécurité de l'Information (PSI), des dispositifs techniques et de formation des collaborateurs contre les agressions extérieures (antivirus ou anti-intrusion) ont été mis en place. À cet égard, la diffusion et la mise à jour régulière de la Charte Eticnet renforcent la responsabilisation des collaborateurs.

Les outils ainsi mis en place permettent de garantir la maîtrise des engagements et des paiements :

- contrôle systématique et centralisé :
 - des accès à SAP sur base d'une matrice d'incompatibilité des rôles utilisateurs,
 - des circuits de validation des engagements, sur base des règles de contrôle interne ;
- création et gestion centralisée des données de base (fournisseurs, articles) ;
- enregistrement des factures en regard des seuls engagements dûment validés dans le système ; dans le cadre d'un service mutualisé de gestion des factures, renforçant ainsi la séparation des tâches de contrôle des factures reçues, de mises en paiement et de validation des règlements.

Les paiements des entités du Groupe sont émis à partir de SAP, sur base de multiples validations, dont une double signature et se font *via* l'application de pouvoirs bancaires formalisés, mis à jour régulièrement.



PROCESSUS DE PRODUCTION, CONSOLIDATION ET VALIDATION DES COMPTES

Enregistrement des opérations

Les processus comptables sont définis pour garantir une traduction sincère des opérations selon les principes de réalité, d'exhaustivité et du correct rattachement comptable à l'exercice.

La DCF s'assure de la fiabilité des processus de collecte et de traitement des informations financières, notamment via le progiciel SAP qui est alimenté par les logiciels opérationnels amont (ventes, achats, paie...). Elle effectue la facturation des clients et les encaissements associés. Elle traite les factures fournisseurs et procède à leurs règlements dans les délais impartis. Elle effectue les déclarations fiscales et réglementaires en s'assurant de leur fiabilité et du règlement des impôts dus dans les délais légaux.

Clôtures périodiques

À chaque arrêté, les écritures d'inventaire font l'objet d'une revue conjointe par les services de comptabilité et de contrôle de gestion.

La DCF veille au respect du processus d'évaluation des actifs selon les procédures décrites dans l'Annexe des comptes :

- *Goodwill et titres inscrits au bilan* : revue périodique des indicateurs de perte de valeur, test de dépréciation annuels et dépréciation si nécessaire ;
- *Droits audiovisuels et autres actifs* : revue de leur valorisation au regard des critères retenus ;
- *Engagements hors bilan* : revue annuelle, notamment des engagements de sécurisation des programmes, impliquant les Directions Programmes et Acquisitions, de l'Antenne et la Direction financière ;
- *Litiges et autres risques* : revue en concertation avec les Directions juridique et des Relations Humaines et les Directions opérationnelles.

Ces processus et leurs résultats sont validés par les Commissaires aux Comptes.

Les états financiers consolidés du groupe TF1 sont établis trimestriellement, à l'aide du progiciel SAP-BFC (outil de consolidation de référence sur le marché) qui permet des analyses et des contrôles rigoureux des traitements. Notamment, les variations des postes des états financiers sont analysées par comparaison avec la même période de l'année précédente et font l'objet de justifications détaillées.

Validation

Les options comptables retenues sont revues avec les Commissaires aux Comptes, préalablement aux clôtures trimestrielles et sont présentées au Comité d'Audit.

Les comptes consolidés sont revus tous les mois par le Directeur financier et présentés au Président directeur général.

Les Commissaires aux Comptes certifient les comptes annuels et consolidés de TF1 et de ses filiales et procèdent à un examen limité des comptes consolidés intermédiaires.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit examine, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les comptes consolidés et l'avis des Commissaires aux Comptes.

PROCESSUS DE GESTION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE PUBLIÉE

Seules les personnes dûment mandatées sont habilitées à communiquer des informations à caractère financier au marché. Il s'agit en particulier, outre le PDG, du Directeur général adjoint Finances Achats Groupe, de la Direction de la Communication Institutionnelle et des collaborateurs du Département Communication Financière & Relations Investisseurs.

Les documents communiqués font l'objet d'un processus de contrôle et de validation avant leur diffusion, qui fait intervenir notamment, outre la Direction financière, la Direction des Affaires Juridiques, la Direction des Relations Humaines et RSE et la Direction de la Communication. Les communiqués de presse trimestriels sont validés par le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration.

Le Département Communication Financière & Relations Investisseurs diffuse et communique les informations financières concernant le groupe TF1 et sa stratégie, notamment au travers de :

- rapports de gestion du Conseil d'Administration ;
- document de référence, rapports financiers semestriels et information financière trimestrielle ;
- communiqués de presse financiers ;
- présentations à destination des analystes financiers et investisseurs.

Le document de référence du Groupe est déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Celui-ci fait préalablement l'objet d'un contrôle par les Commissaires aux Comptes.

Les informations sociales, environnementales et sociétales de ce document font également l'objet d'un contrôle par un organisme tiers indépendant conformément au décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II.

Chaque thème de communication fait l'objet de la rédaction d'un argumentaire validé par la Direction générale, mis à jour régulièrement et servant de support strict aux relations avec les acteurs du marché.

Afin de garantir l'égalité d'accès à l'information des investisseurs, les différents supports de communication sont disponibles en anglais et empruntent les canaux de diffusion suivants :

- les informations à destination d'un public extérieur sont mises en ligne (ou envoyées par courrier, à la demande) directement au moment de leur publication sur le site Internet : www.groupe-tf1.fr ;
- les informations réglementées sont diffusées en respectant la directive européenne, dite « Transparence » au travers d'un diffuseur professionnel ;
- les réunions d'analystes sont accessibles dans leur intégralité, en direct et en *replay*, sur Internet ou accessibles par téléphone, sans restriction d'accès ;
- les déplacements à l'étranger ou les entretiens avec les acteurs du marché sont généralement menés par deux personnes du groupe TF1 afin de garantir l'exactitude des informations délivrées et leur stricte égalité d'accès. Les documents éventuellement présentés à ces occasions sont publiés immédiatement sur le site Internet www.groupe-tf1.fr.



1.6.2.4 SURVEILLANCE DU DISPOSITIF

Les deux premières lignes de défense constituées d'une part par le *management* opérationnel et d'autre part par les activités de contrôle exercées par les fonctions supports doivent elles-mêmes faire l'objet de contrôles. C'est le rôle de la troisième ligne de défense, à savoir l'Audit Interne et l'instance dédiée : le Comité d'Audit.

AUDIT INTERNE

L'Audit Interne est un outil d'analyse, de contrôle et d'information permettant l'identification, la maîtrise et l'amélioration du contrôle des risques à destination de la Direction générale, du *management*.

Dans le cadre de ses missions, l'Audit Interne s'assure, en coordination avec le Contrôle interne et en complément des travaux d'évaluation menés par celui-ci, de la fiabilité des autoévaluations et de l'application effective des principes et règles de contrôle interne. À cette occasion, l'Audit Interne participe à la sensibilisation des collaborateurs aux principes de contrôle interne.

Par ailleurs, l'Audit Interne concourt à une veille active sur les meilleures pratiques de contrôle en place au sein du Groupe.

La synthèse des travaux d'audit est présentée trimestriellement au Comité d'Audit.

COMITE D'AUDIT

Créé en 2003, le Comité d'Audit est composé de trois administrateurs, sans qu'aucun dirigeant mandataire social ou salarié de TF1 puisse en être membre, afin d'en garantir l'indépendance.

Il examine, avant présentation au Conseil d'Administration, les comptes consolidés trimestriels, semestriels et annuels et se voit présenter les conclusions des Commissaires aux Comptes. À cette occasion, il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes et vérifie les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement.

Le Comité d'Audit est également informé de différents éléments relatifs à la perception du Groupe par les marchés financiers. Cette information du Comité est constituée d'une synthèse des attentes des investisseurs envers le Groupe, d'un descriptif de l'évolution du cours de Bourse de l'action TF1, ainsi que des attentes des analystes financiers en termes de chiffre d'affaires et de résultat pour le trimestre en cours ainsi que pour l'exercice annuel en cours (consensus des analystes).

En outre, le Comité d'Audit est informé régulièrement du déploiement du dispositif du contrôle interne, des résultats des campagnes d'évaluation, des risques majeurs identifiés dans le cadre de la cartographie des risques ainsi que du suivi des plans d'actions relatifs à leur maîtrise. Chaque année, le Comité d'Audit du 3^{ème} trimestre valide les missions d'audit de l'année suivante. Une synthèse de chacune de ces missions mettant en exergue les risques ou la maîtrise des processus audités lui est régulièrement présentée.

Le Comité d'Audit a, par ailleurs, été régulièrement tenu informé de l'ensemble de ces travaux.

L'ensemble de ces objectifs sera reconduit dans un souci de préservation d'une vision dynamique du contrôle interne, qui s'appuie avant tout sur les compétences, le sens des responsabilités et l'implication de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

1.6.3 CONCLUSION ET PROSPECTIVE

Au cours de l'année 2017, le groupe TF1 a poursuivi sa démarche de réorganisation des processus afin de gagner en efficacité, en souplesse et en transversalité entre les différentes entités. La campagne de contrôle interne a été menée avec un taux de participation jugé très satisfaisant.

TF1 a également prolongé ses travaux de cartographie des risques en réactualisant, réévaluant et hiérarchisant les risques identifiés les années précédentes, en intégrant les nouveaux risques pouvant peser sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques à moyen terme.

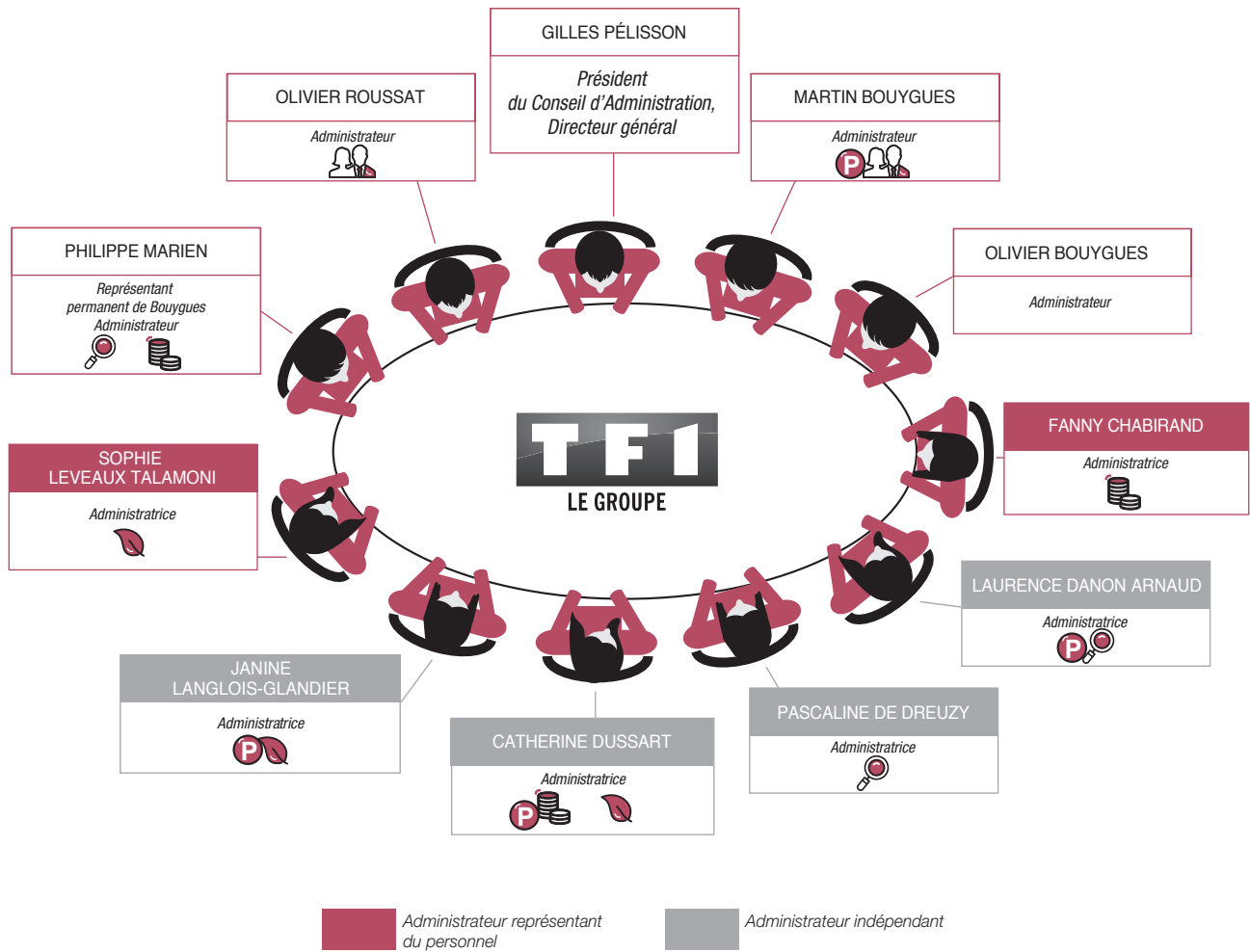


GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE	62	2.3 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS 2017	85
2.1.1 Composition du Conseil d'Administration et des Comités au 15 février 2018	62	2.3.1 Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux	85
2.1.2 Composition du Conseil d'Administration soumise à l'Assemblée Générale du 19 avril 2018	63	2.3.2 Rapport sur les options et actions de performance 2017	89
2.1.3 Mandats et fonctions exercés par les administrateurs	65	2.3.3 Autres informations sur le dirigeant mandataire social	96
2.2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ^{137A}	72	2.4 RAPPORT SUR LES ELEMENTS DE REMUNERATION ATTRIBUABLES AU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL EN 2018	97
2.2.1 Principes gouvernant la composition du Conseil d'administration	72	2.4.1 Principes généraux	97
2.2.2 Principes régissant le gouvernement d'entreprise	76	2.4.2 Critères retenus en 2018 par le Conseil d'Administration pour déterminer, répartir et attribuer les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature du dirigeant mandataire social	97
2.2.3 Travaux du Conseil d'Administration et des comités	80		

2.1 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

2.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS AU 15 FEVRIER 2018



Comités



Type d'Administrateurs	Mode de nomination	Durée du mandat	Nombre d'Administrateurs
Administrateurs non représentants du personnel	Nomination par l'Assemblée Générale Ordinaire	3 ans	3 à 18
Administrateurs représentants du personnel	Élections par les salariés de TF1 SA	2 ans	2

Depuis l'Assemblée Générale du 14 avril 2016, le Conseil d'Administration de TF1 compte 11 administrateurs, dont 9 administrateurs non représentants du personnel.

EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2017

Renouvellements de mandats à l'Assemblée Générale du 13 avril 2017		
Renouvellements de mandats	Administrateurs en exercice	
Catherine Dussart	Fanny Chabirand ⁽¹⁾	Martin Bouygues
Olivier Bouygues	Laurence Danon Arnaud	Gilles Pélisson
	Pascaline de Dreuzy	Olivier Roussat
	Janine Langlois-Glandier	Société Bouygues ⁽²⁾
	Sophie Leveaux Talamoni ⁽¹⁾	

(1) Administratrice représentante du personnel.

(2) Dont le représentant permanent est Philippe Marien.

EVOLUTION DE LA COMPOSITION DES COMITES EN 2017

La composition des Comités est restée inchangée en 2017.

2.1.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SOUmise A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 AVRIL 2018

Renouvellement de mandats à l'Assemblée Générale du 19 avril 2018		
Renouvellement de mandats ⁽¹⁾	Élection ⁽²⁾	Administrateurs en exercice
Martin Bouygues	Fanny Chabirand	Olivier Bouygues
Laurence Danon Arnaud	Sophie Leveaux Talamoni	Pascaline de Dreuzy
Société Bouygues ⁽³⁾		Catherine Dussart
		Janine Langlois-Glandier
		Gilles Pélisson
		Olivier Roussat

(1) La durée des mandats des administrateurs non représentants du personnel est de trois années

(2) Seuls les Administrateurs représentants du personnel sont concernés. Depuis la privatisation de la société et en application de l'article 66 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, deux administrateurs sont élus par les salariés de TF1 SA avant l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale prend acte de leur élection pour deux années. Les Administrateurs représentants du personnel exercent leur rôle dans les mêmes conditions que les administrateurs non-représentants du personnel.

(3) Dont le représentant permanent est Philippe Marien.

Les *curriculum vitae* des administrateurs sont présentés au point 2.1.3.

La composition du Conseil d'Administration est à jour en permanence sur le site Internet de la société : www.groupe-tf1.fr, Accueil>Investisseurs>Gouvernance>Instances de gouvernance

Le Conseil d'Administration veille à l'amélioration et l'efficacité de la gouvernance de TF1 en appréciant régulièrement sa composition, sa diversité, les compétences et les expériences de ses administrateurs, leur disponibilité, l'engagement de leur pleine responsabilité, le respect du pourcentage d'indépendance, l'équilibre entre les femmes et les hommes, ainsi que par les choix les plus adaptés à la société, les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil.

Ainsi, le Conseil d'Administration a recueilli préalablement l'avis du Comité de Sélection en vue de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 15 février 2018 a procédé à l'examen des mandats des administrateurs qui arrivent à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale, en tenant compte à la fois de l'expertise des administrateurs actuels et de la nécessité de maintenir les taux d'indépendance et de femmes. Il a porté une attention particulière à l'expérience et à la connaissance des métiers du Groupe que chaque administrateur doit posséder pour participer efficacement aux travaux du Conseil et de ses quatre Comités. Le Conseil d'Administration a recherché à maintenir une composition équilibrée et adaptée aux enjeux auxquels le Groupe doit répondre.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE TROIS ADMINISTRATEURS NON-REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Les mandats de Laurence Danon Arnaud, de Martin Bouygues et de la société Bouygues (représentée par Philippe Marien) expirent à l'issue de l'Assemblée Générale du 19 avril 2018, qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Le Conseil d'Administration, suivant les recommandations du Comité de Sélection, estime que ces trois administrateurs participent assidûment aux travaux du Conseil et de ses Comités ; leur contribution est particulièrement appréciée ; leur connaissance des médias, de l'environnement audiovisuel et du monde industriel international éclaire les travaux du Conseil. Par ailleurs, l'expertise financière de Laurence Danon Arnaud et de Philippe Marien répond à leurs missions de membres du Comité d'Audit.

Le vote du renouvellement de leurs mandats maintiendrait à 4 sur 9 le nombre d'administrateurs indépendants et à 4 sur 9 le nombre de femmes (les 2 administratrices représentantes du personnel étant non prises en compte dans ce calcul).

Le Conseil d'Administration soumet à l'approbation des actionnaires le renouvellement de leurs mandats d'administrateurs, pour trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale, tenue en 2021 et appelée à statuer sur les comptes 2020.

ELECTION DES DEUX ADMINISTRATEURS REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Depuis la privatisation de la société et en application de l'article 66 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, deux administrateurs représentent les salariés. Ils sont élus par les salariés de TF1 SA. L'un est élu parmi le collège des cadres et journalistes, l'autre parmi le collège des employés, techniciens et agents de maîtrise. Tous les collaborateurs ayant un contrat de travail d'au moins 3 mois à la date de l'élection sont appelés à voter. Tous les collaborateurs ayant un contrat de travail de deux années au moins à la date des élections sont éligibles.

Les Administrateurs représentants du personnel exercent leur rôle dans les mêmes conditions que les administrateurs non représentants du personnel.

À noter que TF1 ne rentre pas dans le champ d'application de l'article L. 225-27-1 du Code de Commerce qui prévoit un régime de représentation obligatoire des salariés au Conseil d'Administration des sociétés anonymes, dès lors qu'elles atteignent une certaine taille. De même TF1 n'a pas d'obligation de faire élire des administrateurs représentant les salariés actionnaires, en application de l'article L. 225-23 du Code de Commerce.

Les mandats des deux Administratrices représentantes du personnel, à savoir Fanny Chabirand et Sophie Leveaux Talamoni, arrivent à échéance en 2018. Conformément aux dispositions légales, les Administrateurs représentants du personnel sont directement élus par les collaborateurs de TF1, avant l'Assemblée Générale. Le premier tour des élections a lieu le 22 mars 2018.

L'Assemblée Générale du 19 avril 2018 aura connaissance des noms des Administrateurs représentants du personnel élus, pour deux ans, par les collèges électoraux et devra prendre acte de leur élection et de leur désignation en qualité d'Administrateurs représentants du personnel.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des 7^{ème} à 9^{ème} résolutions, le Conseil d'Administration sera, à l'issue de l'Assemblée, composé comme suit :

- 4 administratrices indépendantes : Laurence Danon Arnaud, Pascaline de Dreuzy, Catherine Dussart et Janine Langlois-Glandier ;
- 2 Administratrices représentantes du personnel : Fanny Chabirand et Sophie Leveaux Talamoni, sous réserve des résultats des élections des Administrateurs représentants du personnel du 22 mars 2018,
- 1 administrateur exécutif : Gilles Pélisson ;
- 4 administrateurs représentants l'actionnaire de référence : Martin Bouygues, Olivier Bouygues, Olivier Roussat et la société Bouygues, représentée par Philippe Marien.

Le Conseil d'Administration de TF1 compterait une proportion de 44 % d'administrateurs indépendants (*versus* 33,3 % prévus dans les sociétés contrôlées) et une proportion de 44 % de femmes (les deux administratrices élues par les salariés n'étant pas prises en compte pour la détermination des pourcentages).

Sous ces mêmes réserves, les Comités seront composés comme suit :

Comité d'Audit

- Présidente : **Laurence Danon Arnaud**, Administratrice indépendante,
- Membres : **Pascaline de Dreuzy**, Administratrice indépendante et **Philippe Marien**.

Comité de l'éthique et de la RSE

- Présidente : **Janine Langlois-Glandier**, Administratrice indépendante,
- Membres : **Catherine Dussart**, Administratrice indépendante et **Sophie Leveaux Talamoni**, Administratrice représentante du personnel.

Comité de Sélection des Administrateurs

- Président : **Martin Bouygues**,
- Membre : **Olivier Roussat**.

Comité des rémunérations

- Présidente : **Catherine Dussart**, Administratrice indépendante,
- Membres : **Fanny Chabirand**, Administratrice représentante du personnel et **Philippe Marien**.

2.1.3 MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES ADMINISTRATEURS

Sont énumérés ci-après les mandats et fonctions des Administrateurs de TF1 exercés au 31 décembre 2017 et au cours des cinq dernières années. Il est précisé que les règles relatives au cumul des mandats sont respectées par les Administrateurs.

GILLES PELISSON

Né le 26 mai 1957 – Nationalité française

Président directeur général nommé le 19 février 2016

Administrateur depuis le 18 février 2009

indépendant jusqu'au 28 octobre 2015

Échéance du mandat : **2019**

Détient **3000 actions TF1**

Adresse professionnelle : **1, quai du Point du jour
92100 Boulogne-Billancourt**

EXPERTISE ET EXPERIENCE

Diplômé de l'ESSEC et titulaire d'un MBA de Harvard Business School, Gilles Péliссon a débuté sa carrière dans le groupe Accor en 1983, aux États-Unis et en Asie-Pacifique ; il a été notamment DG des restaurants Courtepaille et coprésident des hôtels Novotel. DG d'Eurodisney en 1995, puis PDG en 1997, il rejoint en 2000 le groupe Suez, puis en juin 2001, Bouygues Telecom en tant que DG, puis PDG en février 2004. Il est nommé DG du groupe Accor en janvier 2006, puis PDG jusqu'à janvier 2011.

De 2011 à 2015, il occupera des postes d'administrateur indépendant dans les groupes Barrière (hôtels/casinos France), NH Hôtels (Espagne), Sun Resorts International (Maurice) et Accenture (États-Unis), TF1, et de Senior Advisor pour la banque d'affaires Jefferies (New-York).

Depuis le 19 février 2016, il est Président directeur général de TF1.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU SEIN DU GROUPE TF1

Président Administrateur de la Fondation d'entreprise TF1.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE TF1

En France : Président fondateur – Administrateur de la Fondation Gérard & Gilles Péliссon pour l'Institut Paul Bocuse.

À l'étranger : Administrateur d'Accenture PLC (États-Unis).

MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Janvier 2017 – Président Administrateur de Monte-Carlo Participations.

Février 2016 – Administrateur du groupe Lucien Barrière. Administrateur de Sun Resorts International (Maurice). Senior Advisor de la Banque Jefferies Inc. NY (États-Unis).

2014 – Administrateur et Member of Global Advisory Board de NH Hoteles.

2013 – Administrateur de BIC (société cotée).

MARTIN BOUYGUES

Né le 3 mai 1952 – Nationalité française

Administrateur depuis le 1^{er} septembre 1987

Président du Comité de Sélection

Échéance du mandat : **2018**

Détient **1 044 actions TF1**

Adresse professionnelle : **32, avenue Hoche – 75008 Paris**

EXPERTISE ET EXPERIENCE

Martin Bouygues entre dans le groupe Bouygues en 1974 en qualité de conducteur de travaux. En 1978, il fonde la société Maison Bouygues, spécialisée dans la vente de maisons individuelles sur catalogue. Administrateur de Bouygues depuis 1982, Martin Bouygues est nommé Vice-président en 1987. En septembre 1989, Martin Bouygues, succédant à Francis Bouygues, est nommé Président directeur général de Bouygues. Sous son impulsion, le groupe poursuit son développement dans la construction, ainsi que dans la communication (TF1), et lance Bouygues Telecom en 1996. En 2006, Bouygues acquiert une participation dans Alstom.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS EN DEHORS DU GROUPE TF1

En France : Président directeur général, Administrateur de Bouygues (société cotée). Président de SCDM. Représentant permanent de SCDM, Président d'Actiby et SCDM Participations. Membre du Conseil d'Administration de la Fondation d'entreprise Francis Bouygues.

À l'étranger : Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Skolkovo (Russie).

MANDATS ET FONCTIONS EXPIRÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

2016 – Membre du Conseil de Surveillance et du Comité Stratégique de la société cotée Rothschild & Co (ex-Paris-Orléans).

2015 – Représentant permanent de SCDM, Président de La Cave de Bâton Rouge (ex-SCDM Invest-3).



OLIVIER BOUYGUES

Né le 14 septembre 1950 – Nationalité française

Administrateur depuis le 12 avril 2005

Échéance du mandat : **2020**

Détient **100 actions TF1**

Adresse professionnelle : **32, avenue Hoche – 75008 Paris**

EXPERTISE ET EXPERIENCE

Ingénieur de l'École nationale supérieure du pétrole (ENSPM), Olivier Bouygues est entré dans le groupe Bouygues en 1974. Il débute sa carrière dans la branche Travaux Publics du groupe. De 1983 à 1988, chez Bouygues Offshore, il est successivement Directeur de Boscarn (filiale camerounaise), puis Directeur Travaux France et Projets spéciaux. De 1988 à 1992, il occupe le poste de Président directeur général de Maison Bouygues. En 1992, il prend en charge la division Gestion des services publics du groupe, qui regroupe les activités France et International de Saur. Olivier Bouygues siège au Conseil d'Administration de Bouygues depuis 1984. En 2002, il est nommé Directeur général délégué de Bouygues.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE TF1

En France : Directeur général délégué, Administrateur de Bouygues (société cotée). Directeur général de SCDM. Administrateur d'Alstom (société cotée), Bouygues Construction, Bouygues Telecom et Colas (société cotée). Membre du Conseil de Bouygues Immobilier. Président de SCDM Domaines (ex SAGRI-F).

À l'étranger : Président du Conseil d'Administration de Bouygues Europe (Belgique). Director de SCDM Energy Limited (Royaume-Uni). Président directeur général de Seci (Côte d'Ivoire).

MANDATS ET FONCTIONS EXPIRES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

2017 – Président de Sagri-E.

2016 – Représentant permanent de SCDM, Administrateur de Bouygues. Administrateur de Bouygues Immobilier (SA).

2015 – Président de SCDM Énergie. Administrateur d'Eranove (ex-Finagestion). Administrateur de Sodeci (Côte d'Ivoire), CIE (Côte d'Ivoire) et Sénégalaise des Eaux (Sénégal) . Liquidateur de SIR.

2014 – Administrateur d'Eurosport.

FANNY CHABIRAND

Née le 14 septembre 1976 – Nationalité française

Administratrice représentante du personnel depuis le 13 mars 2012
Membre du Comité des Rémunérations

Échéance du mandat : **2018**

Détient **20 actions TF1**

Adresse professionnelle : **1, quai du Point-du-Jour
92100 Boulogne-Billancourt**

EXPERTISE ET EXPERIENCE

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences et Techniques du Tourisme, Fanny Chabirand est entrée à TF1, le 1^{er} janvier 2007 et occupe depuis un poste d'Assistante commerciale au Comité d'Entreprise de TF1.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE TF1

Néant

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE TF1

Néant

MANDATS ET FONCTIONS EXPIRES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Néant

LAURENCE DANON ARNAUD

Née le 6 janvier 1956 – Nationalité française

Administratrice indépendante depuis le 22 juillet 2010
Présidente du Comité d'Audit

Échéance du mandat : **2018**
Détient **100 actions TF1**
Adresse professionnelle : **30 bd Victor-Hugo**
92200 Neuilly sur seine

EXPERTISE ET EXPERIENCE

En 1977, Laurence Danon Arnaud intègre l'École Normale Supérieure Paris. Elle est agrégée de sciences physiques en 1980. Après deux années de recherche dans les laboratoires du CNRS, elle intègre l'École Nationale Supérieure des Mines en 1981. Elle en sort Ingénieur du Corps des Mines en 1984. Laurence Danon Arnaud entre alors au Ministère de l'Industrie en tant que Chef de la Division « Développement Industriel » de la Direction régionale de l'Industrie et de la Recherche de Picardie. Elle rejoint trois ans après la Direction des Hydrocarbures du Ministère de l'Industrie, comme chef de la division « Exploration-production ». En 1989, elle entre dans le groupe Elf où elle exerce des responsabilités commerciales au sein de la division « Polymères ». En 1991, elle se voit confier l'une des branches de la division « Spécialités industrielles ». Elle sera ensuite nommée en 1994 Directrice de la Division mondiale des Polymères fonctionnels. Entre 1996 et 2001, elle est Directrice générale de Ato-Findley Adhesives qui deviendra Bostik (numéro 2 mondial des adhésifs en 2000). En 2001, elle est nommée PDG du Printemps et membre du Conseil Exécutif de PPR (Pinault Printemps Redoute, actuellement KERING), elle mène avec succès son repositionnement vers la mode et le haut de gamme, salué par le trophée « entreprises » des « Femmes en or » en 2006. Après la cession réussie du Printemps en octobre 2006, elle quitte son poste en 2007. Puis, Laurence Danon Arnaud a intégré le Groupe Edmond de Rothschild en 2007 en tant que membre du Directoire d'Edmond de Rothschild Corporate Finance et en est devenue Présidente en 2009. Elle a donné en quelques années une

forte visibilité à cette activité dans le conseil M&A mid-cap et familial, grâce à des opérations emblématiques de cessions. Début 2013, elle rejoint Leonardo & Co. SAS, filiale française de la banque d'affaires italienne Banca Leonardo, l'un des leaders du conseil en fusions-acquisitions en France avec 30 opérations par an. Elle y exerce la fonction de Président du Conseil d'Administration. À la suite de la cession de Leonardo & Co. SAS à Natixis en 2015, Laurence rejoint son family office Primerose SAS. Officier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Mérite. Éluë à l'Académie des Technologies.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE TF1

En France : Présidente de Primerose SAS. Administratrice des sociétés cotées Amundi, Groupe Bruxelles – Lambert et GECINA

MANDATS ET FONCTIONS EXPIRES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

- 2016** – Senior Advisor de Natixis Partners. Administratrice de Cordial Investment & Consulting plc (Royaume-Uni).
- 2015** – Présidente du Conseil d'Administration de Leonardo & Co. Administratrice de Diageo plc (Royaume-Uni).
- 2013** – Membre du Conseil de Surveillance de BPCE (Banques Populaires – Caisse d'Épargne).



PASCALINE DE DREUZY

Née le 5 septembre 1958 – Nationalité française

Administratrice indépendante depuis le 14 avril 2016
Membre du Comité d'Audit

 Échéance du mandat : **2019**
 Détient **100 actions TF1**
 Adresse professionnelle : **7 rue du Laos 75015 Paris**
EXPERTISE ET EXPERIENCE

Médecin des Hôpitaux de Paris, diplômée de l'EMBA-HEC et du certificat d'administrateur de sociétés de Sciences-Po-IFA, Pascaline de Dreuzy pilote pendant plus de 25 ans des projets innovants, transversaux et précurseurs dans le groupe hospitalier Necker-Enfants Malades. De 2011 à 2013 elle est médecin-manager dans des cabinets de conseil en stratégie (ANAP, Arthur Hunt), puis elle crée sa propre structure : P2D Technology destinée à la promotion auprès des acteurs économiques et des industriels, des Technologies Innovantes adaptées à la sécurité, à la mobilité et à la détection précoce des incidents de la vie courante chez les personnes fragiles ou à risque. Elle rejoint également l'équipe du projet médico-psycho-social du SAMU de Paris. Son ambition : allier l'humain au digital pour fluidifier le parcours de soin du patient et réduire les coûts du système de santé en intégrant les technologies innovantes. Parallèlement, elle est entrée tôt dans le monde des affaires comme Administratrice de l'un des holdings familial de contrôle du groupe PSA. Elle est très investie dans la gouvernance d'entreprises : à l'issue d'un mandat au Conseil de l'Institut Français des Administrateurs, elle rejoint les groupes d'experts : RSE, Reporting Intégré et Risk Appetite de cet institut de gouvernance. Elle est chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE TF1

En France : Administratrice du groupe Séché Environnement depuis 2017, de la Fondation Hugot du Collège de France depuis 2017 et du Samu Social International depuis 2014,

Membre du Comité des Experts du fond d'investissement dans l'Innovation (Sciences de la vie, numérique et Ecotechnologies) de Bpifrance depuis 2015.

MANDATS ET FONCTIONS EXPIRES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

2017 – Groupe hospitalier Diaconesses-Croix Saint Simon, Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon.

2016 – Institut Français des Administrateurs – Administrateur.

2015 – Groupe hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon – Présidente du Comité d'Éthique.

2014 – SAPAR, holding familial de contrôle du groupe PSA Peugeot Citroën – Administrateur.

2013 – Fondation Paul Parquet – Consultante Éthique-Soins Palliatifs.

CATHERINE DUSSART

Née le 18 juillet 1953 – Nationalité française

Administratrice indépendante depuis le 18 avril 2013
Présidente du Comité des Rémunérations
Membre du Comité de l'Éthique et de la RSE

 Échéance du mandat : **2020**
 Détient **100 actions TF1**
 Adresse professionnelle : **25, rue Gambetta 92100 Boulogne Billancourt**
EXPERTISE ET EXPERIENCE

Après des études de gestion, Catherine Dussart débute sa carrière d'attachée de presse puis devient productrice. Son activité débute par la production de courts-métrages. Puis Catherine Dussart passe naturellement à la production de longs-métrages, documentaires et fictions pour le cinéma et la télévision en créant Les Productions Dussart (1992) puis CDP (1994). Elle a depuis produit ou coproduit près de 100 films dans une quinzaine de pays. Parmi ses dernières productions, L'Image Manquante de Rithy Panh a reçu le Prix Un Certain Regard au Festival de Cannes 2013 et le Prix Italia et a été nommé pour l'Oscar du meilleur film en langue étrangère ; En cette Terre repose les miens de la réalisatrice libanaise Reine Mitri (DIFF Dubai) ; 9 doigts de F. J. Ossang, Prix de la mise en scène au Festival de Locarno 2017 ; La France est notre Patrie de Rithy Panh (Fipa 2015) ; Chauti Koot de Gurvinder Singh (Inde) présenté en sélection officielle au Festival de Cannes en 2015, Kalo Pothi de Min Bahadur Bham (Népal) Prix de la critique au Festival de Venise 2015 ; Exil de Rithy Panh présenté en sélection officielle au Festival de Cannes 2016 ; Evangile de Pippo Delbono présenté en sélection officielle au Festival de Venise 2016. 9 films sont en cours de

production pour 2018, dont les films de Rithy Panh, Amos Gitai, Peter Greenaway, qui sont en tournage. Catherine Dussart est consultante pour le Doha Film Institute. Elle a été membre du Conseil d'Administration de l'Académie Franco-Russe du Cinéma et membre de la Commission d'aide aux Cinémas du Monde du Ministère des Affaires Étrangères, de la commission de l'Avance sur Recettes du Centre National de la Cinématographie puis Vice-présidente et membre de la Commission d'aide à la distribution du CNC.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE TF1

En France : Gérante de Catherine Dussart Production-CDP.

MANDATS ET FONCTIONS EXPIRES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

2014 – Membre du Conseil d'Administration de l'Académie Franco-Russe du Cinéma.

JANINE LANGLOIS-GLANDIER

Née le 16 mai 1939 – Nationalité française

Administratrice indépendante depuis le 19 avril 2012
Présidente du Comité de l'Éthique et de la RSE

Échéance du mandat : **2019**

Détient **100 actions TF1**

Adresse professionnelle : **17, rue de l'Amiral-Hamelin – 75016 Paris**

EXPERTISE ET EXPERIENCE

Ancienne élève de l'Institut d'Études Politiques de Paris, titulaire d'un DEA de droit privé et du CAPA – avocat au barreau de Paris, Janine Langlois-Glandier entre à l'ORTF en 1967. Elle est affectée à la Direction du Contrôle de Gestion et des Finances de l'ORTF puis à la Direction des Personnels où elle gère les personnels artistiques et de production.

En 1975, elle rejoint la société Radio France, puis la Société Française de Production (SFP) dont elle devient Secrétaire général en 1981.

En 1983, elle devient Directrice générale de la Société Française de Production et de la SFPC, filiale cinéma de la SFP.

En 1985, Janine Langlois-Glandier devient Présidente directrice générale de FR3 puis de La Sept (future ARTE) en 1986.

De 1987 à 1990, elle est Président du Conseil d'Administration de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA). Elle est également Administratrice de l'Agence France-Presse (AFP) et du Comité de Conservation des Archives Audiovisuelles.

De 1991 à 1997, elle est Directrice générale de Pathé Cinéma, Présidente directrice générale de Pathé Télévision et de Pathé Interactive (filiale Pathé/Philips).

Dans le même temps, elle est Administratrice du journal Libération et de la Cinémathèque Française.

De 1997 à 2002, Janine Langlois-Glandier est nommée au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), plus particulièrement chargée du cinéma, de la publicité et du sport.

Depuis 2005, Janine Langlois-Glandier est Présidente du Forum médias Mobiles.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE TF1

En France : Présidente du Forum des médias Mobiles. Administratrice de Fransat (société anonyme) et de la Semaine du Son (association loi 1901). Membre du Conseil Culturel de la Monnaie de Paris.

MANDATS ET FONCTIONS EXPIRES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

2013 – Vice-présidente du Fonds d'action de la Société des Auteurs Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM).

SOPHIE LEVEAUX TALAMONI

Née le 11 décembre 1964 – Nationalité française

Administratrice représentante du personnel depuis le 3 avril 2014
Membre du Comité de l'Éthique et de la RSE

Échéance du mandat : **2018**

Détient **10 actions TF1**

Adresse professionnelle : **1, quai du Point-du-Jour**
92100 Boulogne-Billancourt

EXPERTISE ET EXPERIENCE

Directrice artistique des acquisitions de TF1 depuis juillet 2008 et en charge des développements internationaux ; entrée dans le groupe TF1 en 1993, à la Direction des Acquisitions, elle est nommée Responsable Artistique en 1995 et élargit progressivement ses responsabilités sur l'ensemble des activités de la Direction des Acquisitions du Groupe.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE TF1

Néant

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE TF1

Néant

MANDATS ET FONCTIONS EXPIRES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Néant



PHILIPPE MARIEN

Né le 18 juin 1956 – Nationalité française

**Représentant permanent de Bouygues,
Administrateur depuis le 20 février 2008
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité des Rémunérations**

Échéance du mandat : **2018**
Adresse professionnelle : **32, avenue Hoche – 75008 Paris**

EXPERTISE ET EXPERIENCE

Philippe Marien, diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC), est entré dans le Groupe en 1980, en tant que cadre financier International. Chargé de mission en 1984 dans le cadre de la reprise du groupe AMREP (parapétrolier), il est nommé en 1985 Directeur financier de Technigaz (construction de terminaux gaz naturel liquéfié). En 1986, il rejoint la Direction financière du Groupe pour prendre en charge les aspects financiers du dossier de reprise de Screg. Il est nommé successivement Directeur Finances et Trésorerie de Screg en 1987 et Directeur financier de Bouygues Offshore en 1991. Directeur général adjoint Finances et Administration de Bouygues Offshore en 1998, il rejoint Bouygues Bâtiment en 2000 en tant que Secrétaire général. En mars 2003, Philippe Marien devient Secrétaire général du groupe Saur, filiale de traitement des eaux de Bouygues, dont il a géré la cession par Bouygues à PAI partners, puis par PAI partners à un nouveau groupe d'actionnaires conduit par la Caisse des dépôts et consignations. En septembre 2007, il est nommé Directeur financier du groupe Bouygues. En février 2009, Philippe Marien est nommé Président du Conseil d'Administration de Bouygues Telecom, fonction qu'il exerce jusqu'en avril 2013. Sa mission au sein du groupe Bouygues est élargie : devenu en 2015 Directeur général adjoint et Directeur financier groupe, en charge des systèmes d'information et d'innovation du groupe, il prend en charge

en 2016 les ressources humaines du groupe. Il est nommé Directeur général délégué de Bouygues le 30 août 2016.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE TFI

En France : Directeur général délégué de Bouygues (société cotée). Directeur général de SCDM. Représentant permanent de Bouygues. Administrateur d'Alstom (société cotée), Bouygues Construction, Bouygues Telecom et Colas (société cotée). Représentant permanent de Bouygues, membre du Conseil de Bouygues Immobilier.

À l'étranger : Administrateur de Bouygues Europe (Belgique) et Uniservice (Suisse).

MANDATS ET FONCTIONS EXPIRES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

2017 – Administrateur de Bouygues Telecom. Représentant permanent de Bouygues. Administrateur de C2S.

2016 – Représentant permanent de Bouygues. Administrateur de Bouygues Immobilier.

2015 – Liquidateur de Finamag.

2013 – Président du Conseil d'Administration de Bouygues Telecom.

BOUYGUES

RCS Paris 572 015 246

**Administrateur, représenté par Philippe Marien
depuis le 20 février 2008**

Échéance du mandat : **2018**
Détient **91 946 297 actions TF1**
Siège social : **32, avenue Hoche – 75008 Paris**

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE TFI

Administrateur d'Alstom (société cotée), Bouygues Construction, Bouygues Telecom et Colas (société cotée). Administrateur du GIE 32 Hoche. Membre du Conseil de Bouygues Immobilier. Membre du Conseil d'Administration de l'Organisme Gestionnaire du Centre Gustave Eiffel (Association loi 1901). Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Dauphine et du GIE Registrar.

MANDATS ET FONCTIONS EXPIRES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

2017 – Administrateur de Bouygues Immobilier et de C2S.

OLIVIER ROUSSAT

Né le 13 octobre 1964 – Nationalité française

Administrateur depuis le 18 avril 2013
Anciennement Représentant de la Société Française de Participation et de Gestion (SFGP). Administrateur de TF1 jusqu'en 2013
Membre du Comité de Sélection

Échéance du mandat : **2019**
Détient **100 actions TF1**
Adresse professionnelle : **32 avenue Hoche – 75008 Paris**

EXPERTISE ET EXPERIENCE

Olivier Roussat est diplômé de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon. Il commence sa carrière en 1988 chez IBM où il occupe différentes fonctions dans les activités de services de réseau de données, de production de service et d'avant-vente. Dès 1995, il rejoint Bouygues Telecom pour mettre en place le cockpit de supervision du Réseau et les process de la Direction des Opérations Réseau. Il prend ensuite la Direction des Opérations Réseau puis des activités de production de services télécoms et informatiques. En mai 2003, Olivier Roussat est nommé Directeur du Réseau et devient membre du Comité de Direction générale de Bouygues Telecom. En janvier 2007, il prend en charge le pôle Performances et Technologies. Celui-ci rassemble les structures techniques et informatiques transverses de Bouygues Telecom : réseau, systèmes d'information, développement projets métiers, achats, moyens généraux et immobilier. Il a en outre la responsabilité du siège et du Technopôle. Nommé Directeur général délégué de Bouygues Telecom en février 2007, puis Directeur général en novembre 2007, il devient Président directeur général de Bouygues Telecom en mai 2013. Le 30 août 2016, il est nommé Directeur général délégué de Bouygues.

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES EN DEHORS DU GROUPE TF1

En France : Directeur général délégué de Bouygues (société cotée). Président directeur général de Bouygues Telecom. Administrateur de Bouygues Construction. Membre du Conseil de Bouygues Immobilier.

MANDATS ET FONCTIONS EXPIRES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

2016 – Membre du Conseil d'Administration de la Fondation d'entreprise Bouygues Telecom. Membre du Comité Stratégique de Bouygues Énergies & Services.

2014 – Administrateur de Bouygues Énergies & Services.

2013 – Représentant de la Société Française de Participation et de Gestion (SFGP). Administrateur de TF1.

2.2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

RFA

Le rapport a été préparé par le Secrétaire du Conseil en lien avec la Direction générale et la Direction financière du Groupe, à partir de différents documents internes (statuts, règlement intérieur et procès-verbaux du Conseil d'Administration et de ses Comités). Il a été tenu compte de la réglementation en vigueur, des recommandations émises par l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, des recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF, du rapport du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise.

Le Conseil d'Administration a approuvé ce rapport lors de sa séance du 15 février 2018.

2.2.1 PRINCIPES GOUVERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÈGLES APPLICABLES A LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les statuts prévoient que la société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant de trois à dix-huit membres. Le Conseil d'Administration se compose, pour un sixième au moins, de représentants du personnel, conformément à l'article 66 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la Liberté de communication.

Les administrateurs non représentants du personnel sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires. Depuis 2015, la durée du mandat des administrateurs non représentants du personnel est de trois années, pour favoriser leur renouvellement échelonné recommandé par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF.

Les statuts ne prévoient pas de limite d'âge pour les administrateurs. L'âge limite pour l'exercice des fonctions du Président du Conseil d'Administration, du Directeur général ou du Directeur général délégué est fixé à soixante-sept ans.

Conformément à l'article L. 225-47 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président, qui est rééligible. Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce, la Direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne nommée par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs Directeurs généraux délégués.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Depuis la privatisation de la société, en application de l'article 66 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, deux administrateurs représentent les salariés au Conseil d'Administration. Ils sont élus par les salariés de TF1 SA. L'un est élu parmi le collège des cadres et journalistes, l'autre parmi le collège des employés, techniciens et agents de maîtrise. Tous les collaborateurs ayant un contrat de travail d'au moins trois mois à la date de l'élection sont appelés à voter. Tous les collaborateurs ayant un contrat de travail de deux années au moins à la date des élections sont éligibles.

La durée des fonctions des Administrateurs représentants du personnel est de deux années. Les fonctions d'un Administrateur représentant du personnel prennent fin lors de la proclamation des résultats des votes des collèges électoraux ayant abouti à la désignation des Administrateurs représentants du personnel; cette désignation intervient en général deux semaines avant l'Assemblée Générale au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur. Si le ou les sièges d'Administrateurs représentants du personnel deviennent vacants par décès, démission, révocation ou rupture du contrat de travail, le siège vacant est pourvu par le remplaçant.

Les Administrateurs représentants du personnel ont les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que les administrateurs non-représentants du personnel.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration dispose que les Administrateurs représentants du personnel ont l'obligation de détenir un nombre minimum d'actions de la société pendant la durée de leurs mandats, inférieur à celui des administrateurs non-représentants du personnel, soit 10 actions contre 100.

À noter que TF1 ne rentre pas dans le champ d'application de l'article L. 225-27-1 du Code de Commerce qui prévoit un régime de représentation obligatoire des salariés au Conseil d'Administration des sociétés anonymes, dès lors qu'elles atteignent une certaine taille. De même TF1 n'a pas d'obligation de faire élire des Administrateurs représentant les salariés actionnaires, en application de l'article L. 225-23 du Code de Commerce.

RÈGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CHARTE DE L'ADMINISTRATEUR

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration a été adopté lors de la séance du Conseil du 24 février 2003. Il explicite le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration. Il décrit le propre fonctionnement du Comité des Comptes (devenu Comité d'Audit en 2003), celui du Comité de Sélection des administrateurs et a étendu les prérogatives du Comité des Rémunérations, qui existait depuis 1988 sous la forme d'un Collège. Il a institué un Comité de l'Éthique et de la RSE en juillet 2014. Il précise les droits et obligations des administrateurs dans une annexe dédiée, intitulée *Charte de Déontologie des Administrateurs de TF1*.

Le règlement intérieur est modifié régulièrement pour tenir compte des meilleures pratiques de gouvernance et a notamment annexé la dernière version révisée en novembre 2016 du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'Administration décrivent les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil et des comités spécialisés institués en son sein. Il fixe également le principe de l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil.

Le règlement intérieur et la Charte de l'Administrateur sont disponibles sur le site Internet de la société : https://www.groupe-tf1.fr/sites/default/files/mediatheque/PDF-Finance/gouvernance/statuts-reglement-interieur/reglement_interieur_du_ca_tf1_-_maj_au_15_02_2017.pdf

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE – RÉFÉRENCE AU CODE AFEP/MEDEF

La plupart des recommandations de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) ont été mises en œuvre à TF1, depuis de nombreuses années.

Le Conseil d'Administration a décidé en 2008, que la société se référerait volontairement au Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF. Ces recommandations figurent en annexe du texte du règlement intérieur du Conseil. Le code peut être consulté sur le site Internet du MEDEF : www.medef.com.

Le tableau figurant ci-dessous précise les dispositions du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Dispositions du Code AFEP/MEDEF écartées	Explications des dérogations
<p>Article 16.1 : Le Comité de Sélection doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants.</p>	<p>Le Conseil d'Administration réfléchit à faire évoluer la composition du Comité de Sélection.</p>
<p>Article 17.1 : Le Comité des Rémunérations doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Il est recommandé que le Président du Comité soit indépendant et qu'un administrateur salarié en soit membre.</p>	<p>Le Comité des Rémunérations est présidé par une administratrice indépendante. Sont également membres, une administratrice représentante du personnel et un administrateur non indépendant. Le Conseil d'Administration réfléchit à faire évoluer la composition du Comité des Rémunérations.</p>

Le Conseil d'Administration estime que le Comité des Rémunérations est équilibré et que la personnalité de ces membres et leur sens des responsabilités garantissent l'indépendance dans l'exécution de leurs missions.

Le Conseil a, par ailleurs, renforcé l'intervention des administrateurs indépendants en organisant, depuis 2015, la tenue de réunions qui leur sont exclusivement réservées.

EXAMEN DE L'INDEPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'Administration examine annuellement et de manière individuelle, après avis de son Comité de Sélection, la situation de chaque administrateur au regard de l'ensemble des règles d'indépendance du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF.

Le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF qualifie d'indépendant un administrateur lorsque celui-ci « n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » et liste les critères d'indépendance qui sont les suivants :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société TF1 ; salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société qu'elle consolide ; salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère ; et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société TF1 détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant

que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;

- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la société ou de son Groupe ou pour lequel la société TF1 ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de la société TF1 au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la société TF1 depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans ;
- Ne pas détenir un pourcentage important (plus de 10 %) du capital ou des droits de vote de la société.

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du Groupe.

Les administrateurs indépendants identifiés selon ces principes par le Conseil d'Administration sont Laurence Danon Arnaud, Pascaline de Dreuzy, Catherine Dussart et Janine Langlois-Glandier.

Les quatre administratrices indépendantes n'ont aucun lien d'affaires avec la société. Aucune des quatre administratrices indépendantes ne perçoit de rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de TF1 ou du groupe TF1.

Critères d'indépendance de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF

	Salarié ou dirigeant mandataire exécutif de TF1 ou du groupe Bouygues au cours des 5 années précédentes	Existence ou non de mandats croisés	Existence ou non de relations d'affaires significatives	Existence de lien familial proche avec un mandataire social	Ne pas avoir été auditeur de la société au cours des 5 années précédentes	Ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans	Statut de l'actionnaire important (10 % capital/droits de vote)
Laurence Danon Arnaud	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme
Pascaline de Dreuzy	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme
Catherine Dussart	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme
Janine Langlois-Glandier	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme	conforme

À noter que le critère d'indépendance lié à la durée d'exercice d'un mandat d'administrateur depuis plus de douze ans ne vise aucune des quatre administratrices indépendantes. Plus de la moitié des administrateurs (six sur onze) a rejoint le Conseil d'Administration au cours des sept dernières années et trois autres ont une ancienneté de neuf ou dix ans.

Le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale du 19 avril 2018, le renouvellement des mandats d'Administrateurs de Laurence Danon Arnaud, Martin Bouygues et de la société Bouygues (dont le représentant permanent est Philippe Marien), pour 3 ans. Laurence Danon Arnaud continuerait de n'avoir aucune relation d'affaires avec le groupe TF1 et poursuivrait l'exercice de son mandat en qualité d'Administratrice indépendante au regard de tous les critères définis par le Code AFEP/MEDEF.

Laurence Danon Arnaud poursuivrait son mandat de Présidente du Comité d'Audit.

Le Conseil d'Administration de TF1 compte, parmi ses administrateurs non représentants du personnel, 4 administratrices indépendantes, soit une proportion d'indépendance de 44 %.

La proportion des administrateurs indépendants est indiquée pour chaque Comité, dans la description de la composition de chacun.

REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration de TF1 compte 4 administratrices non représentantes du personnel et 2 administratrices représentantes du personnel, soit une proportion de femmes de 44 % (les administratrices élues par les salariés n'étant pas prises en compte pour la détermination du pourcentage).









































Le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale du 19 avril 2018, le renouvellement des mandats d'Administrateurs de Laurence Danon Arnaud, Martin Bouygues et de la société Bouygues (dont le représentant permanent est Philippe Marien), pour 3 ans. Sous réserve de leur nomination par les actionnaires, le Conseil d'Administration compterait 4 Administratrices sur les 9 administrateurs non représentants du personnel, composant le Conseil après l'Assemblée Générale, soit une proportion de 44 % de femmes.

La proportion des administratrices est indiquée pour chaque Comité, dans la description de la composition de chacun.

DIVERSITE ET ENGAGEMENT DES ADMINISTRATEURS

La composition détaillée du Conseil d'Administration de la société au 15 février 2018 figure au point 2.1.1.

Le tableau ci-après donne, à la date de l'Assemblée Générale du 19 avril 2018, une présentation synthétique des informations personnelles et de l'expérience des Administrateurs, ainsi que leur engagement dans le gouvernement d'entreprise de TF1.

	Statut	Femme Homme	Âge	Compétences	Comités du Conseil	Début du 1 ^{er} mandat	Fin du mandat en cours	Année de présence au Conseil	Présence en 2017 au Conseil
Dirigeant mandataire social									
Gilles Pélisson	Non indépendant	H	60	 	   	2009	2019	9	7/7 séances
Administrateurs indépendants									
Laurence Danon Arnaud	Indépendant	F	62		  	2010	2018	7	7/7 séances
Pascaline de Dreuzy	Indépendant	F	59		  	2016	2019	2	6/7 séances
Catherine Dussart	Indépendant	F	64	 	 	2013	2020	5	7/7 séances
Janine Langlois-Glandier	Indépendant	F	78		    	2012	2019	6	7/7 séances
Administrateurs représentants du personnel									
Fanny Chabirand	Non indépendant	F	41			2012	2018	6	7/7 séances
Sophie Leveaux Talamoni	Non indépendant	F	53	 		2014	2018	4	6/7 séances
Administrateurs non indépendants									
Martin Bouygues	Non indépendant	H	65	 	 	1987	2018	30	5/7 séances
Olivier Bouygues	Non indépendant	H	67	 	  	2005	2020	13	7/7 séances
Bouygues (représentée par Philippe Marien)	Non indépendant	H	61	 	  	2008	2018	10	7/7 séances
Olivier Roussat	Non indépendant	H	53	 	  	2009	2019	9	6/7 séances

 Audiovisuel et digital

 International

 Institutionnel et réglementaire

 Gouvernance

 Management

 RSE

 Finance

Ancienneté moyenne des administrateurs : 9 ans

Pourcentage de femmes : 44 % ⁽¹⁾

Age moyen des administrateurs : 60 ans

Pourcentage d'indépendants : 44 % ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Chiffres calculés hors Administrateurs représentants du personnel.

2.2.2 PRINCIPES RÉGISSANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

MODE DE GOUVERNANCE

La loi prévoit que le Conseil d'Administration élise parmi ses membres un Président, personne physique, qui organise et dirige ses travaux et veille au bon fonctionnement des organes de la société. Le Conseil confie la Direction générale de la société soit au Président du Conseil d'Administration, soit à une autre personne physique, administrateur ou non, portant le titre de Directeur général.

Unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général

Gilles Pélisson a été nommé Président directeur général, lors de la séance du Conseil d'Administration du 17 février 2016, avec une entrée en fonction effective le 19 février 2016, au lendemain de la présentation des comptes de l'exercice 2015.

Suivant l'avis du Comité de Sélection, le Conseil d'Administration avait conclu qu'il était préférable de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur général, compte tenu de la taille du groupe TF1, des particularités de son activité et des expériences passées qui ont montré la pertinence d'un tel choix.

Le Conseil d'Administration a confirmé Gilles Pélisson Président directeur général suite au renouvellement de son mandat d'administrateur, pour 3 ans, par l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2016.

Le Conseil d'Administration n'a pas nommé d'administrateur référent, ni de Vice-président.

Exercice de la Direction générale

Conformément à la loi, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

À sa prise de fonction, Gilles Pélisson a recomposé le Comité Exécutif (COMEX), qu'il a placé sous sa responsabilité pour en faire l'instance managériale la plus importante en matière de décisions stratégiques et de pilotage du groupe TF1 et concordant aux enjeux du Groupe.

À ce titre, le COMEX met en œuvre les orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'Administration. Il se réunit de manière hebdomadaire. À l'ordre du jour, des sujets majeurs (point Pub, résultats financiers, développements digitaux, trajectoire économique...); tour de table de l'actualité de chaque membre avec les éléments saillants de la vie de son entité, de ses collaborateurs et projection sur les éléments importants du calendrier. Les décisions prises sont consignées.

Au 15 février 2018, les membres du COMEX de TF1 sont au nombre de 10. Aux côtés du Président directeur général, sont présents 9 Directeurs :

- Directions métiers :
 - Ara Aprikian : Directeur général adjoint Contenus,
 - Régis Ravanis : Directeur général adjoint Publicité et Diversification,
 - Thierry Thuillier : Directeur général adjoint du pôle Information ;
- Directions transverses :

- Olivier Abecassis : Directeur Innovation et Digital,
- Christine Bellin : Directrice Stratégie, Développement et Transformation,
- Frédéric Ivernel : Directeur Communication et Marques ;
- Directions supports :
 - Arnaud Bosom : Directeur général adjoint Relations Humaines et RSE,
 - Jean-Michel Counillon : Secrétaire général,
 - Philippe Denery : Directeur général adjoint Finances et Achats.

Limitations apportées aux pouvoirs du Président directeur général

Les mesures mises en œuvre pour équilibrer l'exercice de la Direction générale en liaison avec les pouvoirs du Conseil d'Administration contribuent à assurer une bonne gouvernance du groupe TF1.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration précise les décisions importantes qui doivent être prises par le Conseil :

- le Conseil d'Administration, avec l'assistance le cas échéant d'un Comité *ad hoc*, examine et décide les opérations d'importance véritablement stratégique ;
- les axes stratégiques, les plans d'affaires et la politique de financement des métiers et du Groupe lui sont soumis pour approbation ;
- le Conseil d'Administration est saisi pour approbation préalable de toute opération jugée majeure au niveau du Groupe, d'investissement ou de croissance organique, d'acquisition externe, de cession, ou de restructuration interne, en particulier si elle se situe hors de la stratégie annoncée du Groupe ;
- le Conseil d'Administration autorise les principales garanties et engagements majeurs.

En 2017, le Conseil d'Administration de TF1 s'est réuni sept fois. Il a approuvé toutes les opérations, notamment d'acquisition ou de cession, susceptibles d'affecter significativement les résultats du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques. Une séance du Conseil d'Administration a été spécifiquement dédiée à la présentation du plan à trois ans avec un focus sur le cadre stratégique et la cartographie des risques.

Par ailleurs, différentes pratiques, certaines mises en place depuis plusieurs années, contribuent également à assurer une bonne gouvernance de la société et à limiter les pouvoirs du Président directeur général, en particulier :

- l'existence des quatre comités permanents du Conseil d'Administration : le Collège fixant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux depuis 1988 (devenu le Comité des Rémunérations), le Comité d'Audit et le Comité de Sélection depuis 2003, le Comité de l'Éthique et de la RSE appelé à s'exprimer sur les questions éthiques et de responsabilité environnementale, sociale et sociétale, depuis 2014 ;
- désignation de deux Administrateurs représentants du personnel siégeant au Conseil d'Administration depuis la privatisation de TF1 ; l'un d'eux est également membre du Comité de l'Éthique et de la RSE depuis 2014 et l'autre est également membre du Comité des Rémunérations depuis 2015 ;

- désignation d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration et dans les Comités du Conseil, à compter de 2003. Sous réserve du renouvellement des mandats d'Administrateurs de Laurence Danon Arnaud, Martin Bouygues et de la société Bouygues à l'Assemblée Générale, le taux de 44 % d'indépendance du Conseil (versus 33,3 % prévus dans les sociétés contrôlées) serait maintenu, de même que le taux de 44 % de femmes au Conseil (sans prendre en compte les Administratrices représentantes du personnel) ;
- existence d'une Charte de Déontologie de l'Administrateur, annexée au règlement intérieur du Conseil, adopté depuis 2011, précisant les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités ;
- adoption en 2014 de 4 programmes de conformité complémentaires du Code d'Éthique, dans les domaines anti-corruption, conflits d'intérêt, déontologie boursière et concurrence ;
- Comité propre aux administrateurs indépendants : mise en place à compter de 2015 d'une réunion annuelle entre les seuls administrateurs indépendants non représentants du personnel, au cours de laquelle ils débattent librement de tous sujets.

RÈGLES RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du Conseil d'Administration de TF1 obéit aux dispositions légales et réglementaires, aux règles définies par les statuts de la société, au règlement intérieur du Conseil et aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le règlement intérieur indique que le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre ; au 1^{er} trimestre, le Conseil arrête les comptes de l'exercice précédent ; au 2^{ème} trimestre, il examine les comptes du premier trimestre ; au 3^{ème} trimestre, il arrête les comptes du premier semestre ; les axes stratégiques lui sont présentés pour approbation ; au 4^{ème} trimestre, il examine les comptes du troisième trimestre, il analyse l'activité et les résultats estimés de l'exercice et de l'année suivante ; les plans d'affaires et la politique de financement des métiers et du Groupe lui sont présentés pour approbation.

Tous les administrateurs ont les mêmes pouvoirs et les mêmes devoirs. Les décisions sont prises collectivement.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents ; les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Missions du Conseil

Le Conseil exerce un rôle clé dans la définition de la stratégie et des grandes orientations de la société et de son Groupe et dans le suivi de leur exécution.

Le Conseil d'Administration a ainsi pour domaines d'action :

- les orientations de la stratégie de la société et du Groupe ;
- les opérations d'importance significative, les opérations de restructuration interne, les investissements importants, notamment d'acquisition ou de cession, susceptibles d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques ;
- le suivi de leur exécution ;
- l'information fournie aux actionnaires et au marché financier ;
- les contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- la détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Lors de chaque Conseil, un point est fait sur les opérations et événements depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant la prochaine séance. Le Conseil d'Administration est informé au moins une fois par trimestre par la Direction générale de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la société.

Les administrateurs reçoivent, entre les réunions du Conseil, toutes les informations utiles sur les événements ou opérations significatives pour le Groupe. Plus généralement, ils peuvent se faire communiquer à tout moment par le Président toutes les informations et tous les documents qu'ils estiment utiles à l'accomplissement de leur mission.

Compétences et expertise des administrateurs

Le Conseil d'Administration apporte, dans son appréciation, une attention particulière à la formation, la compétence, l'expérience et la connaissance des métiers du Groupe que chaque administrateur doit posséder pour participer efficacement aux travaux du Conseil et de ses quatre Comités chargés de l'assister, à savoir le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations, le Comité de Sélection des administrateurs et le Comité de l'Éthique et de la RSE.

Plus de la moitié des administrateurs évoluent dans l'audiovisuel français ou les télécommunications. Les autres administrateurs ont une très bonne connaissance des métiers de l'audiovisuel. Leurs parcours professionnels sont décrits dans les notices biographiques figurant au point 2.1.3.

Les compétences des administrateurs, fondées sur leur expérience et leur capacité de compréhension des enjeux et des risques des métiers du Groupe, la complémentarité de leur formation et domaines d'action ainsi que leur implication, sont un gage de la qualité des débats et des délibérations du Conseil. Le Conseil d'Administration est équilibré, diversifié, expérimenté et responsable.

Le Conseil n'a pas nommé de censeur.

Formation des administrateurs

Chaque administrateur de TF1 bénéficie, à sa nomination, d'une présentation de l'entreprise, de ses métiers et de ses secteurs d'activité. À cet effet, un parcours spécifique lui permet de rencontrer les responsables des principales Directions du Groupe. De même, en cours de mandat, chaque administrateur peut bénéficier de formations complémentaires auprès des principaux responsables de TF1 et de ses filiales.

Chaque administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président étant en permanence à la disposition du Conseil d'Administration pour fournir les explications et éléments d'information significatifs.

Information des administrateurs

D'une manière générale, les administrateurs disposent préalablement des informations nécessaires pour leurs prises de décisions. Ils émettent en toute connaissance leurs préconisations lors de débats. Leurs décisions sont collégiales.

Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Les représentants du personnel désignés par le Comité d'Entreprise, les membres du Comité Exécutif ainsi que le Directeur des Affaires Juridiques Groupe qui assure le secrétariat du Conseil d'Administration, assistent aux réunions du Conseil. Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration. La participation régulière des principaux dirigeants du Groupe est organisée pour éclairer les administrateurs sur la situation du marché et des métiers du Groupe, les développements et la stratégie.

Le rôle du Secrétaire du Conseil d'Administration est de veiller au respect du bon fonctionnement du Conseil. Il établit le calendrier des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités, prépare les ordres du jour et organise le déroulement des séances avec le Président directeur général, rédige les projets de procès-verbaux soumis à l'approbation des administrateurs au cours de la séance suivante. Il organise le processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil. Par ailleurs, il contribue à l'élaboration des différents documents mis à la disposition des actionnaires en vue de l'Assemblée Générale et assure le suivi des relations avec les actionnaires individuels.

Les administrateurs reçoivent, avant chaque session, avec la convocation au Conseil, le procès-verbal de la précédente réunion. Ils disposent en séance de l'ensemble des documents et informations

pertinentes nécessaires aux débats et à la prise de décisions, dans le respect des contraintes réglementaires et de l'intérêt social et avec identification des risques éventuels. Les administrateurs prennent connaissance des comptes rendus de chaque Comité.

Les informations reçues périodiquement par les administrateurs concernent la société et le Groupe, notamment les plans stratégiques et plans d'affaires, les informations permettant de suivre l'évolution des activités et de leur chiffre d'affaires, la situation financière, la trésorerie et les engagements de la société, la survenance d'un événement affectant ou pouvant affecter de façon significative les résultats consolidés du Groupe et les principaux événements en matière de ressources humaines et d'évolution des effectifs ;

Depuis le dernier trimestre 2017, les administrateurs bénéficient d'une plateforme digitale sécurisée leur permettant d'accéder aux dossiers du Conseil et des Comités et aux autres documents et informations utiles (calendrier des séances, convocations, statuts, règlement intérieur, Code de Gouvernement d'Entreprise de TF1...).

Déontologie des administrateurs et autres informations

Conflits d'intérêts - Conventions réglementées - Condamnations

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres des organes d'Administration :

- n'a subi de condamnation pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a subi d'incrimination ni de sanction publique officielle de la part d'une quelconque autorité statutaire ou réglementaire, y compris des organismes professionnels ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Aucune restriction n'est imposée aux membres du Conseil d'Administration concernant la cession de leur participation dans le capital de l'émetteur, à l'exception de l'obligation faite à chaque administrateur d'être propriétaire d'au moins une action de la société, étant précisé que le règlement intérieur du Conseil d'Administration recommande à chaque administrateur non-représentant du personnel d'être propriétaire d'au moins 100 actions de l'émetteur pendant la durée de leur mandat et de respecter les règles relatives à la prévention du délit d'initié.

Les administrateurs se voient chaque année rappeler l'obligation qui leur incombe de déclarer les opérations qu'ils effectuent – ainsi que celles effectuées par les personnes ayant des liens personnels étroits avec eux – sur les actions TF1. Ces informations sont communiquées sous une forme individuelle et nominative à l'AMF et rendues publiques au moyen d'un communiqué.

L'article 5 de la Charte de Déontologie contient des dispositions détaillées en vue de la prévention des conflits d'intérêts :

- « Chaque administrateur veille à ne pas exercer d'activité qui le placerait dans une situation de conflit d'intérêts avec la société. Notamment, un administrateur ne cherche pas à détenir un intérêt ou à investir dans une entreprise, qu'elle soit cliente, fournisseur ou concurrente de la société, si cet intérêt ou investissement est de nature à influencer sur son comportement dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur ;
- Les administrateurs s'engagent à informer le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs et, pour les administrateurs, à ne pas prendre part au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement ;
- Si la situation l'exige, l'administrateur concerné peut être amené à ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration le temps des délibérations et, le cas échéant, du vote des résolutions et à ne pas avoir accès aux documents et informations portés à la connaissance des autres administrateurs à ce sujet. Le Président du Conseil d'Administration pourra à tout moment demander aux administrateurs une déclaration écrite attestant qu'ils ne se trouvent pas en situation de conflit d'intérêts ».

Les conflits d'intérêts potentiels dont la société a connaissance sont les suivants :

- Bouygues, actionnaire de référence est représenté au Conseil d'Administration à travers les personnes de Martin Bouygues, Olivier Bouygues, Philippe Marien et Olivier Roussat. Gilles Pélisson est lié à Bouygues par un contrat de travail ;
- Fanny Chabirand et Sophie Leveaux Talamoni sont liées à TF1 par des contrats de travail.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

À la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour d'autres conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la société, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs.

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés (au point 5.3) rend compte des conventions et engagements qui ont été soumis à l'autorisation du Conseil d'Administration et pour lesquels des administrateurs se sont abstenus de prendre part au vote au regard de l'existence de conflits d'intérêts actuels ou potentiels.

Evaluation du Conseil

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil et du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'administration consacre chaque année un point de l'ordre du jour à une revue formalisée de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil et de ses Comités.

Cette évaluation a trois objectifs principaux :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Cette évaluation permet à chaque administrateur de s'exprimer notamment sur la composition du Conseil, son fonctionnement, la pertinence des points à l'ordre du jour, la qualité des débats, le niveau de l'information apportée, l'appréciation des engagements pris, l'analyse des risques éventuels, la stratégie d'entreprise. Un point est spécifiquement dédié à l'évaluation par chaque administrateur de sa contribution aux travaux du Conseil et, le cas échéant du Comité du Conseil où il siège.

Comme chaque année, un questionnaire détaillé, conçu pour permettre d'évaluer la performance du Conseil d'Administration et de ses Comités, a été préalablement envoyé aux administrateurs et aux membres des Comités. Neuf réponses ont été reçues sur les dix questionnaires envoyés. Ces réponses, qui pouvaient être anonymes, ont été comparées à celles des deux années précédentes afin de mesurer les progrès accomplis.

Les principales conclusions de cette évaluation sont les suivantes :

- Appréciation générale

Les réponses font tout d'abord ressortir un niveau de satisfaction globalement élevé. D'une manière générale, les administrateurs apprécient le bon fonctionnement du Conseil et des Comités, la qualité des débats et le niveau de contribution de chacun.

La qualité de l'information donnée aux administrateurs est jugée satisfaisante voire très satisfaisante, et l'éclairage apporté au Conseil par les principaux dirigeants est vraiment apprécié.

S'agissant du profil des administrateurs, un membre suggère l'entrée au Conseil d'un nouvel administrateur spécialiste du numérique, indépendant(e) ayant 35/40 ans.

- Des attentes sont exprimées par certains administrateurs comme des interventions sur des thématiques spécifiques comme le traitement des données personnelles ou la gestion des cyber-attaques.

2.2.3 TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2017

Le Conseil d'Administration est réuni au moins une fois par trimestre. Des séances supplémentaires sont réservées à des présentations particulières ou à l'examen de sujets exceptionnels.

Par ailleurs, dans le cadre de projets significatifs, les administrateurs peuvent solliciter certains d'entre eux en vue de constituer un Comité *ad hoc* chargé notamment de valider les projets et d'en apprécier l'impact sur les comptes et la situation financière du Groupe. Ce recours à la constitution de Comités *ad hoc* est régulièrement effectué en vue de la signature ou du renouvellement de contrats importants de l'Antenne.

En 2017, le Conseil d'Administration de TF1 s'est réuni sept fois. La durée moyenne des réunions trimestrielles a été d'environ 2 heures 30.

L'ordre du jour des séances trimestrielles est divisé en trois parties : activité, comptes et questions juridiques.

Les sujets récurrents débattus lors de chaque séance portent sur :

- **le suivi de la gestion courante du Groupe**, avec :
 - l'examen de l'activité détaillée de TF1 et de ses principales filiales ainsi que de leurs perspectives,
 - l'évolution de l'environnement concurrentiel des chaînes du Groupe,
 - l'arrêté des comptes individuels et consolidés annuels en février, semestriels en juillet et trimestriels en avril et octobre – en présence des Commissaires aux Comptes ; l'examen des résultats et projet d'affectation du résultat annuel ; l'arrêté des documents comptables et prévisionnels de l'année et du 1^{er} semestre ; la revue de la situation financière du Groupe, notamment les engagements financiers et l'examen des risques, dont la cartographie des risques (le Comité d'Audit ayant examiné ces points préalablement),
 - l'évolution de la législation et de la réglementation, l'état d'avancement des litiges,
 - les prises de décisions concernant notamment les investissements requis pour le développement du Groupe,

- l'examen, à chaque séance, du compte rendu fait sur les acquisitions, cessions et grands dossiers en cours,
- les questions relatives aux salariés et notamment la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale,
- la délégation financière donnée à Gilles Pélisson en matière obligataire,
- le renouvellement du pouvoir donné au Président directeur général de donner des cautions, avals et garanties ;

■ **le suivi des grandes orientations du Groupe** : le Conseil d'Administration s'implique fortement dans la stratégie du Groupe et sa mise en œuvre. Les échanges entre les membres portent sur les acquisitions de droits, la stratégie de développement, les relais de croissance pour le Groupe et les projets d'acquisition ;

- **le gouvernement d'entreprise** : les questions traitées concernent :
 - l'évolution des règles et des bonnes pratiques de gouvernance,
 - l'autoévaluation du Conseil d'Administration et le point annuel sur le fonctionnement du Conseil,
 - les comptes-rendus du Comité d'Audit, du Comité Sélection des administrateurs, du Comité des Rémunérations et du Comité de l'Éthique et de la RSE,
 - la composition du Conseil d'Administration et l'évolution de la composition des Comités, en particulier au regard du taux de féminisation et d'indépendance du Conseil et de la diversification de sa composition et de ses compétences,
 - la rémunération du dirigeant et les attributions d'options de souscription d'actions et des actions de performance de l'exercice et les rapports correspondants présentés aux actionnaires,
 - l'examen du montant des jetons de présence versés aux administrateurs,
 - la préparation de l'Assemblée Générale annuelle (ordre du jour, projet de résolutions, rapport annuel de gestion et autres rapports du Conseil d'Administration),
 - les autorisations des engagements et conventions réglementées.

Les principales décisions du Conseil pour l'année 2017 – en plus des sujets récurrents ci-dessus indiqués – ont été relatives à :

Séance du Conseil du 16 janvier

Stratégie et plan d'affaires à trois ans du Groupe.
Cartographie des risques majeurs du Groupe.
Suivi du partenariat entre TF1 et ProSiebensat.1 autour du MCN Studio71 et examen du projet pour la France.
Cession de la participation de TF1 dans Groupe AB (33,5 %), à l'occasion de la cession par Claude Berda de la totalité de ses titres.
Lancement d'un décrochage publicitaire en Belgique.
Prise de contrôle envisagée par Newen Studios, à hauteur de 71 %, dans le groupe Tuvalu Media, 1^{er} producteur indépendant aux Pays-Bas.

Taux de présence
100 %

Séance du Conseil du 15 février

Négociations de l'offre TF1 Premium avec les opérateurs.
Création à parité de la régie European Broadcaster Exchange (EBX) avec ProSiebenSat.1 et Mediaset (Espagne et Italie).
Regroupement sous une seule entité, des 3 holdings intermédiaires détenant les bâtiments du siège social.
Rémunération de Gilles Pélisson pour l'année 2016 et politique de rémunération pour 2017 y compris sa convention de retraite à prestations définies, après examen par le Comité des Rémunérations.
Mise à jour du règlement intérieur du Conseil d'Administration suite à la révision, en novembre 2016, par l'Afep et le Medef, du Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées.
Proposition de renouvellement des mandats d'administrateurs de Catherine Dussart et d'Olivier Bouygues.
Convocation de l'Assemblée Générale Mixte, arrêté de l'ordre du jour, du projet de résolutions, du rapport sur ces résolutions, y c le descriptif du programme de rachat d'actions et l'approbation du rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Taux de présence
91 %

Séance du Conseil du 13 avril

Réponses aux questions écrites posées par des actionnaires avant l'Assemblée Générale.

Taux de présence
91 %

Séance du Conseil du 27 avril

Création du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes composé de personnalités indépendantes conformément à la loi visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias du 14 novembre 2016.
Négociations en cours de certains contrats majeurs de l'Antenne et étude des appels d'offres sur le sport ;
Prise de participation minoritaire de TF1 Entertainment dans le capital de Play Two.
Prise de contrôle envisagée par Newen Studios dans Monday Media, 1^{er} producteur indépendant de programmes de flux, de sport et de fictions, présent dans l'ensemble des territoires scandinaves.
Cession effective de la participation minoritaire de TF1 dans TEADS (7 %).
Consultation du Comité d'Entreprise sur les orientations stratégiques.
Politique de la société et du Groupe en matière d'égalité professionnelle et salariale, de diversité et de handicap ; nouvel accord d'intéressement collectif.
Octroi d'actions de performance aux principaux membres du COMEX et CODG et de stock-options aux cadres dirigeants du COMGT.

Taux de présence
91 %

Séance du Conseil du 21 juillet

État d'avancement des négociations de l'offre TF1 Premium avec les opérateurs.
Axes stratégiques de TF1.
Nouvelle convention de TF1 avec le CSA suite à la reconduction de son autorisation hertzienne.
Arrivée annoncée de Channel 4 en tant que 4^{ème} partenaire de la régie European Broadcaster Exchange (EBX) et parité prévue de 25 % par actionnaire.

Taux de présence
91 %

Séance du Conseil du 30 octobre

Information sur l'environnement réglementaire concernant notamment les droits de priorité et de préemption sur les films examinés par l'Autorité de la concurrence, la consultation lancée par le Ministère de la Culture sur la simplification des règles en matière de publicité télévisée et l'état d'avancement des travaux entrepris en vue d'une mise en conformité au GDPR (protection des données personnelles).
Suite de la consultation du Comité d'Entreprise sur les orientations stratégiques.
Évaluation du Conseil.
Autorisation de conventions réglementées.

Taux de présence
100 %

Séance du Conseil du 12 décembre

Stratégie et plan d'affaires à trois ans du Groupe.
Cartographie des risques majeurs du Groupe.
État d'avancement des négociations de l'offre TF1 Premium avec les opérateurs.
Mise en conformité du Code Ethique et du Programme de conformité Anti-corruption avec la loi Sapin II.
Autorisation de remise d'une offre ferme au Groupe Axel Springer pour l'acquisition de sa participation majoritaire de 78,4% du capital de la société Aufeminin suivie d'une offre publique obligatoire visant le solde du capital.

Taux de présence
91 %

COMITE PROPRE AUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

Depuis 2015, les administrateurs indépendants non représentants du personnel se réunissent seuls, tous les ans. Ils débattent librement de tous sujets.

Au cours de l'année 2017, les quatre Administratrices indépendantes se sont réunies à deux reprises.

COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration peut décider la création d'un ou plusieurs comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces Comités sont composés uniquement d'administrateurs et viennent en appui des travaux du Conseil.

Chaque Comité émet des propositions, recommandations et avis et rend compte de ses missions au Conseil d'Administration.

Les quatre comités spécialisés en fonction au sein du Conseil d'Administration sont le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations, le Comité de Sélection des administrateurs et le Comité de l'Éthique et de la RSE.

Ces Comités sont composés de deux ou trois administrateurs. Toute personne occupant les fonctions de Président, Directeur général ou Directeur général délégué de TF1 ne peut être membre des Comités.

Les administrateurs estiment que ces dispositions garantissent l'indépendance et l'efficacité desdits Comités. La présidence des Comités, qui a une voix prépondérante, est assurée par des personnalités extérieures aux organes de Gestion et de Direction de la société. Le Comité d'Audit, le Comité de l'Éthique et de la RSE et le Comité des Rémunérations sont présidés par des Administrateurs indépendants.

Les Comités se réunissent sur l'initiative de leur Président respectif ou à la demande du Président du Conseil d'Administration. Ils rendent leurs avis à la majorité simple de leurs membres et rendent compte de leurs travaux à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Toute délibération du Conseil d'Administration portant sur un domaine de compétence d'un Comité est précédée de la saisine du Comité dédié et est prise après compte rendu exposé par le Comité.

Le Conseil d'Administration décide régulièrement de la création d'un ou plusieurs Comités *ad hoc*, spécifiquement chargés d'examiner les sujets d'acquisition ou de développement, en particulier, pour des contrats importants des Antennes. Les administrateurs indépendants apprécient notamment l'opportunité de réunir de tels Comités et prennent connaissance des comptes rendus.

COMITE D'AUDIT

Composition et assiduité

Conformément au Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF, deux tiers des membres du Comité sont indépendants et le Comité ne comprend aucun dirigeant mandataire social. Depuis sa création le 24 février 2003, les membres du Comité d'Audit sont choisis pour leurs compétences en matière financière ou comptable.

Le Comité d'Audit est composé depuis le 14 avril 2016, de Laurence Danon Arnaud, Présidente, administratrice indépendante, de Pascaline de Dreuzy, administratrice indépendante et de Philippe Marien. Leurs parcours professionnels reflètent leur très grande expérience dans le

domaine de la Direction d'entreprise et dans le domaine économique et financier. Leur biographie est disponible au point 2.1.3.

Au cours de l'exercice 2017, tous les membres du Comité étaient présents aux séances.

Missions

Le Comité d'Audit est régi par un règlement intérieur qui précise ses différentes missions et est régulièrement modifié par le Conseil d'Administration.

Quatre réunions par an sont prévues au cours desquelles sont examinés les comptes trimestriels, semestriels ou annuels ainsi que les suivis de trésorerie et les conclusions des services de l'Audit Interne et du Contrôle Interne avant leur soumission au Conseil.

Le Comité a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière et, à cette fin :
 - d'examiner au minimum deux jours avant leur présentation au Conseil, les comptes individuels et les comptes consolidés,
 - de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes,
 - d'examiner les changements ayant un impact significatif sur les comptes,
 - d'examiner les principales options de clôture, estimations et jugements ainsi que les principales variations du périmètre de consolidation,
 - de valider les éléments de communication financière et de prendre connaissance de la réaction des marchés financiers ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- des procédures de contrôle interne relatives à l'établissement des états financiers, avec l'assistance des services internes et des Conseils compétents ;
- du contrôle légal des comptes individuels et consolidés par les Commissaires aux Comptes et de l'indépendance des Commissaires aux Comptes, et à cette fin :
 - d'examiner le détail des honoraires versés par la société et son Groupe aux Commissaires aux Comptes et de vérifier la part de ces honoraires dans le chiffre d'affaires du cabinet de chaque Commissaire aux Comptes,
 - de piloter la procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux Comptes,
 - d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- de tout rapport et toute recommandation au Conseil d'Administration sur ce qui précède, tant sur une base périodique à l'occasion de l'arrêté des comptes qu'à l'occasion de tout événement le justifiant.

Pour assurer ses missions, le Comité a accès à tout document comptable et financier qu'il juge utile et doit entendre, hors la présence des mandataires sociaux, les collaborateurs de la société responsables de l'établissement des comptes, de la trésorerie et de l'Audit Interne, ainsi que les auditeurs externes. Le Comité peut recueillir les observations des Commissaires aux Comptes, hors la présence des représentants de la société, afin de s'assurer qu'ils ont eu accès à toutes les informations et qu'ils disposent de tous les moyens

nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités. Les Commissaires aux Comptes présentent au Comité une synthèse de leurs travaux et des options comptables retenues dans le cadre des arrêtés comptables.

Le Comité rend compte de ses travaux lors de la réunion suivante du Conseil d'Administration et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Les délibérations du Comité d'Audit et les informations qui lui sont communiquées sont particulièrement confidentielles et ne doivent faire l'objet d'aucune communication à l'extérieur du Conseil d'Administration.

Travaux du Comité d'Audit en 2017

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2017 et une fois au cours des deux premiers mois de 2018. Il a invité à chaque session, le Directeur général adjoint Finances et Achats du Groupe, le Directeur Comptabilité, Fiscalité, Trésorerie et Financement, le Directeur de l'Audit et du Contrôle Interne et les Commissaires aux Comptes. Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un compte rendu présenté aux administrateurs.

Lors de l'examen des comptes, les Commissaires aux Comptes remettent au Comité une note soulignant les aspects essentiels du périmètre de consolidation, des résultats et des options comptables retenues. Le Directeur général adjoint, Finances, Achats Groupe remet également une note décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs de l'entreprise. Les principales recommandations des Commissaires aux Comptes font l'objet d'un plan d'actions et d'une procédure de suivi.

Le Comité d'Audit a également suivi l'avancement du plan d'audit, étudié l'évolution annuelle du cours de Bourse, examiné les principaux contentieux, risques financiers et risques juridiques.

COMITE DES REMUNERATIONS

Composition et assiduité

Conformément au Code AFEP/MEDEF, le Comité des Rémunérations ne comporte aucun dirigeant mandataire social et est présidé par un administrateur indépendant. La création du Comité des Rémunérations remonte à 1988.

Le Comité est composé de Catherine Dussart, Présidente, Administratrice indépendante, de Fanny Chabirand, Administratrice représentante du personnel et de Philippe Marien. Leur biographie est disponible au point 2.1.3.

Au cours de l'exercice 2017, tous les membres du Comité étaient présents aux séances.

Missions du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est régi par un règlement intérieur qui précise ses différentes missions et qui est régulièrement modifié par le Conseil d'Administration.

Il a pour mission :

- de proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer aux dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition ;
- de proposer à cet effet et de contrôler chaque année les règles de fixation de la part variable de la rémunération des dirigeants

mandataires sociaux en veillant à la cohérence avec l'évaluation de leurs performances et la stratégie à moyen terme de la société ;

- d'émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants du Groupe et sur les options et actions de performance.

Travaux du Comité des Rémunérations en 2017

Le Comité s'est réuni deux fois en 2017 et une fois au cours des deux premiers mois 2018. Le Comité des Rémunérations a donné son avis au Conseil d'Administration sur la fixation de la rémunération du dirigeant mandataire social de TF1 et son complément de retraite. Il s'est par ailleurs réuni pour examiner les conditions des nouveaux plans d'actions de performance et d'options de souscription d'actions TF1, que le Conseil d'Administration a octroyés en juin 2017. Chaque séance a donné lieu à l'établissement d'un compte rendu présenté aux administrateurs.

COMITE DE SELECTION

Composition et assiduité

Créé le 24 février 2003, le Comité de Sélection des administrateurs est, depuis le 19 avril 2012, composé de Martin Bouygues, Président, et d'Olivier Roussat. Leur biographie est disponible au point 2.1.3.

Au cours de l'exercice 2017, tous les membres du Comité étaient présents.

Missions du Comité de Sélection

Le Comité de Sélection est régi par un règlement intérieur qui précise ses différentes missions et qui est régulièrement modifié par le Conseil d'Administration :

Le Comité a pour mission :

- d'examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration, en vue de faire des propositions à ce dernier ;
- d'examiner notamment :
 - les candidatures éventuelles à un mandat d'administrateur en veillant à ce que figurent, au sein du Conseil d'Administration, au moins un tiers d'administrateurs indépendants,
 - les projets de création de Comités du Conseil et proposer la liste de leurs attributions et de leurs membres,
 - toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession en cas de vacance imprévisible d'un dirigeant mandataire social.

Travaux du Comité de Sélection en 2017

Le Comité s'est réuni une fois en 2017 et une fois au cours des deux premiers mois 2018. La qualification d'administrateur indépendant est débattue par le Comité de Sélection et revue par le Conseil d'Administration, notamment avant la publication du rapport annuel.

Le Comité de Sélection a donné son avis sur la composition du Conseil d'Administration et recommandé au Conseil d'Administration de soumettre au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 13 avril 2017, le renouvellement des mandats d'Administrateur de Catherine Dussart et d'Olivier Bouygues. Le compte-rendu du Comité a été présenté aux administrateurs.

COMITE DE L'ETHIQUE ET DE LA RSE

COMPOSITION ET ASSIDUITE

Le Comité de l'Éthique et de la RSE est composé d'au moins deux administrateurs. Il ne comporte aucun dirigeant mandataire social. La présidence du Comité est assurée par un administrateur indépendant. Un administrateur ne peut être nommé membre du Comité de l'Éthique et de la RSE si un mandataire social de TF1 est membre du Comité analogue d'une société dans laquelle cet administrateur exerce lui-même une fonction de mandataire social.

Créé le 24 juillet 2014, le Comité de l'Éthique et de la RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) est, depuis cette date, composé de Janine Langlois-Glandier, Présidente, Administratrice indépendante, de Catherine Dussart, Administratrice indépendante et de Sophie Leveaux Talamoni, Administratrice représentante du personnel. Leur biographie est disponible au point 2.1.3.

Au cours de l'exercice 2017, tous les membres du Comité étaient présents aux séances.

Missions du Comité de l'Éthique et de la RSE

Le Comité de l'Éthique et de la RSE est régi par un règlement intérieur qui précise ses différentes missions.

Le Comité a pour mission :

- dans le domaine de l'éthique :
 - de contribuer à la définition des règles de conduite ou principes d'actions qui doivent inspirer le comportement des dirigeants et des collaborateurs,
 - de proposer ou donner un avis sur des actions visant à promouvoir un comportement professionnel exemplaire dans ce domaine,
 - de veiller au respect des valeurs ou règles de conduite ainsi définies ;
- dans le domaine de la RSE :
 - d'examiner au moins une fois par an les problématiques du Groupe en matière de responsabilité environnementale, sociale et sociétale,
 - de transmettre au Conseil un avis sur le rapport prévu par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce en matière de RSE.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le Comité peut entendre le Président du Conseil d'Administration ou toute personne désignée par celui-ci. Le Comité rend compte de ses travaux à la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Travaux du Comité de l'Éthique et de la RSE en 2017

Le Comité s'est réuni une fois en 2017 et une fois au cours des deux premiers mois 2018.

Le Comité de l'Éthique et de la RSE a examiné les principales actions et points marquants de l'Éthique et de la politique de Responsabilité Sociale et Environnementale, notamment (i) le bilan CSA publié pour les chaînes du Groupe (en 2016), ainsi que les échanges avec le CSA dans le cadre du passage en clair de LCI et de la procédure de reconduction de l'autorisation HD de TF1 (ii) le maintien au sein de TF1 Publicité des mesures comportementales de compliance adoptées en 2015 et (iii) les contentieux juridiques significatifs en cours.

Le Comité a pris connaissance du plan d'actions 2017 qui s'inscrit dans la continuité des actions prises en 2016 en intégrant (i) le déploiement des nouvelles chartes à savoir la Charte des Relations Institutionnelles et la Charte Déontologique des Journalistes, (ii) la mise à jour de la documentation au regard principalement de la loi Sapin II et l'établissement de procédures « Métier », ainsi (iii) qu'un module de formation interne sur « l'Éthique au quotidien ».

Concernant la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, le Comité a examiné les actions menées par le Groupe en 2016 notamment dans les domaines de la diversité, de la solidarité, du développement durable, du développement des compétences des collaborateurs et de la transparence du *reporting* extra-financier.

Le Comité a émis un avis favorable et valide le plan d'action proposé pour 2017 dans la continuité de ces thématiques.

DELEGATIONS ACCORDEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Les délégations sont publiées dans le présent document au point 6.3.5.

REGLES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées Générales sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer aux Assemblées Générales, soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter, soit en votant par correspondance, dans les conditions indiquées dans l'avis de réunion et l'avis de convocation disponibles sur le site Internet de la société <https://www.groupe-tf1.fr/> Rubrique Investisseurs/Espace Actionnaires/Assemblée Générale.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiés dans le présent document au point 6.1.

2.3 INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS 2017

Rapport sur les rémunérations selon l'article L. 225-37-3 du Code de Commerce.

Le présent chapitre rassemble les rapports requis par le Code de Commerce et les tableaux recommandés par :

- le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF révisé en novembre 2016, dont l'application est suivie par le Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise ;
- l'AMF dans sa recommandation du 22 décembre 2008, mise à jour le 17 novembre 2017, relative à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux.

2.3.1 REMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

PRINCIPES ET REGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS ACCORDEES AU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Remarques générales préalables

- Le dirigeant mandataire social est titulaire d'un contrat de travail avec Bouygues SA.
- Aucune indemnité de prise, cessation ou changement de fonctions ou indemnité de non-concurrence en cas de départ ne lui a été consentie par le Conseil d'Administration.
- Aucune rémunération variable annuelle différée, rémunération variable pluriannuelle ou rémunération exceptionnelle ne lui a été octroyée.
- La rémunération globale du dirigeant mandataire social prend en compte l'existence d'une retraite additive plafonnée et le fait qu'aucune indemnité susvisée ne lui a été consentie.
- En dehors des jetons de présence (voir ci-après tableau 2), aucune rémunération ne lui est versée par une filiale du groupe Bouygues, ni par une filiale du groupe TF1.

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration définit les critères d'attribution de la partie variable et arrête les rémunérations du dirigeant mandataire social de TF1, après avis du Comité des Rémunérations qui prend en compte les recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

La rémunération déterminée par le Conseil d'Administration correspond à l'intérêt général de l'entreprise. Elle résulte de la prise en compte des trois éléments suivants :

- performances de l'entreprise : le Conseil a jugé que cette rémunération était fonction du travail effectué et des résultats obtenus, dans un contexte économique, réglementaire et concurrentiel particulièrement complexe ;
- performances boursières : la rémunération a été considérée au regard des performances boursières de l'entreprise et notamment de l'évolution du cours moyen de l'action ;
- comparaison sectorielle et intra-Groupe : la rémunération est appréciée en comparaison avec celles des autres dirigeants du secteur, en France et en Europe. Elle est également fixée, selon des règles homogènes entre les différents métiers du groupe Bouygues.

Cette rémunération et les charges sociales afférentes sont versées au dirigeant mandataire social par Bouygues dont il est salarié puis

refacturées à TF1. Le Conseil d'Administration de TF1 autorise annuellement la refacturation de cette rémunération.

REMUNERATION FIXE

La rémunération fixe du dirigeant mandataire social est revue annuellement par le Conseil d'Administration de TF1, conformément à l'article L. 225-53 du Code de Commerce, après avis du Comité des Rémunérations. Elle correspond à l'intérêt général de l'entreprise, et résulte de la prise en compte des éléments suivants :

- le niveau et la difficulté des responsabilités ;
- l'expérience dans la fonction ;
- l'ancienneté dans le Groupe ;
- les pratiques relevées dans le Groupe ou les entreprises exerçant des activités comparables.

Pour 2017, la rémunération fixe de Gilles Pélisson s'est élevée à 920 000 euros.

AVANTAGES EN NATURE

Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'une voiture de fonction à laquelle s'ajoute la mise à disposition, pour des besoins personnels, d'une partie du temps d'une assistante et d'un chauffeur-agent de sécurité.

Ces avantages ont été valorisés à 6 220 euros pour Gilles Pélisson, dirigeant mandataire social.

REMUNERATION VARIABLE

Concernant la rémunération variable

Le Conseil fixe les critères de la rémunération variable, en tenant compte des recommandations AFEP/MEDEF.

La part variable est partie intégrante de la rémunération du dirigeant mandataire social. De même, une part variable est accordée aux *managers*.

Au sein du groupe TF1, les collaborateurs d'un niveau supérieur ou égal à celui de chef de service sont également éligibles à la part variable, qui est versée chaque année en mars au titre de l'année précédente. Le niveau de part variable dépend de l'atteinte d'objectifs reposant sur des critères collectifs et individuels, quantitatifs et qualitatifs. Le taux de part variable varie en fonction du niveau de responsabilités du collaborateur : plus le niveau de responsabilités est élevé, plus le taux de part variable est important.

Description générale de la méthode de détermination de la rémunération variable du dirigeant mandataire social

Un objectif est défini pour chaque critère.

Ces objectifs ont été établis de manière précise mais ne sont pas publiés pour des raisons de confidentialité.

Lorsque l'objectif est atteint, une part variable correspondant à un pourcentage de la rémunération fixe est octroyée. Si les cinq objectifs sont atteints, le total des cinq parts variables est égal au plafond global de 150 % que ne peut dépasser la rémunération variable du dirigeant mandataire social.

Si l'objectif est dépassé ou s'il n'est pas atteint, la part variable varie linéairement à l'intérieur d'une fourchette : la part variable ne peut excéder un seuil maximum, ou se trouve réduite à zéro en deçà d'un seuil minimum. Il faut souligner à nouveau que l'addition des cinq parts variables ainsi déterminées ne peut en tout état de cause dépasser le plafond global, fixé pour le dirigeant mandataire social à 150 % de la rémunération fixe.

Aucune rémunération variable annuelle différée ou pluriannuelle n'est attribuée au dirigeant mandataire social.

5 critères qui déterminent la part variable

En ce qui concerne le dirigeant mandataire social, sur avis du Comité des Rémunérations, le Conseil a décidé depuis 2010 de donner plus d'importance aux critères qualitatifs, la performance devant s'étendre à d'autres domaines que les seuls résultats financiers.

La rémunération brute variable du dirigeant mandataire social au titre de l'année 2017 est fondée sur les performances des groupes TF1 et Bouygues. Celles-ci sont déterminées par référence à des indicateurs économiques significatifs, visant à être stables et pertinents dans le temps, qui sont :

- quantitatifs :
 - critère P1 : évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Bouygues (30 % de la rémunération fixe à l'atteinte de l'objectif et permet de prendre en compte l'ensemble des performances financières du groupe Bouygues),
 - critère P2 : évolution, par rapport au plan, de la marge opérationnelle courante de TF1 (10 % de la rémunération fixe à l'atteinte de l'objectif et permet d'intéresser le dirigeant à l'amélioration des performances financières du groupe TF1),
 - critère P3 : évolution, par rapport au plan, du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de TF1 (25 % de la rémunération fixe à l'atteinte de l'objectif et permet de récompenser le dirigeant pour le respect des engagements budgétaires),
 - critère P4 : évolution, par rapport à l'exercice précédent, du bénéfice net consolidé (part du Groupe) hors éléments exceptionnels de TF1 (35 % de la rémunération fixe à l'atteinte de l'objectif et permet de prendre en compte les performances de croissance par rapport à l'exercice précédent) ;
- qualitatifs :
 - critère P5 : ce critère est composé de quatre critères qualitatifs (50 % de la rémunération fixe à l'atteinte des objectifs).

Depuis 2014, le Comité des Rémunérations a décidé d'inclure, dans les critères qualitatifs, un critère sur la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Ce critère, reconduit pour l'exercice 2017, requérait le maintien de la présence de TF1 dans quatre indices de notation extrafinancière. Au cours de l'année, le groupe TF1 a bien été maintenu dans quatre indices de notation financière (DJSI, Ethibel, Gaïa, Oekom, notamment).

À compter de 2017, le Comité des Rémunérations a décidé que, dans le cas où aucune des trois primes P2 P3 P4 ne serait due, le montant total des primes de P1 et P5 ne pourrait excéder un plafond de 75 % de la rémunération fixe (soit la moitié du plafond global de 150 %).

Plafond global

Le plafond global de la rémunération variable est de 150 % de la rémunération fixe.

La part variable de la rémunération attribuée pour 2017 à Gilles Pélisson, dirigeant mandataire social depuis le 19 février 2016, s'élève à 1 380 000 euros, soit 150 % de la rémunération fixe.

Pour mémoire, la rémunération variable perçue par l'ancien dirigeant mandataire social était égale à :

- 2012 : 50 % de la rémunération fixe ;
- 2013 : 111 % de la rémunération fixe ;
- 2014 : 150 % de la rémunération fixe ;
- 2015 : 119 % de la rémunération fixe.

La rémunération variable perçue par le dirigeant mandataire Gilles Pélisson social était égale à :

- 2016 : 55,5 % de la rémunération fixe de Gilles Pélisson, dirigeant mandataire social depuis le 19 février 2016, celui-ci ayant souhaité renoncer à 50 % de sa rémunération variable qui se serait élevée sinon à 115 % de la rémunération fixe.

RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'Administration, après avis du Comité des Rémunérations, s'est réservé la faculté d'attribuer une prime exceptionnelle.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée à Gilles Pélisson au titre de 2017.

JETONS DE PRESENCE

Le dirigeant mandataire social reçoit et conserve les jetons de présence versés par TF1.

OPTIONS D'ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE

Des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles Bouygues peuvent être accordées au dirigeant mandataire social par le Conseil d'Administration de la société Bouygues.

Gilles Pélisson a reçu, au cours de l'exercice 2017, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles Bouygues, consenties à compter du 1^{er} juin 2017 par le Conseil d'Administration de la société Bouygues, lors de sa séance du 16 mai 2017.

INDEMNITÉS DE PRISE, CESSATION OU CHANGEMENT DE FONCTIONS

Le dirigeant mandataire social ne bénéficie ni d'indemnités, ni d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions. Aucune indemnité relative à une clause de non-concurrence n'est prévue.

Le groupe Bouygues et ses filiales n'ont souscrit aucun engagement et n'ont consenti aucune promesse relative à l'octroi d'une indemnité de départ au bénéfice des administrateurs salariés. Bien qu'il ne s'agisse pas d'indemnités de séparation, il est précisé qu'en cas de rupture de son contrat de travail, un administrateur qui est salarié de la société Bouygues bénéficie de la convention collective applicable (pour Bouygues SA, la convention collective des cadres du bâtiment de la région parisienne) qui lui assure une indemnité d'environ un an de salaire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 AVRIL 2017 - SAY ON PAY

L'Assemblée Générale a donné un avis favorable sur les éléments de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2016 à Gilles Pélisson (7^{ème} résolution, adoptée à 91,1 % des voix).

L'Assemblée Générale réunie le 13 avril 2017 a approuvé la politique de rémunération du Président directeur général (principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Gilles Pélisson, 8^{ème} résolution, adoptée à 83,7 % des voix).

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL GILLES PELISSON AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Aucune rémunération autre que celles mentionnées dans ce tableau n'a été versée au dirigeant mandataire social par les groupes TF1 et Bouygues.

TABLEAU 1 - RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS, OPTIONS ET ACTIONS CONSENTIES AU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Pélisson Gilles – PDG depuis le 19/02/2016 (en euros)	2017	2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	2 324 720	1 329 809
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	263 736	197 888
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	2 588 456	1 527 697
Évolution	+ 69 %	-

TABLEAU 2 - RÉMUNÉRATIONS DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL GILLES PELISSON

Pélisson Gilles – PDG depuis le 19/02/2016 (en euros)	2017		2016	
	Montants dus bruts avant impôts	Montants versés bruts avant impôts	Montants dus bruts avant impôts	Montants versés bruts avant impôts
Rémunération fixe	920 000	920 000	797 334 ⁽¹⁾	797 334 ⁽¹⁾
Évolution	ns ⁽¹⁾	ns ⁽¹⁾		
Rémunération variable	1 380 000	510 232 ⁽²⁾	510 232 ⁽²⁾	-
Évolution	ns	ns		
% Variable/Fixe ⁽³⁾	150 %	-	55,5 %	-
Plafond	150 %	-	150 %	-
Autres rémunérations ⁽⁴⁾	-	-	-	-
Jetons de présence	18 500	18 500	16 023	16 023
Avantages en nature	6 220	6 220	6 220	6 220
TOTAL	2 324 720	1 454 952	1 329 809	819 577

(1) Correspond à une rémunération annuelle fixe de 920 000 euros, au prorata du temps de mandat dans l'année 2016.

(2) Gilles Pélisson ayant souhaité renoncer en 2016 à 50 % de sa part variable, qui telle que calculée selon les critères prévus, aurait été de 1 062 232 euros.

(3) Rapporté au salaire fixe annuel de 920 000 € annuel.

(4) Gilles Pélisson n'a reçu aucune rémunération complémentaire, que ce soit de TF1, de Bouygues ou des filiales de TF1.

Pour 2017, la rémunération de Gilles Pélisson s'est élevée à 2 324 720 euros.

La rémunération variable Gilles Pélisson s'est élevée à 1 380 000 euros pour 2017. Les critères quantitatifs ont été atteints dans leur intégralité, de même que les critères qualitatifs. Son versement est suspendu à l'adoption de la cinquième résolution présentée à l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2018 (Approbation des éléments de la rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Gilles Pélisson, « ex post »).

La rémunération de Gilles Pélisson résulte de la prise en compte des éléments suivants :

- les performances de l'entreprise : le Conseil a jugé que cette rémunération était fonction du travail effectué et de la qualité des résultats. Il a pris en compte la progression des audiences du Groupe, celle des revenus publicitaires (+ 2,1 %), la progression du résultat opérationnel courant de 55,9 millions d'euros (+ 43,2 %), celle du résultat net part du Groupe (+ 94,4 millions d'euros) ainsi que la hausse du cours de l'action de 30 % au cours de l'année 2017. Le Groupe a poursuivi son développement dans la production et annoncé le projet d'acquisition du groupe aufeminin qui concrétise la stratégie digitale annoncée ;
- la comparaison sectorielle et intra-Groupe : la rémunération est appréciée en comparaison avec celles des autres dirigeants du secteur, en France et en Europe. Elle est également fixée, selon des règles homogènes entre les différents métiers du groupe Bouygues.

EVOLUTION A COMPTER DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil d'Administration du 15 février 2018 a décidé que Gilles Pélisson bénéficierait d'une rémunération fixe de 920 000 €.

Le plafond théorique de la part variable ainsi que les critères quantitatifs et qualitatifs d'attribution restent identiques à ceux qui avaient été fixés en 2017.

RETRAITE ADDITIVE

Le Conseil d'Administration du 15 février 2017 a autorisé l'octroi d'un complément de retraite à Gilles Pélisson, Président directeur général de TF1, à compter du 1^{er} janvier 2017, soumis à certaines conditions pour l'acquisition des droits à retraite supplémentaire, qui s'appliqueront à la convention de retraite collective « à prestations définies » signée par Bouygues. Le bénéfice de cette retraite additive n'est acquis qu'au bout de dix années d'ancienneté dans le groupe Bouygues. Ce régime complémentaire a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurance.

L'Assemblée Générale réunie le 13 avril 2017 a approuvé cet engagement (5^{ème} résolution, adoptée à 75,1 % des voix).

■ Conditions de performance

L'article 229 de la loi du 6 août 2015 pour la croissance dispose que l'acquisition de droits à retraite par les dirigeants de sociétés cotées au titre d'un exercice est soumise au respect de conditions de performance.

L'acquisition des droits à retraite supplémentaire annuels par Gilles Pélisson sera subordonnée à des performances sur lesquelles il aura pu

avoir prise ; ces conditions de performance sont liées à l'atteinte d'un objectif de résultat net consolidé moyen par rapport au budget annuel :

- pour l'exercice 2016, sur la base du budget annuel 2016,
- pour l'exercice 2017, sur la base des budgets annuels 2016 et 2017,
- pour l'exercice 2018, sur la base des budgets annuels 2016, 2017 et 2018 ;

Pour les exercices ultérieurs, sur la base du budget annuel de l'exercice et des budgets annuels, des deux exercices qui l'auront précédé.

En fonction de l'atteinte des objectifs de résultat net consolidé, les droits à retraite additionnelle seront compris entre 0 % et un maximum de 0,92 % du salaire de référence. Pour 2017, les critères ont été atteints.

La retraite additive annuelle est plafonnée à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale (soit 313 824 euros pour 2017 ce qui représente un montant inférieur au plafond de 45 % du revenu de référence prévu par le Code AFEP/MEDEF).

Le bénéfice de cette retraite additive ne sera acquis qu'au bout de dix années d'ancienneté dans le groupe Bouygues.

Le Conseil d'Administration a également autorisé la refacturation par Bouygues, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017, de la quote-part de la prime versée à la compagnie d'assurance par Bouygues pour Gilles Pélisson.

JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Le montant total des jetons de présence à allouer aux mandataires sociaux et administrateurs de TF1 a été fixé lors de l'Assemblée Générale du 23 avril 2003 pour une enveloppe annuelle de 350 000 euros, la répartition étant laissée à l'initiative du Conseil d'Administration.

Les jetons de présence sont alloués de la façon suivante :

- à chaque administrateur : le montant théorique annuel est de 18 500 euros. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les jetons sont attribués à hauteur de 70 % en fonction de la présence aux séances du Conseil et à hauteur de 30 % au titre de la responsabilité des administrateurs ;
- aux membres des Comités :
 - Comité d'Audit : 3 000 euros par membre, par trimestre,
 - Comité des Rémunérations : 1 350 euros par membre, par trimestre,
 - Comité de Sélection : 1 350 euros par membre, par trimestre,
 - Comité de l'Éthique et de la RSE : 1 350 euros par membre, par trimestre.

En 2017, l'intégralité de l'enveloppe des jetons de présence de 350 000 euros n'a pas été utilisée.

Les jetons de présence, bruts et avant impôts, qui s'élèvent à 273 450 euros, y compris ceux de Gilles Pélisson, ont été versés à l'ensemble des administrateurs comme indiqué dans les tableaux de versement figurant ci-après.

TABLEAU 3 – JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS (EN EUROS)

Mandataires sociaux non dirigeants	Type de rémunération	Montants bruts avant impôts dus au titre de l'exercice 2017	Montants bruts avant impôts dus au titre de l'exercice 2016
Martin Bouygues	Jetons de présence	20 200	20 200
Olivier Bouygues	Jetons de présence	18 500	18 500
Fanny Chabirand ⁽¹⁾ (représentant du personnel)	Jetons de présence	23 900	23 900
Laurence Danon Arnaud	Jetons de présence	30 500	30 500
Pascaline de Dreuzy	Jetons de présence	28 650	20 364
Catherine Dussart	Jetons de présence	29 300	29 300
Janine Langlois-Glandier	Jetons de présence	23 900	23 900
Sophie Leveaux Talamoni ⁽¹⁾ (représentant du personnel)	Jetons de présence	22 050	23 900
Philippe Marien	Jetons de présence	35 900	35 900
Olivier Roussat	Jetons de présence	22 050	22 050
TOTAL		254 950	248 514

(1) Les jetons de présence des Administrateurs représentants du personnel ont été directement versés aux syndicats CFTC (22 050 euros) et FO (23 900 euros).

Aucune autre rémunération n'a été versée aux mandataires sociaux non dirigeants au titre de leur mandat social.

Les seules rémunérations versées par TF1 à Martin Bouygues et Olivier Bouygues, Olivier Roussat et Philippe Marien sont les jetons de présence TF1.

Les Administratrices salariées, Fanny Chabirand et Sophie Leveaux Talamoni, n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle au titre de leur mandat social dans le groupe TF1.

Les jetons de présence perçus par le mandataire social dirigeant sont les suivants :

JETONS DE PRÉSENCE PERÇUS PAR LE MANDATAIRE SOCIAL DIRIGEANT GILLES PELISSON

	Montants bruts avant impôts dus au titre de l'exercice 2017	Montants bruts avant impôts dus au titre de l'exercice 2016
Gilles Pélisson	18 500 €	16 023 €
TOTAL	18 500 €	16 023 €

2.3.2 RAPPORT SUR LES OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE 2017

Présentation requise par les articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce.

Le présent chapitre rassemble les rapports requis par le Code de Commerce et les tableaux recommandés par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF ou par l'AMF dans ses publications relatives à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux.

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'Administration a attribué des options de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites (actions de performance).

PRINCIPES ET REGLES RETENUS POUR L'ATTRIBUTION DES OPTIONS ET DES ACTIONS DE PERFORMANCE (ACTIONS GRATUITES) TF1

AUTORISATIONS DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Autorisation en cours de validité : l'Assemblée Générale Mixte du 13 avril 2017, dans sa 24^{ème} résolution, a renouvelé pour une durée de

trente-huit mois l'autorisation au Conseil d'Administration de consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la société au profit du personnel et des dirigeants de TF1 et de ceux des sociétés qui lui sont liés.

L'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2016, dans sa 17^e résolution, a autorisé pour une durée de trente-huit mois le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites, à son choix, soit d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions à émettre de la société, au profit du personnel et des dirigeants de TF1 et de ceux des sociétés qui lui sont liés.

À cet effet, l'Assemblée Générale a donné une délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions dans lesquelles elles seraient attribuées, dans le but d'associer plus étroitement les cadres dirigeants à la bonne marche du Groupe et à son avenir, ainsi qu'aux résultats de leurs efforts.

Un plafond global commun est prévu et est égal à 3 % du capital social.

Les 17^{ème} et 24^{ème} résolutions sur les options et attributions d'actions de performance prévoient :

- la fixation par le Conseil d'Administration des conditions, notamment le plafond à ne pas dépasser pour les options ou les actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, ainsi que les critères de performance qui leur sont applicables ;
- l'arrêt par le Conseil d'Administration de la liste ou des catégories des autres bénéficiaires des options ou des actions et la fixation des critères de performance qui leur sont applicables.

Par ailleurs, la 24^{ème} résolution sur les options prévoit l'absence de décote possible. Selon le cas :

- le prix de souscription sera au moins égal à la moyenne du cours de Bourse de l'action pendant les 20 jours de Bourse précédant leur attribution ;
- le prix d'achat des actions sera au moins égal à la moyenne du cours de Bourse de l'action pendant les 20 jours de Bourse précédant leur attribution ou au cours moyen d'achat par la société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration a consenti des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles TF1, sous conditions de performance pour l'ensemble des bénéficiaires à compter de 2011. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé de ne consentir aucune option d'actions TF1 ni d'action de performance TF1 au dirigeant mandataire social.

RÈGLES GÉNÉRALES APPLICABLES AUX ATTRIBUTIONS D'OPTIONS OU ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'Administration a pris en compte les recommandations du Code AFEP/MEDEF ainsi que celles de l'AMF.

Il est rappelé que :

- les options ou actions de performance sont attribuées pour attirer les dirigeants et collaborateurs, les fidéliser, les récompenser et les intéresser à moyen et long terme au développement de l'entreprise, en raison de leur contribution à sa valorisation ;
- environ 150 collaborateurs sont bénéficiaires des plans d'options et d'actions de performance, mandataires sociaux ou salariés de la société ou des sociétés du Groupe, faisant partie des trois instances de *management*. Les bénéficiaires sont choisis et les attributions individuelles sont arrêtées en fonction des niveaux de responsabilités et des performances, une attention particulière étant apportée aux cadres à potentiel ;
- aucune attribution d'option et d'action gratuite n'est faite à Gilles Pélisson, dirigeant mandataire social ;
- aucune décote n'est appliquée dans le cas d'attribution d'options ;
- les attributions d'options et d'actions de performance sont assorties de conditions de performance ;
- les *managers* bénéficiant de ces plans sont sensibilisés aux opérations d'initiés. Plusieurs règles internes ont été édictées et diffusées pour prévenir les délits ou manquement d'initiés : établissement d'une liste de personnes ayant accès aux informations privilégiées, rappel des devoirs d'abstention, information sur les dispositions du droit boursier. Un programme de conformité spécifique a été adopté et diffusé en 2015 ;

- une obligation d'abstention est prévue dans tous les plans d'options d'actions TF1 et d'actions de performance TF1 pour les collaborateurs figurant sur la liste des initiés de TF1 : les options attribuées ne pourront pas être exercées et les actions souscrites provenant des levées ou des attributions ne pourront pas être cédées pendant la période précédant la publication des comptes. Cette période est de trente jours calendaires précédant le jour de la publication des comptes semestriels ou annuels du groupe TF1 jusqu'au jour de la publication inclus. Cette période est de quinze jours calendaires précédant le jour de la publication des comptes trimestriels du groupe TF1 jusqu'au jour de la publication inclus Cette obligation d'abstention doit être également respectée pendant la période au cours de laquelle ces personnes ont connaissance d'une « information privilégiée », et le jour où cette information est rendue publique ;
- Annulation de plein droit en cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf autorisation exceptionnelle, invalidité, départ ou mise en retraite.

CRITÈRES DE PERFORMANCE APPLICABLES AUX OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES EN 2017

Des critères de performance déterminent le nombre d'options/actions de performance qui seront définitivement acquises par les bénéficiaires :

- réalisation du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant *versus* budget :
 - si la réalisation est supérieure ou égale à 95 % des objectifs : 100 % des options/actions de performance seront exerçables,
 - si la réalisation est supérieure ou égale à 85 % et inférieure à 95 % des objectifs : les options/actions de performance seront exerçables à hauteur du pourcentage de réalisation atteint de manière linéaire,
 - si la réalisation est inférieure à 85 %, aucune option/action de performance ne sera exerçable ;
- atteinte du ratio résultat opérationnel courant / chiffre d'affaires consolidé *versus* budget, sous réserve que le résultat net atteigne au moins 3 % du chiffre d'affaires consolidé :
 - si la réalisation est supérieure ou égale à 90 % des objectifs : 100 % des options/actions de performance seront exerçables,
 - si la réalisation est supérieure ou égale à 75 % et inférieure à 90 % des objectifs : les options/actions de performance seront exerçables à hauteur du pourcentage de réalisation atteint de manière linéaire,
 - si la réalisation est inférieure à 75 %, aucune option/action de performance ne sera exerçable.

Les options/actions de performance seraient acquises :

- pour moitié, à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2017-2018 à périmètre constant, comparée aux budgets fixés pour les exercices considérés ;
- pour moitié, à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2018-2019 à périmètre constant, comparée aux budgets fixés pour les exercices considérés.

Les critères sont pondérés l'un et l'autre à 50 %.

REGLES SPECIFIQUES APPLICABLES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Aucune attribution d'option ou d'action de performance n'est octroyée à Gilles Pélisson, dirigeant mandataire social.

CHOIX DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS D' ACTIONS ET D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Sur proposition du Comité des Rémunérations, Le Conseil a autorisé deux dispositifs d'intéressement à long terme aux résultats, au bénéfice des cadres dirigeants du Groupe.

Ces dispositifs visent à :

- maintenir mobilisés les cadres dirigeants dans une perspective de croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité (actions de performance) ;
- soutenir la cohésion en créant des objectifs collectifs et associer chacun à la nécessité de poursuivre la transformation de l'entreprise sur la durée ;
- fidéliser les principaux *managers* sur une longue période (options de souscription).

APPLICATION DE CONDITIONS DE PERFORMANCE

S'agissant du plan d'options n° 12 attribué en 2011, les bénéficiaires se sont vus définitivement attribuer 100 % du nombre d'options. Le calcul s'est effectué à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2011, 2012, 2013 à périmètre constant, comparée aux budgets fixés en 2010, 2011, 2012 pour les exercices respectifs de 2011, 2012, 2013.

S'agissant du plan n° 13 attribué en 2012, les bénéficiaires se sont vus définitivement attribuer 100 % du nombre d'options. Le calcul s'est effectué à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2012, 2013, 2014, 2015 à périmètre constant, comparée aux budgets fixés en 2011, 2012, 2013, 2014 pour les exercices respectifs de 2012, 2013, 2014, 2015.

Pour le plan n° 14 attribué en 2015, les conditions de performances ont été atteintes. 50 % des options ont été acquises en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires consolidé et 50 % en fonction du ratio résultat opérationnel courant / chiffre d'affaires consolidé. Le calcul s'est effectué à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2015, 2016 et 2017 à périmètre constant, comparée aux budgets fixés en 2014, 2015 et 2016 pour les exercices respectifs de 2015, 2016 et 2017.

Pour le plan d'options n° 15 attribué en 2016 et le plan d'actions de performance attribué en 2016, le calcul s'effectuera pour moitié, à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2016-2017 à périmètre constant, comparée aux budgets fixés pour les exercices considérés, et pour moitié, à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2017-2018 à périmètre constant, comparée aux budgets fixés pour les exercices considérés des performances des exercices 2016, 2017, 2018 à périmètre constant, comparée aux budgets fixés en 2015, 2016, 2017 pour les exercices respectifs de 2016, 2017, 2018.

Pour le plan n° 16 et le plan d'actions de performance attribué en 2017, le calcul s'effectuera pour moitié, à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2017-2018 à périmètre constant, comparée aux budgets fixés pour les exercices considérés, et pour

moitié, à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2018-2019 à périmètre constant, comparée aux budgets fixés pour les exercices considérés des performances des exercices 2017, 2018, 2019 à périmètre constant, comparée aux budgets fixés en 2016, 2017, 2018 pour les exercices respectifs de 2017, 2018, 2019.

Deux critères, pondérés l'un et l'autre à 50 %, détermineront l'attribution définitive des options et des actions de performance :

- 1) La réalisation du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant *versus* budget
 - Si la réalisation est supérieure ou égale à 95 % des objectifs :
 - 100 % des options seraient exerçables et 100 % des actions de performance seraient définitivement attribuées ;
 - Si la réalisation est supérieure ou égale à 85 % et inférieure à 95 % des objectifs :
 - les options seraient exerçables et les actions de performance seraient définitivement attribuées à hauteur du pourcentage de réalisation atteint de manière linéaire ;
 - Si la réalisation est inférieure à 85 % :
 - aucune option ne serait exerçable et aucune action de performance ne serait définitivement attribuées ;
- 2) L'atteinte du ratio Résultat Opérationnel Courant / Chiffre d'affaires consolidé (*versus* budget), sous réserve que le résultat net atteigne au moins « 3 % » du chiffre d'affaires consolidé
 - Si la réalisation est supérieure ou égale à 90 % des objectifs :
 - 100 % des options seraient exerçables et 100 % des actions de performance seraient définitivement attribuées ;
 - Si la réalisation est supérieure ou égale à 75 % et inférieure à 90 % des objectifs :
 - les options seraient exerçables et les actions de performance seraient définitivement attribuées à hauteur du pourcentage de réalisation atteint de manière linéaire ;
 - Si la réalisation est inférieure à 75 % :
 - aucune option ne serait exerçable et aucune action de performance ne serait définitivement attribuée.

Le Comité des Rémunérations examinera les critères de performances conditionnant l'exercice des options et l'acquisition définitive des actions de performance.

INFORMATIONS GENERALES ET CARACTERISTIQUES DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Modalités d'exercice et périodes d'exercice : cf. tableau 8.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ATTRIBUEES OU LEVEES EN 2017

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ATTRIBUEES/LEVEES DURANT L'EXERCICE PAR LES BENEFICIAIRES

Des options donnant droit à la souscription d'actions TF1 ont été consenties durant l'année 2017. Cf. tableau 8.

Le 27 avril 2017, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution, en date du 12 juin 2017, de 710 400 options, soit 0,3 % du capital, à 119 bénéficiaires du groupe TF1.



Le prix d'exercice de 11,45 euros par action est égal à la moyenne des cours des 20 séances de Bourse précédant le 12 juin 2017.

Au moment de l'attribution et conformément à la méthode retenue pour les comptes consolidés, la valeur de chaque option s'élevait à 1,85 euros.

Gilles Pélisson n'a reçu aucune option de souscription d'actions.

Au cours de l'année 2017, 448 200 options de souscription d'actions TF1 ont été levées, dans le cadre des plans n° 12 et n° 13. Le prix d'exercice est de 12,47 € euros pour le plan n° 12 et 6,17 euros pour le plan n° 13. Aucune décote n'avait été appliquée.

Au 31 décembre 2017, les options de souscription TF1 potentiellement exerçables sont celles du plan n° 13, soit 661 083 options, (soit un total de 0,3 % du capital social), et celles du plan n° 12, soit 1 032 800 options (soit un total de 0,5 % du capital social).

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ATTRIBUÉES/LEVÉES DURANT L'EXERCICE AU/PAR LE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Gilles Pélisson n'a pas bénéficié d'options d'achat ou de souscription TF1 en 2017.

Dans le cadre de ses fonctions chez Bouygues, Gilles Pélisson a reçu, au cours de l'exercice 2017, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles Bouygues, consenties à compter du 1^{er} juin 2017 par le Conseil d'Administration de la société Bouygues, lors de sa séance du 16 mai 2017.

TABLEAU 4 – OPTIONS CONSENTIES AU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EN 2017

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Gilles Pélisson	Plan Bouygues Date du Conseil : 16/05/2017 Date d'attribution : 01/06/2017	Souscription	3,2967 €	80 000	37,99 €	Du 01/06/2017 au 01/06/2027
TOTAL			263 736 €	80 000		

Le prix d'exercice a été calculé en référence à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de Bourse précédant la date du 01/06/2017 ; aucune décote n'a été appliquée.

TABLEAU 5 – LEVÉES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION EFFECTUÉES PAR LE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ TF1 EN 2017

Gilles Pélisson, dirigeant mandataire social, n'a pas levé d'options de souscription en 2017.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ATTRIBUÉES/LEVÉES DURANT L'EXERCICE AUX MANDATAIRES SOCIAUX SALARIÉS PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Des options ont été octroyées en 2017 aux administrateurs salariés :

Nom du mandataire social salarié	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Nombre d'options attribuées/levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Sophie Leveaux Talamoni	Plan n° 16 Date du Conseil : 27/04/2017 Date d'attribution : 12/06/2017	Souscription	13 000	11,45 €
TOTAL			13 000	

Sophie Leveaux Talamoni a réalisé la levée de 12 800 options de souscription d'actions du plan n° 13 en 2017. Le prix d'exercice du plan n° 13 est de 6,17 €.

ACTIONS DE PERFORMANCE

Un plan d'actions de performance a été attribué en 2017.

TABLEAU 6 – ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Aucune action de performance n'a été attribuée au dirigeant mandataire social Gilles Pélisson par la société en 2017.

TABLEAU 7 – ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR LE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Aucune action de performance n'est disponible car aucune action de performance n'a été attribuée par la société au dirigeant mandataires social Gilles Pélisson.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET AUTRES INFORMATIONS

TABLEAU 8 – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION

	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14	Plan n° 15	Plan n° 16
Date de l'Assemblée Générale	14/04/2011	14/04/2011	17/04/2014	17/04/2014	13/04/2017
Date du Conseil d'Administration	12/05/2011 et 25/07/2011	14/05/2012	29/04/2015	26/04/2016	27/04/2017
Date d'attribution	10/06/2011	12/06/2012	12/06/2015	08/06/2016	12/06/2017
Nature du plan	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription
Nombre total d'options de souscription consenties	1 500 000	1 437 200	1 308 800	642 000	710 400
<i>dont les mandataires sociaux</i>	<i>7 200</i>	<i>7 200</i>	<i>16 000</i>	<i>0</i>	<i>13 000</i>
<i>dont aux 10 premiers attributaires salariés</i>	<i>272 000</i>	<i>302 000</i>	<i>368 000</i>	<i>114 000</i>	<i>118 000</i>
Nombre total d'options de souscription consenties sous conditions de performances	1 500 000	1 437 200	1 308 800	642 000	710 400
Point de départ d'exercice des options	10/06/2015	12/06/2016	12/06/2018	08/06/2019	12/06/2020
Date d'expiration	10/06/2018	12/06/2019	12/06/2022	08/06/2023	12/06/2024
Prix de souscription	12,47 €	6,17 €	15,46 €	10,99 €	11,45 €
Modalités d'exercice	Levée et cessibilité à partir du 4 ^{ème} anniversaire	Levée et cessibilité à partir du 4 ^{ème} anniversaire	Levée et cessibilité à partir du 3 ^{ème} anniversaire	Levée à partir du 3 ^{ème} anniversaire et cessibilité à partir du 4 ^{ème} anniversaire	Levée à partir du 3 ^{ème} anniversaire et cessibilité à partir du 4 ^{ème} anniversaire
Nombre d'actions souscrites au 31/12/17	274 400	603 717	-	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées, non attribuées ou devenues caduques	192 800	172 400	86 100	32 500	9 900
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	1 032 800	661 083	1 222 700	609 500	700 500

L'évolution du nombre d'options en cours de validité est présentée en note 7.4.6.2 des notes annexes aux états financiers consolidés de TF1 au 31 décembre 2017. La charge relative aux plans de souscription d'actions octroyés par TF1 est présentée en note 7.4.6.3 des mêmes notes annexes. La valorisation au moment de leur attribution, calculée à partir du modèle Black-Scholes est de : 1,18 euro (plan n° 12),

0,70 euro (plan n° 13), 2,75 euros (plan n° 14), 2,15 euros (plan n° 15) et 1,85 euro (plan n° 16).

Les plans antérieurs dernièrement échus sont : le plan d'options n° 10 est devenu caduc le 20 mars 2015, le plan d'options n° 11 est devenu caduc le 20 mars 2016.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DES ACTIONS DE PERFORMANCE ET AUTRES INFORMATIONS
TABLEAU 8 – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DES ACTIONS DE PERFORMANCE

	Actions de performance 2016	Actions de performance 2017
Date d'Assemblée	14/04/2016	14/04/2016
Date du Conseil d'Administration	26/04/2016	27/04/2017
Date d'attribution	08/06/2016	12/06/2017
Nature des actions	Actions à émettre	Actions à émettre
Nombre maximum d'actions attribuées	170 000	172 000
<i>dont aux mandataires sociaux</i>	0	0
<i>dont aux 10 premiers attributaires salariés</i>	<i>Maximum : 79 600</i>	<i>80 500</i>
Période d'acquisition	Du 08/06/2016 au 07/06/2019	Du 12/06/2017 au 11/06/2020
Période de conservation	Du 08/06/2019 au 07/06/2020	Du 12/06/2020 au 11/06/2021
Date de cession	À partir du 08/06/2020	À partir du 12/06/2021
Juste valeur du nombre probable d'actions attribuées estimé à l'origine	1,9 M€	2,0 M€
Critère de présence	Oui	Oui
Critères de performance	Oui	Oui
Nombre d'actions acquises au 31/12/2016	-	-
Nombre d'actions attribuées annulées ou caduques	9 900	-
Nombre d'actions en cours d'acquisition	160 100	172 000

TABLEAU 9 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION CONSENTIES A OU LEVEES PAR DIX SALARIES (NON MANDATAIRES SOCIAUX) DE LA SOCIÉTÉ TF1 AYANT REÇU LE PLUS GRAND NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE L'EXERCICE 2017

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Date d'échéance	Plan n°
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.				
Romain Bessi	13 000	11,45	12/06/2021	16
Marie Guillaumond	13 000	11,45	12/06/2021	16
Christophe Marx	13 000	11,45	12/06/2021	16
Mathieu Vergne	13 000	11,45	12/06/2021	16
Philippe Balland	10 000	11,45	12/06/2021	16
Frédéric Pedraza	10 000	11,45	12/06/2021	16
Santiago Casariego	9 000	11,45	12/06/2021	16
Stéphane Eveillard	9 000	11,45	12/06/2021	16
Antoine Guelaud	9 000	11,45	12/06/2021	16
Sylvie Le Meignen (Delalande)	9 000	11,45	12/06/2021	16
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.				
Régis Ravanas	24 000	6,17	12/06/2019	13
Céline Nallet	16 000	6,17	12/06/2019	13
Elisabeth Durand Bernard	16 000	12,47	10/06/2015	12
Elisabeth Durand Bernard	8 000	6,17	12/06/2019	13
Sébastien Frapier	16 000	6,17	12/06/2019	13
Christophe Marx	16 000	6,17	12/06/2019	13
Jean-Michel Gras	12 800	6,17	12/06/2019	13
Philippe Denery	12 000	6,17	12/06/2019	13
Fabrice Mollier	9 600	6,17	12/06/2019	13
Jean Christophe Lomenede	7 200	6,17	12/06/2019	13
Anne-Sophie Kristoffy	6 000	6,17	12/06/2019	13

TABLEAU 10 – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Actions de performance consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions de performance, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions de performance ainsi consenties est le plus élevé.

Bénéficiaires	Nombre d'actions de performance attribuées en 2017	Date d'acquisition définitive	Nombre d'actions de performance attribuées en 2016	Date d'acquisition définitive
Ara Aprikian	10 000	11/06/2020	10 000	07/06/2019
Régis Ravanas	10 000	11/06/2020	10 000	07/06/2019
Olivier Abecassis	8 500	11/06/2020	8 500	07/06/2019
Philippe Denery	8 500	11/06/2020	8 500	07/06/2019
Catherine Nayl Perrot	8 500	11/06/2020	8 500	07/06/2019
Arnaud Bosom	7 500	11/06/2020	7 500	07/06/2019
Jean-Michel Counillon	7 500	11/06/2020	7 500	07/06/2019
Christine Bellin	7 000	11/06/2020	6 500	07/06/2019
Frédéric Ivernel	6 500	11/06/2020	6 500	07/06/2019
Fabrice Bailly	6 000	11/06/2020	5 400	07/06/2019

2.3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

TABEAU 11 – AUTRES INFORMATIONS SUR LE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽²⁾		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Gilles Pélisson	X ⁽³⁾		X ⁽²⁾			X ⁽⁴⁾		X

(1) Cf. § 2.3.1 – « Concernant le complément de retraite ». La retraite complémentaire annuelle, soit 0,92 % du salaire de référence (moyenne des trois meilleures années) par année d'ancienneté dans le régime, est plafonnée à huit fois le plafond de la sécurité sociale (soit, en 2017, 313 824 euros). Il s'agit d'un régime de retraite fermé (à adhésion obligatoire). Le bénéfice de cette retraite additive n'est acquis qu'après dix ans d'ancienneté dans le groupe Bouygues, sous réserve d'être présent au sein du Groupe au moment du départ. Il est précisé que le groupe Bouygues n'est pas conduit à constituer des provisions au titre de ce régime additif, ce dernier ayant la forme d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'un assureur extérieur au Groupe. Cette retraite complémentaire annuelle a été soumise à la procédure des conventions réglementées.

(2) Cf. § 2.3.1 – « L'Assemblée Générale du 13 avril 2017 a approuvé à 75 % le complément de retraite au bénéfice de Gilles Pélisson. Gilles Pélisson bénéficierait sous certaines conditions d'un régime de retraite additive lorsqu'il prendra sa retraite. Ce régime de retraite additionnelle est conditionné à des conditions de performance. L'acquisition de ses droits à retraite supplémentaire annuels sera subordonnée à des performances sur lesquelles il aura pu avoir prise ; ces conditions de performance sont liées à l'atteinte d'un objectif de résultat net consolidé moyen par rapport au budget annuel :

- pour l'exercice 2016, sur la base du budget annuel 2016 ;
 - pour l'exercice 2017, sur la base des budgets annuels 2016 et 2017 ;
 - pour l'exercice 2018, sur la base des budgets annuels 2016, 2017 et 2018 ;
 - pour les exercices ultérieurs, sur la base du budget annuel de l'exercice et des budgets annuels, des deux exercices qui l'auront précédé.
- En fonction de l'atteinte des objectifs de résultat net consolidé, les droits à retraite additionnelle seront compris entre 0 % et un maximum de 0,92 % du salaire de référence.

(3) Gilles Pélisson a un contrat de travail avec Bouygues SA et non avec TF1 SA.

(4) Indemnités de séparation : la société Bouygues et ses filiales n'ont souscrit aucun engagement et n'ont consenti aucune promesse relative à l'octroi d'une indemnité de départ au bénéfice du dirigeant mandataire social. Aucun engagement et aucune promesse de ce type n'ont été consentis au bénéfice des administrateurs salariés de la société Bouygues. Bien qu'il ne s'agisse pas d'indemnité de séparation, il est précisé qu'un administrateur qui est salarié de la société bénéficie de la convention collective applicable (pour Bouygues SA, la convention collective des cadres du bâtiment de la région parisienne) et donc des indemnités prévues par celle-ci dans le cas où il est mis fin à un contrat de travail. Le cas échéant, de telles indemnités de départ seraient refacturées à TF1 au prorata des années passées en tant que salarié ou mandataire social au sein du groupe TF1.

2.4 RAPPORT SUR LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ATTRIBUABLES AU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL EN 2018

Le Conseil d'Administration a arrêté et approuvé ce rapport lors de sa séance du jeudi 15 février 2018.

2.4.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le Conseil d'Administration a arrêté comme suit pour l'exercice 2018 les neuf principes généraux sur le fondement desquels seraient déterminés les rémunérations et avantages du Président directeur général de TF1.

- 1) Respect des recommandations du Code AFEP/MEDEF.
- 2) Aucune indemnité de cessation de fonctions ou indemnité de non-concurrence en cas de départ.
- 3) Niveau des rémunérations prenant en compte l'existence d'une retraite additive plafonnée et le fait qu'aucune indemnité de cessation de fonctions ou de non concurrence n'a été consentie.
- 4) Prise en compte du niveau et de la difficulté des responsabilités du dirigeant mandataire social. Prise en compte de son expérience dans la fonction et de son ancienneté dans le Groupe.
- 5) Prise en compte des pratiques relevées dans les groupes ou entreprises exerçant des activités comparables.
- 6) Une structure des rémunérations incitative se décomposant comme suit :
 - une rémunération fixe ;
 - une rémunération variable annuelle ;
 - des jetons de présence ;
 - des avantages en nature limités ;
 - une retraite additive.
- 7) Pas de rémunération variable annuelle différée. Pas de rémunération variable pluri-annuelle.
- 8) Faculté laissée au Conseil d'Administration de décider le versement d'une rémunération exceptionnelle mais réservée à des circonstances effectivement exceptionnelles.
- 9) Aucune rémunération supplémentaire versée au dirigeant mandataire social par une filiale du Groupe en dehors des jetons de présence.

2.4.2 CRITÈRES RETENUS EN 2018 PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉTERMINER, RÉPARTIR ET ATTRIBUER LES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

REMUNERATION FIXE

920 000 €

REMUNERATION VARIABLE ANNUELLE

Au maximum 150 % de la rémunération fixe soit un plafond de 1 380 000 €.

La rémunération variable annuelle serait déterminée par application de cinq critères (se référant pour quatre d'entre eux à un plan d'affaires à trois ans) ouvrant la possibilité de recevoir cinq primes P1, P2, P3, P4 et P5.

- P1** Résultat net consolidé (RNC) de Bouygues réalisé au cours de l'exercice / Objectif = RNC du plan 2018.
- P2** Pourcentage de la marge opérationnelle courante (MOC) de TF1 réalisée au cours de l'exercice / Objectif = MOC du plan 2018.
- P3** Résultat net consolidé (RNC) de TF1 réalisé au cours de l'exercice / Objectif = RNC du plan 2018.
- P4** Résultat net consolidé hors éléments exceptionnels de TF1 réalisé au cours de l'exercice / Objectif = RNC de l'exercice 2017.

P5 Critères qualitatifs.

MÉTHODE DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE 2018

La méthode de détermination de la rémunération variable du dirigeant mandataire social serait la suivante :

(RF = Rémunération Fixe)

P1, P2, P3 et P4

Le poids effectif de chaque critère déterminant le versement de chacune des quatre primes P1, P2, P3 et P4 est fonction de la performance obtenue au cours de l'exercice.

Chaque Prime P est calculée de la façon suivante :

- 1) Si la performance est inférieure de plus de 10 % à l'Objectif, la prime concernée (P1, P2, P3 ou P4) = 0 ;
- 2) Si la performance se situe entre (Objectif - 10 %) et l'Objectif :
 - P1 = 0 à 30 % de RF
 - P2 = 0 à 10 % de RF
 - P3 = 0 à 25 % de RF
 - P4 = 0 à 35 % de RF ;

3) Si la performance est supérieure à l'Objectif :

P1 = 30 % à 60 % de RF
 P2 = 10 % à 20 % de RF
 P3 = 25 % à 50 % de RF
 P4 = 35 % à 70 % de RF.

Entre ces limites le poids effectif de chaque prime est défini par interpolation linéaire.

P5

Le Conseil d'Administration définit le poids effectif de P5 sans pouvoir dépasser le plafond de 50 % de RF.

Plafond

La somme des cinq primes P1, P2, P3, P4 et P5 calculées selon la méthode décrite ci-dessus ne peut jamais dépasser un **plafond de 150 % de RF**.

Dans le cas où aucune des trois primes P2, P3 et P4 ne serait dues, le montant total des primes P1 et P5 ne pourra excéder le plafond de 75 % de la rémunération fixe.

JETONS DE PRÉSENCE

Les jetons de présence versés par une filiale du Groupe seraient conservés par le dirigeant mandataire social

AVANTAGES EN NATURE

Une voiture de fonction serait allouée au dirigeant mandataire social.

RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Le dirigeant mandataire social serait éligible au bénéfice d'un contrat de retraite collective à prestations définies régi par l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité Sociale. Ce régime de retraite présenterait les caractéristiques qui suivent :

- 1) droits à pension pouvant être acquis chaque année et limités à un maximum de 0,92 % de la rémunération de référence ;
- 2) conditions d'entrée dans le régime et autres conditions pour pouvoir en bénéficier :
 - être membre du Comité de Direction générale Bouygues SA, au jour du départ ou de la mise à la retraite,
 - avoir au moins 10 années d'ancienneté au sein du groupe Bouygues au moment du départ ou de la mise à la retraite,
 - achever définitivement la carrière professionnelle au sein de l'une des sociétés du Groupe (cette condition est remplie, lorsque le salarié fait partie des effectifs à la date de son départ ou de sa mise à la retraite),

- être âgé d'au moins 65 ans, au jour du départ ou de la mise à la retraite,
- procéder à la liquidation des régimes de retraite de base de la Sécurité Sociale, et complémentaires obligatoires ARRCO, AGIRC ;

3) rémunération de référence égale au salaire brut moyen des trois meilleures années civiles, perçu par le dirigeant au sein du groupe Bouygues, pendant sa période d'appartenance au Comité de Direction générale de Bouygues, revalorisée selon l'évolution du point AGIRC, à la date de cessation du mandat social ou de rupture du contrat de travail.

Le salaire brut de référence s'entend de celui pris en compte pour le calcul des cotisations de Sécurité Sociale, en application des dispositions de l'article L. 242-1 du Code de la Sécurité Sociale.

- 4) rythme d'acquisition des droits : rythme annuel ;
- 5) plafond : 8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale (313 824 € en 2017) ;
- 6) financement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance à laquelle est versée chaque année une cotisation ;
- 7) conditions de performance :
 - a) Définition de l'objectif de performance (dénommé ci-après « l'Objectif »)

- Exercice 2018 : Objectif = que la moyenne des résultats nets consolidés de TF1 des exercices 2016, 2017 et 2018 (« Moyenne RNC ») ne soit pas à plus de 10 % inférieure à la moyenne des résultats nets consolidés prévus par le plan de l'exercice clos et par les deux plans 2017 et 2018 (« Moyenne Plans ») ;

- Chaque exercice ultérieur : Objectif = que la moyenne des résultats nets consolidés de TF1 de l'exercice clos et des deux exercices qui l'auront précédé (« Moyenne RNC ») ne soit pas à plus de 10 % inférieure à la moyenne des résultats nets consolidés prévus par le plan de l'exercice clos et les plans des deux exercices qui l'auront précédé.

b) Modalités de détermination de l'acquisition de droits à pension en fonction des performances

- si la Moyenne RNC se situe dans l'Objectif : **droits à pension annuels = 0,92 % du salaire de référence ;**
- si la moyenne RNC est de plus de 20 % inférieure à la Moyenne Plans : **droits à pension annuels = 0.**

Entre cette limite inférieure et cette limite supérieure les droits à pension attribuée varieraient linéairement de 0 à 0,92 % du salaire de référence.



COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2017 **RFA**

3.1 FAITS MARQUANTS	100
3.2 RESULTATS DES ACTIVITES	101
3.2.1 Le Groupe	101
3.2.2 Perspectives	107
3.2.3 Événements survenus depuis la clôture de l'exercice	107
3.2.4 Rôle de TF1 auprès de ses filiales et relations avec sa maison mère	107
3.2.5 La société mère TF1	108
3.2.6 Principales acquisitions et cessions	109



3.1 FAITS MARQUANTS

JANVIER

12 janvier 2017

Entrée du groupe TF1 au capital de Studio71 (6,1 %), filiale de ProSiebenSat.1 et 3^{ème} MCN mondial avec plus de 6 milliards de vidéos vues par mois.

23 janvier 2017

Finalisation de l'opération visant à l'acquisition par TF1 d'une participation majoritaire au capital de MinuteBuzz.

FEVRIER

6 février 2017

Le groupe Newen acquiert une participation majoritaire au sein du capital de Tuvalu Media Group, premier producteur indépendant aux Pays-Bas.

21 février 2017

Prise de participation minoritaire au capital de la société Play Two, nouvelle entité indépendante de production de musique, concerts, spectacles et d'édition phonographique.

MARS

31 mars 2017

Réalisation de la cession, à Mediawan SA, de la participation de 33,5 % que TF1 détenait dans Groupe AB.

AVRIL

10 avril 2017

Lancement d'une deuxième saison pour le programme d'incubation de startups du groupe TF1.

MAI

12 mai 2017

La chaîne TF1 a signé avec la régie publicitaire Transfer un accord de commercialisation de ses espaces publicitaires en Belgique.

JUIN

9 juin 2017

Les groupes médias TF1, Mediaset (Espagne et Italie) et ProSiebenSat.1 créent la régie digitale European Broadcaster Exchange (EBX) afin de proposer des campagnes vidéos pan-européennes dans un environnement 100 % *brand safe* et *premium*.

23 juin 2017

Studio71 France sera lancé en septembre prochain dans le cadre du partenariat digital paneuropéen du groupe TF1 avec le groupe ProSiebenSat.1 autour de Studio71. Le lancement de Studio71 France marque une étape structurante dans le renforcement de l'offre de contenus digitaux premiums du groupe TF1 sur les plateformes.

JUILLET

29 juillet 2017

À cette date (date d'échéance des contrats) et en l'absence de tout accord avec le groupe TF1, Numericable-SFR n'est plus autorisé à exploiter commercialement MYTF1 et les chaînes en clair du groupe TF1. En conséquence, le groupe TF1 n'est plus en mesure de fournir à Numericable-SFR le service replay MYTF1 et a demandé à ce que le distributeur cesse l'exploitation commerciale des chaînes TF1, TMC, NT1, HD1, LCI.

SEPTEMBRE

13 septembre 2017

Formula 1[®] a conclu un accord pluriannuel avec TF1 concernant les droits de diffusion en exclusivité, en clair et en intégralité de 4 Grands Prix de Formule 1. L'accord prendra effet dès le début du championnat 2018.

28 septembre 2017

À compter du 1^{er} octobre, Thierry Thuillier est nommé Directeur général adjoint du pôle Information du groupe TF1 et intègre le Comité Exécutif du Groupe.

OCTOBRE

12 octobre 2017

Discovery Communications choisit TF1 Publicité pour commercialiser les espaces publicitaires des chaînes thématiques (chaînes Eurosport et Discovery) et des plateformes numériques du Groupe en France. Cet accord est effectif dès le 1^{er} janvier 2018.

NOVEMBRE

6 novembre 2017

Les groupes TF1 et Altice-SFR group annoncent la signature du premier accord de distribution global intégrant l'offre *TF1 Premium* et des services complémentaires.

14 novembre 2017

Le groupe TF1 annonce l'arrivée de Channel 4 en tant que 4^{ème} partenaire de la régie European Broadcaster Exchange (EBX) et la nomination de Chris Le May en qualité de CEO.

16 novembre 2017

Le groupe Canal Plus acquiert auprès du groupe TF1 les droits payants de l'intégralité de la Coupe du Monde féminine de la FIFA 2019.

DÉCEMBRE

05 décembre 2017

RAISE et le groupe TF1 annoncent aujourd'hui le lancement de RAISE M4E, une société d'investissement en *media for equity* dédiée aux startups.

12 décembre 2017

Annnonce de la remise d'une offre ferme pour l'acquisition, par le groupe TF1, de la participation majoritaire du groupe Axel Springer (78,4 % du capital) dans le groupe aufeminin. La finalisation de la transaction pourrait intervenir dans le courant du 1^{er} semestre 2018.

3.2 RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

Les résultats ci-après sont présentés selon la décomposition des secteurs d'activités du groupe TF1. La définition de chacun des secteurs ci-dessous est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés condensés.

3.2.1 LE GROUPE

Ces chiffres clés sont extraits des données financières consolidées du groupe TF1.

CHIFFRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2017	2016
Chiffre d'affaires consolidé	2 124,9	2 062,7
Chiffre d'affaires publicitaire Groupe	1 561,7	1 530,1
Chiffre d'affaires des autres activités	563,2	532,6
Résultat opérationnel courant	185,3	129,4
Résultat opérationnel	162,0	45,7
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	136,1	41,7
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	372,3	267,5
Bénéfice net des activités poursuivies par action (en €)	0,65	0,20
Bénéfice net des activités poursuivies dilué par action (en €)	0,65	0,20
Total capitaux propres part du Groupe	1 581,9	1 493,4
Trésorerie nette des activités poursuivies	256,7	186,7

Le chiffre d'affaires consolidé 2017 du groupe TF1 s'élève à 2 124,9 millions d'euros, en hausse de 62,2 millions d'euros par rapport à 2016. Il se compose :

- d'un chiffre d'affaires publicitaire qui s'établit à 1 561,7 millions d'euros, en hausse de 31,6 millions d'euros (+ 2,1 %) par rapport à 2016 ;

- et d'un chiffre d'affaires des autres activités de 563,2 millions d'euros, en hausse de 30,6 millions d'euros (+ 5,7 %) sur un an.

COÛT DES PROGRAMMES

(en millions d'euros)	2017	2016*
Total coût des programmes	983,9	1 006,6
Événements sportifs	0,0	46,1
Total coûts des programmes hors événements sportifs	983,9	960,5
Variétés/Jeux/Magazines	273,9	269,5
Fictions/Téléfilms/Séries/Théâtre	325,2	312,1
Sports (hors événements sportifs)	59,2	49,0
Information	142,5	140,7
Films	169,0	174,1
Jeunesse	14,2	15,1

* Pour rappel, le coût des programmes 2016 publié était de 1 032 millions d'euros, dont 25,4 millions d'euros de charges non récurrentes. Hors charges non récurrentes, il s'établit à 1 006,6 millions d'euros.

Le coût des programmes des antennes en clair intègre celui de LCI à compter de son passage en clair en avril 2016.

COÛT DES PROGRAMMES VENTILE PAR NATURE DU COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	2017	2016
Achats consommés et variation de stocks	(787,8)	(819,9)
Charges de personnel	(81,1)	(78,3)
Charges externes	(23,2)	(21,7)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(89,6)	(90,0)
Autres lignes du compte de résultat IFRS	(2,2)	3,3
Résultat opérationnel courant	(983,9)	(1 006,6)

Le coût des programmes des cinq chaînes en clair du Groupe, en l'absence d'événement sportif majeur, est en économie de 22,7 millions d'euros par rapport à 2016 et s'élève à 983,9 millions d'euros en 2017. Il prend en compte un réinvestissement maîtrisé dans les programmes des chaînes de la TNT pour accompagner la stratégie multichânes.

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

En 2017, le résultat opérationnel courant du groupe TF1 s'élève à 185,3 millions d'euros contre 129,4 millions d'euros un an plus tôt, en hausse de 55,9 millions d'euros, due principalement :

- aux effets de la stratégie multichânes et de la transformation du Groupe ;
- à une économie sur le coût des programmes de 22,7 millions d'euros, incluant l'absence de coût d'événements sportifs majeurs (36,9 millions d'euros d'économies nettes des programmes de remplacement) ;
- aux économies récurrentes du plan *Recover* pour 27 millions d'euros.

Le taux de marge opérationnelle est en progression de 2,4 points pour s'établir à 8,7 % contre 6,3 % un an auparavant.

RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 162,0 millions d'euros après la prise en compte de 23,3 millions d'euros de charges non courantes, correspondant à l'amortissement des droits audiovisuels réévalués dans le cadre de l'acquisition de Newen Studios.

RESULTAT NET

Le résultat net part du Groupe s'établit à 136,1 millions d'euros. Il inclut le résultat de l'activité, le résultat de la cession des participations dans Groupe AB et Teads, le produit d'impôt correspondant au remboursement de la taxe de 3 % sur les dividendes et une contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés liée à l'évolution du taux d'imposition en fin d'année.

STRUCTURE FINANCIERE

Au 31 décembre 2017, le total des capitaux propres part du Groupe atteint 1 581,9 millions d'euros pour un total de bilan de 3 390,3 millions d'euros.

La trésorerie brute s'établit à fin décembre 2017 à 495,5 millions d'euros, en hausse de 76,2 millions d'euros sur un an, après versement d'un dividende de 58,6 millions d'euros, prises de participation dans Tuvalu et Studio71, et les produits de cession des participations dans Groupe AB et Teads.

La trésorerie nette atteint 256,7 millions d'euros au 31 décembre 2017, après prise en compte de la dette nette de Newen Studios et des options sur les parts des minoritaires.

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose d'un portefeuille de lignes bilatérales d'un montant total de 1 015 millions d'euros confirmées auprès de différents établissements bancaires. Au 31 décembre 2017, des tirages ont été réalisés à hauteur de 108 millions d'euros pour Newen. Ce portefeuille de lignes de crédit est renouvelé régulièrement en fonction des échéances contractuelles des lignes afin de toujours maintenir un niveau de liquidité suffisant pour le Groupe.

RETOUR AUX ACTIONNAIRES

Afin de rémunérer les capitaux investis, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2018 de verser un dividende de 0,35 euro par action.

Les dates de détachement, d'arrêté des positions et de paiement sont respectivement fixées aux 30 avril, 2 mai et 3 mai 2018.

CONTRIBUTIONS AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR SECTEUR

(en millions d'euros)	T1 2017	T1 2016	T2 2017	T2 2016	T3 2017	T3 2016	T4 2017	T4 2016	2017	2016	Var.	Var. %
Antennes	404,1	389,4	451,3	448,7	330,7	323,3	527,5	508,5	1 713,6	1 669,9	43,7	2,6 %
Publicité TV des chaînes en clair	348,0	341,3	397,2	394,9	284,4	279,7	450,9	439,4	1 480,5	1 455,3	25,2	1,7 %
Autres revenus du secteur Antennes	56,1	48,1	54,1	53,8	46,3	43,6	76,6	69,1	233,1	214,6	18,5	8,6 %
Studios et Divertissements	94,8	92,5	86,5	94,6	99,2	78,2	130,8	127,5	411,3	392,8	18,5	4,7 %
Chiffre d'affaires consolidé	498,9	481,9	537,8	543,3	429,9	401,5	658,3	636,0	2 124,9	2 062,7	62,2	3,0 %
Coûts des programmes	(233,5)	(232,4)	(248,7)	(265,4)	(211,7)	(218,7)	(290,0)	(290,1)	(983,9)	(1 006,6)*	22,7	- 2,3 %
Antennes	26,6	4,9	64,9	33,1	(8,0)	(16,5)	59,8	66,0	143,3	87,5	55,8	63,8 %
dont Antennes en clair	13,9	(3,5)	51,9	21,6	(17,7)	(25,6)	47,6	52,7	95,7	45,2	50,5	x2,1
Studios et Divertissements	9,7	9,9	6,4	9,6	15,9	5,6	10,0	16,8	42,0	41,9	0,1	0,2 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	36,3	14,8	71,3	42,7	7,9	(10,9)	69,8	82,8	185,3	129,4	55,9	43,2 %

* Le coût des programmes 2016 publié était de 1 032 millions d'euros dont 25,4 millions d'euros de charges non récurrentes. Hors charges non récurrentes, il s'établit à 1 006,6 millions d'euros.

ANTENNES

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	2017	2016	Var. en M€
Antennes en clair	1 543,8	1 517,1	26,7
dont publicité TV des chaînes en clair	1 480,5	1 455,3	25,2
dont Autre CA	63,3	61,8	1,5
Autres antennes et activités associées	169,8	152,8	17
ANTENNES	1 713,6	1 669,9	43,7

ANTENNES EN CLAIR

Chiffre d'affaires publicitaire

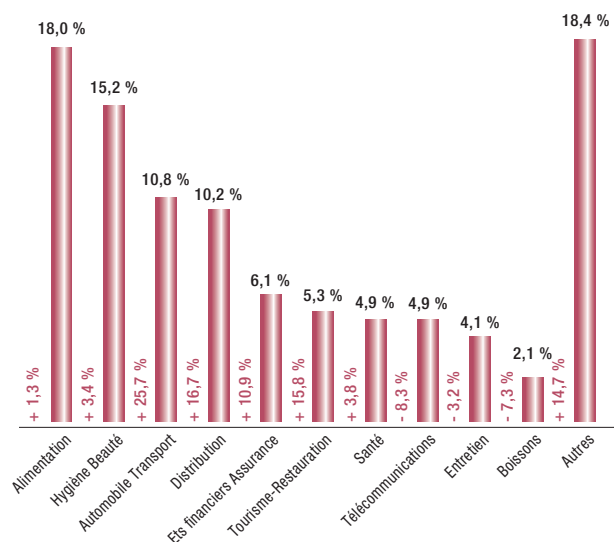
Sur 2017, les chaînes en clair du groupe TF1 voient leurs recettes brutes augmenter de 8,1 % par rapport à 2016.

L'évolution des investissements publicitaires bruts (hors parrainage) par secteur en 2017, pour les cinq chaînes en clair, est présentée ci-contre.

Le chiffre d'affaires publicitaire des cinq chaînes en clair du groupe TF1 s'élève à 1 480,5 millions d'euros (+ 1,7 % sur un an), soit 69,7 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les chaînes de la TNT du Groupe ont poursuivi leur progression grâce à leurs performances d'audiences, en particulier sur les cibles.

Le Groupe a également bénéficié d'une très bonne performance du parrainage à la suite du changement de réglementation en début d'année.



Kantar média, 2017 vs. 2016.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant des Antennes s'établit à 143,3 millions d'euros, en hausse de 55,8 millions d'euros sur un an. La contribution des Antennes en clair progresse de 50,5 millions d'euros principalement sous l'effet de l'accroissement du chiffre d'affaires publicitaire, des économies sur les coûts de programmes en l'absence d'événement sportif majeur et des économies de coûts réalisées dans le cadre du plan *Recover*.

Marché des chaînes en clair

En 2017, la durée d'écoute de la télévision reste à un haut niveau et atteint, pour les Individus âgés de 4 ans et plus, 3 heures et 42 minutes, en retrait de 1 minute sur un an. La consommation en différé (catch-up TV et enregistrement) gagne 1 minute sur un an et la consommation live perd 2 minutes sur cette même période.

Ces données n'incluent pas la consommation délinéarisée sur les autres supports (ordinateurs, tablettes, *smartphones*, etc.) en live et en replay, ni la consommation effectuée hors domicile, tous supports confondus.

Audiences des chaînes en clair

Dans ce contexte concurrentiel fort, le groupe TF1 poursuit sa stratégie éditoriale multichânes tout en maîtrisant le coût de ses programmes.

Sur 2017, le groupe TF1 est *leader* des groupes privés en France avec une part d'audience cumulée de ses cinq chaînes en clair de 27,7 % sur les Individus âgés de 4 ans et plus (+ 0,3 point par rapport à 2016).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie multichânes, le Groupe a développé des offres éditoriales adaptées à tous les publics, lui permettant d'élargir son audience et d'être le groupe *leader* sur l'ensemble des publics clés :

- 32,3 % de part d'audience sur les FRDA<50 (+ 0,2 point sur un an) ;
- 29,2 % sur les Individus âgés de 25 à 49 ans (+ 0,3 point sur un an) ;
- 26,3 % sur les Individus CSP+ (+ 0,5 point sur un an).

Le Groupe a mené avec succès un chantier stratégique en *access* marqué par une transformation profonde de son offre, s'adressant à des publics complémentaires :

- sur TF1 : *The Wall* au 1^{er} semestre, puis *Demain nous appartient* depuis juillet, un pari industriel audacieux et relevé comme en témoigne la reprise de *leadership* sur la cible des FRDA<50 en *access* ;
- sur TMC : en saison 2, poursuite de la progression de *Quotidien* qui prend la tête des *talks-shows d'access* depuis la rentrée ;
- sur LCI : installation réussie de David Pujadas sur le créneau 18 h-20 h de la chaîne d'information ;
- sur TFX : succès des franchises originales de télé-réalité *La villa des cœurs brisés* et de *10 couples parfaits* ;
- sur TF1 Séries Films ; offre de séries US performantes sur le public féminin.

Cette offre en *access* fédère en moyenne 3,8 millions de téléspectateurs entre 18 et 20 heures et permet au Groupe d'être très largement *leader* sur les FRDA<50 avec 30,9 % de part d'audience.

TF1

Avec 22,1 % de part d'audience sur la cible des FRDA<50 et 20,0 % sur les Individus âgés de 4 ans et plus, la chaîne TF1 confirme son

leadership en 2017 grâce à une programmation toujours généraliste et événementielle.

TF1 affiche les 19 meilleures audiences télévision de l'année dont la meilleure audience avec le concert *Mission Enfoirés* (10,6 millions de téléspectateurs). Par ailleurs, TF1 enregistre 84 des 100 meilleures audiences 2017 et est la seule chaîne à inscrire des audiences dans le Top 100 sur tous les genres de programmes (Information, Sport, Fictions Françaises, Divertissement, Cinéma et Séries US).

■ **Fictions françaises** : genre le plus représenté dans le top 100 avec une trentaine de programmes. TF1 a mis en avant une offre événementielle, puissante, diversifiée, ambitieuse et audacieuse en *prime time* (*Le tueur du lac* à 7,2 millions de téléspectateurs, *Coup de foudre à Noël*, *Mention Particulière*, *La Mante*) aux côtés des franchises historiques qui affichent de très belles performances (*Section de Recherches* à 7,3 millions de téléspectateurs, *Alice Nevers*, *Clem*, *Camping Paradis*).

■ **Information** : TF1 a donné le tempo des élections présidentielles. Elle détient la 1^{ère} audience de l'année dans la catégorie Information avec le *Grand Débat* (9,9 millions de téléspectateurs) et confirme à la rentrée en proposant la 1^{ère} *interview télévisée du Président Macron* (9,5 millions de téléspectateurs). TF1 renforce son *leadership* lors des événements spéciaux, à l'image de la *Cérémonie Hommage à Johnny Hallyday* où elle s'impose avec 7 millions de téléspectateurs.

Les journaux télévisés restent larges *leader* en hausse avec : jusqu'à 6,9 millions de téléspectateurs pour le 20 h semaine, 7,8 millions de téléspectateurs pour le 20 h week-end, 6,9 millions de téléspectateurs pour le 13 h, et jusqu'à 5,5 millions de téléspectateurs pour le magazine *Grands Reportages* et 4,7 millions pour *Sept à Huit*.

■ **Sport** : TF1 affiche la 1^{ère} audience sport de l'année avec la finale du Championnat du Monde de Handball à 8,7 millions de téléspectateurs. Large succès également pour la finale du Championnat du Monde de Handball féminin avec 4,3 millions de téléspectateurs.

De plus, la chaîne enregistre des audiences record pour les matchs qualificatifs des Bleus (8,1 millions de téléspectateurs pour le match France-Luxembourg).

■ **Divertissement** : TF1 est la seule chaîne à placer des divertissements dans le top 100 des meilleures audiences de l'année. *Ninja Warrior* est en forte hausse pour sa saison 2 (+ 600 000 téléspectateurs *versus* saison 1 et 35 % de part d'audience sur les FRDA<50) aux côtés des plus grandes franchises *Koh Lanta*, *The Voice* (jusqu'à 8,1 millions de téléspectateurs) et *Danse avec les Stars*.

Les soirées événementielles enregistrent de très bons scores : *Mission Enfoirés*, *Miss France* (7,6 millions de téléspectateurs), les *NRJ Music Awards* (5,2 millions de téléspectateurs). Année record également pour Les 12 coups de midi (3,4 millions de téléspectateurs) et sa déclinaison en *prime time* le 23 décembre dernier (5,1 millions de téléspectateurs).

■ **Cinéma** : *Ciné Dimanche* affiche de beaux scores notamment avec les comédies françaises plébiscitées par le public (*Bienvenue chez les Ch'tis* : 1^{ère} audience cinéma de l'année avec 8,8 millions de téléspectateurs).

Chaînes TNT

Sur l'année 2017, le pôle TNT du groupe TF1, constitué des chaînes TMC, TFX et TF1 Séries Films et LCI, maintient son *leadership* et affiche la plus forte hausse d'audience sur cibles. Il rassemble 10,2 % de part d'audience sur les FRDA<50 (+ 0,5 point sur un an) et 9,3 % de part d'audience sur les Individus âgés de 25 à 49 ans (+ 1,0 point sur un an).

TMC

L'année 2017 consacre le succès du *rebranding* de la chaîne *premium* de la TNT.

TMC occupe 6 des 10 meilleures places du Top de la TNT, dont la première place avec le record d'audience historique pour une chaîne TNT enregistré lors de la 1/2 finale des Championnats du Monde de Handball France-Suède (4,7 millions de téléspectateurs).

Sur 2017, TMC enregistre un record historique sur les Individus âgés de 25 à 49 ans et les Individus CSP+ à 4,2 % de part d'audience et la plus forte progression sur ces 2 cibles.

De plus, TMC a mis en place une stratégie d'opportunité gagnante sur les événements sportifs : match amical de football France-Paraguay (3,1 millions de téléspectateurs), match test du rugby France-All Blacks (1,9 million de téléspectateurs) et 1/2 finale des Championnats du Monde de Handball féminin Suède-France (1,2 million de téléspectateurs).

Par ailleurs, *Quotidien* est devenu le *talk-show* d'*access leader* de la TNT avec 1,4 million de téléspectateurs depuis la rentrée (+ 200 000 téléspectateurs en 1 an), soit 10,4 % de part d'audience sur les 25-49 ans et 12,0 % sur les Individus CSP+. Les talents de *Quotidien* percent en *prime time* avec le succès des documentaires de Martin Weill (0,9 million de téléspectateurs).

Enfin, TMC présente l'offre cinéma la plus performante de la TNT : meilleure audience pour *La 7^{ème} Compagnie* (2,3 millions de téléspectateurs).

TFX

La chaîne confirme son positionnement avec une année record sur les jeunes âgés de 15 à 24 ans (4,3 % de part d'audience) et sur les FRDA<50 (3,5 % de part d'audience).

La chaîne a imposé deux créations de télé-réalité :

- *La Villa des cœurs brisés* (saison 3) qui permet à TFX d'être la 4^{ème} chaîne nationale sur les FRDA<50 (à 6 % de part d'audience) et 3^{ème} chaîne nationale sur les 15-24 ans (avec 12 %) ;
- le lancement réussi de *10 couples parfaits* avec 11 % de part d'audience sur les FRDA<50 et 14 % sur les 15-24 ans en moyenne.

Le cinéma est également performant : *La mort dans la peau* avec 1,4 million de téléspectateurs, *47 Ronin* avec 1,3 million de téléspectateurs et *Terminator Renaissance* avec 1,1 million de téléspectateurs.

Enfin, TFX propose une offre de magazines exclusifs : *Appels d'urgence* (jusqu'à 0,9 million de téléspectateurs) et *On a échangé nos mamans* (jusqu'à 0,8 million de téléspectateurs).

TF1 Séries Films

La chaîne cinéma/fiction du Groupe réalise un record historique pour le 5^{ème} anniversaire de la TNT 2 avec 1,9 % de part d'audience sur les Individus âgés de 4 ans et plus et sur les Individus âgés de 25 à 49 ans.

La chaîne détient 8 des 10 meilleures audiences de la TNT 2, dont la 1^{ère} pour la série *Section de Recherches* à 1,4 million de téléspectateurs.

TF1 Séries Films est la chaîne de la seconde vague TNT *leader* en *prime time* avec près de 450 000 téléspectateurs en moyenne.

Le cinéma rencontre un beau succès sur TF1 Séries Films avec : *Le Fugitif* (925 000 téléspectateurs), *The Descendants* (873 000 téléspectateurs), *Jurassic Park le monde perdu* (840 000 téléspectateurs).

LCI

LCI voit son audience multipliée par 2 en un an et conforte sa place de 2^{ème} chaîne d'information avec 0,6 % de part d'audience sur les Individus âgés de 4 ans et plus.

Le 1^{er} semestre 2017 a été marqué par les élections présidentielles : LCI est devenue la 1^{ère} chaîne d'info avec la codiffusion du *Grand Débat* (345 000 téléspectateurs et 1,7 % de part d'audience sur les 4+) ou encore l'annonce du nouveau Gouvernement (353 000 téléspectateurs et 2,4 % de part d'audience sur les 4+).

LCI confirme sa place à la rentrée grâce à ses nouveaux rendez-vous et ses nouvelles incarnations et est la seule chaîne d'information en hausse sur un an au dernier quadrimestre 2017 (+ 21 % d'audience) :

- *La Matinale* : en forte progression et seule chaîne d'info en hausse sur cette tranche (1,8 % de part d'audience sur les 4+, soit + 0,6 point). Une transformation éditoriale qui se traduit également par une transformation du public : 1,8 % de part d'audience, soit + 0,7 point sur les 25-49 ans et 2,8 % de part d'audience, soit + 1 point sur les Individus CPS+ ;
- *La République LCI* : 1,4 % de part d'audience sur les 4+ et plus forte progression sur cette tranche avec + 0,5 point de part d'audience en un an ;
- *Le Débat LCI* : 1 % de part d'audience sur les 4+ (+ 0,6 point en un an) ;
- succès pour *24 h Pujadas, l'info en questions* : 2^{ème} chaîne d'information avec 1 % de part d'audience sur les 4+ et jusqu'à 235 000 téléspectateurs ;
- *Le Brunch de l'actu* le week-end : en hausse sur un an de + 30 % d'audience avec jusqu'à 104 000 téléspectateurs et 1,6 % de part d'audience sur les 4+.

TF1 Publicité (Régie hors-Groupe)

Bien que l'activité de régie pour le compte de radios soit stable sur 2017 *versus* 2016, l'activité de la régie pour compte de tiers (radios, chaînes de télévision hors Groupe, etc.) est en retrait sur cette même période.

TF1 Films Production

En cumulé sur l'année 2017, la fréquentation en salles de cinéma est de 209 millions, contre 213 millions en cumulé sur 2016.

52 films (dont 17 films français) ont réalisé plus d'un million d'entrées en 2017, contre 53 (dont 18 films français) en 2016. La part des films français en salle représente 37,4 % du total des films en 2017 (*versus* 35,8 % en 2016).

Au box-office, les 4 premiers films français ayant réalisé le plus grand nombre d'entrées sont coproduits par TF1 Films Production : *Raid Dingue* (4,6 millions d'entrées), *Valérian et la cité des mille planètes* (4,0 millions d'entrées), *Alibi.com* (3,6 millions d'entrées) et *Le sens de la fête* (2,9 millions d'entrées).

Au total, les 21 films coproduits par TF1 Films Production sur l'année 2017 ont généré plus de 23 millions d'entrées, dont 5 films millionnaires (*versus* 9 en 2016).

Sur 2017, la contribution de TF1 Films Production au chiffre d'affaires est en légère baisse. Le résultat opérationnel courant est en recul *versus* 2016, en lien notamment avec les amortissements liés au nombre annuel de sorties de films.

TF1 Production

En 2017, TF1 Production a produit environ 410 heures de programmes (*versus* 450 heures en 2016). La baisse s'explique essentiellement par l'absence de programme de fiction du matin (*Petits secrets entre voisins, Petits secrets entre familles*). Le nombre d'heures délivrées à la TNT est stable (environ 100 heures livrées).

Sur le dernier trimestre 2017, TF1 Production a lancé de nouvelles marques de narration telles que *Mon plus beau Noël* (20 épisodes) et *Le merveilleux village de Noël*.

La contribution de TF1 Production au chiffre d'affaires du Groupe enregistre une hausse sur un an. Le résultat opérationnel courant est également en progression par rapport à 2016, grâce à des efforts sur les coûts de production.

AUTRES ANTENNES ET ACTIVITES ASSOCIEES

e-TF1

Le groupe TF1 poursuit sa stratégie digitale en lien avec les Antennes du Groupe.

L'activité digitale connaît une forte croissance sur 2017 liée à la fois à une croissance de l'interactivité et des revenus publicitaires sur MYTF1. Les audiences complémentaires générées par les plateformes digitales continuent à croître de manière significative.

L'activité interactivité réalise une bonne année 2017 en lien avec une programmation favorable.

De plus, des dispositifs de programmation innovants ont permis d'exprimer la complémentarité des antennes et du digital, agissant comme de véritables amplificateurs d'audiences pour des événements exceptionnels, parmi lesquels :

- dans le domaine de l'information, la codiffusion TF1-LCI-Digital a permis au *Grand Débat* d'être suivi par 11,2 millions de personnes ;
- dans le domaine de la fiction française, grâce à son exposition sur MYTF1 en avant-première puis en *replay*, sa diffusion sur TF1 et TF1 Séries Films, le 1^{er} épisode de la série événement *Le Tueur du Lac* a été vu par 7,9 millions de personnes.

En 2017, les audiences vidéo digitales du Groupe ont également progressé pour atteindre 1,7 milliard de vidéos vues sur l'année sur la seule plateforme MYTF1, soit 31 % de progression en un an.

À compter du 1^{er} janvier 2017, l'activité TFou MAX, offre de vidéo jeunesse par abonnement, a été transférée chez TF1 Vidéo.

Sur 2017, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel de e-TF1 sont en progression.

Chaînes Thématiques

L'ensemble des chaînes payantes réalise en France une part d'audience de 10,0 % en 2017 sur la cible des Individus âgés de 4 ans et plus, stable sur un an ⁽¹⁾.

Le chiffre d'affaires des chaînes thématiques (TV Breizh, Ushuaïa, Histoire) progresse sur 2017 sous l'effet d'une hausse de leur chiffre d'affaires publicitaire. En parallèle, la maîtrise des charges permet à ces chaînes d'accroître leur rentabilité.

TV Breizh

TV Breizh continue de renforcer sa programmation autour de séries dites « gold » : *Magnum, Les feux de l'amour, Mac Gyver* notamment.

TV Breizh décroche la première place du classement parmi les chaînes payantes auprès de l'ensemble des téléspectateurs abonnés à une offre câble/satellite avec 0,6 % de part d'audience sur Individus âgés de 4 ans et plus ⁽²⁾.

Histoire et Ushuaïa

Ushuaïa TV, première chaîne payante découverte en termes de notoriété d'après le baromètre Institut CSA, a poursuivi sa politique de création d'événements autour de cycles et programmations spéciales notamment avec des incarnations fortes telles que Denis Brogniart ou Hélène Gateau.

Par ailleurs, 2017 était l'année des 30 ans du magazine *Ushuaïa* qui a donné lieu à la diffusion d'une interview exclusive et inédite de Nicolas Hulot.

La chaîne Histoire, qui fête cette année ses 20 ans, est *leader* de sa thématique et progresse sur ses 2 cibles privilégiées (25-49 ans et Individus CSP+) ⁽¹⁾.

Enfin, Histoire a développé la programmation de formats variés autour notamment de fictions de prestige et du théâtre historique.

STUDIOS ET DIVERTISSEMENTS

STUDIOS

Newen Studios

En 2017, Newen a poursuivi son développement avec l'acquisition, en février, de Tuvalu Media Group, premier producteur indépendant aux Pays-Bas. Parmi ses principaux programmes figurent *The First Years, My New Home, Maestro* (format BBC) ou encore *Cover Me*.

Au cours du dernier trimestre 2017, Newen Studios a continué de diversifier et d'étoffer son carnet de commandes avec les productions suivantes : *Candice Renoir* (saison 6) pour France 2, *Cassandra* pour France 3, *Demain nous appartient* pour TF1, *Nu* pour France 2, *Thanksgiving* pour Arte.

Les fictions produites par Newen Studios ont connu des succès d'antennes au cours de cette période : *Demain nous appartient* sur TF1 (record d'audience à 3,4 millions de téléspectateurs), *Nina* (moyenne de la saison à 3,9 millions de téléspectateurs).

Par ailleurs, dans le domaine du digital, acquisition de Mayane Communication le 28 décembre 2017, groupe plurimédia français important sur les univers de la puériculture, de la petite enfance et de la parentalité.

(1) médiamétrie – médiamat.

(2) médiamat Thématic (vague 33 – janvier à juin 2017), univers payant.

TF1 Studio

Au cumul, 13 films sont sortis en salle sur 2017 contre 18 l'année dernière.

Les gros succès de l'année sont *Alibi.com* (3,6 millions d'entrées) et *Il a déjà tes yeux* (1,4 million d'entrées).

De plus, *Alibi.com* avec plus de 454 000 séances VOD est le plus gros succès de l'année (devant les films américains).

Intégration cette année dans le studio de TFouMax.

DIVERTISSEMENT

TF1 Entertainment

TF1 Entertainment réalise une bonne année 2017 avec une croissance de son chiffre d'affaires et de son résultat opérationnel, principalement grâce à :

- La Seine Musicale qui enregistre de bonnes performances pour *Bartabas*, le *Concert de Michel Sardou* et surtout *West Side Story* ;
- Play Two avec le lancement de l'activité et les sorties réussies pour l'album hommage à Michel Sardou et surtout la sortie du nouvel album de Mc Solaar au dernier trimestre 2017 ;
- Publishing avec la forte contribution des collections *Toutankhamon* et *Tour Eiffel* ;
- Musique/Spectacles : au dernier trimestre 2017, lancement réussi, en termes de fréquentation, pour l'Escape Game réalisé au Parc des Princes. L'activité musique affiche de bonnes performances portées par le label (M. Pokora, Lou...) et les artistes (F. Pagny, Indochine, l'album de reprises de J. Halliday).

Téléshopping

Malgré une baisse de l'activité commandée, le taux de marge commerciale est demeuré stable sur l'année.

3.2.2 PERSPECTIVES

En 2018, le groupe TF1 poursuivra sa stratégie multichânes, multimédia et multimédias, et sa croissance dans le digital et la production.

Le Groupe diffusera en exclusivité en clair 28 matchs de la Coupe du Monde de Football sur ses chaînes, poursuivra le renouvellement des séries (*La vérité sur l'affaire Harry Quebert*), des fictions françaises (*Les bracelets rouges*, *Insoupçonnable*) et des divertissements (*L'aventure Robinson*, *Running Wild*), confortera son offre d'access (*Quotidien*, *Demain nous appartient*) et fera évoluer son offre d'information.

Dans le domaine de la distribution, le Groupe, conformément à ce qui a été accompli dès 2017 avec Alice-SFR et début 2018 avec Bouygues Telecom, proposera l'offre TF1 Premium, incluant ses contenus ainsi que de nouveaux services à tous les opérateurs.

Dans le digital, l'annonce récente de l'acquisition du groupe aufeminin permettra de nouer une relation différente avec les annonceurs, en s'appuyant sur de fortes audiences Web, sur des communautés très engagées envers les marques de ce groupe (aufeminin.com, Marmiton, My Little Paris) présentes dans plus de 20 pays, et pouvant aller jusqu'à l'achat de box⁽¹⁾. Le rapprochement de aufeminin avec le groupe TF1

pourrait intervenir, après accord des autorités de concurrence, dans le courant du 1^{er} semestre 2018. Il sera une des priorités de 2018 pour accélérer la transformation digitale.

Le groupe TF1 prévoit :

- dès 2018, une progression du taux de marge opérationnelle courante pour le Groupe (hors événements sportifs majeurs) ;
- un coût annuel moyen des programmes ramené à 960 millions d'euros (hors événements sportifs majeurs) pour les cinq chaînes en clair sur la période 2018-2020, grâce à l'optimisation des investissements dans les contenus.

De plus, le groupe TF1 réaffirme :

- son ambition de croissance des activités hors publicité des cinq chaînes en clair qui devraient représenter au moins un tiers du chiffre d'affaires consolidé en 2019 ;
- son objectif de taux de marge opérationnelle courante à deux chiffres en 2019.

3.2.3 EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Ces éléments sont présentés au point 9.6 dans les notes annexes aux comptes consolidés du présent document.

3.2.4 ROLE DE TF1 AUPRES DE SES FILIALES ET RELATIONS AVEC SA MAISON MÈRE

Les fonctions exercées par les dirigeants dans les principales filiales sont présentées au chapitre « Gouvernance » du rapport intégré du présent document.

Le groupe TF1 est composé d'environ une centaine de filiales opérationnelles détenues directement ou indirectement (voir organigramme du Groupe au chapitre 6.1.1 du présent document) et situées essentiellement en France.

TF1 a pour rôle de définir, en amont, les principales orientations stratégiques de son Groupe. Elle assure un rôle d'animateur des différentes structures, notamment au travers de la recherche de synergies et d'harmonisation des procédures.

Elle assure également pour ses filiales des fonctions de supports dans les domaines du *management*, des ressources humaines, du conseil, de la finance, etc. Ces prestations font l'objet d'une facturation par TF1 aux filiales concernées.

Sur les prestations de services assurées par Bouygues au profit de TF1, se reporter aux conventions et engagements réglementés au chapitre 8.3 du présent document et au rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés au chapitre 5.3 du présent document.

(1) Abonnement payant à des coffrets cadeaux surprise sur le thème de la beauté, faisant la promotion de produits pour les marques.

D'un point de vue financier, TF1 vérifie le niveau de capitalisation de ses filiales. Le service Trésorerie du groupe TF1 gère et consolide la trésorerie de l'ensemble des filiales du Groupe dont elle détient au

moins 50 % du capital, à l'exception de Newen, Bonzaï, MinuteBuzz et Play Two qui assurent elles-mêmes la gestion de leur trésorerie et de leur financement avec l'appui de la Direction financière du groupe TF1.

3.2.5 LA SOCIÉTÉ MÈRE TF1

RÉSULTATS DE TF1 SA

En 2017, TF1 SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 168,5 millions d'euros (- 2,7 % *versus* 2016), dont 1 150,2 millions d'euros au titre des recettes publicitaires (- 3,2 % *versus* 2016). Le résultat d'exploitation atteint 78,8 millions d'euros, en augmentation de 48,0 millions d'euros par rapport à l'année 2016. Le résultat financier affiche un bénéfice de 12,6 millions d'euros (*versus* 291,8 millions d'euros en 2016). Le bénéfice net de l'exercice est de 131,6 millions d'euros (*versus* 131,5 millions d'euros en 2016).

Les dépenses visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent pour l'exercice 2017 à 349 676 euros. Ces dépenses non admises en charges déductibles pour la détermination de l'impôt sur les sociétés seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale conformément à l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts (CGI).

AFFECTATION ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS DE TF1 SA

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, nous vous demandons d'approuver les comptes individuels et consolidés de

l'exercice 2017 et, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 616 579 160,25 euros, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 131 630 699,89 euros et du report à nouveau de 484 948 460,36 euros, de décider l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- distribution en numéraire d'un dividende de 73 453 009,70 euros (soit un dividende de 0,35 euro par action de 0,20 euro de valeur nominale) ;
- affectation du solde au report à nouveau de 543 126 150,55 euros.

La date de détachement du dividende sur le marché Euronext Paris est fixée au 30 avril 2018. La date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement est fixée au 2 mai 2018. La date de mise en paiement du dividende est fixée au 3 mai 2018.

Nous vous demandons d'autoriser à porter au compte report à nouveau le montant des dividendes afférents aux actions que TF1 pourrait détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de Commerce.

Nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, à savoir :

Exercice clos le	Dividende net versé par action
31/12/2014	1,50 euro
31/12/2015	0,80 euro
31/12/2016	0,28 euro

INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS MENTIONNÉS A L'ARTICLE D.441-4 DU CODE DE COMMERCE

DÉLAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS

	Article D. 441 I. – 2 : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	1 313					49
Montant total des factures concernées (<i>en €HT</i>)	235 697 660,62	274 179,78	212 204,21	125 739,90	206 077,55	818 201,44
Total du chiffre d'affaires de l'exercice (<i>en €HT</i>)			1 168 507 814,16			
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	20,17 %	0,02 %	0,02 %	0,01 %	0,02 %	0,07 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues				0		
Montant total des factures exclues (<i>en €HT</i>)				0		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois – 45 jours fin de mois					

DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Article D. 441 I. – 1 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	1 198					730
Montant total des factures concernées (en €HT)	126 413 509,79	1 894 182,52	599 638,81	21 286,78	185 297,91	2 700 406,02
Total des achats de l'exercice (en €HT)			884 774 758,72			
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	14,29 %	0,21 %	0,07 %	0,00 %	0,02 %	0,31 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues				0		
Montant total des factures exclues (en €HT)				0		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai de règlement contractuel majoritaire : fin de mois + 45 jours					

3.2.6 PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS

Ces éléments sont présentés au point 3 dans les notes annexes aux comptes consolidés du présent document.



ÉTATS FINANCIERS **RFA**

4.1 COMPTES CONSOLIDÉS	112	4.3 COMPTES INDIVIDUELS	175
4.1.1 Compte de résultat consolidé	112	4.3.1 Compte de résultat social (normes françaises)	175
4.1.2 État des produits et charges comptabilisés	113	4.3.2 Bilan social (normes françaises)	176
4.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés	114	4.3.3 Tableau de financement social en flux de trésorerie (Normes Françaises)	178
4.1.4 Bilan consolidé	115		
4.1.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	116	4.4 NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS	179
4.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	117		

4.1 COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe TF1 au 31 décembre 2017 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils figurent dans le document de référence 2016 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le

8 mars 2017 sous le numéro D.17-0136, et établis selon le référentiel IFRS.

Les comptes ont été audités et les rapports de certification ont été émis sans réserve par les Commissaires aux Comptes.

4.1.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Recettes publicitaires		1 561,7	1 530,1
Autres revenus		563,2	532,6
Chiffre d'affaires	5.1	2 124,9	2 062,7
Autres produits de l'activité	5.1	43,1	14,1
Achats consommés et variation de stocks	5.2	(877,1)	(923,2)
Charges de personnel	5.3	(453,2)	(403,9)
Charges externes	5.4	(391,6)	(369,9)
Impôts et taxes	5.5	(131,2)	(127,2)
Dotations nettes aux amortissements		(173,2)	(177,6)
Dotations nettes aux provisions		(53,7)	(80,6)
Autres produits d'exploitation	5.6	244,2	242,6
Autres charges d'exploitation	5.6	(146,9)	(107,6)
Résultat opérationnel courant		185,3	129,4
Autres produits opérationnels		-	-
Autres charges opérationnelles	5.7	(23,3)	(83,7)
Résultat opérationnel		162,0	45,7
Produits sur endettement financier		0,2	0,6
Charges sur endettement financier		(1,7)	(1,8)
Coût de l'endettement financier net	5.8	(1,5)	(1,2)
Autres produits financiers	5.9	15,8	4,3
Autres charges financières	5.9	(9,5)	(8,8)
Impôt	5.11	(44,6)	(5,9)
Quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées		14,2	9,9
Résultat net des activités poursuivies		136,4	44,0
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	-
RÉSULTAT NET		136,4	44,0
attribuable au Groupe :		136,1	41,7
<i>Résultat net des activités poursuivies</i>		<i>136,1</i>	<i>41,7</i>
attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :		0,3	2,3
<i>Résultat net des activités poursuivies</i>		<i>0,3</i>	<i>2,3</i>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)		209 664	209 444
Résultat des activités poursuivies par action (en euros)	7.4.2	0,65	0,20
Résultat des activités poursuivies dilué par action (en euros)	7.4.2	0,65	0,20
Résultat des activités en cours de cession par action (en euros)		-	-
Résultat des activités en cours de cession dilué par action (en euros)		-	-

4.1.2 ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat net consolidé	136,4	44,0
Éléments non recyclables en résultat net		
Gains/pertes actuariels sur avantages du personnel	(1,2)	(3,7)
Impôts nets sur opérations en capitaux propres non recyclables en résultat	(1,0)	1,3
Quote-part des produits et charges des coentreprises et entités associées non recyclables comptabilisés en capitaux propres	-	-
Éléments recyclables en résultat net		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture*	(6,5)	0,8
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Variation des écarts de conversion sur sociétés contrôlées	-	-
Impôts nets sur opérations en capitaux propres recyclables en résultat	2,2	(0,3)
Quote-part des produits et charges des coentreprises et entités associées recyclables comptabilisés en capitaux propres	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(6,5)	(1,9)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS	129,9	42,1
attribuable au Groupe	129,6	39,7
<i>attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>0,3</i>	<i>2,4</i>

* Dont quote-part recyclée (4,1) millions d'euros à fin 2017, (2,9) millions d'euros à fin 2016.

4.1.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat net des activités poursuivies (y compris participations ne donnant pas le contrôle)		136,4	44,0
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions (hors actif circulant)	6.2.1	231,8	242,9
Résultat de cessions d'actifs		7,0	0,5
Quote-part dans les résultats des coentreprises, entreprises associées et dividendes		(12,9)	(8,4)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	6.2.2	(36,1)	(18,6)
Sous-total		326,2	260,4
Coût de l'endettement financier net		1,5	1,2
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		44,6	5,9
Capacité d'autofinancement		372,3	267,5
Impôts versés (-)/remboursés (+)		(21,2)	(53,4)
Variation du BFR lié à l'activité	6.2.3	(82,0)	14,5
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		269,1	228,6
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(189,7)	(205,4)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,9	0,3
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(35,0)	(7,3)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		9,2	2,5
Incidence des variations de périmètre	6.3.1	66,8	(104,9)
<i>Prix d'acquisition des activités consolidées</i>		<i>(32,6)</i>	<i>(186,5)</i>
<i>Prix de cession des activités consolidées</i>		<i>90,5</i>	<i>9,5</i>
<i>Dettes nettes sur activités consolidées</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Autres variations de périmètre (trésorerie des sociétés acquises ou cédées)</i>		<i>8,9</i>	<i>72,1</i>
Dividendes reçus		0,1	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(2,2)	(0,8)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(149,9)	(315,6)
Sommes reçues lors de l'exercice de stock-options	7.4.6	3,0	1,9
Rachats et ventes d'actions propres		-	(21,4)
Autres opérations entre actionnaires		(3,0)	(0,8)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	7.4.5	(58,6)	(167,3)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		42,8	85,7
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)		(25,7)	(91,4)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)		(1,5)	(1,2)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(43,0)	(194,5)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE SUR ACTIVITÉS POURSUIVIES		76,2	(281,5)
Trésorerie au début de l'exercice – Activités poursuivies		419,3	700,8
Variation de la trésorerie – Activités poursuivies		76,2	(281,5)
Trésorerie à la clôture de l'exercice – Activités poursuivies		495,5	419,3

4.1.4 BILAN CONSOLIDE

Actif (en millions d'euros)	Notes	12/2017	12/2016
Goodwill	7.3.1	580,4	560,9
Immobilisations incorporelles		234,6	237,2
Droits audiovisuels	7.1.1	170,8	174,4
Autres immobilisations incorporelles	7.3.2	63,8	62,8
Immobilisations corporelles	7.3.3	177,2	174,0
Participations dans les coentreprises et les entreprises associées	7.3.4	22,2	89,3
Actifs financiers non courants	7.3.5	46,5	31,7
Actifs d'impôt non courants		-	-
Total actifs non courants		1 060,9	1 093,1
Stocks et encours		615,9	677,5
Programmes et droits de diffusion	7.1.2	597,8	661,9
Autres stocks		18,1	15,6
Clients et autres débiteurs	7.2.1	1 204,7	979,8
Actifs d'impôt courants		13,0	40,2
Autres actifs financiers courants		-	4,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.5.1	495,8	420,2
Total actifs courants		2 329,4	2 122,6
Actifs d'activités en cours de cession		-	-
TOTAL ACTIF		3 390,3	3 215,7
Trésorerie nette (+)/Endettement financier net (-)	7.5.1	256,7	186,7

Capitaux propres et passif (en millions d'euros)	Notes	12/2017	12/2016
Capital	7.4.1	42,0	41,9
Primes et réserves		1 403,8	1 409,8
Résultat consolidé de l'exercice		136,1	41,7
Total capitaux propres part du Groupe		1 581,9	1 493,4
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,1)	(0,8)
Total capitaux propres		1 581,8	1 492,6
Dettes financières non courantes	7.5.1	232,6	224,9
Provisions non courantes	7.3.6	38,8	54,2
Passifs d'impôt non courants	5.11	40,2	42,9
Total passifs non courants		311,6	322,0
Dettes financières courantes	7.5.1	6,5	8,6
Fournisseurs et autres créiteurs	7.2.2	1 466,3	1 368,0
Provisions courantes	7.2.3	16,5	24,5
Passifs d'impôt courants		-	-
Autres passifs financiers courants		7,6	-
TOTAL PASSIFS COURANTS		1 496,9	1 401,1
Passifs d'activités en cours de cession		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		3 390,3	3 215,7

4.1.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions d'auto-contrôle	Réserves	Produits et charges directement en capitaux propres	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	41,9	13,5	-	1 447,9	(9,9)	1 493,4	(0,8)	1 492,6
Augmentation de capital (exercice de stock-options)	0,1	2,9	-	-	-	3,0	-	3,0
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	5,1	-	5,1	-	5,1
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	(58,6)	-	(58,6)	-	(58,6)
Autres opérations avec les actionnaires	-	-	-	17,1	-	17,1	0,3	17,4
Total opérations avec les actionnaires	0,1	2,9	-	(36,4)	-	(33,4)	0,3	(33,1)
Résultat net consolidé	-	-	-	136,1	-	136,1	0,3	136,4
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(6,5)	(6,5)	-	(6,5)
Autres opérations (changements de méthode, périmètre et divers)	-	-	-	(7,7)	-	(7,7)	0,1	(7,6)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	42,0	16,4	-	1 539,9	(16,4)	1 581,9	(0,1)	1 581,8

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Actions d'auto-contrôle	Réserves	Produits et charges directement en capitaux propres	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	42,1	11,7	(20,0)	1 715,8	(7,9)	1 741,7	20,1	1 761,8
Augmentation de capital (exercice de stock-options)	0,1	1,8	-	-	-	1,9	-	1,9
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	2,5	-	2,5	-	2,5
Rachat d'actions propres	-	-	(21,4)	-	-	(21,4)	-	(21,4)
Annulation d'actions propres	(0,3)	-	13,2	(12,9)	-	(0,0)	-	(0,0)
Dividendes versés	-	-	-	(167,2)	-	(167,2)	(0,1)	(167,3)
Autres opérations avec les actionnaires	-	-	28,2	(3,4)	-	24,8	(23,8)	1,0
Total opérations avec les actionnaires	(0,2)	1,8	20,0	(181,0)	-	(159,4)	(23,9)	(183,3)
Résultat net consolidé	-	-	-	41,7	-	41,7	2,3	44,0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(2,0)	(2,0)	0,1	(1,9)
Autres opérations (changements de méthode, périmètre et divers)	-	-	-	(128,6)	-	(128,6)	0,6	(128,0)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	41,9	13,5	-	1 447,9	(9,9)	1 493,4	(0,8)	1 492,6

Se reporter à la note 7.4 « Capitaux propres » pour le détail des variations

4.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

●●● Sommaire des notes annexes

NOTE 1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017	118	NOTE 6 NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	134
1.1 Fiscalité	118	6.1 Définition de la trésorerie	134
1.2 Cession de Groupe AB	118	6.2 Flux nets de trésorerie générés par l'activité	134
1.3 Acquisition du Groupe Tuvalu	118	6.3 Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	135
1.4 Acquisition de MinuteBuzz	118		
1.5 Prise de participation dans Studio71	118	NOTE 7 NOTES SUR LE BILAN	136
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	119	7.1 Droits audiovisuels et droits de diffusion	136
2.1 Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers	119	7.2 Actifs et passifs circulants	140
2.2 Nouvelles normes IFRS	119	7.3 Actifs et passifs non courants	142
2.3 Changements de méthode comptable	120	7.4 Capitaux propres	153
2.4 Jugements et recours à des estimations	120	7.5 Endettement financier net et passifs financiers	157
2.5 Impacts de l'application d'IFRS 15 sur le bilan d'ouverture et le compte de résultat	121	NOTE 8 GESTION DES RISQUES	159
NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION : VARIATIONS SIGNIFICATIVES ET ACTIVITES EN COURS DE CESSION	122	8.1 Politique de gestion du capital	159
3.1 Variations significatives du périmètre en 2017	122	8.2 Politique de gestion des risques financiers	159
3.2 Rappel des variations significatives du périmètre 2016	123	NOTE 9 AUTRES NOTES ANNEXES	167
NOTE 4 INFORMATION SECTORIELLE	123	9.1 Engagements hors bilan	167
4.1 Information par secteur d'activité	124	9.2 Informations sur les parties liées	168
4.2 Information par secteur géographique	125	9.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes	169
NOTE 5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	126	9.4 Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées	170
5.1 Produits de l'activité	126	9.5 Périmètre de consolidation détaillé	170
5.2 Achats consommés et variation de stocks	127	9.6 Événements postérieurs à la clôture	174
5.3 Charges de personnel	127		
5.4 Charges externes	128		
5.5 Impôts et taxes	128		
5.6 Autres produits et charges d'exploitation	129		
5.7 Autres produits et charges opérationnels	129		
5.8 Coût de l'endettement financier net	130		
5.9 Autres produits et charges financiers	130		
5.10 Ventilation des charges et produits nets sur actifs et passifs financiers	131		
5.11 Impôts sur le résultat	131		

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017

1.1 FISCALITE

Non-constitutionnalité de la Contribution de 3 % sur les distributions

Le 6 octobre, le Conseil Constitutionnel a déclaré la contribution inconstitutionnelle dans son intégralité, validant les procédures contentieuses en cours à cette date. La loi de Finance rectificative 2017 supprime la contribution à partir de 2018. Des réclamations avaient été ouvertes par le groupe TF1 dès 2013, pour une partie des dividendes versés en 2013-2014 et pour la totalité des dividendes versées en 2015-2016-2017. En conséquence, le Groupe a comptabilisé un produit d'impôt à hauteur de 19,3 millions d'euros et un produit financier de 2,1 millions d'euros au titre des intérêts moratoires, également perçus en décembre 2017.

Contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés

La loi de Finance rectificative 2017 introduit une contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés. Le taux d'impôt global applicable au groupe s'élève à 44,43 %, ce qui implique pour le Groupe une charge d'impôt additionnelle de 13,0 millions d'euros, versée le 20 décembre 2017.

1.2 CESSION DE GROUPE AB

Le 30 janvier 2017, TF1 a accepté l'offre sous conditions suspensives de Mediawan SA, relative à l'acquisition de sa participation de 33,5 % dans Groupe AB. Au 31 mars 2017, les conditions suspensives ayant été levées, la cession de cette participation a pris effet et a généré une plus-value provisoire, dans l'attente de la validation de la trésorerie nette de Groupe AB au 31 mars 2017. La détermination du prix définitif ayant été finalisée en septembre, la plus-value définitive est comptabilisée dans le résultat consolidé en « Quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées ».

1.3 ACQUISITION DU GROUPE TUVALU

Le 6 février 2017, le groupe Newen a finalisé l'acquisition d'une participation de 70,65 % du capital de la société Tuvalu Media Netherlands BV, société mère du groupe Tuvalu (production audiovisuelle aux Pays-Bas et en Belgique). Le groupe Tuvalu est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe TF1 à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les Cédants et le groupe Newen ont conclu un pacte d'actionnaires qui définit notamment les modalités d'exercice de promesses réciproques par lesquelles les Cédants disposent de la faculté de vendre, et Newen Studios dispose de la faculté d'acheter, la participation résiduelle de 29,35 % du capital, entre 2020 et 2023.

1.4 ACQUISITION DE MINUTEBUZZ

En janvier 2017, le groupe TF1 a finalisé l'acquisition d'une participation de 62,9 % du capital de MinuteBuzz, groupe média spécialisé dans l'agrégation et la production/diffusion de vidéos sur les réseaux sociaux. Un pacte d'actionnaires a été conclu entre les actionnaires et le groupe TF1, il prévoit une autonomie de gestion importante des fondateurs, et définit les modalités d'exercice de promesses réciproques par lesquelles ces derniers disposent de la faculté de vendre, et le groupe TF1 dispose de la faculté d'acheter leur participation résiduelle de 37,1 % du capital, entre 2017 et 2020.

En application des accords entre le groupe TF1 et les fondateurs, le groupe TF1 a acquis 8 % du capital en juin 2017 et décembre 2017, portant sa participation à 70,9 %.

MinuteBuzz est intégrée par mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe TF1 à compter du 1^{er} janvier 2017.

1.5 PRISE DE PARTICIPATION DANS STUDIO71

En janvier 2017, le groupe TF1 a pris une participation de 6,1 % du capital de Studio71. Cette participation, évaluée à la juste valeur, est comptabilisée dans les actifs financiers non courants du groupe TF1.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés suivant le principe de la continuité d'exploitation.

Les méthodes comptables sont présentées dans un encadré dans chacune des notes correspondantes.

2.1 DECLARATION DE CONFORMITE ET BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes du groupe TF1 au 31 décembre 2017 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté par l'Union européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Ils intègrent les comptes de TF1 SA et de ses filiales et coentreprises ainsi que les participations du Groupe dans les entreprises associées. Ils tiennent compte des recommandations de présentation de l'ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013 en matière d'états financiers.

Ils sont présentés en millions d'euros.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 février 2018 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2018.

2.2 NOUVELLES NORMES IFRS

2.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne d'application obligatoire ou pouvant être appliqués par anticipation pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017

Pour l'établissement de ses états financiers consolidés au 31 décembre 2017, le groupe TF1 a appliqué les mêmes normes, interprétations et méthodes comptables que dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016, ou, le cas échéant, les nouvelles normes applicables au 1^{er} janvier 2017.

Les principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire ou applicable par anticipation au 1^{er} janvier 2017 sont :

Amendements IAS 7 - Etat des flux de trésorerie

Ces amendements posent comme principe qu'une entité doit fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans ses activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie.

Pour répondre à cette obligation, le Groupe fournit un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la situation financière en ce qui concerne les passifs inclus dans les activités de financement en note 7.5.1.

Ces amendements, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, ont été appliqués par anticipation dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

IFRS 9 - Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016, est applicable au 1^{er} janvier 2018.

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer cette norme par anticipation.

Les dispositions de la norme sur le classement, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers seront appliquées par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2018 de manière rétrospective sans ajustement des comparatifs lors de la première application. Quant aux dispositions spécifiques à la comptabilité de couverture, le Groupe les appliquera également au 1^{er} janvier 2018, avec une approche prospective conformément aux dispositions édictées par IFRS 9.

Les impacts anticipés par le Groupe ne sont pas significatifs (inférieurs à 2 millions d'euros).

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires issus des contrats clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 29 octobre 2016, est applicable au 1^{er} janvier 2018. Le Groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation. Il l'appliquera au 1^{er} janvier 2018 de manière rétrospective et l'exercice 2017 présenté en 2018 sera également retraité des impacts IFRS 15 (présentation d'un exercice comparatif).

Au niveau du Groupe, les mandats de commercialisation, ainsi que la date de reconnaissance du chiffre d'affaires généré par la vente de droits, notamment TV et SVOD, sont sans incidence significative.

Les impacts de l'application d'IFRS 15 sur le bilan au 31 décembre 2016, les périodes intermédiaires 2017 et l'exercice 2017 sont présentés en note 2.5.

IFRS 16 – Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « contrats de location ». IFRS 16 remplacera IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre « contrats de location simple » et « contrat de location-financement ». Les preneurs devront comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an de manière analogue aux modalités actuellement prévues pour les contrats de location-financement par IAS 17 et comptabiliser ainsi un actif et un passif au titre des droits et obligations créés par un contrat de location. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017, est applicable au 1^{er} janvier 2019. Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer cette norme par anticipation et entreprend une évaluation des conséquences de son application.

2.2.2 Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union européenne

IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019 et non adoptée par l'Union européenne. Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt. Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer cette interprétation par anticipation et entreprend une évaluation des conséquences éventuelles de son application.

2.3 CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE

En 2017, le Groupe n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables.

2.4 JUGEMENTS ET RECOURS A DES ESTIMATIONS

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la Direction du groupe TF1 est amenée à faire appel à des jugements pour définir ses principes comptables. Le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retient certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables pour réévaluer des actifs, passifs, produits et charges, qui peuvent avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Certains faits et circonstances ultérieurs pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les méthodes comptables pour les postes de bilan nécessitant d'avoir recours à des estimations sont indiquées dans les notes annexes correspondantes. Ces estimations concernent notamment les éléments suivants : *goodwill* (cf. note 7.3.1), droits audiovisuels et droits de diffusion (cf. note 7.1), reconnaissance des produits de l'activité (cf. note 4.3), impôts différés (cf. note 5.11), indemnités fin de carrière (cf. note 7.3.6).

2.5 IMPACTS DE L'APPLICATION D'IFRS 15 SUR LE BILAN D'OUVERTURE ET LE COMPTE DE RESULTAT

La nouvelle norme IFRS 15 sera appliquée pour la première fois par le groupe TF1 en 2018. À cette occasion, les comptes comparatifs qui seront utilisés seront ceux de l'exercice 2017, après prise en compte des retraitements ci-après.

L'impact de l'application de la norme IFRS 15 sur les capitaux propres du Groupe à l'ouverture, soit au 1^{er} janvier 2017, sera de (0,7) million d'euros dans les comptes comparatifs 2017 présentés dans les états financiers 2018. Les impacts par trimestre de l'application de la norme IFRS 15 sur le chiffre d'affaires et sur le résultat net du groupe TF1 sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>		Impacts sur le chiffre d'affaires		
Période	Mandats de commercialisation	Vente de droits	Total	
T1 2017	1,1	3,4	4,5	
T2 2017	1,5	0,1	1,6	
T3 2017	0,8	1,0	1,8	
T4 2017	1,8	(2,2)	(0,4)	
EXERCICE 2017	5,2	2,3	7,5	

<i>(en millions d'euros)</i>		Impacts sur le résultat net		
Période	Mandats de commercialisation	Vente de droits	Total	
T1 2017	-	0,3	0,3	
T2 2017	-	(0,1)	(0,1)	
T3 2017	-	0,3	0,3	
T4 2017	-	(0,3)	(0,3)	
EXERCICE 2017	-	0,2	0,2	

PERIMETRE DE CONSOLIDATION : VARIATIONS SIGNIFICATIVES ET ACTIVITES EN COURS DE CESSION

Méthode comptable : regroupements d'entreprises, cession et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères de reconnaissance du référentiel IFRS sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs identifiés et passifs éventuels à la date d'acquisition est comptabilisée en *goodwill*. Sur option à prendre lors de chaque regroupement, les intérêts minoritaires peuvent être soit :

- évalués à leur juste valeur (option du *goodwill* « complet ») ; ou
- évalués sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (option du *goodwill* « partiel »).

L'écart venant ajuster le *goodwill* des activités acquises.

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Dans le cas de regroupements d'entreprises réalisés par étapes, les quotes-parts détenues antérieurement à la prise de contrôle font l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat. Il en est de même pour les quotes-parts conservées après la perte du contrôle.

Par ailleurs, le montant des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises est comptabilisé en résultat.

Lorsqu'un *goodwill* est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Lorsque l'écart entre le coût du regroupement et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels est négatif, il est immédiatement constaté en résultat.

Ultérieurement, les *goodwill* sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 7.3.1. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

En cas de cession partielle d'activités constitutives d'une UGT ou de scission d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du *goodwill* affecté à l'UGT à proportion des valeurs relatives (telles que définies dans la hiérarchie des méthodes d'évaluation selon IFRS 7, cf. note 7.3.5) des activités cédées, conservées ou séparées à la date de cession/scission, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le *goodwill* lié à l'activité cédée, conformément à l'IAS 36.86.

Les comptes consolidés du groupe TF1 établis au 31 décembre 2017 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 9.5.

3.1 VARIATIONS SIGNIFICATIVES DU PERIMETRE EN 2017

Acquisition Tuvalu

- Suite à la prise de participation de 70,65 % du capital de Tuvalu conduisant au contrôle exclusif de TF1 sur celle-ci le 6 février 2017, Tuvalu est consolidé en intégration globale dans les comptes du groupe TF1 à compter du 1^{er} janvier 2017, au sein du secteur « Studios et Divertissements » de l'information sectorielle. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du développement de l'activité production du Groupe ;
- Les Cédants et Newen Studios, filiale de TF1, ont conclu un pacte d'actionnaires qui définit notamment les modalités d'exercice de

promesses réciproques par lesquelles les Cédants disposent de la faculté de vendre, et Newen Studios dispose de la faculté d'acheter, la participation résiduelle de 29,35 % du capital, sur une période de 3 ans entre 2020 et 2023 selon les dispositions de chacune d'elles. Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017, l'engagement pris par Newen Studios de racheter aux actionnaires minoritaires leur participation a fait l'objet d'une évaluation basée sur des hypothèses de flux de trésorerie actualisés et a été comptabilisé en dette financière non courante conformément à IAS 32 en contrepartie des capitaux propres du Groupe ;

- La contribution de Tuvalu sur l'exercice 2017 au chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 19,4 millions d'euros. Elle est non significative en ce qui concerne le résultat net.

3.2 RAPPEL DES VARIATIONS SIGNIFICATIVES DU PERIMETRE 2016

Acquisition de Newen Studios et de Rendez-Vous Production Séries

Suite à la prise de participation de 70 % du capital de Newen Studios et au contrôle exclusif de TF1 sur celle-ci, Newen Studios et ses filiales sont consolidées en intégration globale dans les comptes du groupe TF1 à compter du 1^{er} janvier 2016. Elles sont présentées dans le secteur « Studios et Divertissements » de l'information sectorielle.

Bonzaï Digital

e-TF1 a pris une participation de 51 % dans le capital de l'entité Bonzaï Digital le 19 février 2016. Cette entité, dont l'activité principale est l'optimisation du ciblage publicitaire, est consolidée en intégration globale à partir du 1^{er} janvier 2016. Dans l'information sectorielle, cette entité est présentée dans le secteur Antennes.

NOTE

4

INFORMATION SECTORIELLE

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en domaines d'activités stratégiques et gérées suivant la nature des produits et services vendus aux différentes clientèles du Groupe. Cette segmentation en secteurs d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par le décideur opérationnel du Groupe dans le suivi des activités. Ces secteurs opérationnels correspondent aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

La Direction évalue la performance de ces secteurs à partir du résultat opérationnel courant. Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont les suivants :

Antennes

Le secteur Antennes est constitué de l'ensemble des chaînes TV et sites Internet du Groupe. Les revenus de ces activités sont issus de la vente d'espaces publicitaires et des rémunérations perçues auprès des opérateurs câbles, satellite et ADSL.

Ce secteur inclut également les activités dont les revenus non publicitaires sont directement générés par les programmes diffusés sur les antennes du Groupe telles que les opérations d'interactivité entre le téléspectateur et le programme diffusé, ainsi que les filiales ayant pour activité la production et l'acquisition de droits audiovisuels pour le compte des chaînes TV du Groupe, en lien avec la réglementation des Antennes, et de ses sites Internet.

Beauté test

Le 6 avril 2016, le groupe Newen Studios a acquis 75 % du capital de la société Devtribu, société éditrice de Beauté-test.com, site Internet spécialisé dans les tests et la comparaison de cosmétiques et de produits de beauté. Cette entité est consolidée en intégration globale à compter du 1^{er} avril 2016 et est présentée dans le secteur opérationnel « Studios et Divertissements » du groupe TF1.

Blue Spirit

Le 30 septembre 2016, le groupe Newen a pris le contrôle du groupe Blue Spirit (production audiovisuelle dans l'animation) portant sa participation au capital de 49,5 % à 85 %. Les entités du groupe Blue Spirit, consolidées en mise en équivalence jusqu'au 30 septembre 2016, sont intégrées globalement à partir du 1^{er} octobre 2016.

Studios et Divertissements

Ce secteur regroupe deux sous-secteurs :

- Les filiales de contenus dont l'activité est majoritairement destinée à produire, à acquérir, à développer et à commercialiser des droits audiovisuels, musicaux, licences, marques, pour une exploitation indépendante des activités de diffuseur du Groupe. Les revenus sont constitués de la rémunération des cessions de droits de diffusion et de tous autres droits d'exploitation en France et à l'international incluant les revenus Vidéo (physique et on-line).

Bien que réparties sur les différentes étapes de la chaîne de valeur, ces activités, portées par TF1 Studio, Newen Studios et TF1 Entertainment, partagent les mêmes modèles économiques sur des marchés de plus en plus intégrés.

Plus spécifiquement, TF1 Studio et Newen Studios exploitent des types de droits audiovisuels complémentaires, et adressent tous les deux le marché des diffuseurs de droits TV et vidéo français et européen.

À ce titre, la Direction du Groupe juge pertinent de suivre globalement la performance financière de ces activités ;

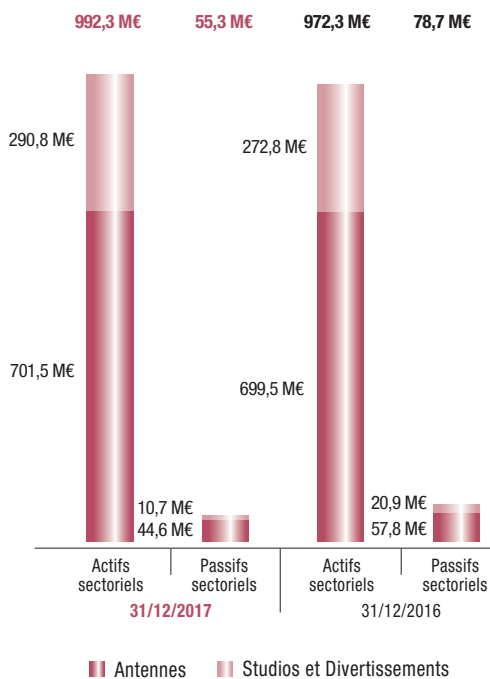
- Les activités de vente à distance et en boutique du pôle Téléshopping sont regroupées dans ce secteur compte tenu de leur contribution au regard du total du groupe TF1.

4

4.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

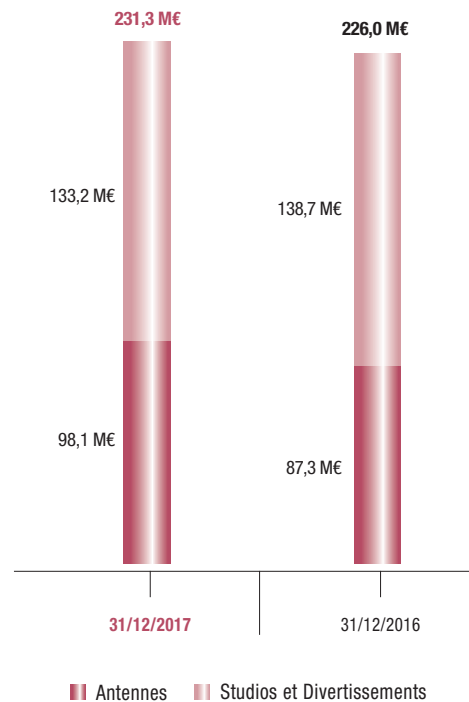
Compte de résultat sectoriel (en millions d'euros)	Antennes		Studios et Divertissements		Total groupe TF1	
	12/2017	12/2016	12/2017	12/2016	12/2017	12/2016
Chiffre d'affaires des secteurs	1 742,2	1 694,4	417,8	386,8	2 160,0	2 081,2
Éliminations opérations intersecteurs	(28,6)	(24,5)	(6,5)	6,0	(35,1)	(18,5)
CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF GROUPE	1 713,6	1 669,9	411,3	392,8	2 124,9	2 062,7
<i>Dont Chiffre d'affaires Publicitaire</i>	<i>1 550,9</i>	<i>1 521,0</i>	<i>10,8</i>	<i>9,1</i>	<i>1 561,7</i>	<i>1 530,1</i>
<i>Dont Chiffre d'affaires Autres</i>	<i>162,7</i>	<i>148,9</i>	<i>400,5</i>	<i>383,7</i>	<i>563,2</i>	<i>532,6</i>
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	143,3	87,5	42,0	41,9	185,3	129,4
% marge opérationnelle contributive Groupe	8,4 %	5,2 %	10,2 %	10,7 %	8,7 %	6,3 %
Quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées	14,3	5,9	(0,1)	4,0	14,2	9,9

ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS



Les actifs sectoriels incluent les droits audiovisuels, les autres immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles.

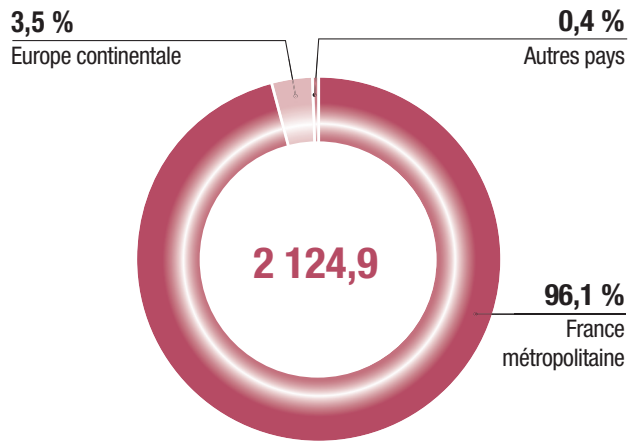
INVESTISSEMENTS BRUTS D'EXPLOITATION



Les passifs sectoriels incluent les provisions non courantes et les provisions courantes.

4.2 INFORMATION PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé en France Métropolitaine (cf. graphique infra) et ne présente pas de variation significative dans sa répartition par rapport à l'exercice précédent.



(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	
	2017	2016
France métropolitaine	2 041,9	1 999,3
Europe continentale	73,6	51,1
Autres pays	9,4	12,2
TOTAL	2 124,9	2 062,6

Les actifs sectoriels et les investissements sont principalement présents et réalisés en France. Les montants sur les autres zones géographiques sont non significatifs.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 PRODUITS DE L'ACTIVITE

Méthode comptable

Les produits de l'activité du groupe TF1 sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant des revenus peut être mesuré d'une façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

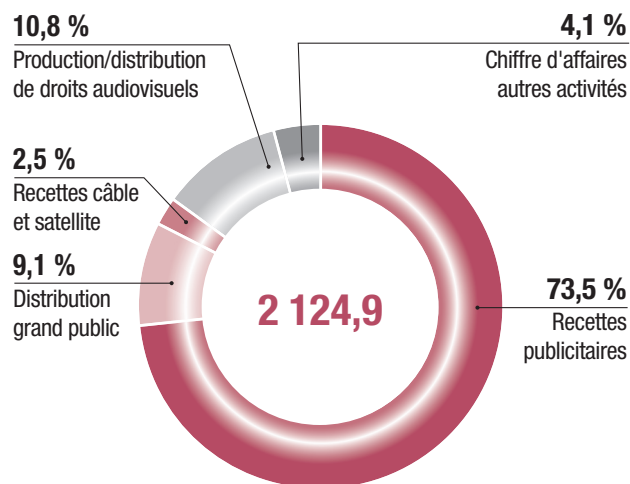
Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque la publicité ou les spots publicitaires correspondants sont diffusés. Les ventes d'espace publicitaires par les antennes du Groupe sont valorisées soit individuellement (vente « spot à spot »), soit plus globalement selon des objectifs d'audience (vente à « GRP garanti »), en application des Conditions Générales de Vente et des conditions propres à chaque annonceur et agence. L'ensemble de ces conditions tarifaires sont prises en compte dans l'évaluation des recettes publicitaires.
 - Pour les ventes d'espaces publicitaires concernant des supports n'appartenant pas au Groupe, le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe est constitué de la commission de régie sauf à ce que la régie n'ait concédé au support une garantie de recouvrement sur les encaissements des ventes d'espace. Dans ce cas, le chiffre d'affaires reconnu par le Groupe sera égal au montant brut des ventes d'espace telles que facturées aux annonceurs,
 - Le Groupe réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations, qualifiées d'échanges dissemblables au sens de l'interprétation SIC 31, sont présentées de manière décompensée pour leur montant symétrique en chiffre d'affaires et en charges externes ;
- la rémunération des chaînes thématiques par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent, calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel facturé à un opérateur, est comptabilisée soit mensuellement, sur la base des relevés des opérateurs, soit de façon linéaire sur l'année en cas de rémunération forfaitaire ;
- les ventes de droits audiovisuels sont constatées, selon la nature des droits, à la date d'ouverture des droits ou lorsque le bénéficiaire a reconnu le programme comme étant conforme aux conditions du contrat (acceptation technique) ;
- le chiffre d'affaires résultant des ventes de marchandises et de produits des activités d'édition et de distribution est présenté net des provisions pour retours attendus et des versements effectués dans le cadre de certains contrats de mandat de distribution ;
- le chiffre d'affaires résultant d'opérations impliquant des intermédiaires techniques est constitué par le coût de la prestation supporté par le consommateur final dès lors que le Groupe assume le risque financier des transactions ainsi que les risques « SAV » et juridiques liés à cette prestation. A contrario, lorsque le Groupe se considère comme un intermédiaire, son chiffre d'affaires est constitué de sa rémunération nette.

Les autres produits de l'activité correspondent essentiellement aux redevances sur ventes facturées dans le cadre de contrats de licence.

Par ailleurs, les activités du Groupe n'incluent pas de manière significative de ventes d'éléments multiples au sens de la norme IAS 18.

Les produits de l'activité se répartissent par nature comme suit :



(en millions d'euros)	12/2017	12/2016
Recettes publicitaires	1 561,7	1 530,1
Distribution grand public	193,4	187,9
Recettes câble et satellite	52,3	47,3
Production/distribution de droits audiovisuels	229,4	217,4
Chiffre d'affaires autres activités	88,1	80,0
Chiffre d'affaires	2 124,9	2 062,7
Cession de parts de coproduction	43,1	14,1
Produits de l'activité	2 168,0	2 076,8

5.2 ACHATS CONSOMMES ET VARIATION DE STOCKS

Les achats consommés et variation de stocks comprennent principalement les rubriques suivantes :

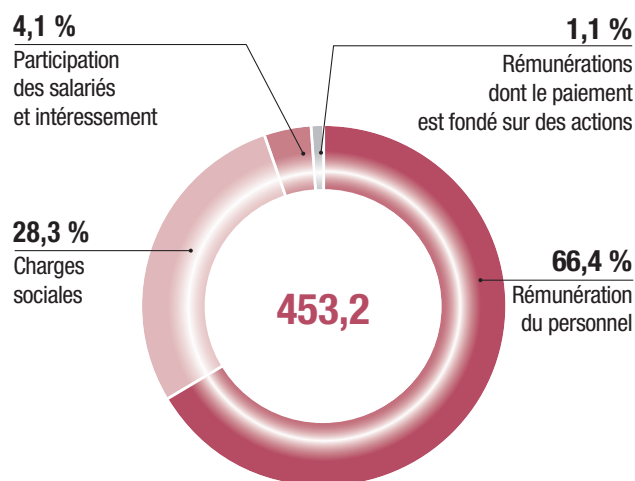
(en millions d'euros)	2017	2016
Consommation de production externe ⁽¹⁾	(699,8)	(699,0)
Achats, études et prestations de services ⁽²⁾	(124,8)	(162,3)
Achats de marchandises	(36,4)	(41,5)
Autres achats	(16,1)	(20,4)
Achats consommés et variation de stocks	(877,1)	(923,2)

(1) La consommation de production externe correspond aux programmes acquis à l'extérieur et diffusés par TF1, TMC, TFX (NT1), TF1 Séries Films (HD1) et les chaînes thématiques TV Breizh, Histoire et Ushuaïa TV.

(2) En 2016, les achats études et prestations de services comprenaient notamment le coût des droits de diffusion de la Coupe d'Europe de football.

5.3 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :



(en millions d'euros)	2017	2016
Rémunérations du personnel	(300,9)	(279,8)
Charges sociales	(128,3)	(116,0)
Participation des salariés et intéressement	(18,8)	(5,2)
Rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions	(5,2)	(2,5)
Autres charges de personnel	-	(0,4)
Charges de personnel	(453,2)	(403,9)

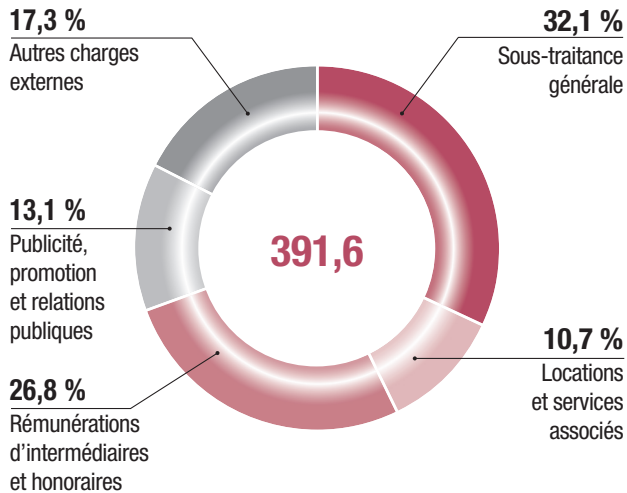
Les charges comptabilisées relatives aux régimes à cotisations définies sont incluses dans la rubrique « Charges sociales » et s'élèvent à 26 millions d'euros en 2017 (28 millions d'euros en 2016).

Les charges liées aux indemnités de fin de carrière prévues par les différentes conventions collectives des sociétés du Groupe sont comptabilisées en provisions non courantes (se reporter à la note 7.3.6) dans la rubrique « Dotation nette aux provisions ». Les indemnités versées sur la période au titre des indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en « Rémunérations du personnel ».

Les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions incluent les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites (cf. note 7.4.6).

5.4 CHARGES EXTERNES

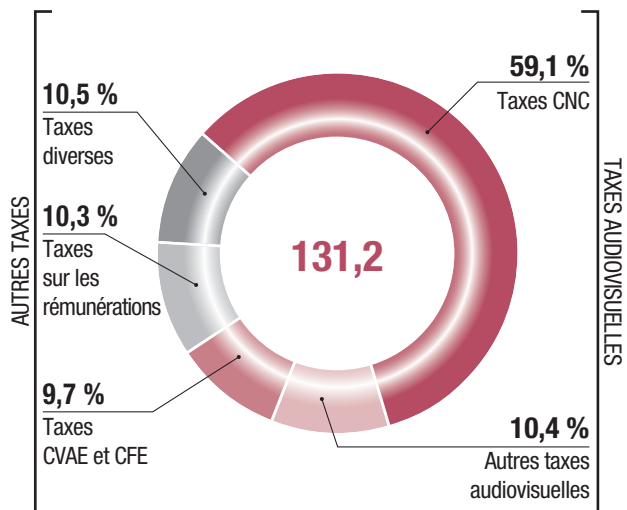
Les charges externes s'analysent de la façon suivante :



(en millions d'euros)	2017	2016
Sous-traitance générale	(125,6)	(118,3)
Locations et services associés	(41,8)	(43,3)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(105,0)	(89,3)
Publicité, promotion et relations publiques	(51,3)	(52,9)
Autres charges externes	(67,9)	(66,1)
Charges externes	(391,6)	(369,9)

5.5 IMPOTS ET TAXES

Les impôts et taxes se détaillent comme suit :



(en millions d'euros)	2017	2016
Taxes audiovisuelles	(91,2)	(87,9)
■ Taxes CNC	(77,6)	(74,1)
■ Autres taxes audiovisuelles	(13,6)	(13,8)
Autres taxes	(40,0)	(39,3)
■ Taxes CVAE et CFE	(12,7)	(12,2)
■ Taxes sur les rémunérations	(13,5)	(13,2)
■ Taxes diverses	(13,8)	(13,9)
Impôts et taxes	(131,2)	(127,2)

5.6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2017	2016
Production immobilisée et transferts de charges	134,9	148,1
Reprises de provisions non utilisées	19,4	24,3
Subventions d'exploitation	5,6	7,2
Subventions d'investissement	27,8	20,3
Gains de change	18,4	17,1
Autres produits (dont produits de cession des sociétés consolidées et Crédit d'Impôt Audiovisuel) ⁽¹⁾	38,1	25,6
Autres produits d'exploitation	244,2	242,6
Redevances et reversements ayants droit	(100,1)	(82,8)
Pertes sur créances irrécouvrables	(8,2)	(3,5)
Pertes de change	(16,7)	(15,2)
Autres charges (dont valeur nette comptable des sociétés consolidées cédées) ⁽²⁾	(21,9)	(6,1)
Autres charges d'exploitation	(146,9)	(107,6)

(1) En 2017, inclut la comptabilisation d'un produit à recevoir au titre du remboursement de taxes audiovisuelles.

(2) En 2017, le poste est essentiellement constitué de charges ponctuelles qui ont fait l'objet de provisions au cours des exercices précédents.

5.7 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Méthode comptable

Ces postes regroupent des produits et charges en nombre limité, inhabituels et significatifs au niveau consolidé, que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

En 2017, les autres charges opérationnelles, d'un montant de 23,3 millions d'euros, correspondent à l'amortissement de la réévaluation des droits suite à l'allocation du prix d'acquisition de Newen Studios. Au 31 décembre 2017, la part restant à amortir de la réévaluation de ces droits s'élève à 22,6 millions d'euros, qui sera totalement amortie sur l'exercice 2018.

En 2016, les autres charges opérationnelles, d'un montant de 83,7 millions d'euros, correspondaient aux coûts de réorganisation du Groupe (25,3 millions d'euros), aux coûts de transition en clair de LCI (8,2 millions d'euros) et à l'amortissement de la réévaluation des droits suite à l'allocation du prix d'acquisition de Newen Studios (25,4 millions d'euros cf. Document de Référence 2016 note 1 « Faits marquants »).

Elles comprenaient également l'incidence de l'évolution de la réglementation sur la production des programmes de fictions françaises : à compter du décret du 27 avril 2015, les investissements du Groupe dans les fictions françaises donnent droit à des parts de

coproduction. Par conséquent, comme indiqué dans les méthodes comptables du Groupe, une partie des coûts d'acquisition de ces droits est comptabilisée en immobilisations, amortie et dépréciée en fonction des recettes futures attendues, tandis que l'autre partie demeure comptabilisée, comme auparavant la totalité des investissements, en stocks de programmes et prise en charges au compte de résultat au rythme des diffusions.

La dépréciation de la part immobilisée étant anticipée par rapport à la date de consommation des stocks, la prise en compte simultanée de l'écoulement des anciens contrats et de l'enregistrement des nouveaux, a généré durant cette période de transition un surcoût s'élevant à 25,4 millions d'euros au cours de la période, montant présenté en autres charges opérationnelles à fin 2016. L'amortissement relatif aux parts de coproduction immobilisées ainsi que la dépréciation afférente sont intégrés dans le coût des programmes.

5.8 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Méthode comptable

Le « Coût de l'endettement financier net » correspond aux « Charges sur endettement financier », diminuées des « Produits sur endettement financier ».

Les « Charges sur endettement financier » sont constituées :

- des charges d'intérêt relatives à la dette financière courante et non courante ;
- des amortissements des actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- des charges sur opérations de couverture de change ;
- des charges liées à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (part inefficace des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de change, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie...) ;
- des charges sur cession d'actifs de trésorerie.

Les charges d'intérêt sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les « Produits sur endettement financier » sont constitués :

- des produits d'intérêt relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de gestion de trésorerie ;
- des produits sur opérations de couverture de change ;
- des autres revenus provenant des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie ;
- des produits liés à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (part inefficace des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de change, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie...) ;
- des produits sur cession d'actifs de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Produits d'intérêts	0,2	0,6
Produits et revenus sur actifs financiers	-	-
Produits sur endettement financier	0,2	0,6
Charges d'intérêts sur dettes financières	(1,7)	(1,8)
Charges sur endettement financier	(1,7)	(1,8)
Coût endettement financier net	(1,5)	(1,2)

5.9 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Dividendes	0,1	0,1
Profits sur actifs financiers*	11,4	3,8
Produits liés à la variation de valeur des contrats d'achats/ventes à terme de devises	-	-
Produits liés à l'effet d'actualisation des actifs et des passifs	0,6	0,4
Produits divers	3,7	-
Autres produits financiers	15,8	4,3
Pertes sur actifs financiers*	(8,1)	(7,4)
Charges liées à la variation de valeur des contrats d'achats/ventes à terme de devises	(0,1)	-
Charges liées à l'effet d'actualisation des actifs et des passifs	(1,1)	(0,5)
Charges diverses	(0,2)	(0,9)
Autres charges financières	(9,5)	(8,8)

* La variation constatée en 2017 provient essentiellement du produit de cession de la société Teads.

5.10 VENTILATION DES CHARGES ET PRODUITS NETS SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous détaille les charges, produits, profits et pertes sur actifs et passifs financiers, selon leur catégorie, en distinguant les impacts sur le résultat financier et les impacts sur le résultat opérationnel :

(en millions d'euros)	Résultat financier 2017	Résultat financier 2016	Résultat opérationnel 2017	Résultat opérationnel 2016
Produits (charges) nets sur prêts et créances au coût amorti	-	0,6	(7,0)	(6,9)
Produits (charges) nets sur actifs financiers à la juste valeur	3,8	0,1	-	-
<i>dont actifs financiers à la juste valeur sur option</i>	-	-	-	-
<i>dont actifs financiers détenus à des fins de transaction à la juste valeur</i>	3,8	0,1	-	-
Produits (charges) nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3,3	(3,6)	(0,1)	0,5
Produits (charges) nets sur passifs financiers au coût amorti	(2,2)	(2,0)	-	-
Produits (charges) nets sur dérivés	(0,1)	(0,8)	(5,8)	0,4
CHARGES ET PRODUITS NETS SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	4,8	(5,7)	(12,9)	(6,0)

5.11 IMPOTS SUR LE RESULTAT

Méthode comptable

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs, à l'exception des cas particuliers prévus par la norme IAS 12 et notamment des *goodwill*.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les taux d'impôt utilisés sont ceux qui sont applicables ou quasi-adoptés à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Les impôts relatifs aux éléments directement reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en contrepartie des réserves consolidées.

Les impôts différés sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants après compensation suivant les différents périmètres fiscaux.

5.11.1 Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

5.11.1.1 Compte de résultat

(en millions d'euros)	2017	2016
Impôt exigible	(48,4)	(11,6)
Impôt différé	3,8	5,7
Charge d'impôt totale	(44,6)	(5,9)

Au 31 décembre 2017, le taux d'impôt exigible tient compte de la contribution exceptionnelle introduite par la Loi de Finance rectificative 2017.1640 qui porte le taux d'imposition global du Groupe à 44,43 % pour l'exercice 2017. (Cf. note 1.1).

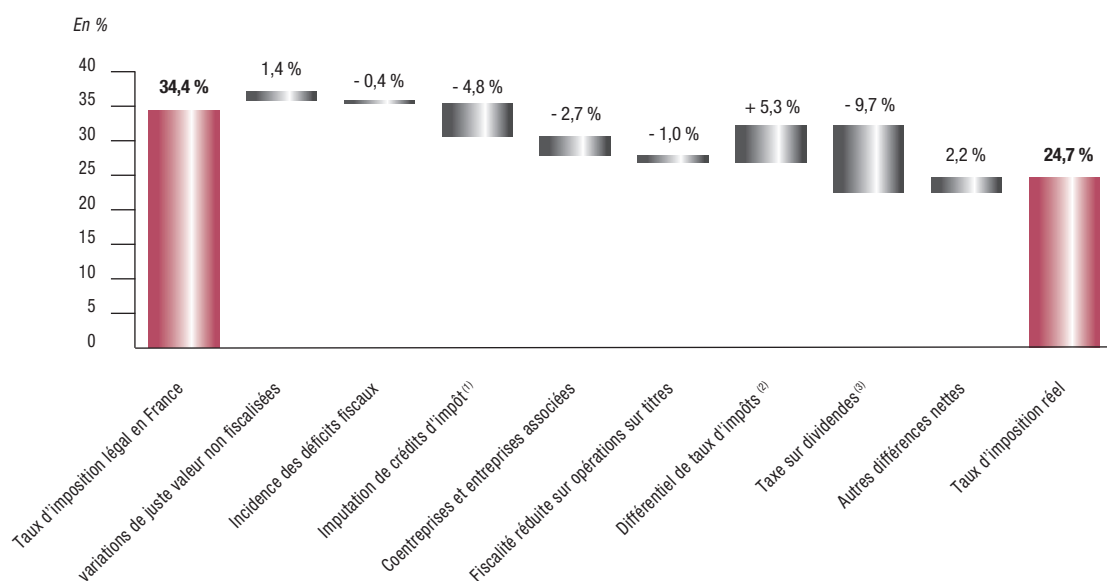
Conformément au vote par l'assemblée nationale en décembre 2017 de la Loi de Finance 2018, le taux d'imposition utilisé pour comptabiliser les différences temporelles des entités françaises est dégressif. Les taux utilisés sont compris entre 34,43 % (pour les différences temporelles se renversant avant le 31 décembre 2018) et 25,83 % (pour les différences temporelles se renversant au-delà du 31 décembre 2021).

5.11.1.2 Rationalisation du taux d'impôt

(en millions d'euros)	2017	2016
Résultat net, part du Groupe	136,1	41,7
Impôt sur les résultats	44,6	5,9
Résultat des activités abandonnées	-	-
Intérêts minoritaires	0,3	2,3
Résultat des activités poursuivies avant impôt et intérêts minoritaires	181,0	49,9

TF1 a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989, option renouvelée régulièrement depuis lors.

RATIONALISATION DU TAUX D'IMPÔT 2017



Rationalisation 2016	34,4 %	1,6 %	(8,5 %)	(11,8 %)	(6,7 %)	(3,0 %)	(0,4 %)	10,1 %	(3,8 %)	11,9 %
-----------------------------	---------------	--------------	----------------	-----------------	----------------	----------------	----------------	---------------	----------------	---------------

(1) Principalement Crédit Impôt Compétitivité Emploi et Crédit Impôt Audiovisuel.

(2) Inclut l'incidence de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés (cf. faits marquants).

(3) Remboursement en décembre 2017 de la taxe sur dividendes versée au titre des exercices 2012 à 2016.

5.11.2 Actifs et passifs d'impôt différé

5.11.2.1 Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	2017	2016
Impôts différés nets au 1^{er} janvier	(42,9)	(11,8)
Constatés en capitaux propres	1,2	1,0
Constatés en résultat	3,8	5,7
Variation de périmètre et autres*	(2,3)	(37,8)
Impôts différés nets au 31 décembre	(40,2)	(42,9)

* En 2016, la variation est principalement liée à l'intégration du groupe Newen et inclut les impôts différés sur la réévaluation des droits dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition.

5.11.2.2 Principales sources d'imposition différée

Les principales sources d'imposition différée, par nature, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2017	2016
Provisions		
Provision sur programmes	1,2	1,9
Provision Indemnités de fin de carrière	9,2	13,6
Provision dépréciation des droits audiovisuels	0,6	0,6
Provision clients	0,6	0,7
Autres provisions	5,5	12,1
Participation des salariés	1,8	1,9
Reports déficitaires	0,5	1,5
Autres impôts différés actifs	2,7	0,6
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	(22,1)	(32,9)
Impôts différés actifs	-	-
Amortissements dérogatoires	(34,3)	(36,4)
Amortissements du siège social	(6,5)	(8,6)
Réévaluation d'actifs	(20,8)	(27,7)
Autres impôts différés passifs	(0,7)	(3,1)
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	22,1	32,9
Impôts différés passifs	(40,2)	(42,9)
Impôts différés nets au 31 décembre	(40,2)	(42,9)

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 8,9 millions d'euros (contre 15,3 millions d'euros en 2016) et correspondent à des reports déficitaires et des amortissements réputés différés indéfiniment reportables dont la probabilité de récupération ne justifie pas une inscription au bilan.

5.11.2.3 Délai de récupération des impôts différés actifs

(en millions d'euros)	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	Total
Impôts différés actifs	12,9	-	9,2	(22,1)	-

Les impôts différés actifs dont l'échéance se situe au-delà de cinq ans concernent les différences temporaires sur la comptabilisation des provisions pour indemnités de fin de carrière.

NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

6.1 DEFINITION DE LA TRÉSORERIE

La trésorerie présentée au tableau de flux de trésorerie inclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les comptes courants de trésorerie actifs et passifs et les concours bancaires courants. Le

rapprochement entre le poste de trésorerie du tableau de flux de trésorerie et le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	495,8	420,2
Trésorerie sur actifs en cours de cession	-	-
Comptes courants de trésorerie passifs	(0,3)	(0,1)
Concours bancaires courants	-	(0,8)
Trésorerie de clôture du tableau de flux	495,5	419,3

6.2 FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITE

6.2.1 Dotations aux amortissements et aux provisions

Le détail des dotations aux amortissements et aux provisions est le suivant :

(en millions d'euros)	2017	2016
Immobilisations incorporelles	228,3	230,3
Immobilisations corporelles	18,0	16,3
Immobilisations financières	2,1	(2,2)
Provisions non courantes	(16,6)	(1,5)
TOTAL DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	231,8	242,9

6.2.2 Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie

L'analyse des autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Variations de juste valeur	5,8	0,6
Paiements fondés sur des actions	5,1	2,5
Produits de dividendes (titres non consolidés)	(0,1)	-
Subventions virées en résultat	(46,9)	(21,7)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE	(36,1)	(18,6)

6.2.3 Variation du BFR liée à l'activité

La variation du BFR lié à l'activité se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Augmentation (diminution) des stocks nets	(61,4)	(49,6)
Augmentation (diminution) des créances clients et autres débiteurs	167,6	(17,8)
Diminution (augmentation) des fournisseurs et autres créditeurs	(73,5)	61,3
Diminution (augmentation) des autres passifs	49,3	(8,4)
Augmentation (diminution) du besoin en fonds de roulement avant impôts	82,0	(14,5)

6.3 FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

6.3.1 Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

L'analyse du poste incidence des variations de périmètre sur la trésorerie est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Décaissements nets sur acquisitions	(23,7)	(114,4)
Encaissements nets sur cessions	90,5	9,5
Incidence des variations de périmètre	66,8	(104,9)

L'analyse des décaissements nets se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Trésorerie et équivalent de trésorerie acquis	8,9	72,1
Actifs financiers acquis	6,7	9,6
Autres actifs acquis	35,1	238,9
Intérêts minoritaires acquis	(0,0)	(2,3)
Autres passifs acquis	(42,0)	(245,6)
Actifs net acquis (A)	8,7	72,7
Goodwill (B)	24,9	129,3
Décaissement (A) + (B)	32,6	186,5
Trésorerie acquise	8,9	72,1
Trésorerie des sociétés entrées dans le périmètre sans acquisition dans la période	-	-
Décaissement net	23,7	114,4

L'incidence des cessions de filiales sur les flux de trésorerie est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Encaissement	90,5	9,5
Trésorerie cédée	-	-
Souscription à l'augmentation de capital des filiales	-	-
Encaissement net	90,5	9,5

En 2017, les encaissements correspondent principalement à la cession de la participation de 33,5 % dans Groupe AB.

En 2016, les encaissements correspondent principalement à l'encaissement du complément de prix sur la cession de OneCast (réalisée en 2014) suite aux accords signés en octobre 2016 entre TF1, ITAS et TDF.

7.1 DROITS AUDIOVISUELS ET DROITS DE DIFFUSION

7.1.1 Droits audiovisuels

Méthode comptable

Dans cette rubrique figurent essentiellement les parts de films et de programmes audiovisuels produits ou coproduits par TF1 SA, TF1 Films Production, TF1 Vidéo et TF1 Production, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 Droits Audiovisuels et TF1 Entertainment, les droits audiovisuels produits par Newen Studios ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à l'actif du bilan dans la rubrique « Droits audiovisuels » à leur coût historique.

Les modalités d'amortissement des différentes catégories de droits audiovisuels sont les suivantes :

- parts de producteurs de fictions françaises acquises par les diffuseurs : elles sont amorties de façon linéaire sur la durée prévisionnelle de leur exploitation en fonction de la baisse des avantages économiques futurs liés à ces parts ;
- parts de producteurs de fictions françaises produite par le Groupe : elles sont amorties de façon dégressive en

tenant compte de la baisse de la valeur économique de ces parts attendue ;

- parts de coproductions cinématographiques et droits audiovisuels de « distribution » : ils sont amortis de façon dégressive en fonction de la baisse de la valeur économique attendue ;
- droits audiovisuels « négoce » : ils sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat ou sur la durée prévisionnelle d'exploitation ;
- droits musicaux : ils sont amortis sur une durée de 2 ans et l'amortissement comptabilisé la première année correspond à 75 % de leur valeur brute, les 25 % restants étant amortis au cours de la deuxième année.

Évaluation/Jugement

Une dépréciation des droits audiovisuels est comptabilisée individuellement le cas échéant, le calcul de la dépréciation des droits audiovisuels est notamment fondé sur une analyse des avantages économiques futurs liés à ces droits au regard de leur valeur nette comptable.

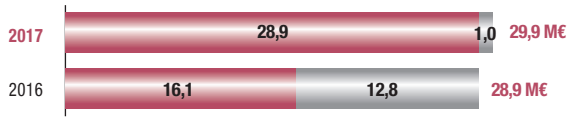
Les mouvements des exercices 2017 et 2016 se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciation	Total droits audiovisuels
31 décembre 2015	1 234,4	(1 145,6)	(23,8)	65,0
Augmentation	202,6	(154,4)	(84,7)	(36,5)
Diminution	(1,0)	0,1	16,1	15,2
Variation de périmètre et reclassement*	945,5	(811,8)	(3,0)	130,7
31 décembre 2016	2 381,5	(2 111,7)	(95,4)	174,4
Augmentation	226,3	(145,5)	(94,3)	(13,5)
Diminution	(3,6)	2,9	22,8	22,1
Variation de périmètre et reclassement	(5,2)	(7,5)	0,5	(12,2)
31 décembre 2017	2 599,0	(2 261,8)	(166,4)	170,8

* Entrée de périmètre Newen Studio principalement.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits audiovisuels à immobiliser est le suivant :

DROITS AUDIOVISUELS (EN MILLIONS D'EUROS)



- À moins d'1 an
- De 1 à 5 ans

7.1.2 Programmes et droits de diffusion

Méthode comptable**Entrée au bilan**

Afin de sécuriser les grilles de programmes pour les années futures, le Groupe souscrit des contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes et droits correspondants.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe).

Concernant les droits et les programmes pour lesquels les deux critères ci-dessus ne sont pas réunis, (œuvres non livrées, droits sportifs dont le droit de diffusion n'est ouvert que le jour de la réalisation de l'événement, etc), le Groupe considère qu'il ne contrôle pas l'actif car il ne dispose pas du droit et de la capacité de diffuser l'œuvre. Ces droits ne sont, en conséquence, pas inscrits au bilan.

En revanche, les éventuels acomptes versés au titre de ces droits sont enregistrés en « Acomptes fournisseurs ».

La rubrique « Programmes et droits de diffusion » du bilan intègre :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du groupe TF1 pour ses antennes ;
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du Groupe.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

Règles de consommation

Les programmes de TF1 SA (qui constituent la part prépondérante des stocks de programmes du Groupe) sont réputés consommés lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour une diffusion unique, ils sont consommés intégralement lors de cette diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour deux diffusions ou davantage, ils sont, sauf valorisation particulière dans les contrats d'acquisition, consommés de la manière suivante, selon le type de programme :

	Règles par types de programmes		
	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes et droits de diffusion
1 ^{ère} diffusion	80 %	50 %	100 %
2 ^{ème} diffusion	20 %	50 %	-

Les « Autres programmes et droits de diffusion » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'information, des sports et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Dépréciations et mise au rebut

Un programme fait l'objet d'une dépréciation lorsqu'il est probable qu'il ne sera pas diffusé ou si la valeur contractuelle d'entrées en stock excède la valeur qui lui est attribuable en application des règles ci-dessus.

Évaluation/Jugement

La probabilité de diffusion s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction. De plus, si ce droit fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre sa valeur d'entrée en stock ou, le cas échéant, le montant des acomptes versés, et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

Les programmes non diffusés dont les droits ont expiré font l'objet d'une « mise au rebut » comptabilisée en résultat opérationnel courant, l'éventuelle provision est parallèlement reprise.

Droits en sécurisation de grille

Les droits commandés dans le cadre de contrats fermes mais qui ne sont pas encore diffusables (cf. ci-dessus) sont recensés au paragraphe relatif à la sécurisation de la grille et sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou du montant estimé des décaissements futurs (cas des « output deal »), sous déduction des acomptes versés.

Le tableau ci-dessous présente la variation du stock de programmes et droits de diffusion, valorisés selon les principes comptables décrits ci-dessus.

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations nettes	Stocks
1^{er} janvier 2016	828,0	(114,6)	713,4
Variation nette	(26,6)	(24,9) ⁽¹⁾	(51,5)
Variation de périmètre et reclassement	1,4	(1,4)	-
31 décembre 2016	802,8	(140,9)	661,9
Variation nette	(55,3)	(8,8) ⁽²⁾	(64,1)
Variation de périmètre et reclassement	-	-	-
31 décembre 2017	747,5	(149,7)	597,8

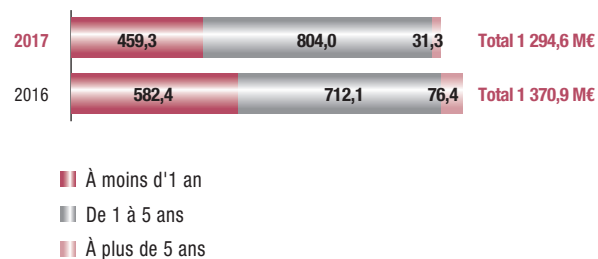
(1) Dont 76,1 millions d'euros de dotations et 51,2 millions d'euros de reprises.

(2) Dont 54,5 millions d'euros de dotations et 45,7 millions d'euros de reprises.

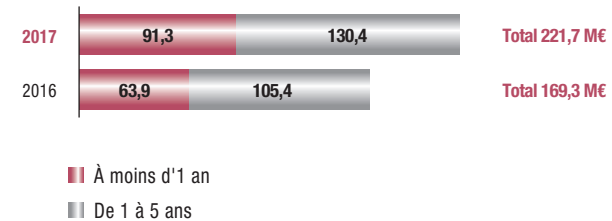
Les stocks de programmes et de droits de diffusion présentés ci-dessus sont essentiellement portés par TF1 SA et le GIE TF1 Acquisition de droits.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation des grilles de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

PROGRAMMES ET DROITS DE TÉLÉDIFFUSION (EN M€)



DROITS DE RETRANSMISSION SPORTIVE (EN M€)



La partie de ces contrats (droits de télédiffusion et retransmission sportive) libellée en devises en 2017 et 2016 est de respectivement 48,1 millions d'euros en USD et de 112,2 millions d'euros en USD.

En 2017, les programmes et droits de diffusions concernent principalement la société TF1 SA pour un montant de 502,7 millions d'euros (contre 359,3 millions d'euros en 2016) et le GIE AD pour un montant de 735,2 millions d'euros (contre 902,7 millions d'euros en 2016).

Les engagements sur les droits de retransmissions sportives concernent principalement les sociétés TF1 SA et TF1 DS (221,7 millions d'euros en 2017 et 169,3 millions d'euros en 2016).

7.2 ACTIFS ET PASSIFS CIRCULANTS

7.2.1 Clients et autres débiteurs

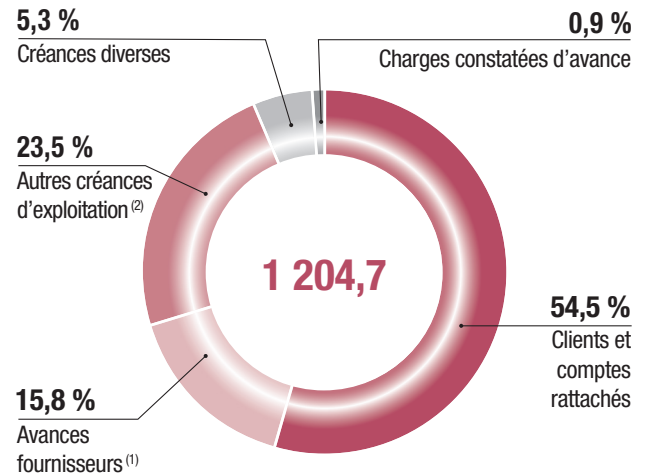
Méthode comptable

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des coentreprises, entités associées ou non consolidées.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.



(1) Cette rubrique comprend notamment les acomptes versés sur acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives.

(2) Principalement État, collectivités publiques, personnel et organismes sociaux.

(en millions d'euros)	Valeur brute 2017	Dépréciation 2017	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016
Clients et comptes rattachés	661,3	(5,1)	656,2	574,7
Avances fournisseurs ⁽¹⁾	191,6	(0,8)	190,8	149,2
Autres créances d'exploitation ⁽²⁾	283,2	-	283,2	204,5
Créances diverses	187,1	(123,7)	63,4	44,6
Charges constatées d'avance	11,1	-	11,1	6,8
Clients et autres débiteurs	1 334,3	(129,6)	1 204,7	979,8

(1) Cette rubrique comprend notamment les acomptes versés sur acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives.

(2) Principalement État, collectivités publiques, personnel et organismes sociaux.

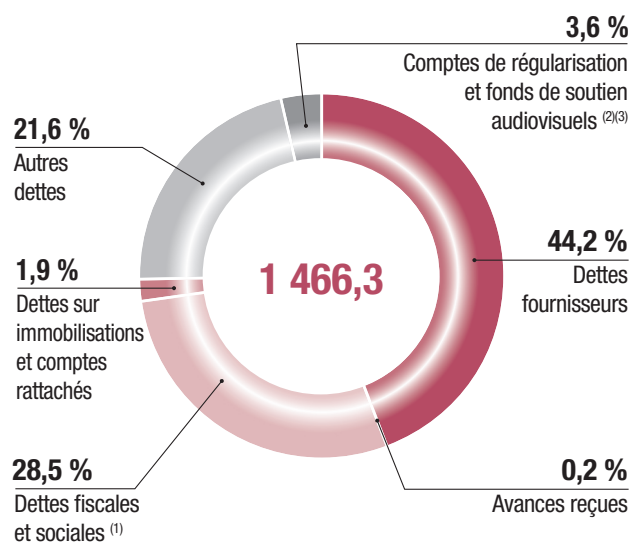
Les dépréciations sur encours clients et autres débiteurs ont évolué au cours de l'exercice comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Dépréciation au 1^{er} janvier	(130,6)	(130,7)
Provisions complémentaires de l'exercice	(13,2)	(7,8)
Reprises sur créances passées en pertes	12,2	5,4
Recouvrement de l'exercice	2,0	2,9
Activités en cours de cession	-	-
Variation de périmètre et reclassements	-	(0,4)
Dépréciation au 31 décembre	(129,6)	(130,6)

7.2.2 Détail des fournisseurs et autres créiteurs

Méthode comptable

Les subventions reçues par le groupe TF1 incluent principalement les subventions reçues des fonds de soutien audiovisuels, notamment du Centre National de Cinématographie (CNC) par les sociétés de production du Groupe. Les subventions des fonds de soutien audiovisuels sont inscrites au passif du bilan, en produits différés, au poste « Fournisseurs et autres créiteurs » dès lors qu'elles sont définitivement acquises ; elles sont enregistrées en résultat (sur la ligne « Autres produits d'exploitation ») lors de l'exploitation des droits correspondants.



(en millions d'euros)	2017	2016
Dettes fournisseurs	647,9	666,1
Avances reçues	2,9	2,7
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	418,0	344,9
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27,7	14,6
Autres dettes	316,1	299,2
Comptes de régularisation et fonds de soutien audiovisuels ⁽²⁾⁽³⁾	53,7	40,5
Fournisseurs et autres créiteurs	1 466,3	1 368,0

(1) Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA collectée et la dette envers le personnel et les organismes sociaux.

(2) Le montant des fonds de soutien audiovisuels figurant au passif comprend principalement les subventions du CNC.

(3) Les comptes de régularisation sont principalement constitués de recettes encaissées d'avance.

7.2.3 Provisions courantes

Méthode comptable

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie pour le Groupe, dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressources ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

Évaluation/Jugement

Les provisions comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la direction du Groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes.

Les provisions courantes comprennent principalement les provisions pour litiges issus du cycle normal d'exploitation et dont l'issue devrait probablement intervenir dans les 12 mois à venir. Elles ont été déterminées selon les mêmes méthodes que les provisions non courantes (cf. note 7.3.6).

Les provisions courantes pour 2017 peuvent se décomposer comme suit :

(en millions d'euros)	Litiges avec le personnel	Litiges commerciaux	Autres litiges et risques contractuels	Autres	Total provisions courantes
1^{er} janvier 2017	6,9	4,4	2,7	10,5	24,5
Dotations	2,1	1,9	0,5	3,7	8,2
Reprises utilisées	(4,6)	(0,7)	-	(5,8)	(11,1)
Reprises non utilisées	(1,6)	(2,1)	(1,2)	(0,2)	(5,1)
Variation de périmètre et reclassement	-	-	-	-	-
31 décembre 2017	2,8	3,5	2,0	8,2	16,5

Aucun passif éventuel significatif non comptabilisé n'a été identifié à la date d'arrêt des comptes.

Les provisions relatives aux litiges commerciaux concernent principalement des litiges en cours avec des clients, des producteurs et des ayants droit.

Les provisions sur litiges et risques contractuels visent à couvrir les risques de recours des autres tiers contractants avec TF1, incluant les garanties données par le Groupe dans le cadre de cession de titres.

Plainte pour position dominante sur le marché de la publicité

Les groupes Canal Plus, M6 et NextRadioTV ont chacun déposé plainte contre TF1 auprès de l'Autorité de la concurrence pour abus de position dominante sur le marché de la publicité télévisuelle. TF1 Publicité a été auditionnée. TF1 a déposé auprès de l'Autorité de la concurrence et du

CSA une étude économique du cabinet RBB sur l'évolution pro-concurrentielle de la position de TF1 sur le marché publicitaire. L'Autorité de la concurrence a clôturé définitivement les dossiers NextRadio TV et Canal Plus et donc rejeté leurs plaintes. La plainte de M6 est toujours en cours d'instruction.

Plainte pour entente

Le groupe Canal Plus a déposé une plainte contre TF1 auprès de l'Autorité de la concurrence pour entente sur le droit de premier et dernier refus et droit de préemption dont bénéficie TF1 Films Production relatif aux œuvres cinématographiques qu'elle finance. TF1 a été auditionné. À ce jour, aucune notification de griefs n'a été adressée à TF1 par l'Autorité de la concurrence.

À ce jour, ces risques n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes du Groupe.

7.3 ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS

Méthode comptable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa « juste valeur diminuée des coûts de la vente » si cette dernière peut être déterminée de manière fiable ; à défaut, elle est égale à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs auxquels il est possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants est déterminée individuellement. Les autres actifs sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent afin de déterminer leur valeur d'utilité. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT est mesurée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF), en se fondant sur les projections de flux financiers futurs à 3 ans issus des plans validés par la Direction générale du Groupe et le Conseil d'Administration, complétées d'un flux normatif représentatif des flux attendus au-delà du plan d'affaires. Ces flux sont déterminés après impôts.

Ces projections de flux financiers sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation après impôts, déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital calculé sur la base de paramètres de marché (Bêta, capitalisation, etc.) déterminés à partir d'un échantillon de sociétés représentatif du secteur d'activité de l'actif testé.

La « juste valeur diminuée des coûts de la vente » d'un actif ou d'une UGT est mesurée le cas échéant par référence à sa valeur telle qu'elle ressort d'un protocole de vente ferme conclu à des conditions de marché.

Évaluation/Jugement

La valeur dans les comptes consolidés du groupe TF1 des *goodwill* est revue a minima annuellement. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'au taux d'actualisation retenu pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT.

Dépréciation

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'avoir affecté les actifs non courants. Lorsqu'une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif (*goodwill* et actifs incorporels à durée de vie indéfinie), une évaluation de la valeur recouvrable de l'actif est effectuée.

Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT s'avère inférieure à sa valeur au bilan. Les dépréciations relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable de celles-ci redevient plus élevée que leur valeur comptable. Seules les dépréciations des *goodwill* sont irréversibles.

7.3.1 Goodwill

L'évolution des *goodwill* par secteur sur la période est la suivante :

(en millions d'euros)	Antennes	Studios et Divertissements	Total
Goodwill au 1^{er} janvier 2016	406,5	25,1	431,6
Acquisitions	2,8	126,5	129,3
Cessions	-	-	-
Reclassement	-	-	-
Dépréciation	-	-	-
Goodwill au 31 décembre 2016	409,3	151,6	560,9
Acquisitions	-	22,8	22,8
Cessions	-	-	-
Reclassement	-	(3,3)	(3,3)
Dépréciation	-	-	-
Goodwill au 31 décembre 2017	409,3	171,1	580,4
<i>dont montant brut</i>	<i>413,8</i>	<i>171,1</i>	<i>584,9</i>
<i>dont dépréciation cumulée</i>	<i>(4,5)</i>	<i>-</i>	<i>(4,5)</i>

En 2017, la variation des *goodwill* correspond aux acquisitions décrites en faits marquants et intègre notamment le *goodwill* sur les acquisitions du groupe Newen, dont le groupe Tuvalu.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le groupe TF1 a décidé, pour ces acquisitions, de ne pas réévaluer les intérêts minoritaires à la juste

valeur, les *goodwill* sont en conséquence comptabilisés à l'actif du bilan en quote-part Groupe uniquement.

En 2016, la variation des *goodwill* intégrait notamment le *goodwill* sur l'acquisition de Newen pour 110 millions d'euros décrite en faits marquants du document de référence 2016.

(en millions d'euros)	Secteur Antennes		Secteur Studios et Divertissements		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Nombre d'UGT	1	1	3	3	4	4
UGT Antennes	409,3	409,3	-	-	409,3	409,3
UGT Newen/TF1 Studios	-	-	171,1	151,6	171,1	151,6
UGT TF1 Entertainment	-	-	-	-	-	-
UGT Téléshopping	-	-	-	-	-	-
TOTAL	409,3	409,3	171,1	151,6	580,4	560,9

Les tests de dépréciation auxquels les *goodwill* ont été soumis, conformément à la méthode présentée ci-dessous, n'ont pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2017.

Tests de dépréciation des *goodwill*

La valeur recouvrable de chacune des 4 UGT a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode des DCF. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de trois ans issues des plans et budgets approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe. Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance perpétuelle qui reflète l'expérience passée et intègre de manière prudente le potentiel de développement des marchés sur lesquels opèrent chacune des UGT, et leurs positions concurrentielles sur ces marchés.

Les plans d'affaires utilisés pour ces tests ont été établis sur la base de taux de croissance du chiffre d'affaires et de taux de marge opérationnelle en cohérence avec ceux constatées lors des 5 exercices précédents. Ces plans d'affaires intègrent notamment :

- les impacts de la situation économique, concurrentielle et des modes de consommation de contenus sur les investissements publicitaires ;
- l'accélération de la transformation du groupe TF1 et le développement organique de ses activités ;
- la poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie résolument multichaines, multimédias et multimétiers, alliant puissance et ciblage sur tous les supports, le développement des activités de production, ainsi que des nouveaux modes de monétisation, qui se traduit par :
 - la sécurisation du *Core Business TV* contenus (dont info) et publicité,
 - l'exploitation d'une offre digitale performante,
 - la poursuite du *build-up* de Newen pour se renforcer dans la Production,
 - l'élargissement des canaux de distribution (plateformisation, OTT) et de l'exploitation des datas.

Le taux de croissance perpétuelle retenu pour les tests effectués à fin 2017 est de 2 % (2 % également en 2016) pour l'ensemble des UGT. Le taux d'actualisation après impôt retenu à fin 2017 est de 6,09 % (6,18 % en 2016) ; il a été déterminé sur la base de données externes selon la méthode exposée en note 7.3. Son évolution s'explique notamment par la baisse du taux sans risque et du bêta de l'actif économique, partiellement compensé par la hausse de la prime de risque (sources des données : données de marché « Associés en Finances »).

Pour les 4 UGT, des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance, flux de trésorerie normatif) prises individuellement ou en utilisant des scénarii de variations combinées du taux d'actualisation et des flux de trésorerie normatifs, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières, ont été réalisés. Ces analyses n'ont pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à la valeur comptable des actifs correspondants.

Pour des raisons de confidentialité, les résultats de ces analyses sont présentées en regroupant les trois UGT du secteur Studios et Divertissements.

Pour ces UGT, la valeur recouvrable serait égale à la valeur comptable des actifs testés en retenant les hypothèses suivantes, prises individuellement :

2017	Variation du taux d'actualisation	Variation du flux normatif
UGT Antennes	541 bp	- 64 %
UGT regroupées Studios et Divertissements	740 bp	- 72 %

2016	Variation du taux d'actualisation	Variation du flux normatif
UGT Antennes	523 bp	- 62 %
UGT regroupées Studios et Divertissements	1 003 bp	- 79 %

Pour l'UGT Antennes, dans le cas d'une baisse de 10 % du flux normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 1 099 millions d'euros à sa valeur comptable (1 026 millions d'euros à fin 2016).

Pour les UGT regroupées Studios et Divertissements, dans le cas d'une baisse de 10 % du flux normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 479 millions d'euros à sa valeur comptable (537 millions d'euros à fin 2016).

7.3.2 Immobilisations incorporelles (hors droits audiovisuels, cf. note 7.1.1)

Méthode comptable :

Les immobilisations incorporelles (hors droits audiovisuels) comprennent essentiellement les licences d'exploitation (autres que les licences de diffusion et droits audiovisuels), les marques commerciales et droits assimilés ainsi que les logiciels informatiques. Elles sont évaluées à la date d'acquisition par le Groupe de la manière suivante :

- soit à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations ;
- soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Lorsque l'évaluation se fait postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité économique.

Les immobilisations incorporelles telles que les marques commerciales détenues par le Groupe ont une durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties. Ces marques font l'objet de tests de dépréciation (cf. note 7.3).

Les montants ci-dessous sont présentés en valeur nette :

(en millions d'euros)	Marques à durée de vie définie	Concessions, brevets et droits similaires	Autres	Total
1^{er} janvier 2016	36,2	26,5	(2,5)	60,2
Augmentation	-	1,7	6,8	8,5
Dotations amortissements – provisions	-	(6,2)	(1,2)	(7,4)
Diminution	-	(0,4)	(0,2)	(0,6)
Variation de périmètre et reclassement	-	(3,6)	5,7	2,1
31 décembre 2016	36,2	18,0	8,6	62,8
Augmentation	-	1,6	3,4	5,0
Dotations amortissements – provisions	-	(7,9)	(3,6)	(11,5)
Diminution	-	-	(0,3)	(0,3)
Variation de périmètre et reclassement	-	0,1	7,7	7,8
31 décembre 2017	36,2	11,8	15,8	63,8
<i>dont valeur brute</i>	<i>36,2</i>	<i>71,3</i>	<i>34,0</i>	<i>141,5</i>
<i>dont amortissements et dépréciations</i>	<i>-</i>	<i>(59,5)</i>	<i>(18,2)</i>	<i>(77,7)</i>

Les tests de dépréciation auxquels les autres marques à durée de vie indéfinie ont été soumises, conformément à la méthode présentée en note 7.3, n'ont pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2017.

7.3.3 Immobilisations corporelles

4

Méthode comptable

Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle :

Constructions	25 à 50 ans
Équipements techniques	3 à 7 ans
Autres installations, outillage et mobilier	2 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inclus dans les « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les mouvements des exercices 2017 et 2016 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit (les montants sont présentés en valeur nette) :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques et matériels	Installations en location-financement	Immobilisations diverses	Immobilisations en cours	Total
1^{er} janvier 2016	60,9	76,8	10,2	1,2	19,8	1,2	170,1
Augmentation	-	0,1	7,6	-	7,3	0,1	15,1
Dotations amortissements – provisions	-	(2,5)	(5,4)	(1,0)	(7,4)	-	(16,3)
Diminution	-	-	(0,1)	-	(0,1)	-	(0,2)
Variation de périmètre et reclassement	1,0	1,7	2,0	-	1,8	(1,2)	5,3
31 décembre 2016	61,9	76,1	14,3	0,2	21,4	0,1	174,0
Augmentation	-	3,7	3,0	-	12,2	1,4	20,3
Dotations amortissements – provisions	-	(3,2)	(5,7)	(0,4)	(8,9)	-	(18,2)
Diminution	-	0,1	-	-	(0,1)	-	-
Variation de périmètre et reclassement	-	(2,9)	3,7	0,2	0,2	(0,1)	1,1
31 décembre 2017	61,9	73,8	15,3	(0,0)	24,8	1,4	177,2
<i>dont valeur brute</i>	<i>61,9</i>	<i>104,9</i>	<i>165,5</i>	<i>10,1</i>	<i>127,6</i>	<i>1,4</i>	<i>471,4</i>
<i>dont amortissements et dépréciations</i>	<i>-</i>	<i>(31,1)</i>	<i>(150,2)</i>	<i>(10,1)</i>	<i>(102,8)</i>	<i>-</i>	<i>(294,2)</i>

7.3.4 Participations dans les coentreprises et les entreprises associées

Méthode comptable

Compte tenu du fait que les *goodwill* inclus dans la valeur comptable d'une participation dans les entreprises associées et les coentreprises ne sont pas présentés séparément, ils ne font pas individuellement l'objet de tests de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36 ; la valeur comptable totale de la participation fait l'objet de tests de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable, selon les indices de perte de valeur.

Le détail des participations dans les coentreprises et les entreprises associées est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Groupe AB ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	Total
1^{er} janvier 2016	72,3	12,5	84,8
Quote-part de résultat	4,4	1,5	5,9
Provision pour dépréciation	-	-	-
Dividendes versés	-	(1,0)	(1,0)
Variation de périmètre et reclassement	-	(0,4)	(0,4)
Provision pour risque	-	-	-
31 décembre 2016	76,7	12,6	89,3
Quote-part de résultat	-	0,4	0,4
Provision pour dépréciation	-	-	-
Dividendes versés	-	(1,2)	(1,2)
Variation de périmètre et reclassement	(76,7)	10,1	(66,6)
Provision pour risque	-	0,3	0,3
31 décembre 2017	-	22,2	22,2

(1) Le Groupe AB a été cédé le 31 mars 2017, cf. Faits marquants. Le résultat des sociétés mises en équivalence de 14,2 millions d'euros au compte de résultat est principalement constitué de la plus-value sur la cession AB.

(2) Dont principalement Série Club (secteur opérationnel Antennes) pour 10,8 millions d'euros au 31 décembre 2017 (10,9 millions d'euros au 31 décembre 2016) et MinuteBuzz (secteur opérationnel Studios et Divertissements) pour 9,7 millions d'euros en 2017.

Les coentreprises et les entreprises associées ne présentent pas d'autres produits et charges significatifs comptabilisés directement en capitaux propres.

Les entités mises en équivalence du Groupe sont individuellement non significatives au 31 décembre 2017.

7.3.5 Autres actifs financiers non courants

Méthode comptable

Classification

Les actifs financiers sont répartis entre les quatre catégories suivantes : les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à l'échéance et les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ces actifs financiers sont répartis en actifs courants et non courants conformément à la norme IAS 1.

Les transactions sur actifs financiers sont comptabilisées à la date de règlement.

- Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction. Lors des clôtures ultérieures, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans les capitaux propres et ne sont reprises en résultat que lors de la cession des actifs considérés.

Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée selon les principes d'évaluation à la juste valeur décrits ci-dessous. Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'achat.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet d'un suivi individuel de dépréciation. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte de valeur significative ou durable, une dépréciation est enregistrée en résultat ;

- Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que l'entreprise a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces placements sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation ; la perte de valeur est enregistrée en compte de résultat ;

- Autres actifs financiers non courants ;
 - les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont qualifiés d'actifs financiers disponibles à la vente. Ils sont maintenus à leur coût d'achat lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable,
 - Les bons de souscriptions d'action sont valorisés sur la base de la méthode Black and Scholes en utilisant les paramètres de valorisation disponibles ;
- Instruments dérivés : la valeur de marché des dérivés de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II).

Évaluation/Jugement

La norme IFRS 13 définit trois niveaux hiérarchiques d'évaluation applicables aux instruments financiers valorisés à la juste valeur :

- Niveau I : valorisation à partir de cotations de marchés actifs ;
- Niveau II : valorisation à partir de paramètres de marchés observables ;
- Niveau III : valorisation à partir de paramètres de marchés non observables.

Les méthodes utilisées par le groupe TF1 sont les suivantes :

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une Bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, tel que l'utilisation de valorisation d'opérations comparables ou la valeur actualisée des flux de trésorerie, qui recourt à des paramètres observables (niveau II) ou non observables (niveau III).

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est la meilleure estimation de leur juste valeur.

7.3.5.1 Répartition des actifs financiers par catégorie :

2017 (en millions d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier.*				
Autres actifs financiers non courants	-	-	III	43,8	2,7	-	46,5
Clients et autres débiteurs	-	-		-	1 204,7	-	1 204,7
Autres actifs financiers courants	-	-		-	-	-	-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	-	II	-	-	-	-
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	-		-	-	-	-
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	-	-		-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-		-	495,8	-	495,8

* Cf. note 7.3.5 paragraphe « Évaluation/Jugement ».

2016 (en millions d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier.*				
Autres actifs financiers non courants	-	-	III	27,5	4,2	-	31,7
Clients et autres débiteurs	-	-		-	979,8	-	979,8
Autres actifs financiers courants	-	4,9		-	-	-	4,9
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	4,9	II	-	-	-	4,9
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	-		-	-	-	-
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>	-	-		-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-		-	420,2	-	420,2

* Cf. note 7.3.5 paragraphe « Évaluation/Jugement ».

En 2017 et en 2016, aucun transfert entre niveaux hiérarchiques n'a été effectué.

7.3.5.2 Détail des autres actifs financiers non courants

Méthode comptable

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur avec inscription des variations de juste valeur en résultat.

Cette catégorie recouvre :

- les actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble, et pour lesquels il existe une pratique de cession à court terme ;
- les actifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Titres de participation	43,8	27,5
Créances rattachées aux titres de participation	-	-
Prêts	0,4	2,2
Dépôts et cautionnements	2,3	2,0
Autres actifs financiers	46,5	31,7

Détail des titres de participation de sociétés non consolidées

Les principaux titres de participation non consolidés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Détention à la clôture	Valeur brute 2017	Valeur brute 2016	Provision 2017	Provision 2016	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016
A1 International	50 %	12,8	12,8	(12,8)	(12,8)	-	-
Teads		-	3,5	-	-	-	3,5
Sofica Valor 7		-	16,9	-	-	-	16,9
Sofica Valor 8	100 %	1,8	-	-	-	1,8	-
Soread	12 %	1,6	1,6	(1,6)	(1,6)	-	-
Studio71	6 %	27,5	-	-	-	27,5	-
Autres		17,8	9,9	(3,3)	(2,8)	14,5	7,1
Titres de participation non consolidés		61,5	44,7	(17,7)	(17,2)	43,8	27,5

Les tests de dépréciation réalisés sur les autres participations n'ont pas fait apparaître de moins-value latente sur les exercices 2017 et 2016.

7.3.6 Provisions non courantes

Méthode comptable

Les principales natures de provisions non courantes sont les suivantes.

■ Provision pour indemnités de fin de carrière

Les employés du Groupe bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie *via* des régimes de couverture du Groupe.

Les salariés des filiales françaises du Groupe sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations du groupe TF1 se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Évaluation/Jugement

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Depuis le 1^{er} janvier 2011, ces écarts sont reconnus en contrepartie des capitaux propres conformément à la norme IAS 19 Révisée.

■ Provisions pour risques sur engagements et litiges

Ces provisions couvrent des litiges ou risques non récurrents et dont le dénouement se situe au-delà du cycle d'exploitation.

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les débours estimés au titre des litiges, contentieux et réclamations de la part des tiers, y compris les charges relatives aux contentieux de nature sociale ou fiscale. En matière fiscale et sociale, le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société concernée estime que la prise en compte du bien-fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable.

Évaluation/Jugement

Les provisions sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la date de clôture.

7.3.6.1 Détail des provisions non courantes

Les provisions ont évolué comme suit en 2017 et en 2016 :

(en millions d'euros)	Provisions pour		Total
	Indemnités de fin de carrière	Risques sur engagements et litiges*	
31 décembre 2015	38,5	12,8	51,3
Dotations	3,5	-	3,5
Reprises utilisées	(2,0)	-	(2,0)
Reprises non utilisées	(3,0)	-	(3,0)
Écarts actuariels	3,7	-	3,7
Variation de périmètre et reclassement	0,7	-	0,7
31 décembre 2016	41,4	12,8	54,2
Dotations	3,4	-	3,4
Reprises utilisées	(4,0)	(10,9)	(14,9)
Reprises non utilisées	(5,1)	-	(5,1)
Écarts actuariels	1,2	-	1,2
Variation de périmètre et reclassement	-	-	-
31 décembre 2017	36,9	1,9	38,8

* Les provisions sur engagements concernent les risques de pertes sur des actifs audiovisuels faisant l'objet d'engagements de rachat par le Groupe.

7.3.6.2 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Méthode comptable

Évaluation/Jugement

Le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué en interne par TF1 selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 7.3.6. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation.

PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	2017	2016	2015	2014	2013
Taux d'actualisation (iboxxA10)	1,5 %	1,7 %	2,1 %	2,0 %	3,2 %
Taux de rendement attendus des actifs du régime	1,5 %	1,7 %	2,1 %	2,0 %	3,2 %
Taux attendu d'augmentation future des salaires	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Table de survie	Insee	Insee	Insee	Insee	Insee

Le taux de rotation appliqué pour le calcul de la provision au 31 décembre 2017 est de 6,6 %, stable par rapport à 2016.

Une baisse de 70 points de base du taux d'actualisation entraînerait une augmentation des engagements de 3,1 millions d'euros. Selon les principes comptables Groupe, ces écarts actuariels seraient comptabilisés directement en capitaux propres.

CHARGES COMPTABILISÉES DANS LE COMPTE DE RESULTAT AU TITRE DES INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

<i>(en millions d'euros)</i>	2017	2016
Coût des services rendus	(2,8)	(2,7)
Charges d'intérêt sur l'obligation	(0,8)	(0,9)
Rendement attendu des actifs du régime	0,2	0,1
Coût des services passés	-	-
Charge comptabilisée	(3,4)	(3,5)
dont : charges de personnel	(3,4)	(3,5)
Rendement réel des actifs du régime	0,2	0,1

VARIATIONS DE LA VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION ET DES ACTIFS DU RÉGIME DES INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

<i>(en millions d'euros)</i>	Obligation au titre des indemnités de fin de carrière 2017	Juste valeur des actifs du régime 2017	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016
Montant à l'ouverture	47,8	(6,4)	41,4	38,5
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,8	-	2,8	2,7
Coût financier (désactualisation)	0,8	-	0,8	0,9
Reprises sur provisions	(9,1)	-	(9,1)	(5,0)
Pertes (gains) actuarielles	1,2	-	1,2	3,7
Variations de périmètre et reclassement	-	-	-	0,7
Rendement attendu des actifs du régime	-	(0,2)	(0,2)	(0,1)
Activités en cours de cession	-	-	-	-
Montant à la clôture	43,5	(6,6)	36,9	41,4

Les actifs du régime sont composés de placements effectués au fonds commun dénommé « Fonds Club n° 1 » libellé en euro, géré par une institution financière indépendante. Selon les informations financières communiquées par cette dernière, le rendement brut en 2017 s'élève à 2 %. Au 31 décembre 2017, la juste valeur du fonds est estimée à 6,6 millions d'euros.

7.4 CAPITAUX PROPRES

7.4.1 Capital social de TF1

Méthode comptable

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

Au 31 décembre 2017, le capital social de TF1 SA est constitué de 209 865 742 actions ordinaires, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2017 a été la suivante :

Nombre de titres	Actions en circulation	Actions autodétenues	Nombre d'actions composant le capital
1^{er} janvier 2016	209 033 985	1 487 582	210 521 567
Augmentation de capital	316 693	-	316 693
Rachat d'actions propres*	(2 222 986)	2 222 986	-
Opération d'échange de titres	2 289 850	(2 289 850)	-
Annulation d'actions propres	-	(1 420 718)	(1 420 718)
31 décembre 2016	209 417 542	-	209 417 542
Augmentation de capital	448 200	-	448 200
Rachat d'actions propres*	-	-	-
Opération d'échange de titres	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-
31 décembre 2017	209 865 742	-	209 865 742
Nominal	0,20 €	0,20 €	0,20 €

* Actions d'autocontrôle : cf. note 7.4.6 rachat d'actions ci-après.

7.4.2 Résultat par action

Méthode comptable

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Tous les titres donnant un droit illimité aux bénéficiaires sont pris en compte. Les actions de la société consolidante détenues par elle-même et le cas échéant par les sociétés consolidées sont exclues du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments antidilutifs.

Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Le calcul du résultat par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Les actions ordinaires potentielles dilutives n'ayant aucun effet d'ajustement sur le résultat net de l'exercice, le calcul du résultat dilué par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Le résultat dilué par action prend en compte l'impact dilutif des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que celui des plans d'options de souscription d'actions dès lors que ces derniers présentent un prix d'exercice inférieur au cours moyen du titre TF1 sur la période.

	2017	2016
Résultat net Part du Groupe (en millions d'euros)	136,1	41,7
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS ORDINAIRES	209 663 692	209 443 632
Résultat par action (en euros)	0,65	0,20
NOMBRE MOYEN DILUÉ D' ACTIONS ORDINAIRES	210 306 111	210 006 430
Résultat dilué par action (en euros)	0,65	0,20

Le nombre moyen dilué d'actions ordinaires est obtenu en prenant en compte les effets dilutifs suivants :

(en nombre d'actions)	2017	2016
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires sur la période	209 663 692	209 443 632
Effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions	310 319	402 698
Effet dilutif du plan d'attribution d'options gratuites	332 100	160 100
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires	210 306 111	210 006 430

En 2017 et en 2016, seul le plan d'options de souscription d'actions n° 13 (attribué le 12 juin 2012) affiche un prix d'exercice ajusté inférieur au cours moyen du titre sur l'exercice.

7.4.3 Autres opérations avec les actionnaires :

En 2017, les montants figurant à la ligne « Autres opérations avec les actionnaires » correspondent à la réévaluation des dettes sur l'engagement de rachat des minoritaires, notamment l'engagement de rachat relatif aux minoritaires de Newen Studios.

En 2016, les montants figurant à la ligne « autres opérations avec les actionnaires » correspondent essentiellement au rachat par TF1 de la participation de 20 % détenue par la Principauté de Monaco dans la filiale TMC, rémunéré par échange de titres TF1.

7.4.4 Autres opérations (périmètre et divers) :

En 2017 la ligne « Autres opérations (changements de méthode, périmètre et divers) » du tableau de variation des capitaux propres correspond principalement aux dettes sur l'engagement de rachat des minoritaires liées aux acquisitions de la période.

En 2016, cette ligne intégrait la comptabilisation des dettes sur l'engagement de rachat des minoritaires, notamment Newen Studios. La variation pour les participations ne donnant pas le contrôle correspondait à l'entrée dans le périmètre de consolidation des intérêts minoritaires issus de la consolidation du Groupe Newen.

7.4.5 Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

Dividendes

Le dividende proposé au titre de l'exercice 2017, à verser en 2018, est de 73,5 millions d'euros, soit 0,35 euro par action.

Le dividende versé en 2017 au titre de l'exercice 2016 s'élevait à 58,6 millions d'euros, soit 0,28 euro par action.

Le rendement de l'action TF1 sur les cinq derniers exercices est présenté à la note 6.5.3 du chapitre 6 du document de référence.

Dans la mesure où le dividende à verser en 2018 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2017.

7.4.6 Paiements fondés sur des actions, options d'achat ou de souscription d'actions

7.4.6.1 Historique des attributions d'options de souscription et d'actions gratuites

	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14	Plan n° 15	Plan 2017	Plan AGA TF1 2016	Plan AGA TF1 2017	Plan AGA Newen
Date de l'Assemblée Générale	14/04/2011	14/04/2011	17/04/2014	17/04/2014	13/04/2017	14/04/2016	13/04/2017	13/07/2016
Date du Conseil d'Administration	12/05/2011 et 25/07/2011	14/05/2012	29/04/2015	26/04/2016	27/04/2017	26/04/2016	27/04/2017	29/07/2016
Date d'attribution	10/06/2011	12/06/2012	12/06/2015	08/06/2016	12/06/2017	08/06/2016	12/06/2017	29/08/2016
Nature du plan					souscription			actions gratuites
Nombre total d'options/d'actions consenties	1 500 000	1 437 200	1 308 800	642 000	710 400	170 000	172 000	1 037 401
<i>dont les mandataires sociaux</i>	7 200	7 200	16 000	13 000	13 000	-	-	-
<i>dont aux 10 premiers attributaires salariés</i>	272 000	302 000	368 000	114 000	118 000	79 600	80 500	475 489
Nombre total d'options/d'actions consenties sous conditions de performances	1 500 000	1 437 200	1 308 800	642 000	710 400	170 000	172 000	1 037 401
Point de départ d'exercice/d'attribution	10/06/2015	12/06/2016	12/06/2018	08/06/2019	12/06/2020	08/06/2019	12/06/2020	31/03/2017
Date d'expiration	10/06/2018	12/06/2019	12/06/2022	08/06/2023	12/06/2024	08/06/2023	12/06/2024	31/03/2020
Prix d'exercice	12,47 €	6,17 €	15,46 €	10,99 €	11,45 €	N/A	N/A	N/A
Modalités d'exercice	Levée et cessibilité à partir du 4 ^{ème} anniversaire		Levée et cessibilité à partir du 3 ^{ème} anniversaire		Acquisition à partir du 3 ^{ème} anniversaire Cessibilité à partir du 4 ^{ème} anniversaire			
Nombre d'actions souscrites au 31/12/17	274 400	603 717	-	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'actions gratuites annulées, non attribuées ou devenues caduques	192 800	172 400	86 100	32 500	9 900	9 900	-	-
Options de souscription/actions gratuites restantes en fin d'exercice	1 032 800	661 083	1 222 700	609 500	700 500	160 100	172 000	1 037 401

7.4.6.2 Evolution du nombre d'options et d'actions gratuites en cours de validité

	2017		2016	
	Nombre d'options/d'actions gratuites	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euros)	Nombre d'options/d'actions gratuites	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euros)
Options en cours de validité au 1^{er} janvier	4 281 483	11,03	3 932 376	11,03
Options/actions consenties	882 400	9,22	811 600	8,80
Options/actions annulées, non attribuées ou devenues caduques	(157 000)	11,50	(69 800)	11,73
Options/actions exercées	(448 200)	6,59	(316 693)	6,09
Options/actions expirées	-	-	(76 000)	5,98
Options/actions en cours de validité au 31 décembre	4 558 683	11,01	4 281 483	11,03
<i>Options/actions exerçables au 31 décembre</i>	<i>1 693 883</i>	<i>10,01</i>	<i>2 226 083</i>	<i>9,31</i>

Au cours de l'exercice 2017, 448 200 options ont été exercées. La durée de vie moyenne des options en cours de validité au 31 décembre 2017 est de 44 mois (46 mois au 31 décembre 2016).

7.4.6.3 Charge relative aux plans de souscription d'actions

Méthode comptable

TF1 peut être amené à mettre en place des plans d'options de souscription d'actions (note 7.4.6.1) ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de son personnel.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en « Charges de personnel » au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Pour les plans d'attribution d'options de souscription d'actions, la charge totale est évaluée à la date d'attribution des options, selon le modèle de Black-Scholes-Merton et répartie linéairement en résultat sur la période d'acquisition des droits.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur, et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

La contrepartie de cette variation figure en charges de personnel pour la variation de l'année (se reporter à la note 5.1).

Charge relative aux plans de souscription d'actions et actions gratuites octroyés par TF1

Les montants comptabilisés en charges de personnel au titre de plans de souscription d'actions et plans d'actions gratuites sont les suivants :

(en millions d'euros)	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur restante	Charges de personnel	
				2017	2016
Plan n° 13	12/06/2012	4 ans	-	-	0,1
Plan n° 14	12/06/2015	3 ans	0,5	1,2	1,2
Plan n° 15	08/06/2016	3 ans	0,7	0,5	0,3
Plan 2017	12/06/2017	3 ans	1,1	0,2	-
Plan AGA TF1 2016	08/06/2016	3 ans	0,9	0,6	0,4
Plan AGA TF1 2017	12/06/2017	3 ans	1,6	0,4	-
Plan AGA Newen	29/08/2016	7 mois	1,8	1,7	0,5
TOTAL				4,6	2,5

La charge relative aux plans de stock-options a été calculée à partir du modèle Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Décote de liquidité	Juste valeur unitaire
Plan n° 12	12,47 €	31 %	5,25 ans	2,61 %	4,64 %	- 15 %	1,18 €
Plan n° 13	6,17 €	40 %	5,18 ans	1,63 %	7,65 %	- 15 %	0,70 €
Plan n° 14	15,46 €	28 %	5,18 ans	0,41 %	1,57 %	- 15 %	2,75 €
Plan n° 15	10,99 €	34 %	5,14 ans	- 0,18 %	1,81 %	- 15 %	2,15 €
Plan 2017	11,45 €	30 %	5,14 ans	- 0,24 %	1,78 %	- 15 %	1,85 €

Les maturités moyennes considérées sont inférieures à la durée de vie contractuelle des options afin de prendre en compte les exercices avant terme par les bénéficiaires. Les hypothèses de volatilité attendue utilisées sont conformes à la volatilité implicite reflétée dans le prix offert à la date d'attribution par des établissements bancaires de premier rang pour des options de même maturité sur le titre TF1.

En 2017, la charge relative au plan d'actions gratuites TF1 a été déterminée sur la base du cours de référence de l'action TF1 à la date d'attribution, soit un cours de 11,72 euros.

En 2016, le cours de référence de l'action TF1 utilisé pour calculer la charge relative au plan d'actions gratuites 2016 était un cours de 11,40 euros.

Charge relative aux plans d'avantages octroyés par le groupe Bouygues

Le coût de l'avantage calculé au titre des plans octroyés par Bouygues aux collaborateurs du groupe TF1 n'est pas significatif pour l'exercice 2017.

7.4.6.4 Rachat d'actions

En 2017, le Groupe n'a procédé à aucun rachat d'actions.

En 2016, TF1 a procédé au cours du second et du troisième trimestre au rachat de 2 222 986 actions, pour un montant de 21,4 millions d'euro.

7.4.6.5 Options d'achats accordées aux minoritaires

Aucun engagement donné par le groupe TF1 ne constitue au 31 décembre 2017 une option d'achat exerçable par des minoritaires.

7.4.7 Réserves de couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2017	2016
Réserves au 1^{er} janvier	1,9	1,1
Recyclage en résultat des couvertures de flux de trésorerie*	(4,1)	(2,9)
Variation de juste valeur des nouvelles couvertures de flux de trésorerie de la période	(2,4)	3,7
Variation de juste valeur du portefeuille existant de couvertures de flux de trésorerie	-	-
Réserves au 31 décembre	(4,6)	1,9

* Le montant transféré des capitaux propres vers le résultat est comptabilisé en résultat opérationnel.

7.5 ENDETTEMENT FINANCIER NET ET PASSIFS FINANCIERS

7.5.1 Endettement financier net

La notion d'endettement financier net, telle que définie par le Groupe, peut être détaillée de la façon suivante :

(en millions d'euros)	12/2016	Flux de trésorerie	Variation de périmètre	Autres flux	12/2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	420,2	8,8	66,8	-	495,8
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	-	-	-
Trésorerie disponible	420,2	8,8	66,8	-	495,8
Instruments financiers dérivés de taux actifs	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de taux passifs	-	-	-	-	-
Juste valeur des instruments dérivés de taux	-	-	-	-	-
Emprunts long terme*	(224,9)	(16,8)	-	9,1	(232,6)
Dettes financières court terme hors trésorerie passive*	(7,8)	(0,3)	-	1,9	(6,2)
Trésorerie passive	(0,8)	0,5	-	-	(0,3)
Endettement brut	(233,5)	(16,6)	-	11,0	(239,1)
Trésorerie nette (+)/Endettement financier net (-)	186,7	(7,8)	66,8	11,0	256,7

* Les emprunts long terme et les dettes financières court terme comprennent au 31 décembre 2017 la valorisation des engagements de rachat de titres donnés par TF1 aux actionnaires minoritaires, principalement sur le capital de Newen Studios et de ses filiales.

7.5.1.1 Détail de la Trésorerie et équivalents de trésorerie

Méthode comptable

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan intègre la trésorerie, les équivalents trésorerie et les comptes courants de trésorerie actifs.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur et présentent une maturité inférieure à 3 mois. Les comptes courants de trésorerie correspondent à la trésorerie placée auprès de filiales non consolidées, coentreprises ou mises en équivalence, et aux comptes courants avec d'autres entités du groupe Bouygues.

La trésorerie et les comptes courants de trésorerie sont des actifs financiers classés dans la catégorie des « Prêts et créances » et évalués au coût amorti.

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Trésorerie	64,0	52,4
SICAV monétaires	0,6	0,2
Comptes courants de trésorerie*	431,2	367,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies	495,8	420,2

* Les autres comptes courants de trésorerie incluent 431,0 millions d'euros avec Bouygues Relais.

7.5.2 Passifs financiers

Méthode comptable

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les passifs financiers au coût amorti.

- La catégorie des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat recouvre :
 - les passifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les passifs encourus principalement en vue d'être rachetés à court terme,
 - les passifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat ;
- Les passifs financiers du Groupe évalués au coût amorti, hors instruments dérivés, sont constitués essentiellement d'emprunts et dettes assimilées dont des lignes de crédits contractées auprès des banques ou du Groupe, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement ;

Lorsque tout ou partie d'un passif financier fait l'objet d'une couverture par un instrument financier de taux, la quote-part couverte est traitée en comptabilité de couverture (se reporter à la note 8.2.2).

- Engagement de rachat d'intérêts minoritaires :

Les engagements de rachat d'intérêts minoritaires consentis par le Groupe sont enregistrés en dettes financières, selon les dispositions de la norme IAS 32. À l'exception des effets d'actualisation reconnus en « Charges sur endettement financier », les variations ultérieures de la dette sont également comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Évaluation/jugement

La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché. Pour les instruments financiers dérivés, cette valeur est déterminée et transmise au Groupe par ses contreparties bancaires. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Le tableau ci-dessous détaille les passifs financiers classés par catégorie :

2017 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			Engagements de rachat d'intérêts minoritaires évalués à la juste valeur	Niv. Hier.*	Passifs financiers au coût amorti	Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier.*				
Dettes financières long terme	-	-		124,2	III	108,4	232,6
Dettes financières à court terme	-	-		3,5	III	3,0	6,5
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-		-		1 466,3	1 466,3
Autres passifs financiers courants	-	-		-		-	-

* Cf. note 7.3.5 paragraphe « Évaluation/Jugement ».

2016 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			Engagement de rachat d'intérêts minoritaires	Niv. Hier.*	Passifs financiers au coût amorti	Total
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier.*				
Dettes financières long terme	-	-		133,2	III	91,7	224,9
Dettes financières à court terme	-	-		2,9	III	5,7	8,6
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-		-		1 368,0	1 368,0
Autres passifs financiers courants	-	-		-		-	-

* Cf. note 7.3.5 paragraphe « Évaluation/Jugement ».

Juste valeur des passifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme est l'estimation de leur juste valeur retenue par le Groupe.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation

de niveau II), à l'exception des opérations ci-dessous établie sur la base des critères de niveau III définis en note 7.3.5 paragraphe « Évaluation/Jugement ».

Les engagements de rachat d'intérêts minoritaires comprennent un engagement de rachat relatif aux minoritaires de Newen Studios valorisé à 103 millions d'euros. Cette valorisation dépend principalement du niveau d'EBITDA retenu pour le Groupe. Une variation de 5 % de l'EBITDA entraînerait une variation de la valeur de l'engagement de rachat de 7 millions d'euros, à la hausse comme à la baisse.

NOTE 8

GESTION DES RISQUES

8.1 POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

Le Groupe a une politique de stabilité de son capital, hormis les opérations de rachats d'actions (se reporter au présent document de référence et rapport financier annuel du Groupe).

En matière de capitaux propres, le Groupe utilise différents indicateurs, notamment le ratio endettement financier net sur fonds propres. Ce ratio fournit une vision du niveau d'endettement du Groupe comparé au total des fonds propres. Il est calculé à partir des agrégats d'endettement financier net, tel que défini dans la note 7.5.1, et de fonds propres, incluant la réserve de variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des titres disponibles à la vente.

À fin 2017 et 2016, compte tenu d'une trésorerie nette positive de respectivement 256,7 millions d'euros et 186,7 millions d'euros, ce ratio d'endettement est nul.

8.2 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les risques financiers de liquidité et de marché (risques de taux, de change et sur actions propres) sont suivis de façon centralisée par le service Trésorerie au sein de la Direction Comptabilité, Fiscalité, Trésorerie et Financements.

8.2.1 Risque de liquidité

Le service Trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes, en quantité suffisante, et adaptées à son besoin de financement :

- par une centralisation quotidienne de la trésorerie multidevises disponible de l'ensemble des entités du Groupe contrôlées à 100 % par TF1, destinée à minimiser le besoin de financements externes ;
- par une analyse et une réactualisation périodique des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement échelonnées.

Le Groupe apprécie le risque de liquidité au travers de l'utilisation globale de ses financements confirmés, nette de la trésorerie disponible.

Risque de financement

La stratégie de financement du Groupe TF1 repose sur sa capacité à faire face aux fluctuations de ses marchés et à la dégradation de l'économie tout en conservant une autonomie financière relative à l'égard des marchés financiers et bancaires. Le Groupe construit sa stratégie de financement en se laissant la possibilité de saisir les opportunités de croissance interne ou externe. Toutefois, elle gère son portefeuille de lignes et le renouvellement de celles-ci en optimisant les coûts de ces financements. L'encours total de ces lignes de crédit est réparti sur un nombre significatif de banques françaises et internationales. Ces crédits bancaires sont des lignes de crédit bilatérales qui ne comportent aucune clause de ratio financier. Adossée à son encours de lignes bancaires confirmées, TF1 dispose également d'une convention de trésorerie avec le groupe Bouygues.

2017 (en millions d'euros)	Lignes autorisées			Montant utilisé			Lignes disponibles
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	150,0	865,0	1 015,0	108,0	-	108,0	907,0
Crédit-bail	(0,0)	0,1	0,1	(0,0)	0,1	0,1	-
Convention de trésorerie Bouygues	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	150,0	865,1	1 015,1	108,0	0,1	108,1	907,0

2016 (en millions d'euros)	Lignes autorisées			Montant utilisé			Lignes disponibles
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées	115,0	870,0	985,0	90,7	-	90,7	894,3
Crédit-bail	(0,0)	0,4	0,4	(0,0)	0,4	0,4	-
Convention de trésorerie Bouygues	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	115,0	870,4	985,4	90,7	0,4	91,1	894,3

Notation financière

Le groupe TF1 fait l'objet d'une notation par Standard & Poor's. Le groupe TF1 est actuellement noté BBB+/négative/A-2 (juin 2017).

Echéancier des passifs financiers (hors dérivés)

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

2017 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle		
		Moins d'un an	De un à cinq ans	Total
Locations financières	-	-	-	-
Fournisseurs et autres crédetes	1 466,3	1 466,3	-	1 466,3
Autres dettes financières	239,1	6,5	232,6	239,1
TOTAL	1 705,4	1 472,8	232,6	1 705,4

2016 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle		
		Moins d'un an	De un à cinq ans	Total
Locations financières	-	-	-	-
Fournisseurs et autres crédetes	1 368,0	1 368,0	-	1 368,0
Autres Dettes Financières	233,5	8,6	224,9	233,5
TOTAL	1 601,5	1 376,6	224,9	1 601,5

Placements de trésorerie

Le Groupe sélectionne scrupuleusement les supports de placements de ses excédents ponctuels ou structurels de trésorerie qui soient :

- liquides, c'est-à-dire immédiatement mobilisables (comptes courants, comptes à vue rémunérés...) et dont la maturité ne peut excéder 3 mois ;
- rémunérés sur la base d'indices monétaires de marché et ne présentant aucun risque de capital autre que le risque de

contrepartie. Par ailleurs, le Groupe ne souscrit à aucun produit présentant une possibilité de taux inférieur à zéro ;

- mis en place avec des contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie active d'un montant de 495,8 millions d'euros est placée à hauteur de 431,2 millions d'euros auprès de Bouygues Relais conformément à la convention de trésorerie existante entre les deux entités.

(en millions d'euros)	2017	2016
Compte bancaire rémunéré	4,0	14,0
Convention de trésorerie Bouygues Relais	431,2	367,6
Autres comptes courants de trésorerie	60,6	38,6
TOTAL	495,8	420,2

8.2.2 Risque de marché

Le Groupe gère son exposition aux risques de taux et de change par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de swap, d'achats et de ventes à terme. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

Le service Trésorerie effectue un suivi régulier des marchés financiers et une mise à jour périodique des positions du Groupe à couvrir, après compensation des expositions de même nature entre les entités du Groupe. Elle propose des scénarios de couverture à la Direction Comptabilité, Fiscalité, Trésorerie et Financements et exécute, après approbation, les opérations de marché décidées et en assure la gestion administrative.

Méthode comptable

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date d'entrée en vigueur des contrats et sont ultérieurement comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IFRS 13.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de swap, des options de taux d'intérêts, des achats à terme de devises étrangères et des options de change pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Pour les besoins de comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, tel qu'un prêt ou emprunt à taux fixe ou un actif ou passif en devise étrangère ;
- soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables :
 - à un actif ou un passif tel que des prêts ou emprunts à taux variable,
 - à une transaction future hautement probable,
 - ou à un engagement ferme pour une couverture de risque de change.

À la date de mise en place d'une opération de couverture, le Groupe désigne de manière formelle l'instrument financier auquel sera appliquée la comptabilité de couverture et documente :

- la relation de couverture ;
- l'efficacité de la relation de couverture, par la réalisation de tests d'efficacité dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée.

Les instruments de couverture satisfaisant aux critères de comptabilité de couverture sont comptabilisés de la façon suivante :

- **couverture de juste valeur :** les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat de la période. L'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché ;
- **couverture de flux de trésorerie :** le profit ou la perte, net d'impôts, relatif à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en capitaux propres et la partie inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le compte de résultat.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les profits et pertes provenant des variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IAS 39 sont comptabilisés dans le compte de résultat.

8.2.2.1 Risque de taux

L'objectif poursuivi est de figer à taux fixe ou de garantir un taux maximum afin de minimiser le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme.

Exposition au risque de taux et sensibilité

La répartition de l'exposition par nature de taux et par échéance des actifs et passifs financiers, ainsi que l'exposition nette, étaient les suivantes :

2017 (en millions d'euros)	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe*	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins de 1 an	3,7	492,1	(6,5)	-	(2,8)	492,1	-	-	(2,8)	492,1
De 1 à 5 ans	-	-	(232,6)	-	(232,6)	-	-	-	(232,6)	-
TOTAL	3,7	492,1	(239,1)	-	(235,4)	492,1	-	-	(235,4)	492,1

* Comprend notamment les engagements de rachat de titres donnés aux intérêts minoritaires.

2016 (en millions d'euros)	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe*	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins de 1 an	14,0	406,2	(8,5)	(0,1)	5,3	406,2	-	-	5,3	406,2
De 1 à 5 ans	-	-	(224,9)	-	(224,9)	-	-	-	(224,9)	-
TOTAL	14,0	406,2	(233,4)	(0,1)	(219,6)	406,2	-	-	(219,6)	406,2

* Comprend notamment les engagements de rachat de titres donnés aux intérêts minoritaires.

La sensibilité présentée ci-après mesure l'incidence théorique sur le coût de l'endettement net du Groupe d'une variation instantanée et constante de 1 % de l'ensemble de la courbe des taux pour 2016 et 2017.

Elle est définie comme l'incidence de la variation des taux d'intérêts de 1 % appliquée à la position nette à taux variable, supposée constante pendant 1 an.

(en millions d'euros)	2017		2016	
	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêts	4,9	-	4,1	-
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêts	ns*	-	ns*	-

* Au 31 décembre 2017, compte tenu des niveaux de taux d'intérêt à court terme, le groupe TF1 n'est pas exposé de manière significative à une baisse de taux d'intérêts.

Détails des instruments financiers des dérivés de taux

Depuis 2011, le Groupe ne dispose plus d'instrument financier de type « dérivés de taux ».

8.2.2.2 Risque de change

Risque de fluctuation significative de l'euro par rapport au dollar et gestion du risque

Le Groupe est exposé à des risques de change euro/US dollar du fait de l'acquisition de certains programmes américains ou biens de consommation, payables en US dollars.

Toute appréciation significative du dollar américain pourrait donc avoir un effet négatif sur les résultats financiers du Groupe.

Sur un horizon d'un an à 18 mois, le risque est maîtrisé par le biais d'instruments de couverture de change appropriés, assurant une protection contre une dégradation du change et supprimant l'impact cash à l'horizon de la couverture.

Parallèlement, le Groupe s'attache à réduire son exposition au dollar en renforçant, dans ses contrats d'acquisitions, l'utilisation de l'euro comme devise de paiement.

Risque de change multidevises**Méthode comptable**

Conversion des transactions en devises étrangères : les opérations en devises étrangères des filiales sont initialement enregistrées dans leur monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère sont comptabilisés au coût historique et convertis au cours de change à la date de la transaction.

L'exposition au risque de change du Groupe est de nature opérationnelle. Elle provient de flux récurrents, notamment dans le cadre de contrats d'achats de droits audiovisuels et sportifs pluriannuels, libellés en US dollar et franc suisse.

Sur l'année 2017, plus de 99 % des encaissements sont réalisés en euro, 0,6 % des encaissements est réalisé en franc suisse, et 0,4 % en dollar.

Par ailleurs, on notera que 96,2 % des décaissements (y compris achats de droits audiovisuels) ont été réalisés en euro, 3,7 % en dollar et 0,1 % en livre sterling, dollar canadien et franc suisse.

La politique adoptée par le Groupe vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 mois à 18 mois.

Exposition au risque de change et sensibilité

À fin 2017, l'exposition au risque de change du Groupe se ventile comme suit :

Contre-valeur euro au cours de clôture 2017 (en millions d'euros)	USD⁽¹⁾	GBP	CHF⁽²⁾	Autres devises	Total
Actifs	8,5	0,1	4,8	0,2	13,7
Passifs	(46,2)	-	(0,6)	-	(46,7)
Hors bilan	(37,0)	-	-	-	(37,1)
Position avant couvertures	(74,7)	0,1	4,2	0,2	(70,1)
Opérations à terme	77,8	-	-	-	77,8
Swaps de change	13,7	-	-	-	13,7
Position nette après couvertures	16,8	0,1	4,2	0,2	21,4

À fin 2016, l'exposition au risque de change du Groupe se ventilait comme suit :

Contre-valeur euro au cours de clôture 2016 (en millions d'euros)	USD⁽¹⁾	GBP	CHF⁽²⁾	Autres devises	Total
Actifs	15,6	0,4	4,0	0,1	20,2
Passifs	(52,9)	-	(0,5)	-	(53,5)
Hors bilan	(108,7)	-	-	-	(108,7)
Position avant couvertures	(146,0)	0,4	3,5	0,1	(142,0)
Opérations à terme	121,1	-	(10,7)	-	110,3
Swaps de change	-	-	-	-	-
Position nette après couvertures	(24,9)	0,4	(7,2)	0,1	(31,7)

(1) Exposition nette en US dollar : plusieurs entités du Groupe (GIE AD, TF1 Droits Audiovisuels) souscrivent, de par leurs activités, des contrats d'achats de droits pluriannuels qui génèrent des montants hors-bilan. Dujardin et Téléshopping approvisionnent leur stock en payant principalement en US dollars. TF1 SA couvre des frais généraux en US dollar.

(2) Exposition nette en franc suisse (CHF) : l'exposition concerne principalement l'activité courante de TF1 ; les opérations à terme en CHF ne couvrent que des flux futurs de trésorerie.

La sensibilité présentée ci-dessous mesure l'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe d'une variation instantanée défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité de toutes les devises concernées. Elle est déterminée comme la somme de :

- l'incidence d'une variation de 1 % appliquée aux expositions nettes avant couvertures ci-dessus ;
- la variation de valeur du portefeuille d'instruments financiers de change existants à la clôture en application des traitements comptables définis par la norme IFRS 13.

(en millions d'euros)	2017				2016			
	Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts		Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts	
	+ 1 %	- 1 %	+ 1 %	- 1 %	+ 1 %	- 1 %	+ 1 %	- 1 %
USD	(0,2)	-	(0,6)	0,6	0,2	(0,3)	(1,2)	1,2
GBP	-	-	-	-	-	-	-	-
CHF	-	-	-	-	0,1	(0,1)	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	(0,2)	-	(0,6)	0,6	0,3	(0,4)	(1,2)	1,2

À fin 2017, la sensibilité des capitaux propres du Groupe, y compris le résultat de l'exercice, à la valorisation de la position nette comptable en devises, dans l'hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité des devises concernées, serait de + 0,6 million d'euros, hors prise en compte des incidences de cette variation des cours sur les flux futurs en devises du Groupe. À fin 2016, elle s'élevait à + 1,2 million d'euros.

Détail des instruments financiers des dérivés de change par devise

Les instruments de couverture de change à la clôture se répartissent par devise de la manière suivante :

Au 31 décembre 2017 (en millions)	Devises	Valeur nominale des couvertures				Valeurs de marché (en euros)		
		Encours total en devises	Total	Encours en euro		Encours total	Dont qualifiées de couverture de flux de trésorerie	
				Moins de 1 an	De 1 à 5 ans			
Swaps de devises	USD	16,4	13,7	13,7	-	(0,1)	(0,1)	
	GBP	-	-	-	-	-	-	
	CHF	-	-	-	-	-	-	
Achats à terme	USD	93,3	77,8	67,5	10,2	(6,6)	(6,6)	
Ventes à terme	CHF	-	-	-	-	-	-	
TOTAL			91,4	81,2	10,2	(6,8)	(6,8)	

Au 31 décembre 2016 (en millions)	Devises	Valeur nominale des couvertures				Valeurs de marché (en euros)		
		Encours total en devises	Total	Encours en euro		Encours total	Dont qualifiées de couverture de flux de trésorerie	
				Moins de 1 an	De 1 à 5 ans			
Swaps de devises	USD	-	-	-	-	-	-	
	GBP	-	-	-	-	-	-	
	CHF	-	-	-	-	-	-	
Achats à terme	USD	127,6	121,1	96,1	25,0	4,9	4,9	
Ventes à terme	CHF	11,5	10,7	10,7	-	(0,0)	(0,0)	
TOTAL			131,8	106,8	25,0	4,8	4,8	

La valeur nominale représente le montant vendu ou acheté à terme dans la devise.

La valeur de marché est égale à la différence entre la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec un cours à terme revalorisé en fonction des cours de clôture et la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec le cours de clôture.

Qualifications et traitements comptables

Tous les instruments financiers de change sont mis en place dans un objectif de couverture des risques financiers du Groupe. En application

des dispositions de la norme IAS 39, ils sont classés en couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie futurs selon les stratégies menées. Dans certains cas, ils peuvent ne pas être qualifiés au plan comptable en raison des critères comptables, notamment en cas de retournement de la stratégie initiale.

Les opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie sont affectées pour TF1 SA à la couverture de contrats d'acquisition de droits sportifs et de droits audiovisuels dont les montants et dates de paiement sont précisément définis contractuellement.

(en millions d'euros)	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	Total Valeur de marché des instruments financiers
2017				
Instruments financiers de change à l'actif	-	-	-	-
Instruments financiers de change au passif	(0,1)	-	(6,6)	(6,7)
TOTAL	(0,1)	-	(6,6)	(6,7)
2016				
Instruments financiers de change à l'actif	-	-	4,9	4,9
Instruments financiers de change au passif	-	-	-	-
TOTAL	-	-	4,9	4,9

Variation de juste valeur de marché des instruments financiers de change

La variation de juste valeur de marché des instruments financiers qualifiés de couverture, au plan comptable, se décompose en :

- une variation de valeur dite efficace, inscrite en réserve de variation de valeur des capitaux propres (c'est-à-dire fortement corrélée aux variations de valeur des éléments couverts) ;
- une variation de juste valeur dite inefficace.

Sur les exercices 2016 et 2017, les variations de valeur des instruments financiers de change sont les suivantes :

VARIATION DE JUSTE VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE

(en millions d'euros)	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	TOTAL
2017	(0,1)	-	(11,4)	(11,5)
dont partie efficace	-	-	(11,8)	-
dont partie inefficace	(0,1)	-	0,5	-
2016	0,0	-	1,2	1,3
dont partie efficace	-	-	(0,5)	-
dont partie inefficace	0,0	-	1,7	-

Risques de contrepartie

Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie, notamment le risque de non-encassement de ses créances clients dans le cadre de ses activités courantes et le risque de ne pas pouvoir disposer de ses avoirs auprès de ses contreparties financières ou que celles-ci n'exécutent pas leurs engagements donnés au Groupe.

Le Groupe considère que son exposition est limitée, le coût historique de ce risque étant non significatif, tant globalement qu'au niveau de chaque activité.

En 2017, aucun client du Groupe ne représente à lui seul plus de 3 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 5 premiers clients ne représentent pas plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 10 premiers clients ne représentent pas plus de 15 % du chiffre d'affaires consolidé.

En 2017, aucun fournisseur du Groupe ne représente à lui seul plus de 4 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 5 premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 15 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 10 premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 25 % du chiffre d'affaires consolidé, compte tenu de la particularité de certains fournisseurs tels que les studios de production.

Risque de recouvrement des créances

2017 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			
			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
Clients et comptes rattachés	661,3	587,8	73,5	65,6	4,0	3,9
Provisions clients et comptes rattachés	(5,1)	-	(5,1)	(0,9)	(2,3)	(1,9)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	656,2	587,8	68,4	64,7	1,7	2,0

2016 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			
			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
Clients et comptes rattachés	584,7	504,8	79,9	63,7	5,0	11,2
Provisions clients et comptes rattachés	(10,0)	-	(10,0)	(0,7)	(3,2)	(6,1)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	574,7	504,8	69,9	63,0	1,8	5,1

Le Groupe TF1 a déployé en 2016 un progiciel de pilotage du poste client (recouvrement, gestion du risque, information financière).

Cette application permet d'harmoniser le processus de recouvrement applicable aux vendeurs du Groupe TF1 et de structurer les ressources dédiées au recouvrement.

Ces actions concourent à maintenir le risque de non-paiement des clients à un niveau inférieur à 0,20 % du chiffre d'affaires facturé.

Ventes d'espaces publicitaires

TF1 Publicité commercialise les espaces publicitaires des supports dont elle est la régie (chaînes de télévision, radios, sites Internet) auprès d'annonceurs dont certains sont devenus investisseurs réguliers au fil des années, concrétisant ainsi une relation de partenariat. TF1 Publicité a mis en place une gestion du risque adaptée à la typologie de sa clientèle.

La politique de gestion du risque de contrepartie sous-jacent repose sur des modes opératoires de TF1 Publicité connus de ses clients et en particulier :

- le règlement préalable avant toute diffusion du montant intégral des ordres de publicité, pour tout nouvel annonceur ;
- le règlement préalable des nouvelles campagnes publicitaires pour tout annonceur qui s'est exposé à des incidents de paiement. En cas de non-acceptation de ces modalités de paiement, TF1 Publicité peut opposer un refus de vente à l'annonceur défaillant ;
- le versement des remises de l'exercice, sous la forme d'avoirs dits « de fin d'ordre » émis au début de l'exercice suivant et dont le montant définitif est conditionné aux paiements à l'échéance des factures.

Au-delà de ces procédures, TF1 Publicité dispose d'un Département *Credit Management* qui pratique un contrôle régulier de la santé financière des annonceurs, effectue des relances préventives auprès

des Agences Médias et Annonceurs, engage systématiquement, en cas de retard de paiement, des actions de relances graduelles, déclenche la facturation des intérêts de retard de règlement et instruit les dossiers en phase contentieuse.

Abonnements aux chaînes payantes

Les recettes versées par les câbles-opérateurs présents en France ne présentent pas de risques significatifs de non recouvrement.

Activités Consommateurs

Les activités de vente à distance, conduites par le pôle Téléshopping, ne présentent pas de risques majeurs d'impayés compte tenu d'un processus d'encaissement généralement préalable à la livraison des biens ou services vendus.

Activités de vente de droits

Les ventes de droits en France présentent des risques limités car les clients sont principalement les diffuseurs français et les opérateurs FAI/Vidéo qui sont en nombre limités et parmi les contreparties de premier rang sans historique de défaut de paiement.

Concernant la distribution à l'étranger, les risques sont limités par la mise à disposition des supports d'exploitation des œuvres qui n'est effective qu'après paiement des sommes dues sur la majeure partie du contrat.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

Contreparties financières

Concernant le placement de ses disponibilités, la politique du groupe TF1 repose essentiellement sur la sélection de contreparties bancaires et financières de premier rang (notations financières minimum...) avec lesquelles le Groupe entretient des relations de long terme, intégrant notamment des engagements de financement du Groupe (se reporter à la note 8.2.1 sur le risque de liquidité).

NOTE
9**AUTRES NOTES ANNEXES****9.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements hors bilan présentés ci-après regroupent les engagements de garantie donnés et reçus par le Groupe, les engagements réciproques non liés aux cycles d'exploitation des activités du Groupe ainsi que les contrats de locations simples et de locations-financement.

Un engagement est réciproque lorsque l'obligation future de l'entreprise (engagement donné) est indissociable de celle du ou des cocontractants (engagement reçu). Les engagements réciproques donnés ou reçus dans le cadre du cycle d'exploitation des activités du Groupe sont présentés dans les rubriques des postes de bilan concernés (note 7.1.2 « Programmes et droits de diffusion » : contrats d'achat relatifs à la sécurisation de la grille de programmes ; note 8.2.1 « Risques de liquidité » : lignes de crédit bancaires confirmées ; etc).

La valeur retenue pour la valorisation des engagements hors bilan est le montant de la sortie ou de l'accroissement de ressources prévu au contrat. Lorsqu'un contrat est conclu pour une période renouvelable, l'engagement est valorisé pour une durée courant jusqu'à la prochaine échéance de renouvellement.

Dans le cas d'engagements réciproques, l'engagement donné et l'engagement reçu sont valorisés en fonction du montant de trésorerie que le Groupe devra décaisser ou encaisser.

Les différentes natures d'engagements donnés et reçus par le Groupe sont :

Cautions et engagements de garanties

Cette rubrique recouvre les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux.

9.1.1 Cautions et engagements de garanties

(en millions d'euros)	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total 2017	Total 2016
Engagements de garantie					
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties données	2,8	-	11,2	14,0	15,5
Engagements de garantie donnés	2,8	-	11,2	14,0	15,5
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties reçues	-	-	-	-	1,7
Engagements de garantie reçus	-	-	-	-	1,7
Engagements de garantie nets	2,8	-	11,2	14,0	13,8

Les actifs immobilisés de TF1 (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques.

Engagements réciproques**Transport d'images**

Les engagements de transport d'images sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion (Télédiffusion de France) et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées.

Engagements sur titres de participation

Cette rubrique recouvre les engagements fermes ou optionnels de livrer ou de recevoir des titres.

Autres engagements contractuels réciproques

Ils recouvrent des engagements donnés et reçus de divers contrats dans le cadre d'activités non récurrentes des sociétés du Groupe.

Locations simples

Dans cette rubrique sont recensés, en engagements donnés et reçus, les paiements futurs minimaux pour des contrats de locations simples non résiliables et en cours à la clôture de l'exercice. Seuls les baux significatifs au niveau du Groupe ont été pris en compte. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières, en particulier les locaux occupés les filiales du Groupe.

Location-financement

Dans cette rubrique sont présentés les paiements minimaux futurs sur les contrats de location-financement existant à la date de clôture.

Les éléments présentés ci-dessous n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

9.1.2 Engagements contractuels réciproques

(en millions d'euros)	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total 2017	Total 2016
Engagements contractuels divers					
Transport d'images	24,7	57,0	0,5	82,2	91,2
Engagements sur titres de participation*	365,0	-	-	365,0	7,3
Autres	66,2	45,9	-	112,1	51,7
Engagements contractuels divers donnés	455,9	102,9	0,5	559,3	150,2
Transport d'images	24,7	57,0	0,5	82,2	91,2
Engagements sur titres de participation*	365,0	-	-	365,0	7,3
Autres	66,2	45,9	-	112,1	50,0
Engagements contractuels divers reçus	455,9	102,9	0,5	559,3	148,5
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS NETS	-	-	-	-	1,7

* En 2017 les engagements sur titres de participation comprennent notamment les engagements sur l'acquisition des titres AuFéminin.com (cf. faits marquants).

9.1.3 Locations simples

(en millions d'euros)	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total 2017	Total 2016
Contrats de location simple					
Locations simples données	13,9	49,1	15,4	78,4	68,6
Locations simples reçues	13,9	49,1	15,4	78,4	68,6
CONTRATS DE LOCATION SIMPLE NETS	-	-	-	-	-

9.1.4 Location-financement

(en millions d'euros)	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total 2017	Total 2016
CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT (DÉJÀ COMPTABILISÉS AU BILAN)	-	-	-	-	-

9.2 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

9.2.1 Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2017 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les 10 membres du Comité Exécutif de TF1 cités dans le document de référence, s'élève à 7,5 millions d'euros et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Rémunération fixe	4,7	5,1
Rémunération variable et avantages en nature	2,8	1,0

Par ailleurs :

- la part de la charge de l'exercice liée aux options de souscription d'actions et aux attributions d'actions gratuites accordées à ces cadres dirigeants s'élève à 0,8 million d'euros ;
- la part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 1,7 million d'euros.

Les membres du Comité de Direction générale du groupe Bouygues, dont Gilles Pélisson, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire

d'un maximum de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce régime constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2017 au fonds des actifs constitués par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,4 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la Direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

9.2.2 Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont synthétisées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Parties liées en amont	47,9	42,8	(16,4)	(16,3)	443,8 ⁽¹⁾	381,0 ⁽¹⁾	11,7	8,6
Coentreprises	0,4	0,2	-	-	2,0	1,6	-	-
Entités associées	-	7,6	-	(6,0)	-	5,5	-	6,7
Autres parties liées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	48,3	50,6	(16,4)	(22,3)	445,8	388,1	11,7	15,3

* Dont principalement convention de trésorerie Bouygues Relais (cf. note 8.2.1).

En 2017, les conventions exécutées avec les coentreprises et les entités associées ont principalement pour nature des transactions courantes, de nature opérationnelle, dans le domaine audiovisuel, ainsi que des refacturations de prestations administratives du siège et des produits et charges liés aux opérations de trésorerie court terme.

Les conventions exécutées avec les parties liées en amont comprennent celles réalisées avec Bouygues SA et les autres sociétés

du groupe Bouygues, filiales de Bouygues SA. Ces conventions sont de nature courante et commerciale et comprennent notamment la vente d'espace publicitaire faite à Bouygues Telecom, à l'exception des transactions réalisées avec l'entité Bouygues Relais dans le cadre de convention de trésorerie court terme.

Les engagements hors bilan présentés en note 9.1 n'incluent pas d'engagements significatifs envers les parties liées.

9.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés par le Groupe à ses Commissaires aux Comptes se répartit ainsi :

(en milliers d'euros)	Mazars		EY				KPMG				Autres Réseaux Commissaires					
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	(778)	(781)	92%	98%	(660)	(152)	88%	70%	-	(460)	-	92%	(402)	(399)	92%	88%
- Dont TF1 SA	(219)	(111)			(214)	(105)			-	(206)			-	-		
- Dont Filiales	(559)	(670)			(446)	(47)			-	(254)			(402)	(399)		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	(66)	(15)	8%	2%	(90)	(65)	12%	30%	-	(38)	-	8%	(37)	(52)	8%	12%
- Dont TF1 SA	(32)	-			(86)	(65)			-	(35)			-	(52)		
- Dont Filiales	(34)	(15)			(4)	-			-	(3)			(37)	-		
Honoraires CAC audit	(844)	(796)	100%	100%	(750)	(217)	100%	100%	-	(498)	0%	100%	(439)	(451)	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																
Juridique, fiscal, social	-	(1)	-	0%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-	(34)	-	100%	-	-	-	-	-
Honoraires CAC autres	-	(1)	-	0%	-	-	-	-	(34)	-	100%	0%	-	-	-	-
TOTAL HONORAIRES CACS	(844)	(797)	100%	100%	(750)	(217)	100%	100%	(34)	(498)	100%	100%	(439)	(451)	100%	100%

Le montant des honoraires versés par le groupe TF1 à ses commissaires aux comptes pour leurs travaux de certification des comptes individuels et consolidés s'élève à 1,8 million d'euros au titre de l'exercice 2017.

Le montant des honoraires sur les Services Autres que la Certification des Comptes (autres diligences et prestations directement liées à la

mission des commissaires aux comptes ainsi que les autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement) s'élève à 0,2 million d'euros pour le Groupe en 2017 (rapport RSE, attestations et consultations relatives à des opérations de l'exercice).

9.4 DEPENDANCE DU GROUPE A L'EGARD DES LICENCES CONCEDEES

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation.

La Loi du 30 septembre 1986 modifiée par la Loi 2007-309 du 5 mars 2007 a prévu que sous certaines conditions, une société puisse bénéficier de reconductions automatiques de son autorisation d'émettre. TF1 a signé les conventions et pris les engagements nécessaires afin de rester titulaire de son autorisation d'émettre jusqu'en 2022.

Par ailleurs, les filiales suivantes : LCI, TMC et TFX (NT1) sont titulaires d'une autorisation de diffusion hertzienne numérique délivrée le 10 juin 2003. Le terme des autorisations est fixé au 29 février 2020. La filiale TF1 Séries Films est également titulaire d'une autorisation de diffusion hertzienne numérique délivrée le 12 décembre 2012 pour une durée de 10 ans.

9.5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION DETAILLE

Méthode de consolidation

Filiales

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles TF1 exerce un contrôle. TF1 contrôle une entité lorsqu'il détient cumulativement le pouvoir sur cette société, une exposition ou des droits sur les rendements variables de cette société et la capacité d'agir sur ses rendements. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe ; les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle exclusif selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100 %, ligne à ligne dans les états consolidés, et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires au bilan et au compte de résultat consolidés.

Coentreprises

Les coentreprises sont les participations de TF1 dans lesquelles le contrôle exercé est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties.

Ces participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Cette présomption est revue selon les modes de gouvernance et de gestion effectifs de ces entités.

Le Groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition, puis sa valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats et les autres variations de capitaux propres de l'entreprise détenue survenues après la date d'acquisition.

Conversion des états financiers des entités étrangères

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en euro, monnaie de présentation des états financiers du groupe TF1. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les réserves de conversion résultant de ce traitement et celles résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont incluses dans les capitaux propres consolidés. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du résultat de cession.

Société	Nationalité	Activité	Décembre 2017		Décembre 2016	
			% Intérêt	Méthode	% Intérêt	Méthode
Antennes						
TF1 SA	Française	Diffusion de programmes audiovisuels	Société mère	-	Société mère	-
Télé Monte-Carlo	Monégasque	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
NT1	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
HD1	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
La Chaîne Info	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TMC Régie	Française	Régie publicitaire TMC	-	-	100,00 %	IG
TF1 Publicité	Française	Régie publicitaire TF1	100,00 %	IG	100,00 %	IG
La Place Média	Française	Régie publicitaire	24,70 %	ME	24,70 %	ME
Ouest Info	Française	Agence d'images d'actualités télévisées	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 Films Production	Française	Coproduction de films	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 Production	Française	Production de programmes	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Aphelie	Française	Société immobilière	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Firelie	Française	Société immobilière	-	-	100,00 %	IG
Perelie	Française	Société immobilière	-	-	100,00 %	IG
e-TF1	Française	Création/diffusion services Internet et télévisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Bonzaï Digital	Française	Conseil en marketing digital	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GIE TF1 Acquisitions de droits	Française	Acquisition/vente de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 DS	Française	Acquisition/vente de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TV Breizh	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Série Club	Française	Chaîne thématique	50,01 %	ME	50,01 %	ME
Histoire	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Ushuaïa TV	Française	Chaîne thématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 Distribution	Française	Distribution de chaînes de télévision	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 Thématiques	Française	Holding du pôle Chaînes thématiques	-	-	100,00 %	IG
Monte-Carlo Participations	Française	Holding de TMC	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 Digital Content	Française	Création/diffusion services Internet et télévisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
PRÉFAS 18	Française	Holding	-	-	100,00 %	IG
TF1 Expansion	Française	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
MinuteBuzz	Française	Gestion de contenus digitaux	70,90 %	ME	-	-
Groupe AB	Française	Production, programmation et diffusion de programmes audiovisuels	-	-	33,50 %	ME
Studios et Divertissements						
CIBY 2000	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 Droits Audiovisuels	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 International	Française	Exploitation de droits audiovisuels	-	-	100,00 %	IG
Téléshopping	Française	Télé-achat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Top Shopping	Française	Distribution en magasins	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Direct Optic Participations	Française	Commerce en ligne	47,85 %	ME	47,85 %	ME
TF1 Video	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF1 Entertainment	Française	Télématique, droits dérivés	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Dujardin	Française	Éditeur de jeux de société	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Une Musique	Française	Édition musicale et phonographique	100,00 %	IG	100,00 %	IG

Société	Nationalité	Activité	Décembre 2017		Décembre 2016	
			% Intérêt	Méthode	% Intérêt	Méthode
STS Événements	Française	Exploitation commerciale de salle de spectacles	55,00 %	IG	55,00 %	IG
TF1 Events	Française	Événementiel	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Newen Studios	Française	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
FLCP Développement	Française	Holding	-	-	100,00 %	IG
Neweb	Française	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Neweb Factory	Française	Production audiovisuelle	-	-	78,52 %	IG
Neweb Développement	Française	Production audiovisuelle	82,44 %	IG	78,52 %	IG
Factory Eleven	Française	Production audiovisuelle	82,44 %	IG	78,52 %	IG
Neweb Regie	Française	Production audiovisuelle	82,44 %	IG	78,52 %	IG
CUP Holding	Française	Production audiovisuelle	82,28 %	IG	78,36 %	IG
CUP Interactive SAS	Française	Production audiovisuelle	82,28 %	IG	78,36 %	IG
Newen	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
CAPA Développement	Française	Holding	88,09 %	IG	88,09 %	IG
CAPA Presse	Française	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG
CAPA Entreprise	Française	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG
CAPA Prod	Française	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG
CAPA Drama	Française	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG
Explorer	Française	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG
Capa Pictures	Française	Production audiovisuelle	79,28 %	IG	79,28 %	IG
TF et associés	Française	Holding	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Telfrance	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Neria Productions	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SNC Éditions Musicales Boxeur de Lune	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Newen Distribution	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Telfrance Série	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Mima Production	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Blue Spirit Holding	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Blue Spirit Production	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Blue Spirit Studio	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Sinematik	Belge	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Studio Blue Spirit Canada	Canadienne	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Studios de Marseille	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Boxeur de Lune	Française	Production audiovisuelle	-	-	100,00 %	IG
Neria Presse	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Telfrance B	Française	Production audiovisuelle	-	-	100,00 %	IG
Telecip	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Barjac Production	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Costumes Et Deco	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Seenova	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Royal Me Up Productions	Française	Production audiovisuelle	80,00 %	IG	80,00 %	IG
And So On	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Yellow Thing	Française	Production audiovisuelle	33,34 %	ME	33,33 %	ME
Abrafilms	Française	Production audiovisuelle	80,00 %	IG	80,00 %	IG
LVPB	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG

Société	Nationalité	Activité	Décembre 2017		Décembre 2016	
			% Intérêt	Méthode	% Intérêt	Méthode
Studios Post & Prod	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
17 Juin Developpement et Participations	Française	Holding	69,63 %	IG	69,63 %	IG
17 Juin Developpement	Française	Holding	69,04 %	IG	69,06 %	IG
17 Juin Media	Française	Production audiovisuelle	69,04 %	IG	69,06 %	IG
17 Juin Fiction	Française	Production audiovisuelle	69,04 %	IG	69,06 %	IG
17 Juin Prod	Française	Production audiovisuelle	69,04 %	IG	69,06 %	IG
Pulsations	Française	Production audiovisuelle	69,04 %	IG	69,06 %	IG
Pulsations Multimedia	Française	Production audiovisuelle	69,04 %	IG	69,06 %	IG
Boxeur 7	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
CAPA Séries	Française	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	88,09 %	IG
Production Valley	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Taronja Prod	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Post & Prod 7	Française	Production audiovisuelle	-	-	100,00 %	IG
Tooco	Française	Production audiovisuelle	66,00 %	IG	66,00 %	IG
Rendez Vous Production Séries	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Blue Spirit Lab	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Beauty Holding	Française	Production audiovisuelle	82,44 %	IG	78,52 %	IG
Devtribu	Française	Production audiovisuelle	82,44 %	IG	78,52 %	IG
Capa Participation	Française	Holding	-	-	100,00 %	IG
Studios de Sète	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	-	-
CAPA VS3	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	-	-
Les Films A5	Française	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	-	-
Tuvalu Media Group BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	-	-
Tuvalu Media BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	-	-
Tuvalu Digital BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	-	-
Column Films Nederland BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	-	-
Waterland Services BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	-	-
Waterland Films BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	-	-
Age of Media Network BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	42,50 %	ME	-	-
Play 2	Française	Production musicale	25,00 %	IG	-	-
Capa Events	Française	Production audiovisuelle	88,09 %	IG	-	-
CCCP Televisie BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	51,00 %	IG	-	-
Prod 360	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	-	-
Tuvalu Media Netherlands BV	Pays-Bas	Holding	100,00 %	IG	-	-
Newen Netherlands Management BV	Pays-Bas	Holding	100,00 %	IG	-	-
Just Kids	Française	Production audiovisuelle	100,00 %	IG	-	-
Newen Distribution Ltd	Angleterre	Holding	100,00 %	IG	-	-
Mayane Communication	Française	Gestion de sites Internet	72,76 %	IG	-	-



9.6 **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Acquisition d'une participation majoritaire dans Aufeminin

Le groupe TF1 a remis une offre ferme le 13 décembre 2017 pour l'acquisition d'une participation majoritaire (78,4 % du capital) dans le groupe Aufeminin (Groupe Axel Springer).

Le 17 janvier 2018, le groupe TF1 et le groupe Axel Springer ont signé l'accord d'acquisition pour un prix global de 364,8 millions d'euros, sous réserve d'ajustements usuels en date de réalisation.

L'opération est actuellement soumise à l'approbation de l'Autorité de la concurrence. Le groupe TF1 déposera une offre publique d'achat simplifiée au même prix sur le solde du capital une fois cette acquisition réalisée.

4.3 COMPTES INDIVIDUELS

4.3.1 COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (NORMES FRANÇAISES)

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Annexe</i>	2017	2016
Produits d'exploitation		1 301,8	1 326,3
Recettes de Publicité liées à l'Antenne	2.12 et 4.1	1 150,2	1 188,5
Autres prestations de services		8,3	6,2
Produits des activités annexes		10,0	6,2
Chiffre d'affaires		1 168,5	1 200,9
Production stockée		0,4	0,1
Production immobilisée		0,1	2,2
Subvention d'exploitation		0,0	0,0
Reprises sur amortissements et provisions		41,4	32,4
Transferts de charges	4.2	86,4	85,8
Autres produits		5,0	4,9
Charges d'exploitation		(1 223,0)	(1 295,5)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4.3	(504,4)	(550,4)
Variation de stock	4.3	(59,1)	(36,0)
Autres achats et charges externes	4.4	(205,1)	(265,0)
Impôts, taxes et versements assimilés	4.5	(86,0)	(90,0)
Salaires et traitements	4.6	(144,0)	(146,1)
Charges sociales	4.6	(62,4)	(61,2)
Dotations aux amortissements et aux provisions			
■ amortissements des coproductions diffusées		(5,7)	(4,4)
■ amortissements des autres immobilisations		(27,3)	(16,3)
■ provisions sur immobilisations et actif circulant		(74,3)	(62,9)
■ provisions pour risques et charges		(5,0)	(11,9)
Autres charges	4.7	(49,7)	(51,3)
Résultat d'exploitation		78,8	30,8
Quote part de résultat sur opérations faites en commun		0,0	0,0
Produits financiers		170,2	457,1
Charges financières		(157,6)	(165,3)
Résultat financier	4.8	12,6	291,8
Résultat courant		91,4	322,6
Produits exceptionnels		131,5	147,9
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		13,5	0,1
Produits exceptionnels sur opérations en capital		105,3	138,5
Reprises sur provisions		12,7	9,3
Charges exceptionnelles		(93,2)	(361,8)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(4,8)	0,0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(82,9)	(356,2)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(5,5)	(5,6)
Résultat exceptionnel	4.9	38,3	(213,9)
Participation des salariés		0,0	0,0
Impôt sur les sociétés	4.10 et 4.11	1,9	22,8
RÉSULTAT NET		131,6	131,5

4.3.2 BILAN SOCIAL (NORMES FRANÇAISES)

Actif (en millions d'euros)	Annexe	31/12/2017 Net	31/12/2016 Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	36,9	36,8
Droits audiovisuels		27,8	24,4
Autres immobilisations incorporelles		9,1	12,4
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.2	25,3	25,2
Installations techniques matériels et outillages		6,2	7,7
Autres immobilisations corporelles		18,2	17,5
Immobilisations corporelles en cours		0,9	0,0
Immobilisations financières	2.4 et 3.3	816,3	868,9
Participations		816,2	868,7
Autres titres immobilisés		0,0	0,0
Prêts		0,0	0,0
Autres immobilisations financières		0,1	0,2
Actif immobilisé		878,5	930,9
Stocks et en cours	2.5 et 3.4	123,7	179,0
Droits de première diffusion		79,5	121,1
Droits de rediffusion		41,9	56,0
Droits de diffusion en cours		2,3	1,9
Avances et acomptes versés sur commandes	2.6 et 3.5.1	117,9	112,9
Créances clients et comptes rattachés	2.7 et 3.5.2	288,0	255,3
Autres créances	3.5.3	445,7	329,8
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2.8 et 3.6	621,3	602,6
Charges constatées d'avance	3.7	4,4	2,5
Actif circulant		1 601,0	1 482,1
Écarts de conversion actif		3,1	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		2 482,6	2 413,0

Passif (en millions d'euros)	Annexe	31/12/2017	31/12/2016
Capital		42,0	41,8
Prime d'émission		16,5	13,6
Réserve légale		4,3	4,3
Autres réserves		774,8	774,8
Report à nouveau		484,8	412,1
Résultat net de l'exercice		131,6	131,5
Provisions réglementées	2.10	16,4	19,9
CAPITAUX PROPRES	3.8	1 470,4	1 398,0
Provisions pour risques et charges	2.11 et 3.9	96,9	122,8
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		0,0	0,0
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾		286,2	308,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		209,5	216,5
Dettes fiscales et sociales		149,7	139,2
Dettes sur immobilisations		4,9	2,5
Dettes diverses		260,2	219,8
Produits constatés d'avance		4,8	3,2
Dettes	3.10	915,3	890,0
Écarts de conversion passif		0,0	2,2
TOTAL DU PASSIF		2 482,6	2 413,0
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		0,0	0,0
(2) Dont comptes courants intra-Groupe		286,2	308,8

4.3.3 TABLEAU DE FINANCEMENT SOCIAL EN FLUX DE TRÉSORERIE (NORMES FRANÇAISES)

En flux de trésorerie (en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
1 – Opérations d'exploitation		
Résultat de l'exercice	131,6	131,5
Amortissements et provisions ⁽¹⁾⁽²⁾	22,2	(46,8)
Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,0	0,0
■ Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	(26,1)	214,3
Capacité d'autofinancement	127,7	299,0
Acquisitions de programmes télévisuels ⁽²⁾	(2,1)	(3,1)
Amortissements et provisions de programmes télévisuels ⁽²⁾	2,0	4,3
Stocks	55,4	26,0
Créances d'exploitation	(153,7)	(47,2)
Dettes d'exploitation	43,2	0,6
Avances nettes en provenance des tiers	(5,0)	27,0
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(60,2)	7,6
Trésorerie provenant de l'exploitation	67,5	306,6
2 – Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾⁽²⁾	(77,8)	(62,0)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾⁽²⁾	0,0	0,2
Acquisitions de participations financières/actions propres	0,0	(227,5)
Cessions/diminutions de participations financières	104,8	138,1
Variation nette des dettes sur immobilisations	2,4	(1,3)
■ Variation nette des autres immobilisations financières	0,1	0,0
Trésorerie affectée aux investissements	29,5	(152,5)
3 – Opérations de financement		
Variation des capitaux propres	2,9	1,9
Variation nette des dettes financières	(22,6)	(185,4)
■ Dividendes mis en paiement	(58,6)	(167,2)
Trésorerie résultant du financement	(78,3)	(350,7)
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	18,7	(196,6)
Trésorerie au début de l'exercice	602,6	799,2
Variation de la trésorerie	18,7	(196,6)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	621,3	602,6

(1) Hors programmes télévisuels comptabilisés en valeurs immobilisées.

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des programmes télévisuels qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

4.4 NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 février 2018 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2018.

●●● Sommaire des notes annexes

NOTE 1 FAITS MARQUANTS	180	3.11 Produits constatés d'avance	191
NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES	180	NOTE 4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	192
2.1 Comparabilité des comptes	180	4.1 Chiffre d'affaires	192
2.2 Immobilisations incorporelles	180	4.2 Transfert de charges	192
2.3 Immobilisations corporelles	181	4.3 Achats de matières premières, autres approvisionnements et variation de stocks	192
2.4 Immobilisations financières	181	4.4 Autres achats et charges externes	192
2.5 Stocks et en cours	181	4.5 Impôts et taxes	192
2.6 Avances et acomptes	182	4.6 Salaires et traitements et charges sociales	192
2.7 Créances clients	182	4.7 Autres charges	192
2.8 Trésorerie	182	4.8 Résultat financier	192
2.9 Opérations en devises et écarts de conversion	182	4.9 Résultat exceptionnel	193
2.10 Provisions réglementées	182	4.10 Impôt sur les sociétés	193
2.11 Provisions pour risques et charges	183	4.11 Fiscalité différée	193
2.12 Publicité	183	4.12 Utilisation du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)	194
2.13 Engagements hors bilan	183	NOTE 5 AUTRES INFORMATIONS	194
2.14 Instruments financiers	183	5.1 Engagements hors bilan	194
NOTE 3 NOTES SUR LE BILAN	184	5.2 Utilisation des instruments financiers de couverture	194
3.1 Immobilisations incorporelles	184	5.3 Effectifs	195
3.2 Immobilisations corporelles	186	5.4 Rémunération des dirigeants	195
3.3 Immobilisations financières	187	5.5 Options de souscription et attributions gratuites d'actions	195
3.4 Stocks et en cours	188	5.6 Jetons de présence	195
3.5 Avances et acomptes versés sur commandes et créances	189	5.7 Honoraires des Commissaires aux Comptes	195
3.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	189	5.8 Consolidation	195
3.7 Charges constatées d'avance	190	5.9 Tableau des filiales et participations	196
3.8 Capitaux propres	190	NOTE 6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	197
3.9 Provisions pour risques et charges	190		
3.10 Dettes	191		

NOTE
1

FAITS MARQUANTS

Cession de 33,5 % du Groupe AB à Mediawan SA

Le 31 mars 2017, TF1 a cédé à Mediawan SA la participation de 33,5 % qu'elle détenait dans Groupe AB.

Cession des titres Teads à Altice

Le 22 juin 2017, TF1 a cédé la totalité de la participation qu'elle détenait dans Teads à Altice.

Discussion exclusive entre le Groupe TF1 et le Groupe Axel Springer

Le 12 décembre 2017, le Groupe TF1 a remis une offre ferme au Groupe Axel Springer en vue d'un rachat des 78,43 % détenus par ce dernier dans le Groupe aufeminin.

Un accord (détaillé dans le paragraphe 6 « Événements postérieurs à la clôture ») a été signé le 18 janvier 2018.

NOTE
2

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 COMPARABILITÉ DES COMPTES

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2017.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**2.2.1 Droits Audiovisuels**

Les droits audiovisuels comprennent :

- les programmes télévisuels destinés à la diffusion sur l'Antenne ;
- les autres droits d'exploitation.

2.2.1.1 Programmes télévisuels

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de parts de production de programmes en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les programmes télévisuels sont portés en immobilisations incorporelles pour leur montant d'acquisition contractuel, à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont amortis à 100 % lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont amortis de la manière suivante selon le type de programmes :

Type de programme	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Dessins animés	Autres programmes
1 ^{ère} diffusion	80 %	50 %	100 %
2 ^{ème} diffusion	20 %	50 %	-

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, des magazines/documentaires.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de coproduction ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en

fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction.

Les programmes télévisuels non encore diffusés font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2.10. Provisions réglementées.

Les programmes télévisuels se ventilent de la façon suivante :

Programmes diffusables - inédits

Les programmes correspondant au premier passage à l'Antenne sont comptabilisés sous cette rubrique.

Programmes diffusables - rediffusions

Les programmes correspondant aux rediffusions encore possibles sont enregistrés dans le compte « Programmes diffusables-rediffusions »

Programmes en cours

Les œuvres littéraires n'ayant pas encore donné lieu à une mise en production figurent sous cette rubrique. Les montants enregistrés correspondent aux sommes versées à la date de clôture. Les montants contractuels des versements restant à effectuer figurent dans le paragraphe relatif aux immobilisations incorporelles au titre de la sécurisation de la grille.

Figurent également dans cette rubrique les programmes pour lesquels le tournage est terminé mais l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts.

2.2.1.2 Autres droits d'exploitation

En complément des acquisitions de droits de diffusion de certains programmes, la société investit dans des parts de producteur afin de détenir les éléments corporels et incorporels et notamment des droits d'exploitation des dits programmes.

Les versements de ces parts de producteur sont constatés en immobilisations définitives à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où la période est ouverte pour les droits de diffusion acquis parallèlement.

Les acomptes versés au titre des parts de producteur qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours.

Les parts de producteur sont amorties sur la durée prévisionnelle de leur exploitation.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que les recettes prévisionnelles attendues sont inférieures à la valeur nette comptable.

Les parts de producteur font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2.10. Provisions réglementées.

2.2.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les logiciels et licences font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation estimée.

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	3 à 10 ans

2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais d'acquisition éventuels.

Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées notamment sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Lorsque la valeur d'utilité des titres est significativement et durablement inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 2.10 « Provisions réglementées ».

2.5 STOCKS ET EN COURS

2.5.1 Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunt comptabilisés en charges).

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100 % lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- Pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

Type de programmes	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes
1 ^{ère} diffusion	80 %	50 %	100 %
2 ^{ème} diffusion	20 %	50 %	-

- Pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction) ;
- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats cadre), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande » ; ces contrats sont mentionnés dans le paragraphe relatif aux stocks.

2.5.2 Droits de première diffusion

Les droits ouverts correspondant au premier passage à l'Antenne sont comptabilisés sous cette rubrique.

2.5.3 Droits de rediffusion

Les droits correspondant aux rediffusions possibles sont enregistrés dans le compte « droits de rediffusion ».

2.6 AVANCES ET ACOMPTES

Les sommes versées sur les achats de droits de diffusion de programmes pour lesquels l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts ainsi que les sommes versées sur les parts de coproduction de programmes pour lesquelles le tournage n'est pas terminé à la date de clôture figurent dans cette rubrique. Ces acomptes peuvent faire l'objet d'une provision le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'événement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

2.7 CREANCES CLIENTS

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances clients douteuses, correspondant aux clients en procédure collective ou présentant une solvabilité critiquable, font l'objet d'une provision pour dépréciation allant de 30 % à 100 % en fonction de l'antériorité de la créance et de la situation financière du débiteur.

Les créances clients litigieuses, correspondant à des créances contestées, sur des clients non douteux, font l'objet d'une provision pour dépréciation estimée selon l'antériorité de la créance de la façon suivante :

Antériorité de la créance	Dépréciation de la créance
De 1 à 2 ans	25 %
De 2 à 3 ans	50 %
De 3 à 4 ans	75 %
De 4 à 5 ans	100 %

2.8 TRESORERIE

La société gère de façon centralisée la trésorerie du Groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

2.9 OPERATIONS EN DEVISES ET ECARTS DE CONVERSION

Les factures reçues et émises en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes/créances de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

La société comptabilise également un écart de conversion Actif ou Passif correspondant aux gains et pertes latents des couvertures de change se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties (cf. 5-2-1).

Les écarts de conversion Actif ainsi obtenus font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.

2.10 PROVISIONS REGLEMENTEES

Cette rubrique comprend :

- les amortissements dérogatoires sur les parts de production de programmes télévisuels non encore diffusés et autres droits d'exploitation, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel

1 ^{er} mois	20 %
2 ^{ème} mois	15 %
3 ^{ème} au 9 ^{ème} mois	5 %
10 ^{ème} au 24 ^{ème} mois	2 %

- les amortissements dérogatoires sur logiciels et licences, acquis jusqu'au 31 décembre 2016 ou créés, qui complètent l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan ;
- les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

2.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie pour le Groupe, dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2.11.1 Indemnités de fin de carrière

Les employés de la société bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie *via* des régimes de couverture.

Les salariés sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations de la société se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces

écarts sont enregistrés au compte de résultat, en dotation/reprise de provision pour risques et charges.

2.11.2 Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

2.12 PUBLICITE

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par les régies publicitaires (principalement TF1 Publicité) diminuées de leur commission de régie.

TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée en chiffre d'affaires et en charges externes.

2.13 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser aux fournisseurs de services de télédiffusion jusqu'à l'échéance des contrats.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux figurent en engagements hors bilan.

2.14 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. Cette exposition est générée par les opérations propres de TF1 SA et par les garanties de change octroyées à ses filiales dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change du Groupe.

La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

NOTES SUR LE BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.1.1 Droits audiovisuels

Les droits audiovisuels s'analysent de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2017
Programmes télévisuels	10,3	6,4	(9,9)	-	6,8
Autres droits d'exploitation*	56,0	53,3	-	12,0	121,3
Autres droits d'exploitation en cours*	12,0	15,7	-	(12,0)	15,7
TOTAL	78,3	75,4	(9,9)	0,0	143,8
Amortissements & Provisions	01/01/2017	Augmentations	Diminutions		31/12/2017
Programmes télévisuels	0,5	5,8	(6,2)	-	0,1
Autres droits d'exploitation*	53,4	77,0	(14,5)	-	115,9
TOTAL	53,9	82,8	(20,7)	0,0	116,0
Valeurs nettes	24,4				27,8

* Depuis la nouvelle réglementation sur les parts de producteur de fictions françaises intervenue en 2016, les mouvements liés aux parts de producteur sont présentés dans ces rubriques.

Les engagements relatifs aux autres droits d'exploitation pour les années à venir se ventilent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2017	Rappel 2016
Autres droits d'exploitation	14,2	1,0	0,0	15,2	25,1

Les programmes télévisuels s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2017	2016
Programmes en cours	2,0	2,4
Programmes diffusables – inédits	2,8	3,4
Programmes diffusables – rediffusions	5,5	5,8
Valeur programmes au 1^{er} janvier	10,3	11,6
Investissements	6,4	6,7
Consommations – inédits	(4,5)	(4,1)
Consommations – rediffusion	(1,2)	(0,3)
Consommations au titre de la diffusion	(5,7)	(4,4)
Droits échus	0,0	0,0
Réformes et abandons	(1,5)	(3,3)
VNC Reventes	(2,7)	(0,3)
Diminutions	(9,9)	(8,0)
Valeur programmes au 31 décembre	6,8	10,3
Programmes en cours	1,9	2,0
Programmes diffusables – inédits	2,8	2,8
Programmes diffusables – rediffusions	2,1	5,5
TOTAL	6,8	10,3
Provisions pour dépréciation		
Au 1^{er} janvier	0,4	0,7
Dotations	0,1	0,4
Reprises	(0,4)	(0,7)
Au 31 décembre	0,1	0,4

Au 31 décembre 2017, le risque de non-diffusion des programmes comportant une part de coproduction s'élève à 4,5 millions d'euros dont :

- 0,1 million d'euros est couvert par voie de dépréciation d'actif ;
- 4,4 millions d'euros sont couverts par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites au paragraphe 2.10.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de programmes audiovisuels est le suivant :

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2017	Rappel 2016
Programmes télévisuels	7,4	19,1	0,1	26,6	30,1

3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2017
Logiciels	24,5	0,2	-	0,9	25,6
Autres immobilisations incorporelles	1,6	-	-	-	1,6
Immobilisations incorporelles en cours	0,9	-	-	(0,9)	0,0
TOTAL	27,0	0,2	0,0	0,0	27,2
Amortissements & Provisions	01/01/2017	Augmentations	Diminutions		31/12/2017
Logiciels	13,5	3,2	-		16,7
Autres immobilisations incorporelles	1,1	0,3	-		1,4
TOTAL	14,6	3,5	-		18,1
Valeurs nettes	12,4				9,1

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2017
Installations techniques et matériels	80,3	1,3	(6,0)	-	75,6
Autres immobilisations	93,0	6,5	(0,1)	-	99,4
Immobilisations en cours	0,0	0,9	(0,0)	-	0,9
TOTAL	173,3	8,7	(6,1)	-	175,9
Amortissements & Provisions	01/01/2017	Augmentations*	Diminutions		31/12/2017
Installations techniques et matériels	72,5	2,9	(6,0)		69,4
Autres immobilisations	75,6	5,7	(0,1)		81,2
TOTAL	148,1	8,6	(6,1)		150,6
Valeurs nettes	25,2				25,3

* Figurant en dotations aux amortissements des autres immobilisations du compte de résultat

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres	Total
VALEURS BRUTES AU 1^{ER} JANVIER 2017	946,9	0,0	0,0	0,2	947,1
Augmentations					
TF1 Management augmentation de capital	0,1	-	-	-	0,1
Diminutions					
TF1 Events – cession intragroupe	(0,6)	-	-	-	(0,6)
Groupe AB – cession	(74,6)	-	-	-	(74,6)
Teads – cession	(3,5)	-	-	-	(3,5)
Dépôts et cautionnements				(0,1)	(0,1)
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2017	868,3	0,0	0,0	0,1	868,4
Provisions pour dépréciation					
Au 1^{er} janvier 2017	78,2	0,0	0,0	0,0	78,2
Dotations	0,5	-	-	-	0,5
Reprises	(26,6)	-	-	-	(26,6)
Au 31 décembre 2017	52,1				52,1
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2017	816,2	0,0	0,0	0,1	816,3

Les dotations aux dépréciations d'un montant de 0,5 million d'euros ainsi que les reprises de dépréciation de 26,6 millions d'euros concernent des titres de participations de filiales détenues à 100 %.

3.4 STOCKS ET EN COURS

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Achats de droits	Production interne	Total 2017	Rappel 2016
Droits de première diffusion	127,3	0,0	127,3	138,9
Droits de rediffusion	73,9	-	73,9	98,3
Droits de diffusion en cours	0,0	1,9	1,9	1,9
Stock au 1^{er} janvier	201,2	1,9	203,1	239,1
Achats	504,4	132,5	636,9	734,0
Consommations – première diffusion	(506,4)	(132,0)	(638,4)	(695,0)
Consommations – rediffusion	(27,4)	0,0	(27,4)	(36,8)
Consommations au titre de la diffusion	(533,8)	(132,0)	(665,8)	(731,8)
Droits échus	(13,5)	-	(13,5)	(29,1)
Réformes et abandons	(1,3)	(0,1)	(1,4)	(1,2)
Reventes	(14,9)	-	(14,9)	(7,9)
Consommations totales	(563,5)	(132,1)	(695,6)	(770,0)
Stock au 31 décembre	142,1	2,3	144,4	203,1
Variation de stock	(59,1)	0,4	(58,7)	(36,0)
La ventilation du stock est la suivante :				
Droits de première diffusion	88,3	0,0	88,3	127,3
Droits de rediffusion	53,8	0,0	53,8	73,9
Droits de diffusion en cours	0,0	2,3	2,3	1,9
TOTAL	142,1	2,3	144,4	203,1
Provisions pour dépréciation				
Au 1^{er} janvier	24,1	0,0	24,1	34,1
Transferts	0,0	-	0,0	0,0
Dotations	10,8	-	10,8	11,5
Reprises	(14,1)	-	(14,1)	(21,5)
Au 31 décembre	20,8	0,0	20,8	24,1

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2017	Rappel 2016
Programmes et droits de télédiffusion ⁽¹⁾	914,6	740,6	35,0	1 690,2	1 619,0
Droits de retransmissions sportives ⁽²⁾	91,3	130,4	-	221,7	179,9
TOTAL	1 005,9	871	35,0	1 911,9	1 798,9

(1) Y compris les contrats souscrits par le GIE TF1 Acquisitions de droits pour le compte de TF1 SA et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

(2) Y compris les contrats souscrits par TF1 DS (société acquérant les droits sportifs d'événements diffusés sur TF1) et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

La partie de ces contrats libellée en devises s'élève à 79,8 millions d'euros en US dollars.

3.5 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES ET CRÉANCES

3.5.1 Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes et de retransmissions sportives pour 115,5 millions d'euros.

3.5.2 Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. À ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2017, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 262,5 millions d'euros contre 228,6 millions d'euros au 31 décembre 2016.

3.5.3 Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances relatives à la TVA et de soldes de comptes courants de filiales.

3.5.4 Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

(en millions d'euros)	01/01/2017	Dotation	Reprise	31/12/2017
Avances et acomptes	0,0	-	-	0,0
Créances clients	0,1	-	-	0,1
Autres créances	0,3	1,7	-	2,0
TOTAL	0,4	1,7	0,0	2,1

3.5.5 Echéances des créances

(en millions d'euros)	À moins d'1 an	À plus d'1 an et à moins de 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Actif immobilisé	-	0,1	-	0,1
Actif circulant*	735,4	0,3	-	735,7
TOTAL	735,4	0,4	0,0	735,8

* Comprenant les créances clients et autres créances nets de dépréciation

3.6 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	2017	2016
Valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Dépôts bancaires (à vue)	4,4	6,7
Comptes courants de trésorerie débiteurs*	622,4	608,0
Régies	0,2	0,4
Disponibilités	627,1	615,1
TOTAL	627,1	615,1
Provisions des comptes courants et VMP		
Au 1^{er} janvier	12,5	33,2
Dotations	0,0	12,5
Reprises	(6,7)	(33,2)
Au 31 décembre	5,8	12,5
Valeurs nettes	621,3	602,6

* Le placement effectué chez Bouygues Relais correspond à 431 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 367,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 et le montant des comptes courants intragroupes à 191,4 millions d'euros (contre 240,5 millions d'euros en 2016). La reprise de dépréciation de 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 correspond au compte-courant des filiales Top Shopping, TFM Distribution et TF1 Vidéo et la reprise de dépréciation de 33,2 millions d'euros au 31 décembre 2016 correspond au compte-courant de la filiale HD1.

3.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste s'élève à 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2017 (2,5 millions d'euros au 31 décembre 2016).

3.8 CAPITAUX PROPRES

Le capital est divisé en 209 865 742 actions ordinaires de 0,2 euro entièrement libérées.

(en millions d'euros)	01/01/2017	Affectation du résultat (AGM 2017)*	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Capital	41,9	-	0,1	-	42,0
Prime d'émission	13,6	-	2,9	-	16,5
Réserve légale	4,3	-	-	-	4,3
Report à nouveau	412,0	72,8	-	-	484,8
Autres réserves	774,8	-	-	-	774,8
Résultat en instance	131,5	(131,5)	-	-	0,0
Résultat de l'exercice	0,0	0,0	131,6	-	131,6
Sous total	1 378,1	(58,7)	134,6	0,0	1 454,0
Provisions réglementées	19,9	-	4,4	(7,9)	16,4
TOTAL	1 398,0	(58,7)	139,0	(7,9)	1 470,4
Nombre d'actions	209 417 542		448 200		209 865 742

* Dividendes payés à compter du 13/04/2017.

Les provisions réglementées se ventilent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	01/01/2017	Dotations	Reprise	31/12/2017
Droits audiovisuels	10,8	4,1	(5,6)	9,3
Frais d'acquisition sur titres de participation	0,3	0,3	-	0,6
Logiciels et licences	8,8	-	(2,3)	6,5
TOTAL	19,9	4,4	(7,9)	16,4

3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2.11 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

(en millions d'euros)	01/01/2017	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non-utilisation	31/12/2017
Provisions pour litiges	8,2	2,9	(4,9)	(0,4)	5,8
Provisions relatives aux sociétés apparentées	81,1	63,0	(81,0)	-	63,1
Provisions pour indemnités de fin de carrière	28,4	3,2	(6,8)	-	24,8
Provisions pour risques et charges divers	5,1	-	(4,4)	(0,7)	0,0
Provisions écart de conversion	-	3,2	-	-	3,2
TOTAL	122,8	72,3	(97,2)	(1,1)	96,9

Les provisions pour litiges correspondent à des risques fiscaux, juridiques et prud'homaux.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes et à des risques afférents aux filiales.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 24,8 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de

29,7 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 4,9 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,5035 % ;
- taux d'augmentation des salaires : 2,00 % ;
- âge de départ à la retraite : 62 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêt des comptes.

3.10 DETTES

3.10.1 Emprunts auprès des établissements de crédits

La société possède une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 875,0 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2017 (dont 150,0 millions d'euros ont une échéance inférieure à un an et 725,0 millions d'euros une échéance supérieure à un an).

3.10.2 Emprunts et dettes financières divers

Ce poste est constitué des placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour un montant de 286,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 308,8 millions d'euros au 31 décembre 2016.

3.10.3 Dettes diverses

Ce poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 250,9 millions d'euros (207,9 millions d'euros en 2016).

3.10.4 Echéances des dettes

(en millions d'euros)	À plus d'1 an et à moins de 5 ans			Total
	À moins d'1 an	À plus de 5 ans	À plus de 5 ans	
Emprunts et dettes financières divers	286,2	-	-	286,2
Dettes fournisseurs	209,5	-	-	209,5
Dettes fiscales et sociales	149,7	-	-	149,7
Dettes sur immobilisations	4,9	-	-	4,9
Dettes diverses	259,9	0,3	-	260,2
TOTAL	910,2	0,3	0,0	910,5

3.10.5 Etat des charges à payer et des produits à recevoir

(en millions d'euros)			
Actif		Passif	
Créances clients	4,7	Dettes fournisseurs	40,3
Autres créances	46,6	Dettes fiscales et sociales	80,9
		Dettes sur immobilisations	2,1
		Dettes diverses	250,9

3.11 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance d'un montant de 4,7 millions d'euros sont relatifs à la filiale TF1 Publicité et correspondent à des engagements à servir des spots publicitaires gracieux à nos clients. Le montant correspondant au 31 décembre 2016 s'élevait à 3,2 millions d'euros.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 1 150,2 millions d'euros en 2017 (dont 15,2 millions d'euros vis-à-vis de l'étranger) contre 1 188,5 millions d'euros en 2016 (dont 15,3 millions d'euros vis-à-vis de l'étranger).

4.2 TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charges s'élèvent à 86,4 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 85,8 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ce poste correspond principalement aux coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

4.3 ACHATS DE MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROVISIONNEMENTS ET VARIATION DE STOCKS

Ces postes correspondent aux consommations de droits de diffusion pour 563,5 millions d'euros contre 586,4 millions d'euros en 2016. Se reporter au paragraphe 3.4.

4.4 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Ce poste comprend une charge relative aux droits de retransmissions sportives pour un montant de 42 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 78,5 millions d'euros en 2016.

4.8 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Dividendes et remontée de bénéfices de sociétés de personnes	39,0	191,2
Intérêts nets versés ou reçus	1,5	1,5
Provisions pour dépréciation des titres*	26,1	157,8
Provisions pour dépréciation des comptes courants	6,7	20,7
Provisions pour risques liées à la quote-part de pertes dans les sociétés de personnes	(66,1)	(80,9)
Écarts de change	5,4	1,5
NET	12,6	291,8

* Se reporter au paragraphe 3.3.

Concernant les sociétés liées, les intérêts reçus s'élèvent à 1,5 million d'euros en 2017 contre 1,1 million d'euros en 2016.

Il comprend également des frais de diffusion, y compris circuits occasionnels, pour un montant de 9,6 millions d'euros. Ces frais font l'objet d'une refacturation intragroupe à hauteur de 0,9 million d'euros. Le montant net s'élève donc à 8,8 millions d'euros en 2017 contre 13,4 millions d'euros en 2016.

4.5 IMPOTS ET TAXES

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 64 millions d'euros en 2017 contre 68,2 millions d'euros en 2016. Il comprend également en 2017 un montant de 5 millions d'euros au titre de la taxe sur la publicité diffusée contre 5,3 millions d'euros en 2016.

4.6 SALAIRES ET TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES

Ce poste comprend une provision au titre de l'intéressement de 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2017.

4.7 AUTRES CHARGES

Les versements aux sociétés d'auteurs et droits voisins figurent dans ce poste pour un montant de 49,2 millions d'euros en 2017 contre 50,7 millions d'euros en 2016.

4.9 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Réformes et moins-values réalisées sur cessions de parts de production	(3,7)	(3,3)
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris)	7,1	3,8
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières	26,1	(211,7)
Mali suite à échange d'actions propres contre titres TMC	0,0	(2,6)
Divers	8,8	(0,1)
NET	38,3	(213,9)

Les dotations nettes aux provisions correspondent au 31 décembre 2017 à une reprise nette pour litiges de 3,6 millions d'euros et à une reprise nette des amortissements dérogatoires de 3,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2016, les dotations nettes aux provisions correspondent à une reprise pour dépréciations des actions propres de 4,4 millions d'euros, à une dotation pour litiges de 1,1 millions d'euros et à une reprise nette des amortissements dérogatoires de 0,4 million d'euros.

La plus-value nette de cession d'immobilisations financières de 26,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 correspond pour 26,6 millions d'euros à des plus-values sur cession de titres et pour 0,5 million d'euros à une moins-value sur cession interne de titres.

En 2016, la moins-value nette de cession d'immobilisations financières de 211,7 millions d'euros correspondait pour 9,5 millions d'euros à des plus-values sur cession des titres et pour 221,2 millions d'euros à des moins-values sur les cessions internes de titres (Publications Metro France, HD1 et TF1 Thématiques).

4.10 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Charge d'impôt groupe fiscal	(53,3)	(1,5)
Produit d'impôt à percevoir des sociétés bénéficiaires	35,3	28,7
Charge d'impôt exercices antérieurs	0,0	0,6
Reprise provision pour impôt	0,2	-
Taxe sur les dividendes	19,7	(5,0)
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	1,9	22,8
Résultat avant impôt et participation	129,7	108,7
Taux d'impôt apparent	- 1,50 %	- 21,0 %

La charge d'impôt relative au résultat exceptionnel est de 6,8 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 30 sociétés au 31 décembre 2017.

Le groupe fiscal ne dispose pas de déficit reportable au 31 décembre 2017.

L'écart entre le taux d'impôt théorique et le taux apparent résulte tant en 2017 qu'en 2016, des déductions liées à des produits non

totallement fiscalisés (dividendes, plus-value long terme) et des retraitements liés au groupe d'intégration fiscale (économie d'impôt relative aux sociétés déficitaires, neutralisation/déneutralisation d'opérations intragroupe). En 2017, un produit net de 19,7 millions d'euros relatif à la taxe sur les dividendes a également été comptabilisé dans le compte Impôt sur les Sociétés (en 2016, une charge de 5,0 millions avait été enregistrée).

Le montant des déficits des filiales ayant généré une économie dans le groupe fiscal en 2017 et susceptibles d'engendrer une charge fiscale dans le futur s'élève à 12,2 millions d'euros.

4.11 FISCALITE DIFFEREE

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futurs non comptabilisés à ce jour chez TF1 SA qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base d'un taux de 34,43 %.

(en millions d'euros)	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	5,4	-
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, écarts de conversion, autres charges non déductibles	-	5,5

4.12 UTILISATION DU CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE ET EMPLOI (CICE)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un CICE de 0,7 million d'euros en réduction des charges de personnel. Un produit d'impôt de 0,3 million d'euros relatif au CICE de LCI (société fiscalement transparente) a également été comptabilisé en 2017.

Ce CICE a permis en 2017 de réaliser un certain nombre de dépenses permettant d'améliorer sa compétitivité. En particulier, la société a réalisé des investissements corporels à hauteur de 8,7 millions d'euros, notamment des achats de matériel technique vidéo.

NOTE 5

AUTRES INFORMATIONS

5.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ils se ventilent au 31 décembre 2017, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

Engagements donnés (en millions d'euros)	À moins d'1 an	De un à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2017	Rappel 2016
Contrats de location simple	25,7	40,1	9,6	75,4	93,5
Contrats de transport d'images	5,9	13,1	0,1	19,1	23,4
Garanties ⁽¹⁾	2,8	-	11,2	14,0	15,7
Engagements sur titres de participations ⁽²⁾	365,0	104,0	-	469,0	118,0
Divers ⁽³⁾	6,8	-	-	6,8	0,0
TOTAL	406,2	157,2	20,9	584,3	250,6

Engagements reçus (en millions d'euros)	À moins d'1 an	De un à 5 ans	À plus de 5 ans	Total 2017	Rappel 2016
Contrats de location simple	25,7	40,1	9,6	75,4	93,5
Contrats de transport d'images	5,9	13,1	0,1	19,1	23,4
Engagements sur titres de participations ⁽²⁾	365,0	104,0	-	469,0	118,0
Divers ⁽³⁾	0,0	-	-	0,0	4,9
TOTAL	396,6	157,2	9,7	563,5	239,8

(1) Cette rubrique correspond à des garanties données par TF1 SA en cas de défaillance de ses filiales.

(2) Cette rubrique correspond aux engagements fermes ou optionnels de livrer ou recevoir des titres.

(3) Les engagements donnés et reçus divers correspondent à la juste valeur des instruments financiers de change (se reporter à la note 5.2.1).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés (notamment les engagements de sécurisation de grille) et à leur financement (se reporter à la note 3.10.1).

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2017.

5.2 UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE

5.2.1 Couverture du risque de change

TF1 est exposée aux risques de variation des cours des devises du fait :

- de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères ;
- des garanties données à ses filiales d'un cours de conversion annuel par devise applicable aux besoins/excédents prévisionnels en devises déclarés annuellement.

TF1 comptabilise à chaque arrêté :

- la perte ou le gain de change relatif à l'application des garanties de change décrites ci-dessus ;
- un écart de conversion actif ou passif correspondant aux gains et pertes de change latents se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties.

Périodiquement, TF1 actualise sa position nette consolidée et apprécie le risque de couverture de change. La politique adoptée vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 à 18 mois en fonction des opportunités de marché.

5.3 EFFECTIFS

L'effectif moyen de la société se répartit de la façon suivante :

	2017	2016
Employés	70	74
Agents de maîtrise	261	296
Cadres	957	983
Journalistes	235	242
Stagiaires	35	31
Intermittents	65	87
TOTAL	1 624	1 713

5.4 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération versée au cours de l'exercice 2017 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les dix membres du Comité de Direction TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 7,5 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 0,2 million d'euros.

Les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues, dont Gilles Péliçon, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire d'un maximum de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2017 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,4 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

5.5 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

TF1 utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises et des opérations de swaps pour se prémunir des variations de cours.

Au 31 décembre 2017, la contre-valeur du montant global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 91,5 millions d'euros dont :

- 77,8 millions d'euros d'achats à terme (constitués en totalité en US dollars, valorisés au taux de clôture) ;
- 13,7 millions d'euros de swaps de change (constitués en totalité en US dollars).

5.6 JETONS DE PRESENCE

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2017 s'élève à 0,3 million d'euros.

5.7 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires versés par la société TF1 SA à ses Commissaires aux Comptes s'élève, au titre de l'exercice, à 0,4 million d'euros. Le montant des autres prestations d'audit et services autres que la certification des comptes s'élève, pour 2017, à 0,1 million d'euros (rapport RSE, attestations et consultations relatives à des opérations de l'exercice).

5.8 CONSOLIDATION

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe Bouygues.

5.9 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capitaux propres autre que capital et résultat		Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus ⁽¹⁾	Valeur nette comptable des titres détenus ⁽¹⁾	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis ⁽²⁾	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
		Capital	et résultat								
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>											
I. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)											
■ TF1 Publicité		2 400	6 116	100,00 %	3 038	3 038	44 469	-	1 618 129	14 834	10 500
■ TF1 Films Production		2 550	34 368	100,00 %	1 768	1 768	52 080	-	41 038	(736)	-
■ Téléshopping		5 127	4 384	100,00 %	5 130	5 130	-	-	67 851	(1 753)	1 026
■ TF1 Entertainment		3 000	921	100,00 %	3 049	3 049	-	-	37 593	8 510	4 000
■ e-TF1		1 000	293	100,00 %	1 000	1 000	-	-	111 023	23 289	10 850
■ TF1 Vidéo		3 000	(5 127)	100,00 %	8 100	0	5 807	-	47 988	(3 074)	-
■ TF1 Expansion		269	195 047	100,00 %	291 291	291 291	-	-	0	(66)	7 051
■ TF1 Droits Audiovisuels		15 000	1 523	100,00 %	138 431	128 859	-	-	64 228	5 556	4 950
■ La Chaîne Info		4 500	1 383	100,00 %	2 059	0	23 344	-	22 829	(34 035)	-
■ Ouest Info		40	185	100,00 %	2 617	17	-	-	1 636	(369)	-
■ TF1 Production		10 080	5 345	100,00 %	39 052	22 097	-	-	73 174	3 290	-
■ TF1 Management		40	(1)	100,00 %	80	40	-	-	0	(9)	-
■ PREFAS 20		40	(14)	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
■ PREFAS 23		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
■ PREFAS 24		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
■ PREFAS 25		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	(7)	-
■ TF1 Distribution		40	226	100,00 %	40	40	1 721	-	49 735	(600)	-
■ TF1 DS		100	0	100,00 %	100	100	-	-	46 244	(71)	-
■ Newen Studio		27 822	(3 377)	70,00 %	145 565	145 565	-	-	1 963	(176)	-
■ Monte-Carlo Participation		33 700	5 519	100,00 %	213 827	213 827	130 000	-	209	44 256	-
■ GIE Acquisition de Droits		0	0	93,00 %	0	0	248 019	-	259 207	(30 377)	-
II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
■ Médiamétrie*		14 880	18 532	10,80 %	44	44	-	-	88 529	3 649	100
■ A1 International**		20	5 015	50,00 %	12 809	0	-	-	0	(3 779)	-
■ SMR6		75	(26)	20,00 %	15	15	5	-	114	37	-
III. Participations (capital détenu inférieur à 10 %)											
■ Médiamétrie Expansion*		843	86	2,42 %	91	0	-	-	0	(43)	-
■ Série Club		50	1 692	0,004 %	2	2	-	-	13 111	2 189	-
■ Aphelie		2	79 692	0,05 %	0	0	5 822	-	17 076	15 023	-
■ Dujardin		463	4 949	0,01 %	0	0	45	-	23 127	2 257	-
TOTAL GÉNÉRAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					868 268	816 042	511 312	0	-	-	38 477

(1) Le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres.

(2) Les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

* Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2016.

** Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2009.

NOTE
6

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite à la remise d'une offre ferme par le Groupe TF1 au Groupe Axel Springer le 12 décembre 2017, le Groupe TF1 et le Groupe Axel Springer ont signé le 18 janvier 2018 l'accord relatif à l'acquisition par TF1 de la participation majoritaire du Groupe Axel Springer (environ 78 % du capital) dans le Groupe aufeminin (au prix de 38,74 € par action, sous réserve d'ajustements usuels à la date de réalisation).

La réalisation de cette opération reste soumise à l'obtention d'autorisations réglementaires en France et en Autriche.

Le Groupe TF1 déposera une offre publique d'achat simplifiée au même prix sur le solde du capital une fois cette acquisition réalisée.



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

5.1	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	200	5.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL	216
5.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	206	5.5	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	217
5.3	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	211			

5.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'Assemblée Générale de la société TF1 SA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TF1 SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537-2014 ou par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

RECETTES PUBLICITAIRES LIEES A L'ANTENNE

RISQUE IDENTIFIE

Notes de l'annexe aux comptes annuels concernées : 2.7 « Créances clients », 2.12 « Publicité », 3.5.2 « Créances clients et comptes rattachés », 3.10.3 « Dettes diverses », 3.11 « Produits constatés d'avance » et 4.1 « Chiffre d'affaires ».

Les recettes publicitaires liées à l'Antenne représentent la part principale du chiffre d'affaires de TF1 SA (1 150 M€ au 31 décembre 2017). Les créances clients du groupe TF1 s'élèvent au 31 décembre 2017 à 262 M€ en valeur nette. Les dettes diverses comprennent principalement les avoirs et les dégressifs accordés ainsi que les produits constatés d'avance.

Les recettes publicitaires liées à l'Antenne reconnues par l'entité sont égales au montant des ventes d'espaces telles que facturées aux annonceurs, et sont réalisées dans le cadre strict de la régulation française (CSA - Conseil supérieur de l'audiovisuel).

Les ventes d'espaces sont établies compte tenu de la grille tarifaire des chaînes de télévision de TF1 SA, des conditions générales des ventes et des conditions propres à chaque annonceur et agence. Les ventes sont principalement de deux types :

- les ventes d'espaces avec un objectif d'audience (GRP garanti) qui sont obtenues en rapprochant les informations de diffusion des niveaux d'audiences réalisés grâce à des sociétés reconnues dans la mesure des audiences et des volumes publicitaires ;
- les ventes d'espaces dites « spot à spot » qui résultent d'une négociation entre les annonceurs et les diffuseurs.

La mise en œuvre des tarifications fait l'objet d'une estimation qui intègre des critères de performance relatifs à l'atteinte des objectifs définis pour une campagne (atteinte du GRP garanti, etc.) et/ou l'atteinte d'objectifs annuels. Ces estimations se traduisent au plan comptable par des remises prenant la forme d'avoirs ou de produits gratuits si la performance opérationnelle n'est pas atteinte.

Compte tenu de la prédominance des recettes publicitaires dans le chiffre d'affaires de TF1 SA, et celles-ci reposant sur ces différentes estimations, nous avons considéré leur évaluation comme un point clé de notre audit.

NOTRE REPONSE

Dans le cadre de la réalisation de nos travaux :

- nous avons pris connaissance des procédures et des systèmes d'information mis en place pour suivre la comptabilisation des recettes publicitaires et leur évaluation ;
- nous avons testé les contrôles clés, ainsi que les contrôles généraux informatiques et applicatifs sur les principaux systèmes d'information, s'agissant des éléments suivants :
 - la séparation des tâches,
 - la saisie des conditions contractuelles et des prix des campagnes,
 - le montant des recettes publicitaires calculé par le système pour chaque campagne, que nous avons comparé aux engagements contractuels en matière d'audience et de prix ;
- nous avons comparé le niveau de recettes publicitaires aux informations figurant à ce titre dans les études sectorielles issues de bases de données publiques et dans les analyses faites par des sociétés reconnues dans la mesure des audiences publicitaires ;
- nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des écritures comptables justifiant le chiffre d'affaires de la période en prenant en compte l'ensemble des encaissements et les variations de créances clients, factures à établir, produits constatés d'avance et TVA ;
- sur un échantillon de contrats, nous avons également mis en œuvre les procédures suivantes :
 - nous avons testé la conformité des méthodes appliquées avec les règles définies en notes 2.7 « Créances clients », 2.12 « Publicité », 3.5.2 « Créances clients et comptes rattachés », 3.10.3 « Dettes diverses », 3.11 « Produits constatés d'avance » et 4.1 « Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels,
 - nous avons testé le niveau des estimations établies au 31 décembre 2017 (factures ou avoirs à émettre) au regard des performances réalisées sur le portefeuille de contrat et en testant le dénouement des remises provisionnées d'une période à l'autre.

PROGRAMMES ET DROITS

RISQUE IDENTIFIÉ

Notes de l'annexe aux comptes annuels concernées : 2.2.1 et 3.1.1 « Droits audiovisuels », 2.5 et 3.4 « Stocks et en cours », 2.6 « Avances et acomptes » et 3.5.1 « Avances et acomptes versés sur commande ».

Les programmes, les droits de diffusion et les droits audiovisuels, comptabilisés au bilan ou présentés en engagements hors bilan, constituent les programmes et les droits.

■ Les programmes et les droits de diffusion correspondent aux contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives souscrits par TF1 SA afin de sécuriser ses grilles de programmes pour les années futures.

Au 31 décembre 2017, ces programmes et ces droits de diffusion sont comptabilisés en stock pour 123,7 M€ dès lors lorsqu'ils sont considérés « diffusables », c'est-à-dire dès que les critères suivants sont atteints :

- l'acceptation technique est obtenue,
- la date d'ouverture des droits est atteinte.

La valeur du stock est déterminée à partir du coût de production ou du coût d'acquisition diminué des consommations de l'exercice. Lorsqu'un programme est acquis pour une diffusion unique, il est amorti à 100 % lors de la diffusion. Dès lors que l'acquisition porte sur 2 diffusions ou davantage, le programme est, sauf cas particulier contractuel, consommé d'après les règles définies par TF1 SA en fonction du type de programme concerné.

■ Les droits audiovisuels correspondent principalement (i) aux programmes télévisuels destinés à la diffusion Antennes et (ii) aux parts de producteur investis par TF1 SA.

Au 31 décembre 2017, ces droits audiovisuels sont comptabilisés, à leurs coûts d'acquisition contractuels, en immobilisations incorporelles liées aux droits audiovisuels pour un montant de 27,8 M€ en valeur nette. L'amortissement de ces immobilisations est déterminé, par catégorie de droits audiovisuels, en fonction des modalités indiquées à la note 2.2.1 de l'annexe aux comptes annuels.

■ Les engagements hors bilan donnés par TF1 SA, directement ou indirectement pour un montant de 1 953,3 M€ au 31 décembre 2017, concernent les programmes et les droits pour lesquels la société considère les critères précédemment décrits comme n'étant pas réunis. Ces engagements sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou, dans le cas des *output deals*, du montant estimé des décaissements futurs après déduction des acomptes versés pour un montant de 117,9 M€ au 31 décembre 2017.

Les programmes et les droits font l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable de ces programmes et ces droits est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable de ces programmes et ces droits est déterminée :

- concernant les programmes et les droits de diffusion, sur la base de leurs probabilités de diffusion appréciées à partir des grilles prévisionnelles de programmes validées par la Direction,
- concernant les droits audiovisuels, sur la base d'une analyse des avantages économiques futurs définis par type de droit.

Nous avons considéré que la réalité et l'évaluation des programmes, des droits de diffusion et des droits audiovisuels ainsi que l'exhaustivité des engagements donnés sur ces programmes et ces droits constituaient un point clé de notre audit, compte tenu de la part importante de ces programmes et ces droits dans les comptes de TF1 SA, et du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la Direction pour apprécier la valeur de ces programmes, ces droits de diffusion et ces droits audiovisuels.

NOTRE REPONSE

Dans le cadre de la réalisation de nos travaux nous avons principalement :

- pris connaissance du dispositif de contrôle interne et des systèmes d'information mis en place concourant à la comptabilisation des programmes, des droits de diffusion et des droits audiovisuels, ainsi que des dépenses correspondantes ;
- sur les programmes et les droits de diffusions :
 - mené des contrôles généraux informatiques sur les logiciels de gestion utilisés par TF1 SA,
 - testé la conception et l'efficacité des contrôles clés mis en place par TF1 SA sur le processus de comptabilisation et d'estimation des programmes et des droits de diffusion ;
- réalisé des procédures analytiques substantives sur l'évolution du stock des programmes et des droits.

Sur la base d'un échantillon, nous avons :

- apprécié la valeur des immobilisations en cours par cohérence avec le niveau d'avancement des productions en cours et les dépenses associées,
- testé la valeur des droits audiovisuels en catalogue :
 - en appréciant l'analyse des avantages économiques futurs produite par TF1 SA,
 - en s'assurant de la correcte application des taux de dépréciation ainsi déterminés par nature de droit ;

- testé la correcte inscription au bilan ou en engagements hors bilan par cohérence avec l'acceptation technique et la date d'ouverture des droits ;
- testé la valeur des programmes et des droits de diffusion en stock :
 - par rapprochement des programmes présents en stock avec les contrats signés,
 - par rapprochement des programmes non dépréciés avec les programmes présents en grille prévisionnelle,
 - en analysant de manière rétrospective le débouclage des dépréciations et des mises aux rebus non provisionnées ;
- vérifié la correcte application des règles de consommation du stock définies par la société par rapprochement avec les constats de diffusion ;
- apprécié la valeur des engagements hors bilan et en avances et acomptes versés :
 - en appréciant par entretiens et/ou rapprochement avec de la documentation juridique les principales hypothèses retenues dans le cadre de l'estimation des droits en sécurisation de grille,
 - en appréciant le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues dans le cadre de la valorisation des engagements donnés au titre des *output deals*.

EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION

RISQUE IDENTIFIE

Note de l'annexe aux comptes annuels concernée : 2.4 « Immobilisations financières »

Au 31 décembre 2017, les titres de participation inscrits à l'actif pour une valeur nette comptable de 816,3 M€, représentent 33 % du total du bilan de TF1 SA. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, correspondant au coût d'achat augmenté des frais d'acquisition éventuels, lesquels font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans. Ces titres de participation sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

Comme indiqué dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité de chaque titre de participation est déterminée sur la base des données prévisionnelles établies par la société, en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées notamment sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés.

La détermination de la valeur d'utilité de chaque titre de participation repose sur des hypothèses et des estimations établies par la Direction, notamment la projection des flux de trésorerie issus des plans d'affaires, le taux de croissance retenu pour la projection de ces flux et le taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons considéré la valorisation des titres de participation comme un point clé de notre audit compte tenu du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la Direction et de la sensibilité des valeurs d'utilité à la variation des hypothèses de prévision.

NOTRE REPONSE

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons principalement :

- pris connaissance du processus budgétaire et des contrôles clés associés à ce processus ;
- obtenu les modalités de calcul des valeurs d'utilité et, en particulier, les prévisions de flux de trésorerie des sociétés représentatives de ces titres de participation, afin :
 - d'apprécier leur cohérence avec le plan d'affaires à moyen terme approuvé par le *management* et présenté au Conseil d'Administration de TF1 SA,
 - de tester la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique à la date de clôture,
 - d'apprécier le caractère raisonnable des hypothèses utilisées pour la détermination du cash-flow normatif, au-delà du plan d'affaires à moyen terme,
 - de comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes ainsi que pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés,
 - d'analyser la permanence des méthodes retenues ;
- apprécié, avec l'appui de nos experts en évaluation, les taux d'actualisation retenus dans le cadre du calcul de la valeur d'utilité ;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par le Groupe ;
- réalisé des analyses de sensibilité, en particulier, pour les titres de participation présentant des valeurs recouvrables proches de la valeur comptable ;
- contrôlé l'information donnée dans les annexes aux comptes annuels, notamment la description de la méthode de détermination de la valeur d'inventaire pour les lignes de titres significatives.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de Commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considérés susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de Commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

DESIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société TF1 SA par votre Assemblée Générale du 15 mai 2001 pour le cabinet Mazars et du 14 avril 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Mazars était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la deuxième année.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit Interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

OBJECTIF ET DEMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce

qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITE D'AUDIT

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de Commerce et dans le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 15 février 2018

Bruno Perrin
ERNST & YOUNG Audit

Laurent Vitse

Gilles Rainaut

MAZARS

Marc Biasibetti

5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'Assemblée Générale de la société TF1,

1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société TF1 SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537-2014 ou par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

3 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4 RECETTES PUBLICITAIRES LIEES A L'ANTENNE

RISQUE IDENTIFIE

Notes de l'annexe aux comptes consolidés concernées : 2 « Principes et méthodes comptables », 4.3 « Produits d'activités », 7.2.1 « Créances clients » et 7.2.2 « Autres dettes et comptes de régularisation ».

Les recettes publicitaires liées à l'Antenne représentent la part principale du chiffre d'affaires de TF1 SA (1 562 M€ au 31 décembre 2017). Les créances clients du groupe TF1 s'élèvent au 31 décembre 2017 à 656 M€ en valeur brute. Les dettes diverses comprennent principalement les avoirs et les dégressifs accordés ainsi que les produits constatés d'avance.

Les recettes publicitaires liées à l'Antenne reconnues par l'entité sont égales au montant des ventes d'espaces telles que facturées aux annonceurs, et sont réalisées dans le cadre strict de la régulation française (CSA - Conseil supérieur de l'audiovisuel).

Les ventes d'espaces sont établies compte tenu de la grille tarifaire des chaînes de télévision de TF1 SA, des conditions générales des ventes et des conditions propres à chaque annonceur et agence. Les ventes sont principalement de deux types :

- les ventes d'espaces avec un objectif d'audience (GRP garanti) qui sont obtenues en rapprochant les informations de diffusion des niveaux d'audiences réalisés grâce à des sociétés reconnues dans la mesure des audiences et des volumes publicitaires ;
- les ventes d'espaces dites « spot à spot » qui résultent d'une négociation entre les annonceurs et les diffuseurs.

La mise en œuvre des tarifications fait l'objet d'une estimation qui intègre des critères de performance relatifs à l'atteinte des objectifs définis pour une campagne (atteinte du GRP garanti, etc.) et/ou l'atteinte d'objectifs annuels. Ces estimations se traduisent au plan comptable par des remises prenant la forme d'avoirs ou de produits gratuits si la performance opérationnelle n'est pas atteinte.

Compte tenu de la prédominance des recettes publicitaires dans le chiffre d'affaires de TF1 SA, et celles-ci reposant sur ces différentes estimations, nous avons considéré leur évaluation comme un point clé de notre audit.

NOTRE REPONSE

Dans le cadre de la réalisation de nos travaux :

- nous avons pris connaissance des procédures et des systèmes d'information mis en place pour suivre la comptabilisation des recettes publicitaires et leur évaluation ;
- nous avons testé les contrôles clés, ainsi que les contrôles généraux informatiques et applicatifs sur les principaux systèmes d'information, s'agissant des éléments suivants :
 - la séparation des tâches,
 - la saisie des conditions contractuelles et des prix des campagnes,
 - le montant des recettes publicitaires calculé par le système pour chaque campagne, que nous avons comparé aux engagements contractuels en matière d'audience et de prix ;
- nous avons comparé le niveau de recettes publicitaires aux informations figurant à ce titre dans les études sectorielles issues de bases de données publiques et dans les analyses faites par des sociétés reconnues dans la mesure des audiences publicitaires ;
- nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des écritures comptables justifiant le chiffre d'affaires de la période en prenant en compte l'ensemble des encaissements et les variations de créances clients, factures à établir, produits constatés d'avance et TVA ;
- sur un échantillon de contrats, nous avons également mis en œuvre les procédures suivantes :
 - nous avons testé la conformité des méthodes appliquées avec les règles définies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés concernées,
 - nous avons testé le niveau des estimations établies au 31 décembre 2017 (factures ou avoirs à émettre) au regard des performances réalisées sur le portefeuille de contrat et en testant le dénouement des remises provisionnées d'une période à l'autre.

5 PROGRAMMES ET DROITS

RISQUE IDENTIFIE

Note de l'annexe aux comptes consolidés concernée : 7.1 « Droits audiovisuels et droits de diffusion »

Les programmes, les droits de diffusion et les droits audiovisuels, comptabilisés au bilan ou présentés en engagement hors bilan, constituent les programmes et les droits.

- Les programmes et les droits de diffusion correspondent aux contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives souscrits par le Groupe afin de sécuriser ses grilles de programmes pour les années futures.

Au 31 décembre 2017, ces programmes et ces droits de diffusion sont comptabilisés en stock pour 598 M€ dès lors lorsqu'ils sont considérés « diffusables », c'est-à-dire dès que les critères suivants sont atteints :

- l'acceptation technique est obtenue,
- la date d'ouverture des droits est atteinte.

La valeur du stock est déterminée à partir du coût de production ou du coût d'acquisition diminué des consommations de l'exercice. Lorsqu'un programme est acquis pour 2 diffusions ou davantage, il est, sauf cas particulier contractuel, consommé d'après les règles définies par le Groupe en fonction du type de programme concerné.

- Les droits audiovisuels correspondent principalement (i) aux parts des films et des programmes audiovisuels produits ou coproduits par le Groupe et/ou (ii) aux droits audiovisuels distribués par le Groupe.

Au 31 décembre 2017, ces droits audiovisuels sont comptabilisés, à leurs coûts historiques, en immobilisations incorporelles liées aux droits audiovisuels pour un montant de 171 M€ en valeur nette. L'amortissement de ces immobilisations est déterminé, par catégorie de droits audiovisuels, en fonction des modalités indiquées à la note 7.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

- Les engagements hors bilan donnés par le Groupe pour un montant de 1 566 M€ au 31 décembre 2017 concernent les programmes et les droits pour lesquels le Groupe considère les critères précédemment décrits comme n'étant pas réunis. Ces engagements sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou, dans le cas des *output deals*, du montant estimé des décaissements futurs après déduction des acomptes versés.

Les programmes et les droits font l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable de ces programmes et ces droits est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable de ces programmes et ces droits est déterminée :

- concernant les programmes et les droits de diffusion, sur la base de leurs probabilités de diffusion appréciées à partir des grilles prévisionnelles de programmes validées par la Direction,
- concernant les droits audiovisuels, sur la base d'une analyse des avantages économiques futurs définis par type de droit.

Nous avons considéré que la réalité et l'évaluation des programmes, des droits de diffusion et des droits audiovisuels ainsi que l'exhaustivité des engagements donnés sur ces programmes et ces droits constituaient un point clé de notre audit, compte tenu de la part importante de ces programmes et ces droits dans les comptes du Groupe, et du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la Direction pour apprécier la valeur de ces programmes, ces droits de diffusion et ces droits audiovisuels.

NOTRE REPONSE

Dans le cadre de la réalisation de nos travaux nous avons principalement :

- pris connaissance du dispositif de contrôle interne et des systèmes d'information mis en place concourant à la comptabilisation des programmes, des droits de diffusion et des droits audiovisuels, ainsi que des dépenses correspondantes ;
- sur les programmes et les droits de diffusions :
 - mené des contrôles généraux informatiques sur les logiciels de gestion utilisés par les filiales les plus significatives du Groupe,
 - testé la conception et l'efficacité des contrôles clés du Groupe sur le processus de comptabilisation et d'estimation des programmes et des droits de diffusion ;
- réalisé des procédures analytiques substantives sur l'évolution du stock des programmes et des droits.

Sur la base d'un échantillon, nous avons :

- apprécié la valeur des immobilisations en cours par cohérence avec le niveau d'avancement des productions en cours et les dépenses associées,
- testé la valeur des droits audiovisuels en catalogue :
 - en appréciant l'analyse des avantages économiques futurs produite par le Groupe,
 - en s'assurant de la correcte application des taux de dépréciation ainsi déterminés par nature de droit ;
- testé la correcte inscription au bilan ou en engagements hors bilan par cohérence avec l'acceptation technique et/ou la date d'ouverture des droits ;
- testé la valeur des programmes et droits de diffusion en stock :
 - par rapprochement des programmes présents en stock avec les contrats signés,
 - par rapprochement des programmes non dépréciés avec les programmes présents en grille prévisionnelle,
 - en analysant de manière rétrospective le débouclage des dépréciations et des mises aux rebus non provisionnées ;
- testé la correcte application des règles de consommation du stock définies par le Groupe par rapprochement avec les constats de diffusion ;
- apprécié la valeur des engagements hors bilan :
 - en appréciant par entretiens et/ou rapprochement avec de la documentation juridique les principales hypothèses retenues dans le cadre de l'estimation des droits en sécurisation de grille,
 - en appréciant le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues dans le cadre de la valorisation des engagements donnés au titre des *output deals* ;
- apprécié la permanence des méthodes sur le calcul des indicateurs non GAAP tel que le coût des programmes.

La mise en œuvre de ces procédures sur les programmes et droits n'appelle pas de commentaire.

6 VERIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

7 INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

DESIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société TF1 SA par votre Assemblée Générale du 15 mai 2001 pour le cabinet Mazars et du 14 avril 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Mazars était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la deuxième année.

8 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit Interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

9 RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

OBJECTIF ET DEMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



RAPPORT AU COMITE D'AUDIT

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de Commerce et dans le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 15 février 2018

Laurent Vitse

ERNST & YOUNG Audit

Bruno Perrin

Gilles Rainaut

MAZARS

Marc Biasibetti

5.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

À l'Assemblée Générale de la société TF1 SA,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

A) CONVENTION DE SERVICES COMMUNS AVEC LA SOCIETE BOUYGUES

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 30 octobre 2017, a autorisé le renouvellement, pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2018, de la convention de services communs conclue le 23 février 2016 entre votre société et la société Bouygues.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention de services communs, habituelle au sein des groupes de sociétés, permet à votre société de bénéficier de services experts et de prestations d'animation que la société Bouygues met à la disposition des différentes sociétés de son groupe, dans différents domaines tels que la finance, le juridique, les ressources humaines, les assurances, le développement durable, le mécénat, les nouvelles technologies, et plus généralement, le conseil.

Conditions financières

Le principe de cette convention repose sur des règles de répartition et de facturation des frais des services communs intégrant des prestations spécifiques ainsi que la prise en charge d'une quote-part résiduelle dans la limite d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

Le renouvellement de cette convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2017 et produira ses effets sur l'exercice 2018.

Personnes concernées

BOUYGUES actionnaire, M. Martin Bouygues, M. Olivier Bouygues et M. Olivier Roussat (administrateurs), M. Philippe Marien (représentant permanent de Bouygues au conseil d'administration).

B) COMPLEMENT DE RETRAITE CONSENTI A M. GILLES PELISSON, PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE VOTRE SOCIETE

Selon l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, les engagements de retraite à prestations définies pris au bénéfice du président, du directeur général ou des directeurs généraux délégués de sociétés cotées, sont soumis aux dispositions régissant les conventions réglementées, ces conventions devant faire l'objet d'une résolution spécifique pour chaque bénéficiaire. Cette approbation est requise à chaque renouvellement du mandat exercé.

En outre, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 (loi Macron), le bénéfice des engagements de retraite à prestations définies consentis à ces dirigeants est subordonné dans les sociétés cotées au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de la société concernée.

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 30 octobre 2017, a :

- rappelé les conditions de performance auxquelles est subordonné le bénéfice de retraite à prestations définies consentie à M. Gilles Pélisson, en tant que Président Directeur Général de votre société, telles que fixées par le conseil d'administration dans sa séance du 15 février 2017. Ces conditions portent sur l'atteinte d'un objectif de résultat net consolidé moyen prévu :
 - pour l'exercice 2017, sur la base des budgets annuels 2016 et 2017,
 - pour l'exercice 2018, sur la base des budgets annuels 2016, 2017 et 2018,
 - pour les exercices ultérieurs, sur la base du budget annuel de l'exercice et des budgets annuels des deux exercices qui l'auront précédé.

En fonction de l'atteinte des objectifs de résultat net consolidé, les droits à retraite additionnelle de Monsieur Gilles Pélisson seront compris entre 0 % et un maximum de 0,92 % du salaire de référence.

La retraite additive annuelle est plafonnée à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale.

Le bénéfice de cette retraite additive ne sera acquis qu'au bout de dix années d'ancienneté dans le Groupe Bouygues ;

- autorisé le renouvellement, pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2018, de l'engagement de retraite collective à prestations définies signée par Bouygues au bénéfice de M. Gilles Pélisson, sous conditions de performance, ainsi que la refacturation au titre de la quote-part de la prime versée à la compagnie d'assurance de la société Bouygues concernant les cotisations relatives à M. Gilles Pélisson.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention a pour objet de permettre de fidéliser les membres du Comité de Direction générale de la société Bouygues, dont M. Gilles Pélisson fait partie. Elle permet par ailleurs à votre société de bénéficier d'une négociation effectuée de façon mutualisée au sein du groupe Bouygues, entre la société Bouygues et les dirigeants de ses différents métiers.

Conditions financières

La société Bouygues refacture à votre société les sommes des primes versées à la compagnie d'assurance correspondant à sa quote-part.

L'autorisation pour l'exercice 2018 de la refacturation de cette convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2017. Elle produira ses effets sur l'exercice 2018.

Personnes concernées

BOUYGUES actionnaire, M. Martin Bouygues, M. Olivier Bouygues et M. Olivier Roussat (administrateurs), M. Philippe Marien (représentant permanent de Bouygues au conseil d'administration)

M. Gilles Pélisson, Président Directeur Général

C) CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES (OPEN INNOVATION)

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 30 octobre 2017, a autorisé le renouvellement, pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2018, de la convention de prestations de services Open innovation conclue avec la société Bouygues en vertu de laquelle celle-ci fournit à votre société des prestations de services.

Cette convention définit les termes et les conditions d'exécution et de rémunération des prestations de services assurées par la société Bouygues, directement ou par l'intermédiaire de sa filiale à 100 % la société Bouygues Développement, à votre société dans le domaine de l'innovation ouverte.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention de services communs permet à votre société de bénéficier d'une démarche d'Innovation Ouverte (« Open Innovation ») et de la création de partenariats entre grands groupes et start-ups innovantes, notamment par le biais de prises de participations minoritaires.

Conditions financières

Les prestations de conseil font partie intégrante des services communs de la société Bouygues et sont facturées directement au travers de la convention de services communs au titre de la quote-part du montant résiduel des frais de services communs. En contrepartie des prestations de gestion, votre société verse à la société Bouygues, prorata temporis, une rémunération mensuelle forfaitaire de 750 euros hors taxes par participation dans une société innovante gérée.

Le renouvellement pour l'exercice 2018 de cette convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2017. Il produira ses effets sur l'exercice 2018.

Personnes concernées

BOUYGUES actionnaire, M. Martin Bouygues, M. Olivier Bouygues et M. Olivier Roussat (administrateurs), M. Philippe Marien (représentant permanent de Bouygues au conseil d'administration)

D) MISE A DISPOSITION DE BUREAUX PAR LE GIE « 32 AVENUE HOCHÉ »

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 30 octobre 2017, a autorisé le renouvellement pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2018, de la convention de mise à disposition des bureaux détenus par la société Bouygues du 1er étage du 32, avenue Hoche à Paris.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à votre société de bénéficier de bureaux de réception et de salles de réunion situés au centre de Paris, ainsi que de services liés, tels que notamment l'accueil, l'informatique et le secrétariat.

Conditions financières

Cette convention repose sur une rémunération forfaitaire.

Le renouvellement pour l'exercice 2018 de cette convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2017. Il produira ses effets sur l'exercice 2018.

Personnes concernées

BOUYGUES étant membre du GIE « 32 avenue Hoche » : M. Martin Bouygues, M. Olivier Bouygues et M. Olivier Roussat (administrateurs), M. Philippe Marien (représentant permanent de Bouygues au conseil d'administration)

E) UTILISATION DES AVIONS DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ AIRBY

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 30 octobre 2017, a autorisé le renouvellement de la convention offrant à votre société, pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2018, la possibilité de solliciter la société Airby, détenue indirectement par Bouygues et SCDM, opérateur d'un avion Global 5000 ou d'avions loués.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Cette convention permet à votre société l'utilisation d'avions (loués ou du groupe Bouygues) comprenant la mise à disposition et l'ensemble des frais liés à la prestation de vol.

Conditions financières

Au titre de cette convention, la facturation pour le Global 5000 est basée sur le tarif global unique inchangé de 7 000 euros hors taxes par heure de vol. La mise à disposition par la société Airby d'un avion loué sur le marché intervient au coût inchangé de location de l'avion, majoré de 1 000 euros hors taxes rémunérant sa mission d'affrètement.

Le renouvellement pour l'exercice 2018 de cette convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2017. Il produira ses effets sur l'exercice 2018.

Personnes concernées

BOUYGUES étant associé de la société Airby et de votre société : M. Martin Bouygues, M. Olivier Bouygues et M. Olivier Roussat (administrateurs), M. Philippe Marien (représentant permanent de Bouygues au conseil d'administration)

II CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

BAUX COMMERCIAUX

Votre conseil d'administration, constatant que les conditions prévues par les baux répondaient toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner son accord initial, a maintenu les autorisations données antérieurement pour ces deux baux commerciaux.

1) BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIÉTÉ APHÉLIE

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 13 mai 2009.

Votre Assemblée Générale du 15 avril 2010 a approuvé le bail commercial conclu avec la société Aphélie le 19 juin 2009, portant sur les bâtiments de l'IGH, l'Aile Nord et le bâtiment central de l'immeuble du Point du jour. Le bail a été signé pour une durée de neuf ans et neuf jours.

Au titre de l'exercice 2017, le loyer annuel facturé par la société Aphélie à votre société s'est élevé à 14 026 274 euros hors taxes.

Personne concernée

TF1 par l'intermédiaire de votre filiale TF1 Expansion est associée de la société Aphélie.

2) BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIÉTÉ FIRELIE

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 10 novembre 2011.

Votre Assemblée Générale du 19 avril 2012 a approuvé le bail commercial conclu avec la société Firelie le 9 janvier 2012 portant sur l'immeuble de l'Aile Sud. Le bail a été signé, avec prise d'effet au 22 décembre 2011, pour une durée de neuf ans et dix jours, avec un engagement ferme sur six ans, six mois et dix jours.

Au titre du premier semestre 2017, le loyer facturé par la société Firelie à votre société s'est élevé à 1 697 621 euros hors taxes.

Au titre du second semestre 2017, la société Firelie ayant été absorbée par la société Aphélie au 30 juin 2017, le loyer a été facturé par la société Aphélie à votre société à hauteur de 1 714 294 euros hors taxes.

Personne concernée

TF1 est associée par l'intermédiaire de vos filiales TF1 Expansion et Aphélie de la société Firelie.

CONVENTION DE SERVICES COMMUNS AVEC LA SOCIÉTÉ BOUYGUES

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 27 octobre 2016.

Votre Assemblée Générale du 13 avril 2017 a approuvé le renouvellement, pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2017, de la convention de services communs conclue le 23 février 2016 avec la société Bouygues en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition des différentes sociétés de son groupe des services experts dans différents domaines tels que la finance, le juridique, les ressources humaines, les assurances, le développement durable, le mécénat, les nouvelles technologies, et plus généralement, le conseil.

Au titre de l'exercice 2017, le montant facturé par la société Bouygues s'est élevé à 3 557 414 euros hors taxes, se décomposant en 3 390 519 euros hors taxes au titre de 2017 et 166 894 euros hors taxes en avoir pour régularisation de l'exercice 2016.

Personnes concernées

BOUYGUES actionnaire, M. Martin Bouygues, M. Olivier Bouygues et M. Olivier Roussat (administrateurs), M. Philippe Marien (représentant permanent de Bouygues au conseil d'administration)

MISE A DISPOSITION DE BUREAUX A VOTRE SOCIÉTÉ PAR LE GIE « 32 AVENUE HOCHÉ »

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 27 octobre 2016.

Votre Assemblée Générale du 13 avril 2017 a approuvé le renouvellement, pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2017, de la convention de mise à disposition des bureaux du 1er étage du 32, avenue Hoche à Paris.

Au titre de l'exercice 2017, la rémunération du GIE « 32 avenue Hoche » au titre de cette mise à disposition s'est élevée à 14 910 euros hors taxes.

Personnes concernées

BOUYGUES étant membre du GIE « 32 avenue Hoche » : M. Martin Bouygues, M. Olivier Bouygues et M. Olivier Roussat (administrateurs), M. Philippe Marien (représentant permanent de Bouygues au conseil d'administration)

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SANS EXECUTION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULÉ

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours d'exercice écoulé.

1) CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES (OPEN INNOVATION)

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 27 octobre 2016.

Votre Assemblée Générale du 13 avril 2017 a approuvé la convention de prestations de services Open innovation conclue avec la société Bouygues en vertu de laquelle celle-ci fournit à votre société des prestations de services dans le domaine de l'innovation ouverte.

Cette convention définit les termes et les conditions d'exécution et de rémunération des prestations de services assurées par la société Bouygues, directement ou par l'intermédiaire de sa filiale à 100 % Bouygues Développement, à votre société dans le domaine de l'innovation ouverte.

Au titre de l'exercice 2017, aucun montant n'a été facturé par la société Bouygues.

Personnes concernées

BOUYGUES actionnaire, M. Martin Bouygues, M. Olivier Bouygues et M. Olivier Roussat (administrateurs), M. Philippe Marien (représentant permanent de Bouygues au conseil d'administration)

2) UTILISATION DES AVIONS DETENUS PAR LA SOCIÉTÉ AIRBY

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 27 octobre 2016.

Votre Assemblée Générale du 13 avril 2017 a approuvé la convention conclue avec la société Airby prévoyant l'utilisation d'avions (loués ou du groupe Bouygues) comprenant la mise à disposition et l'ensemble des frais liés à la prestation de vol.

Au titre de l'année 2017, aucune utilisation des avions n'a été faite par votre société et aucun montant n'a été facturé par la société Airby.

Personnes concernées

BOUYGUES associée, M. Martin Bouygues, M. Olivier Bouygues et M. Olivier Roussat (administrateurs), M. Philippe Marien (représentant permanent de Bouygues au conseil d'administration)

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale du 13 avril 2017, sur rapport spécial des Commissaires aux Comptes du 28 février 2017.

Complément de retraite consenti au dirigeant M. Gilles Pélisson

Selon autorisation de votre conseil d'administration du 15 février 2017.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE A PRESTATIONS DÉFINIES EN FAVEUR DU DIRIGEANT

Votre Assemblée Générale du 13 avril 2017 a approuvé l'octroi, à compter du 1er janvier 2017, d'un complément de retraite, sous conditions de performance, à M. Gilles Pélisson via une convention de retraite collective « à prestations définies » signée par la société Bouygues. Le bénéfice de cette retraite complémentaire n'est acquis qu'au bout de dix années d'ancienneté dans le groupe Bouygues. L'acquisition des droits à retraite complémentaire annuels par M. Gilles Pélisson est subordonnée à des performances sur lesquelles il aura pu avoir prise ; ces conditions de performance sont liées à l'atteinte d'un objectif de résultat net consolidé moyen par rapport au budget annuel :

- pour l'exercice 2016, sur la base du budget annuel 2016 ;
- pour l'exercice 2017, sur la base des budgets annuels 2016 et 2017 ;
- pour l'exercice 2018, sur la base des budgets annuels 2016, 2017 et 2018 ;
- pour les exercices ultérieurs, sur la base du budget annuel de l'exercice et des budgets annuels, des deux exercices qui l'auront précédé.

En fonction de l'atteinte des objectifs de résultat net consolidé, les droits à retraite additionnelle seront compris entre 0 % et un maximum de 0,92 % du salaire de référence.

La retraite additive complémentaire est plafonnée à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale.

Personnes concernées

BOUYGUES actionnaire, M. Martin Bouygues, M. Olivier Bouygues et M. Olivier Roussat (administrateurs), M. Philippe Marien (représentant permanent de Bouygues au conseil d'administration)

M. Gilles Pélisson, Président Directeur Général

REFACTURATION PAR LA SOCIÉTÉ BOUYGUES DE COTISATIONS DE RETRAITE RELATIVES AU DIRIGEANT

Votre Assemblée Générale du 13 avril 2017 a également approuvé la convention de refacturation conclue avec la société Bouygues, pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2017, au titre de la quote-part de prime versée à la compagnie d'assurance par la société Bouygues pour M. Gilles Pélisson.

Au titre de l'exercice 2017, le montant facturé par la société Bouygues s'est élevé à 443 088 euros hors taxes (y compris taxe de 24 % versée à l'URSSAF).

Personnes concernées

BOUYGUES actionnaire, M. Martin Bouygues, M. Olivier Bouygues et M. Olivier Roussat (administrateurs), M. Philippe Marien (représentant permanent de Bouygues au conseil d'administration)

M. Gilles Pélisson, Président Directeur Général

Courbevoie et Paris-La Défense, le 23 février 2018

Les Commissaires aux Comptes

Gilles Rainaut

MAZARS

Marc Biasibetti

Bruno Perrin

ERNST & YOUNG Audit

Laurent Vitse

5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

Assemblée Générale du 19 avril 2018

Douzième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 23 février 2018

Les Commissaires aux Comptes

Gilles Rainaut

MAZARS

Marc Biasibetti

Bruno Perrin

ERNST & YOUNG Audit

Laurent Vitse

5.5 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des Commissaires aux Comptes de la société Télévision Française 1 (TF1), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce, préparées conformément aux deux protocoles de *reporting* extra-financiers utilisés par la société, concernant les thèmes sociaux d'une part, et les thèmes environnementaux et sociétaux d'autre part (ci-après les « Référentiels ») disponibles sur demande au siège de la société.

INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de Déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de Commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celle prévue par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre octobre 2017 et février 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ huit semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

1. ATTESTATION DE PRESENCE DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des Directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de Commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de Commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées au sein de l'avant-propos de la partie 7 du document de référence.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des Directions de la Responsabilité sociétale, des Affaires juridiques, des Affaires réglementaires et de la concurrence, des Affaires sociales, des Achats, du Contrôle de gestion sociale, du Développement RH, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

À ce niveau sont accessibles les justificatifs relatifs aux activités représentant 82,5 % des effectifs consolidés du Groupe.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

(1) Informations sociales :

- Indicateurs (informations quantitatives) : l'effectif inscrit par contrat, les embauches et les départs, dont licenciements, les femmes manager, le taux d'absentéisme, les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, les maladies professionnelles, les heures de formation.
- Informations qualitatives : les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, les politiques de lutte contre les discriminations, les politiques mises en œuvre en matière de formation.

Informations environnementales et sociétales :

- Indicateurs (informations quantitatives) : le nombre d'interventions du CSA, la cohérence de l'évolution des dépenses adressables et des dépenses adressées avec des critères RSE, le montant des dons en nature et les consommations d'énergie, le total des déchets.
- Informations qualitatives : la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux, l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale, les actions de partenariat ou de mécénat, la protection des données personnelles, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 15 février 2018

Eric Mugnier
Associé développement durable

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Gilles Cohen
Associé



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

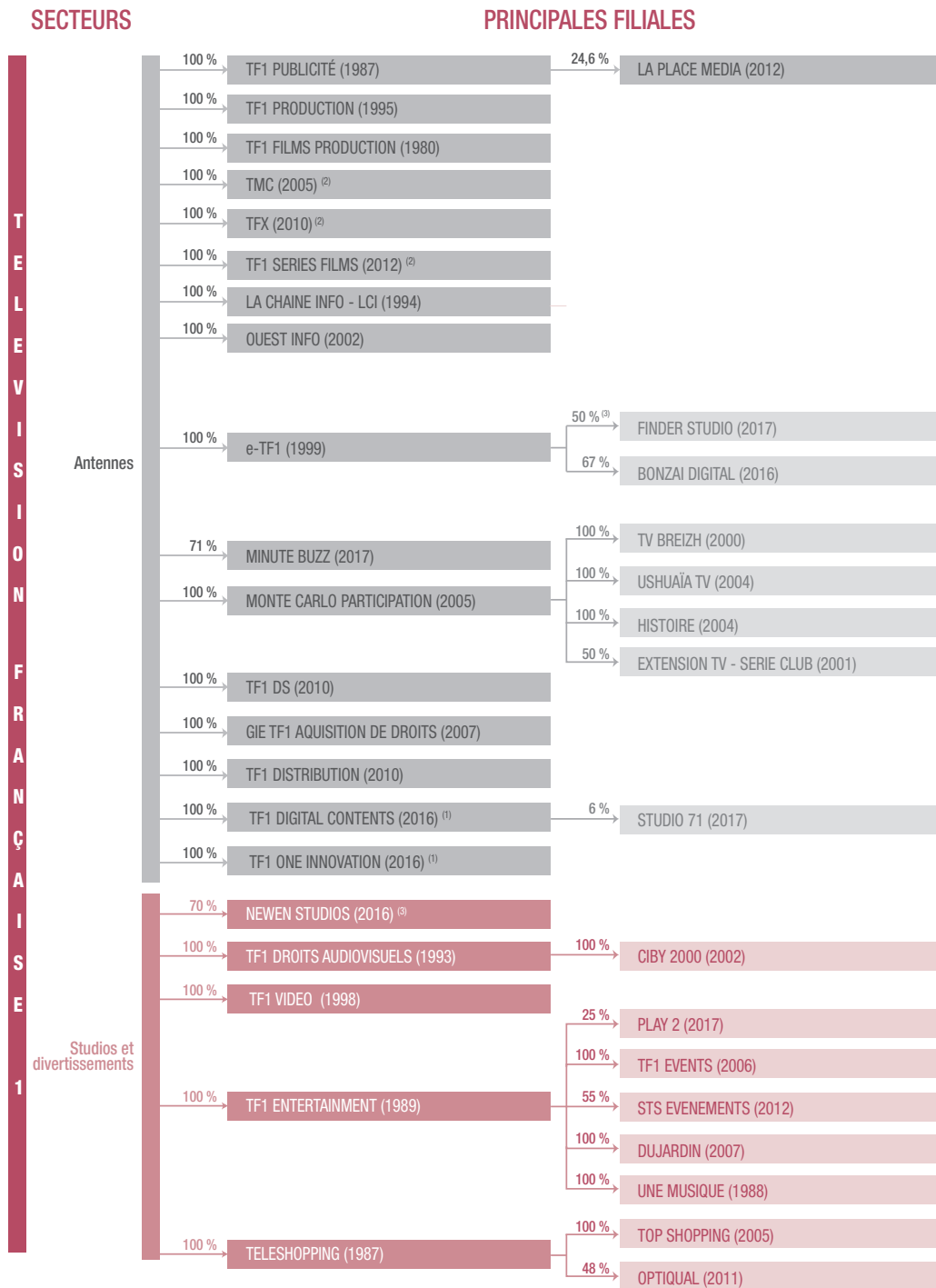
6.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ TF1	RFA 222	6.3 CAPITAL	RFA 227
6.1.1 Organigramme simplifié au 31 décembre 2017	RFA 222	6.3.1 Montant du capital et catégorie de titres	227
6.1.2 Renseignements de caractère général	223	6.3.2 Rachats d'actions	228
6.1.3 Objet social (article 2 des statuts)	223	6.3.3 Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions proposé au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2018	228
6.1.4 Répartition statutaire des bénéfices (article 26 des statuts)	223	6.3.4 Opérations réalisées sur des titres TF1 par des dirigeants ou des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier au cours de l'année 2017	229
6.1.5 Assemblées Générales (articles 19 à 24 des statuts)	223	6.3.5 Autorisations financières	230
6.1.6 Droits attachés aux actions (articles 7 à 9 des statuts)	223	6.3.6 Capital potentiel	231
6.1.7 Titres au porteur identifiables (article 7 des statuts)	224	6.3.7 Évolution du capital au cours des cinq dernières années	232
6.1.8 Franchissements de seuils statutaires (article 7 des statuts)	224	6.4 ACTIONNARIAT	RFA 233
6.1.9 Pactes d'actionnaires conclus par TF1	224	6.4.1 Gestion des titres	233
6.1.10 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	224	6.4.2 Pacte d'actionnaires portant sur le capital de TF1	233
6.1.11 Conventions conclues par des dirigeants ou actionnaires avec des filiales ou sous-filiales de TF1	226	6.4.3 Actionnariat et évolution de sa structure	233
6.1.12 Statuts	226	6.5 INFORMATIONS BORSIÈRES	235
6.2 ENVIRONNEMENT JURIDIQUE	226	6.5.1 Description du titre TF1	235
6.2.1 L'actionnariat	226	6.5.2 Évolution du cours et des volumes	235
6.2.2 Le régime d'autorisation	226	6.5.3 Dividendes et rendement	236
6.2.3 Les principales dispositions et obligations légales	227		

6.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ TF1

RFA

6.1.1 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

RFA



L'année de création et/ou d'acquisition figure entre parenthèses

⁽¹⁾ Détenu via TF1 EXPANSION.

⁽²⁾ Détenu via MONTE CARLO PARTICIPATION.

⁽³⁾ Participation détenue par MAKEVER pour le compte d'e-TF1 dans la cadre d'une SEP

⁽⁴⁾ Groupe d'une soixantaine de filiales.

6.1.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination : TÉLÉVISION FRANÇAISE 1 – TF1

Siège social : 1, quai du Point du jour – 92100 Boulogne-Billancourt

Téléphone : + 33 (0) 1 41 41 12 34

Numéro RCS : 326 300 159 RCS Nanterre

Code d'activité principale exercée (APE) : 6020A - Édition de chaînes généralistes

Forme juridique : société anonyme de droit français à Conseil d'Administration

Date de constitution : 17 septembre 1982

Date d'expiration : 31 janvier 2082

Exercice social : 1^{er} janvier au 31 décembre

6.1.3 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La société a pour objet :

- l'exploitation d'un service de communication audiovisuelle telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision y compris tous messages et annonces publicitaires ;
- toutes opérations, en France ou à l'étranger, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social et notamment :

- étudier, produire, acquérir, vendre, louer et exploiter tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion,
- assurer des opérations de régie publicitaire,
- assurer des prestations de toute nature à la radiodiffusion sonore et à la télévision ;

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Son action s'exerce dans le respect de son cahier des charges et des dispositions légales en vigueur.

6.1.4 REPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (ARTICLE 26 DES STATUTS)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report à nouveau bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

6.1.5 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLES 19 A 24 DES STATUTS)

Les actionnaires sont convoqués conformément aux règles fixées par la loi. Les Assemblées Générales réunissent tous les actionnaires, quel que soit le nombre de titres qu'ils possèdent.

6.1.6 DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLES 7 A 9 DES STATUTS)

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en Assemblée autant de voix qu'il possède d'actions. Les droits pécuniaires et non pécuniaires peuvent être restreints par la loi ou les statuts. Notamment, l'article 7 des statuts prévoit la privation des droits

de vote pour l'actionnaire qui ne se serait pas déclaré à la société ; l'article 8 des statuts renvoie à l'article 40 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, qui prévoit un système de plafonnement des droits de vote, ce mécanisme est décrit au point 6.2 « Environnement juridique ».



6.1.7 TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES (ARTICLE 7 DES STATUTS)

La société peut, dans les conditions légales et réglementaires, demander à tout moment à l'organisme qui assure la tenue du compte émission des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de

vote dans ses Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions attachées à ces titres. À défaut d'informations, la privation ou la suspension, totale ou partielle, des droits de vote attachés aux actions et éventuellement du dividende correspondant pourraient être prononcées.

6.1.8 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES (ARTICLE 7 DES STATUTS)

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 1 %, 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois que le seuil de 1 %, 2 %, 3 % et 4 % sera franchi en hausse ou en baisse.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

6.1.9 PACTES D'ACTIONNAIRES CONCLUS PAR TF1

TF1 a conclu plusieurs accords d'actionnaires dont les plus significatifs sont les suivants :

PACTE D'ACTIONNAIRES PROSIEBENSAT.1 DIGITAL CONTENT LP

TF1, Mediaset, et les autres actionnaires de ProSiebenSat.1 Digital Content LP ont conclu un pacte d'actionnaires relativement à leur prise de participation (6 % pour TF1) dans le capital de ProSiebenSat.1 Digital Content LP, société de droit anglais opérant Studio71, 3^{ème} MCN (Multi Channel Network) mondial, dont les principales conditions sont les suivantes :

- TF1 dispose du droit de désigner un membre du Conseil d'Administration de ProSiebenSat.1 Digital Content LP ;
- TF1 dispose de la faculté d'acheter les titres détenus par ProSiebenSat.1 Digital Content LP (49 %) dans la filiale commune opérant Studio71 en France dans le cas de l'exercice du droit de cession forcée sur les titres détenus par TF1 dans ProSiebenSat.1 Digital Content LP.

ProSiebenSat.1 Digital Content LP va développer l'activité de Studio71 au travers de filiales en France avec TF1 et en Italie et en Espagne avec Mediaset.

PACTE D'ACTIONNAIRES NEWEN STUDIOS

Fabrice Larue, la société FIFL (société contrôlée par Fabrice Larue) et les autres actionnaires cédants (les « Cédants »), d'une part et TF1, d'autre part, ont conclu le 26 janvier 2016 (concomitamment à la prise de participation de TF1) un pacte d'actionnaires pour régir leurs relations au sein de Newen Studios (société de tête du groupe Newen regroupant Newen et Neweb), dont les principales dispositions sont les suivantes :

- les Cédants, dont l'équipe dirigeante, restent associés de Newen Studios à hauteur de 30 % ;
- le Conseil de Surveillance est composé de six membres, dont trois membres désignés par TF1 et trois membres désignés par FIFL. Le Président du Conseil de Surveillance est nommé parmi les membres désignés par TF1 ;
- le premier Président de la société est la société FIFL ;
- aux termes de promesses d'achats et de vente, les Cédants disposent de la faculté de vendre et TF1 dispose de la faculté d'acheter, la participation résiduelle de 30 % du capital dilué détenue par les Cédants, sur une période de 5 ans à compter de 2018 et selon les termes prévues auxdites promesses ;
- les titres de Newen Studios sont incessibles jusqu'à l'expiration d'exercice des options susvisées.

6.1.10 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Se référer également au régime d'autorisation et aux limitations légales de détention du capital de TF1 expliqués au point 6.2 « Environnement juridique » ; notamment, l'article 42-3 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée régissant la communication audiovisuelle précise que l'autorisation d'exploiter un service national de télévision diffusé par voie hertzienne terrestre dont bénéficie TF1 peut être retirée par le CSA sans

mise en demeure préalable, en cas de modification substantielle des données au vu desquelles l'autorisation avait été délivrée, notamment des changements intervenus dans la composition du capital social.

En application de l'article L. 225-37-5 du Code de Commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la société sont exposés ci-après :



- **structure du capital** : les renseignements figurent au point 6.4 « Actionnariat » ; les principaux actionnaires de TF1 au 31 décembre 2017 sont Bouygues à hauteur de 43,8 % du capital et les salariés via le FCPE TF1 Actions à hauteur de 6,7 % du capital ; leurs voix pourraient, le cas échéant, avoir une incidence sur l'issue d'une offre publique portant sur le capital de TF1 ;
- **restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote** : l'article 7 des statuts, résumé ci-avant aux points 6.1.7 et 6.1.8, prévoit de priver de droit de vote l'actionnaire qui ne se serait pas identifié après demande de la société ou qui n'aurait pas déclaré à la société le franchissement de seuil de 1 %, 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote ; ces restrictions pourraient, le cas échéant, avoir une incidence en cas d'offre publique ;
- **restrictions statutaires aux transferts d'actions - clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de L. 233-11 du Code de Commerce** : sans objet ;
- **participations directes ou indirectes dans le capital dont TF1 a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce** : les renseignements figurent au point 6.4 « Actionnariat » ;
- **liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci** : sans objet ;
- **mécanismes de contrôle prévus dans le système d'actionnariat salarié** : le règlement du Fonds Communs de Placement d'Entreprise – FCPE TF1 Actions prévoit que le Conseil de Surveillance du Fonds exerce les droits de vote et décide de l'apport de titres en cas d'offre publique ; le FCPE, qui détient 6,7 % des droits de vote au 31 décembre 2017 pourrait, le cas échéant, avoir une incidence sur l'issue d'une offre publique portant sur le capital de TF1 ;
- **accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote** : sans objet ;
- **règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration** : la société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant de trois à dix-huit membres sous réserve des dérogations prévues par la loi. En application de l'article 66 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, le Conseil d'Administration se compose, pour un sixième au moins, de représentants du personnel, un siège étant réservé aux ingénieurs, cadres et assimilés. La durée des mandats des administrateurs non-représentants du personnel est de trois ans. Les mandats des Administrateurs représentant les salariés prennent fin à l'issue d'une durée de deux ans à compter de leur élection. Les administrateurs non-représentants du personnel sont nommés ou renouvelés ou peuvent être révoqués à tout moment dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Les Administrateurs représentant du personnel sont élus par les salariés de TF1 et ne peuvent être révoqués que pour faute dans l'exercice de leur mandat, par décision judiciaire. Les administrateurs sont rééligibles. Les personnes morales qui sont administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent dans les conditions prévues par la loi. Se reporter également aux précisions figurant dans le rapport sur la gouvernance d'entreprise au point 2.2 ;
- **règles applicables à la modification des statuts de la société** : l'article L. 225-96 du Code de Commerce précise que l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts ; toute clause contraire est réputée non écrite ;
- **pouvoirs du Conseil d'Administration en matière d'émission et de rachat d'actions** : se reporter aux tableaux récapitulatifs des délégations financières figurant au point 6.3.5 ; en particulier, il est précisé :
 - l'autorisation de rachat de ses propres actions conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 avril 2017 (résolution 12) exclut tout ordre en période d'offre publique sur les titres de la société ; il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte convoquée le 19 avril 2018 de remplacer cette autorisation par une nouvelle autorisation ayant le même objet,
 - s'agissant des émissions de titres de créances par voie d'offre au public ou de placement privé, il apparaît opportun que, dans l'intérêt social, comme la loi l'y autorise, le Conseil d'Administration puisse, le cas échéant, même en période d'offre publique, utiliser les délégations de compétence ou autorisations conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 13 avril 2017 (résolutions 14, 16, 17 et 19),
 - qu'aucune résolution n'est en cours ou n'est prévue par laquelle l'Assemblée Générale des actionnaires déléguerait sa compétence au Conseil d'Administration pour émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société ;
- **accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société** : se référer au régime d'autorisation expliqué au point 6.2 « Environnement juridique » ; notamment, l'article 42-3 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée régissant la communication audiovisuelle précise que l'autorisation d'exploiter un service national de télévision diffusé par voie hertzienne terrestre dont bénéficie TF1 peut être retirée par le CSA sans mise en demeure préalable, en cas de modification substantielle des données au vu desquelles l'autorisation avait été délivrée, notamment des changements intervenus dans la composition du capital social ;
- **accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique** : sans objet. Bien qu'il ne s'agisse pas d'indemnités de séparation, il est rappelé qu'un administrateur qui est salarié de la société bénéficie de l'accord d'entreprise applicable et donc des indemnités prévues par celui-ci dans le cas où il est mis fin à un contrat de travail. Fanny Chabirand et Sophie Leveaux Talamoni sont susceptibles de recevoir de telles indemnités.



6.1.11 CONVENTIONS CONCLUES PAR DES DIRIGEANTS OU ACTIONNAIRES AVEC DES FILIALES OU SOUS-FILIALES DE TF1

En application de l'article L. 225-37-4 Code de Commerce, le rapport de gestion doit mentionner, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions conclues, directement ou par personne interposée entre, d'une part, le Directeur général, un administrateur, ou

un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote de la société TF1 et, d'autre part, une autre société dont TF1 possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital. La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

6.1.12 STATUTS

Les statuts de TF1 peuvent être consultés au siège social de la société et sont également disponibles sur le site Internet : <http://www.groupe-tf1.fr/investisseurs/gouvernance>.

6.2 ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

6.2.1 L'ACTIONNARIAT

Aux termes de l'article 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, une même personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre dont l'audience annuelle moyenne (univers hertzien, câble et satellite) est supérieure à 8 % de l'audience totale des télévisions.

Aux termes de l'article 40 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, aucune personne physique ou morale de nationalité non européenne ne peut procéder à une acquisition ayant pour effet de

porter, directement ou indirectement, la part du capital détenu par des étrangers à plus de 20 % du capital d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service de télévision par voie hertzienne terrestre.

Aux termes de l'article 41 de la loi du 30 septembre 1986 modifié par la loi du 9 juillet 2004, une même personne peut être titulaire, directement ou indirectement, d'un nombre maximal de sept autorisations relatives chacune à un service de télévision national diffusé par voie hertzienne en mode numérique.

6.2.2 LE RÉGIME D'AUTORISATION

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986), a expiré en 1997.

Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour 5 ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

Conformément aux dispositions des articles 28-1, 82 et 99 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, TF1 a bénéficié de plusieurs reconductions « automatiques » de son autorisation d'émettre.

De plus, la chaîne a obtenu par décision du CSA n° 2008-424 du 6 mai 2008 une autorisation supplémentaire pour sa diffusion en Haute Définition (HD) d'une durée de 10 ans, soit jusqu'au 5 mai 2018.

En 2016, dans le cadre de la libération de la bande 700 MHz au profit des opérateurs de télécommunications et de l'arrêt en conséquence de deux multiplex de la TNT, TF1 a, sur demande du CSA, renoncé à son autorisation de diffusion en SD pour ne maintenir que son autorisation de diffusion en HD.

Par décision n° 2017-523 du 27 juillet 2017, le CSA a reconduit pour une durée de 5 ans supplémentaires l'autorisation de diffusion de TF1 sur la TNT HD. Cette autorisation arrivera à échéance le 5 mai 2023.

L'article 42-3 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, régissant la communication audiovisuelle, précise que l'autorisation d'exploiter un service national de télévision diffusé par voie hertzienne terrestre, dont TF1 bénéficie, peut être retirée par le CSA sans mise en demeure préalable, en cas de modification substantielle des données au vu desquelles l'autorisation avait été délivrée, notamment des changements intervenus dans la composition du capital social.

6.2.3 LES PRINCIPALES DISPOSITIONS ET OBLIGATIONS LÉGALES

LES TEXTES

- Cahier des charges fixé par le décret n° 87-43 du 30 janvier 1987 et la décision du 27 juillet 2017 portant sur la reconduction de l'autorisation délivrée à la société TF1 ;
- Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée ;
- Directive 2010/13/UE dite Services médias audiovisuels du 10 mars 2010 ;
- Décret n° 2010-747 du 2 juillet 2010 modifié relatif à la contribution à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles des services de télévision diffusés par voie hertzienne terrestre ;
- Décret n° 90-66 du 17 janvier 1990, modifié (obligations de diffusion) ;
- Décret n° 92-280 du 27 mars 1992 (obligations relatives à la publicité et au parrainage).

En termes d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production, les principales dispositions en vigueur sont les suivantes :

- diffusion d'un nombre maximal de 192 films cinématographiques par an dont 144 débutant entre 20 h 30 et 22 h 30, cette diffusion ne pouvant intervenir le mercredi et vendredi soir, le samedi toute la journée, le dimanche avant 20 h 30 ;
- quotas de diffusion applicables sur l'ensemble de la diffusion et aux heures de grande écoute aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans une proportion minimale de 60 % d'œuvres européennes et 40 % d'œuvres d'expression originale française ;
- un minimum des deux tiers du temps annuel de diffusion doit être consacré à des programmes francophones sur la chaîne TF1 ;
- obligation de diffuser annuellement au minimum 900 heures d'émissions destinées à la jeunesse dont 150 heures sur la chaîne TFX et 750 heures sur la chaîne TF1 (dont pour cette dernière, 650 heures minimum d'œuvres d'animation) ;
- obligation de diffuser annuellement au minimum 800 heures de programmes d'information ;

- obligation de commande d'œuvres audiovisuelles : consacrer 12,5 % du chiffre d'affaires publicitaire net de l'exercice précédent à des commandes d'œuvres audiovisuelles patrimoniales, dont au moins 120 heures d'œuvres audiovisuelles francophones ou européennes inédites (dont 30 heures de rediffusions) débutant entre 20 heures et 21 h 30 ;
- obligation d'investir 0,6 % du chiffre d'affaires publicitaire net de l'exercice précédent dans la commande de dessins animés européens ou francophones (ces données étant incluses dans les 12,5 % de l'obligation générale précédente), dont au moins 0,45 % à des producteurs indépendants ;
- obligation d'investir 3,2 % du chiffre d'affaires publicitaire net de l'exercice précédent dans la coproduction d'œuvres cinématographiques européennes, dont au moins 2,5 % consacrés à des œuvres francophones et au moins 75 % à des commandes passées à des producteurs indépendants. Cet investissement doit être réalisé par une filiale du diffuseur (TF1 Films Production) intervenant minoritairement et dont la part coproducteur doit tendre à égaler la part antenne ;
- obligation de rendre accessible aux personnes sourdes ou malentendantes la totalité des programmes de la chaîne, à l'exception des messages publicitaires. À noter que le CSA peut accepter qu'une partie des programmes ne soit pas soumise à l'obligation en raison de leurs caractéristiques (aménagement inscrit dans la convention).

Le respect des obligations légales est contrôlé et peut faire l'objet de sanctions pécuniaires par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, conformément aux dispositions des articles 42 à 42-11 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

Au regard de la nécessité de protéger l'enfance et l'adolescence, la chaîne s'est notamment engagée à l'adoption d'un code signalétique permettant d'apprécier, en 5 catégories, l'acceptabilité des programmes diffusés.

6.3 CAPITAL

RFA

6

6.3.1 MONTANT DU CAPITAL ET CATEGORIE DE TITRES

Au 31 décembre 2016, le capital s'élevait à 41 883 508,40 euros, divisé en 209 417 542 actions.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, 448 200 actions ont été créées consécutivement à des levées d'options de souscription d'actions.

Au 31 décembre 2017, le montant du capital de la société était de 41 973 148,40 euros, divisé en 209 865 742 actions de 0,20 euro nominal chacune ; TF1 ne détenait aucune de ses propres actions ; le nombre total de droits de vote – y compris les actions privées de droit de vote, conformément aux modalités de calcul prévues par le règlement général de l'AMF – était de 209 865 742 voix.

Il n'y a pas eu de levée d'options entre le 1^{er} janvier et le 15 février 2018.

Les actions émises représentent 100 % du capital et des droits de vote existants.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire, ni obligation convertible ou échangeable, ni certificat de droit de vote ou d'investissement, ni droit de vote double, ni action à dividende prioritaire.

Les actions sont librement négociables dans la limite des dispositions législatives ou réglementaires et notamment dans les conditions prévues par la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée. Les actionnaires sont tenus de respecter les dispositions spécifiques relatives à la détention ou l'acquisition des titres de la société édictées par les statuts et les dispositions légales et réglementaires.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires. Pour connaître la géographie de son capital, TF1 effectue des relevés périodiques de son actionariat inscrit au nominatif et au porteur, identifié par le biais d'Euroclear.



6.3.2 RACHATS D' ACTIONS

UTILISATION EN 2017 DES AUTORISATIONS DE RACHAT D' ACTIONS CONFÉRÉES PAR L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2016 puis celle du 13 avril 2017 ont autorisé le Conseil d'Administration, sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, à acheter les propres actions de la société dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital social à la date de l'utilisation du programme de rachat d'actions. Ces autorisations permettaient notamment au Conseil d'Administration d'acheter des actions de la société pour les annuler.

L'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2016 puis celle du 13 avril 2017 ont autorisé le Conseil d'Administration à réduire le capital social par

annulation d'actions rachetées, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois.

En vertu des autorisations précitées, TF1 n'a acquis aucune de ses actions en 2017. Elle ne détenait aucune de ses actions en 2017. Elle n'a annulé aucune de ses actions en 2017.

En vertu de l'autorisation donnée au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 13 avril 2017, TF1 n'a acquis aucune action sur le marché entre le 1^{er} janvier et le 15 février 2018.

L'autorisation de rachat d'actions propres conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 avril 2017 expirant le 13 octobre 2018, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 19 avril 2018 de la renouveler selon les modalités présentées ci-après.

6.3.3 DESCRIPTIF DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPOSÉ AU VOTE DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 AVRIL 2018

En application des articles 241-2 et 241-3 du règlement général de l'AMF, la société présente ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2018. Ce programme se substituera à celui autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 13 avril 2017.

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DÉTENUS PAR TF1 - POSITIONS OUVERTES SUR PRODUITS DÉRIVÉS

Au 15 février 2018, la société ne détient aucune de ses actions. Elle n'a pas de position ouverte sur des produits dérivés.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT

Le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale Mixte convoquée pour le 19 avril 2018, de l'autoriser à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital.

Cette autorisation couvrirait différents objectifs, dont ceux mentionnés dans le cadre de l'article 5 du règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché (règlement « MAR ») ou d'une pratique de marché par l'AMF.

Ces objectifs sont de :

- réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- attribuer ou céder des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne Groupe, ou par voie d'attribution gratuite d'actions ;
- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément à la réglementation applicable ;

- assurer la liquidité et animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- satisfaire aux obligations découlant de titres de créances, notamment de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société, par remboursement, conversion, échange, ou de toute autre manière ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et, plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation applicable.

OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale de la résolution concernant le rachat par la société de ses propres actions, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 15 février 2018, de définir comme suit les objectifs du nouveau programme de rachat :

- réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- attribuer ou céder des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne Groupe, ou par voie d'attribution gratuite d'actions.

Le Conseil d'Administration s'est réservé la faculté d'étendre le programme à d'autres finalités parmi celles proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2018. Dans une telle hypothèse, la société en informerait le marché par un communiqué.



PART MAXIMALE DU CAPITAL - NOMBRE MAXIMAL ET CARACTÉRISTIQUES DES TITRES QUE LA SOCIÉTÉ SE PROPOSE D'ACQUÉRIR - PRIX MAXIMUM D'ACHAT

La société pourra, dans le cadre de ce programme, acquérir ses propres actions dans la limite d'un prix maximum d'achat de 20 euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le Conseil d'Administration fixe à 300 millions d'euros le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions, correspondant à un nombre maximal de 15 000 000 actions acquises sur la base du prix unitaire de 20 euros proposé à l'Assemblée Générale.

Conformément à la loi, le total des actions détenues à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social existant à cette même date.

Les actions acquises pourront être réaffectées ou cédées dans les conditions fixées par l'AMF, notamment dans sa position recommandation DOC-2017-04 intitulée « Guide relatif aux interventions

des émetteurs cotés sur leurs propres titres et aux mesures de stabilisation ».

Les actions rachetées et conservées par TF1 sont privées de leurs droits de vote et ne donnent pas droit au paiement du dividende.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être réalisés, dans le respect des règles édictées par l'AMF, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, y compris sur les systèmes multilatéraux de négociations (MTF) ou *via* un « internalisateur » systématique, ou de gré à gré, en ayant recours à des instruments financiers dérivés, et à tout moment, sauf en période d'offre publique portant sur les titres de la société. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

Dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2018

6.3.4 OPERATIONS RÉALISÉES SUR DES TITRES TF1 PAR DES DIRIGEANTS OU DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER AU COURS DE L'ANNÉE 2017

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, le tableau ci-après rend compte des opérations sur des titres TF1 réalisées en 2017 par des dirigeants ou des personnes assimilées.

Personne ayant réalisé l'opération	Qualité	Opération réalisée	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Nombre d'actions	Montant bruts avant impôts et commissions (en euros)
Sophie Leveaux Talamoni	Administratrice	À titre personnel	Levée d'options	1	12 800	78 976 €
			Cession	1	12 800	136 960 €
Christine Bellin	Directrice Stratégie, Développement et Transformation	À titre personnel	Levée d'options	1	4 800	29 616 €
			Cession	1	4 800	58 416 €
Philippe Denery	Directeur général adjoint Finances et Achats	À titre personnel	Levée d'options	1	12 000	74 040 €
			Cession	1	12 000	147 023 €



6.3.5 AUTORISATIONS FINANCIÈRES

AUTORISATIONS FINANCIÈRES EN COURS DE VALIDITÉ À LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 AVRIL 2018

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des autorisations financières en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration et l'utilisation faite de ces autorisations au cours de l'exercice 2017.

Seules les autorisations d'attribuer des options de souscription d'actions et des actions de performance à émettre en faveur des salariés ont été utilisées au cours de l'exercice 2017.

Autorisation	Montant nominal maximal des augmentations de capital	Montant nominal maximal des titres de créance	Validité de l'auto-risation	Durée restant à courir ⁽¹⁾	Assemblée Générale Mixte	Numéro de résolution	Utilisation faite de l'autorisation au cours de l'exercice
Rachats d'actions et réduction du capital social							
Achat par la société de ses propres actions	10 % du capital		18 mois	6 mois	13/04/2017	12	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Réduction du capital par annulation d'actions	10 % du capital par période de 24 mois		18 mois	6 mois	13/04/2017	13	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Émission de titres							
Augmentation de capital avec maintien du DPS ⁽²⁾	8,4 M€	900 M€	26 mois	14 mois	13/04/2017	14	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices	400 M€		26 mois	14 mois	13/04/2017	15	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital avec suppression du DPS ⁽²⁾ par une offre au public	4,2 M€	900 M€	26 mois	14 mois	13/04/2017	16	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital avec suppression du DPS ⁽²⁾ par « placement privé »	4,2 M€	900 M€	26 mois	14 mois	13/04/2017	17	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Fixation du prix d'émission, sans DPS ⁽²⁾ , de titres de capital ou de valeurs mobilières	10 % du capital		26 mois	14 mois	13/04/2017	18	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS ⁽²⁾	15 % de l'émission initiale		26 mois	14 mois	13/04/2017	19	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès à son capital	10 % du capital	900 M€	26 mois	14 mois	13/04/2017	20	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Augmentation de capital, sans DPS ⁽²⁾ , à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	4,2 M€	900 M€	26 mois	14 mois	13/04/2017	21	Cette autorisation n'a pas été utilisée
Émissions réservées aux salariés et aux dirigeants							
Octroi d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	3 % du capital		38 mois	26 mois	13/04/2017	24 à 119 bénéficiaires ⁽³⁾	710 400 options de souscriptions d'actions ont été attribuées (0,38 % du capital)
Attributions d'actions de performance existantes ou à émettre	3 % du capital		38 mois	14 mois	14/04/2016	17	172 000 actions de performance à émettre ont été attribuées (0,08 % du capital) à 29 bénéficiaires ⁽³⁾
Augmentation de capital réservée aux salariés et/ou mandataires sociaux adhérent à un plan d'épargne d'entreprise (PEE)	2 % du capital		26 mois	14 mois	13/04/2017	23	Cette autorisation n'a pas été utilisée

(1) À compter du vote de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2018.

(2) DPS : Droit Préférentiel de Souscription.

(3) Attribution sous conditions de performance. Plafond commun. Aucune attribution n'a été octroyée au Président directeur général.

M€ : millions d'euros



AUTORISATIONS FINANCIÈRES SOUMISES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 AVRIL 2018

Les autorisations financières accordées par les Assemblées Générales Mixtes du 14 avril 2016 et du 13 avril 2017 arriveront à échéance en 2019, à l'exception des autorisations de rachat d'actions propres et de réduction de capital par annulation d'actions, qui faisaient l'objet des 12^{ème} et 13^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 13 avril 2017, qui expireront le 13 octobre 2018.

Le tableau ci-après résume les autorisations financières à conférer au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2018.

Ces nouvelles délégations s'inscrivent dans la continuité de celles de même nature autorisées par les Assemblées précédentes et restent en accord avec les pratiques habituelles et les recommandations en la matière en termes de montant, plafond et durée (18 mois).

Il est précisé que l'achat par la société de ses propres actions ne pourra pas se faire en période d'offre publique ; par ailleurs, l'achat pourrait se faire avec recours à des instruments financiers dérivés. Le Conseil d'Administration a, en effet, jugé que les conditions offertes par ce recours pouvaient être dans l'intérêt financier de la société et des actionnaires. Le plafond a été maintenu à 10 % tout comme le montant alloué, de 300 millions d'euros, afin de conserver une large amplitude au Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2017 et 15 février 2018, TF1 n'avait aucune dette financière ;

Pour mémoire, les résolutions relatives aux rachats d'actions et à la réduction du capital social ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale Mixte du 13 avril 2017 au taux de 100 %.

Autorisation	Montant nominal maximal des augmentations de capital	Montant nominal maximal des titres de créance	Validité de l'autorisation	Durée restant à courir ⁽¹⁾	Assemblée Générale Mixte	N° résolution
Rachats d'actions et réduction du capital social						
Achat par la société de ses propres actions	10 % du capital		18 mois	18 mois	19/04/2018	11
	10 % du capital par période de					
Réduction du capital par annulation d'actions	24 mois		18 mois	18 mois	19/04/2018	12

(1) À compter du vote de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2018.

6.3.6 CAPITAL POTENTIEL

Au 31 décembre 2017, 661 083 options de souscription (0,32 % du capital) ne sont plus en période d'indisponibilité et ont un prix d'exercice inférieur au cours de Bourse du 29 décembre 2017, dernier cours de l'exercice, soit 12,29 euros.

Les options en cours de validité sont présentées dans le présent document au chapitre 4, note 7.4.6 des annexes aux comptes consolidés.



6.3.7 EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2017

Date	Opération sur capital	Nombre d'actions	Montant des variations de capital (en euros)		Montant successif du capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions du capital
			Nominal	Primes ou imputation sur Réserves		
16/01/2013	Exercice d'options de souscription du plan n° 11 à 5,98 €	1 946	389	11 248	42 125 253	210 626 267
19/02/2013	Annulation d'actions autodétenues	(338 684)	(67 737)	2 941 386	42 057 517	210 287 583
Du 25/03/2013 au 04/11/2013	Exercice d'options de souscription du plan n° 11 à 5,98 €	836 309	167 262	4 833 866	42 224 778	211 123 892
07/11/2013	Annulation d'actions autodétenues	(30 000)	(6 000)	248 637	42 218 778	211 093 892
Du 8/11/2013 au 31/12/2013	Exercice d'options de souscription du plan n° 11 à 5,98 €	166 121	33 224	960 179	42 252 002	211 260 013
Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Exercice d'options de souscription du plan n° 11 à 5,98 €	268 751	53 750	1 553 380	42 305 752	211 528 764
	Exercice d'options de souscription du plan n° 11 à 5,98 €	210 586	42 117	1 217 187	42 347 870	211 739 350
Du 01/01/2015 au 27/10/2015	Exercice d'options de souscription du plan n° 12 à 12,47 €	244 400	48 880	2 998 788	42 396 750	211 983 750
28/10/2015	Annulation d'actions autodétenues	(1 482 183)	(296 437)	19 703 564	42 100 313	210 501 567
Du 29/10/2015 au 31/12/2015	Exercice d'options de souscription du plan n° 11 à 5,98 €	20 000	4 000	115 600	42 104 313	210 521 567
	Exercice d'options de souscription du plan n° 11 à 5,98 €	131 176	26 235	758 197	42 130 547	210 652 743
Du 01/01/2016 au 26/10/2016	Exercice d'options de souscription du plan n° 13 à 6,17 €	150 317	30 063	897 392	42 160 612	210 803 060
27/10/2016	Annulation d'actions autodétenues	(1 420 718)	(284 144)	12 814 113	41 876 468	209 382 342
Du 27/10/2016 au 31/12/2016	Exercice d'options de souscription du plan n° 13 à 6,17 €	35 200	7 040	210 144	41 883 508	209 417 542
	Exercice d'options de souscription du plan 2011 à 12,47 €	30 000	6 000	368 100	41 889 508	209 447 542
Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Exercice d'options de souscription du plan 2012 (n° 13) à 6,17 €	418 200	83 640	2 496 654	41 973 148	209 865 742

6.4 ACTIONNARIAT

RFA

6.4.1 GESTION DES TITRES

TF1, en tant que société émettrice, assure la gestion de son service titres et de son service financier.

6.4.2 PACTE D'ACTIONNAIRES PORTANT SUR LE CAPITAL DE TF1

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de pacte d'actionnaires, ni d'action de concert portant sur le capital de TF1. Il n'existe pas non plus, à la connaissance de la société, d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

6.4.3 ACTIONNARIAT ET EVOLUTION DE SA STRUCTURE

EVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre total de droits de vote	
		théoriques ⁽¹⁾	exerçables ⁽²⁾
31 décembre 2017	209 865 742	209 865 742	209 865 742
31 décembre 2016	209 417 542	209 417 542	209 417 542
31 décembre 2015	210 521 567	210 521 567	209 033 985

(1) Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, nombre calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) À titre d'information, nombre calculé « net » des actions privées de droit de vote.

Il n'existe pas de droit de vote double.

À la connaissance de la société, il n'existe aucune action TF1 nantie et TF1 n'a nanti aucune action de ses filiales.

La société est contrôlée comme décrit ci-après ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. Il est rappelé la présence, au sein du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil, d'un pourcentage significatif

d'administrateurs indépendants. Par ailleurs, la société se réfère aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP/MEDEF. Ces recommandations figurent en annexe du texte du règlement intérieur du Conseil.

À la connaissance de la société, il n'y a pas eu de variation significative de l'actionariat depuis le 31 décembre 2017.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE ACTIONNAIRALE

À la connaissance du Conseil d'Administration, l'évolution de la structure actionnariale est la suivante :

	Situation au 31 décembre 2017			Situation au 31 décembre 2016			Situation au 31 décembre 2015		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Bouygues	91 946 297	43,8 %	43,8 %	91 946 297	43,9 %	43,9 %	91 946 297	43,7 %	44,0 %
Flottant Étranger ⁽¹⁾	69 575 270	33,2 %	33,2 %	60 290 960	28,8 %	28,8 %	61 922 457	29,4 %	29,6 %
Flottant France ^{(1) (2)}	34 060 137	16,2 %	16,2 %	41 977 816	20,0 %	20,0 %	41 500 791	19,7 %	19,9 %
Salariés TF1	14 284 038	6,8 %	6,8 %	15 202 469	7,3 %	7,3 %	13 664 440	6,5 %	6,5 %
dont FCPE ⁽³⁾	14 080 439	6,7 %	6,7 %	15 043 947	7,2 %	7,2 %	13 490 890	6,4 %	6,5 %
dont salariés au nominative ⁽⁴⁾	203 599	0,1 %	0,1 %	158 522	0,1 %	0,1 %	173 550	0,1 %	0,1 %
Autodétention	-	-	-	-	-	-	1 487 582	0,7 %	0,0 %
TOTAL	209 865 742	100 %	100 %	209 417 542	100,0 %	100,0 %	210 521 567	100,0 %	100,0 %

(1) Estimations relevé Euroclear.

(2) Incluant les porteurs non identifiés.

(3) Actionariat salarié au sein du plan d'épargne d'entreprise : le fonds commun de placement d'entreprise - FCPE TF1 ACTIONS - recueille l'épargne volontaire des collaborateurs et l'abondement versé par l'entreprise. Il est investi en actions TF1 par achat direct sur le marché. Le Conseil de Surveillance du FCPE TF1 Actions exerce les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille et décide de l'apport de titres en cas d'offre publique. Au 31 décembre 2017, 59,6 % des avoirs du fonds étaient disponibles.

(4) Pour les salariés détenant des actions sous la forme nominative, le droit de vote s'exerce individuellement.



Les actions autodétenues par TF1 n'ont pas de droits de votes exerçables. Il n'existe pas d'autre écart entre le nombre total de droits de vote théorique et le nombre total de droits de vote exerçable en Assemblée Générale.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les déclarations de franchissement de seuil d'intermédiaires inscrits ou de gestionnaires de fonds portés à la connaissance de TF1 au cours de l'année 2017 sont les suivants. Il s'agit des franchissements de seuils légaux portés à la connaissance de l'AMF ou bien des franchissements de seuils statutaires.

Date de déclaration	Date d'opération sur le marché	Intermédiaires inscrits ou gestionnaires de fonds	Seuil statutaire ou légal	Nature du franchissement	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
09/01/2017	05/01/2017	Natixis Asset Management	1 %	Baisse	2 012 923	0,96 %	0,96 %
17/01/2017	09/01/2017	DNCA Finance et DNCA Finance Luxembourg	8 %	Hausse	16 997 000	8,12 %	8,12 %
11/05/2017	27/04/2017	Braun, Von Wyss & Müller	1 %	Baisse	2 034 072	0,97 %	0,97 %
11/05/2017	10/05/2017	Norges Bank Investment Management	1 %	Baisse	1 685 188	0,80 %	0,80 %
29/06/2017	26/06/2017	CDC Entreprise Valeurs Moyennes	1 %	Hausse	2 148 143	1,02 %	1,02 %
26/09/2017	25/09/2017	Norges Bank Investment Management	1 %	Hausse	2 113 783	1,01 %	1,01 %

Depuis le 31 décembre 2017, la société CNP a déclaré avoir franchi à la baisse, le 10 janvier 2018, le seuil de 2,0 % du capital et des droits de vote. Sur la base d'un capital composé de 209 865 742 actions au 31 décembre 2017, la société détient 4 107 064 actions TF1 représentant autant de droits de vote, soit 1,96 % du capital et des droits de vote de notre société.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire en dehors de Bouygues, du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE TF1 Actions), de Newton Investment Management et de DNCA détenant plus de 5 % des droits de vote.

Le FCPE TF1 Actions, support de l'actionariat salarié du groupe TF1 pour la partie épargne salariale, détient 6,7 % du capital au 31 décembre 2017.



6.5 INFORMATIONS BOURSIÈRES

6.5.1 DESCRIPTION DU TITRE TF1

Le titre TF1, de type actions, est coté sur le marché Euronext Paris, compartiment A.

Code ISIN : FR0000054900, CFI : ESVUF, ICB : 5553 – Audiovisuel et divertissements ; Mnemo : TFI.

Au 31 décembre 2017, le titre TF1 fait partie, entre autres, des indices boursiers suivants : SBF 120, CAC MID 60, CAC MID & SMALL, NEXT 150, EURO STOXX® TMI Media.

Aucune demande d'admission n'est en cours auprès d'une autre place financière.

6.5.2 EVOLUTION DU COURS ET DES VOLUMES

Au 29 décembre 2017, l'action TF1 clôture à 12,29 euros, soit une hausse de 30 % sur un an, à comparer à une hausse de 9,3 % pour l'indice CAC 40 et une hausse de 10,8 % pour le SBF 120.

En 2017, le cours moyen s'établit à 11,63 euros et les échanges quotidiens de titres TF1 s'élèvent, en moyenne, à 268 823 actions⁽¹⁾, soit une baisse de - 39 % par rapport à l'année 2016. Le 31 mai 2017 est la journée au cours de laquelle il y a eu le plus d'échanges de titres TF1, soit 1 392 434 échanges⁽¹⁾.

La valorisation boursière du groupe TF1 est, au 31 décembre 2017, de 2 578 milliards d'euros. Le PER au 31 décembre 2017 (sur la base du résultat net part du Groupe) est de 19 comparé à un PER de 47 au 31 décembre 2016.

Les cours de Bourse et les volumes de transactions ont évolué de la manière suivante pour l'action TF1 en 2017 :

Mois	Plus haut ⁽¹⁾ (en euros)	Plus bas ⁽¹⁾ (en euros)	Dernier cours (en euros)	Nombre moyen de titres échangés ⁽²⁾	Capitalisation ⁽³⁾ (en millions d'euros)
Janvier	10,26	9,35	10,19	247 027	2 134
Février	11,12	9,90	10,71	365 088	2 242
Mars	11,36	10,60	11,20	272 043	2 347
Avril	11,50	10,03	10,26	304 161	2 359
Mai	11,88	10,94	11,42	286 440	2 394
Juin	12,54	11,35	12,26	243 420	2 570
Juillet	12,59	11,01	12,39	270 274	2 598
Août	12,75	10,94	11,29	239 130	2 367
Septembre	12,48	11,27	12,37	230 156	2 594
Octobre	13,43	11,74	12,21	325 115	2 562
Novembre	13,40	11,82	13,38	256 809	2 808
Décembre	13,36	12,27	12,29	184 349	2 578

NYSE Euronext.

(1) Les plus hauts et les plus bas des cours sont les valeurs extrêmes atteintes en clôture de séance.

(2) Les titres échangés correspondent à la moyenne des volumes de transaction constatés sur le marché NYSE Euronext, par jour.

(3) Calculée à partir du dernier cours coté du mois multiplié par le nombre de titres constaté à la fin du mois.

(1) Les titres échangés correspondent à la moyenne des volumes de transaction constatés sur le marché NYSE Euronext, par jour.



6.5.3 DIVIDENDES ET RENDEMENT

Il n'a pas été versé d'acompte sur dividende au titre du dividende de l'exercice 2017.

Les dividendes sont remis aux actionnaires à compter de la date de leur mise en paiement, soit par TF1 pour les titres nominatifs purs, soit par

les établissements financiers pour les titres nominatifs administrés et au porteur.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont versés à l'État.

Années	Nombre d'actions total au 31 décembre	Dividende versé au titre de l'exercice (Net en euros)	Payé le	Cours de Bourse (en euros) Cours de clôture			Taux de rendement sur la base du dernier cours
				Plus haut	Plus bas	Dernier cours	
2015	210 521 567	0,80	26 avril 2016	17,2	9,7	10,25	7,8 %
2016	209 417 542	0,28	3 mai 2017	11,99	7,8	9,45	3,0 %
2017	209 865 742	0,35 ⁽¹⁾	3 mai 2018	13,43	9,35	12,29	3,0 %

(1) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2018.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE **RFA**

AVANT-PROPOS	238	7.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	262
Organisation	238	7.2.1 Politique générale en matière d'environnement	262
Adhésion au Pacte Mondial (Global Compact)	238	7.2.2 Paramètres du reporting environnemental	263
Cadres de référence pour le reporting RSE du Groupe et mise en œuvre du principe « appliquer ou expliquer »	238	7.2.3 Pollutions et nuisances	264
Périmètre et principe concernant la consolidation	238	7.2.4 Économie circulaire	265
Étude de matérialité	239	7.2.5 Changement climatique	269
Enjeux, parties prenantes, dialogue et exemples d'action	240	7.3 INFORMATIONS SOCIÉTALES	271
Reconnaissance de la performance du groupe TF1 dans les indices boursiers de développement durable	244	7.3.1 Politique sociétale et facteurs de risques sociétaux	271
Engagement des dirigeants, part variable dans la rémunération	244	7.3.2 Paramètres du reporting sociétal	271
7.1 INFORMATIONS SOCIALES	245	7.3.3 Impact territorial, économique et social	272
7.1.1 Politique sociale et risques sociétaux	245	7.3.4 Relations avec le public	273
7.1.2 Paramètres du reporting social	245	7.3.5 Actions de partenariat et de mécénat	273
7.1.3 Effectifs	246	7.3.6 Innovation et éco-système des start-up, intrapreneuriat	274
7.1.4 Organisation du temps de travail	248	7.3.7 Démarche éthique et responsabilité sociétale du Groupe	274
7.1.5 Rémunération et épargne salariale	250	7.3.8 Politique achats responsable	275
7.1.6 Relations professionnelles, bilan des accords collectifs	251	7.3.9 Respect des règles éthiques et déontologiques dans les contenus	277
7.1.7 Conditions d'hygiène, de sécurité et de santé	252	7.3.10 Information	278
7.1.8 Lutte contre les discriminations, égalité des chances	253	7.3.11 Accessibilité des programmes	279
7.1.9 Développement des compétences	256	7.3.12 Protection du jeune public	280
7.1.10 Attraction et retention des talents	259	7.3.13 Promotion de la diversité	281
7.1.11 Relation avec les écoles, accueil des stagiaires et des alternants	260	7.3.14 Déontologie et éthique de la publicité	281
7.1.12 Cadre social	260	7.3.15 Enjeux des médias digitaux	282



AVANT-PROPOS

ORGANISATION

Sur l'ensemble des volets sociaux, environnementaux et sociétaux, la politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) du Groupe est le fruit d'une collaboration de tous les secteurs de l'entreprise, coordonnée par la Direction RSE (une personne à temps plein) qui assure également la réalisation du *reporting* extra-financier.

La Direction RSE, en place depuis 2005, est rattachée depuis février 2016 à Arnaud Bosom, membre du Comité Exécutif également en charge de la Direction des Relations Humaines.

En 2014, le Conseil d'Administration a décidé de se doter d'un Comité de l'Éthique et de la RSE (cf. chapitre 2.2).

Un point sur les actions de RSE est présenté lors de chaque Conseil d'Administration par le Président du Conseil d'Administration, Gilles Pélisson.

ADHESION AU PACTE MONDIAL (GLOBAL COMPACT)

Le groupe TF1 a renouvelé en 2017 son engagement auprès d'autres entreprises françaises et internationales à respecter et promouvoir les dix principes de la Charte du Pacte Mondial dans le domaine des Droits de l'Homme, des Droits du travail, de l'Environnement et de la lutte contre la corruption.

CADRES DE RÉFÉRENCE POUR LE REPORTING RSE DU GROUPE ET MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE « APPLIQUER OU EXPLIQUER »

Le rapport extra-financier couvrant les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux du groupe TF1 est présenté dans ce document selon les exigences réglementaires françaises du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 lié à l'article 225 de la loi Grenelle II, augmentées des demandes formulées dans le décret du 19 août 2016 (ajout des émissions significatives de GES, y compris en scope 3, économie circulaire, lutte contre le gaspillage alimentaire et autres formes de valorisation des ressources).

Une table de correspondance avec les indicateurs demandés dans l'article 225 est disponible au chapitre 9.10.

Il est tenu compte dans ce rapport des recommandations de l'AMF telles que formulées dans le document « Recommandation AMF – Responsabilité sociale, sociétale et environnementale – DOC-2016-13 ».

L'obligation de *reporting* est associée à celle de la vérification par une tierce partie des informations reportées. Les Informations RSE ont été auditées pour la sixième année consécutive. Voir le rapport de l'organisme tiers indépendant au chapitre 5.6.

Ce rapport répond à l'ensemble des éléments répertoriés dans la loi, selon la mise en œuvre du principe « appliquer ou expliquer ».

La définition et la méthode de collecte des indicateurs sociaux d'une part, environnementaux et sociétaux de l'autre, ont fait l'objet de deux guides méthodologiques, partagés avec les contributeurs, les correspondants de la Direction développement durable de Bouygues SA et l'organisme tiers indépendant.

PÉRIMÈTRE ET PRINCIPE CONCERNANT LA CONSOLIDATION

Le groupe TF1 réalise son chiffre d'affaires principalement en France et en Europe. En 2017, la répartition est la suivante : 96,1 % (97,0 % en 2016) en France, 3,5 % (2,5 % en 2016) en Europe hors France et 0,4 % (0,5 % en 2016) pour les autres pays.

Les sociétés en intégration globale ou partielle sont incluses dans le *reporting* sauf si le groupe TF1 n'est pas opérateur de cette entité,

c'est-à-dire si elle n'en a pas la responsabilité managériale. Une société a la responsabilité managériale d'une entité lorsqu'elle a le pouvoir de décision sur les procédures opérationnelles de cette entité.

Modification survenue depuis le dernier *reporting* :

- participations acquises dans Play Two (production musicale) et Bonzaï Digital (marketing digital).

ETUDE DE MATERIALITÉ

Une première « étude de matérialité » a été menée en 2014 auprès de parties prenantes internes et externes. En 2016 un nouveau sondage a été conduit, particulièrement ciblé vers les collaborateurs du Groupe.

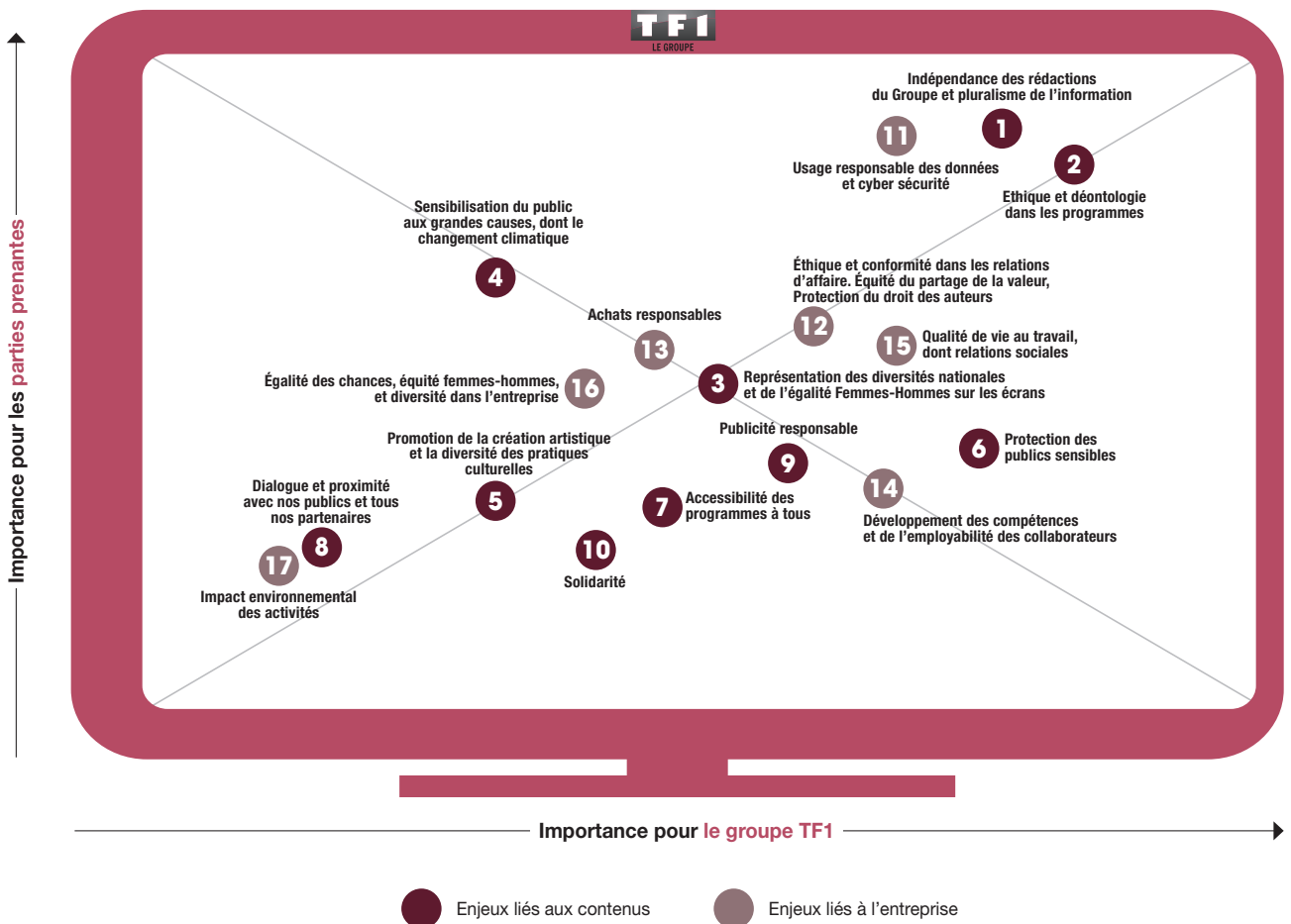
La liste d'enjeux a été révisée en tenant compte :

- de la cartographie précédente ;
- des demandes des agences de notation extra-financière (notamment DJSI, OEKOM, VIGEO) ;
- du cadre de régulation de l'audiovisuel (convention signée avec le CSA) ;
- du benchmark du reporting RSE et des cartographies de matérialité d'autres médias français et anglais ;
- des occurrences par mot-clé dans la presse (4 quotidiens nationaux) pendant les deux dernières années.

17 enjeux relatifs aux contenus produits et diffusés ou au comportement de l'entreprise, dont deux nouveaux (diversité culturelle dans les contenus et publicité responsable), ont été proposés aux collaborateurs pour hiérarchisation par niveau d'attente envers l'entreprise.

Les membres du COMEX en charge de la Stratégie et de la RSE, ainsi que la Direction des Relations Investisseurs et le contrôle interne ont ensuite estimé l'importance de ces enjeux pour TF1 (en termes d'impact pour la conduite des affaires).

En 2017 le sondage auprès du public sur les enjeux matériels pour TF1 a été mis en ligne de manière permanente sur le site *corporate*. <https://fr.surveymonkey.com/r/RSEmai2017>.



ENJEUX, PARTIES PRENANTES, DIALOGUE ET EXEMPLES D'ACTION*

Nom de l'enjeu**	Acteurs internes	Partie prenante	Mode de dialogue	Exemples d'actions et indicateurs
1 Indépendance des rédactions du Groupe, pluralisme de l'information	Direction de l'Information Société des journalistes, Direction des Affaires Juridiques, Secrétariat général	Autorité de régulation (CSA) Public Comité Indépendance et Pluralisme	Participation aux groupes de travail, rédaction de bilans, propositions	Chaque année : <ul style="list-style-type: none"> Formation des personnels contributeurs des programmes par la Direction des Affaires juridique au rappel de leurs droits et devoirs. En 2017 : <ul style="list-style-type: none"> Mise en place du Comité Indépendance et Pluralisme. <u>Indicateurs</u> : remarques (mise en garde/en demeure) du CSA pour la dernière année étudiée (2016) : 0. Voir 7.3.10 Information.
2 Éthique et déontologie dans les programmes	Unités de programmes, Direction de la conformité Direction des Affaires Juridiques, Secrétariat général	CSA Producteurs Public	Échanges directs avec les contributeurs aux contenus info et programme, rappel de la convention signée avec le CSA dans les contrats	Chaque année : <ul style="list-style-type: none"> Dialogue avec les producteurs ; Contrôle permanent et visionnage des programmes par la Direction de l'Antenne et la direction de la conformité programmes. <u>Indicateurs</u> : remarques (mise en garde/en demeure) du CSA pour la dernière année étudiée (2016) : 0. Voir 7.3.9 Respect des règles éthiques et déontologiques dans les contenus.
3 Représentation des diversités nationales et de l'égalité Femmes-Hommes sur les écrans	Unités de programmes Direction de l'Information Direction des Relations humaines/formation	Producteurs CSA Public	Courrier aux producteurs d'émissions de flux rappelant l'importance de la diversité dans les castings Rappel de la convention signée avec le CSA dans les contrats Organisation de Conférences	Chaque année : <ul style="list-style-type: none"> Engagements quantitatifs vis-à-vis du CSA, En 2017 : <ul style="list-style-type: none"> Plan d'action mis en œuvre après les études quali et quanti menées en 2016 (présence des femmes et des minorités ethniques dans les JT de TF1), qui comprend : plan de formation ; organisation de l'événement « Experte à la Une » ; partenariat avec Vox Fémina/prix « Femmes en Vue ». <u>Indicateur</u> : nombre de femmes dans les journaux télévisés parmi l'ensemble des intervenants selon la dernière étude interne réalisée en 2017 : 39 %. Voir 7.3.13 Promotion de la diversité.
4 Sensibilisation du public aux grandes causes, dont le changement climatique	Unités de programmes Direction de l'Information Réseaux sociaux	Producteurs, Public Communication externe Journalistes de la Rédaction	Échanges avec les producteurs Relations téléspectateurs	Chaque année : <ul style="list-style-type: none"> Nombreux sujets dans les JT orientés vers le partage des solutions ; Messages dans les bulletins météorologiques. En 2017 : <ul style="list-style-type: none"> La Chaîne Ushuaïa TV dédiée au développement durable a fêté les 30 ans du programme Ushuaïa Nature. Voir 7.2.1 Politique générale en matière d'environnement
5 Promotion de la création artistique et la diversité des pratiques culturelles	Unités de programmes, Direction de l'Information, Innovation et digital	Producteurs Public	Rencontres très fréquentes avec les producteurs, les écoles Ateliers de création Encouragement à l'élargissement des castings	Chaque année : <ul style="list-style-type: none"> Intégration de la diversité culturelle dans la Politique Achats de Droits ; Développement de la création pour La Seine Musicale, TF1 Musique, TF1 Film Productions ; Mécénat vers la FEMIS pour la création de pilotes de séries télévisées. En 2017 : <ul style="list-style-type: none"> Soutien financier apporté à l'École de la Cité et La Chance aux concours.



Nom de l'enjeu**	Acteurs internes	Partie prenante	Mode de dialogue	Exemples d'actions et indicateurs
6 Protection des publics sensibles	Direction de l'Antenne et de la Diffusion	Public CSA	Engagement pris auprès du CSA, bilan annuel	<p>Chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pas de programmes interdits aux moins de 18 ans, signalétique sur les contenus qui ne sont pas « tous publics » ; ■ Psychologue pour enfants qui visionne toutes les séries jeunesse achetées par TF1. <p><u>Indicateurs</u> : remarques (mise en garde/en demeure) du CSA pour la dernière année étudiée (2016) : 0.</p> <p>Voir 7.3.12 Protection du jeune public</p>
7 Accessibilité des programmes à tous	Direction de l'Antenne et de la Diffusion	Public Associations	Échanges avec les associations de personnes concernées par les handicaps sensitifs, mails des téléspectateurs	<p>Chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sous-titrage et audiodescription des programmes toujours au-delà des obligations légales sur toutes les antennes du Groupe. <p><u>Indicateurs</u> : remarques (mise en garde/en demeure) du CSA pour la dernière année étudiée (2016) : 0.</p> <p>Voir 7.3.11 Accessibilité des programmes</p>
8 Dialogue et proximité avec nos publics et tous nos partenaires	Direction de la communication externe, <i>Community managers</i> ; Médiatrice de l'information,	Public	Réponse personnalisée aux mails, téléphone et courrier	<p>Chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Animation des réseaux sociaux par les <i>community managers</i> ; ■ Réponses données par la Médiatrice de l'information ; ■ Organisation par la Fondation de rencontres avec les lycéens, de stages « découverte » pour les écoles de troisième, visites à TF1. <p>En 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Introduction d'une Charte pour le Respect sur tous les sites et RS du Groupe (partenariat avec "Respect Zone"). <p><u>Indicateurs</u> : 65 millions d'abonnements aux comptes des réseaux sociaux du Groupe</p> <p>Avant propos, « Enjeu, parties prenantes, dialogue et exemples d'actions »</p> <p>Voir 7.3.4 Dialogue avec le public</p>
9 Publicité responsable	TF1 Publicité Direction commerciale Direction du Développement de TF1 Publicité	ARPP Public Annonceurs Agences médias ; Autorité de la concurrence	Rencontres directes avec les annonceurs ; publication des conditions générales de vente ; site Internet www.tf1pub.fr, magazine Références ; événements, Campus, etc.	<p>Chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Réglementations publicitaires et règles déontologiques appliquées à tous les messages publicitaires, quels que soient le support et le format de diffusion, notamment SMAD (Services de Médias Audiovisuels à la Demande). <p>En 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Magazine spécial RSE créé par TF1 Publicité à destination de l'ensemble des annonceurs. <p>Voir 7.3.14 Déontologie et éthique de la publicité</p>
10 Engagement sociétal	Antennes TF1 Publicité Comité « TF1 Initiatives », Fondation d'entreprise DRH/communication interne	Associations et ONG	Réponse aux sollicitations Contrats pluriannuels et partenariats	<p>Chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombreux types d'aides mis en œuvre par les Antennes et TF1 Publicité : fabrication de spots, espaces gracieux, opérations spéciales, reversement du gain des jeux... <p>En 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Lancement de la démarche « TF1 Initiatives » ; ■ 3 nouveaux partenariats avec Sport Dans la Ville, Fraternité Générale et Respect Zone ; ■ Programme d'engagement des collaborateurs conçu pour une application en 2018. <p><u>Indicateurs</u> : Valorisation des dons faits par le Groupe : 38,7 millions d'euros. Nombre d'associations aidées : + de 120.</p> <p>Voir 7.3.5 Actions de partenariats et de mécénat</p>



Nom de l'enjeu**	Acteurs internes	Partie prenante	Mode de dialogue	Exemples d'actions et indicateurs
11 Usage responsable des données et cyber sécurité	Direction des Affaires Juridiques TF1 Digital TF1 Publicité Direction des moyens internes DRH	Collaborateurs Internautes Prestataires	Politique de confidentialité accessible en ligne sur tous les supports MYTF1, articles dans l'Intranet	Chaque année : <ul style="list-style-type: none"> ■ Politique de traitement et sécurisation des données personnelles recueillies depuis 2007, renforcement des dispositifs de chiffrement en interne, signature d'un avenant de confidentialité pour les collaborateurs ayant accès aux données à caractère personnel ; ■ Signature par TF1 Publicité de la Charte européenne de l'IAB Europe ; ■ Groupe de travail pour anticiper les mesures à mettre en place pour être conforme à la nouvelle réglementation en matière de données personnelles, applicable à compter du 25 mai 2018. Voir 7.3.15 Enjeux des médias digitaux/Protection des données personnelles et des données des usagers
12 Ethique et conformité sans les relations d'affaires, équité du partage de la valeur, protection du droit des auteurs	Direction des Affaires juridiques et Secrétariat général	Fournisseurs Pouvoirs publics Internautes Plateformes de partage de contenus	Actions judiciaires et actions de sensibilisation (lutte contre le piratage)	Chaque année depuis 2015 : <ul style="list-style-type: none"> ■ Comité d'Éthique et de la RSE , ■ Code d'Éthique et Programmes de Conformité , ■ Charte de Relations Institutionnelles , ■ Cartographie des risques Éthique et Conformité ; ■ Guide pratique de l'Éthique au quotidien ; ■ Actions visant à supprimer les contenus illégaux sur les plateformes de partage et réseaux sociaux, avec des outils dédiés. Voir 7.3.7 Démarche éthique et responsabilité sociétale du Groupe et 7.3.15 Enjeux des médias digitaux/Lutte contre le piratage, protection du droit des auteurs
13 Achats responsables	Direction Centrale des Achats Téléshopping TF1 Entreprises GIE Achats de Droits	Fournisseurs Ayants droit	Échanges avec les fournisseurs Clauses contractuelles Charte des Achats responsables	Chaque année : <ul style="list-style-type: none"> ■ Démarche Achats responsables : évaluation des fournisseurs via Ecovadis, clause « Éthique et Diversité » dans les contrats, ■ Chiffre d'affaires réalisé avec les entreprises employant des travailleurs en situation de handicap. En 2017 : <ul style="list-style-type: none"> ■ Engagement dans le renouvellement du Label Relations Fournisseur Responsables Indicateurs : Keuros de CA réalisé avec le secteur adapté et protégé : 417,7. Nombre de fournisseurs évalués par la plateforme Ecovadis : 174. Voir 7.3.8 Politique achats responsables
14 Développement des compétences et de l'employabilité des collaborateurs	DRH/Direction des Talents	Collaborateurs	Entretiens de performance et entretiens de carrière Petits déjeuners thématiques, rencontres avec le PDG Communication de la stratégie via une newsletter mensuelle	Chaque année depuis 2016 : <ul style="list-style-type: none"> ■ Offre de formation proposée par l'Université TF1 à 100 % des collaborateurs axée sur l'innovation, Business et Digital (plan Connect), ■ Masterclass pour l'ensemble des collaborateurs. Indicateurs : % de collaborateurs ayant bénéficié d'un entretien annuel : 90 %. Taux de mobilité interne parmi les recrutements (en %) : 41. Voir 7.1.9 Développement des compétences et 7.1.10 Attraction et rétention des talents
15 Qualité de vie au travail, dont relations sociales	DRH/Affaires sociales, <i>managers</i>	Collaborateurs et IRP	Négociation d'accords avec les IRP ; publications de la communication	Chaque année <ul style="list-style-type: none"> ■ L'ensemble des sociétés du Groupe est doté d'instances de représentation du personnel. En 2017 <ul style="list-style-type: none"> ■ Signature d'un accord sur le Télétravail. ■ Nouvel accord triennal d'intéressement. Voir 7.1.6 Relations professionnelles, bilan des accords collectifs



Nom de l'enjeu**	Acteurs internes	Partie prenante	Mode de dialogue	Exemples d'actions et indicateurs
16 Égalité des chances, équité femmes-hommes, et diversité dans l'entreprise	DRH/RH opérationnels et Affaires sociales, <i>managers</i>	Collaborateurs et IRP	Négociation d'accords avec les partenaires sociaux, publications de la communication interne	<p>Chaque année</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Accord égalité entre les hommes et les femmes, Accord Handicap, accord Mixité des origines, ■ Réseau mixte Fifty-Fifty, ■ Programme de mentoring interne et externe, ■ Action Handicap Diversité (qui a fêté ses 10 ans en 2017). <p>En 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 4^{ème} accord sur l'intégration/le maintien dans l'emploi des TH, ■ Plan de formation pour une plus juste représentation des femmes dans les programmes d'information. <p><u>Indicateurs :</u> Nombre de travailleurs handicapés : 78 dont embauches au cours de l'année : 12. Nombre de femmes parmi les cadres : 52,7 %. Nombre de femmes parmi l'ensemble du <i>management</i> : 43 %.</p> <p>Voir 7.1.8 Lutte contre les discriminations, égalité des chances</p>
17 Impact environnemental des activités	Direction des Affaires générales Collectif Ecoprod/direction RSE	Collaborateurs Fournisseurs	Clauses dans les cahiers des charges Articles dans l'Intranet	<p>Chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombreuses actions de réduction (Parc d'ordinateurs Epeat Gold, écrans Energy Star, plan d'extinction et rallumage des postes, Raccourcissement des plages de fonctionnement des équipements...), ■ Adhésion au collectif « Ecoprod » depuis 2009. <p>En 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Masterclass « Climat, Comprendre et Agir », ■ Journée de sensibilisation à la mobilité douce. <p><u>Indicateurs :</u> % de déchets recyclés : 48 %. Évolution de la consommation électrique par rapport à l'année N-1 : - 5,7 %.</p> <p>Voir 7.2 Informations environnementales</p>

* Les objectifs liés à chaque enjeu sont à retrouver dans le rapport intégré dans la rubrique « matrice de matérialité ».

** Les numéros ne constituent pas un classement par ordre de priorité de l'enjeu qui est présenté dans la cartographie de matérialité ci-dessus.*





RECONNAISSANCE DE LA PERFORMANCE DU GROUPE TF1 DANS LES INDICES BOURSIERS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

TF1 a été confirmé en 2017 dans l'ensemble des indices suivants :

RobecoSam

- DJSI World et DJSI Europe Index.

Vigéo (Eiris)

- Ethibel Sustainability Europe, Ethibel Excellence, Ethibel Pioneer.

Ethifinance

- GAIA Index.

Oekom

- Statut Prime.

MSCI

- Note AA.

ENGAGEMENT DES DIRIGEANTS, PART VARIABLE DANS LA REMUNERATION

L'Institut du Management Bouygues organise régulièrement des séminaires auxquels participent les cadres dirigeants de TF1. L'objectif est de les accompagner dans leur réflexion sur leurs rôles, leurs responsabilités, le respect des principes éthiques dans leur action quotidienne et de fédérer l'ensemble des dirigeants autour de valeurs communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, sur proposition du Comité des Rémunérations, la rémunération variable du dirigeant mandataire social

inclut un critère relatif à la performance en matière de RSE : le maintien de la présence de TF1 dans au moins 4 indices de notation extra-financière.

La part variable de chacun des membres du COMEX comprend également à partir de 2017 un critère RSE qui en représente 5 %. Ce critère est différent pour chacun des membres du COMEX car il dépend du métier et des enjeux de responsabilité sociétale qui y sont associés.

7.1 INFORMATIONS SOCIALES

7.1.1 POLITIQUE SOCIALE ET RISQUES SOCIETAUX

L'année 2017 a été marquée par un certain nombre de réorganisations au sein des différentes directions et entités du groupe TF1. Ces transformations ont pour objectif d'accompagner l'évolution des modes de collaboration et la digitalisation grandissante des activités du Groupe. Dans cette optique, le Groupe a décidé de réaménager ses espaces de travail afin de favoriser les synergies, l'esprit collaboratif et l'innovation. La livraison des premières réalisations du projet « TF1 by Nextdoor » a eu lieu en 2017 et se poursuivra au cours des deux prochaines années. Par ailleurs, le groupe TF1 a comme volonté de se recentrer sur ses activités « cœur de métier », tout en confirmant ses ambitions dans le digital.

TF1 a déployé un vaste programme de formation (parcours Connect) destiné à sensibiliser les collaborateurs à l'évolution de son éco-système et aux enjeux métiers et business du digital. Afin de contribuer au développement des compétences des collaborateurs et d'identifier les métiers en devenir, le Groupe a initié avec les partenaires sociaux une négociation GPEC. Un référentiel des métiers ainsi qu'une cartographie ont été définis et partagés avec les organisations syndicales. Il est prévu que la négociation aboutisse au cours de l'année 2018.

En 2017, TF1 a privilégié l'augmentation des salariés dont l'ancienneté était inférieure à 5 ans ainsi que les talents, tout en veillant à l'égalité hommes/femmes en matière de rémunération.

Au cours du 1^{er} semestre, le groupe TF1 a conclu un nouvel accord triennal d'intéressement afin de partager, le cas échéant, les fruits de la croissance escomptée avec les collaborateurs du Groupe. Parallèlement, TF1 a poursuivi sa politique d'économies internes en veillant à ne remplacer, autant que possible, qu'un départ sur deux. De la même façon, TF1 a mis en œuvre un chantier de simplification des organisations en réduisant le nombre de niveaux hiérarchiques.

Concernant la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, TF1, société française et dont la grande majorité des effectifs est française, applique

le droit français, européen et international. La question du travail des enfants ou du travail forcé est totalement exclue.

RISQUES LIES AUX RESSOURCES HUMAINES

IDENTIFICATION DES RISQUES

- La disponibilité, la qualité et l'engagement des collaborateurs de TF1 jouent un rôle essentiel dans la réussite du Groupe. Si l'attractivité du Groupe pour attirer et retenir les personnes disposant des compétences et talents nécessaires devait diminuer, l'atteinte des objectifs de TF1 pourrait en être affectée et cela pourrait avoir un impact négatif sur ses résultats.
- La synergie entre les activités exige que les *managers* favorisent la transversalité et l'autonomie des collaborateurs, cette dernière générant l'engagement.

GESTION DES RISQUES

La direction « Développement des Talents » prend largement en compte les besoins d'attractivité du Groupe et l'employabilité des collaborateurs.

La Direction du Groupe et les filiales suivent avec attention les indicateurs sociaux, les résultats et l'attractivité de l'entreprise TF1 auprès de la population active actuelle et à venir.

En vue d'attirer les talents, des actions de terrain sont menées auprès des Universités et des Écoles cibles. La présence du Groupe est renforcée sur les réseaux sociaux. La marque employeur est valorisée au travers de la démarche « Carrières Positives » depuis 2016.

Pour développer et retenir les talents, les efforts du Groupe portent également sur une politique de rémunération ciblée et sur des programmes de formation et de développement de carrière.

7.1.2 PARAMETRES DU REPORTING SOCIAL

Collaborateurs concernés : ensemble des collaborateurs sous contrat de travail avec le groupe TF1.

Les indicateurs de ce volet social peuvent être proposés sur 4 périmètres différents, exprimés en pourcentage/effectifs :

- 100,0 % : Monde ;
- 96,0 % : France ;
- 82,5 % : groupe TF1 Monde sans Newen, Bonzaï Digital et Play Two ;
- 81,3 % : groupe TF1 France sans Newen, Bonzaï Digital et Play Two.

Période du reporting : 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.



7.1.3 EFFECTIFS

CDI ET CDD

INDICATEUR : EFFECTIFS CDI CDD DU GROUPE

Au 31/12 (Périmètre : Monde, CDI CDD)	% Couverture/ effectifs	2017	2016	2015
ETAM – Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise	100,0	646	706	673
Cadres	100,0	1 858	1 849	1 759
Journalistes	100,0	553	552	455
TOTAL	100,0	3 057	3 107	2 887

INDICATEUR : EFFECTIFS CDI CDD PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Au 31/12 (Périmètre : Monde, CDI CDD)	% Couverture/ effectifs	2017	2016	2015
France	96,0	2 936	3 064	2 844
International	3,9	121	43	43
Europe (hors France)	3,9	118	39	39
Afrique et Moyen-Orient	<1	1	2	2
Amérique du Nord	<1	2	2	2
TOTAL	100,0	3 057	3 107	2 887

INDICATEUR : PYRAMIDE DES AGES ET ANCIENNETÉ MOYENNE

Au 31/12 (Périmètre : Monde, CDI CDD)	% Couverture/ effectifs	2017	2016	2015
< 25 ans	100,0	199	180	192
25-34 ans	100,0	760	628	683
35-44 ans	100,0	898	831	886
45-54 ans	100,0	886	810	810
55 ans et plus	100,0	314	290	273
Âge moyen	96,0	40	41	41
Ancienneté moyenne au sein du groupe TF1	81,3	12	12	12

INDICATEUR : NATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL

Au 31/12 (Périmètre : Monde, CDI CDD)	% Couverture/ effectifs	2017	2016	2015
Nombre de salariés titulaires d'un CDI*	100,0	2 706	2 801	2 565
Nombre de salariés titulaires d'un CDD (y compris contrat d'apprentissage, alternance, contrat de professionnalisation...)	100,0	351	306	322
<i>dont nombre de salariés titulaires d'un contrat de professionnalisation</i>	<i>100,0</i>	<i>133</i>	<i>135</i>	<i>152</i>
<i>dont nombre de salariés titulaires d'un contrat d'apprentissage</i>	<i>100,0</i>	<i>48</i>	<i>46</i>	<i>34</i>

* Les collaborateurs en CDI de Newen sont consolidés dans les effectifs du groupe TF1 depuis le 3^{ème} trimestre 2016. Les collaborateurs en CDI de Bonzai Digital sont consolidés depuis janvier 2017 et Play Two depuis août 2017.

INTERMITTENCE

POLITIQUE DE RECOURS A L'INTERMITTENCE DU GROUPE TF1

Le groupe TF1 veille à maintenir un taux de recours à l'intermittence modéré. À titre d'exemple, pour la société TF1 SA qui concentre l'essentiel des effectifs, ce taux est inférieur à 5 %, soit bien en deçà des autres sociétés de télévision concurrentes. Aujourd'hui, le recours à l'intermittence dans le Groupe concerne plus particulièrement le secteur de la production via les sociétés TF1 Production et le groupe Newen récemment consolidé ce qui explique l'augmentation significative de l'ETP des salariés intermittents. Le recours à l'intermittence dans ce secteur où l'activité est par essence aléatoire et erratique est conforme aux pratiques habituelles du marché.

STATUT DES INTERMITTENTS DANS LE GROUPE TF1

Pour doter les intermittents d'une couverture sociale de qualité, le STP a signé l'Accord Collectif National Interbranches instituant des garanties collectives de prévoyance que le groupe TF1 applique depuis 2008.

Le groupe TF1 offre également la possibilité aux intermittents qui remplissent les conditions d'éligibilité de bénéficier des activités sociales et culturelles proposées par les Comités d'Entreprise du groupe TF1.

TF1 associe également les intermittents à sa politique sociale dans le cadre des accords de participation et d'intéressement. Ces derniers bénéficient des opérations d'épargne à effet de levier du groupe Bouygues.

INDICATEUR : TAUX D'ETP SUR 12 MOIS DES SALARIÉS NON-PERMANENTS

Politique de recours à l'intermittence du groupe TF1

Janv.-Déc. (Périmètre : Monde, Σ intermittents fin de mois/ (Σ intermittents fin de mois + Effectifs en contrat CDI fin année N)	% Couverture/ effectifs	2017	2016	2015
Part des Équivalents Temps Plein de salariés non-permanents (travailleurs intermittents, hors pigistes)	100,0	25,5 %	9,0 %	9,9 %

MAIN-D'ŒUVRE EXTERIEURE A LA SOCIETE

INDICATEUR : ETP SUR 12 MOIS DES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

Janv.-Déc. (Périmètre : France sans Newen, Bonzaï Digital et Play Two (travailleurs temporaires) (Σ de jours d'intérim x 7 h/1 607 h)	% Couverture/ effectifs	2017	2016	2015
Nombre de travailleurs temporaires en ETP	81,3	0,34	3,7	8,0

Le groupe TF1 inclut dans ses contrats de prestation des clauses concernant la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT, notamment l'interdiction du travail forcé.

EMBAUCHES ET DÉPARTS

Le groupe TF1 poursuit sa politique de maîtrise des effectifs. Cependant, le Groupe a été amené à augmenter sensiblement son nombre de recrutements en 2017, eu égard à la croissance du nombre de démissions, en particulier dans les filières commerciales et digitales.

Le nombre de licenciements a diminué de 9,5 % ; par ailleurs, une baisse légère des ruptures conventionnelles peut être constatée.

INDICATEURS : EMBAUCHES ET DÉPARTS

Embauches

Janv.-Déc. (Périmètre : Monde, CDI CDD)	% Couverture/ effectifs	2017	2016	2015
Nombre de recrutements en CDI, CDD, contrat d'apprentissage*...	100,0	661	585	538
dont recrutement CDI France	96,0	252	172	93

* Ce calcul comprend les CDD transformés en CDI. Pour le reporting Bouygues, le calcul est fait hors CDD transformés en CDI, la valeur est de : 557.

Départs par motif

Janv.-Déc. (Périmètre : France, CDI)	% Couverture/ effectifs	2017	2016	2015
Nombre de démissions	96,0	119	88	61
Nombre de mises à la retraite	96,0	0	0	0
Nombre de départs à la retraite	96,0	2	2	1
Nombre de licenciements	96,0	132	146	77
Nombre de ruptures conventionnelles	96,0	81	89	30

Départs CDD

Janv.-Déc. (Périmètre : France, CDD)	% Couverture/ effectifs	2017	2016	2015
Nombre de départs de CDD	96,0	394	423	295

INDICATEUR : TAUX D'INSTABILITE

Janv.-Déc. (Périmètre : France CDI) (\sum Démission CDI + \sum Licenciements CDI + \sum ruptures conventionnelles)/Effectifs inscrits CDI moyens	% Couverture/ effectifs	2017	2016	2015
Taux d'instabilité	96,0	12,2 %	11,4 %	6,6 %

7.1.4 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**DURÉE ANNUELLE DE TRAVAIL : SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS ACCORDS D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Des accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (accords ARTT) ont été conclus dans l'ensemble des sociétés du Groupe. Ils régissent les différentes catégories du personnel en fonction de leur statut (accords concernant le personnel permanent – personnel de production, technique et administratif, journalistes – et les personnels non permanents).

En vertu de ces accords applicables au sein de TF1, le personnel non-cadre travaille 37 heures par semaine et bénéficie de 14 jours de RTT par an et le personnel cadre, au forfait annuel jours (213 à 216 jours), bénéficie de 12 ou 13 jours de RTT par an. Les accords ARTT négociés permettent ainsi à l'ensemble de ces personnels de travailler sur la base d'une durée annuelle inférieure aux durées légales de référence (1 607 heures et 218 jours).

Le suivi du temps de travail est assuré grâce à un décompte précis des périodes travaillées et non travaillées remis mensuellement aux collaborateurs concernés, lesquels pouvant aisément faire remarquer à leur Direction des Relations Humaines d'éventuelles anomalies.

Le suivi de la charge de travail est réalisé au moins une fois par an, lors d'un entretien entre le *manager* et le collaborateur, et notamment dans le cadre de l'entretien annuel de performance. Sur la base de cet entretien, le supérieur hiérarchique propose, le cas échéant, un plan d'action visant à remédier à tout déséquilibre. Le collaborateur peut demander l'intervention d'un Responsable Relations Humaines en cas de différence d'appréciation sur la charge de travail ou lorsque les mesures correctives ne semblent pas adaptées.

Enfin, un accord unanime concernant la refonte du Compte Épargne Temps plafonne l'épargne du nombre de jours pour favoriser la prise des congés et contribuer ainsi à l'équilibre vie professionnelle – vie personnelle.

PRIMES LIÉES AU TEMPS DE TRAVAIL

Les accords ARTT mis en place au sein du Groupe prévoient également un ensemble de primes venant compenser les sujétions liées aux organisations du travail spécifiques compte tenu des contraintes de l'activité audiovisuelle. Le temps de travail s'apprécie pour les catégories de personnel concernées sur la base d'une antenne en continu. Ainsi, les accords prennent en compte les problématiques de cycles, de prise d'antenne tôt le matin, tard le soir, du nombre de jours travaillés dans la semaine dans chaque cycle, du week-end et/ou du jour férié travaillé.

POLITIQUE DE PRISE DES JOURS DE REPOS ET DE CONGÉS

L'ensemble des sociétés du groupe TF1 est régi par des accords ARTT qui permettent aux salariés de prendre l'initiative de leur prise de RTT sous la seule réserve de ne pas perturber le bon fonctionnement du service.

De même, afin de permettre à l'ensemble des collaborateurs d'accéder dans le cadre de leur développement personnel (sans lien direct avec leur emploi) à la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences, l'entreprise autorise la conversion des jours de RTT en développement personnel. Les jours de RTT peuvent ainsi être utilisés par le collaborateur afin de financer tout ou partie du coût de la formation pédagogique choisie par le collaborateur.

TELETRAVAIL

Après une période prolongée d'expérimentation de télétravail ciblée sur quelques directions, le groupe TF1 déploiera le télétravail en 2018. Un accord collectif groupe TF1 a été signé le 20 décembre 2017 par l'ensemble des organisations syndicales.

Les parties ont privilégié un dispositif flexible pouvant répondre à une majorité de situations et d'organisations du travail. Ainsi, les salariés en contrat de travail à durée indéterminée disposeront d'un compteur de 24 jours par an qu'ils pourront mobiliser en journée entière ou en

demi-journée, pour travailler, avec l'accord de leur *manager*, depuis leur domicile ou un tiers lieu.

Cet accord répond à un double objectif de performance et d'amélioration de la qualité de vie des salariés (réduction des temps de trajet, du stress et de la fatigue) en favorisant une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, tout en maintenant le lien social avec l'entreprise.

INDICATEUR : DUREE ANNUELLE DE TRAVAIL DES PPTA⁽¹⁾

Statut des PPTA ⁽¹⁾ (Périmètre : France, CDI CDD)	Durée annuelle de travail des PPTA (horaires contractuels et non effectifs)
Non-cadres en horaire constant et en cycle (Employés et Maîtrises)	De 1 569 heures à 1 576 heures
Cadres en cycle	De 1 584 heures à 1 591 heures
Cadres au forfait annuel jours	De 213 jours à 216 jours
Cadres dirigeants	Non concernés

(1) Personnel de Production Technique et Administratif.

INDICATEUR : DUREE ANNUELLE DE TRAVAIL DES JOURNALISTES

Statut des journalistes (Périmètre : France, CDI CDD)	Durée annuelle de travail des journalistes (horaires contractuels et non effectifs)
Journalistes au forfait annuel jours	De 208 jours à 215 jours
Cadres dirigeants	Non concernés

DUREE ANNUELLE DE TRAVAIL : SALARIES A TEMPS PARTIEL

Le temps partiel dans le groupe TF1 résulte, pour la quasi-totalité des cas, d'un choix du salarié.

INDICATEUR : NOMBRE DE COLLABORATEURS A TEMPS PARTIEL

Moyenne janv.-déc. (Périmètre : France, CDI CDD)	% Couverture/ effectifs	2017	2016	2015
Collaborateurs à temps partiel	96,0	211	195	203
Pourcentage de collaborateurs à temps partiel	96,0	6,9 %	7,0 %	7,1 %

HEURES SUPPLEMENTAIRES

INDICATEUR : NOMBRE ET MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Janv.-Déc. (Périmètre : France, CDI CDD, intermittents)	% Couverture/ effectifs	2017	2016	2015
Nombre d'heures supplémentaires	96,0	153 768	51 153	54 179
Montant (en euros)	96,0	3 881 038	1 597 331	1 695 148

7.1.5 REMUNERATION ET EPARGNE SALARIALE

Dans un contexte économique difficile et incertain et une concurrence accrue sur le marché des espaces publicitaires, la Négociation Annuelle Obligatoire 2017 a abouti à un gel des salaires. Cependant, une enveloppe de 0,4 % de la masse salariale a été dédiée à des catégories identifiées : salariés ayant 1 à 5 ans d'ancienneté et salariés dont l'attractivité est forte sur le marché du travail.

FONCTION COMPENSATION & BENEFITS

Les augmentations de salaire, entièrement individualisées, tiennent compte des compétences clés pour l'avenir du Groupe, des résultats obtenus et des valeurs de marché.

Le travail commencé en 2016 sur les *benchmarks* de rémunération s'est poursuivi en 2017 : les enquêtes de rémunération auprès du cabinet Willis Towers Watson⁽¹⁾ ont été reconduites, permettant de positionner les packages de rémunération du groupe TF1 par rapport au marché et de faire évoluer, le cas échéant, ses pratiques. Ces benchmarks ont permis au groupe TF1, outre le positionnement marché des rémunérations de chacun de ses salariés, la mise en place d'outils de gestion des rémunérations (bandes de salaire, grilles d'embauche, ciblage des populations sensibles...).

REMUNERATION BRUTE

INDICATEUR : SALAIRE BRUT ANNUEL MOYEN PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE AU SEIN DU GROUPE

Périmètre : France, CDI hors contrats suspendus (en euros)	% Couverture/ effectif	2017	2016	2015
ETAM	96,0	39 610	41 233	40 461
Cadres	96,0	69 934	70 486	69 118
Journalistes	96,0	73 611	81 544	78 620
Toutes catégories	96,0	65 795	67 789	65 699

INTERESSEMENT, PARTICIPATION ET PLAN D'EPARGNE SALARIALE

Le plan d'épargne du groupe TF1 est ouvert depuis le 15 décembre 1992.

L'abondement maximum de l'Entreprise est de 3 750 euros bruts par an et par salarié, ce qui représente un montant total brut de 6,8 millions d'euros. L'abondement de 200 % sur les 300 premiers euros versés favorise l'épargne des salariés ayant les rémunérations les moins élevées. Il est ensuite de 100 % jusqu'à un plafond annuel de

3 750 euros. Le montant global de l'abondement brut au PEE en 2017 est de 6 500 100 euros.

Afin de permettre aux salariés de se constituer un complément de revenus en vue de leur retraite, le groupe Bouygues a mis en place un PERCO (plan d'épargne retraite collectif). L'abondement de l'Entreprise varie de 20 % à 100 % en fonction de la somme investie par le collaborateur, avec un maximum de 1 290 euros bruts par an et par salarié. Le montant total de l'abondement brut s'élève à 324 700 euros.

INDICATEUR : TAUX D'ADHESION AU PEG ET PERCO

(Périmètre : CDI CDD)	% Couverture/ effectifs	2017	2016	2015
Taux d'adhésion au PEG (%) (Monde sans Newen, Bonzaï Digital et PlayTwo)	82,5	74,5 %	77,2 %	76,6 %
Taux d'adhésion au PERCO (%) (France sans Newen, Bonzaï Digital et PlayTwo)	81,3	17,1 %	16,5 %	16,5 %

INDICATEUR : MONTANT MOYEN BRUT VERSE PAR SALARIE (PARTICIPATION ET INTERESSEMENT)

Année de versement (Périmètre : France sans Newen, Bonzaï Digital et Play Two, ensemble des contrats)	% Couverture/ effectifs	2017	2016	2015
Montant moyen brut par salarié de la participation versée (en euros)	81,3	1 083	2 436	1 048
Montant moyen brut par salarié de l'intéressement (en euros)	81,3	0	0	502

Il est à noter que 6,7 % (7,2 % en 2016) du capital de TF1 est détenu par les salariés du groupe TF1 via le FCPE TF1 Actions.

(1) 3 enquêtes ont été menées : une enquête dite intersectorielle pour les fonctions supports et transverses, une enquête audiovisuelle, conduite en coordination avec les autres grands acteurs du secteur, pour les fonctions spécifiques au secteur de l'audiovisuel, et enfin, une enquête dédiée aux dirigeants.

7.1.6 RELATIONS PROFESSIONNELLES, BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

PRESENTATION DES RELATIONS PROFESSIONNELLES DANS LE GROUPE TF1

L'ensemble des sociétés du Groupe est doté d'instances de représentation du personnel : Délégués du Personnel, Comité d'Entreprise, Délégation Unique du Personnel, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et de Délégués syndicaux, représentant un total de 28 instances et de 193 élus au sein du groupe TF1.

Depuis la loi Rebsamen, certaines sociétés du groupe TF1 ont mis en place des instances communes de représentation du personnel à l'occasion de leurs élections professionnelles (regroupant Délégués du Personnel, Comité d'Entreprise et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Par ailleurs, en application de l'accord de 2006 sur les moyens dévolus aux organisations syndicales de TF1, les organisations syndicales disposent notamment de permanents syndicaux (5 au total au sein de TF1 SA).

BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Au cours de l'année 2017, plusieurs accords ont été signés avec les organisations syndicales au sein du groupe TF1 et notamment :

- Le 4^{ème} accord relatif à l'intégration et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées ;
- Un nouvel accord d'intéressement groupe TF1 portant renouvellement du dispositif d'intéressement à travers la modification des critères de calcul et signature de son avenant 1 ;

- Des accords de prorogation des mandats d'un an des élus de deux sociétés du groupe TF1, dont les mandats arrivaient à échéance en novembre 2017, et visés par le dispositif transitoire des ordonnances Macron.

Dans le cadre des NAO groupe TF1, TF1 a décidé :

- de ne pas augmenter les salaires pour l'année 2017 ;
- d'allouer une enveloppe d'augmentations individuelles de 0,4 % ciblée pour les salariés ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté, les hauts potentiels et les experts ;
- la prise en charge des frais de transport en commun à hauteur de 80,0 % (Pass Navigo & Vélib) ;
- le maintien de salaire (100 %) pour les collaborateurs concernés par la prise totale ou partielle d'un congé paternité ou d'accueil de l'enfant ;
- l'octroi de 4 jours d'absence autorisée payés pour les collaborateurs concernés par un engagement au titre du PACS.

ACCORD RELATIF AU REGIME DE FRAIS DE SANTE

En juillet 2017, le groupe TF1 a lancé un appel d'offres du courtier des régimes frais de santé/prévoyance afin de pouvoir continuer de proposer à ses salariés des garanties couvrant leurs besoins tout en limitant les restes à charge (particulièrement élevés sur le bassin parisien) et d'accompagner le groupe TF1 à contribuer à une amélioration de la qualité de vie au travail tout en maîtrisant la charge financière des régimes Frais de santé/Prévoyance.

DONNÉES CHIFFRÉES POUR L'ANNEE 2017 POUR L'ENSEMBLE DU GROUPE TF1

(Périmètre : France sans Newen, Bonzaï Digital et Play Two)	Comité d'Entreprise	Délégués du personnel	Délégation unique	Conseil d'Administration	Instance Regroupée (loi Rebsamen)	Total
CFTC	3	8	30	12	5	58
FO	2	3	1	0	2	6
CGC	0	1	0	0	0	1
CGT	0	1	0	0	0	1
CFDT	2	4	5	0	1	12
Indépendants	0	0	0	0	0	0
TOTAL	7	18	36	12	8	81

INDICATEUR : NOMBRE DE RÉUNIONS ET D'ACCORDS COLLECTIFS

Nombre de réunions avec les représentants du personnel (CE + DP + CHSCT + CA + DUP) (périmètre : France sans Newen, Bonzaï Digital et Play Two)	181
Nombre de réunions de négociation avec les délégués syndicaux	17
Nombre d'accords collectifs intervenus pendant l'année considérée	11
Nombre de négociations avec les IRP sur les changements organisationnels	0

INDICATEUR : TAUX DE PARTICIPATION AUX ELECTIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

(Périmètre : France sans Newen)	% Couverture CA	2017	2016	2015
Taux de participation aux dernières élections du Comité d'Entreprise	81,3	76,0 %	79,8 %	80,1 %

7.1.7 CONDITIONS D'HYGIENE, DE SECURITE ET DE SANTE

La politique de santé et de sécurité des salariés est pour le groupe TF1 une priorité depuis de nombreuses années et se décline dans l'ensemble de ses activités. Cette politique Groupe vise à garantir la sécurité de ses salariés, à protéger leur santé et à améliorer leur qualité

de vie au travail. La Direction veille à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place des mesures de sécurité. La mise en œuvre du plan d'action permet de lutter contre l'absentéisme.

ABSENTEISME ET SES MOTIFS AU SEIN DU GROUPE TF1**INDICATEUR : ABSENTEISME**

Janv.-Déc. (Périmètre : France sans Newen, Bonzaï Digital et Play Two CDI)	% Couverture/ effectif	2017	2016	2015
Taux d'absentéisme	81,3	3,12 %	2,97 %	2,90 %
Total de journées d'absence	81,3	26 316	26 590	26 700
Nombre de jours d'absence pour maladie	81,3	24 784	23 850	25 373
Nombre de jours d'absence pour accident de travail	81,3	1 281	1 982	905
Nombre de jours d'absence pour accident de trajet	81,3	251	621	396
Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle	81,3	0	137	26

INDICATEURS : ACCIDENTS DU TRAVAIL

(Périmètre : Monde sans Newen, Bonzaï Digital et Play Two, ensemble des contrats)	% Couverture/ effectif	2017	2016	2015
Nombre d'accidents du travail avec arrêts	82,5	20	20	14
Nombre d'accidents mortels de travail et de trajet	82,5	0	0	0
Effectifs formés à la sécurité, l'hygiène et la santé	82,5	131	505	448
Taux de fréquence des accidents du travail	82,5	4,5	4,0	2,7
Taux de gravité des accidents du travail	82,5	0,3	0,4	0,2
Nombre de maladies professionnelles	82,5	0	1	0

LES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE SANTE ET DE SECURITE

Le service médical, lieu privilégié d'écoute des salariés, assure des missions quotidiennes de suivi médical des salariés et de prévention des risques professionnels. Le médecin du travail assisté des trois infirmières, conçoit et met en place des mesures collectives et individuelles comme cela a été le cas, par exemple, pour les salariés partant en reportage dans les pays touchés par le virus Ebola.

Les salariés peuvent également s'adresser à l'assistante sociale sur site lorsqu'ils rencontrent des difficultés. Son rôle consiste à évaluer la situation et à accompagner les salariés dans leurs démarches en liaison avec les organismes spécialisés.

Le dialogue social en matière de santé et de sécurité au travail est primordial pour le groupe TF1, soit au travers d'accords signés avec les partenaires sociaux en lien avec la santé et la sécurité des salariés, soit au travers des Comités hygiène sécurité et conditions de travail.

La Direction des Affaires Générales et de la Sécurité (DAGS) intervient régulièrement sur des questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail notamment en matière d'aménagement des locaux ou encore d'ergonomie des postes de travail.

PREVENTION DES RISQUES SANTE ET SECURITE

Le Service Médical organise depuis plusieurs années des campagnes de vaccination contre la grippe et propose également aux collaborateurs partant en reportage, la mise à jour de leurs vaccins et une trousse de secours pour les premiers soins.

En 2017, une campagne sur le dépistage des troubles auditifs a été organisée par le service médical. 137 collaborateurs sont venus tester leur niveau d'audition et ont été, le cas échéant, orientés vers des consultations ORL.

Le médecin du travail sensibilise l'ensemble des collaborateurs à une meilleure hygiène de vie et alerte la DRH en cas de risques psychosociaux.

Les collaborateurs suivent avec assiduité leurs visites médicales périodiques organisées par le Service Médical mis en place au sein de TF1.

La Direction, le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et le service de médecine du travail ont élaboré des recommandations régulières sur la conduite des véhicules lors des missions professionnelles, l'usage des appareils de transmission dits AVIWEST ou encore les procédures de sécurité à suivre en cas de reportage dans des zones sensibles.

L'ensemble de ces acteurs veillent à ce que des formations « aux gestes qui sauvent » ou des formations « premiers secours » soient régulièrement réalisées.

Tous les accidents du travail sont analysés en CHSCT et des mesures correctives sont mises en œuvre si nécessaire.

La DAGS a également renforcé les dispositifs de sécurité des sites compte tenu de la persistance des menaces sur le territoire national, notamment envers les médias. Le renforcement des actions de sécurité ont permis d'augmenter les effectifs de sécurité aux points d'accès et de mettre en place des périmètres de sécurité adaptés ainsi que la mise en place d'un nouveau système de contrôle des entrées.

FORMATIONS LIEES A LA SECURITE, A L'HYGIENE ET A LA SANTE

Des formations sont régulièrement organisées dans le domaine de la sécurité, de l'hygiène et de la santé afin de maintenir le niveau de compétence des collaborateurs et leur permettre de s'approprier les nouveautés réglementaires. Ainsi, 122 collaborateurs différents ont été formés en 2017.

Ces formations s'adressent en priorité aux équipes de reportage, au travers des formations « 1^{er} secours », « My Ostéopratic ». À partir de 2018, les formations de sensibilisation « zones urbaines » seront dispensées sous un nouveau format.

Les personnels techniques concernés suivent les formations obligatoires dans le domaine de l'habilitation électrique.

Enfin, depuis mars 2017, des ateliers de *self coaching* ont été mis en place et offrent aux collaborateurs les outils nécessaires pour apprendre à gérer la pression, et maintenir énergie et positivité.

MESURE ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Concernant la mesure de la qualité de vie au travail, depuis 2008, l'Observatoire de la santé et du bien-être est reconduit chaque année. Basé sur le volontariat, ce questionnaire est proposé aux salariés lors de leur visite médicale périodique. Il permet de mesurer les niveaux de stress et d'anxiété et de mettre en œuvre, le cas échéant, des plans d'actions.

En 2017, le CHSCT de TF1 SA a diligencé une enquête complémentaire sur quatre filières : la DRH, l'information audiovisuelle, la technique audiovisuelle, et la compta-gestion-finance. Les résultats de cette enquête ont été présentés au CHSCT du 5 décembre 2017. Un Comité de Pilotage composé de membre du CHSCT de TF1 SA et de la direction des relations sociales est chargé de mettre en place et de déployer un plan d'action pour améliorer la qualité de vie au travail des collaborateurs des directions concernées.

Le groupe TF1 reconnaît les vertus du sport sur la santé et s'attache à offrir à ses salariés un cadre de vie agréable en leur mettant à disposition une salle de sport, l'Espace Forme, à des tarifs préférentiels.

La dernière enquête de satisfaction a eu lieu en 2015.

7.1.8 LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, EGALITE DES CHANCES

DIVERSITE : DE LA CHARTE AU LABEL

Afin de marquer son engagement d'ouverture à tous les publics, le groupe TF1 a signé la Charte de la Diversité le 11 janvier 2010, avant d'être le 1^{er} groupe média à se porter candidat au Label Diversité, obtenu le 14 décembre 2010, puis renouvelé en juillet 2017.

À travers cette démarche, le Groupe a choisi une approche volontariste pour déployer sa politique diversité. En effet, le cahier des charges du label fixe un cadre exigeant qui permet d'entraîner toute l'entreprise dans un processus global d'amélioration continue. Il atteste ainsi de l'engagement constant du groupe TF1 dans son ouverture à tous les publics, et à la Diversité des profils dans l'entreprise.

Toutes les populations ciblées (*managers*, collaborateurs concourant à la fabrication des programmes, service accueil téléspectateurs, RH), soit plus de 2 131 personnes depuis 2010, dont 124 en 2017 ont été formées sur les thèmes de la diversité et de la lutte contre les discriminations. Exemple d'intitulés :

- La diversité, un enjeu pour le dialogue social ;
- *Manager* la diversité, un enjeu de performance ;
- La diversité dans les JT et les magazines ;
- Leadership au féminin ;

- Diversité et handicap, comprendre, intégrer et agir au quotidien ;
- Atelier mixité dans nos JT ;
- Les clés pour mieux refléter la diversité de la société française ;
- Indexer, archiver et documenter les images de la diversité ;
- Communiquer sur la politique diversité du groupe TF1.

Par ailleurs, plusieurs *Masterclass* ont été organisées afin de permettre aux collaborateurs d'être formés sur les sujets diversité :

- Mixité H/F un enjeu de performance suivi d'un atelier *leadership* (150 participants) ;
- Le handicap Invisible au grand Jour animé par Josef Schovanec (120 participants).

La cellule d'écoute interne dédiée à la lutte contre les discriminations, mise en place fin 2012 a laissé la place en 2014 à Allodiscrim', cellule externe et anonyme, qui permet au collaborateur le souhaitant d'entrer en contact avec un avocat, pour qualifier juridiquement la situation ressentie.

Le groupe TF1 est membre de l'AFMD (Association Française des Managers de la Diversité) et siège à son Conseil d'Administration.



INDICATEUR : NOMBRE DE COLLABORATEURS FORMES POUR APPREHENDER LA DIVERSITE DANS LEUR VIE PROFESSIONNELLE

(Périmètre : France sans Newen, Bonzaï Digital et Play Two)	% Couverture/ effectif	2017	2016	2015
Collaborateurs* formés pour appréhender la diversité dans leur vie professionnelle	81,3	124	420	192
<i>Dont collaborateurs contribuant aux programmes</i>		90	7	0
Total cumulé depuis 2010	81,3	2 131	2 007	1 587
<i>Dont collaborateurs contribuant aux programmes</i>		740	670	663

* L'indicateur concerne le nombre de collaborateurs présents dans les formations, certains collaborateurs peuvent avoir suivi plusieurs formations. En 2017, changement du mode de calcul : Le nombre de collaborateurs formé au travers des Masterclass est désormais exclu de cet indicateur.

TRAVAILLEURS HANDICAPES

Un quatrième accord triennal (2017-2020) relatif à l'intégration et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées a été signé le 18 janvier 2017 par l'ensemble des organisations syndicales et agréé par la DIRECCTE le 24 juillet 2017.

Cet accord prévoit un plan d'embauche de 20 personnes handicapées en CDI ou CDD, ainsi que le recrutement de 12 stagiaires école sur 3 ans. Il renouvelle également la mesure consistant à octroyer aux parents d'enfants handicapés des jours supplémentaires de congés fractionnables par demi-journées.

Par ailleurs, une enquête réalisée à l'attention des collaborateurs en situation de handicap au sein du groupe TF1 en 2017 a souligné le rôle majeur de la Mission Actions Handicap, sollicitée par 82 % d'entre eux, soit une progression de 28 % depuis 2013.

93 % des personnes interrogées estiment que l'action du Groupe en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés est satisfaisante et trouvent les mentalités ouvertes sur le sujet du handicap.

L'alternance est une voie privilégiée et ce, compte tenu du manque de candidats à des emplois qualifiés. Pour la quatrième fois consécutive, un forum de recrutement a été mené dans les locaux de TF1, en collaboration avec Cap Emploi et ses écoles partenaires handi-accueillantes afin d'intégrer des alternants de tous âges en situation de handicap. Les filiales du groupe Bouygues se sont associées en 2016 à cette opération.

Pour les personnes handicapées en poste, cette année encore, 100 % des demandes d'adaptation du poste de travail ont pu être satisfaites :

cofinancement d'appareillages auditifs, mise en place de conventions de transport, plateforme d'interprétariat en langues des signes pour les personnes atteintes d'une déficience auditive, adaptation de l'environnement de travail, etc.

Afin de faire connaître sa politique d'ouverture aux personnes en situation de handicap, TF1 poursuit les partenariats associatifs (Osons l'égalité, Pas@Pas, ...), participe à des forums de recrutement, notamment celui de l'ESSEC et de l'ADAPT, et contracte des partenariats avec des sociétés de *sourcing* de candidats potentiels ou de prestations réalisées par des travailleurs indépendants handicapés (Aktisea, plateforme TIH Business)

Le groupe TF1 contribue à engager ses écoles et universités cibles par le biais notamment du versement de sa taxe d'apprentissage. Le groupe TF1 a également répondu à l'invitation du CSA et a signé avec plusieurs écoles de l'audiovisuel et du journalisme une convention destinée à favoriser la formation et l'accueil en stage d'étudiants en situation de handicap.

Des modules de formation dédiés à la thématique du handicap ont été déployés sur une journée auprès des membres du CHSCT et des membres signataires de l'accord handicap désireux d'être sensibilisés à cette question.

Des formations spécifiques sont proposées aux collaborateurs susceptibles d'accueillir au sein de leur équipe une personne handicapée.

En décembre 2017 la Mission Actions Handicap Diversité a fêté ses 10 ans en organisant un événement de sensibilisation auprès des collaborateurs du Groupe comprenant un atelier « Langue des signes ».

INDICATEUR : NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPES DANS L'ENTREPRISE

(Périmètre : France)	% Couverture/ effectif	2017	2016	2015
Nombre de travailleurs handicapés au 31/12 (tous types de contrats)	96	78	67	68
Salariés handicapés embauchés en cours d'année (en CDD ou en CDI)	96	12	12	9

EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

TF1 mène une politique active en faveur de la mixité et de l'équité entre les femmes et les hommes, notamment lors de l'embauche des collaborateurs, au cours de leur parcours professionnel et en termes de politique salariale.

L'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, conclu en 2012 et renégocié en 2016, met en avant plusieurs indicateurs présentés annuellement aux élus intégrant ces thématiques.

La mixité Femmes/Hommes est naturelle dans le groupe TF1 avec 50 % de femmes y compris parmi les cadres. En revanche, cette mixité présente des disparités en fonction des périmètres métiers avec des

directions plus féminines et d'autres plus masculines. Afin d'y remédier, nous veillons à ce que les recrutements permettent de développer la mixité dans chaque métier. Ainsi la cellule recrutement apporte une attention particulière à présenter, dans la mesure du possible, un homme et une femme dans le cadre de chacun de nos recrutements.

En ce qui concerne la mixité dans les organes de Gouvernance, TF1 confirme sa stabilité. Les femmes représentent ainsi 35 % du Comité *Management* du Groupe.

Afin de faciliter la mixité à tous les niveaux de l'entreprise, la DRH a mis en place des actions d'accompagnement et de développement de la carrière des femmes. 60 femmes ont suivi la formation *Leadership* au féminin depuis 2012.

La mise en place de trois programmes de mentoring croisé a permis à 18 femmes d'être mentorées en 2017, soit plus de 50 femmes depuis le lancement du *mentoring* en 2015. Plus de 50 mentors, hommes ou femmes ont permis la mise en œuvre de cet accompagnement.

Parallèlement, des mesures concrètes ont été prises afin de favoriser l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle. Le Groupe a signé la Charte de la Parentalité le 4 avril 2016.

TF1 a mis en place en septembre 2015 un réseau mixte *Fifty-Fifty* qui comprend près de 200 membres dont 20 % d'hommes. Créé à l'initiative de collaboratrices du Groupe, avec l'aide de la Direction des Relations Humaines, son objectif est de mener des actions de sensibilisation autour du thème de la mixité et mettre en avant l'engagement du groupe TF1 en faveur de celle-ci.

Suite à l'événement « Expertes à la une » organisé en décembre 2016, et destiné à accélérer la représentativité des femmes expertes dans les journaux télévisés, le groupe TF1 a déployé une action de formation intitulée « Mixité dans nos JT » auprès de plus de 90 collaborateurs journalistes, documentalistes et monteurs.

INDICATEUR : REPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE

Au 31/12 (Périmètre : Monde, CDI et CDD)	% Couverture/ effectif	2017	2016	2015
Femmes	100	52,2 %	50,2 %	50,9 %
Hommes	100	47,8 %	49,8 %	49,1 %

INDICATEUR : PART DES EFFECTIFS FEMININS PAR STATUT

Au 31/12 (Périmètre : Monde, CDI CDD)	% Couverture/ effectif	2017	2016	2015
% de femmes parmi les ETAM	100,0	58,0 %	55,1 %	59,0 %
% de femmes parmi les cadres	100,0	52,7 %	51,5 %	52,6 %
% de femmes parmi les journalistes	100,0	43,4 %	39,9 %	46,0 %
% de femmes total	100,0	52,2 %	50,2 %	50,9 %

INDICATEUR : PART DES EFFECTIFS FEMININS PAR NIVEAU HIERARCHIQUE

Au 31/12 (Périmètre : France, CDI CDD)	% Couverture/ effectif	2017	2016	2015
% de femmes dans l'ensemble du <i>management</i> (chefs de service adjoints C4 et +)	96,0	43,0 %	40,7 %	39,8 %
% femmes dans l'ensemble du <i>management</i> junior (chefs de service adjoints C4)	96,0	51,6 %	49,1 %	47,5 %
% de femmes dans l'ensemble du <i>management</i> senior (chefs de service C5 et +)	96,0	40,9 %	38,1 %	37,4 %
% de femmes dans le <i>top-management</i> (Comité <i>Management</i>)	96,0	35,3 %	34,5 %	30,6 %

INDICATEUR : NOMBRE D'EMBAUCHES FEMMES-HOMMES

Embauches (Périmètre : Monde CDI CDD)	% Couverture/ effectif	2017	2016	2015
Femmes	100,0	416	332	310
Hommes	100,0	245	253	225
TOTAL		661	585	535



INDICATEURS : SALAIRES FEMMES-HOMMES

Salaire brut moyen annuel des jeunes diplômés (en euros)* (Périmètre : France CDI)	% Couverture/ effectif	ETAM	Cadres	Journalistes
Femmes				
2017	96,0	23 340	35 800	-
2016	86,9	24 301	33 937	36 075
2015	97,0	19 500	35 100	-
Hommes				
2017	96,0	35 750	33 606	-
2016	86,9	22 250	35 385	31 980
2015	97,0	21 125	37 440	30 745

* Collaborateurs ayant entre 18 et 25 ans et moins d'un an d'ancienneté. À un même niveau de diplôme, les collaborateurs et les collaboratrices sont embauché(e)s au même salaire.

INDICATEUR : TAUX DE PROMOTION PARMIS LES FEMMES ET LES HOMMES

Taux de promotion* (Périmètre : France sans Newen, Bonzaï Digital et Play Two CDI)	% Couverture/ effectif	2017	2016	2015
Parmi les femmes	81,3	4,1 %	8,8 %	9,2 %
Parmi les hommes	81,3	4,2 %	6,6 %	7,9 %

* Avec et sans changement de catégorie professionnelle.

ACTIONS DE TF1 ENVERS LES SENIORS

Le groupe TF1 a conclu en 2009 un accord avec les organisations syndicales dans lequel il s'engageait à maintenir dans l'emploi 184 collaborateurs âgés de 55 ans et plus. Malgré une baisse des effectifs, cet engagement a été respecté chaque année.

À noter que les collaborateurs seniors peuvent solliciter un entretien professionnel de seconde partie de carrière et que nos tuteurs et parrains sont choisis, prioritairement, parmi les collaborateurs de plus de 45 ans.

7.1.9 DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

ENTRETIEN DE PERFORMANCE

Véritable outil de développement, cet entretien permet au collaborateur d'être acteur de la démarche d'évaluation et de fixation des objectifs avec son *manager* afin de définir un plan d'action de développement de compétence si besoin. Les collaborateurs sont évalués à partir d'un socle commun de 8 compétences stratégiques s'inscrivant dans la politique de transformation du Groupe en complément des compétences métiers qui leur sont propres.

Les 8 compétences stratégiques à évaluer pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe : Innovation – Business – Digital – Capacité d'adaptation – Collaboratif – Capacité d'apprentissage – Résilience – Capacité d'anticipation.

Pour la campagne d'évaluation 2016/2017, 80 % des collaborateurs ont complété leur autoévaluation avant d'adresser leur entretien à leur *manager*. 90 % des évaluations ont été réalisées par les *managers*.

ENTRETIEN DE CARRIERE

Au-delà de l'entretien de performance, chaque collaborateur bénéficie tous les deux ans d'un entretien de carrière ; celui-ci consiste en un échange spécifique entre le collaborateur et le *manager* sur le plan de développement du collaborateur et ses souhaits de carrière à moyen terme.

Le collaborateur a ainsi la possibilité d'exprimer ses souhaits relatifs aux leviers qu'il souhaite actionner pour développer ses compétences :

formation, bilan de compétences, participation à des groupes de travail, suivi de conférences... et ses attentes en matière d'accompagnement de la part de son *manager* ou d'experts.

L'entretien de carrière est aussi l'occasion pour le collaborateur de faire part de ses souhaits d'engagement personnel dans un « extrarôle » : tuteur, mentor...

DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE PROPOSE PAR L'UNIVERSITE

La formation professionnelle continue est portée par l'Université TF1. Cette structure propose à l'ensemble des collaborateurs(trices) des formats innovants en vue d'accompagner les enjeux stratégiques dans différents domaines :

- La transformation du Groupe ;
- L'acquisition des compétences métiers ;
- La formation au *management* ;
- Le développement des compétences inter-métiers ;
- Le respect des engagements RH et sociétaux du Groupe ;

Une attention particulière a été portée en 2017 à l'optimisation des coûts de formation, notamment *via* l'activation de dispositifs de financement par les OPCA et *via* le co-investissement collaborateurs avec leur CPF.

ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSFORMATION

LE PARCOURS CONNECT

L'université a co-construit avec les collaborateurs du Groupe ce parcours de 3 jours d'immersion et de collaboration, visant à les rendre acteurs de la transformation du Groupe. Ce parcours se décline pour les 4 familles de métiers depuis 2017 : Business, Contenus, Innovation-Digital et Information. Plus de 800 collaborateurs ont bénéficié en 2017 du parcours Connect. Avant fin 2018 chaque collaborateur en CDI aura été contacté par l'équipe de l'Université TF1 afin de se voir proposer de programmer sa session en lien avec son activité.

Chaque parcours est l'occasion pour les stagiaires d'assister à des conférences animées par des experts, de participer à des ateliers collaboratifs, de tester les fonctionnalités d'outils innovants et d'aller à la rencontre d'entrepreneurs afin :

- D'appréhender les dernières évolutions du monde connecté ;
- De saisir les opportunités des changements technologiques ;
- De se différencier en réinventant les modèles économiques ;
- D'augmenter les capacités organisationnelles d'innovation et de fonctionnement.

L'Université TF1 a obtenu en avril 2017 la certification de son parcours Connect, sous l'intitulé « Exercice d'une fonction d'anticipation et d'innovation » – certification de niveau II (Master 1). Ainsi, le programme Connect est éligible au CPF. Chaque collaborateur bénéficie en son nom propre de la certification et donc de la possibilité de l'inscrire dans son CV.

En vue d'inscrire la dynamique de ce parcours dans la durée et pour répondre aux attentes des collaborateurs qui l'ont déjà suivi, l'Université mène une réflexion pour imaginer la suite de ce parcours en 2018, Connect +.

LES MASTER CLASS

Chaque mois, l'Université propose à l'ensemble des collaborateurs une conférence pour décrypter les sujets liés à l'actualité des activités et des métiers du groupe TF1. Durant deux heures, à l'auditorium de la Tour, des experts internes et/ou externes partagent leurs expériences et leurs connaissances pour apporter les clés de compréhension sur une thématique précise et son application avec le quotidien des collaborateurs : business, digital, innovation, sujets sociétaux, tendances... En 2017, les Masterclass ont notamment porté sur les enjeux climatiques, la stratégie de marques du Groupe, la mixité facteur de performance, les réseaux sociaux, et le Cinéma à TF1.

L'ACQUISITION DES COMPETENCES METIERS

L'université met en œuvre des formations sur mesure dans tout type de métier, pour permettre l'acquisition d'outils et compétences nécessaires à la réalisation des missions des collaborateurs.

Quelques exemples de formations métier :

- formations d'adaptation aux outils et applications métiers : Dalet, Adobe... En 2018, le système d'information et de fabrication de l'Information de TF1 sera entièrement renouvelé et nécessitera la mise en œuvre d'un plan de formation ambitieux pour les équipes techniques et rédactionnelles ;
- digital fabrik : ce programme de formation à la culture digitale et à ses enjeux permet d'intégrer le digital à un discours commercial et

marketing et d'être plus créatif et innovant dans ce domaine. Il vise également à avoir une vision synthétique de l'évolution du digital, des nouvelles technologies et des nouveaux modes de consommation, permet de maîtriser l'utilisation des leviers de communication digitaux. Il se découpe en modules de e-learning, de présentiels et cas tutorés. Le parcours se termine par une épreuve de certification ;

- formation longue au métier de journaliste reporter d'images : en partenariat avec une école de journalisme reconnue par la profession, cette formation certifiée RNCP permet à des techniciens de Reportage de se former au métier de Journaliste Reportage d'images ;
- formation « postures paradoxales » pour les équipes commerciales : cet atelier permet d'accompagner les équipes dans leur posture communicationnelle dans des contextes de conjoncture défavorable.

LA FORMATION AU MANAGEMENT

Un programme spécifique de formation au *management* a été conçu pour accompagner la prise de responsabilités des nouveaux *managers* : Passeport Managers up. Il se déroule en 6 rendez-vous en groupe de formation, 5 rendez-vous de coaching individuel, 4 jours de formation répartis sur 8 mois avec un rendez-vous de coaching individuel autour de deux grandes thématiques : les fondamentaux du *management* et l'accompagnement au changement.

Deux sessions de formation « Leadership au féminin » ont réuni 14 collaboratrices du Groupe en 2017.

Des séminaires de l'Institut du Management Bouygues sont proposés aux membres COMGT. Ils portent sur les valeurs et engagements du Groupe : Les Chemins du Respect, Développement des valeurs, Développement Durable...

En 2018, de nouveaux programmes de formations au *management* seront déployés pour accompagner les *managers* dans la transformation et les changements liés à la gestion de projets transverses, aux nouvelles postures managériales ou aux nouvelles méthodes d'animation d'équipe.

LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES INTER-METIERS

L'université construit des programmes visant à développer de nouvelles compétences inter-métiers : outils collaboratifs, langues, développement personnel.

Pour exemple, un cursus certifiant en anglais a été créé sur mesure pour les collaborateurs du Groupe. Éligible au CPF, celui-ci permet au collaborateur de bénéficier de 100 heures de formation d'anglais sous différents formats d'apprentissage : présentiel et e-learning. Le programme se termine par le passage du Bulats.

D'autres programmes sont mis en œuvre, tels que des ateliers sur les outils collaboratifs, afin de permettre à tous les collaborateurs de s'approprier l'utilisation des outils déployés dans le Groupe pour favoriser la culture collaborative indispensable à la mise en œuvre de la transformation.

À compter de février 2018, l'Université TF1 mettra à disposition de tous les collaborateurs, sur son site Intranet, une plate-forme de e-learning, l'académie digitale, pour répondre au besoin d'accoutumance au numérique ; cette offre est déployée dans l'ensemble du groupe Bouygues et permettra à chaque collaborateur d'organiser en toute liberté la progression pédagogique de l'apprentissage qu'il souhaite.



INDICATEURS : FORMATION CONTINUE, DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

(Périmètre : France sans Newen, Bonzaï Digital et Play Two CDI)	% Couverture/ effectif		2017	2016	2015
	81,3	Nombre	1 266	1 870	1 719
Nombre et % de collaborateurs CDI ayant bénéficié de formation	81,3	%	54,3	77,2	68,2
% de la masse salariale consacrée à la formation	81,3	%	3,3	2,9	2,8
Volume d'heures de formation tous dispositifs	81,3	Nombre	49 283	39 821	46 479
<i>dont nombre d'heures en formation interne*</i>	<i>81,3</i>	<i>Nombre</i>	<i>1 580</i>	<i>9 011</i>	-
Moyenne d'heures de formation par CDI actif*	81,3		21,14	16,4	-

* Nouveaux indicateurs 2016 pas d'antériorité.

INDICATEUR : FORMATION DES NON-PERMANENTS

(Périmètre : France sans Newen, Bonzaï Digital et Play Two, intermittents)	2017	2016	2015
Collaborateurs non permanents formés	61	598	-

À noter le nombre très conséquent de collaborateurs non permanents formés en 2016. La baisse significative de ce chiffre en 2017 s'explique par deux raisons principales :

- Le passage de LCI en 2016 sur la TNT en clair s'est accompagné du renouvellement de l'outil technique de fabrication. Les pigistes, intermittents et collaborateurs en CDD de LCI ont alors été formés à ce nouvel outil (près de 300 formations) ; aucun projet de cette nature, pouvant concerner des collaborateurs non permanents, n'est intervenu en 2017 ;
- En 2016, la participation aux *Masterclass* était comptabilisée comme action de formation (130 participations pour les non permanents), ce qui n'est plus le cas en 2017.

MOBILITE ET GESTION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

L'Université poursuit l'accompagnement de la politique de mobilité du Groupe en proposant une formation : « impulser son développement professionnel ».

En 2018, l'Université s'attachera à développer des cursus d'accompagnement d'évolution ou de changement de métiers, notamment pour les métiers identifiés comme sensibles dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

COMMUNICATION INTERNE

Afin d'assurer auprès des collaborateurs la diffusion d'informations concernant le groupe TF1 et ses évolutions, la Direction générale adjointe des Relations Humaines et RSE s'appuie sur l'équipe de la Communication Interne et ses différents canaux de diffusion.

Un portail Intranet répond quotidiennement aux besoins d'information des collaborateurs :

- sur le Groupe et les activités et métiers, à travers une cinquantaine de publication par mois (articles, communiqué de presse, interview vidéos exclusives, diaporama) ;

- sur la vie de l'entreprise (audiences, bourses, météo, bandes annonces, projets transverses, focus équipes et collaborateurs activités, offres, avantages, pratiques...).

Ce portail est aussi relié au portail RH de l'entreprise destiné à accompagner les collaborateurs et *managers* dans leurs activités et parcours professionnels (formation, congés, entretien de performance...) ainsi qu'au site de l'Université TF1 (parcours de formation et *Masterclass*) et aux réseaux conversationnels des groupes TF1 et Bouygues.

Un canal de diffusion vidéo interne disponible sur TV et PC propose chaque jour une boucle vidéo et photo en lien avec les contenus éditoriaux.

Par ailleurs, un premier espace dédié aux échanges autour d'expositions, de démonstrations, d'animations, créé en juin 2015, a été enrichi fin 2017 d'un second lieu dans un autre hall d'entrée du site de Boulogne.

Enfin, l'organisation ponctuelle de conventions et de séminaires réunissant les collaborateurs d'une filière métier ou d'une filiale, ainsi que la réunion des 150 principaux dirigeants du Groupe à l'issue de chaque Conseil d'Administration trimestriel, permettent de partager et communiquer sur les évolutions, les enjeux et la stratégie de tout ou partie du Groupe. Un document reprenant les éléments clés de ce Comité *Management* est adressé dès le lendemain à tous ses membres.

Tout en poursuivant les actions de communication autour de l'enjeu *OneTransfo* (informer, expliquer et engager les collaborateurs), la Direction de la communication interne a mis en place des plans autour des nouveaux grands projets qui s'inscrivent dans le cadre de la transformation du Groupe, et notamment autour de l'organisation du travail. Le Groupe franchit une étape dans la nécessaire adaptation de ses modes de travail à l'ère digitale. Le « travailler autrement » a conduit à repenser notamment les espaces de vie au travail (projet TF1 by Nextdoor) ou à signer, fin 2017, un accord sur le télétravail.

7.1.10 ATTRACTION ET RETENTION DES TALENTS

SERVICE RECRUTEMENT AGILE

La création d'un service recrutement centralisé depuis janvier 2016 (4 personnes dédiées aux recrutements et à la mobilité) a permis de mieux identifier, attirer et intégrer les talents en répondant efficacement aux besoins de l'entreprise, et d'introduire de nouvelles pratiques de sourcing : réseaux sociaux, recrutement par approche directe. Ce travail stratégique est fait en étroite relation avec les RH métiers, les opérationnels et la marque employeur.

LA TALENT FACTORY

Par ailleurs, les stagiaires et alternants du Groupe font l'objet d'un suivi particulier par leur tuteur et leur RH au cours et à la fin de mission au sein du Groupe.

Les étudiants identifiés comme particulièrement compétents et correspondants aux valeurs et exigences de l'entreprise, font l'objet d'un suivi particulier via le dispositif « Talent Factory ». Il s'agit de les suivre après leur sortie de l'entreprise (par leur *manager*, la DDT, LinkedIn...), de leur donner des nouvelles et de les inviter régulièrement à des événements TF1.

DES PROGRAMMES DEDIES

Par ailleurs, une politique « Talents » est en cours d'élaboration. Elle distingue, les experts, les Hauts Potentiels juniors, les Hauts Potentiels et les *Key people*. Un programme de suivi, et de développement va être mis en place pour chacune de ces catégories.

INDICATEURS : POURCENTAGE DE COLLABORATEURS AYANT BENEFICIE D'UN ENTRETIEN ANNUEL

(Périmètre : France sans Newen, Bonzai Digital et Plau Two CDI)	% Couverture/ effectif	2017	2016	2015
% de collaborateurs ayant bénéficié d'un entretien annuel	81,3	90,8 %	84,6 %	79,9 %

La rémunération des 400 principaux *managers* du groupe TF1 inclut une part variable sur objectifs quantitatifs et qualitatifs dont l'atteinte est évaluée au cours de l'entretien annuel.

professionnel, d'élargissement d'horizon et d'enrichissement des compétences dans des parcours carrières diversifiés.

MOBILITE INTERNE

TF1 est un groupe très diversifié de par la nature de ses activités et de ses profils d'emploi, avec plus de 250 métiers dans le Groupe.

Le Groupe accompagne les collaborateurs dans leur développement professionnel pour leur permettre une mobilité interne en leur donnant les outils nécessaires, grâce notamment à des ateliers de développement professionnel (apprendre à présenter un CV, préparer un entretien ou bien encore se servir efficacement des réseaux professionnels comme LinkedIn).

TF1 doit par ailleurs doit d'adapter à une concurrence nouvelle. Dans ce contexte de transformation, la mobilité est une vraie valeur ajoutée pour le Groupe comme pour les collaborateurs. Elle permet à l'entreprise de rester réactive, de faire évoluer les organisations, de répondre à l'évolution des métiers et au développement de nouvelles activités. Pour les collaborateurs, la mobilité est source de développement personnel et

La mobilité interne est le premier réflexe dans les démarches de recrutement et est encadrée : la Charte de la Mobilité a été modernisée, elle est en ligne sur l'Intranet du Groupe afin de partager des règles de fonctionnement claires garantissant une égalité de traitement. Les Responsables RH en sont les garants.

Plus d'une centaine de mobilités internes ont été réalisées en 2017.

INDICATEUR : TAUX DE MOBILITE INTERNE PARMIS LES RECRUTEMENTS

(Périmètre France sans Newen, Bonzai Digital et Play Two, CDI) (Nombre des mobilités intra-Groupe TF1 + nombre d'arrivées en provenance du groupe Bouygues)/(nombre de recrutements externes CDI + nombre des mobilités intra-groupe TF1 + nombre d'arrivées en provenance du groupe Bouygues)	% Couverture CA	2017	2016	2015
Taux de mobilité interne parmi les recrutements (en %)	81,3	41,6 %	58,4 %	72,4 %

ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

Le soutien des collaborateurs aux initiatives solidaires du Groupe est essentiel. Chaque année, 24 *managers* sont mobilisés pour parrainer un jeune de la Fondation d'entreprise TF1, être à son écoute et le faire bénéficier de son expérience et de son réseau. D'autres *managers* se sont portés volontaires pour *mentorer* de jeunes collaboratrices du Groupe ou d'entreprises partenaires.

Membre fondateur de Stop-illettrisme, une association inter-entreprises qui lutte contre l'illettrisme, le groupe TF1 est engagé sur cette thématique depuis 2013. 41 collaborateurs du Groupe ont accompagné 14 salariés de la société de prestations Samsic en 2017.

En 2018 un plan d'engagement des collaborateurs lié à la démarche TF1 Initiatives sera lancé, avec des propositions de tutorat de jeunes de l'association Sport Dans la Ville, de soutien de start-up à impact positif, ou d'opérations solidaires collectives.



7.1.11 RELATION AVEC LES ECOLES, ACCUEIL DES STAGIAIRES ET DES ALTERNANTS

Conformément à la politique volontaire du groupe TF1 en matière d'accompagnement des jeunes par le biais de la transmission des savoirs et des expériences, l'alternance et les stages ont une part importante dans les organisations.

Véritable source de partage entre les nouvelles générations et les collaborateurs plus expérimentés, cette démarche est soutenue par des formations de tuteurs visant à professionnaliser ces accompagnements.

L'utilisation des nouveaux usages digitaux de cette génération et le regard neuf qu'ils portent sur nos activités permettent également un échange enrichi bénéfique au développement du Groupe.

La politique de rémunération des stagiaires alternants est favorable et complétée par des opportunités de postes diversifiées, ce qui permet d'attirer des jeunes talents issus de différents cursus scolaires.

Ainsi, la grille de rémunération des stagiaires évolue en fonction du niveau scolaire de l'étudiant et est nettement supérieure au minimum légal.

Cette politique ambitieuse tant vis-à-vis des alternants que des stagiaires répond à une volonté de contribuer à la formation des jeunes, d'identifier de nouveaux talents et d'accueillir des jeunes générations au sein de l'Entreprise.

C'est dans cet objectif que le groupe TF1 a su développer des partenariats qualitatifs avec de grandes écoles telles que l'ESSEC (Chaire Digital & Media de l'ESSEC en partenariat avec Orange et la Société Générale, séminaires, interventions lors des cours, travaux de recherches), l'EDHEC (programme EXPLORA), CentraleSupélec (rencontres métiers), Epitech (incubation de start-up).

Enfin, TF1 est partenaire de l'École de la Cité du Cinéma et de La Chance aux Concours.

INDICATEUR : NOMBRE DE STAGIAIRES CONVENTION ECOLE

(Périmètre : France sans Newen, Bonzaï Digital et Play Two stagiaires)	% Couverture/ effectif	2017	2016	2015
Stagiaires convention école	81,3	206	307	466

7.1.12 CADRE SOCIAL

ALLOCATION GARDE D'ENFANT ET BERCEAUX

Pour faciliter l'organisation de la garde d'enfant, une subvention de 8 euros par jour est octroyée aux collaborateurs dont les enfants de moins de 4 ans sont gardés en crèche, par une assistante maternelle ou par un emploi à domicile.

Ce montant est limité à 1 830 euros par an. Les Comités d'Entreprise sont en charge de la gestion de l'allocation garde d'enfant.

À partir de 2018, les collaborateurs pourront accéder à des berceaux dans un réseau de crèches inter-entreprises ainsi qu'à des dispositifs d'accueil occasionnel et d'urgence.

L'ACTION LOGEMENT

Le groupe TF1 cotise à l'Action logement dont tous les organismes ont fusionné au 1^{er} janvier 2017.

Dans le cadre de ce dispositif, les salariés du groupe TF1 ont bénéficié pour l'année 2017 de différentes aides : 20 salariés ont obtenu un logement. 13 prêts « accession », 10 *Loca-Pass*, 0 *Mobili-Pass*, 0 *Pass-Assistance* et 5 prêts travaux ont été octroyés. 24 salariés ont pu

bénéficier du dispositif *Mobili-Jeune* et 153 salariés ont été conseillés par les organismes dans le cadre d'un projet immobilier. En 2017, le nombre total de salariés du groupe TF1 concernés par les dispositifs de l'action logement s'élève à 225.

Enfin, un représentant des organismes de l'action logement effectue régulièrement une permanence dans les locaux afin d'aider les collaborateurs dans leurs démarches et les conseiller sur le financement de leur projet immobilier. En 2017, 4 permanences ont eu lieu.

ESPACE FORME

TF1 s'attache également à offrir à ses salariés un cadre de vie agréable en leur mettant à disposition une salle de sport, l'Espace Forme, à un tarif préférentiel de 20 euros par mois pour un abonnement d'un an.

Les 8 professeurs de sport sont à la disposition des salariés du lundi au vendredi. En plus des 25 cours collectifs, l'Espace Forme dispose d'un parc de 24 postes de cardio-training (tapis, vélos, etc.), 11 postes de travail pour la musculation et de 2 hammams.



ASSISTANTE SOCIALE

Une permanence hebdomadaire est tenue par l'assistante sociale sur le site de TF1 pour informer les collaborateurs de leurs droits et des différentes aides dont ils peuvent bénéficier. Elle peut également les accompagner lors de certaines démarches, les conseiller et les orienter vers les organismes ou administrations capables de prendre en charge leur demande.

Ses domaines d'intervention sont multiples : aide à l'accès et au maintien dans le logement, budget familial, médiation de dettes, éducation, relations familiales (médiation familiale), prévention de risques psycho-sociaux (médiation professionnelle), santé (dont dépendance et santé mentale), prise en charge lors de maladie longue, invalidité, incapacité de travail, rôle d'alerte sur des difficultés sociales repérées. Tenue au secret professionnel, son rôle est d'apporter des réponses concrètes ou des solutions aux difficultés auxquelles les collaborateurs pourraient avoir à faire face.

ASSOCIATION SPORTIVE

Dans le cadre de l'association sportive de TF1, l'entreprise propose aux salariés la pratique de sports dans de multiples domaines. En 2017, l'association compte 19 sections avec 350 adhérents. Des tarifs préférentiels pour des abonnements à des clubs de sport (Forest Hill, Club Med Gym) sont également proposés.

ASSISTANCE FRAIS DE SANTE

Pour conseiller les salariés dans leur démarche à caractère médical ou les aider à percevoir leurs remboursements de complémentaire santé, une permanence est organisée chaque semaine dans l'entreprise par le gestionnaire du régime frais de santé.

En 2018, le groupe TF1 continuera à rechercher les meilleures solutions pour accompagner les salariés dans leur quotidien. À partir du 1^{er} juillet 2018, Siaci-Saint-Honoré assurera la gestion des remboursements des frais de santé.

C'EVIDENTIA

Le groupe TF1 a renouvelé son partenariat et propose, à l'ensemble des collaborateurs, les services d'un opticien au siège de TF1. Les permanences ont lieu le lundi et le jeudi.





7.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

7.2.1 POLITIQUE GENERALE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

PRISE EN COMPTE DES RISQUES ET POLITIQUE GENERALE

L'activité de TF1 n'est pas sujette aux risques environnementaux liés au changement climatique y compris en cas de renchérissement brutal de l'énergie ou de taxation du carbone émis. Seule la situation du siège de TF1 en bordure de Seine a nécessité la mise en place d'un plan de prévention des inondations en cas de crue. Ce dispositif est décrit dans la partie Risques Industriels et Environnementaux du chapitre « Facteurs de risques » du présent document. La nature des activités du Groupe dans les sièges sociaux ne fait non plus courir de risques à la biodiversité, ni à la qualité de l'eau et des sols.

L'empreinte écologique directe de l'activité des médias est équivalente à celle du secteur tertiaire sous l'angle des émissions de gaz à effet de serre : le secteur est générateur de transports, d'achats de matériels électroniques et de consommations électriques.

Les entreprises du secteur des médias sont par ailleurs redevables à leurs parties prenantes d'une certaine exemplarité. C'est la raison pour laquelle le groupe TF1 s'est doublement engagé : d'une part dans la démarche « Ecoprod », qui s'efforce d'introduire l'écoconception dans les productions audiovisuelles et d'autre part, dans la gestion de ses processus internes.

Le Groupe mène une politique volontariste dans l'ensemble de son parc immobilier et dans tous les domaines dont il a la maîtrise : les consommations de fluides (particulièrement l'énergie électrique), les matières premières (papier) et la gestion des déchets font l'objet de plans d'actions et d'amélioration continue, toujours menés au-delà des exigences légales. La restauration collective, enjeu environnemental mais aussi de sensibilisation des collaborateurs, fait l'objet d'un plan d'actions mené en étroite collaboration avec le prestataire de restauration. L'externalisation des services généraux réalisée en juin 2017 n'a pas fait fléchir ces exigences, intégrées dans le cahier des charges de la prestation de Facility Management.

Au Département des Reportages, comme dans les services qui gèrent les installations fixes, les dispositifs techniques intègrent de plus en plus la consommation d'énergie et la gestion des déchets en amont des projets d'ingénierie.

En octobre 2015, le Groupe a signé la Charte Action Climat de la Ville de Paris.

L'impact environnemental d'un groupe média est également indirect : il passe par sa capacité à sensibiliser le public à cet enjeu. Les différentes antennes et sites Internet du Groupe sensibilisent tout au long de l'année les téléspectateurs au respect de l'environnement dans de nombreux programmes : bulletins météorologiques, sujets des journaux télévisés, émissions sur la chaîne thématique Ushuaïa TV, campagnes de sensibilisation à destination des enfants, etc. L'émission *Ushuaïa Nature*, d'abord diffusée sur TF1 puis sur Ushuaïa TV a fêté ses trente ans en septembre 2017.

SERVICES INTERNES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Direction des Affaires Générales et de la Sécurité avec le prestataire BYES est en charge de l'ensemble des plans de maîtrise des consommations et de la gestion des déchets. Un équivalent temps plein est affecté au suivi de l'ensemble des plans d'actions, notamment à la gestion des déchets, à la collecte des indicateurs, à la poursuite du dossier de labellisation HQE Exploitation, à la mise à jour du Système de *Management* de l'Énergie (SME) et à la démarche de labellisation ISO 50 001.

DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION ENTREPRISES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

VERS LA CERTIFICATION ISO 50001 - OBJECTIF 1^{ER} SEMESTRE 2018

En 2015, le Groupe a lancé une démarche de certification ISO 50001 qui devait aboutir en début d'année 2016. Cette démarche a été reportée, faute de disponibilité des équipes de la Direction des Affaires Générales et de la Sécurité en 2016, mais l'obligation réglementaire qui s'applique à TF1 a été remplie par la réalisation d'un audit énergétique couvrant l'immeuble La Tour (85 % de la facture globale du SIRET) et terminé le 9 mai 2016.

La certification ISO 50001 comprendra la mise en place d'un SME impliquant l'ensemble des acteurs du Groupe (Direction des Achats Groupe, Direction des Systèmes d'information, Direction Technique, prestataires de maintenance, d'entretien et de restauration). Elle permettra à la Direction de se doter d'une organisation et d'un outil plus précis pour poursuivre son objectif de réduction d'empreinte environnementale. Le SME est en cours de définition avec le concours de la société ELAN, de nombreux contacts ont été pris avec l'AFNOR, organisme de certification. Une coordination est organisée avec la Direction RSE.

AUTRES THEMES

Au-delà des obligations légales, TF1 fait expertiser la qualité de l'air (empoussièrement, hygrométrie) et de l'eau (machines à café, fontaines à eau) 5 ou 6 fois par an. TF1 fait effectuer par Socotec et Veritas des contrôles sur l'ensemble de ses installations (tours aéro-réfrigérantes notamment).

TF1, et désormais son prestataire Bouygues Energie et Services, travaillent sur les thèmes environnementaux avec des prestataires certifiés (ISO 9001 et/ou 14001 pour la gestion des déchets, la maintenance du système électrique, l'achat du mobilier, etc.). De plus, dans le cadre de la mise en place de sa prestation de Facility Management, Bouygues Énergies & Services a renégocié l'ensemble des contrats de prestation en valorisant, lors des appels d'offres, les démarches RSE de chacun des prestataires.

ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIES

Les collaborateurs sont régulièrement sensibilisés au sujet du développement durable par des rubriques sur le site Intranet et lors d'événements dédiés. Une master class « Climat, Comprendre et Agir » a été organisée pour les collaborateurs en février 2017, captée et mise à disposition sur l'Intranet.

Chaque année, deux *managers* de TF1 suivent le séminaire « IMB – Responsabilité Sociale et Environnementale » organisé par le groupe Bouygues et régulièrement enrichi de nouvelles visions sur le développement durable et la stratégie du Groupe.

DEPENSES ENGAGEES POUR PREVENIR LES CONSÉQUENCES DE L'ACTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT – EMPREINTE ECOLOGIQUE DES PRODUCTIONS

Le secteur audiovisuel émet environ 1 million de tonnes équivalent CO₂ dans l'atmosphère chaque année, dont environ le quart est directement lié aux tournages, selon l'étude sur les chiffres clés de la filière réalisée en France en 2011 et disponible sur www.ecoprod.com⁽¹⁾. Pour réduire cette empreinte, TF1 a lancé en 2009 la démarche Ecoprod, avec l'ADEME, AUDIENS, la Commission du Film d'Île-de-France, le Centre National du Cinéma et de l'image animée, le pôle Médias du Grand Paris et France Télévisions.

Le collectif Ecoprod a créé un centre de ressources à consulter sur www.ecoprod.com. Les outils sont mis gracieusement à disposition des professionnels du secteur et régulièrement présentés par le biais d'événements ou de partenariats avec les médias spécialisés.

Le site comprend des fiches de bonnes pratiques par métier, un calculateur d'empreinte carbone dédié aux productions audiovisuelles (Carbon'Clap), un guide de l'éco production et des témoignages à destination des producteurs et des autres professionnels du secteur.

Les activités de TF1 ne donnent pas lieu à l'établissement de provisions liées à la réduction des risques pour l'environnement ou à la mise en place d'une organisation pour faire face aux accidents de pollution au-delà des établissements de la société.

MESURES PRISES POUR ASSURER LA CONFORMITE DE L'ACTIVITE AUX DISPOSITIONS LEGISLATIVES

TF1 poursuit sa veille réglementaire au niveau de ses installations techniques, classées ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Les installations relevant de cette réglementation sont définies dans une nomenclature qui, en fonction de l'activité produite, de son importance et du niveau de gravité des dangers ou nuisances qu'elles présentent, sont soumises soit à autorisation soit à déclaration. TF1 possède plusieurs installations soumises à la réglementation ICPE, notamment les groupes électrogènes, les unités de production de froid et les tours de refroidissement. Toutes ces installations sont en conformité avec la réglementation des ICPE et ne génèrent aucune nuisance. Un contrôle drastique est opéré par les équipes de maintenance de TF1. Les contrôles sanitaires obligatoires font l'objet d'un rapport annuel soumis aux autorités préfectorales.

7.2.2 PARAMETRES DU REPORTING ENVIRONNEMENTAL

Période considérée : 01/10/2016 au 30/09/2017

Périmètre des indicateurs : uniquement les sociétés hébergées dans les immeubles du Siège « Tour » et « Atrium » de Boulogne-Billancourt qui hébergent 77,60 % des collaborateurs du Groupe et représentent 82,6 % du chiffre d'affaires du Groupe au 30 septembre 2017.

Toutes les autres activités (Téléshopping, TMC, Ouest Info, Newen) sont dans des bureaux d'immeubles partagés, avec de faibles surfaces pour lesquelles nous n'avons ni les données, ni des moyens d'action significatifs.

METHODE DE RELEVÉ DES INDICATEURS

Les mesures et les objectifs définis s'appliquent à l'intérieur du périmètre défini ci-dessus et selon les modalités suivantes :

- les données de consommation d'eau et de vapeur sont issues du relevé des compteurs ;
- les données de consommation d'électricité sont issues des factures et corroborées par la lecture des télé-relevés obtenus sur le site Internet de EDF au travers d'un contrat de suivi des courbes de charges (TCC) ;

- les déchets tels qu'encombrants (bennes), papiers compactés, déchets alimentaires, déchets d'emballage humides, verre, huiles usagées, piles ou accumulateurs, consommables d'impression, déchets électroniques, sont pesés par l'entreprise à laquelle le Groupe a confié la prestation de gestion et suivi des déchets (GDA, filiale du groupe SAMSIC). Un registre des déchets est tenu à jour et des bordereaux de Suivi des Déchets sont délivrés conformément à la réglementation en vigueur. La facturation est effectuée au poids ;
- les fluides frigorigènes sont mesurés à partir des factures des prestataires en charge de la maintenance de la climatisation ;
- les consommations de fuel pour les groupes électrogènes sont calculées par delta entre la quantité de fuel présente dans les deux cuves au début de la période et à la fin de la période, en tenant compte des éventuels remplissages intermédiaires ;
- les carburants consommés sont issus des relevés fournis par la société Total et liés à utilisation de la carte professionnelle pour les pleins d'essence.

(1) Périmètre de l'étude : activités de production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision, enregistrements sonores et édition musicale, programmations de télévision et télédiffusion, soient les entreprises de codes de nomenclature d'activités française 59 et 60.

7.2.3 POLLUTIONS ET NUISANCES

PREVENTION ET REPARATION DES REJETS

TF1, de par l'activité de ses sièges sociaux ne rejette pas d'effluents dans l'eau ou le sol.

Dans les cahiers des charges rédigés lors de la sélection de nos prestataires d'entretien, le Groupe leur demande de faire état de leur politique de réduction de l'utilisation de produits nocifs pour l'environnement.

Le partenaire d'entretien SAMSIC a mis en œuvre une solution de fabrication d'un produit détergeant et d'un désinfectant pour le nettoyage des surfaces, à partir d'eau douce et de sel en utilisant le procédé d'électrolyse de l'eau.

Conformément à la réglementation, les eaux usées des restaurants sont filtrées par un bac à graisses vidé régulièrement par la société PFD. De même, les eaux de ruissellement des parkings sont dirigées vers un bac de rétention des eaux chargées d'hydrocarbures, vidé par la société PFD.

PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPECIFIQUE A L'ACTIVITE

NUISANCES SONORES ET OLFACTIVES

Les fournisseurs (de groupes froid, de tours aéro-réfrigérantes, de centrales de traitement d'air, de groupes électrogènes) sont évalués sur les performances de leurs produits en termes de nuisances sonores. Un acousticien est sollicité occasionnellement pour confirmer la qualité de ces produits. Afin de mesurer les nuisances potentielles sonores sur ses collaborateurs, le Groupe fait également intervenir un cabinet d'acoustique lors de travaux dans ses locaux. Les résultats sont présentés aux CHSCT.

Dans le cadre de la rénovation des groupes électrogènes du siège, un système (Venturi) a été installé sur les échappements des groupes pour améliorer le mélange de l'air et ainsi diminuer l'impact olfactif des gaz d'échappement.

EFFET DES ONDES SUR LA SANTE

Concernant les antennes d'émission sur le toit du bâtiment principal de TF1 à Boulogne-Billancourt, les mesures effectuées en 2007 et communiquées au CHSCT ont montré qu'il n'y a pas de dépassement des limites autorisées dans le périmètre de circulation prévu autour de l'Antenne. Cette circulation est réservée à un petit nombre de techniciens et respecte une zone de sécurité balisée, à l'intérieur de laquelle la circulation est interdite. Les consignes concernant les matériels de réception/diffusion qui équipent les cars SNG (*Satellite News Gathering*) sont remises à jour régulièrement.

Concernant les antennes mobiles (véhicules émetteurs antennes aérotransportables), des mesures ont également été réalisées par Apave qui n'a décelé aucune anomalie. L'usage de ces émetteurs comprend des mesures de sécurité pendant leur installation par l'opérateur et le balisage d'un périmètre de sécurité de 1,5 mètre autour des appareils posés au sol.

Concernant le dispositif de transmission 4G utilisé lors des opérations de reportage, les mesures faites par le laboratoire EMITECH montrent que les Débits d'Absorption Spécifique ou DAS sont largement respectés. Le DAS maximum pour la tête et le tronc ne doit pas dépasser 2 W/kg et le DAS mesuré par le laboratoire EMITECH est de 0,795 W/kg. Les consignes d'utilisation sont affichées à la logistique reportage et fournies au service Reportage.

Le service médical reste très vigilant et étudie chaque système émetteur des ondes qui entre en exploitation.

Chaque nouvelle installation, comme ce fut le cas lors du déploiement d'un réseau WIFI, fait l'objet de mesures par APAVE, laboratoire agréé. En 2015, une série de vérifications des puissances rayonnées par les équipements WIFI a été effectuée dans les espaces occupés par les équipes de e-TF1, les résultats ont été transmis au CHSCT.

En 2017, le matériel de transmission mobile AVIWEST DMNG PRO utilisé de plus en plus fréquemment par les équipes de reportage a fait l'objet de nouvelles mesures des champs électromagnétiques émis. Les mesures faites dans les conditions réelles de travail montrent des niveaux de champs inférieurs aux valeurs limites d'expositions (VLE) de référence et les risques pour les travailleurs dus aux champs électromagnétiques sont faibles. Le nouveau rapport est disponible au service de santé et peut être consulté. Il a été présenté au CHSCT de TF1 et LCI.

TF1 contrôle les colis et plis reçus au moyen d'un appareil à rayon X, conformément à la réglementation cet équipement a été soumis à l'autorisation de l'Autorité de Sécurité Nucléaire, deux responsables ont été formés et nommés en tant que Personne Compétente en Radioprotection, afin de vérifier et faire maintenir l'équipement en conformité avec la réglementation applicable. Un rapport annuel est présenté au CHSCT.

7.2.4 ECONOMIE CIRCULAIRE

MESURES DE PREVENTION, DE RECYCLAGE, D'AUTRES FORMES DE VALORISATION ET D'ELIMINATION DES DECHETS

Les principales activités générant des déchets sont en premier lieu la restauration (déchets d'emballage, déchets alimentaires), l'activité de bureau avec les papiers et autres fournitures de bureaux, les travaux de modification et de maintenance entrepris dans le bâtiment sur les corps d'états architecturaux et techniques, les activités informatiques et audiovisuelles (déchets électroniques).

Le poids global des déchets est stable en 2017.

Les principaux déchets sont :

- Les déchets organiques alimentaires avec 194 tonnes sont en hausse, notamment avec l'intégration des marcs de café et l'utilisation plus importante de produits frais et Bio dans les RIE, ils sont à 100 % valorisés par la méthanisation et l'amendement de terres agricoles ;
- Les DIB (déchets industriels banals), avec 186 tonnes collectées qui font l'objet d'un tri aval et sont revalorisés à 76 % ;
- Les « encombrants bennes » avec 142 tonnes, parmi lesquels les matériaux valorisables sont triés (bois, cartons, métaux ferreux et non ferreux, gravats), puis envoyés vers filières de recyclage spécifique, soit 52 % de la collecte ;
- Un vaste plan de réaménagement des locaux a démarré en août 2017, pour passer d'installations classiques vers le Flex office. De ce fait de très nombreux déménagements et travaux ont eu lieu. Une action de revalorisation de l'ancien mobilier est en cours avec le prestataire VALDELIA (éco-organisme en charge de l'organisation de la filière de recyclage du mobilier professionnel) afin d'être planifiée début décembre 2017.

Exemple de mesures de prévention :

- Les prestataires de TF1 sont sensibilisés au problème des déchets par l'introduction de critères dans les appels d'offres et les contrats et par des actions communes menées dans le cadre de la prestation. Ils n'utilisent pas de lingettes pour le ménage, ni de produits non biodégradables ;

- Pour les déménagements l'utilisation de cartons jetables a été abandonnée et remplacée par l'utilisation de boîtes de déménagements réutilisables 30 fois, réduisant ainsi les déchets cartons (10 000 cartons achetés et jetés annuellement remplacés par 1 000 boîtes réutilisables) ;
- Pour la réduction des déchets de papier : dispositif de dématérialisation des supports (notes de frais, entretien individuel annuel), réduction des papiers, encre, déchets et DVD (1 000 DVD par an) ; mise en place d'une politique d'impression volontariste, impression en couleur avec un code pin, impression par défaut recto verso ; mise en place d'un outil d'analyse des impressions (Watch doc) ; diminution importante des imprimantes « locales » ;
- Mise en place du Tri sélectif avec apports volontaires lors de chacun des réaménagements des étages Nexdoor et objectif de déploiement dans l'ensemble des étages courant 2018 ;
- Opération de cleaning des bureaux systématisée lors de chaque déménagement de collaborateur ;
- Handicap Prévention : récupération des bouchons en plastiques afin de financer des fauteuils pour les personnes handicapées ;
- Recyclages des huiles des RIE en bioéthanol via la société « Allo les huiles » ;
- Projet 2018 de réemploi des piles : mise à disposition des collaborateurs dans des conteneurs, de piles utilisées partiellement lors des tournages techniques.

Les déchets sont triés et recyclés ou valorisés par incinération (avec récupération d'énergie) pour les autres.

INDICATEUR : QUANTITÉ DE DECHETS COLLECTES

Site	% Couverture CA	Du 01/10/2016 au 30/09/2017	Du 01/10/2015 au 30/09/2016	Du 01/10/2014 au 30/09/2015
TOTAL DES DECHETS (en tonnes)		796	785	546
Total des déchets recyclés (en tonnes)	82,6	458 (58 %)	514 (65 %)	354 (65 %)
HUILES (en litres, recyclées à 100 % en bio éthanol)		208	-	-





ACTIONS CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les plats sont grammés contractuellement par le prestataire de Restauration (SODEXO) la deuxième portion de pain est payante, réduisant ainsi naturellement le gaspillage. A la dépose plateau, des corbeilles de récupération de condiments en sachets non utilisés ont été mises en place pour leur recyclage.

Chaque année est organisée une journée de sensibilisation des consommateurs sur le gaspillage alimentaire.

INDICATEUR : CONSOMMATION DE RESSOURCES EN EAU (EN METRES CUBES)

Site	% Couverture CA	Du 01/10/2016 au 30/09/2017	Du 01/10/2015 au 30/09/2016	Du 01/10/2014 au 30/09/2015
TF1 – TOUR/ATRIUM	82,6	48 561	48 228	51 785

Actions engagées depuis 2015 :

- remplacement de tous les flexibles d'eau glacée défectueux dans les zones Process Techniques ;
- remplacement de la centrale numérique de détection d'eau ;
- sensibilisation des prestataires à la maîtrise des consommations ;
- campagnes régulières de détection des fuites ;
- indicateurs de consommation spécifiques à la restauration collective mis en place dans le contrat 2015-2017 (eau froide adoucie et eau chaude sanitaire) ;
- une étude est en cours afin d'optimiser les consommations d'eau sur les bâtiments ;
- le remplacement progressif des tours aéro réfrigérantes par des tours beaucoup plus efficaces et moins consommatrice est en cours.

INDICATEUR : CONSOMMATION PAPIER (EN TONNES)

Site	% Couverture CA	Du 01/10/2016 au 30/09/2017	Du 01/10/2015 au 30/09/2016	Du 01/10/2014 au 30/09/2015
TF1 – TOUR/ATRIUM	82,6	34	45	54

Pour la restauration, TF1 et Bouygues Énergies et Services demandent, par garantie contractuelle avec le prestataire, de privilégier l'achat de proximité, le Bio et les légumes de saison.

CONSOMMATION D'ENERGIE

Electricité

Le groupe TF1 utilise l'électricité pour l'activité courante de l'entreprise, équipements de cuisine, alimentation et climatisation des équipements techniques liés à la fabrication et à la diffusion des programmes (éclairage des studios, salles techniques et informatiques, régies, etc.). L'électricité est aussi utilisée pour l'éclairage et l'alimentation des postes bureautiques.

Des engagements publics (- 20 % de consommation électrique en 2020 par rapport à 2012) ont été pris par le groupe TF1, en signant la Charte

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

CONSOMMATION DE RESSOURCES EN EAU

L'eau est essentiellement utilisée dans le circuit de climatisation, les sanitaires et les cuisines. L'aspersion des tours aéro-réfrigérantes représente 40 % de la consommation totale d'eau de l'immeuble de la Tour.

CONSOMMATION DE MATIERES PREMIERES

Pour un groupe du secteur audiovisuel tel que TF1, la principale consommation de matière première concerne le papier. Pour limiter la consommation interne plusieurs actions ont été mises en œuvre : passage des publications internes sous format électronique, déploiement d'imprimantes multifonctions, réduction du parc d'imprimantes, systématisation de l'impression recto verso. Le papier utilisé porte l'Éco-Label européen. Le grammage est réduit à 70 g par feuille. La diminution de la consommation en 2017 a été importante.

Les nouveaux aménagements Nextdoor en flex office en cours de déploiement dans les bâtiments TF1 impliquent une réduction forte de la consommation « papier » avec la réduction de mobilier à un rangement par personne.

Paris Action Climat le 12 octobre 2015. Ces objectifs ont déjà été atteints. D'autres seront refixés dans le cadre de l'obtention de la certification ISO 50 001.

La baisse des consommations a été amorcée en 2010. Cette diminution des consommations est le fruit d'une meilleure conduite des installations au travers de l'outil de gestion technique du bâtiment, d'une meilleure efficacité de la boucle fermée d'eau du système de climatisation (obtenue grâce au renouvellement d'installations, travaux éligibles aux Certificat d'Économie d'Énergie) et d'une maîtrise des coupures des équipements de climatisation en dehors des heures de présence du personnel. La coupure des centrales de traitement d'air sur les studios est désormais corrélée à leur planning.

La mise en place fin 2017 d'une solution de supervision de la répartition par zone et par usage des consommations d'énergie permettra de mieux maîtriser les consommations dans la durée (Smart Impulse).

INDICATEUR : CONSOMMATION D'ELECTRICITE (EN MEGAWATTHEURE)

	% Couverture CA	Du 01/10/2016 au 30/09/2017	Du 01/10/2015 au 30/09/2016	Du 01/10/2014 au 30/09/2015
TF1 – TOUR/TRIUM	82,6	20 796	22 060	22 366

Fuel

Le fuel est utilisé dans les groupes électrogènes (GE) des sites de production. Ces groupes constituent le secours du réseau EDF en cas de coupure d'énergie pour assurer la continuité de l'Antenne et des autres processus clés. La hausse considérable en 2017 découle d'une importante opération de maintenance (tous les 8 ans) sur les postes

hautes tensions qui a nécessité le passage sur GE pendant 2 nuits complètes.

Le carburant pour les véhicules utilisés pour les activités de reportage de TF1 et LCI (motos, voitures, camions Vidéomobile) est du Gazole Premier et Excellium, Super 98 ou 95 sans plomb.

INDICATEUR : CONSOMMATION DE FUEL (EN LITRES) REPORTAGE

	% Couverture CA	Du 01/10/2016 au 30/09/2017	Du 01/10/2015 au 30/09/2016	Du 01/10/2014 au 30/09/2015
FUEL GE TF1 TOUR/TRIUM	82,6	22 001	10 465	8 365
FUEL TOUS VEHICULES (REPORTAGE – VOITURES DE FONCTION)	82,6	204 641	226 056	215 770

MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE

DANS LA GESTION DES BATIMENTS

- à partir de 2014 un programme de renouvellement des tours aéro-réfrigérantes de l'IGH a été entrepris pour mettre en place des tours plus efficaces et moins énergivores ;
 - en 2016 un programme de réhabilitation de l'immeuble a été engagé pour le renouvellement de l'éclairage par des luminaires à LED et celui des pompes à chaleur d'allèges (climatisation) moins énergivores.
- En 2017 :
- Poursuite du remplacement des pompes à chaleur d'allèges moins énergivores et qui permettent une optimisation de la régulation des températures ;
 - Changement des armoires électriques permettant désormais la supervision et le comptage par type de réseau (électrique, éclairage et bureautique) ;
 - Projet de remplacement de tous les ascenseurs démarré en septembre 2017, avec la mise en place de la prédestination (ascenseurs moins énergivores) ;
 - Remplacement des éclairages par la technologie LED avec détecteurs de présences et variateurs dans les zones de bureaux et de salles de réunions ;
 - 2 Tours aéro-réfrigérantes ont été changées et 4 autres nouvelles TAR seront installées en 2018.

DANS LES PROCESSUS DE FABRICATION (STUDIOS/REPORTAGE/DIFFUSION)

La chaîne LCI a conçu ses studios avec un éclairage composé uniquement de LED, de longévité plus importante, qui consomment moins et ne chauffent pas. Cet équipement permet de limiter la consommation totale du plateau (éclairage et climatisation) à 7 kW en moyenne, soit dix fois moins qu'un studio équipé d'un éclairage conventionnel.

Les trois cars de la Vidéomobile, complètement autonomes, plus légers et plus modernes, sont aussi moins gourmands en énergie grâce à la mise en place de batteries qui se rechargent en roulant. Les cars de la Vidéomobile sont à la norme « Euro 4 ». Ils sont équipés d'une boîte 6 vitesses pour limiter la consommation. Un petit groupe électrogène, couplé au système Vitron, gère l'énergie en fonction des besoins. Les équipements sont allumés sélectivement et seulement en fonction des besoins de la mission.

DANS LE DOMAINE INFORMATIQUE

Prise en compte de « l'urbanisation » des salles et espaces techniques, qui hébergent les matériels des régies de production, de stockage et/ou de process. Plusieurs objectifs sont identifiés :

- Optimiser les espaces utilisés pour héberger les équipements (libération de m² et concentration des efforts sur des zones plus petites) ;
- Améliorer la sécurité (à plusieurs niveaux : système audiovisuel et informatique – accès – incendie – supervision...);
- Simplifier le déploiement de nouvelles infrastructures (standardisation des méthodes, sensibilisation à la prise en compte dans les projets) ;
- Réduire les consommations énergétiques (Réduction du nombre de machine et amélioration dans la production et la distribution du froid).

Sur l'ensemble de ces items l'expérience des data center est prise comme exemple notamment pour :

- la notion « d'allées chaudes » (refroidir uniquement les baies qui hébergent les équipements plutôt que des salles entières) ;
- la densification à l'intérieur de chacune des baies et un meilleur ordonnancement des câblages pour optimiser les circulations d'air ;

- le choix d'équipements qui s'adaptent à la charge en temps réel, voir qui savent « apprendre » pour anticiper plutôt que subir (conditions météo – charge des machines en fonction de l'horaire) ;
- La virtualisation de plusieurs machines sur une seule, l'usage du cloud (Privé, Public ou Hybride) pour le quotidien ou la gestion des débordements de « charges » permettent également de limiter les consommations ;
- Des « Guidelines » existent pour de la bonne urbanisation. L'adaptation aux usages de TF1 est en cours. Il vise à aider les chefs de projets et mettre en évidence le retour sur investissement de cette démarche transversale ;
- Postes utilisateurs : lorsque cela est possible, regroupement des logiciels sur une même machine pour en limiter le nombre.

RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES

Le groupe TF1 a souscrit auprès d'EDF pour les années 2017 et 2018 un contrat pour la fourniture d'électricité labélisée « kWh Équilibre ». Chaque kWh consommé par TF1 engage EDF à produire la même quantité à partir d'installations utilisant des sources d'énergie renouvelables.

7.2.5 CHANGEMENT CLIMATIQUE

MESURE DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

L'évaluation des émissions de GES a été réalisée sur le périmètre du SME grâce à la méthode du bilan carbone®.

Pour l'analyse chiffrée qui suit, le calcul s'est concentré sur les scopes 1, 2 et 3A.

Les scopes 1 et 2 ont été mis à jour avec les données d'activité du 01/10/2016 au 30/09/2017 et revus avec la version 7 du bilan carbone®.

Le scope 3A est mis à jour partiellement chaque année.

Concernant le scope 3B (usage des produits, soit le visionnage des programmes des chaînes du Groupe) : cette source d'émissions de GES est potentiellement la plus importante mais n'est pas considérée comme mesurable. Le recueil de ces données nécessiterait en effet de comptabiliser la consommation électrique de l'ensemble des postes de télévision, ordinateurs, tablettes et téléphones portables en France, au prorata des contenus de TF1 qui y sont visionnés. Le groupe TF1 n'a pas, par ailleurs, de moyen d'action sur cette consommation.

Le poste le plus significatif est ensuite constitué des produits achetés (%) parmi lesquels environ 60 % sont des achats de programmes diffusés sur les chaînes du Groupe.

- Concernant les achats de programme, l'outil Carbon'Clap, développé par le collectif Ecoprod dont TF1 est partenaire fondateur, est utilisé pour la mesure des émissions de CO2 liés aux tournages. Il a permis de mettre en évidence les chiffres clés par typologie de production à partir des programmes fabriqués en interne par la chaîne (heure moyenne de programme de flux : 8 tonnes ; fiction tournée en Île-de-France : 25 tonnes ; fiction tournée en Europe : 45 tonnes ; événement exceptionnel tel que la Coupe du Monde de Football : 1 550 tonnes). Ces chiffres clé ont été ensuite appliqués aux achats de programmes, des lors qu'ils sont tournés spécifiquement pour TF1, diffusés dans l'année, et comptabilisé une seule fois (hors rediffusion).

Les autres achats (autres intrants) font l'objet d'une estimation à partir d'un facteur financier.

Viennent ensuite les déplacements (professionnels, domicile-travail), les déchets et les immobilisations. Les biens immobilisés et donc les émissions de GES qui y sont corrélées ont particulièrement décliné cette année (fin de l'achat d'ordinateurs fixes, fin des imprimantes individuelles au profit d'imprimantes partagées en leasing).

INDICATEUR : EMISSIONS DE GAZ A A EFFET DE SERRE

Émissions par source du bilan carbone® (en téqCO2 V.7 du bilan carbone®)	Du 01/10/2016 au 30/09/2017	Du 01/10/2015 au 30/09/2016	Du 01/10/2014 au 30/09/2015
Scope 1 : Émissions directes des sources fixes (Fuel GE)	60	29	23
Scope 1 : Émissions directes des sources mobiles de combustion (Véhicules Reportage et voitures de fonction)	607	607	580
Scope 1 : Émissions directes fugitives (gaz frigorigènes)	487	410	679
Scope 2 : Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	1 258	1 334	1 353
Scope 2 : Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur	368	352	360
Scope 3 : Émissions liées à une activité énergétique non incluse dans les émissions directes ou indirectes d'énergie	504	520	518
Scope 3 : Produits achetés	83 283	83 338	83 312
Scope 3 : Biens immobilisés	748	1 188	1 060
Scope 3 : Déchets générés	84*	219	170
Scope 3 : Déplacements professionnels (hors véhicules reportage et voitures de fonction)	3 764	3 735	3 493
Scope 3 : Déplacements des employés	1 329	1 290	1 329
TOTAL (HORS UTILISATION DES PRODUITS)	92 492	93 021	92 876

* La Baisse des émissions de GES liée aux déchets s'explique par une nouvelle méthode de comptabilisation dans le bilan carbone® qui tient compte du pourcentage et de la nature du recyclage pour chaque nature des déchets, non prise en compte jusqu' alors.



Émissions par Scope du <i>GreenhouseGas</i> (GHG) Protocole (en <i>téqCO₂</i>)	Incertitude	Du 01/10/2016 au 30/09/2017	Du 01/10/2015 au 30/09/2016	Du 01/10/2014 au 30/09/2015
Scope 1	23,0 %	1 154	1 046	1 282
Scope 2	10,0 %	1 626	1 686	1 713
<i>Ratio en T de CO₂ scope 1 + 2 par collaborateur</i>		<i>0,90</i>	<i>0,95</i>	<i>1,0</i>
<i>Ratio en T de CO₂ scope 1 + 2 par Millions d'euros de CA</i>		<i>1,32</i>	<i>1,32</i>	<i>1,37</i>
<i>Ratio en T de CO₂ scope 1 + 2 par mètre carré</i>		<i>44</i>	<i>43</i>	<i>43</i>
Scope 3 A (hors utilisation des produits)	50,0 %	89 712	90 289	89 881
TOTAL SCOPES 1, 2, 3A (HORS UTILISATION DES PRODUITS)		92 492	93 021	92 876

Ces chiffres ont été consolidés avec ceux du groupe Bouygues, dans le cadre de la comptabilité carbone du Groupe.

PLAN CONCERNANT LA REDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

- Plan de réduction des consommations électriques avec un objectif de - 20 % en 2020 par rapport à 2012 (voir ci-dessus) ;
- Politique d'achat et d'amortissement intégrant les critères écologiques pour le matériel informatique et les achats *broadcast* ;
- Déplacements des collaborateurs (lancement du plan de Déplacement d'Entreprise en 2010) :
 - Parc de voitures de fonction : plafonnement pour les véhicules de fonction à 160 g/km de CO₂ pour les modèles essence et 150 g/km de CO₂ pour les diesels. Politique en faveur du choix des modèles hybrides (10 % du parc),
 - Incitation à l'usage des transports en commun par le remboursement du Pass Navigo à 80 %,
 - Mise en place d'un service de partage de véhicules électriques offert aux collaborateurs pour leurs déplacements professionnels, en remplacement des taxis. Ce parc a été complété en 2017 par des vélos électriques en libre-service,
 - Mise en place de place de parking pour les véhicules électriques des collaborateurs : + 120 % (création de 17 places en 2017 pour un total de 31 places de parking). Projet de rajouter 30 places de parking pour voitures électriques en 2018,
 - Usage de l'Excellium dans les voitures de reportage, voitures hybrides en test.

Concernant les déplacements domiciles-travail, une première enquête collaborateurs a été menée en 2010. Une seconde a été déployée en avril 2014. Les résultats, analysés par Innovation 24, filiale de Bouygues, font apparaître d'assez claires évolutions dans les choix de mobilité par rapport à la première enquête menée en 2010, avec l'adoption progressive de modes de transports plus écologiques :

- une nette percée des transports en commun : + 13 % ;
- + 4 % pour la marche et le vélo pour les collaborateurs domiciliés à Boulogne et dans les arrondissements proches ;
- la voiture perd 10 % d'utilisateurs et 5 à 10 % des trajets se font désormais en covoiturage.

AUTRES GAZ

Pour respecter la réglementation sur l'élimination progressive des gaz nocifs pour la couche d'ozone (règlement CE N° 2037/2000 Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000), TF1 a remplacé les équipements de climatisation concernés (environ 1 600 pompes à chaleur et armoires de climatisation et cinq groupes de production d'eau glacée). Les gaz employés dans les installations frigorifiques font partie des fluides préconisés dans la réglementation en vigueur, toutes les précautions lors de la vidange des équipements vétustes sont prises avant leur mise au rebut.

7.3 INFORMATIONS SOCIETALES

7.3.1 POLITIQUE SOCIETALE ET FACTEURS DE RISQUES SOCIETAUX

Parce que cet enjeu sociétal est au cœur de sa responsabilité sectorielle, le groupe TF1 s'engage à s'assurer de la conformité de ses programmes aux engagements éthiques et déontologiques pris envers la collectivité⁽¹⁾ et, notamment, de la qualité de l'information diffusée sur les antennes du Groupe.

Concernant l'éthique des affaires, TF1 a mis en œuvre en 2014, sous la responsabilité de son Secrétaire général, Responsable Éthique du Groupe, une démarche structurée de *Compliance* avec une organisation dédiée. TF1 s'est notamment dotée de son propre Code d'Éthique, ainsi que de Programmes de Conformité et de plans de formation.

La diversité des programmes et des représentations proposés, leur caractère inclusif et non-discriminant, la promotion de la solidarité et du lien social, sont également des enjeux essentiels de responsabilité d'un groupe média *leader*, que TF1 a inscrits au cœur de sa politique de responsabilité sociétale. La Fondation d'entreprise de TF1, centrée sur l'intégration professionnelle des jeunes issus de quartiers sensibles, est un acteur majeur de la politique de diversité portée par le Groupe.

La Direction des Achats centralisée a mis en place une politique « Achats Responsables » dès sa création en 2008 et postule fin 2017 au renouvellement du label Relations Fournisseur Responsables.

Le groupe TF1 a fait de la lutte contre le piratage une priorité ; elle s'exerce à la fois par une démarche de fermeté à l'encontre de toutes pratiques visant à la captation irrégulière des contenus du Groupe mais également par une politique active de protection des contenus. La protection des données personnelles est apparue comme un enjeu croissant pour le Groupe au fil des dernières années.

Le groupe TF1 encourage un dialogue respectueux et constructif avec l'ensemble de ses parties prenantes. Le développement de la proximité avec les publics, qui doit permettre à chacun s'il le souhaite de dialoguer avec le Groupe, est un élément clef de sa politique de communication. Un partenariat avec l'association "Respect Zone" permet de rendre visible une charte appelant au respect dû à tous dans la communication digitale et sur les réseaux sociaux du Groupe.

Pour donner plus de cohérence et de visibilité à cet engagement sociétal du Groupe, impliquant antennes, Entreprise et Fondation, Gilles Pélisson a souhaité créer une organisation et une marque chapeautant l'ensemble des actions sur 3 axes essentiels : la solidarité, la diversité et la société durable : c'est la démarche « TF1 INITIATIVES » dont le lancement a été réalisé fin 2017.

LES FACTEURS DE RISQUES SOCIETAUX

RISQUE LIE A L'IMAGE ET AU MANQUEMENT A L'ETHIQUE

Le principal risque sociétal pour TF1 consisterait en un non-respect des engagements publics du Groupe en matière d'éthique et de déontologie des contenus produits et diffusés. De ce point de vue, TF1 est investi d'une responsabilité particulière de par son statut de chaîne *leader*. Il représente également un risque de *licence-to-operate* si le régulateur venait à juger de non-conformités majeures.

POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE

Le respect de ses engagements est une préoccupation centrale du Groupe. L'ensemble du dispositif est mis en place pour assurer :

- la conformité des programmes, sous la responsabilité du Secrétariat général et de la Direction de l'Antenne ;
- la responsabilité et l'indépendance de la Direction de l'Information ;
- la formation de l'ensemble des personnels contributeurs des programmes par la Direction des Affaires Juridiques au rappel de leurs droits et devoirs.

7.3.2 PARAMETRES DU REPORTING SOCIÉTAL

Périmètre :

- Éthique, solidarité, achats, relation aux publics : tout le Groupe (hors Newen, Play Two et Bonzaï Digital) ;
- Conformité des programmes : TF1, chaînes de la TNT : TMC, TFX, TF1 Séries Films et LCI.

Période considérée :

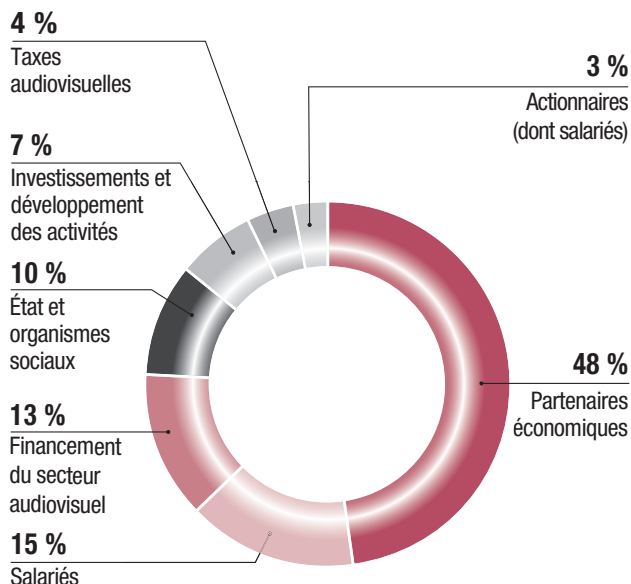
Le *reporting* sur le volet sociétal se fait sur la période 01/10/2016 au 30/09/2017, hormis les exceptions suivantes :

- conformité des programmes : année 2016 (échanges encore en cours avec le CSA pour l'année 2017) ;
- sous-titrage des chaînes, calculé sur l'ensemble de l'année 2017 par les systèmes d'information de TF1 ;
- effort de solidarité, calculé par les systèmes d'information sur l'ensemble de l'année 2017.

(1) Conseil Supérieur de l'Audiovisuel - Convention de TF1 : http://www.csa.fr/infos/textes/textes_detail.php?id=8169.

7.3.3 IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL

CONTRIBUTION ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE EN 2017 (EN MILLIONS D'EUROS ET % DU CHIFFRE D'AFFAIRES)



Le schéma ci-dessus présente la distribution du chiffre d'affaires 2017 du groupe TF1 (2 125 millions d'euros) entre ses principales parties prenantes.

Ce graphique permet d'apprécier la contribution du groupe TF1 notamment au secteur audiovisuel, par l'intermédiaire des taxes versées et le soutien qu'il apporte à ce secteur via ses obligations de production et la redevance payée aux sociétés d'auteurs :

- *Taxes audiovisuelles* = Centre National de la Cinématographie (CNC) + taxes France Télévisions + taxe pour les radios et la presse associatives ;
- *État et organismes sociaux* = Impôts sur les sociétés + cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) + Organismes sociaux + Charges sociales ;

- *Financement du secteur audiovisuel* = obligation d'investissement dans la fiction française (12,5 % du chiffre d'affaires publicitaire de l'exercice précédent) et dans le cinéma (3,2 % du chiffre d'affaires publicitaire de l'exercice précédent) + droits d'auteurs ;
- *Actionnaires (dont salariés)* = dividendes versés en 2017 au titre de l'année 2016 + rachats d'actions.

ACTIONS DE LA FONDATION D'ENTREPRISE

Centrée sur la diversité et l'insertion professionnelle, la Fondation d'entreprise de TF1 qui a fêté ses 10 ans en 2017 recrute chaque année sur concours, des jeunes de 18 à 30 ans habitant dans les quartiers populaires. Les candidats sont sélectionnés par un jury de professionnels et se voient proposer une insertion de deux ans dans le groupe TF1 en contrat d'alternance, avec l'accompagnement d'un tuteur et d'un parrain qui apporteront à la fois un développement du réseau, mais aussi un apprentissage des codes de l'entreprise et une formation reconnue dans le milieu professionnel. Le dispositif concerne plus de 25 métiers, liés au journalisme, à la production audiovisuelle et aux métiers du tertiaire de l'entreprise. La 10^{ème} promotion a été accueillie en septembre 2017 avec 12 candidats sélectionnés.

Au fil des ans, la Fondation inscrit une mixité réelle et naturelle parmi les candidats qui postulent aujourd'hui à TF1. Elle permet aussi à des jeunes « décrocheurs » de retrouver confiance et de se réinsérer dans le marché du travail.

La Fondation d'entreprise TF1 est à l'initiative de la création de l'association « Tous en stage » un réseau de plus de 50 entreprises⁽¹⁾, collectivités, associations et institutions, qui permet aux collégiens des quartiers REP et REP+ (politique de la ville) d'effectuer un stage de découverte sous forme alternée en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale. Ce dispositif favorise la découverte des métiers pour des élèves de 3^{ème} issus des quartiers populaires. 14 classes représentant 350 élèves ont été accueillies en 2017 à TF1.

La Fondation d'entreprise TF1 organise chaque année des rencontres avec les lycéens et accompagne des démarches pédagogiques innovantes.

La Fondation d'entreprise TF1 est à l'initiative d'un projet numérique « Le Coding Bus » avec un groupement d'entreprises et institutionnels. Ce projet permet l'apprentissage du code informatique à des élèves de primaires et collèves.

INDICATEURS : ACTIONS DE LA FONDATION D'ENTREPRISE

Au 31/12	2017	2016	2015
Jeunes issus de quartiers sensibles accueillis par la Fondation d'entreprise TF1 (lauréats du concours annuel)	12	13	11
Lycées visités (élèves concernés)	17 (1900)	16 (1 800)	19 (2 100)
Nombre de classes accueillies à TF1 pour les stages de 3 ^{ème}	14	6	1
Participation à des Forum des métiers	15	10	12
Entreprises en création soutenues avec l'association CREO	26	26	12
Visites de plateaux	14	14	12
Coding bus (élèves concernés)	140	-	-

(1) Dont 10 entreprises fondatrices (Air France, Auchan, Coca-Cola, L'Oréal, Microsoft, Schneider Electric, Ubisoft, Adecco, Eurosport et TF1).

7.3.4 RELATIONS AVEC LE PUBLIC

LE SERVICE RELATIONS TELESPECTATEURS (SRT)

La proximité et la qualité de la relation entretenue avec le public sont des priorités pour le groupe TF1.

Le déploiement du dispositif d'écoute et de dialogue est un élément fort de la politique de proximité que TF1 a engagée pour être un média accessible qui favorise l'interactivité avec ses publics et propose des programmes diversifiés à ses téléspectateurs.

Le SRT a été créé avec l'ambition de multiplier les initiatives pour nouer des relations permanentes avec le public pour mieux connaître la chaîne et partager ses valeurs avec celles et ceux qui la regardent et la commentent. Grâce aux outils de communication mis en place tels que la rubrique TF1&Vous accessible depuis MYTF1.fr et une large présence de TF1 sur les réseaux sociaux, courrier ou téléphone, le public peut à tout moment interagir autour des programmes et des animateurs.

LES RESEAUX SOCIAUX, LA RENCONTRE DES PUBLICS SUR LE TERRAIN

La présence de TF1 sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat) participe de cet élan de proximité, en proposant aux publics un lieu d'échange et d'interaction unique. En 2017, les

community managers de TF1 ont échangé avec des fans, représentant plus de 64 millions de comptes abonnés aux programmes, animateurs de la chaîne et aux comptes de la communication *corporate* du groupe TF1. Ces abonnés reçoivent des informations exclusives sur les émissions ou encore des offres de fidélisation (invitations, goodies, avant-premières, etc.). Ils peuvent dans le même temps donner leur opinion sur les programmes et services. Sur les réseaux sociaux, le groupe TF1 est présent à travers ses animateurs qui sont nombreux à engager le dialogue avec leurs abonnés.

Le dialogue entretenu par la *social team* avec le public représente aujourd'hui un enjeu capital de promotion des contenus, de proximité et de relai de trafic vers les différents écrans. Concours, bandes-annonces, opérations spéciales... les responsables *social media* rédigent les posts et contenus qui génèrent l'engagement d'une communauté extrêmement large.

Pour générer un maximum d'impacts et de « like », la social team organise très régulièrement des Facebook live. Des figures de l'Antenne ou des artistes en lien avec les activités des filiales du Groupe (chanteurs TF1 Musique, comédiens des coproductions TF1 Studio) interviennent aussi pour participer à ces interviews originales relayées en direct.

INDICATEURS : RELATIONS AVEC LE PUBLIC

	Du 01/10/2016 au 30/09/2017	Du 01/10/2015 au 30/09/2016	Du 01/10/2014 au 30/09/2015
Réponses à des contacts privés par mails, courriers, appels auprès du SRT*	56 350	45 000	55 000
Cumul du nombre d'abonnements sur l'ensemble des réseaux sociaux et comptes rattachés au groupe TF1 (filiales, programmes, animateurs...)	> 65 millions	> 56 millions	> 30 millions

* SRT : Service des Relations Téléspectateurs.

LE MEDIATEUR DE L'INFORMATION

La médiatrice, Françoise-Marie Morel, reçoit les avis, demandes d'explications et plaintes du public via le Service Relations Téléspectateurs (sur tf1.fr). Les remarques concernent les présentateurs ou la façon dont l'information a été traitée ou non traitée. La médiatrice répond sur sa page Web <http://www.lci.fr/la-mediatrice-vous-repond/>

Elle donne des explications concernant la façon dont le *Journal Télévisé* est fabriqué et selon quelles règles. Elle peut aussi répondre de façon individuelle à certaines personnes. Elle fait également remonter les alertes à la Rédaction lorsque de nombreuses réactions vont dans le même sens.

LUTTE CONTRE LA CYBERVIOLENCE : PARTENARIAT TF1 - RESPECT ZONE

Le site de la médiatrice de l'information, comme tous les sites et comptes du groupe TF1, contient désormais un lien vers la Charte de l'Association « Respect Zone », association avec laquelle le Groupe a passé un partenariat. L'objectif de Respect Zone est de promouvoir le respect sur Internet, en proposant un label éthique simple d'usage et d'affichage et une charte invitant, au-delà du respect, à la modération des contenus et des espaces numériques.

7.3.5 ACTIONS DE PARTENARIAT ET DE MECENAT

L'ensemble des actions d'engagement sociétal du Groupe porté à partir de fin 2017 par la même marque ombrelle « TF1 Initiatives » est réorganisé en trois piliers, solidarité, diversité et société durable, au service du Vivre ensemble en France. L'ensemble est piloté par la Directrice RSE, qui anime plusieurs groupes de travail, dont le « Comité TF1 Initiatives » qui rassemble chaque trimestre tous les contributeurs.

Les associations sont des partenaires incontournables de l'engagement sociétal de TF1. Les actions de mécénat envers elles peuvent être portées par les antennes, TF1 Publicité, l'Entreprise ou la Fondation d'entreprise. Un groupe de travail rassemble notamment les collaborateurs en charge des espaces gracieux à TF1 Publicité, des opérations de l'Antenne, et des réseaux sociaux, afin d'offrir un « guichet unique » aux associations qui veulent solliciter les antennes de TF1 et de répondre de manière équitable aux associations.



TF1 Publicité et l'antenne de TF1 offrent aux associations à la fois une aide directe et une forte mise en visibilité de leurs actions : opérations spéciales en *prime time*, fabrication de spots et diffusion gratuite, ou reversement des gains des jeux. Les temps d'antenne sont offerts à des associations et à des causes très variées. Néanmoins le Groupe apporte particulièrement son soutien aux associations agissant sur l'ensemble du territoire français, au service des plus fragiles et de la recherche médicale. Les Pièces Jaunes, Les Restos du Cœur, le Sidaction, ELA (lutte contre la leucodystrophie) et désormais l'association Laurette Fugain, sont des opérations récurrentes très importantes.

L'Entreprise a dédié un budget « TF1 Initiatives » aux actions de mécénat. Il permet de faire des dons à des associations partenaires, qui

sont choisies dans les champs de la promotion de la diversité et du vivre-ensemble ainsi que de la recherche médicale. La Chance aux Concours, qui aide les jeunes boursiers à entrer dans les écoles de journalisme ou l'École de la Cité, qui permet à des jeunes d'accéder à des formations de scénariste ou de réalisateurs font partie des bénéficiaires. 3 nouveaux partenaires stratégiques ont été identifiés par le Groupe fin 2017 et en 2018 : Sport Dans la Ville, pour l'insertion des jeunes par le sport, Fraternité Générale, pour la création et la labélisation d'événements festifs et culturels, et Respect Zone, qui fait la promotion du respect dans la communication sur les réseaux sociaux et dont les sites de TF1 porteront désormais le logo et la Charte.

INDICATEURS SOLIDARITE : NOMBRE D'ASSOCIATIONS CONCERNEES, NATURE ET MONTANT DES DONS

	2017	2016	2015
Nombre d'associations ayant bénéficié des dons	125	121	140
Dons en espèces aux associations (<i>en milliers d'euros</i>)	2 468	3 817	3 339
Dons en nature (<i>valorisation en milliers d'euros</i>)*	34 794	31 539	31 291
Frais de structure mécénat et contributions vers des Fondations (<i>en milliers d'euros</i>)	1 464	1 961	1 895
MONTANT TOTAL DES ACTIONS SOLIDAIRES (<i>en milliers d'euros</i>)	38 726	37 317	36 525

* *Espaces gracieux, fabrication de spots, dons directs, reversement du gain des jeux.*

7.3.6 INNOVATION ET ECO-SYSTEME DES START-UP, INTRAPRENEURIAT

Nouvelles expériences, nouveaux contenus, data, technologies publicitaires... : le groupe TF1 place l'innovation et le digital au cœur de ses développements, en travaillant sur plusieurs axes complémentaires.

- Le programme d'accélération de start-ups dont la deuxième saison arrivera à échéance en fin d'année 2017 a déjà permis d'accompagner 15 start-ups dans une démarche de collaboration et de co-innovation avec les entités métiers de TF1.
- En parallèle, le programme d'intrapreneuriat « Business Lab » va permettre à des collaborateurs de tester et faire émerger des projets de nouveaux business et services pour le Groupe.
- Le Groupe investit dans des *start-up* comme Wibbitz (plateforme de création « text-to-video » présente chez 150 éditeurs dans le monde) ou Lucette (plateforme de recommandation de produits de beauté). TF1 dispose à cet effet d'outils tels que le fonds d'investissement

« TF1 One Innovation » créé l'an dernier et disposant d'une enveloppe de 2 millions d'euros, en complément des acquisitions stratégiques du Groupe et d'un programme de *Media For Equity*.

- Les échanges récurrents avec les bureaux de veille du groupe Bouygues en Asie et aux États-Unis permettent de bénéficier d'une réelle visibilité sur les tendances de marché à l'échelle internationale. La direction innovation travaille également sur la mise en place des chantiers de co-innovation avec d'autres grands groupes.
- À cela s'ajoutent une cellule de conception et de développement de prototypes ainsi qu'un showroom dédié à l'innovation.

Au cœur de cette démarche, l'équipe Open innovation et Nouveaux business dispose des moyens nécessaires pour identifier les axes prioritaires de développement, prototyper les projets et étudier leur potentiel ainsi que leur pertinence pour le groupe TF1.

7.3.7 DEMARCHE ETHIQUE ET RESPONSABILITE SOCIETALE DU GROUPE

ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE DU GROUPE

Le groupe TF1 exerce ses activités dans un environnement réglementaire, technologique et concurrentiel complexe et évolutif. Le Groupe s'est notamment engagé à respecter sur ses Antennes et ses Services de Médias Audiovisuels à la Demande, des principes éthiques et déontologiques qui s'inscrivent dans le cadre des conventions signées par ses chaînes avec le CSA et de la réglementation applicable à ses activités (cf. chapitre 6.2).

LA DEMARCHE ETHIQUE, CONFORMITE ET RSE DU GROUPE

Depuis 2009, le groupe TF1 a organisé une démarche structurée autour de la « Compliance », portée par un Responsable Éthique Groupe, en la

personne de son Secrétaire général. Cette action a été progressivement déployée autour de trois piliers : L'Éthique, la Conformité et la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (cf. chapitre 2.2).

Le Comité d'Éthique et de la RSE s'est réuni une fois en 2017. Concernant la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, le Comité a examiné l'ensemble des actions menées par le Groupe notamment dans les domaines de la diversité, de la solidarité, du développement durable et de la transparence du *reporting* extra-financier, ces actions RSE et leur *reporting* ayant été vérifiés par Ernst & Young qui a délivré pour l'exercice 2016 par un rapport d'assurance modérée sans réserve d'Ernst & Young.

7.3.8 POLITIQUE ACHATS RESPONSABLE

TYPOLOGIES DES ACHATS

Les achats de droit sont réalisés au travers du GIE Achats. Ils représentent une part majeure des achats pour le groupe TF1, soit 51%. Le principal risque concernant ce type d'achat étant un risque de conformité (non-respect de la convention signée avec le CSA), il est suivi par l'Antenne, la Direction juridique et l'Audit Interne (cf. chapitre 1.6).

La Direction des Achats centralisée, hors droits, (DAC) porte l'essentiel de la politique des achats responsables qui sera décrite ci-dessous. (Part des achats : 30 %).

Par ailleurs, TF1 Games et Téléshopping réalisent des achats de marchandises qui ne sont pas couverts par la Direction des Achats centralisés.

POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES DE LA DIRECTION CENTRALE DES ACHATS (HORS DROITS)

Afin que la politique RSE de TF1 soit étendue aux prestataires et fournisseurs du Groupe, TF1 déploie depuis 2008 une démarche Achats Responsables sur le périmètre dit « Achats hors Droits ».

Le groupe TF1 est signataire de la Charte « Relations Fournisseur Responsables » composée de 10 engagements participant à la construction d'une relation équilibrée et durable entre les grandes entreprises signataires et leurs fournisseurs. En signant cette charte, TF1 manifeste sa volonté d'appliquer les bonnes pratiques décrites et d'instaurer un cadre de confiance réciproque avec ses fournisseurs. Le Groupe a demandé fin 2017 le renouvellement du Label prolongeant la charte, qu'il avait obtenu une première fois en 2015.

La mise en œuvre de ces engagements concerne tous les acheteurs de la Direction.

Un Responsable Achats dédié anime et pilote opérationnellement cette démarche. Le Comité Achats Responsables réunit les acheteurs pour faire chaque année un point sur le déploiement et l'intégration de la démarche.

PRINCIPALES ACTIONS MENEES

La Direction des Achats de TF1 s'engage au travers de sa Politique Achats Responsables à déployer plusieurs axes en accord avec la politique RSE du groupe Bouygues et notamment la promotion de relations durables avec ses fournisseurs, l'intégration de critères de responsabilité sociétale dans ses achats, le développement du recours au secteur protégé, la prévention de la corruption et la professionnalisation de ses acheteurs.

Une cartographie des risques bruts portant sur les enjeux critiques sur les 57 familles de la nomenclature des achats Hors Droits a été initiée en 2015 en se basant sur les normes ISO 26000 et 31000. Une synthèse des risques potentiels (environnement, droit du travail, hygiène santé sécurité) a été réalisée ainsi qu'un répertoire des mesures en place. Ces dernières ont été complétées par un plan d'amélioration. L'ensemble a contribué au plan d'action global « vigilance des sociétés mères » mené par Bouygues en 2017.

PROMOTION DE RELATIONS DURABLES ET EQUILIBREES

L'engagement de la Direction des Achats du groupe TF1 en matière de relations durables et équilibrées avec ses fournisseurs et partenaires, reste un objectif majeur. TF1 privilégie la mise en place de contrats cadre avec ses fournisseurs ainsi que des contrats pluriannuels, dans le cas de prestations ou fournitures nécessitant des mises en place et des investissements importants.

Le groupe TF1 s'est doté depuis plusieurs années d'un cadre contractuel équilibré et respectueux de la législation et a revu début 2015 ses Conditions Générales d'Achat.

EVALUATION DES FOURNISSEURS AVEC ECOVADIS ET LE QUESTIONNAIRE RSE

Un des axes de la politique Achats Responsables repose depuis 2008 sur l'évaluation RSE des fournisseurs. Ces évaluations réalisées par Ecovadis reposent sur 4 thématiques : l'Environnement, le Social, l'Éthique des Affaires et la politique Achats. L'évaluation donne lieu à un rapport attribuant une note par thème, une note globale, les points faibles, les forces et opportunités de la société évaluée, ainsi qu'un benchmark, une information 360°.

Ces évaluations sont menées soit par campagne, soit dans le cadre des appels d'offres ou renégociations, dont les enjeux sont supérieurs à 500 K€ et ce afin d'intégrer le critère RSE dans le choix final. Pour le premier cas, les fournisseurs significatifs (CA > 70 K€) et concernés par les risques RSE identifiés dans la cartographie, sont sollicités pour participer à une évaluation de leur performance RSE via le partenaire de TF1 Ecovadis.

À fin septembre 2017, 174 fournisseurs ont fait l'objet d'une évaluation Ecovadis dans les trois dernières années. La répartition selon la taille de l'entreprise se fait de la façon suivante : 60 % de grandes entreprises et 40 % de TPE-PME. La moyenne des scores du portefeuille fournisseurs sollicités et évalués est de 55,2/100 (Moyenne globale Ecovadis 42,1/100). L'origine du pays du siège social de ces fournisseurs est à 79 % française. La note du groupe TF1 lui-même est de 67.

L'analyse de ces fiches est un outil complémentaire à la bonne maîtrise de la relation fournisseurs et permet de mettre en place avec les prestataires un plan d'actions correctives pour ceux identifiés à risque (note globale ou sur une des thématiques Ecovadis).

En complément des évaluations Ecovadis, la Direction des Achats a élaboré un « Questionnaire RSE », comme un outil complémentaire de connaissance du fournisseur. Ce questionnaire couvre tous les aspects de la RSE, de l'environnement à la sécurité et permet grâce à une analyse rapide et efficace d'identifier l'enjeu sociétal que le fournisseur souhaite mettre en exergue et de vérifier sa pertinence au sein du projet achats. Ce questionnaire est intégré à la totalité des consultations et permet également de sensibiliser très en amont les opérationnels.

FORMATION ET IMPLICATION DES ACHETEURS

À date, la totalité des acheteurs de la Direction des Achats Hors Droits ont été formés aux Achats Responsables et RSE depuis 2015.

Par ailleurs, 10,6 % de la rémunération variable collective du Direction des Achats et des acheteurs de la Direction des Achats du groupe TF1 dépend de leurs actions RSE Achats : intégration de critères RSE dans les choix d'achats, suivi du plan de pilotage, promotion du recours au secteur protégé, déploiement des évaluations RSE (type Ecovadis ou questionnaire RSE).

RECOURS AU SECTEUR PROTÉGÉ/ADAPTE

La Direction des Achats propose un référencement d'établissements du secteur adapté et protégé pour différentes typologies de prestations (travaux d'impression, traiteur, conditionnement et mise sous pli, création et communication, entretien d'espaces verts, recyclage de cassettes, etc.).

INTÉGRATION DE CRITÈRES ET CLAUSES DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES APPELS D'OFFRES

Une clause « éthique et conformité » évoquant le Code d'Éthique du Groupe, est incluse dans les contrats ainsi que dans les Conditions Générales d'Achat, rappelant également que TF1 et les sociétés du groupe TF1 adhèrent au Pacte Mondial de l'ONU.

Les entités du Groupe se sont ainsi engagées auprès d'autres entreprises françaises et internationales à respecter et promouvoir les dix principes du Pacte, dans le domaine des Droits de l'Homme, des droits du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, ainsi qu'à adopter des pratiques d'achats responsables. Le contractant s'engage donc à respecter les principes définis dans le Pacte, disponibles sur Internet et veille à ce que les sous-traitants fassent de même. Outre la résiliation du contrat, le contractant est informé que le non-respect desdits principes serait de nature à porter gravement atteinte à l'image du groupe TF1.

ACTIONS ACHATS RESPONSABLES EN DEHORS DE LA DIRECTION CENTRALE DES ACHATS

Achats Téléshopping

L'importation des produits de Téléshopping représente 38 % des achats globaux. Ces 38 % sont répartis en :

- 48 % en provenance directe d'usines chinoises (encadrés par un contrat import Asie) ;
- 52 % *via* les fournisseurs Euro shopping encadrés par un contrat Cadre ESH – Infomercial (Fournisseurs américains et/ou européens de produits associés à des films de démonstration).

Pour les importations directes de Chine le service qualité de Téléshopping établit un cahier des charges que l'agent d'achat (AKA Out Springs) se charge de faire respecter. Il visite les usines pour le compte de Téléshopping, coordonne le travail avec les laboratoires de tests et de vérification agréés sur place (TUV SUD – SGS). En complément la direction Achats de Téléshopping (3 personnes) se rend 1 à 2 fois par an en Chine pour visiter les usines prestataires, accompagnés de l'agent d'achat sur place.

Le reste des achats en France et Europe est encadré par un troisième contrat spécifique (CCF Type TSH : Fournisseurs français et européens)

Chacun des trois contrats types comprend une clause « Respect de la réglementation du travail/Éthique et conformité ». Le fournisseur

s'engage notamment à respecter les dispositions des conventions internationales du travail et plus particulièrement celles relatives au travail forcé et des enfants et s'interdit expressément d'employer des enfants mineurs pour la fabrication des Produits objet du Contrat ou pour toute autre tâche s'y rapportant.

Les contrats mentionnent également que la signature du Global Compact par TF1 oblige le fournisseur à respecter les mêmes engagements, ceci constituant une condition essentielle du Contrat. Les contrats mentionnent également que les sociétés du groupe TF1 s'engagent également à adopter des pratiques d'achats responsables (Charte Relations Fournisseur Responsables consultable sur le site <http://www.relations-fournisseur-responsables.fr/charte-relations-fournisseur-responsables/>) dont le FOURNISSEUR reconnaît avoir pris connaissance.

Achats TF1 Games

TF1 Games et Dujardin éditent et distribuent des jeux pour enfants qui sont vendus aux distributeurs en France, et *via* des partenaires distributeurs en Europe et dans le monde entier pour certains des produits.

Les achats peuvent être de deux ordres :

- importation de produits finis achetés à des fournisseurs européens ou américains ;
- développement interne.

Dans ce deuxième cas l'équipe de TF1 Games, à partir d'une idée de l'équipe ou de l'acquisition d'un concept *via* un auteur, rédige les spécifications et transfère la fabrication à un fournisseur sous le contrôle d'un chef de fabrication de TF1 Games. Pour la fabrication TF1 Games travaille avec 10 fournisseurs récurrents donc 4 en Chine notamment pour tous les jeux qui contiennent de l'électronique. Les jeux de cartes sont majoritairement fabriqués en Europe. Les achats en Asie (Chine) représentent 82 % du total des achats.

Le cahier des charges impose un haut niveau de sécurité sur le produit et aucune non-conformité n'est tolérée. Les tests de conformité sont réalisés à Hong Kong par le laboratoire français LNE sous notre responsabilité.

Les conditions d'achats contiennent la clause contractuelle « Éthique et conformité » en adéquation avec la Charte Achats responsable du groupe TF1. L'équipe Achat de TF1 Games se rend chaque année en Chine au siège social de ses fournisseurs avec une visite des usines une année sur deux.

Achats de droits

La problématique éthique liée aux achats de droits (éventuelle corruption entre des ayants-droit et des diffuseurs) est rare car l'attribution de ces droits se fait par le biais d'appel d'offres particulièrement encadrés (cahier des charges de consultation, envoi des offres sécurisées, ouverture des plis en présence de commission, etc...).

TF1 veille à faire figurer dans ses offres des clauses de « compliance », dispositif qui est généralement repris – ou qui s'inspire de ces principes – dans les contrats d'achat de droits.

S'agissant du processus interne de TF1, la fixation du prix des offres est réalisée par un Comité restreint de Direction générale, voire pour les droits majeurs (Coupe du Monde Football ou de Rugby par ex) *via* un Comité *ad hoc* du Conseil d'Administration. La Direction juridique est systématiquement associée à l'élaboration des offres.

RECAPITULATIF DES ACTIONS POUR LES STRUCTURES IMPLIQUEES DANS LA DEMARCHE

	Direction des Achats Centralisés	Direction des Achats de droits	Téléshopping	TF1 Games
Publication de la politique Achats Responsables	Oui	-	-	-
Formation des acheteurs à la démarche achats responsables	Oui	Oui	Oui	-
Introduction de critères RSE dans les appels d'offres	Oui	Oui	Oui	-
Évaluation EcoVadis	Oui	Non	Non	Non
Envoi du questionnaire RSE lors des appels d'offres	Oui	Non	Non	Non
Intégration dans la cartographie des risques RSE	Oui	Oui	Oui	Oui

INDICATEURS ACHATS RESPONSABLES

	Du 01/10/2016 au 30/09/2017	Du 01/10/2015 au 30/09/2016	Du 01/10/2014 au 30/09/2015
Périmètre total métier (en millions d'euros)	1 247,4	1 321,8	1 342,5
Dépenses adressables avec des critères RSE (en millions d'euros) ⁽¹⁾	1 247,4	1 321,8	1 342,5
Part des dépenses adressées/dépenses adressables (en %)	100 % ⁽²⁾	95 %	41,2 %
Nombre de fournisseurs évalués par EcoVadis ou en cours d'évaluation	174	160	152
Chiffre d'affaires couvert par une évaluation EcoVadis ou en cours d'évaluation (en millions d'euros)	97,7 ⁽³⁾	396,2	344,8
Chiffre d'affaires réalisé avec le secteur adapté et protégé (en milliers d'euros)	417,7	402,6	370,7
% d'acheteurs formés aux Achats Responsables ⁽⁴⁾	100 %	100 %	100 %

(1) Dépenses sous couvert d'une politique d'achats responsables ou de procédures d'achats intégrant des critères RSE (ex : contrats intégrant une clause RSE/DDD).

(2) Au terme de la démarche menée en 2015 sur l'intégration de la clause RSE/Diversité dans les contrats, 100 % des contrats comprennent désormais des clauses de cette nature. Seuls les achats hors contrats (estimés inférieurs à 5 % des montants des achats) ne sont pas systématiquement adressés.

(3) La nette diminution du montant couvert par les évaluations EcoVadis tient à l'arrêt des tests d'évaluation EcoVadis des fournisseurs de droits, qui s'est révélée peu pertinente au regard de l'activité.

(4) Environ 20 acheteurs dont 7 acheteurs à la Direction des Achats Centralisés, 4 aux achats de Droits.

7.3.9 RESPECT DES REGLES ETHIQUES ET DEONTOLOGIQUES DANS LES CONTENUS

Le Secrétariat général est en charge du respect des engagements pris au travers des conventions signées par l'ensemble de chaînes du Groupe ainsi que du dialogue avec le CSA. Il travaille en étroite collaboration avec la Direction de la Conformité, rattachée à l'Antenne et plus spécialement chargée de la vérification des engagements

concernant la déontologie des programmes et la protection du jeune public. Les échanges avec le régulateur se font sous forme d'auditions ou de contributions écrites, ils donnent lieu à des demandes et propositions d'engagements chiffrés et à la rédaction des bilans.

INDICATEURS DE CONFORMITE DES PROGRAMMES AUX ENGAGEMENTS ETHIQUES ET DEONTOLOGIQUES

Le périmètre considéré pour l'ensemble des éléments relatifs aux contenus est l'année 2016.

Ce relevé établit que pour l'année 2016, aucune mise en garde ni mise en demeure relative au respect des règles éthiques et déontologiques n'a été faite concernant les contenus de TF1 et LCI.

Pour rappel, TF1 a diffusé 7 517 heures de programmes (hors écrans publicitaires et parrainage) et plus de 10 046 sujets dans les journaux télévisés et LCI a diffusé pour sa part, sur la période, 19 heures par jour de programmes proposant au public de l'information en continu.





7.3.10 INFORMATION

DIRECTION DE L'INFORMATION, SOCIÉTÉ DES JOURNALISTES

La Direction de l'Information est en charge du contrôle de l'application des principes éthiques de la profession.

Elle garantit l'indépendance de la rédaction. Par le dialogue et l'argumentation, elle constitue un premier rempart contre toute tentative de franchissement d'une ligne au-delà de laquelle l'éthique journalistique ne serait pas respectée. La Rédaction ne s'interdit de traiter aucun sujet et veille à réserver à chacun d'entre eux une approche équilibrée et un traitement approprié à l'importance de l'information. La Société des Journalistes créée au lendemain de la privatisation de TF1 compte environ 75 % de membres parmi les 230 journalistes qui composent la rédaction. Les Présentateurs et les Directeurs de la Rédaction et de l'Information n'y adhèrent pas. Son rôle est de permettre un espace de dialogue où toutes les questions concernant la déontologie dans les pratiques journalistiques, l'intégrité des journalistes et leur indépendance pourront être abordées par les membres de la Rédaction. La Société des Journalistes valorise la notion de responsabilité dans le métier même du journalisme. Elle est reçue à sa demande et tout au long de l'année par la Direction de l'Information.

La Direction de l'Information participe – pour les activités qui la concernent – aux travaux du Comité de l'Éthique et de la RSE afin de compléter et préciser l'application des principes éthiques applicables à sa Direction.

CHARTRE D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES ET COMITÉ INDÉPENDANCE ET PLURALISME DU GROUPE TF1

En France, les principaux syndicats de journalistes ont adopté la Charte d'Éthique professionnelle des journalistes à consulter sur le site du SNJ, le Syndicat National des Journalistes : www.snj.fr/IMG/pdf/Charte2011-SNJ.pdf. La Convention Collective Nationale de Travail des Journalistes (CCNTJ) qui s'applique à la totalité des 37 000 journalistes titulaires de la carte de presse en France comprend également des principes éthiques. Ces principes sont *de facto* adoptés par les journalistes des Rédactions du Groupe, qui sont titulaires de la Carte de Presse.

La Direction de l'Information du groupe TF1 a poursuivi ses travaux visant à l'adoption d'une Charte déontologique spécifique aux journalistes du Groupe en prenant en considération le contenu de la loi n° 2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias qui prévoit notamment, l'adoption d'une Charte déontologique au sein de chaque entreprise de presse et la mise en place avant le 1^{er} juillet 2017, d'un comité, composé de personnalités indépendantes, ayant pour mission de contribuer au respect des principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme de l'information et des programmes au sein de ces chaînes. Le Conseil d'Administration de TF1 a nommé le 27 avril 2017 les huit personnalités indépendantes qui composeront le Comité Indépendance et pluralisme du groupe TF1. Cette composition a par ailleurs été notifiée au CSA par courrier en date du 15 mai 2017.

Conformément à la loi du 14 novembre 2016, le comité va être consulté sur la rédaction de la Charte déontologique.

Les droits, les obligations et les principes qui seront détaillés à cette Charte auront vocation à s'appliquer à l'ensemble des journalistes du groupe TF1, en ce compris ceux qui exercent leur profession sur les supports digitaux, auxquels il est d'ores et déjà demandé de respecter

les différents engagements éthiques et déontologiques que la Direction de l'Information a pu être amenée à prendre ces dernières années.

VISIONNAGE DES SUJETS ET RECTIFICATION DES ERREURS

Chaque sujet est visionné par au moins 5 personnes : le Rédacteur en chef, le Rédacteur en chef adjoint, le Chef d'édition, le Présentateur et un Chef de Service. Le Directeur de la Rédaction visionne également lui-même de nombreux sujets. Si une erreur est faite à l'Antenne, elle est fréquemment rectifiée avant la fin du journal par le présentateur. Chaque fois qu'il le souhaite, le Directeur de la Rédaction peut faire appel au Directeur juridique de l'Information afin que ce dernier lui apporte tout éclairage utile.

VOYAGES DE PRESSE ET JOURNALISTES « INCORPORES »

La participation des journalistes à un voyage de presse est, en dehors des voyages officiels, subordonnée à l'accord de leur hiérarchie, accord qui ne pourra être donné qu'à la condition que celui qui organise le voyage ait été informé de l'absence d'engagement de couverture éditoriale.

TF1 envoie régulièrement des journalistes *embedded* (incorporés dans l'armée sur le terrain) avec les armées françaises et certaines armées étrangères, sans toutefois se couper des autres sources, car cela permet de se rapprocher physiquement de la zone de conflit. Ce journaliste est rarement le seul envoyé spécial sur le terrain. TF1 essaie aussi de réaliser des sujets sans que l'aide de l'armée ne lui soit proposée. Quoi qu'il en soit, la pratique de « l'embarquement » est annoncée à la diffusion du reportage.

TRAITEMENT DES FAITS DIVERS, PRÉVENTION DES IMAGES CHOQUANTES

TF1 ne traite les faits divers que s'ils sont révélateurs d'un fait sociétal. La Rédaction tente d'évaluer cette dimension à la lecture des dépêches et au terme d'une pré-enquête, en se basant sur ses journalistes spécialisés.

La Direction de la Rédaction a pour principe d'éviter les images violentes gratuites. Un sujet potentiellement difficile à supporter fait l'objet d'un message de prévention « certaines images peuvent choquer » donné à l'Antenne par le Présentateur. Les images sont toujours sourcées, elles ne sont jamais retravaillées sauf pour ajouter des infographies. Parfois, sur certaines images potentiellement choquantes, le Rédacteur en Chef demande un floutage de certaines scènes.

QUALITE DES SOURCES D'IMAGES, DOCUMENTS AMATEURS

La Rédaction est extrêmement attentive à la qualité des sources d'images et proscrit l'utilisation de vidéos amateur lorsque l'origine n'est pas strictement vérifiable. La Rédaction utilise ces documents amateurs, qui peuvent être recadrés et montés, en insérant la mention « document amateur » et précise si nécessaire la date à laquelle les images ont été tournées. Ces vidéos peuvent éventuellement, au regard de la nature de l'événement, de la qualité et de la durée de la séquence correspondante, faire l'objet d'une rémunération, pour laquelle TF1 a défini un barème en fonction de l'événement, de la qualité du document et de sa durée.

STATUT POUR LES BLOGS DES JOURNALISTES DU GROUPE

Dès lors qu'un journaliste est une « signature » de la chaîne, la Direction de la Rédaction considère qu'il engage sa responsabilité individuelle et collective lorsqu'il intervient sur un blog ou sur les réseaux sociaux. Les règles qui s'appliquent à l'Antenne s'appliquent aussi sur ces blogs, sortir de l'impartialité n'y est pas plus toléré qu'à l'Antenne et des sanctions sont possibles.

TRAVAIL « SOUS COUVERTURE »

Dès lors qu'un pays est fermé, la Rédaction considère qu'il est du devoir du journaliste de relater malgré tout ce qui s'y passe. Hors des zones de conflit, les journalistes expérimentés de la cellule Enquête de TF1 peuvent travailler sous couverture si le sujet le justifie, le plus souvent pour des sujets de société ou d'économie.

FORMATION DES PERSONNELS AU RESPECT DES OBLIGATIONS

Des formations et interventions sur le volet juridique sont régulièrement organisées par la Direction juridique de l'Information et des Affaires Judiciaires à destination de tous les collaborateurs qui participent à la confection des reportages destinés aux éditions du journal télévisé de TF1 et LCI. Leur sont rappelées les règles de droit qui s'imposent à eux

dans le cadre de leur mission d'information. Parallèlement au droit de la presse et au droit d'auteur, sont évoquées les règles imposées par le CSA et leur contrôle.

ARRIVÉE DE LCI SUR LA TNT EN CLAIR

LCI a été autorisée par le CSA, aux termes d'une décision en date du 17 décembre 2015, à passer sur la TNT en clair, diffusion qui a été effective à compter du 5 avril 2016 sur le canal 26 de la TNT.

Ce passage du payant au en clair a été assorti d'un certain nombre d'obligations à la charge de LCI détaillées à un avenant à la convention qui lie la chaîne au CSA, avenant conclu le 17 février 2016 ; aux termes de cet avenant, LCI s'est notamment engagée – sauf survenance d'événement exceptionnel et majeur – à ce que les journaux et rappels de titres n'excèdent pas 30 % du temps total de diffusion et que sa programmation comporte pour au moins 30 % du temps total de diffusion des magazines d'information spécialisés couvrant différentes thématiques (économie, politique, culture, diversité de la société française...); LCI doit également diffusé chaque semaine un magazine d'information accessible aux enfants et adolescents et un programme d'actualité audio-décrit destiné aux personnes aveugles et malvoyantes ; enfin, LCI s'est engagée à ce que la part des femmes intervenant en plateau soit au minimum de 30 % et tende progressivement vers la parité.

7.3.11 ACCESSIBILITÉ DES PROGRAMMES

Grande chaîne familiale, TF1 se doit d'assurer l'accessibilité des programmes à tous, notamment aux personnes atteintes d'une déficience auditive ou visuelle.

SOUS-TITRAGE

Depuis septembre 2010, 100 % des programmes de TF1 sont sous-titrés, conformément à la loi de février 2005. Pour les programmes

d'information, un dispositif particulier a été mis en place pour allier la réactivité à une bonne qualité dans la transcription des commentaires des sujets ou de la voix du journaliste en plateau. Il repose sur une équipe de 3 personnes et nécessite un logiciel de reconnaissance vocale. TF1 a signé le 12 décembre 2011 la charte relative à la qualité du sous-titrage proposée par le CSA.

Les chaînes thématiques du Groupe sous-titrent toutes leurs antennes au-delà de leurs obligations.

INDICATEUR : RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SOUS-TITRAGE SUR LES CHAINES DU GROUPE

Antenne	Obligation 2017	Réalisation 2017	Réalisation 2016
TF1	100 %	100 %	100 %
TMC	100 %	100 %	100 %
TFX (ex NT1)	60 %	79 %	86 %
TF1 Séries Films (ex HD1)	40 %	88 %	66 %
Ushuaïa TV	10 %	28 %	34 %
Histoire	10 %	31 %	43 %
TV Breizh	20 %	77 %	62 %
LCI	3 JT quotidien entre 14 h et 20 h	3 JT quotidien entre 14 h et 20 h	3 JT quotidiens en semaine et 4 JT quotidiens le week-end et jours fériés À compter du 1 ^{er} mars : 3 JT quotidien

EN MATIERE DE LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

Antenne	Obligation 2017	Réalisation 2017	Réalisation 2016
LCI	1 JT quotidien à 20 h	1 JT quotidien à 20 h	1 JT quotidien en semaine à 20 h À compter du 1 ^{er} mars : 1 JT quotidien à 20 h

Même si ces obligations ne s'appliquent pas aux écrans publicitaires, en réponse à la demande de certains annonceurs la chaîne diffuse leurs spots avec un sous-titrage adapté aux personnes atteintes d'une déficience auditive.

AUDIO-DESCRIPTION

Le handicap visuel, dont sont atteints 1 million de français, est pris en compte en proposant des programmes en audio-description, technique permettant de « voir » un film grâce à une description sonore appropriée de l'action et de l'environnement mise au point par l'AVH (Association Valentin Haüy).

INDICATEUR : RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIERE D'AUDIO-DESCRIPTION SUR LES ANTENNES TF1, TMC, TF1 SÉRIES FILMS ET LCI

Antenne	Obligation 2017	Réalisation 2017	Réalisation 2016
TF1	100 programmes dont 55 inédits	134 programmes audio-décrits dont 69 inédits en audiodescription sur TF1	159 programmes audio-décrits dont 57 inédits en audiodescription sur TF1
TMC	22 inédits	29 programmes inédits en audiodescription sur TMC	21 programmes inédits en audiodescription sur TMC
TF1 Séries Films	12 inédits	30 programmes inédits en audiodescription sur TF1 Série Films	17 programmes inédits en audiodescription sur TF1 Série Films
LCI	1 programme d'actualité audiodécrit par semaine	1 programme d'actualité audiodécrit par semaine	À compter du 5 avril : 1 programme d'actualité audiodécrit par semaine

7.3.12 PROTECTION DU JEUNE PUBLIC

SIGNALÉTIQUE JEUNESSE ET PROGRAMMES JEUNESSE

Depuis 2002, obligation est faite aux chaînes de télévision hertzienne d'apposer une signalétique sur l'ensemble des programmes hors publicité, dès lors qu'ils ne sont pas recommandés pour tous les publics. La responsabilité de la mise en place de cette signalétique incombe à chaque chaîne qui informe le CSA de sa composition, mais est seule responsable de ses décisions de classification. La signalétique délivre des recommandations pratiques en termes d'âge pour chacune des cinq catégories existantes (tous publics, - 10, - 12, - 16, - 18). La chaîne TF1 ne diffuse pas de programmes classifiés - 18.

Le Comité de Visionnage mis en place à TF1 rassemble les responsables de l'Antenne, de la programmation, de la conformité des programmes, des acquisitions et des programmes jeunesse.

Pour accéder à l'ensemble des engagements relatifs à la protection de l'enfance appliqués par TF1, se reporter aux conditions d'application de la signalétique jeunesse du CSA : http://www.csa.fr/infos/controle/television_signalétique_C.php.

UNE PSYCHOLOGUE POUR LES PROGRAMMES JEUNESSE DE TFOU

Depuis dix ans, une psychologue pour enfants visionne toutes les séries jeunesse achetées et travaille en amont, en étroite collaboration avec l'équipe artistique pour les séries coproduites par la chaîne. Elle suggère des coupes ou parfois qualifie des épisodes comme étant non diffusables, lorsqu'elle juge les images inadaptées pour les enfants. Ces recommandations sont alors systématiquement suivies.

7.3.13 PROMOTION DE LA DIVERSITE

La lutte contre les stéréotypes et la banalisation de la représentation des diversités de la société civile est un travail que mène l'Entreprise TF1 autant que l'Antenne, avec l'ensemble des acteurs impliqués sur ces questions et en dehors de tout esprit de compétition. Pour attester et faire connaître cet engagement, le groupe TF1 a postulé au renouvellement de son Label Diversité en mars 2017 et l'a obtenu en juillet 2017.

La Directrice RSE travaille en coordination avec la Mission Handicap Diversité et les représentants des différentes unités de programmes pour articuler les actions et les initiatives du groupe TF1 en matière de diversité et relayer cette politique auprès des institutions, des *leaders* d'opinion et de la société civile, en lien avec les Directions de la communication.

Le groupe TF1 s'attache à refléter sur ses antennes et sites Internet, toute la diversité de la société, sans stéréotypes ni zones d'ombre. Des engagements chiffrés sont transmis chaque année au régulateur. Un courrier est envoyé chaque année aux producteurs d'émissions de magazines, jeux, divertissements et télé-réalité de l'antenne de TF1 afin de les sensibiliser sur la thématique de la diversité au sein des programmes qu'ils fabriquent pour la chaîne. Tous les personnels en charge de la fabrication des programmes suivent une formation dédiée à la prise en compte de la diversité sous tous ses aspects.

Avec la Direction de l'Information, deux études basées sur une méthodologie robuste, transparente et reproductible ont été menées sur les journaux télévisés en 2016 : une étude interne sur la place des femmes, et une autre conduite par le CREDOC sur la représentation des minorités ethniques. Le résultat de ces études a mis en avant une carence particulière dans la représentation des femmes. Le résultat de ces études a mené en 2017 à un plan d'action en 3 phases :

- un plan de formation pour les contributeurs à l'information (journalistes, documentalistes, monteurs) ;

- un partenariat avec l'association Vox Femina et le concours « Femmes en vue » pour faire accéder davantage de femmes expertes aux plateaux télévisés. Le groupe TF1 offre une journée de média-training aux 24 gagnantes ;
- une journée annuelle consacrée aux femmes expertes, comprenant des ateliers et des rencontres avec la Rédaction.

TF1 a été récompensé pour ce plan d'action lors de la « Nuit de la RSE » 2017.

L'Unité « fictions française » a conçu des programmes de qualité, propres à faire évoluer le regard des téléspectateurs vers une plus grande acceptation de la différence : la série « Louise », dont l'héroïne est transgenre, et l'unitaire « Mentions Particulières », autour du thème de la trisomie 21, ont recueilli un très beau succès d'audience autant que l'aval des associations concernées.

Chaque année l'Unité Jeunesse conçoit avec la SACD⁽¹⁾ un concours auprès des jeunes étudiants des écoles d'animation, sur un thème sociétal. Le thème du concours 2017 était « écoute ton cœur, pas la rumeur », pour inviter les jeunes spectateurs de 6 à 10 ans à penser par eux-mêmes. La production du film de l'équipe gagnante, désignée en décembre 2017, débutera en janvier 2018 et sera financée, à hauteur de 15 000 euros, conjointement par le groupe TF1 et la SACD.

Cette conviction, le groupe TF1 la véhicule également en interne, en prônant des relations ouvertes et respectueuses entre les collaborateurs et en rejetant toute idée ou pratique de discrimination (cf. chapitre 7.1.8).

À l'extérieur de ses murs, le Groupe encourage des projets éducatifs, l'insertion professionnelle des jeunes et de nombreuses actions innovantes grâce aux actions de la Fondation de TF1 ou en soutenant des partenaires associatifs.

7.3.14 DEONTOLOGIE ET ETHIQUE DE LA PUBLICITE

RELATION AVEC LES ANNONCEURS

TF1 Publicité met à disposition de ses clients et partenaires un site Internet www.tf1pub.fr sur lequel sont publiées les Conditions Générales de Ventes (CGV), une *newsletter*, l'actualité du secteur et de nombreuses propositions d'innovations dans le domaine publicitaire.

Chaque année, la présentation des CGV est faite, 15 jours avant leur publication officielle, à l'Union des Annonceurs, pour un éclairage sur les grands principes qui structureront les opérations de l'année à venir. Les CGV sont ensuite présentées aux agences médias.

Même si l'agence média gère le budget de l'annonceur et reste le partenaire quotidien de TF1 Publicité, chacun des annonceurs fait l'objet d'au moins un rendez-vous présentiel par an avec les commerciaux. Pour renforcer ce contact direct, TF1 Publicité a décidé fin 2013 de créer une équipe de commerciaux dédiés aux annonceurs. Ce contact privilégié existe à la fois au niveau commercial, de la Direction et de la Présidence. La présentation de la grille de programmes fait l'objet d'un événement réservé aux annonceurs.

Une enquête de satisfaction est menée tous les ans auprès des annonceurs et est utilisée comme un levier d'amélioration de la relation avec TF1 Publicité.

Contrairement aux idées reçues, TF1 est accessible à tous et notamment aux TPE et PME, pour lesquelles TF1 est un incontestable levier de développement.

RESPECT DE LA REGLEMENTATION

Les messages publicitaires diffusés sur les antennes du Groupe sont soumis à la réglementation générale ainsi qu'à la corégulation du secteur via l'ARPP et aux avis du CSA. Ces réglementations publicitaires et règles déontologiques s'appliquent à tous les messages publicitaires, quels que soient le support et le format de diffusion. TF1 applique notamment depuis le 1^{er} janvier 2012 la décision de l'ARPP qui vise à étendre aux messages publicitaires diffusés sur tous les SMAD – Services de Médias Audiovisuels à la Demande – du Groupe (MYTF1.fr, MYTF1 sur IPTV, applis MYTF1 sur *smartphones*) les mêmes engagements pris devant le CSA en 1990 pour l'Antenne : dépôt préalable auprès de l'ARPP notamment et visionnage interne des messages publicitaires.

Pour la télévision et les SMAD, les avis préalables de l'ARPP sont systématiquement pris en compte avant diffusion. La Direction de la Programmation et de la mise à l'antenne de TF1 Publicité, avec le concours éventuel de la Direction des Affaires Juridiques, visionne ou

(1) SACD : société des Auteurs Compositeurs Dramatiques.

écoute en outre avant diffusion, chaque message publicitaire, qu'il soit destiné à la télévision, la radio ou Internet.

TF1 Publicité, régie publicitaire de TF1, peut, même si l'ARPP a validé le message, le refuser ou imposer des conditions de diffusion particulières à un annonceur dès lors que le message ne lui paraît pas approprié à la ligne éditoriale des supports sur lesquels il sera diffusé, notamment au public familial de TF1. Dans ce cas, un courrier est envoyé à l'interlocuteur, annonceur ou agence de communication ayant conçu le message. Une solution est recherchée pour adapter le message ou son

horaire de diffusion à la ligne éditoriale du support. Si aucune solution n'est trouvée, le message n'est pas diffusé. Ce cas de figure est prévu dans les conditions générales de vente.

TF1 Publicité est représentée au Conseil d'Administration de l'ARPP, ainsi que dans les principales organisations paritaires (Syndicat National de la Publicité Télévisée, Centre d'étude des supports de Publicité, EDI Pub). Le Groupe participe ainsi à la construction du cadre éthique et déontologique de la profession.

7.3.15 ENJEUX DES MEDIAS DIGITAUX

CADRE REGLEMENTAIRE

REGLEMENTATION DES SERVICES DE COMMUNICATION AU PUBLIC EN LIGNE

Le groupe TF1 est soumis, pour ses services audiovisuels digitaux (notamment sites et applications MYTF1), à la réglementation sur les services audiovisuels à la demande (cf. ci-dessous « Réglementation audiovisuelle appliquée aux SMAD ») et, à ce titre, soumis à la régulation du CSA. Quand les services ne répondent pas à la définition légale des services audiovisuels à la demande (par exemple MYTF1News ou WAT), le Groupe est soumis principalement à la loi du 21 juin 2004 dite « loi pour la confiance dans l'économie numérique » et à l'ensemble des dispositions du Code de la Consommation. Dans tous les cas, le Groupe est également tenu de respecter la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (notamment prohibition des propos diffamatoires, injurieux, apologie/négation de crimes contre l'humanité, etc.) mais également, sur tous les supports, la réglementation « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 ainsi que la délibération du 5 décembre 2013 relative aux *cookies* et traceurs, sous la régulation de la CNIL. La réglementation relative aux *cookies* a pour objectif d'assurer la transparence auprès des usagers quant aux nombres et aux buts des *cookies* déposés sur les terminaux des utilisateurs, elle permet notamment de s'opposer aux publicités dites « ciblées ».

En ce qui concerne le site d'hébergement de contenus numériques WAT, en qualité d'hébergeur, il n'est pas responsable des contenus chargés par ses utilisateurs mais est soumis à un certain nombre d'obligations (conservation de données techniques d'identification, mise en place d'un bouton d'alerte, signalement aux Autorités de certains contenus dits « odieux », retrait prompt des contenus notifiés).

REGLEMENTATION AUDIOVISUELLE APPLIQUEE AUX SMAD

Depuis la loi du 5 mars 2009, la promulgation des décrets d'application du 2 juillet 2010 et du 12 novembre 2010 et la délibération du CSA du 14 décembre 2010, le groupe TF1 est tenu de respecter la réglementation relative aux SMAD sur l'ensemble de ses services non-linéaires répondant à la définition légale correspondante quels qu'en soient les supports de consultation : PC, TV, *smartphones*, tablettes, consoles de jeux, etc., mais également l'ensemble des déclinaisons non-linéaires (services de télévision de rattrapage) de l'ensemble des chaînes du Groupe. Cette réglementation entraîne des obligations en termes (i) de contribution à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles européennes et d'expression originale française (par exemple financement de *Web-séries*), (ii) d'exposition des œuvres cinématographiques et audiovisuelles européennes et d'expression originale française, (iii) de publicité et de

parrainage et (iv) de la protection du jeune public (signalétique CSA sur l'ensemble des programmes concernés et zone de confiance répertoriant des programmes tous publics et (v) de déontologie).

LUTTE CONTRE LE PIRATAGE, PROTECTION DU DROIT DES AUTEURS

Le groupe TF1 est particulièrement engagé dans le domaine de la lutte anti-piratage, et mène de multiples actions et initiatives en la matière.

Il s'est doté dès 2007, d'une cellule de veille anti-piratage. Celle-ci vise tout d'abord à suivre et analyser les méthodes de mise à disposition -sans autorisation des titulaires de droits - des contenus audiovisuels et cinématographiques sur Internet, et à collaborer avec les organismes institutionnels (Alpa, CNC, services judiciaires, HADOPI, CSPLA...) et les instances chargées d'appliquer la législation française et européenne en matière de propriété intellectuelle.

Cette cellule mène quotidiennement des actions visant à supprimer les contenus illégaux sur les plateformes de partage et réseaux sociaux, avec des outils dédiés, conformément à la Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

La Cellule mène également des actions de sensibilisation auprès des principaux acteurs, des plateformes bien sûr, mais également des ayants droit afin qu'ils mettent en œuvre les outils de protection les plus efficaces. TF1 soutient fortement le déploiement des « technologies de reconnaissance automatisée de contenus » (dites « fingerprint »), qui permettent aux ayants droit de générer des « empreintes » sur leurs programmes (ADN informatique unique pour chaque contenu), empreintes qui sont ensuite transmises aux plateformes de partage de vidéos afin d'empêcher le chargement de ses contenus (les contenus chargés illégalement étant reconnus par ces technologies et automatiquement filtrés et bloqués). Pour protéger ses contenus, TF1 utilise les technologies de l'Institut National de l'Audiovisuel (« Signature ») pour la plateforme Dailymotion, et de Google (« Content ID ») pour YouTube.

S'agissant des sites de DDL (« Direct DownLoad ») et de streaming, TF1 a recours à un prestataire spécialisé permettant des campagnes de détection et de fermeture de liens pirates correspondants à certains programmes particulièrement sujets au piratage (notamment films, fictions, séries US) sur lesquels le groupe TF1 dispose de droits exclusifs. Plusieurs millions de liens pirates sont fermés chaque année *via* des robots qui parcourent en permanence ces sites.

Parallèlement, TF1 poursuit ses actions de sensibilisation auprès des producteurs de contenus afin qu'ils procèdent eux-mêmes, et le plus tôt possible, à la génération d'empreintes protégeant leurs contenus dans l'univers numérique.

Sur le plan politique, tant au niveau national qu'europpéen, TF1 défend activement la préservation des droits d'auteur et l'écosystème global du financement de la création ; l'initiative de la Commission européenne (projet de directive du 14 septembre 2016 dite « droit d'auteur dans le marché unique numérique ») prévoyant l'obligation, pour les plateformes et réseaux sociaux qui permettent le partage de vidéos, de mettre à disposition des ayants droit des outils de filtrage, constituerait une avancée positive dans la généralisation d'outils préservant les droits de propriété intellectuelle.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET DES DONNEES DES USAGERS.

ACTIONS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES

Dans le cadre du plan de maîtrise de la confidentialité, différentes actions vont être poursuivies, notamment la signature d'un avenant de confidentialité pour les collaborateurs ayant accès aux données à caractère personnel.

ACTIONS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

En vue de se mettre en conformité au GDPR, applicable à partir du 25 mai 2018, TF1 a constitué, en octobre 2016, un groupe de travail, composé de collaborateurs de la Direction des Affaires Juridiques, du pôle Innovation & Digital et des métiers du groupe TF1, avec pour mission d'anticiper les mesures techniques et organisationnelles à mettre en place. Au mois de février 2017, une session de sensibilisation à la protection des données personnelles a été organisée pour l'ensemble des collaborateurs du groupe TF1. Entre mars et juin 2017, le groupe de travail a mené des interviews « données personnelles », auprès des différents métiers de TF1 et de ses filiales. Ces interviews ont permis de collecter les informations nécessaires à (i) l'établissement du registre des traitements, dont la mise en place est obligatoire à compter du 25 mai 2018, et (ii) la confrontation de nos pratiques à la réglementation actuelle, ainsi qu'au GDPR. Sur la base des traitements identifiés, le groupe de travail œuvre désormais à la mise en œuvre, métier par métier, des recommandations juridiques/opérationnelles, qui devront tenir compte de futures évolutions législatives, telles que la *Loi Informatique et Libertés 2* et le *Règlement e-Privacy*, ainsi que des guidelines émises par l'autorité de contrôle (CNIL).

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET DES DONNEES DES USAGERS

POLITIQUE GÉNÉRALE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Dès 2007, le groupe TF1 s'est doté d'une politique de sécurité de l'information (PSI), révisée en juillet 2016, afin de repositionner les enjeux de la sécurité de l'information au sein du groupe TF1 au regard des nouvelles menaces de cyber attaques (ex : Sony PICTURE, TV5). Ce document, fondateur de la sécurité au sein du groupe TF1, définit le cadre de toutes les actions en termes de gouvernance de la sécurité, notamment le périmètre d'application, le rôle de chaque acteur, les instances et indicateurs de pilotage.

Concernant la protection des données des collaborateurs, la PSI spécifique :

- qu'il est du devoir des administrateurs du système d'information de ne pas prendre connaissance des données personnelles des collaborateurs ;
- que les informations présentes dans le SI sont obligatoirement classifiées avec un critère de confidentialité qui évalue le caractère personnel de l'information ;
- qu'au sein des métiers et filiales, le propriétaire de l'information est systématiquement identifié. Il doit s'assurer de la conformité juridique des traitements, en se rapprochant de la Direction des Affaires Sociales, en particulier lors de la manipulation de données à caractère personnel (déclarations CNIL) ;
- que chaque nouvelle application sensible fait l'objet d'un audit/test intrusion sécurité, commandité par TF1 ou bien celle-ci doit être certifiée ISO 27001 si elle est exploitée dans le cloud, ex : « carrières positives », solution SIRH du groupe TF1 (Success Factor de la société SAP).

DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES DE SECURITE DE L'INFORMATION

Les dispositifs suivants complètent la politique de sécurité de l'information :

- renforcement des dispositifs de chiffrement : les ressources partagées sensibles (celle de la DRH notamment), certaines clés USB et des mails pour le personnel concerné.

Les disques durs du personnel classifié INITIES/SECRET et CONFIDENTIEL notamment le personnel RH sont maintenant chiffrés à 100 % – le parc des PC est chiffré à environ 30 % et le sera à 100 % lors de la fin du déploiement Windows 10 prévu sur 2018/2019 ;
- maintien de l'effort de sensibilisation du personnel à la sécurité informatique avec un exercice de phishing à destination de tout le personnel TF1, communication post exercice des résultats et des bonnes pratiques dans l'Intranet d'entreprise avec le support d'une vidéo de sensibilisation, note d'information d'un membre du CODG ;
- mise en place, depuis octobre 2016, d'un SOC (Security Operations Center) à avoir un service de supervision sécurité de notre système d'information. Le SOC contribue à augmenter significativement notre capacité de détection des incidents de sécurité et des cyberattaques ;
- mise en place, depuis juillet 2016, d'une directive cloud pour sélectionner les solutions IT, avec l'exigence pour les sous-traitants de respecter les normes ISO27001 si gestion de données à caractère personnel.

PROTECTION DES DONNEES DES USAGERS

Services numériques de e-TF1

Les sites et applications édités par e-TF1 sont conformes à l'ensemble des dispositions légales telles que disponibles sur le site de la CNIL via le lien suivant : <http://www.cnil.fr/>. e-TF1 collabore étroitement avec la CNIL à l'occasion de la déclaration de nouveaux traitements ou de la mise à jour des déclarations des traitements existants. La politique de confidentialité à propos des données personnelles des usagers est en ligne sur tous les actifs numériques et fait l'objet d'une souscription expresse lors de l'inscription. e-TF1 procède régulièrement à des vérifications du respect de la recommandation relative aux cookies et aux autres traceurs visés par l'article 32-II de la loi du 6 janvier 1978 (la

« Délibération », notamment sous forme d'audits techniques des cookies/traceurs déposés lors de la visite des services de communication électroniques édités par e-TF1 (sites Web/mobile et applications) en vue de leur mise en conformité. De même, e-TF1 s'attache dans les contrats passés avec ses partenaires technologiques, éditeurs, ou publicitaires à faire respecter la réglementation associée à la protection des données des usagers. Les services de communication en ligne (sites Internet) édités par e-TF1 sont désormais dotés d'une politique relative aux cookies. De plus, e-TF1 a mis en place des dispositifs techniques permettant directement aux usagers de désactiver les cookies tiers.

Publicité comportementale

TF1 Publicité commercialise de la publicité comportementale (publicité dont le contenu dépend du comportement de navigation des usagers ou de leurs centres d'intérêt) sur MYTF1, tous supports.

a) Volet « Utilisateurs » :

TF1 Publicité et e-TF1, éditeur de MYTF1, s'assurent du respect des droits des usagers conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Liberté » par différents moyens appropriés :

- politique de confidentialité accessible en ligne sur tous les supports MYTF1 ;
- signature par TF1 Publicité en février 2013 de la Charte européenne de l'IAB Europe relative à la publicité comportementale en ligne fixant les bonnes pratiques en la matière ;
- bandeau informant l'utilisateur qu'en poursuivant sa navigation sur MYTF1, il accepte l'utilisation des cookies permettant de lui proposer des offres adaptées à ses centres d'intérêts, ainsi qu'un lien lui permettant de paramétrer le dépôt de cookie ;
- souscription en septembre 2013 d'un contrat de licence auprès de l'EDAA (European interactive Digital Advertising Alliance) permettant à TF1 Publicité d'ajouter l'icône interactive « choisir sa pub » sur toute publicité comportementale, qui renvoie vers une page par laquelle l'utilisateur peut exercer son choix de recevoir ce type de publicité.

Dans ce cadre de ce contrat, TF1 Publicité est soumis à un audit annuel effectué par un organisme extérieur agréé par l'EDAA en vue de l'obtention d'une certification garantissant le respect des bonnes pratiques fixées dans la Charte de l'IAB Europe, portant plus précisément sur les critères suivants :

- informations préalables délivrées aux usagers sur la politique de confidentialité et de respect de la vie privée ;
- dispositifs permettant aux usagers d'exercer leur choix concernant la collecte de données à des fins de publicité comportementale ;
- garanties liées à la sécurité, la sauvegarde et le stockage des données collectées ;
- interdiction de cibler les enfants ou d'utiliser des segments « sensibles » (sur des critères tels que l'origine ethnique, les opinions politiques, religieuses, philosophiques, l'orientation sexuelle) ;
- traitement des plaintes des usagers liées à la publicité comportementale.

TF1 Publicité a obtenu la certification en septembre 2016, qui est actuellement en cours de renouvellement, conformément à

l'engagement pris dans le cadre du contrat de licence auprès de l'EDAA.

b) Volet contractuel :

TF1 Publicité s'est aussi engagée, dans le cadre de cette activité, à choisir des prestataires techniques eux-mêmes signataires de la Charte de l'IAB Europe, afin de s'assurer de la bonne application des contraintes réglementaires quelle que soit l'entité qui dépose les cookies.

En particulier, les contrats de la sous-régie garantissent que tant l'annonceur qu'elle-même a intégré sur leurs supports respectifs, au sein d'un espace dédié et spécifique distinct des Conditions Générales d'Utilisation, une information claire et sans équivoque à destination des usagers sur :

- la collecte d'informations relatives à leur comportement de navigation à partir du poste connecté et pour ce faire, le recours à des cookies ;
- l'utilisation desdites informations à des fins publicitaires et notamment à l'envoi de publicités ciblées par l'annonceur et/ou la sous-régie ;
- leur faculté de refuser l'implémentation de cookies en indiquant les différentes modalités à cet effet, la durée de conservation des cookies et les conséquences d'un tel refus sur l'utilisation des services proposés par les supports.

La sous-régie garantit que le recours aux cookies n'entraîne aucune collecte de données personnelles au sens de la réglementation en vigueur, y compris l'adresse IP du poste à partir duquel l'utilisateur s'est connecté.

Dans le cadre de ses Conditions Générales de Vente 2018 relatives aux Supports Digitaux, TF1 Publicité a souhaité renforcer sa position en matière de cookies tiers non autorisés.

L'objectif est à la fois d'assurer une meilleure maîtrise du dépôt de traceurs par les annonceurs, et de pouvoir responsabiliser l'annonceur dans ses pratiques. Les CGV Digitales, qui s'appliquent à toutes les campagnes publicitaires digitales de l'annonceur, comprennent notamment les engagements suivants :

- La fourniture d'informations précises sur le dépôt envisagé et sa finalité, afin que TF1 Publicité puisse s'y opposer si besoin ;
- La destruction de toutes données issues du dépôt et/ou du traitement des cookies et autres traceurs dans un délai d'un (1) mois à compter du terme de la campagne publicitaire concernée ;
- Le respect d'exigences de sécurité et de confidentialité, ainsi que l'hébergement des données et cookies au sein de l'Union européenne ;
- L'interdiction de déposer des cookies et traceurs destinés à alimenter la DMP de l'annonceur et/ou de son mandataire et/ou de tout tiers ou, d'une manière générale, toute base de données.

De plus, TF1 Publicité se réserve la possibilité de contrôler le respect par l'annonceur de ses obligations, soit par le biais d'outils ou technologies, soit en lui demandant tout justificatif en ce sens.

Les CGV Digitales 2018 comprennent également un dispositif de sanctions en cas de manquement de l'annonceur (ex : suspension voire annulation de la campagne, suppression immédiate de données, interdiction de dépôt pour les campagnes à venir, etc.).



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

8.1 ORDRE DU JOUR	286	8.3 PROJET DE RESOLUTIONS	293
Pour la partie ordinaire	286	Partie ordinaire	293
Pour la partie extraordinaire	286	Partie extraordinaire	295
8.2 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	287		
Partie ordinaire de l'Assemblée Générale	287		
Partie extraordinaire de l'Assemblée Générale	292		



8.1 ORDRE DU JOUR

POUR LA PARTIE ORDINAIRE

- Approbation des comptes individuels annuels et des opérations de l'exercice 2017.
- Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice 2017.
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.
- Affectation des résultats de l'exercice 2017 et fixation du dividende.
- Approbation des éléments de la rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Gilles Pélisson en raison de son mandat de Président directeur général.
- Politique de rémunération du Président directeur général : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération et les avantages attribuables à Gilles Pélisson.
- Renouvellement, pour trois ans, du mandat d'Administratrice de Laurence Danon Arnaud.
- Renouvellement, pour trois ans, du mandat d'Administrateur de Martin Bouygues.
- Renouvellement, pour trois ans, du mandat d'Administrateur de la société Bouygues.
- Constatation des élections des Administrateurs représentants du personnel, pour deux ans.
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet de procéder à l'acquisition par la société de ses propres actions, dans la limite de 10% du capital social.

POUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société, dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois.
- Suppression de l'exigence de nomination de Commissaires aux Comptes suppléants – modification de l'article 18 des statuts.
- Suppression de mentions obsolètes figurant dans les statuts relatives au renouvellement échelonné des mandats des Administrateurs non représentatants du personnel - et au premier exercice social – modification corrélative des articles 10 et 25 des statuts.
- Pouvoirs pour dépôts et formalités.

8.2 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

RESOLUTIONS 1 ET 2 – APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

OBJET ET FINALITE

Dans les 1^{ère} et 2^{ème} résolutions qui sont soumises à votre approbation, nous vous demandons d'approuver les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2017.

Les activités de TF1 et de son Groupe au cours de l'exercice écoulé, leur situation et les résultats des activités sont présentés dans le présent document aux chapitres 1 et 3. Les comptes individuels et les comptes consolidés sont insérés au chapitre 4. Vos Commissaires aux Comptes vous communiquent leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2017. Ces rapports sont insérés au chapitre 5.

RESOLUTION 3 – APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

OBJET ET FINALITE

La 3^{ème} résolution a pour objet d'approuver les conventions dites réglementées mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décidées par le Conseil d'Administration et conclues au cours de l'exercice 2017, entre TF1 et son dirigeant ou un de ses administrateurs, ou entre TF1 et une autre société ayant avec elle des dirigeants ou des administrateurs communs, ou encore, entre TF1 et un actionnaire détenant plus de 10 % du capital.

Le régime français dit des « conventions réglementées » a pour but de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts.

Conformément à la loi, ces conventions sont soumises, avant leur conclusion, à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, qui en apprécie l'intérêt pour TF1 et son Groupe, et les conditions financières qui y sont attachées. Les administrateurs concernés ne prennent pas part au vote.

Vos Commissaires aux Comptes vous communiquent, dans leur rapport spécial inséré dans le présent document au chapitre 5, la liste détaillée de ces conventions et engagements, leurs conditions financières et les montants facturés en 2017. Les conventions et engagements mentionnés dans ce rapport spécial et qui ont déjà été approuvés par l'Assemblée Générale ne sont pas soumis à nouveau au vote de l'Assemblée. Par ailleurs, les conventions et engagements portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et les conventions entre TF1 et ses filiales détenues à 100 % ne sont pas soumis à ce processus d'autorisation.

Les conventions et engagements que nous vous demandons d'approuver, après avoir pris connaissance du présent rapport et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sont les suivants :

Convention de Services Communs avec Bouygues

Autorisation et conditions financières

Le Conseil d'Administration de TF1, dans sa séance du 30 octobre 2017, a autorisé le renouvellement de cette convention, pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2018.

La convention prévoit des règles de répartition et de facturation des frais des services communs entre les différentes sociétés utilisatrices de Bouygues. Les prestations spécifiques fournies à la demande de TF1 sont facturées directement à TF1 selon des conditions commerciales normales (au prix du marché). La quote-part résiduelle des frais de Services Communs est refacturée à TF1, selon des clés de répartition ; cette facturation est limitée à un pourcentage du chiffre d'affaires.

En 2017, les sommes facturées par Bouygues à TF1 à ce titre s'élèvent à 3,4 millions d'euros, ce qui représente 0,16 % du chiffre d'affaires total du groupe TF1 (à comparer à 3,16 millions d'euros pour l'année 2016, soit 0,15 % du chiffre d'affaires).

Personnes concernées

- Martin Bouygues, Olivier Bouygues, Olivier Roussat (Administrateurs) ; Philippe Marien (Représentant permanent de Bouygues, Administrateur) ;
- Bouygues est actionnaire.

Intérêt

Cette convention permet à TF1 de bénéficier de services experts et de prestations d'animation que Bouygues met à la disposition des différentes sociétés de son Groupe, dans différents domaines.

Apport d'expertise

Bouygues met à la disposition de TF1 son expertise dans différents domaines tels que la finance, le juridique, les ressources humaines, les assurances, le développement durable, le mécénat, les nouvelles technologies et plus généralement, le conseil.

En fonction de ses besoins et conformément à la convention autorisée annuellement par le Conseil d'Administration, TF1 peut décider de faire appel à ces services en les sollicitant au fil du temps et des questions qui surgissent. Il s'agit d'un droit de tirage que TF1 peut utiliser à tout moment pour discuter d'une problématique avec un expert plus rompu qu'elle à cet exercice.

En 2017, TF1 a bénéficié d'une convention de prestation de services et de gestion de participations signée entre Bouygues et TF1. TF1 peut bénéficier de l'expertise développée par Bouygues via la société Bouygues Développement, filiale à 100 % de Bouygues en matière d'innovation ouverte.



Animation des filières

Au-delà des conseils prodigués et de l'assistance apportée, les services communs assurent l'animation des filières, notamment en organisant des rencontres entre professionnels d'une filière (trésorerie, par exemple) pour favoriser les échanges, les discussions techniques, s'approprier les évolutions.

Au titre de l'année 2017, les exemples ci-dessous peuvent être cités :

- ressources humaines : un certain nombre de dirigeants du groupe TF1 a eu l'occasion de participer à l'Institut du Management Bouygues, cycle de formation aux techniques et aux valeurs du groupe Bouygues. De plus, les nouveaux arrivants du groupe TF1 participent à la journée d'accueil du groupe Bouygues. Le Comité de Direction du groupe TF1 participe aux quatre Conseils de groupe Bouygues annuels. Enfin, Bouygues anime des groupes d'experts Ressources Humaines qui sont issus des différentes activités du Groupe (Affaires sociales, Formation, Relations Écoles, etc.). Sa Direction juridique sociale forme, les Directeurs RH et Responsables RH de TF1 à l'actualité juridique. En outre, la Direction des Relations Humaines et Organisation de TF1 a accès à l'outil de requêtes sur les données de ressources humaines ;
- contrôle interne : le groupe TF1 bénéficie du support de Bouygues en matière d'outils et de méthodologie concernant le contrôle interne et la gestion des risques.

Au cours de l'année 2017, ce soutien s'est manifesté notamment au travers des démarches suivantes :

- Mise à jour du référentiel de contrôle interne sur les thématiques :
 - systèmes d'Information,
 - investissements de croissance externe,
 - lutte contre la corruption,
 - respect du droit de la concurrence,
 - embargos et restrictions à l'export,
 - promotion de l'Éthique dans le Groupe,
- Création d'un groupe de travail sur la nouvelle version de l'outil de contrôle interne du Groupe (MAP-RVR) et notamment sur les évolutions des fonctionnalités attendues,
- Poursuite sur 2017 des réunions d'échanges, organisées et animées par Bouygues, afin de permettre aux représentants des différents métiers de :
 - Partager un certain nombre de *benchmarks* externes en matière de contrôle interne et cartographie des risques, afin d'évaluer les méthodes du Groupe à la lumière des pratiques des autres sociétés,
 - Partager l'information relative aux évolutions réglementaires notamment la loi Sapin II et la loi sur le devoir de vigilance ;
- RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) : la coordinatrice RSE du groupe TF1 et d'autres collaborateurs en charge des actions de RSE dans leurs Directions s'appuient sur la dynamique mise en place par la Direction en charge du développement durable du groupe Bouygues ;
- Direction des Systèmes d'Information : la Direction des Systèmes d'Information du groupe TF1 bénéficie de nombreuses synergies avec les diverses Directions du groupe Bouygues grâce à une animation filière très présente effectuée par Bouygues. En effet, grâce à cette filière, TF1 bénéficie d'un réseau d'alerte sur les attaques de virus et plus globalement de la sécurité informatique, de procédures globalisées d'achat de matériel informatique et d'outils informatiques.

Enfin, en 2017, le groupe Bouygues, en sa qualité d'actionnaire de référence, a régulièrement apporté, sous forme d'échanges formels et/ou informels, son appui sur des sujets opérationnels dans différents domaines, notamment juridiques et financiers. À titre d'exemple, des réunions sur les prochaines évolutions des normes comptables et leurs impacts.

Complément de retraite consenti à Gilles Pélisson, Président Directeur Général

Autorisation et conditions financières

Le Conseil d'Administration de TF1 du 30 octobre 2017 a autorisé le renouvellement pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2018, de la convention de retraite à prestations définies consentie à Gilles Pélisson Président Directeur Général de TF1, salarié de BOUYGUES et membre du Comité de Direction Générale de BOUYGUES, par BOUYGUES et la refacturation de la quote-part de la prime versée à la compagnie d'assurance par BOUYGUES.

L'acquisition des droits à retraite supplémentaire annuels par Gilles Pélisson sera subordonnée à des performances sur TF1 sur lesquelles il aura pu avoir prise ; ces conditions de performance sont liées à l'atteinte d'un objectif de résultat net consolidé moyen par rapport au budget annuel :

- pour l'exercice 2017, sur la base des budgets annuels 2016 et 2017 ;
- pour l'exercice 2018, sur la base des budgets annuels 2016, 2017 et 2018 ;
- pour les exercices ultérieurs, sur la base du budget annuel de l'exercice et des budgets annuels, des deux exercices qui l'auront précédé.

En fonction de l'atteinte des objectifs de résultat net consolidé, les droits à retraite additionnelle seront compris entre 0 % et un maximum de 0,92 % du salaire de référence. La retraite additive annuelle est plafonnée à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale (soit 317 856 euros en 2018). Le bénéfice de cette retraite additive n'est acquis qu'au bout de dix années d'ancienneté dans le groupe BOUYGUES.

Au titre de l'exercice 2017, le montant facturé par BOUYGUES s'est élevé à 443 088 € HT (y compris la taxe de 24% versée à l'URSSAF).

Personnes concernées

- Martin Bouygues, Olivier Bouygues et Olivier Roussat (Administrateurs), Philippe Marien (représentant permanent de BOUYGUES, Administrateur), ainsi que Gilles Pélisson.
- BOUYGUES est actionnaire.

Intérêt de cette convention pour TF1

Cette convention a pour objet de permettre de fidéliser les membres du Comité de Direction générale de BOUYGUES, dont Gilles Pélisson fait partie. Elle permet par ailleurs à TF1 de bénéficier d'une négociation effectuée de façon mutualisée au sein du groupe BOUYGUES, entre BOUYGUES et les dirigeants de ses différents métiers.

Conventions de prestations de services (open innovation)

Autorisation et conditions financières

Le Conseil d'Administration de TF1 du 30 octobre 2017 a autorisé le renouvellement, pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2018, de la convention de prestations de services avec la société Bouygues.

Les prestations de conseil font partie intégrante des services communs de Bouygues et sont facturées directement au travers de la convention de services communs au titre de la quote-part du montant résiduel des frais de services communs. En contrepartie des prestations de gestion, TF1 verse à Bouygues, *pro rata temporis*, une rémunération mensuelle forfaitaire de 750 euros hors taxes par participation dans une société innovante gérée.

Aucun montant n'a été facturé pour l'année 2017.

Personnes concernées

- Martin Bouygues, Olivier Bouygues, Olivier Roussat (Administrateurs); Philippe Marien (Représentant permanent de Bouygues, Administrateur);
- Bouygues est actionnaire.

Intérêt

Cette convention définit les termes et conditions d'exécution et de rémunération des prestations de services assurées par Bouygues, directement ou par l'intermédiaire de sa filiale à 100 % Bouygues Développement, à TF1 dans le domaine de l'innovation ouverte.

L'activité de gestion des participations des sociétés innovantes a pour objet de gérer les participations une fois l'acquisition finalisée. Les prestations comprennent notamment le suivi de la vie des participations détenues et un *reporting* régulier à TF1 des projets discutés et des décisions prises au sein des organes susmentionnés.

Mise à disposition de bureaux avec le GIE « 32 AVENUE HOCHÉ »

Autorisation et conditions financières

Le Conseil d'Administration de TF1 du 30 octobre 2017 a autorisé le renouvellement pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2018, de la convention de mise à disposition des bureaux du 1^{er} étage du 32, avenue Hoche.

Conditions financières : la rémunération du GIE pour l'année 2017 s'est élevée à 14 910 euros HT.

Personnes concernées

- Martin Bouygues, Olivier Bouygues, Olivier Roussat (Administrateurs); Philippe Marien (Représentant permanent de Bouygues, Administrateur);
- Bouygues est actionnaire.

Intérêt

Cette convention établit la mise à disposition par le GIE « 32 avenue Hoche » à TF1 de bureaux de réception et de salles de réunion situés au centre de Paris ainsi que la mise à disposition des services liés à l'accueil, l'informatique et le secrétariat.

Utilisation des avions détenus par la société AirBy

Autorisation et conditions financières

Le Conseil d'Administration du 30 octobre 2017 a autorisé le renouvellement de la convention offrant à TF1 la possibilité de solliciter la société AirBy, opérateur d'avions (loués ou du groupe Bouygues) comprenant la mise à disposition et l'ensemble des frais liés à la prestation de vol.

La facturation de l'utilisation d'un avion Global 5000 est établie sur la base du tarif global unique de 7 000 euros HT par heure de vol, comprenant la mise à disposition de l'avion et de l'ensemble des

prestations associées (pilotage, carburant, etc.) et ce, au fur et à mesure de l'utilisation. La mise à disposition, par AirBy, d'un avion loué sur le marché intervient au coût de location de l'avion, majoré pour chaque mise à disposition d'un montant de 1 000 euros HT rémunérant la mission d'affrètement rendue par AirBy à TF1. La facturation s'effectue lors de chaque mise à disposition de l'avion.

Aucun montant n'a été facturé pour l'année 2017. TF1 n'a pas utilisé cette possibilité depuis 2009.

Personnes concernées

- Martin Bouygues, Olivier Bouygues, Olivier Roussat (Administrateurs); Philippe Marien (Représentant permanent de Bouygues, Administrateur);
- Bouygues est actionnaire.

Intérêt

Cette convention offre à TF1 la possibilité de solliciter la société AirBy, détenue indirectement par Bouygues et SCDM, opérateur d'un avion Global 5000, ou, à défaut, d'un appareil équivalent.

RESOLUTION 4 - AFFECTATION DU BENEFICE DE L'EXERCICE 2017 ET FIXATION DU DIVIDENDE (0,35 EURO PAR ACTION)

OBJET ET FINALITE

Dans la 4^{ème} résolution, nous vous demandons, après avoir constaté l'existence du bénéfice distribuable de 616 579 160,25 euros, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 131 630 699,89 euros et du report à nouveau de 484 948 460,36 euros, de décider l'affectation et la répartition suivantes :

- distribution en numéraire d'un dividende de 73 453 009,70 euros (soit un dividende de 0,35 euro par action de 0,20 euro valeur nominale);
- affectation du solde au report à nouveau de 543 126 150,55 euros.

La date de détachement du dividende sur le marché Euronext Paris est fixée au 30 avril 2018. La date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement est fixée au 2 mai 2018. La date de mise en paiement du dividende est fixée au 3 mai 2018.

Cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2^o du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Nous vous demandons d'autoriser à porter au compte report à nouveau le montant des dividendes afférents aux actions que TF1 pourrait détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de Commerce.

Nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, à savoir :

Exercice clos	Dividende versé par action*
31/12/2014	1,50 euro
31/12/2015	0,80 euro
31/12/2016	0,28 euro

* Dividende éligible, à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158.3.2^o du CGI.



RÉSOLUTION 5 – APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES VERSES OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 À GILLES PÉLISSON EN RAISON DE SON MANDAT DE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

OBJET ET FINALITÉ

Dans la 5^{ème} résolution, nous vous demandons, d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, à Gilles PéliSSon en raison de son mandat de Président directeur général, tels qu'ils sont exposés au chapitre 2.3 du présent document

RÉSOLUTION 6 – APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ATTRIBUABLE À GILLES PÉLISSON EN RAISON DE SON MANDAT DE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

OBJET ET FINALITÉ

Dans la 6^{ème} résolution, nous vous demandons, d'approuver la politique de rémunération, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Gilles PéliSSon en raison de son mandat de Président directeur général, tels qu'ils sont exposés au chapitre 2.4 du présent document.

RÉSOLUTIONS 7 A 10 – MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Les curriculums vitae des administrateurs sont présentés au chapitre 2.1.3

OBJET ET FINALITÉ

Dans les 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} résolutions, nous soumettons à votre approbation le renouvellement, pour trois ans, des mandats de Laurence Danon Arnaud, Martin Bouygues et de la société Bouygues, qui arrivent à échéance à l'expiration de l'Assemblée Générale du 19 avril 2018.

Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 15 février 2018 a procédé à l'examen des mandats des administrateurs qui arrivent à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale, en tenant compte à la fois de l'expertise des administrateurs actuels et de la nécessité de maintenir les taux d'indépendance et de femmes. Il a porté une attention particulière à l'expérience et à la connaissance des métiers du Groupe que chaque administrateur doit posséder pour participer efficacement aux travaux du Conseil et de ses quatre Comités.

Votre Conseil d'Administration a recueilli préalablement l'avis du Comité de Sélection, qui a jugé que ces trois Administrateurs apportent aux travaux du Conseil et de ses Comités leur expérience, leur capacité de

compréhension des enjeux et des risques des métiers du groupe TF1. Par ailleurs, il a notamment conclu que Laurence Danon Arnaud continuerait de n'avoir aucune relation d'affaires avec le groupe TF1 et qu'elle poursuivrait l'exercice de son mandat en qualité d'administratrice indépendante au regard de tous les critères définis par le Code AFEP/MEDEF.

Administratrice de TF1 depuis juillet 2010, Présidente du Comité d'Audit depuis avril 2013, Laurence Danon Arnaud, femme d'affaires française, fait bénéficier le Conseil également de ses compétences reconnues en matière financière et comptable.

Participant au Conseil d'Administration depuis 1987, Martin Bouygues fait bénéficier le Conseil de ses connaissances et de son expérience en France et à l'international dans les domaines des médias, de l'environnement audiovisuel et du monde industriel.

En cas de renouvellement de son mandat d'administrateur, Bouygues a fait part de son intention de maintenir Philippe Marien comme son représentant permanent au Conseil d'Administration de TF1. Philippe Marien, membre du Comité d'Audit depuis février 2008 et membre du Comité des Rémunérations depuis juillet 2010, fait bénéficier le Conseil de ses compétences et de son expérience reconnues en matière financière et comptable.

Le Conseil d'Administration, suivant les recommandations du Comité de Sélection, estime que ces administrateurs participent assidûment au Conseil ; leur contribution est particulièrement appréciée et leur connaissance des médias et de l'environnement audiovisuel français éclaire les travaux du Conseil.

Aussi, le Conseil d'Administration propose de renouveler les mandats de Laurence Danon Arnaud, de Martin Bouygues et de la société Bouygues, pour 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer, en 2021, sur les comptes 2020.

Le vote de ces propositions maintiendrait le taux de 44 % d'indépendance (vs 33,3 % prévus dans les sociétés contrôlées) et le taux de 44 % de femmes au Conseil (sans prendre en compte les Administratrices représentantes du personnel)

Dans la 10^{ème} résolution, nous vous demandons de constater l'élection, pour deux ans, des Administrateurs représentants du personnel

Nous vous rappelons que, depuis la privatisation de TF1, deux administrateurs représentent les salariés au Conseil d'Administration. Conformément aux dispositions légales et statutaires, ils sont élus, pour deux ans, par les salariés de TF1 SA. L'un est élu parmi le collège des cadres et journalistes, l'autre parmi le collège des employés, techniciens et agents de maîtrises. Tous les collaborateurs ayant un contrat de travail d'au moins trois mois à la date de l'élection sont appelés à voter. Tous les collaborateurs ayant un contrat de travail de deux années au moins à la date des élections sont éligibles.

Les mandats de Fanny Chabirand et Sophie Leveaux-Talamoni arrivent à échéance en 2018, à la proclamation des résultats des votes des collèges électoraux ayant abouti à la désignation des Administrateurs représentants du personnel ; cette désignation devant normalement intervenir dans un délai de deux semaines précédant la réunion de l'Assemblée Générale. Les élections auront lieu le 22 mars 2018.

Lors de l'Assemblée Générale du 19 avril 2018, le Président vous informera des noms des Administrateurs représentants du personnel élus par les collèges électoraux et dans la 10^{ème} résolution, vous devrez prendre acte de leur élection et de leur désignation, pour deux années, en qualité d'Administrateurs représentants du personnel.

La composition du Conseil d'Administration sur le site Internet de la société (www.groupe-tf1.fr, Accueil > Investisseurs > Gouvernance > Instances de gouvernance) sera mise à jour des noms et curriculum vitae des administrateurs élus à l'issue des élections.

Approbation

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} résolutions, le Conseil d'Administration sera, à l'issue de l'Assemblée, composé comme suit :

- 4 administratrices indépendantes : Laurence Danon Arnaud, Pascaline de Dreuzy, Catherine Dussart et Janine Langlois-Glandier ;
- 2 administratrices représentantes du personnel : Fanny Chabirand et Sophie Leveaux Talamoni, sous réserve des résultats des élections des Administrateurs représentants du personnel ;
- 1 administrateur exécutif : Gilles Pélisson ;
- 4 administrateurs représentants l'actionnaire de référence : Martin Bouygues, Olivier Bouygues, Olivier Roussat et la société Bouygues, représentée par Philippe Marien.

Le Conseil d'Administration de TF1 compterait une proportion de 44 % d'administrateurs indépendants et une proportion de 44 % de femmes (les deux administratrices élues par les salariés n'étant pas prises en compte pour la détermination des pourcentages).

La moyenne d'âge (calculée à la date de l'Assemblée Générale) est de 60 ans.

RÉSOLUTION 11 – ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

OBJET ET FINALITÉ

Dans la 11^{ème} résolution qui est soumise à votre approbation, nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée chaque année à la société de procéder au rachat de ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat.

Les objectifs du programme de rachat sont les suivants :

- annulation de tout ou partie des actions rachetées, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois, sous réserve d'une autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

- attribution ou cession d'actions aux salariés, dont au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) ou par voie d'attribution d'actions gratuites ;
- remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément à la réglementation applicable ;
- remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange ou de toute autre manière ;
- mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

En 2017, TF1 n'a pas procédé au rachat de ses propres actions.

Au 15 février 2018, la société ne détenait aucune de ses propres actions.

Plafonds de l'autorisation

L'autorisation serait accordée dans les limites suivantes :

- pourcentage de rachat maximum de capital autorisé : 10 % du capital ;
- prix d'achat unitaire maximum : 20 euros ;
- montant global maximum du programme : 300 millions d'euros ;
- durée : 18 mois.

Les opérations de rachat d'actions pourront être effectuées à tout moment, sauf en période d'offre publique sur le capital de la société.

Il est rappelé que l'autorisation d'acheter ses propres titres est soumise par la loi à plusieurs limites, en particulier, la société ne peut posséder, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, plus de 10 % du total de ses propres titres ; par ailleurs, l'acquisition ne peut avoir pour effet d'abaisser les capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables ;

Les actions autodétenues n'ont pas droit de vote et les dividendes leur revenant sont affectés au report à nouveau.



PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les autorisations et les délégations financières accordées par les précédentes Assemblées Générales sont rappelées au sein d'un tableau inclus dans le chapitre 6.3.5 du présent document.

Au 15 février 2018, TF1 n'avait aucune dette financière.

Pour mémoire, les résolutions relatives aux rachats d'actions et à la réduction du capital social ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale Mixte du 13 avril 2017 au taux de 100,0 %.

RÉSOLUTION 12 – POSSIBILITÉ DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS

OBJET ET FINALITÉ

Nous vous demandons de déléguer, pour une durée de 18 mois, tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'annulation de tout ou partie des actions de la société acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée.

La 12^{ème} résolution a pour objet d'autoriser votre Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à réduire le capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois, par annulation de tout ou partie d'actions acquises dans le cadre de programmes d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée. Cette autorisation serait donnée pour une période de dix-huit mois. Elle se substituerait à celle donnée précédemment par l'Assemblée Générale du 13 avril 2017.

Le fait d'annuler des actions rachetées permet notamment de compenser la dilution pour les actionnaires de la création d'actions nouvelles résultant, par exemple, de l'exercice d'options de souscription d'actions.

En 2017, TF1 n'a pas annulé d'actions.

RÉSOLUTION 13 – SUPPRESSION DE L'EXIGENCE DE NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

OBJET ET FINALITÉ

Nous vous proposons de modifier l'article 18 des statuts intitulé « Commissaires aux Comptes » en supprimant l'obligation prévue au deuxième alinéa de nomination de Commissaires aux Comptes suppléants.

RÉSOLUTION 14 – SUPPRESSION DE MENTIONS STATUTAIRES OBSOLES

OBJET ET FINALITÉ

Nous vous proposons de modifier les articles 10 et 25 des statuts, intitulés « Conseil d'Administration » et « Exercice social », en supprimant les mentions devenues obsolètes.

À l'article 10, il s'agit de ne plus faire figurer les modalités particulières insérées par la 29^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2015, à l'occasion du passage de deux à trois ans de la durée des mandats des Administrateurs non représentants du personnel, institué afin de favoriser un renouvellement échelonné des mandats des Administrateurs non représentants du personnel.

À l'article 25, il s'agit de supprimer la mention du 1^{er} exercice social.

RÉSOLUTION 15 – POUVOIRS POUR FORMALITÉS

OBJET ET FINALITÉ

Dans la 15^{ème} résolution qui est soumise à votre approbation, nous vous demandons de permettre l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Les indications sur la marche des affaires sociales, à fournir conformément à la loi, figurent dans le rapport de gestion qui vous a été communiqué.

Vous voudrez bien vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration.

8.3 PROJET DE RESOLUTIONS

PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS ET DES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2017)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes individuels annuels de l'exercice 2017, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes individuels annuels, approuve les comptes individuels annuels de l'exercice 2017 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES ET DES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2017)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice 2017, ainsi que du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion conformément à l'article L. 233-26 du Code de Commerce, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2017 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

(APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, en application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions réglementées présentées dans ce rapport et non encore approuvées par l'Assemblée Générale.

QUATRIEME RESOLUTION

(AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 ET FIXATION DU DIVIDENDE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 131 630 699,89 euros et du report à nouveau de 484 948 460,36 euros, formant un bénéfice distribuable s'élevant à 616 579 160,25 euros, décide l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- distribution en numéraire d'un dividende de 73 453 009,70 euros (soit un dividende de 0,35 euro par action de 0,20 euro valeur nominale) ;
- affectation du solde au report à nouveau de 543 126 150,55 euros.

La date de détachement du dividende sur le marché Euronext Paris est fixée au 30 avril 2018. La date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement est fixée au 2 mai 2018. La date de mise en paiement du dividende est fixée au 3 mai 2018.

L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale autorise à porter au compte report à nouveau les dividendes afférents aux actions que TF1 est autorisée à détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale constate les dividendes versés au titre des trois derniers exercices, à savoir :

	2014	2015	2016
Nombre d'actions	211 528 764	209 033 985	209 417 542
Dividende unitaire	1,50 €	0,80 €	0,28 €
Dividende total ⁽¹⁾⁽²⁾	317 293 146,00 €	167 227 188,00 €	58 636 911,76 €

(1) Dividendes effectivement versés, déduction faite le cas échéant des actions détenues par TF1 n'ouvrant pas droit à distribution.

(2) Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts.

CINQUIEME RESOLUTION

(APPROBATION DES ELEMENTS DE LA REMUNERATION ET DES AVANTAGES VERSES OU ATTRIBUES AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 A GILLES PELISSON EN RAISON DE SON MANDAT DE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, en application de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Gilles Pélisson en raison de son mandat de Président directeur général, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'Administration.

SIXIEME RESOLUTION

(POLITIQUE DE REMUNERATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL : APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITERES DE DETERMINATION, DE REPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ELEMENTS COMPOSANT LA REMUNERATION ET LES AVANTAGES ATTRIBUABLES A GILLES PELISSON)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Gilles Pélisson en raison de son mandat de Président directeur général, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'Administration.



SEPTIEME RESOLUTION

(RENOUVELLEMENT, POUR TROIS ANS, DU MANDAT D'ADMINISTRATRICE DE LAURENCE DANON ARNAUD)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'Administratrice de Laurence Danon Arnaud, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

HUITIEME RESOLUTION

(RENOUVELLEMENT, POUR TROIS ANS, DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MARTIN BOUYGUES)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'Administrateur de Martin Bouygues, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

NEUVIEME RESOLUTION

(RENOUVELLEMENT, POUR TROIS ANS, DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ BOUYGUES)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de la société Bouygues, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

DIXIEME RESOLUTION

(CONSTATATION DES ELECTIONS DES ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des noms des Administrateurs représentants du personnel élus par les collèges électoraux et communiqués par le Président directeur général avant la lecture de la présente résolution, prend acte de leur élection et de leur désignation en qualité d'Administrateurs représentants du personnel.

La durée des fonctions des Administrateurs représentants du personnel est de deux années et prendra fin lors de la prochaine proclamation des résultats de l'élection des Administrateurs représentants du personnel, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts.

ONZIEME RESOLUTION

(AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, POUR UNE DURÉE DE DIX-HUIT MOIS, A L'EFFET DE PROCÉDER A L'ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS DANS LA LIMITE DE 10% DU CAPITAL SOCIAL)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, en application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration incluant le descriptif du programme de rachat d'actions propres :

1. autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la société, dans les conditions décrites ci-après, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la société au jour de l'utilisation de cette autorisation, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention ;
2. décide que cette autorisation pourra être utilisée en vue des finalités suivantes, correspondant, soit à une pratique de marché admise par l'AMF, soit à un objectif prévu par l'article 5 du règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché, soit à un objectif mentionné par les articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce :
 - réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
 - attribuer ou céder des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne groupe, ou par voie d'attribution gratuite d'actions,
 - conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément à la réglementation applicable,
 - assurer la liquidité et animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'AMF,
 - satisfaire aux obligations découlant de titres de créances notamment de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société par remboursement, conversion, échange, ou de toute autre manière,
 - mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur ;
3. décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, dans le respect des règles édictées par l'AMF dans sa position-recommandation n° 2017-04, sur tout marché ou hors marché, y compris sur les systèmes multilatéraux de négociations (MTF) ou *via* un « internalisateur » systématique, ou de gré à gré, par tous moyens, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, sauf en période d'offre publique portant sur les titres de la société. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;
4. décide que le prix d'achat ne pourra dépasser 20 euros (vingt euros) par action, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur le capital de la société. En cas d'augmentation de capital par incorporation de primes d'émission, bénéfices ou réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas d'une division ou d'un regroupement de titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de titres après l'opération ;
5. fixe à 300 000 000 euros (trois cents millions d'euros), le montant maximal des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat d'actions ainsi autorisé, correspondant à un nombre maximal de 15 000 000 actions acquises sur la base du prix unitaire de 20 euros ci-dessus autorisé ;

6. prend acte que, conformément à la loi, le total des actions détenues à une date donnée ne pourra dépasser 10 % du capital social existant à cette même date ;
7. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, notamment pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes démarches, déclarations et formalités auprès de l'AMF et de tous organismes, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des

décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation ;

8. décide que le Conseil d'Administration informera l'Assemblée Générale des opérations réalisées, conformément à la réglementation applicable ;
9. fixe à dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation qui prive d'effet, à hauteur des montants non utilisés, et remplace toute autorisation antérieure ayant le même objet.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

DOUZIEME RESOLUTION

(AUTORISATION DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS PROPRES DETENUES PAR LA SOCIETE DANS LA LIMITE DE 10 % DU CAPITAL SOCIAL PAR PERIODE DE 24 MOIS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, en application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

1. autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, dans la limite de 10 %, par période de vingt- quatre mois, du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération ;
2. autorise le Conseil d'Administration à imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes ou réserves disponibles ;
3. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour réaliser la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélatrice des statuts et d'une façon générale accomplir toutes formalités nécessaires ;
4. fixe à dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation qui prive d'effet, à hauteur des montants non utilisés et remplace toute autorisation antérieure ayant le même objet.

titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès de ces derniers. »

QUATORZIEME RESOLUTION

(SUPPRESSION DE MENTIONS OBSOLETES FIGURANT DANS LES STATUTS RELATIVES AU RENOUVELLEMENT ECHELONNE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS NON REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET AU PREMIER EXERCICE SOCIAL - MODIFICATION CORRELATIVE DES ARTICLES 10 ET 25 DES STATUTS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de supprimer les mentions devenues obsolètes figurant dans les statuts relatives au renouvellement échelonné des mandats des administrateurs et au premier exercice social.

En conséquence, les articles suivants des statuts sont modifiés comme suit :

Article 10

Conseil d'Administration

Ancienne rédaction :

III-1 – La durée des fonctions des Administrateurs non représentants du personnel nommés ou renouvelés à compter de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 est de trois années sous réserve de ce qui suit :

Les fonctions d'un Administrateur non représentant du personnel prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Afin de permettre un renouvellement échelonné des administrateurs, il sera procédé, à titre dérogatoire, lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, et lors de cette Assemblée Générale seulement, pour le renouvellement de six des neuf mandats d'Administrateurs non représentants du personnel venant à échéance, comme suit :

- la durée du mandat de trois administrateurs sera d'une année prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015 ;
- la durée du mandat de trois autres administrateurs sera de deux années prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

TREIZIEME RESOLUTION

(SUPPRESSION DE L'EXIGENCE DE NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS - MODIFICATION DE L'ARTICLE 18 DES STATUTS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, compte tenu de la nouvelle rédaction de l'article L. 823-1 du Code de Commerce, décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 18 des statuts de la société ainsi rédigé : « L'Assemblée Générale nomme aussi deux Commissaires aux Comptes suppléants, appelés à remplacer les



Nouvelle rédaction

III-1 – La durée des fonctions des Administrateurs non représentants du personnel est de trois années.

Les fonctions d'un Administrateur non représentant du personnel prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Article 25

Exercice social

Ancienne rédaction :

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

À titre exceptionnel l'exercice en cours s'étend du 1^{er} septembre 1987 au 31 décembre 1988.

Nouvelle rédaction :

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(POUVOIRS POUR DÉPÔTS ET FORMALITÉS)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES	RFA 298	9.6 ADRESSES DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS	301
9.1.1 Attestation du responsable du document de référence	298	9.7 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN 809/2004	302
9.1.2 Informations sur les Commissaires aux Comptes	298	9.8 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	304
9.1.3 Nom de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	298	9.9 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL (RFA)	RFA 305
9.2 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	299	9.10 TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LE DÉCRET N° 2012-557 DU 24 AVRIL 2012 (ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE II)	306
Responsables de l'information	299	9.11 LEXIQUE	309
Documents accessibles au public	299	9.12 INDEX	310
9.3 AGENDA	299		
9.4 INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE	299		
9.5 COMMUNIQUÉS FINANCIERS PUBLIÉS EN 2017	RFA 300		



9.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES

RFA

9.1.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que l'information relevant du rapport de gestion, dont une table de concordance indique le contenu (cf. partie 9.8 du présent document), présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification de l'information, portant sur la situation financière et les comptes, donnée dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques, présentées ou incluses par référence dans ce document, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant au chapitre 5 du présent document ou inclus par référence (cf. partie 9.4 du présent document). Les rapports des contrôleurs légaux relatifs aux exercices 2016 et 2015 ne contiennent pas d'observation.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 8 mars 2018

Le Président directeur général

Gilles C. Pélisson

9.1.2 INFORMATIONS SUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires	Date de premier mandat	Date de fin de mandat
Ernst & Young Représenté par Bruno Perrin et Laurent Vitse Tour First, 1-2 place des Saisons – Paris la Défense 1 – 92400 Courbevoie	Assemblée Générale du 14 avril 2016	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2021
Mazars Représenté par Guillaume Potel et Marc Biasibetti Immeuble Exaltis – 61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie	Assemblée Générale du 15 mai 2001	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2018
Suppléants	Date de premier mandat	Date de fin de mandat
Auditex (Groupe EY) Tour First, 1-2 place des Saisons – Paris la Défense 1 – 92400 Courbevoie	Assemblée Générale du 14 avril 2016	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2021
Thierry COLIN (Groupe Mazars) Immeuble Exaltis – 61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie	Assemblée Générale du 15 mai 2001	Assemblée Générale statuant sur les comptes 2018

Les honoraires versés aux Commissaires aux Comptes par TF1 et ses filiales figurent dans le présent document au chapitre 4 note 9.3.

9.1.3 NOM DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

En 2017, conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (article 225 de la loi Grenelle II), les informations sociales, environnementales et sociétales ont été vérifiées par le cabinet ERNST & YOUNG et Associés, Département Développement Durable. ERNST & YOUNG et Associés est l'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro 3-1050.



9.2 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

RESPONSABLES DE L'INFORMATION

TF1 – 1, quai du Point-du-Jour – 92 656 Boulogne-Billancourt Cedex Tél. : 01 41 41 12 34

Secrétaire général : Jean-Michel Counillon

Directeur des Affaires Juridiques Groupe et Secrétaire du Conseil d'Administration : Sébastien Frapier Courriel : relationsactionnaires@tf1.fr

Directeur général adjoint Finances et Achats : Philippe Denery Courriel : comfi@tf1.fr

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents tels que les statuts, le règlement intérieur du Conseil d'Administration, les autres rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2018 peuvent être consultés sur le site de la société à l'adresse suivante : www.groupe-tf1.fr.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe TF1 peut, sans engagement, demander les documents à :

- TF1 – Direction des Affaires Juridiques – 1, quai du Point-du-Jour – 92 656 Boulogne-Billancourt Cedex, Tél. : 01 41 41 40 75 ;
- TF1 – Direction des Relations Investisseurs – 1, quai du Point-du-Jour – 92 656 Boulogne-Billancourt Cedex, Tél. : 01 41 41 49 73 ou comfi@tf1.fr.

9.3 AGENDA

19 avril 2018 : Assemblée Générale Mixte des actionnaires

25 avril 2018 : chiffre d'affaires et comptes du 1^{er} trimestre

30 avril 2018 : détachement du dividende 2017

2 mai 2018 : arrêté des positions pour mise en paiement du dividende

3 mai 2018 : mise en paiement du dividende

24 juillet 2018 : chiffre d'affaires et comptes semestriels

30 octobre 2018 : chiffre d'affaires et comptes du 3^{ème} trimestre

Cet agenda peut être soumis à des modifications.

9.4 INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 124 à 185 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 8 mars 2017 sous le numéro D. 17-0136 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 113 à 218 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 9 mars 2016 sous le numéro D. 16-0124.





9.5 COMMUNIQUÉS FINANCIERS PUBLIÉS EN 2017 RFA

Date de publication	Objet
2 janvier 2017	Le groupe TF1 est <i>leader</i> de l'audiovisuel en France
12 janvier 2017	Partenariat européen entre le groupe TF1, ProSiebensat.1 et Mediaset
30 janvier 2017	Cession sous conditions de la participation de TF1 dans Groupe AB
1er février 2017	Agnès Rosoor nommée Directrice Générale de Téléshopping et Présidente de Top Shopping
16 février 2017	Résultats annuels 2016 du groupe TF1
21 février 2017	Le groupe TF1 renforce son pôle Entertainment <i>via</i> une entrée minoritaire dans le capital de la société Play Two
28 février 2017	Le groupe TF1 largement <i>leader</i> de la TV sur les FRDA<50 et les Individus 25-49 ans
8 mars 2017	Modalités de mise à disposition ou de consultation du document de référence 2016 et du rapport financier annuel
3 avril 2017	Mois record pour le groupe TF1, <i>leader</i> de la TV et plus forte progression sur un mois sur les cibles clés
10 avril 2017	2 ^{ème} saison pour le programme d'incubation de start-up du groupe TF1
27 avril 2017	Résultats du premier trimestre 2017
12 mai 2017	Accord entre TF1 et la régie publicitaire belge Transfer
9 juin 2017	Les groupes TF1, ProSiebenSat. 1 et Mediaset Espagne et Italie créent European Broadcaster Exchange
23 juin 2017	Lancement de Studio71 en France
24 juillet 2017	Résultats du Groupe au 1 ^{er} semestre 2017
29 juillet 2017	Fin des accords de distribution des chaînes en clair du groupe TF1 et de MYTF1 avec Numericable-SFR
13 septembre 2017	Le groupe TF1 et Formula 1 concluent 1 accord de diffusion en clair pour les 3 prochaines saisons
25 septembre 2017	Grands Prix de la Transparence 2017, le groupe TF1 remporte le Grand Prix CAC MID 60
12 octobre 2017	TF1 Publicité, nouvelle régie publicitaire du groupe Discovery Communications en France
30 octobre 2017	Résultats du Groupe des 9 premiers mois de 2017
31 octobre 2017	La bonne rentrée des chaînes du groupe TF1 confirmée
6 novembre 2017	Le groupe TF1 signe un accord de distribution innovant avec le groupe Altice-SFR
14 novembre 2017	Channel 4 rejoint l'alliance paneuropéenne EBX
16 novembre 2017	Le groupe TF1 cède au Groupe CANAL+ les droits payants de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA 2019
17 novembre 2017	Nomination de l'équipe dirigeante de Studio71 France
5 décembre 2017	Le groupe TF1 et RAISE annoncent le lancement de RAISE M4E
11 décembre 2017	TF1 et Axel Springer sont en discussion exclusive
12 décembre 2017	Le groupe TF1 annonce la remise d'une offre ferme pour l'acquisition du groupe Aufeminin

L'intégralité de l'information réglementée est disponible sur le site Internet <http://www.groupe-tf1.fr/fr/investisseurs/information-reglementee>.

9.6 ADRESSES DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

■ 1, quai du Point-du-Jour, 92100 Boulogne-Billancourt

e-TF1

GIE TF1 Acquisitions de droits

Histoire

La Chaîne Info – LCI

Monte-Carlo Participation

STS Events

TF1 Digital Contents

TF1 Droits Audiovisuels

TF1 DS

TF1 Entertainment

TF1 Events

TF1 Films Production

TF1 One Innovation

TF1 Production

TF1 Publicité

TF1 Séries Films

TF1 Vidéo

TV Breizh

TFX

Une Musique

Ushuaïa TV

■ 38-48, rue Victor Hugo, 92300 Levallois Perret

Bonzai Digital

■ ZA du Pot au Pin – Entrepôt A4, 33612 Cestas Cedex

Dujardin

■ 89, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine

Extension TV – Série club

■ 43, boulevard Barbès, 75 018 PARIS

La Place Média

■ 17 avenue George V, 75 008 Paris

Newen Studios

■ 246, route de Vannes, 44 700 Orvault

Optiqua

■ 44, rue de Strasbourg, 44 000 Nantes

Ouest Info

■ 6 bis, quai Antoine I^{er}, 98 000 Monaco

Télé Monte-Carlo – TMC

■ 30-32, rue de Proudhon, 93210 La Plaine Saint Denis

Téléshopping

Top Shopping

■ 174-178 quai de Jemmapes, 75010 PARIS

MinuteBuzz

■ 6th floor, 65 Gresham street London, EC2V 7NQ United Kingdom

EBX

■ 2 rue de Choiseul, 75002, Paris

Finder Studios

■ Rungestrasse 22-24, 101179 Berlin, Allemagne

Studio 71



9.7 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN 809/2004

1	Personnes responsables	298
2	Contrôleurs légaux des comptes	169, 199-220, 298
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations historiques	3-21, 43, 232-236, 300
3.2	Informations intermédiaires	n/a
4	Facteurs de risque	44-51, 159-166, 245, 262, 271
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la société	3-21, 43, 222-223, 226-227
5.2	Investissements	41-42
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	7, 24-40, 101-110, 123-125
6.2	Principaux marchés	24-37, 123-125
6.3	Événements exceptionnels	n/a
6.4	Dépendance éventuelle	167-170, 194-195
6.5	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	6, 16-21, 24-40
7	Organigramme	
7.1	Description sommaire	7
7.2	Liste des filiales importantes	171-173, 196, 222
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	40, 145-146, 183, 186
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	262-270
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	101-110, 111-198, 199-219
9.2	Résultat d'exploitation	101-110, 111-198
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux de l'émetteur	14-15, 115, 153-154, 227-234
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	114, 178
10.3	Conditions d'emprunt et structure financière	157-166
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	224, 226-227
10.5	Sources de financement attendues	157-166
11	Recherche et Développement, brevets et licences	41-42
2	Information sur les tendances	18-19, 24-37, 101-110
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	22, 107
14	Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et Direction générale	
14.1	Organes d'Administration et de Direction	12, 62-64
14.2	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'Administration et de Direction	63-64, 78-79



15	Rémunérations et avantages	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	13, 85-98, 168, 195, 211-212, 215, 250, 256, 287-289, 293-296
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	150-153
16	Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	63-71, 75, 286, 290, 291, 294
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'Administration	211-216
16.3	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations	64, 65-84
16.4	Gouvernement d'entreprise	12, 62-84
17	Salariés	
17.1	Nombre de salariés	6, 245-261
17.2	Participations et stock-options	85-98, 116, 155-157, 229-232, 250
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	230-231, 250
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social et des droits de vote	10, 233-234
18.2	Existence de droits de vote différents	226, 233
18.3	Contrôle de l'émetteur	10, 233-234
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	233
19	Opérations avec des apparentés	223-224
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	3-21, 101-110, 111-198
20.2	Informations financières proforma	101-110, 111-198
20.3	États financiers	111-198
20.4	Vérification des informations historiques annuelles	200-210
20.5	Date des dernières informations financières	299
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	n/a
20.7	Politique de distribution des dividendes	10, 17, 108, 146, 154, 236, 290, 293
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	47-51, 141-142, 151
20.9	Changement significatif de la situation commerciale ou financière	n/a
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	153, 224-225, 227-232
21.2	Acte constitutif et statuts	223-226
22	Contrats importants	118, 122, 123, 174
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n/a
24	Documents accessibles au public	63, 73, 226, 299
25	Informations sur les participations	109, 122, 146-147, 222, 301



9.8 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rapport de gestion sur l'exercice 2017 rendant compte des éléments mentionnés ci-après est inclus dans le présent document de référence et rapport financier annuel. Il a été arrêté par le Conseil d'Administration de TF1, le 15 février 2018.

Éléments requis par le Code de Commerce, le Code Monétaire et Financier, le Code Général des Impôts et le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	Document de référence
Activité	
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société durant l'exercice écoulé (L. 225-100, L. 225-100-2, L. 232-1, L. 233-6, L. 233-26 et R. 225-102 du Code de Commerce)	6-37, 100-109
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe durant l'exercice écoulé (L. 225-100-2 et L. 233-26 du Code de Commerce)	6-37, 100-109
Résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (L. 233-6 du Code de Commerce)	100-109
Évolution prévisible et perspectives (L. 232-1, L. 233-26 et R. 225-102 du Code de Commerce)	22, 107
Prises de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France (L. 233-6 du Code de Commerce)	122-123
Politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de Commerce)	50, 159-166
Exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de Commerce)	50, 159-166
Indicateurs clés de performance de nature non financière (L. 225-100-1 du Code de Commerce)	5-22, 24-40
Activités en matière de recherche et de développement (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de Commerce)	41-42
Événements importants survenus après la date de la clôture de l'exercice (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de Commerce)	174
Délai de paiement des fournisseurs et des clients (L. 441-6-1 du Code de Commerce)	108-109
RSE – Responsabilité Sociétale de l'Entreprise	
Informations relatives aux questions d'environnement et conséquences environnementales de l'activité (L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce)	262-283, 306-308
Informations relatives aux questions de personnel et conséquences sociales de l'activité (L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce)	238-261, 306-308
Gouvernement d'entreprise	
Rapport sur le gouvernement d'entreprise (L. 225-37 du Code de Commerce)	72-84
Règles applicables à la nomination des membres du Conseil d'Administration (L. 225-100-3 du Code de Commerce)	62-64
État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société (L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF)	229
Rémunération des mandataires sociaux (L. 225-102-1, L. 225-37, L. 225-37-2, L. 225-184, L. 225-197-4 du Code de Commerce)	85-98
Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (L. 225-102-1 du Code de Commerce)	65-71
Capital et actionariat	
Identité des actionnaires détenant plus de 5 % ; autocontrôle (L. 233-13 du Code de Commerce)	234
Programme de rachat d'actions et informations sur les rachats et ventes d'actions propres (L. 225-211 du Code de Commerce)	227-229
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-37-5 du Code de Commerce)	224-225
Participation des salariés au capital social (L. 225-102 du Code de Commerce)	234
Divers	
Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices (243 bis du CGI)	10, 108, 290, 293
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de Commerce)	230-231
Conventions entre des dirigeants ou actionnaires de la société et des filiales (L. 225-102 du Code de Commerce)	226



9.9 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL (RFA)

RFA

Éléments du rapport financier annuel prévus par l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier et par l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)	Document de référence
Comptes individuels de la société	175-197
Comptes consolidés du Groupe	112-174
Rapport de gestion du Conseil d'Administration	Voir table de correspondance 9.8
Attestation du responsable du document de référence	298
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes individuels	200-205
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	206-210
Honoraires des Commissaires aux Comptes	169





9.10 TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LE DÉCRET N° 2012-557 DU 24 AVRIL 2012 (ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE II)

Informations Sociales	Paragraphe dans le document	Page
Emploi		
Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique	7.1.3 Effectif : CDI et CDD/intermittence/main-d'œuvre extérieure à la société/embauches et départs	246
Embauches et licenciements		
Rémunérations et leur évolution	7.1.5 Rémunération et épargne salariale /Fonction <i>compensation & benefits</i> /rémunération brute/intéressement, participation et plan d'épargne salariale	250
Organisation du travail		
Organisation du temps de travail	7.1.4 Organisation du temps de travail /durée annuelle de travail/temps partiel, heures supplémentaires	248
Absentéisme	7.1.7 Conditions d'hygiène, de sécurité et de santé /absentéisme et ses motifs	252
Relations sociales		
Organisation du dialogue social	7.1.6 Relations professionnelles, bilan des accords collectifs /présentation des relations professionnelles dans le groupe TF1	251
Bilan des accords collectifs		
Santé et sécurité		
Conditions de santé et de sécurité au travail		
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou IRP en matière de santé sécurité	7.1.7 Conditions d'hygiène, de sécurité et de santé /les acteurs de la politique de santé et de sécurité/prévention des risques HSS/Mesure et qualité de vie au travail/indicateurs « Accidents du travail »	252
Accidents du travail, notamment fréquence et gravité, maladies professionnelles		
Formation		
Politiques mises en œuvre en matière de formation	7.1.9 Développement des compétences /nouvel SIRH/Mentoring/dispositif de formation professionnelle/indicateurs « Formation continue »	256
Nombre total d'heures de formation		
Égalité de traitement		
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	7.1.8 Lutte contre les discriminations, égalité des chances /égalité professionnelle entre les hommes et les femmes	253
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	7.1.8 Lutte contre les discriminations, égalité des chances /travailleurs handicapés	253
Politique de lutte contre les discriminations	7.1.8 Lutte contre les discriminations, égalité des chances /travailleurs handicapés/égalité professionnelle/seniors	253
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT		
	7.1.1 Politique sociale et facteurs de risques sociaux /rappel de la promotion et de l'application des conventions fondamentales de l'OIT	247

Informations Environnementales		
Politique générale en matière environnementale		
Organisation pour prendre en compte les questions environnementales et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	7.2.1 Politique générale en matière d'environnement/ Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	262
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	7.2.1 Politique générale en matière d'environnement/ Formation et information des salariés	263
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	7.2.1 Politique générale en matière d'environnement/ Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement	262
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Non applicable : pas de risques environnementaux.	-
Pollution et nuisances		
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol...	7.2.3 Pollutions et nuisances/ prévention et réparation des rejets	264
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets...		
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	7.2.3 Pollutions et nuisances/ nuisances sonores et olfactives/ effet des ondes sur la santé	264
Économie circulaire		
Mesure de prévention, de recyclage, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	7.2.4 Économie circulaire/ Mesure de prévention, de recyclage, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	265
Action contre le gaspillage alimentaire	7.2.4 Économie circulaire/ Actions contre le gaspillage alimentaire	
Usage durable des ressources : la consommation d'eau	7.2.4 Économie circulaire/ usage durable des ressources/ consommation de ressources en eau	265
L'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Non applicable : Implantations des Sièges sociaux en Île-de-France, eau de réseau uniquement	266
La consommation de matières premières	7.2.4 Économie circulaire/ usage durable des ressources/ consommation de papier	265
Mesures d'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation		
Consommation d'énergie	7.2.4 Économie circulaire/ usage durable des ressources/consommation d'énergie	266
Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	7.2.4 Économie circulaire/ usage durable des ressources/mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	267
L'utilisation des sols	Non applicable : sièges sociaux uniquement	-
Changement climatique		
Rejets de gaz à effet de serre	7.2.5 Changement climatique/ mesure des émissions de gaz à effet de serre/ plan concernant la réduction des GES	268
Adaptation aux conséquences du changement climatique	Non applicable : aucun site implanté dans des zones sensibles	-
Protection de la biodiversité		
Mesures prises pour préserver/développer la biodiversité	Non applicable : aucun site implanté en zone protégée	-



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LE DÉCRET N° 2012-557 DU 24 AVRIL 2012 (ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE II)

Informations sociétales	
Impact territorial, économique et social de l'activité	
... en matière d'emploi	7.3.3 Impact territorial, économique et social /actions de la Fondation d'entreprise
et de développement régional	7.3.3 Impact territorial, économique et social /contribution économique de l'entreprise
... sur les populations riveraines ou locales	Non applicable : pas d'impact direct sur les populations riveraines ou locales
Relations avec les parties prenantes	
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	7.2.4 Avant-propos/Dialogue avec les parties prenantes /tableau des enjeux/parties prenantes/dialogue et actions
Les actions de partenariat ou de mécénat	7.3.5 Actions de partenariat ou de mécénat
Sous-traitance et fournisseurs	
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	7.2.8 Politique achats responsables /Politique Achats responsables de la Direction centrale des Achats (hors droits)/Actions « Achats responsables » en dehors de la Direction centrale des Achats.
Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	
Loyauté des pratiques	
Actions engagées pour prévenir la corruption	7.3.7 Démarche éthique et responsabilité sociétale du Groupe /cadre légal des activités/Code d'Éthique TF1, Pacte Mondial
	7.3.8 Politique Achats responsables
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	7.3.12 Protection du jeune public /signalétique jeunesse/protection de l'enfance dans l'univers connecté
	7.3.14 Déontologie et éthique de la publicité
	7.3.15 Enjeux des médias digitaux /Protection des données, lutte contre le piratage/protection des données personnelles dans le Groupe/protection des données des internautes
Autres actions en faveur des droits de l'homme	
	7.3.9 Respect des règles éthiques et déontologiques dans les contenus
	7.3.10 Information
	7.3.11 Accessibilité des programmes
	7.3.13 Promotion de la diversité /le Comité diversité



9.11 LEXIQUE

ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line (ligne d'abonné numérique à haut débit Internet, téléphonie fixe, services de télévision).

AMF : Autorité des Marchés Financiers. Autorité publique indépendante qui régule les acteurs et produits de la place financière française.

ARPP : Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité. L'ARPP a pour but de mener toute action en faveur d'une publicité loyale, véridique et saine, dans l'intérêt des consommateurs, du public et des professionnels de la publicité.

BFR : besoin en fonds de roulement. Actif courant – passif courant (y compris provisions courantes, hors trésorerie, dettes financières courantes et instruments financiers).

Chiffre d'affaires publicitaire brut : tarifs plaquette transmis par les régies conformément à leurs conditions générales de vente, hors remises et dégressifs, appliqués à un volume de publicité vendu.

Chiffre d'affaires publicitaire net : chiffre d'affaires publicitaire brut, minoré des remises concédées aux annonceurs.

CNC : Centre national du cinéma et de l'image animée. Établissement public administratif qui assure la mise en œuvre de la politique de l'État dans les domaines du cinéma et des autres arts et industries de l'image animée, notamment ceux de l'audiovisuel, de la vidéo et du multimédia.

Code de Gouvernement d'Entreprise de l'AFEP/MEDEF : ensemble de recommandations en matière de gouvernement d'entreprise et de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées, publié par l'Association française des entreprises privées (AFEP) et le mouvement des entreprises de France (MEDEF).

Coût des programmes : somme du coût des programmes diffusés sur les chaînes en clair du Groupe, de celui des programmes mis au rebut ou arrivant en fin de droits, des provisions passées au titre de la programmation (hors événements sportifs) et des plus ou moins-values de cession intra-Groupe.

CSA : Conseil supérieur de l'audiovisuel. Autorité administrative indépendante créée par la loi du 17 janvier 1989, qui a pour mission de garantir en France l'exercice de la liberté de communication audiovisuelle dans les conditions définies par la loi du 30 septembre 1986.

Display : inclut tous les modes de commercialisation (programmation, non-programmation), tous les *devices* (mobile, *desktop*, *IPTV*) et se décompose en 3 formats : le *display* classique (bannières, modules de recommandation et liens de contenus), le *display* vidéo (formats *instream* et *outstream*) et les opérations spéciales.

Durée d'écoute individuelle (DEI) : indicateur d'audience mesurant la durée moyenne pendant laquelle les individus d'une population donnée écoutent ou regardent la télévision au cours d'une journée.

Fournisseur d'accès à Internet (FAI) : entreprise fournissant une connexion à Internet, *via* les réseaux ADSL, le câble ou la fibre optique.

FRDA<50 : cible publicitaire constituée des Femmes de moins de 50 ans, Responsables des Achats.

Goodwill : différence entre le prix d'acquisition d'une société et sa valeur nette comptable.

GRI : *Global Reporting Initiative*. Initiative mondiale pour rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales.

GRP : *Gross Rating Point*. Indicateur de la pression publicitaire d'une campagne sur une cible déterminée. Le GRP est égal au nombre moyen d'opportunités de contact d'une campagne publicitaire avec sa

cible, exprimé en points de pénétration. Il se calcule en multipliant la couverture de la cible par la répétition moyenne.

Haute Définition (HD) : résolution d'image dont la définition est supérieure à 720 lignes. Une image Full HD peut aller jusqu'à près de 2,1 millions de pixels, presque 5 fois plus qu'une image standard.

IFRS : *International Financial Reporting Standards*. Normes comptables devant être appliquées obligatoirement par les entreprises cotées lors de l'établissement de leurs comptes, afin d'harmoniser la présentation de leurs états financiers.

Interactivité : programme télé ou site Web faisant appel à la participation des téléspectateurs ou des internautes (voter, participer à un jeu, etc.).

M4E : *Media for Equity*. Désigne un modèle économique selon lequel une start-up se voit attribuer de l'espace publicitaire en échange d'une part de capital.

OTT : *Over the top*. Mode de distribution de contenus à travers Internet sans intervention du fournisseur d'accès à Internet.

Part d'audience : pourcentage d'audience d'un média (télévision, radio, etc.) calculé par rapport à l'audience globale de ce média.

Part de marché publicitaire : part des investissements publicitaires réalisés par une régie sur un marché média (télévision, radio, etc.).

Prime time : Partie de la grille de programmes correspondant à l'heure de grande écoute. En France, le *prime time* de la télévision se situe le soir, en général à partir de 20 h 45. L'*access prime time* se situe entre 18 h et 20 h.

Résultat opérationnel courant : résultat calculé à partir du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation courants, desquels sont soustraites les charges d'exploitation courantes.

Résultat opérationnel : résultat calculé à partir du résultat opérationnel courant, duquel sont soustraits les autres produits et charges opérationnels non courants.

SACD : la société des auteurs et compositeurs dramatiques, est une société française de gestion collective des droits d'auteurs. Elle s'attache à percevoir et répartir les droits des auteurs membres de la SACD représentant les répertoires du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

Télévision de rattrapage : en anglais, replay ou catch-up TV. Permet de revoir *via* Internet tout ou partie des programmes récemment diffusés à la télévision. Le service peut être gratuit ou payant et enrichi de compléments non diffusés (résumés, etc.).

Télévision connectée : désigne à la fois le téléviseur raccordé directement ou indirectement à Internet et l'offre de télévision provenant d'opérateurs Internet, diffusée *via* la technique de TVIP (voir TVIP).

TNT : télévision numérique terrestre. Mode de diffusion numérique de la télévision par le biais du réseau terrestre. Un boîtier, intégré ou non au téléviseur, permet de restituer les images compressées à la source.

Trésorerie nette : la trésorerie nette est la trésorerie disponible, après déduction de l'endettement brut.

Visiteurs uniques : totalise le nombre d'individus ayant visité un site Web ou utilisé une application au moins une fois sur la période concernée. Les Individus ayant visité le même site Web ou utilisé la même application plusieurs fois ne sont comptés qu'une seule fois.

VOD : *Video on Demand* (vidéo à la demande). Permet de recevoir à tout moment le programme de son choix moyennant paiement.



9.12 INDEX

	Pages		Pages
Acquisitions	99-114, 143, 154, 162, 178, 181, 273	Opérations sur titres	132
Administrateurs	12, 59, 61-65, 72-89, 286-295	Organigramme	7, 107, 221-222
Assemblée Générale	10, 61-64, 285-296	Pactes d'actionnaires	221, 224
Audience	15-29, 38-46, 88, 103-107, 258	Parties prenantes	6-9, 48, 237-280
Code AFEP/MEDEF	73-74, 83, 88-90, 97, 291	Perspectives	22, 44, 80, 99, 107, 181, 203
Comités	12, 52-55, 61-64, 72-80, 233, 247, 252, 260, 291	Production	6-22, 35-58, 67, 71, 100-107, 111-197, 222-227
Commissaires aux Comptes	52-59, 78-83, 107, 111-195, 199-219	Programmes	9-22, 33-59, 102-106, 11-189, 237-245, 254-281
Comptes	10, 111-197, 199-219, 291-296	Méthodes comptables	56, 59, 82, 117-180, 205-209
Contrôle interne	23, 52-59, 81-83, 202-210, 239, 288	Rapports	199-219
Conseil d'Administration	12-13, 52-59, 61-98, 155, 168, 224-236, 238, 275, 277, 285-295, 299	Recherche et Développement (R&D)	41-42
Diffusion	23-59, 111-197, 223-227, 273-281	Règlement intérieur	72-84, 233
Digital	7-42, 56, 68, 75-78, 100, 106-107, 240, 256-260, 273-283	Rémunérations	13, 61-97, 111-128, 244, 250
Dividendes	10, 102, 108, 118, 290-293	Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)	5-18, 37, 84-85, 88, 217-219, 237-283
Droits	23-58, 72-98, 136-171, 223-234	Ressources humaines	53, 56, 70, 78, 107, 245, 287
Engagements hors bilan	167, 207	Revenus publicitaires	88, 106
Éthique	8-15, 52-57, 62-88, 237-251	Risques	9, 18, 23, 44-59, 74-83, 111-197
Gouvernance	8-12, 55-57, 61-80, 107, 170, 225-226, 291	Seuils	221, 224, 234
Investissement	17-22, 30-55, 76-80, 100-107, 114-194, 256, 268, 271-274	Statuts	72-78, 221-227, 286, 292-299
Juste valeur	94, 116, 122, 130, 194	Trésorerie	14, 47, 54-57, 70-83, 101-108, 111-197, 203, 288



Le document de référence est disponible sur le site du groupe www.groupe-tf1.fr
Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.

2017

Télévision Française 1 - TF1

Société anonyme au capital
de 41 973 148,40 euros
RCS Nanterre 326 300 159
1, Quai du Point du Jour
92656 Boulogne-Billancourt Cedex
www.groupe-tf1.fr